



HISTOIRE

DE

LA PAPAUTÉ.

HISTOIRE

DE

LA PAPAUTÉ,

PENDANT LES SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME SIÈCLES,

PAR M. LÉOPOLD RANKE,

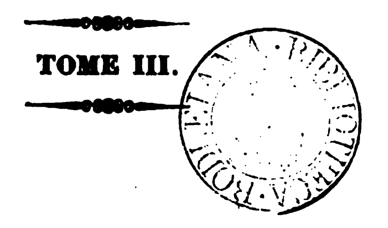
Professeur à l'Université de Berlin;

Traduite de l'allemand,

PAR M. J.-B. HAIBER;

PUBLIÉE ET PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION,

PAR M. ALEXANDRE DE SAINT-CHÉRON.



TOME III.

Paris,

DEBÉCOURT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 69.

1838.

Cinquième Livre.

CONTRE-RÉFORMES. — PREMIÈRE ÉPOQUE (1563-1589).

Un des problèmes les plus difficiles de l'histoire d'une nation, c'est de découvrir le lien de son existence avec celle de tous les autres peuples. Il est vrai, sa vie particulière, formée, suivant des lois innées, de l'élément spirituel qui lui est propre, continue de se mouvoir à travers les âges, en restant identique avec elle-même; cependant elle ne cesse pas de subir les influences générales qui agissent puissamment sur son développement.

Nous pouvons dire que le caractère de l'Europe actuelle repose sur cette opposition de la vie individuelle et de la vie générale. Les Etats et les peuples sont pour toujours séparés les uns des autres, mais ils se trouvent en même temps rapprochés dans une communauté indissoluble. Il n'y a point d'histoire particulière d'un pays dans laquelle l'histoire universelle n'ait joué un grand rôle. L'ensemble et la marche des siècles sont soumis à une nécessité si irrésistible et si vaste, que l'État le plus puissant n'apparaît souvent que comme un membre étreint et dominé lui-même par les destinées communes. Celui qui aura essayé une fois de se représenter, sans arbitraire et sans illusion, toute l'histoire d'un peuple et d'en contempler le cours, aura éprouvé la difficulté de cette étude. Cependant aussi, nous pouvons apercevoir les phases diverses de l'histoire générale de l'humanité dans les phases individuelles d'une nationalité qui continue à se développer.

Mais la difficulté que nous signalons devient encore bien autrement grande, quand une puissance imprime un mouvement au monde, comme cela arrive quelquefois, et se présente, personnifiant en elle-même par excellence le principe de ce mouvement. Elle prend alors une part si

active à toutes les affaires du siècle, elle se met dans des rapports si animés et si intimes avec toutes les forces des autres peuples, que sa propre histoire devient, dans un certain sens, l'histoire universelle de l'époque.

Après le concile de Trente, telle fut la mission que fut appelée à accomplir la papauté. Ebranlée dans sa constitution intérieure, ayant couru le danger de voir son existence détruite de fond en comble, elle avait su cependant se maintenir et se renouveler. Déjà elle avait étouffé dans les deux Péninsules méridionales toutes les tentatives hostiles, elle avait attiré à elle et transformé tous les élémens de la vie morale et intellectuelle; la pensée lui vint ensuite de faire rentrer sous son autorité les apostats de toutes les autres parties du monde. Rome apparut de nouveau comme une puissance conquérante, elle forma des projets de propagation, elle commença l'exécution de vastes entreprises, semblables à celles qui descendirent des Sept Collines dans l'antiquité et dans le moyen âge.

Nous serions encore peu initiés à l'histoire de la restauration de la papauté, si nous voulions nous arrêter seulement au point central de son gouvernement; son importance réelle ne se manifeste que dans son action sur le monde.

Fixons d'abord nos regards sur la puissance et la position de ses adversaires.

---

§ Ier.

SITUATION DU PROTESTANTISME VERS L'AN 1563.

Les opinions protestantes n'avaient pas cessé de faire des progrès en deçà des Alpes et des Pyrénées, jusqu'à l'époque des dernières sessions du concile de Trente; leur empire s'étendait au loin sur les nations germaniques, slavonnes et romanes.

Ces opinions s'étaient consolidées d'une manière d'autant plus inébranlable dans les royaumes scandinaves, que leur introduction y coïncida avec la fondation de nouvelles dynasties, avec la tranformation de toutes les institutions

politiques ; elles furent saluées dès le principe par des cris de joie, comme si elles portaient en elles je ne sais quelle affinité naturelle avec le caractère national. Le premier fondateur du luthéranisme en Danemark, Bugenhagen, n'a pas assez d'expressions pour vanter le zèle avec lequel on y écoute le prêche, « même les jours « ouvriers, dit-il, même avant le jour, et pen- « dant les fêtes, toute la journée (1). » Le protestantisme s'était alors propagé jusqu'aux frontières les plus reculées. En 1552, succombèrent les derniers représentans du catholicisme en Islande ; en 1554, un évêché luthérien fut fondé à Wiborg ; des prédicateurs *évangéliques* accompagnaient les intendans suédois qui se rendaient dans les contrées éloignées de la Laponie. Gustave Wasa recommanda sévèrement, en 1560, par son testament, à ses héritiers et à leurs descendans, de persévérer dans la croyance *évangélique*, et de ne tolérer aucunes *fausses* doctrines ; il leur en fit pour ainsi dire une condition de leur droit à la succession au trône (2).

Le luthéranisme était aussi parvenu à une domi-

(1) Relation de D. Pomerani 1539. *Sab. p. visit.* dans le cabinet d'État, découvert par Muller ; p. 365.

(2) *Testamentum religiosum Gustavi I*, dans Baaz : *Inventarium ecclesiæ Sueogoth.*, p. 282.

nation complète sur les côtes de la mer Baltique, du moins parmi les habitans qui parlaient la langue allemande. La Prusse avait donné le premier exemple d'une grande sécularisation, lorsqu'en 1561, la Livonie suivit enfin le même exemple; la première condition qu'elle mit à sa soumission à la Pologne, fut qu'il lui serait permis de demeurer fidèle à la Confession d'Augsbourg. Les rois Jagellons furent alors empêchés, par leurs rapports avec le pays dont la soumission reposait sur le principe protestant, de s'opposer à cette propagation de la Réforme. Les grandes villes de la Prusse polonaise furent confirmées, dans les années 1557 et 1558, par des priviléges formels, dans l'exercice de la religion selon le rit luthérien, et les priviléges obtenus bientôt après par les petites villes furent encore plus explicites; elles étaient antérieurement exposées aux attaques des évêques (1). Les opinions protestantes s'étaient emparées à la même époque, dans la Pologne proprement dite, d'une grande partie de la noblesse; elles satisfaisaient le sentiment d'indépendance que la nature de la constitution politique y entretenait. « Un gentilhomme polonais n'est pas soumis au roi, devait-

(1) Lengnich : Relation du changement de religion en Prusse : avant la quatrième partie de l'histoire du pays prussien, § 20.

il l'être au pape? » Les choses en vinrent au point que des protestans usurpèrent les siéges épiscopaux, et que sous Sigismond Auguste ils formaient encore la majorité dans le sénat. Sans aucun doute ce prince était catholique, il entendait tous les jours la messe, et assistait tous les dimanches au sermon, entonnait lui-même le *Benedictus* avec les chantres de son chœur, observait les devoirs de la confession et de la communion qu'il recevait sous une seule espèce; mais il paraissait se soucier fort peu de ce qu'on croyait à sa cour et dans son royaume, et n'était pas disposé à troubler les dernières années de sa vie en luttant contre une conviction qui faisait de si grands progrès (1).

Le gouvernement du moins ne tenta pas avec succès une pareille lutte dans les provinces hongroises voisines. Jamais Ferdinand Ier ne parvint à faire rendre à la diète de Hongrie des décisions défavorables au protestantisme. En 1554, un luthérien fut élu prince palatin de l'empire; il fallut bientôt après faire des concessions même à la confession helvétique dans la vallée d'Erlau. La Transylvanie se sépara tout-à-fait; les biens du clergé y furent confisqués, en 1556, par un re-

(1) *Relatione di Polonia del Vescovo di Camerino*, environ en 1555, *MS.* de la bibliothèque Chigi.

cez formel de la diète; la princesse s'empara même de la plus grande partie des dîmes.

Nous arrivons ici à notre patrie, où les nouvelles églises développées d'abord par l'esprit original de la nation, s'étaient acquis, en combattant dans de longues et périlleuses guerres, une valeur et une existence légale au sein de l'empire, et se trouvaient alors sur le point d'envahir complétement les diverses provinces. Déjà leur succès était étendu très loin. Non seulement le protestantisme régnait en maître dans le nord de l'Allemagne où il avait pris naissance, et dans ces provinces de la haute Allemagne où il s'est toujours maintenu, mais il avait jeté ses racines bien plus loin encore autour de lui.

En Franconie, les évêchés s'opposèrent inutilement à son introduction. A Wurzbourg et à Bamberg, la grande majorité de la noblesse et des autorités épiscopales, les magistrats et au moins la majorité des bourgeoisies des villes et la masse du peuple des campagnes, avaient embrassé le protestantisme; dans l'évêché de Bamberg il y avait des prédicateurs luthériens presque pour chaque paroisse du pays (1). C'est dans

(1) Jaeck s'est spécialement occupé de ce sujet dans la 2e et la 3e partie de son histoire de Bamberg.

ce nouvel esprit que fut dirigée l'administration, principalement placée entre les mains des États qui avaient leurs institutions particulières et qui imposaient eux-mêmes leurs taxes : les tribunaux furent aussi occupés dans le même esprit, et on prétendait que la plus grande partie des jugemens était opposée à l'intérêt catholique (1). Les évêques avaient peu d'autorité ; celui qui révérait encore en eux le prince «avec une ancienne fidélité allemande et franconienne, » ne pouvait cependant pas supporter de les voir revêtus de leurs ornemens d'église, de leurs mitres.

Ce mouvement de la réforme s'était développé presque avec la même activité en Bavière. La grande majorité de la noblesse avait embrassé les doctrines protestantes ; une grande partie des villes inclina décidément vers elles ; le duc fut obligé de faire dans ses diètes, par exemple en 1556, des concessions telles qu'elles avaient suffi ailleurs à l'introduction complète de la confession d'Augsbourg, et qui ici aussi paraissaient devoir entraîner la même conséquence. Le duc lui-même n'était pas si entièrement opposé à cette confession, pour ne pas assister quelquefois à un sermon protestant (2).

(1) Gropp : *Dissertatio de statu religionis in Franconia Lutheranismo infecta. Scriptores Wirceb.* I, p. 42.

(2) Sitzinger dans Strobel : Supplément à la littérature, I, 313.

Mais les progrès avaient été encore bien plus grands en Autriche. La noblesse faisait ses études à Wittemberg ; tous les colléges du pays étaient remplis de protestans ; on prétendait que peut-être la trentième partie des habitans seulement était restée fidèle à la foi catholique. Une constitution des Etats du pays, qui reposait sur le principe du protestantisme, fut progressivement perfectionnée.

Les archevêques de Salzbourg, entourés de la Bavière et de l'Autriche, n'avaient pas pu non plus maintenir leur pays dans l'ancienne foi de l'Eglise. Ils n'y laissèrent encore arriver, à la vérité, aucun prédicateur protestant ; mais les sentimens des habitans ne s'en manifestèrent pas moins. Dans la capitale, on ne fréquentait plus la messe, on n'observait plus les jours de jeûnes et de fêtes ; celui qui était trop éloigné des prédicateurs des villages autrichiens, s'édifiait chez lui en lisant le sermonnaire de Spangenberg. On ne s'en tint pas là dans les montagnes. A Rauris et à Gastein, à Saint-Veit, à Tamsweg et à Rastadt, les habitans demandaient hautement à communier sous les deux espèces ; comme on le leur refusait, ils n'approchèrent plus des sacremens et n'envôyèrent plus leurs enfans à l'école : il arriva même qu'un paysan se leva au milieu de

l'église, et interrompit le prédicateur en lui disant tout haut : « Tu mens. » Les paysans prêchaient même entre eux (1). On ne doit pas s'étonner que le refus de célébrer le service divin d'une manière conforme aux nouvelles opinions ait produit dans la solitude des Alpes quelques opinions d'une nature fantastique et bizarre.

Combien les circonstances parurent-elles autrement favorables dans les domaines des princes électoraux sur le Rhin, où la noblesse possédait assez d'indépendance pour procurer à ses vassaux une liberté que le seigneur ecclésiastique ne pouvait pas accorder. La noblesse rhénane avait embrassé de bonne heure le protestantisme ; dans ses propriétés elle repoussa tous les empiétemens du souverain, même ceux d'une nature religieuse. Dans les villes aussi, il y avait partout un parti protestant. Il s'agita fréquemment à Cologne, renouvelant ses réclamations. A Trèves, il était déjà si puissant, qu'il fit venir un prédicateur de Genève, et le maintint, en dépit du prince électoral. A Aix-la-Chapelle, il aspira directement à s'emparer de la souveraineté :

(1) Extrait d'une relation du chanoine Guillaume de Trautmannsdof, de l'année 1555, dans la chronique de Salzbourg, par Zauner, VI, 327.

les habitans de Mayence aussi n'hésitèrent point à envoyer leurs enfans aux écoles protestantes, par exemple à Nuremberg. Commendone, qui était en Allemagne en 1561, ne peut pas trouver assez d'expressions pour peindre la dépendance des prélats des princes luthériens et leur condescendance pour le protestantisme (1). Il croit avoir remarqué jusque dans leurs conseils privés des protestans de la faction la plus violente (2). Il s'étonne de ce que le temps n'a apporté aucun secours au catholicisme.

En Westphalie, les choses en étaient là comme ailleurs. Le jour de la Saint-Pierre, on voyait tout le peuple des campagnes occupé de la moisson, les jours de jeûne n'étaient en général plus observés. A Paderborn, le conseil de la ville tenait avec une certaine jalousie à sa confession protestante. A Munster, la plupart des prêtres étaient ouvertement mariés. Le duc Guillaume de Clèves était à la vérité catholique, mais il recevait la communion sous les deux espèces dans la chapelle de son palais : la plus grande partie de ses conseillers étaient publiquement

(1) *Gratiani : Vie de Commendone*, p. 116.

(2) *De' più arrabbiati eretici. — Mi è parso che il tempo non habbia apportato alcun giovamento. Commendone: Relatione dello stato della religione in Germania. MS. Vallicell.*

protestans; aucun obstacle n'était opposé à l'exercice de la religion *évangélique* (1).

Il suffit de dire que dans toute l'Allemagne, de l'orient à l'occident, du nord au sud, le protestantisme avait acquis une supériorité incontestable; la noblesse lui était dévouée dès le principe, la classe des fonctionnaires, déjà nombreuse et considérée alors, était élevée dans les nouvelles doctrines; le peuple ne voulait plus entendre parler de certains articles, par exemple du purgatoire, de certaines cérémonies, par exemple des pèlerinages. Il n'était plus possible de maintenir un seul couvent, personne n'osait plus se montrer avec des reliques de saints. Un ambassadeur vénitien calcule, en 1558, que la dixième partie seulement des habitans de l'Allemagne était encore restée fidèle à l'ancienne foi.

Il ne faut pas s'étonner si les pertes de biens et de pouvoir que faisait le catholicisme devenaient toujours de plus en plus grandes. Dans la plupart des évêchés les chanoines étaient ou adonnés aux nouvelles doctrines, ou bien ils étaient tièdes et indifférens. Quel motif aurait pu les détourner, quand cela leur parut d'ail-

(1) Tempesti: *Vita di Sisto V*, extraite de l'*Anonimo di Campidoglio*, I, XXIII.

leurs avantageux, de demander, à l'occasion, des protestans pour évêques? La paix de religion ordonnait à la vérité qu'un prince ecclésiastique qui abandonnerait l'ancienne croyance perdît son office et ses revenus, mais on croyait que cela n'empêchait aucunement un chapitre devenu *évangélique* de se choisir aussi un évêque *évangélique;* il suffisait qu'on ne rendît pas les évêchés héréditaires. Il arriva ainsi qu'un prince de Brandebourg obtint l'archevêché de Magdebourg, un prince de Lauenbourg celui de Brême, un prince de Brunswick celui de Halberstadt; les évêchés de Lubeck, de Verden, de Minden, l'abbaye de Quedlimbourg, tombèrent aussi dans des mains protestantes.

Les confiscations des biens ecclésiastiques n'en continuèrent pas moins. L'évêché d'Augsbourg, par exemple, éprouva de grandes pertes en peu d'années. En 1557, tous les couvens situés dans le pays de Wurtemberg lui furent enlevés. Les couvens et les paroisses du comté d'OEttingen le furent en 1558; ce n'est qu'après la paix de religion que le nombre des protestans balança celui des catholiques à Duenkelsbuehl et à Donauwerth, et que les protestans s'élevèrent au souverain pouvoir à Nœrdlingen et à Memmingen; c'est alors que les couvens de ces villes, entre

autres la riche préceptorerie de Saint-Antoine à Memmingen et les paroisses, furent irrévocablement perdus (1).

Il en résulta une bien faible perspective pour l'avenir du catholicisme.

Les opinions protestantes avaient triomphé aussi dans les établissemens d'instruction, notamment dans les universités. Les anciens défenseurs du catholicisme qui avaient combattu Luther, ou qui s'étaient distingués dans les colloques religieux, étaient ou morts ou avancés en âge. De jeunes hommes, capables de les remplacer, n'avaient point surgi. Depuis vingt ans, aucun élève de l'Université de Vienne n'était entré dans les ordres. A Ingolstadt même, ville si éminemment catholique, il ne se rencontra plus de candidats convenables dans cette faculté (2) pour des places importantes, jusqu'à ce jour constamment occupées par des ecclésiastiques. A Cologne, la ville ouvrit une bourse, mais lorsque toutes les dispositions eurent été prises, il se trouva que le nouveau régent était un pro-

(1) Placidus Braun: Histoire des évêques d'Augsbourg, vol. III, 333, 335, etc.

(2) *Agricola : Historia provinciæ societatis Jesu Germaniæ Superioris*, I, p. 29.

testant (1). Le cardinal Otto Truchses fonda une nouvelle université dans sa ville de Dillingen, avec le dessein formel d'opposer une résistance efficace aux opinions protestantes : elle fleurit pendant quelques années par les talens de quelques théologiens espagnols distingués ; aussitôt que ceux-ci se furent éloignés, on ne trouva en Allemagne aucun savant catholique pour occuper leurs places ; des protestans parvinrent à pénétrer dans cette université. Vers cette époque, les instituteurs en Allemagne étaient presque tous des protestans ; la jeunesse entière était sous leur direction, et suça, avec les premiers élémens des connaissances, la haine contre le pape.

Tel était l'état des choses dans le nord et l'est de l'Europe : on voyait le catholicisme complétement repoussé dans un grand nombre de localités ; vaincu et spolié dans toutes, et pendant qu'il s'efforçait encore de se défendre, des ennemis plus dangereux avaient surgi contre lui dans l'Occident et le Sud.

Car le système calviniste était évidemment

(1) *Orlandinus : Historia societatis Jesu, tom. I, lib. XVI,* n° 25. « *Hujus novæ bursæ regens, quem primum præfecerant, Jacobus Liebius, Lutheranus tandem apparuit.* »

encore plus exclusivement opposé aux doctrines de Rome que le luthéranisme : précisément à l'époque dont nous parlons, ce système s'empara des esprits avec une force irrésistible.

Le calvinisme avait pris naissance aux frontières de l'Italie, de l'Allemagne et de la France : il s'était répandu de tous côtés ; en Hongrie, en Pologne et en Allemagne il avait été un élément à la vérité secondaire, mais déjà important en lui-même, de la propagation protestante, et dans l'occident de l'Europe, il s'était élevé déjà à une puissance indépendante.

De même que les royaumes scandinaves étaient devenus luthériens, de même les royaumes britanniques étaient devenus calvinistes : ici la nouvelle Église avait pris diverses formes opposées. En Écosse où elle était arrivée au pouvoir en luttant avec le gouvernement, elle était pauvre, populaire, démocratique ; elle remplissait les esprits d'une ardeur d'autant plus irrésistible. En Angleterre, elle était parvenue, au contraire, en faisant cause commune avec le gouvernement de cette époque ; elle y était monarchique, riche et pleine de magnificence ; pour toute satisfaction, elle demandait qu'on ne s'opposât pas à son rit. La première, par sa nature, se trouvait beaucoup plus conforme au modèle de l'Eglise

de Genève, beaucoup plus fidèle à l'esprit de Calvin.

La nation française avait embrassé avec toute son impétuosité naturelle les doctrines de son compatriote; en dépit de toutes les persécutions, des églises françaises s'organisèrent suivant le type protestant de Genève; déjà en 1559 elles tinrent un synode. En 1561, l'ambassadeur vénitien, Micheli, ne rencontre aucune province exempte du protestantisme, les trois quarts du royaume en étaient remplis: la Bretagne et la Normandie, la Gascogne et le Languedoc, le Poitou, la Touraine, la Provence et le Dauphiné. Dans plusieurs localités de ces provinces, dit-il, on tient des réunions, des prêches, on règle la vie tout-à-fait selon le modèle de Genève, sans avoir aucun égard aux défenses données par le roi. Le clergé lui-même n'a pas échappé à ces opinions; et parmi le clergé, non seulement les prêtres, les moines et les religieuses (il y a peu de couvens qui soient restés intacts), mais les évêques eux-mêmes et plusieurs des prélats les plus distingués. « Que votre seigneurie, écrit-il au doge, soit convaincue, qu'à l'exception du bas peuple qui fréquente toujours encore avec zèle les églises, tous les autres ont apostasié, principalement les nobles, et presque tous les jeunes gens au dessous

de quarante ans. Car, quoique plusieurs d'entre eux aillent encore à la messe, cela ne se fait que par apparence et par crainte : quand ils savent qu'ils ne sont pas observés, ils fuient la messe et l'église. » Lorsque Micheli vint à Genève, il apprit qu'immédiatement après la mort de François II, cinquante prédicateurs de cette ville étaient partis pour se rendre dans différentes villes de la France ; il est étonné et de la considération dont jouit Calvin, et des sommes d'argent que celui-ci reçoit pour secourir des milliers de personnes retirées à Genève (1). Il prétend qu'il est indispensable d'accorder aux protestans français la liberté religieuse, du moins *par intérim*, c'est ainsi qu'il s'exprime, si on ne veut pas occasionner une effusion générale de sang. Peu de temps après, parut en effet l'édit du mois de janvier 1562, qui accorda au protestantisme une existence légale en France, et qui est la base des priviléges dont il a joui dans ce pays.

Tous ces changemens opérés de tous côtés, en Allemagne, en France, en Angleterre, devaient aussi nécessairement alors agir sur les Pays-Bas où, tout d'abord, l'influence allemande avait été prédominante. Parmi les motifs qui avaient dé-

(1) *Micheli: Relatione delle cose di Francia l'anno 1561.*

terminé Charles V à faire la guerre de Smalkalde, un des principaux était la sympathie que les protestans allemands excitaient dans les Pays-Bas, et qui lui rendait de jour en jour plus difficile le gouvernement de cette province, une partie si importante de sa monarchie. En soumettant les princes allemands, il empêcha en même temps la révolte des habitans des Pays-Bas (1).

Toutes ces lois cependant, quoique exécutées avec une sévérité extraordinaire (on a calculé que près de 30,000 protestans ont été mis à mort jusqu'en 1560), ne purent arrêter le progrès des nouvelles opinions religieuses. Le seul effet de ces mesures rigoureuses fut de rattacher insensiblement ces opinions beaucoup plus à la tendance française et calviniste qu'à la tendance allemande et luthérienne. En 1561, une confession publiquement formulée parut aussi en Allemagne; on organisa des églises selon le modèle de Genève, et les protestans en unissant leur cause avec celle des priviléges locaux et de leurs défenseurs, obtinrent une base politique qui leur ouvrit un brillant avenir.

Dans ces circonstances, on vit se réveiller encore des oppositions plus anciennes contre

(1) Opinion, ce me semble, très fondée du résident florentin de cette époque auprès de la cour impériale.

Rome. Les frères moraves furent positivement reconnus, en 1562, par Maximilien II; ils profitèrent de ce succès pour choisir immédiatement, pendant la même année, dans leurs synodes, un grand nombre de nouveaux ecclésiastiques; on en compta 188 (1). En 1561, le duc de Savoie se vit forcé d'accorder également de nouvelles libertés aux pauvres communes vaudoises, dans les montagnes (2). Le protestantisme s'étendit jusque dans les coins les plus reculés de l'Europe. Quel empire immense il avait conquis dans l'espace de quarante ans! Depuis l'Islande jusqu'aux Pyrénées, depuis la Finlande jusqu'aux sommets des Alpes italiennes, il embrassait tous les royaumes soumis à l'église latine, s'était emparé de la majorité des classes supérieures, des esprits qui prennent une part active à la vie publique; des nations entières y avaient adhéré avec enthousiasme; il avait transformé les États (3). Ces faits sont d'autant plus dignes de remarque, que le protestantisme n'était pas seulement une négation et une répudiation de la papauté, mais bien positivement, et à un haut degré, une ten-

(1) *Regenvolscii ecclesiæ Slavonicæ*, I, p. 63.

(2) Léger : Histoire des églises vaudoises, II, p. 38, rapporte la convention.

(3) C'est ainsi qu'on en jugea à Rome. *Tiepolo* : *Relatione di Pio IV e V.*

tative de rénovation des pensées et des principes chrétiens qui règlent la vie humaine jusque dans ses mystères les plus profonds.

---

§ II.

FORCES MILITANTES DE LA PAPAUTÉ.

La papauté et le catholicisme s'étaient tenus pendant quelque temps sur la défensive contre ces progrès du protestantisme ; leur conduite avait été toute passive, forcés qu'ils étaient de supporter ce triomphe de l'hérésie.

Mais les choses prirent ensuite une tout autre allure.

Nous avons examiné le développement intérieur en vertu duquel le catholicisme a commencé sa restauration. Nous pouvons dire qu'il avait de nouveau enfanté en son sein une force

vivante et énergique, qu'il avait régénéré le dogme suivant l'esprit du siècle, et provoqué dans les habitudes de la vie une réforme qui répondait en général aux exigences des contemporains. Il ne laissa pas les tendances religieuses qui existaient dans le sud de l'Europe, lui devenir hostiles; il les absorba et les domina, et s'en servit pour se rajeunir et se fortifier lui-même. Jusqu'alors le protestantisme avait seul rempli de ses succès la scène du monde, et attiré à lui les intelligences : maintenant, le catholicisme s'appropriant aussi les intelligences et enflammant leur activité entra en lice avec son adversaire.

Le système catholique restauré s'empara d'abord des deux péninsules méridionales. Il n'obtint pas ce triomphe sans employer une sévérité extraordinaire; l'inquisition romaine renouvelée assista l'inquisition espagnole; tous les mouvemens du protestantisme furent comprimés avec violence. En même temps, le catholicisme acquit dans ces pays la plus grande influence par la direction spirituelle des âmes pour laquelle il avait une préférence marquée, et dont il disposait d'une manière absolue. Les princes aussi prirent sous leur protection les intérêts de l'Église.

Il était surtout important que le plus puissant de tous, Philippe II, défendît avec vigueur la

papauté; il rejeta toutes les opinions hétérodoxes avec toute la fierté d'un Espagnol, aux yeux duquel l'intégrité de la foi catholique était comme le signe d'un sang plus pur, d'une naissance plus illustre. Ce n'était cependant pas une impulsion purement personnelle qui lui dictait sa conduite politique. La dignité royale avait eu de tout temps, et surtout depuis les institutions d'Isabelle, une couleur ecclésiastique: le pouvoir royal était fortifié dans toutes les provinces par un pouvoir spirituel: celles-ci n'auraient jamais pu être gouvernées sans l'inquisition : dans les possessions américaines, le roi était regardé, avant tout, comme un propagateur de la foi chrétienne et catholique; c'était cette pensée qui réunissait tous les pays de la vaste monarchie espagnole, sous l'obéissance du souverain, lequel n'aurait pu abandonner cette ligne de conduite, sans courir des dangers réels. L'invasion des Huguenots dans le sud de la France, excita les plus grandes inquiétudes en Espagne : l'inquisition se crut obligée de redoubler de vigilance. « J'assure à votre seigneurie, écrit l'ambassadeur vénitien au doge, le 25 août 1562, qu'il serait à souhaiter pour ce pays qu'il ne se déclarât aucun mouvement religieux, car il y a un grand nombre de personnes qui désirent ardemment un changement de religion (1). » Le

(1) *Dispaccio Soranzo, Perpignan, 28 Maggio.*

nonce du pape pensait que la continuation du concile, qui alors était encore assemblé, était une affaire aussi importante pour le pouvoir royal que pour le pouvoir papal; « car, dit-il, l'obéissance que possèdent le roi et tout son gouvernement dépend de l'inquisition. Si cette dernière venait à perdre sa considération, il s'ensuivrait sur-le-champ des révoltes. »

Le système méridional obtint, à cette époque, une influence immédiate sur toute l'Europe, influence déjà manifestée par ce fait même de la souveraineté de Philippe II dans les Pays-Bas; mais, en outre, tout était bien loin d'être perdu dans les autres royaumes. L'empereur, les rois de France et de Pologne, les ducs de Bavière étaient restés attachés à l'Eglise catholique : il y avait encore de tous côtés des princes ecclésiastiques dont le zèle refroidi pouvait être ravivé; dans un grand nombre de localités, le protestantisme n'avait pas pénétré dans les masses de la population. La majorité du peuple des campagnes en France, en Hongrie et en Pologne, était encore catholique : Paris, qui exerçait déjà à cette époque une grande influence sur les autres villes de la France, n'avait pas été entraîné par les novateurs. En Angleterre, une grande partie de la noblesse et du peuple; en Irlande, toute l'an-

cienne nation irlandaise, étaient demeurées fidèles au catholicisme. Le protestantisme n'avait trouvé aucun accès dans les Alpes tyroliennes et suisses; il n'avait pas non plus fait beaucoup de progrès parmi le peuple des campagnes en Bavière. Canisius compare les Tyroliens et les Bavarois aux deux tribus d'Israël, qui seules étaient restées fidèles au Seigneur. Le même fait se retrouve dans les Pays-Bas et dans les provinces wallonnes.

La papauté prit, dès ce moment, une position du haut de laquelle elle pouvait s'emparer de nouveau de toutes ces sympathies et se les attacher d'une manière indissoluble. Quoiqu'elle se fût transformée aussi, elle possédait cependant l'avantage inappréciable d'avoir pour elle la puissance des traditions, l'habitude de l'obéissance. Les papes avaient réussi à augmenter dans le concile qu'ils avaient si heureusement terminé, leur autorité qu'on s'était proposé de diminuer, et à obtenir une influence plus étendue sur les églises nationales. De plus, ils abandonnèrent cette politique temporelle avec laquelle ils avaient troublé jusqu'à ce jour l'Italie et l'Europe : ils s'attachèrent avec confiance et sans réserve à l'Espagne, et lui témoignèrent le même dévouement qu'elle manifestait pour l'Eglise romaine.

Leur principauté italienne, l'extension des domaines et des richesses de leur Etat servirent avant tout à favoriser les entreprises de l'Église; toute l'Eglise catholique profita pendant quelque temps de l'excédant des revenus de l'administration papale.

Forts par eux-mêmes, puissans par le nombre et l'autorité de leurs partisans, par la communauté et l'unité de croyance qui les liait tous, les papes passèrent de la défensive, à laquelle ils avaient été obligés de se résigner, à une offensive active et énergique. L'objet principal de ce travail, c'est d'examiner la marche et les succès de cette offensive.

Une scène immense s'ouvre à nos yeux. L'entreprise commence en même temps sur plusieurs parties de l'Europe; étudions attentivement leurs diverses situations.

L'activité spirituelle se lie de la manière la plus intime avec les impulsions politiques; nous fixerons d'autant plus nos regards sur les grandes phases temporelles du monde, qu'elles coïncident souvent immédiatement avec les succès de la lutte spirituelle. Il ne nous est cependant pas permis de ne nous arrêter qu'à des généralités. Les conquêtes spirituelles, bien moins que les conquêtes

temporelles, ne peuvent être réalisées sans des sympathies locales qui viennent à leur rencontre. Il nous faut donc descendre dans la profondeur des intérêts des divers pays, afin d'en saisir les mouvemens intérieurs qui favorisèrent les vues de l'Eglise romaine.

Il y a une telle diversité d'événemens et de phénomènes, que nous redoutons presque de pouvoir à peine les présenter sous une seule de leurs faces.

Nous commençons par notre patrie où la papauté a d'abord éprouvé les plus grandes pertes, et où les deux principes choisirent d'abord leur champ de bataille.

La société des jésuites, composée d'hommes habiles, pleins de zèle pour la religion, et pénétrés de l'esprit du catholicisme moderne, rendit içi surtout de grands services à l'Eglise romaine. Examinons le rôle qu'elle a joué.

§ III.

LES PREMIÈRES ÉCOLES DES JÉSUITES EN ALLEMAGNE.

Ferdinand I se trouvant à la diète d'Augsbourg, en 1550, avait auprès de lui son confesseur, Urbain, évêque de Laybach. Celui-ci était du petit nombre des prélats restés inébranlables dans leur foi. Il monta souvent en chaire dans son évêché pour exhorter le peuple à persévérer dans la croyance de ses pères, pour prêcher qu'il n'y a *qu'un seul bercail et un seul pasteur* (1). Le jésuite Lejay se trouvait aussi alors à Augsbourg, et faisait quelque sensation par les conversions qu'il opérait. L'évêque Urbain fit sa connaissance. Lejay, le premier, lui parla des colléges que les jésuites avaient fondés auprès de plusieurs universités. La théologie catholique étant dans une si grande décadence en Allemagne, l'évêque Urbain donna le conseil à l'empereur de fonder un collége

(1) Valvassor : Gloire du duché de Carniole. Partie II, livre VII, p. 433.

semblable à Vienne. Ferdinand accepta avec empressement ; dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet à Ignace de Loyola, il exprime la conviction que l'unique moyen de maintenir en Allemagne la doctrine de l'Église, c'est de donner à la jeunesse, pour instituteurs, des catholiques pieux et savans (1). Les conventions furent facilement conclues : en 1551, arrivèrent treize jésuites parmi lesquels était Lejay lui-même, et auxquels Ferdinand assigna d'abord un logement, une chapelle et une pension, jusqu'à ce qu'il les unît peu à peu avec l'université, et leur en confiât l'inspection.

Ils prospérèrent bientôt après à Cologne. Ils y étaient déjà depuis plusieurs années, mais sans avoir aucun succès ; on les avait même forcés à ne pas vivre en communauté. Ce ne fut qu'en 1556 que cette bourse qui avait obtenu un protestant pour régent, leur fournit l'occasion d'acquérir une position plus solide. Car, comme il y avait dans la ville un parti qui attachait la plus grande importance à ce que l'université demeurât catholique, on écouta enfin le conseil que donnèrent les protecteurs des jésuites, de confier

(1) Imprimée dans Socher : *Historia provinciæ Austriæ societatis Jesu*, I, 21.

cette institution à leur ordre. Ces protecteurs étaient le prieur des chartreux, le provincial des carmes, et principalement le docteur Jean Gropper qui invitait quelquefois les bourgeois les plus influens à des festins, afin de proposer, selon l'ancien usage allemand, en buvant un verre de vin, les projets qu'il tenait le plus à cœur. Heureusement pour les jésuites, il y avait parmi eux un membre de l'ordre nommé Jean Ahetius, né à Cologne, d'une famille patricienne, auquel la bourse pouvait être confiée. Mais cela ne se fit pas sans de sévères restrictions : on défendit formellement aux jésuites d'introduire une vie monacale dans la bourse, ainsi qu'ils avaient coutume de faire dans leurs colléges (1).

Ce fut précisément alors qu'ils prirent racine à Ingolstadt. Les tentatives antérieures qu'ils avaient faites, avaient échoué par la résistance que leur opposèrent principalement les jeunes membres de l'université qui ne voulaient se laisser restreindre par aucune école privilégiée dans l'enseignement privé qu'ils donnaient. Mais en 1556, lorsque le duc, ainsi que nous l'avons dit, avait été obligé de faire de fortes concessions en faveur des protestans, les conseillers catholiques

(1) Sacchinus : Hist. Soc. Jesu pars II, lib. I, n° 103.

de ce prince jugèrent qu'il était d'une nécessité urgente de faire quelque chose d'efficace pour le maintien de l'ancienne croyance. C'étaient surtout le chancelier Wiguleus Hund qui montra autant de zèle à conserver qu'à étudier l'ancien état de l'Église, et Henri Schwigger, secrétaire intime du duc. Ce furent eux qui rappelèrent les jésuites. Le 7 juillet 1556, jour de la Saint-Wilibald, ils entrèrent au nombre de dix-huit dans Ingolstadt; ils avaient choisi ce jour, parce que saint Wilibald est regardé comme le premier évêque de ce diocèse. Ils rencontrèrent encore beaucoup de difficultés dans la ville et l'université : mais ils parvinrent à les vaincre insensiblement, à l'aide de la même protection à laquelle ils étaient redevables de leur établissement.

Les jésuites se propagèrent alors de ces trois métropoles dans toutes les parties de l'Allemagne.

De Vienne, ils se répandirent immédiatement dans les pays autrichiens. Ferdinand I les établit en 1556, à Prague, où il fonda pour eux un collége destiné principalement à la jeunesse noble. Il y envoya même les pages, et l'ordre trouva de la bienveillance et un appui auprès de la partie catholique de la noblesse bohémienne, chez les Rosemberg et les Dobkowitz. Nicolas Olahus, ar-

chevêque de Gran, était alors un des hommes les plus considérables en Hongrie. Son nom prouve qu'il était Valaque d'origine. Son père, Stoia, effrayé de l'assassinat d'un woïwode de sa fille, l'avait consacré à l'Église, et il avait répondu de la manière la plus heureuse à cette destination. Il fut revêtu de la charge importante de secrétaire intime, sous les derniers rois indigènes; depuis, il s'était élevé encore plus haut, au service du parti autrichien. Lors de la décadence générale du catholicisme en Hongrie, il vit que le seul espoir de le maintenir était dans le peuple qui n'avait pas encore apostasié. On manquait ici également d'instituteurs catholiques. Pour les former, il fonda en 1561 un collége de jésuites à Tyrnau; il leur assigna une pension sur ses propres revenus; et l'empereur Ferdinand leur fit présent d'une abbaye. Une assemblée du clergé du diocèse se trouvait précisément convoquée pour le moment de leur arrivée. Le premier emploi de leur zèle se porta à essayer de ramener ces prêtres hongrois à l'orthodoxie, et de leur faire renier les doctrines hétérodoxes vers lesquelles ils inclinaient. A peine étaient-ils à l'œuvre, et déjà on les appela en Moravie. Guillaume Prussinowski, évêque d'Olmutz, qui avait appris à connaître l'ordre des jésuites, pendant qu'il faisait ses études en Italie, les invita à venir s'é-

tablir auprès de lui; un Espagnol, nommé Hurtado Perez, fut le premier recteur à Olmutz; bientôt nous les trouvons à Brunn.

De Cologne, la société se répandit dans toutes les provinces rhénanes. A Trèves, ainsi que nous l'avons mentionné, le protestantisme avait trouvé des partisans et occasionné de la fermentation. L'archevêque, Jean de Stein, résolut de ne décréter que des peines faibles contre les récalcitrans, et de ne combattre ce mouvement que par une plus active propagation de la doctrine catholique. Il fit venir auprès de lui, à Coblentz, les deux chefs de l'école des jésuites de Cologne, et leur représenta qu'il désirait avoir quelques membres de leur ordre, « afin de contenir dans le devoir, ce sont ses propres expressions, le troupeau qui lui avait été confié, plutôt par des exhortations et une instruction amicale que par les armes et les menaces. » Il s'adressa aussi à Rome et bientôt on fut d'accord. On envoya six jésuites de Rome, les autres vinrent de Cologne. Le 3 février 1561, ils ouvrirent leur collége avec une grande solennité; ils se chargèrent de prêcher pendant le carême prochain (1).

(1) *Browerus* : *Annales trevirenses*, t. II, lib. XXI, 106-125.

Pierre Echter et Simon Bagen, tous deux conseillers privés du prince électoral Daniel de Mayence, crurent reconnaître aussi que l'admission des jésuites était le seul moyen de relever l'université de Mayence qui tombait en décadence. Malgré la résistance que leur opposèrent les chanoines et les feudataires, ils fondèrent pour l'ordre des jésuites un collége à Mayence, et une école préparatoire à Aschaffenbourg.

La société faisait toujours de plus grands progrès en remontant le Rhin. Elle paraissait désirer de préférence avoir un établissement à Spire, soit à cause du grand nombre d'hommes distingués qui s'y trouvaient réunis parmi les assesseurs de la chambre de justice, sur lesquels il était extraordinairement important d'acquérir de l'influence, soit pour s'opposer, dans le voisinage, à l'université de Heidelberg, qui jouissait alors d'une très grande réputation, à cause de ses professeurs protestans (1). Peu à peu, ils pénétrèrent à Spire et s'y établirent.

Ils tentèrent aussi sans retard leur fortune le

(1) Par exemple : Neuser dit dans sa célèbre lettre à l'empereur de Turquie ; qu'il est professeur et prédicateur à Heidelberg « lieu où demeurent actuellement les hommes les plus savans de toute l'Allemagne. » Arnold, histoire des hérétiques, II, 1133.

long du Mein. Quoique la ville de Francfort fût entièrement protestante, ils espérèrent néanmoins pouvoir y obtenir quelques succès pendant les foires. Mais cela ne pouvait se faire sans danger : pour ne pas être découverts, ils furent obligés de changer d'auberge toutes les nuits. A Wurzbourg, ils furent plus en sûreté et mieux reçus. On dirait que l'exhortation adressée par l'empereur Ferdinand aux évêques, pendant la diète de 1559, de réunir enfin leurs forces pour maintenir l'autorité de l'Église catholique, exerçait une grande influence sur ces progrès brillans de la société des jésuites. De Wurzbourg, ils traversèrent la Franconie.

Le Tyrol leur fut ouvert. Conformément aux désirs des filles de l'empereur, ils s'établirent à Inspruck, et ensuite dans son voisinage, à Hall. Ils firent toujours des progrès de plus en plus grands en Bavière. A Munich, où ils arrivèrent en 1559, ils trouvèrent encore plus d'avantages et de ressources qu'à Ingolstadt; ils appelaient cette première ville *la Rome allemande*. Déjà une nouvelle et grande colonie s'était élevée non loin d'Ingolstadt. Pour ramener son université de Dillingen à son but primitif, le cardinal Truchses prit la résolution de congédier tous les professeurs qui y enseignaient encore, et de la

confier entièrement aux jésuites. Un arrangement positif fut conclu à ce sujet, à Botzen, entre les commissaires allemands et italiens du cardinal et de la société. Les jésuites arrivèrent en 1563, à Dillingen, et prirent possession des chaires. Ils racontent avec une grande satisfaction comment le cardinal, à peine de retour d'un voyage, fit une entrée solennelle à Dillingen, s'adressa de préférence, parmi ceux qui étaient venus le recevoir, aux jésuites, leur donna sa main à baiser, les appela ses frères, visita leurs cellules et mangea avec eux. Il les favorisa de toutes ses forces, et établit bientôt pour eux une mission à Augsbourg (1).

En un si petit nombre d'années, quels progrès extraordinaires avait faits la société! En 1551, les jésuites n'avaient encore aucune situation fixe en Allemagne : en 1566, ils occupaient la Bavière et le Tyrol, la Franconie et la Souabe, une grande partie des provinces rhénanes, l'Autriche; ils avaient pénétré en Hongrie, en Bohême et en Moravie. On s'aperçut aussitôt des effets de leur influence : en 1561, le nonce du pape assure « qu'ils gagnent beaucoup d'âmes et rendent un grand service au saint siége. » C'était

(1) *Sacchinus*, *part* II, *lib.* VIII, n° 106.

la première impulsion durable anti-protestante que reçut l'Allemagne.

Ils travaillaient surtout au perfectionnement des universités. Leur ambition était de rivaliser avec la célébrité des universités protestantes. Toute la culture scientifique de cette époque reposait sur l'étude des langues anciennes. Ils les cultivèrent avec un nouveau zèle, et en peu de temps, on crut pouvoir comparer les professeurs jésuites aux restaurateurs mêmes de ces études. Ils cultivèrent aussi d'autres sciences; François Koster enseigna à Cologne l'astronomie d'une manière aussi agréable qu'instructive. Mais les doctrines théologiques étaient, bien entendu, le sujet principal de leur enseignement; ils s'y livraient avec la plus grande activité, même pendant les jours de fêtes; ils ressuscitèrent l'usage des exercices de thèses, sans lesquels, comme ils disaient, tout enseignement est mort; les exercices qu'ils rendaient publics étaient pleins de convenance, de politesse, d'instruction et les plus brillans que l'on eût jamais vus. On ne tarda pas à se persuader qu'à Ingolstadt, l'université catholique était parvenue au point, du moins en théologie, de pouvoir se mesurer avec toute autre université de l'Allemagne. Ingolstadt obtint, à la vérité dans un sens opposé, une influence sembla-

ble à celle qu'avaient eue, pour la réforme, Wittemberg et Genève.

Les jésuites ne se dévouaient pas avec moins d'ardeur à la direction des écoles de latinité. Une des idées fixes de Lainez, c'est qu'il fallait faire suivre avec assiduité les classes inférieures de grammaire; la première impression que reçoit l'homme étant celle qui importe le plus pour toute sa vie. Doué d'une intelligence droite, Lainez chercha des hommes qui, voués à cette partie de l'enseignement, songeaient à lui consacrer toute leur vie; car c'est le temps seul qui initie à toutes les difficultés de cette fonction et donne au maître l'autorité naturelle et nécessaire. Les succès des jésuites, sous ce rapport, furent prodigieux. On observa que la jeunesse apprenait chez eux beaucoup plus, en six mois, que chez les autres en deux ans; des protestans mêmes rappelèrent leurs enfans des gymnases éloignés pour les confier aux jésuites.

Ceux-ci établirent encore des écoles des pauvres, des instructions religieuses pour les enfans, des catéchismes. Le catéchisme de Canisius était composé de questions bien enchaînées et de réponses concises; il suffisait parfaitement aux intelligences destinées à l'apprendre.

L'enseignement religieux de cette époque était dans le sens de cette dévotion mystique qui, dès le commencement, caractérisait d'une manière si particulière l'institut des jésuites. Le premier recteur à Vienne était un Espagnol, nommé Jean Victoria, lequel signala autrefois à Rome son entrée dans la société par cette singularité : revêtu d'un cilice, il traversa le Corso pendant les fêtes du carnaval, en se flagellant jusqu'à ce que le sang ruisselât de tous ses membres. Les enfans de Vienne qui fréquentaient les écoles des jésuites, se distinguèrent bientôt par l'inébranlable refus de goûter, pendant les jours de jeûne, aux viandes défendues, que leurs parens au contraire, mangeaient sans scrupule. A Cologne, ce devint de nouveau un honneur de porter le chapelet. A Trèves, on commença à vénérer les reliques, avec lesquelles personne n'avait plus osé se montrer, depuis plusieurs années. En 1560, la jeunesse d'Ingolstadt partit de l'école des jésuites pour aller deux à deux, en pélerinage, à Eichstædt, afin d'être fortifiés, à l'époque de la confirmation « par la rosée qui tombe à petites gouttes du tombeau de sainte Walpurgis. » Cette direction religieuse partie des écoles, fut propagée par la prédication et la confession, dans toute la population.

Ce mouvement religieux est peut-être sans exemple dans l'histoire du monde.

Quand une nouvelle impulsion morale et intellectuelle s'est emparée des hommes, elle s'est toujours opérée par la puissance d'individualités imposantes, par la force entraînante d'idées nouvelles. Ici, l'effet était produit sans aucune grande manifestation intellectuelle. Les jésuites pouvaient être savans et pieux à leur manière ; mais personne ne dira que leur science reposait sur un libre essor de l'esprit, que leur piété partait du fond d'un cœur simple et ingénu. Ils étaient assez savans pour avoir de la célébrité, pour attirer la confiance, pour former et conserver des élèves ; mais voilà tout. Ni leur piété, ni leur science ne marchaient dans des routes libres, illimitées, non frayées ; cependant elles avaient une chose qui les distinguait essentiellement, c'était une méthode sévère. Tout était calculé, car tout avait son but. Une semblable association, dans le même corps, de science à un degré suffisant de profondeur et de zèle infatigable, de travail et de persuasion, de pompe et de mortification, de propagation et d'unité systématique, n'a jamais existé, avant eux, dans le monde. Ils étaient laborieux et mystiques, pleins d'urbanité et d'aménité, politiques et en-

thousiastes ; c'étaient des gens que l'on aimait à fréquenter, n'ayant aucun intérêt personnel, s'aidant tous les uns et les autres ; il n'est donc pas étonnant qu'ils aient si bien réussi.

Nous, Allemands, nous devons rattacher à ce succès une considération particulière. La doctrine théologique de la papauté, ainsi que nous l'avons dit, n'avait presque plus de croyans chez nous. Les jésuites vinrent pour la rétablir. Qu'étaient les jésuites, lorsqu'ils arrivèrent chez nous? Des Espagnols, des Italiens, des Neerlandais : on ignora pendant long-temps le nom de leur ordre ; on les appelait des prêtres espagnols. Ils occupèrent les chaires et trouvèrent des élèves qui embrassaient leurs doctrines. Ils n'ont rien reçu des Allemands ; leur doctrine et leur constitution étaient achevées et formulées avant qu'ils n'apparussent chez nous. Nous pouvons donc considérér les progrès de leur institut chez nous comme une nouvelle intervention de l'Europe romaine dans l'Europe germanique. Ils nous vainquirent sur le sol allemand ; ils nous arrachèrent une partie de notre patrie. Ce résultat provenait sans doute de ce que les théologiens allemands ne s'étaient pas entendus et n'avaient pas eu des sentimens assez élevés pour souffrir entre eux des contradictions peu essentielles. On

s'était jeté dans des opinions extrêmes ; on se combattait avec une sauvagerie aveugle et impitoyable ; en sorte qu'on entraîna dans l'erreur ceux qui n'étaient pas encore parfaitement convaincus, et qu'on fraya le chemin à ces étrangers qui soumirent les esprits avec leur doctrine habilement formulée, perfectionnée jusque dans les moindres détails, et n'offrant aucune prise au doute.

---

§ IV.

COMMENCEMENT DES CONTRE RÉFORMES EN ALLEMAGNE.

Malgré toutes ces circonstances avantageuses, il est cependant évident que les jésuites n'auraient pas pu réussir avec tant de facilité, sans le se-

cours du bras séculier, sans la protection des princes de l'empire.

Car les questions religieuses avaient subi le même sort que les questions politiques ; on n'était pas parvenu à prendre de mesure destinée à mettre la constitution de l'empire, essentiellement hiérarchique, en harmonie avec la nature des nouvelles relations religieuses. La paix de religion, telle qu'on l'entendit dès le commencement et qu'elle fut expliquée plus tard, était une nouvelle extension de la souveraineté temporelle. Depuis cette époque, la position religieuse qui devait être prise dans un pays, dépendait uniquement de la conviction du prince et de la bonne intelligence qui régnait entre lui et ses états.

Cette situation paraissait avoir été imaginée à l'avantage du protestantisme, mais elle finit, au contraire, par tourner tout à l'avantage du catholicisme.

C'est d'abord en Bavière que ce résultat s'est manifesté, et il vaut particulièrement la peine d'examiner comment la chose est arrivée, à cause des conséquences immenses qui en ont été la suite.

Depuis long-temps, il régnait des différends

entre les princes et les états aux diètes de Bavière. Le duc éprouvant toujours des embarras d'argent, accablé de dettes, constamment engagé dans de nouvelles dépenses, se voyait toujours dans la nécessité de réclamer l'assistance de ses états. Ceux-ci demandaient en retour des concessions, surtout d'une nature religieuse. Une situation semblable à celle qui exista long-temps en Autriche parut devoir se former en Bavière : c'était celle d'une opposition légale des états fondée à la fois sur la religion et les priviléges, contre le souverain, quand celui-ci ne passait pas à la fin lui-même au protestantisme.

Ce fut sans doute les craintes inspirées par cette situation qui décidèrent, ainsi que nous l'avons mentionné, l'appel des jésuites. Il se peut bien que leurs enseignemens eussent produit une forte impression personnellement sur le duc Albert V, qui disait un jour : que tout ce qu'il avait compris de la loi divine, il l'avait appris de Hoffaeus et de Canisius, tous les deux jésuites. Une autre influence se joignit encore à celle-là; non seulement Pie IV fixa l'attention du duc sur cette inévitable conséquence de chaque concession religieuse qui entraînait une altération de l'obéissance de ses sujets (1) (ce qui ne pou-

(1) *Legationes paparum ad duces Bavariæ.* MS. de la biblio-

vait être nié, attendu la situation de cette principauté allemande); mais de plus, le pape appuya ses exhortations par des témoignages de faveur, en lui cédant une dîme des biens de son clergé. Rendu ainsi plus indépendant des exigences de ses états, le duc fut en même temps éclairé par Pie IV sur les avantages qu'il avait à attendre de son union avec l'Église romaine.

Il s'agissait alors principalement pour le duc de pouvoir de nouveau calmer et arrêter l'opposition religieuse qui avait déjà pris racine dans ses états.

Il mit la main à cette œuvre en 1563, dans une diète tenue à Ingolstadt. Les prélats étaient déjà favorablement prévenus; il travailla immédiatement les villes. Soit que les doctrines du catholicisme restauré et l'activité des jésuites qui pénétraient partout, eussent aussi acquis de l'influence sur les villes et particulièrement sur les membres dirigeans de leur assemblée, soit parce qu'il se présenta d'autres considérations, en fait, il suffit de dire que les villes se désistèrent cette

thèque de Munich. *Prima legatio* 1563. « *Quod si sua Celsitudo Ill. absque sedis apostolicæ autoritate usum calicis concedat, ipsi principi etiam plurimum decederet de ejus apud subditos autoritate.* On se plaignait à la diète de ce que le prince était aveuglé par ce don de la dîme.

fois des demandes de nouvelles concessions religieuses dont, jusqu'à ce moment, elles avaient toujours poursuivi avec ardeur la réalisation. Il ne restait donc plus encore que la noblesse à gagner. Découragée et irritée, elle abandonna la diète : on signala au duc les propos menaçans tenus par les gentilshommes (1) ; enfin, le plus considérable d'entre eux, le comte d'Ortembourg, qui réclamait en vain pour son comté son indépendance de l'empire, se décida à introduire sans plus de façon, la confession évangélique dans ses domaines. Mais c'est précisément ce qui mit les meilleures armes entre les mains du duc, surtout lorsqu'il eut trouvé dans un des châteaux dont il s'était emparé une correspondance entre les seigneurs de la Bavière ; cette correspondance contenait de fortes allusions ; on l'y désignait comme un *Pharaon endurci*, et son conseil comme n'étant occupé qu'à délibérer sur les moyens de mettre à mort les pauvres chrétiens; elle renfermait encore d'autres expressions que l'on crut pouvoir interpréter comme les preuves d'une conjuration ; il en prit prétexte pour accuser tous les membres de la noblesse qui lui étaient opposés (2). On ne peut pas qua-

(1) Rapport secret sur les propos inconvenans et séditieux, dans Freiberg : Histoire des états de Bavière, II, 352.

(2) Huschberg : Histoire de la maison d'Ortembourg, p. 390,

lier de sévère la peine qu'il décerna contre eux, mais elle le conduisit à son but. Il exclut des diètes de Bavière tous ceux qui étaient compromis. Comme ils y formaient la seule opposition restée debout, il devint par là complétement maître des états, dans lesquels, depuis cette époque, il n'a plus été question de religion.

On vit aussitôt l'importance de ce triomphe. Le duc Albert insistait depuis long-temps, avec beaucoup d'ardeur, auprès du pape et du concile, afin d'obtenir la permission de l'usage du calice pour les laïques ; il paraissait y attacher toute la destinée de son pays ; cette autorisation lui fut enfin accordée, au mois d'avril 1564 ; qui pourrait le croire ? il ne daigna pas, même à cette époque, la publier. Les circonstances avaient changé : une concession qui s'éloignait du catholicisme rigoureusement pratiqué lui parut alors plus nuisible qu'utile (1) ; il employa la violence pour faire taire quelques communes de la Basse-Bavière qui renouvelaient avec instance leurs demandes antérieures.

Bientôt, il n'y eut pas de prince plus catholique que le duc Albert. Il se mit très sérieuse-

(1) Adlzreitter : *Annales Boicæ gentis II*, XI, n° 22. *Albertus tam indulgentiam juris publici in Boica esse noluit.*

ment à l'œuvre afin de faire rentrer son pays dans le sein du catholicisme.

Les professeurs d'Ingolstadt furent obligés de signer le symbole de foi, publié par le concile de Trente. Tous les fonctionnaires du duc devaient s'engager, par serment, à adhérer à la confession catholique. Celui qui s'y refusait, était destitué. Le duc Albert ne toléra pas davantage le protestantisme parmi le peuple. D'abord, dans la Basse-Bavière, où il avait envoyé quelques jésuites pour en convertir les habitans, non seulement les prédicateurs, mais tous ceux qui étaient attachés à la confession évangélique, furent forcés de vendre leurs biens et d'évacuer le pays (1). On procéda ensuite partout de la même manière. Un magistrat aurait été bien imprudent de souffrir la présence d'un protestant, il se serait attiré la punition la plus sévère.

Cette régénération du catholicisme amena d'Italie en Allemagne toutes les formes modernes de son culte et de sa discipline. On fit un index des livres prohibés : on les enleva des bibliothèques et on les brûla par monceaux ; la production et la lecture des livres catholiques orthodoxes furent favorisées ; le duc encouragea de

(1) Agricola : Ps. I, Dec. III, 118-120.

tous ses efforts les auteurs qui écrivaient dans cet esprit ; il fit traduire en allemand et imprimer à ses frais l'histoire des Saints composée par Surius : — on entoura les reliques de la plus grande vénération. Saint Benno, dont on ne voulait plus entendre parler dans un autre pays de l'Allemagne, en Misnie, fut déclaré solennellement le patron de la Bavière : — l'architecture et la musique commencèrent à prospérer à Munich, suivant le goût de l'église restaurée : — on favorisa avant tout les instituts des jésuites qui élevaient les générations naissantes dans toute la pureté de la foi catholique.

Aussi, les jésuites ne pouvaient trouver assez d'expressions pour louer le duc ; ils lui prodiguaient les noms de *second Josias*, de *nouveau Théodose*.

Une seule question reste ici à examiner.

Plus était importante l'extension de la souveraineté acquise par les princes protestans, grâce à l'influence qui leur avait été donnée sur la religion, plus aussi la restriction de cette souveraineté paraissait devoir être grande dans l'intérêt de l'autorité régénérée des pouvoirs catholiques.

Les papes virent bien qu'ils ne pourraient

parvenir immédiatement, que par le secours des princes, à conserver leur puissance en décadence ou à reconquérir celle qu'ils avaient perdue ; à cet égard, ils ne se firent pas d'illusion, et toute leur politique consista à s'allier avec les princes.

Grégoire XIII l'exprimait sans aucun détour, dans l'instruction donnée au premier nonce qu'il envoya en Bavière : « Le désir le plus ardent de Sa Sainteté est de rétablir la discipline de l'Église qui est presque perdue ; mais il comprend en même temps qu'il lui faut s'allier avec les princes pour atteindre un but si important : la religion a été conservée par la piété des princes; c'est uniquement avec leur secours qu'il peut rétablir la discipline de l'Église et les mœurs (1). » Le pape confie au duc le droit de stimuler les évêques négligens, de faire exécuter les décrets d'un synode tenu à Strasbourg, d'encourager l'évêque de Ratisbonne et son chapitre à ériger un séminaire. En un mot, il lui donne une sorte de

(1) *Legatio Gregorii XIII*, 1573. « *S. S. in eam curam incumbit qua ecclesiastica disciplina jam ferme in Germania collapsa aliquo modo instauretur, quod cum antecessores sui aut neglexerint aut leviter attigerint, non tam bene quam par erat de republica christiana meritos esse animadvertit : — adjungendos sibi ad tale tantumque opus catholicos principes sapientissime statuit.* » L'ambassadeur, Bartholomée, comte de Porzia, promet formellement : « *Suam Sanctitatem nihil unquam prætermissuram esse, quod est e re sua (ducis Bavariæ) aut filiorum.* »

surveillance spirituelle suprême ; il examine avec lui s'il ne conviendrait pas de fonder des séminaires de moines, semblables aux séminaires des prêtres séculiers. Le duc y consent avec beaucoup de plaisir. Il demande seulement que les évêques n'empiètent pas sur ses droits de prince, ni sur les anciens, ni sur ceux récemment accordés, et que le clergé soit maintenu dans la discipline et dans l'ordre par ses supérieurs. Il existe des édits par lesquels le prince considère les couvens comme domaniaux et les soumet à l'administration temporelle.

Si les princes protestans sont parvenus dans le cours de la réforme à s'arroger des attributions ecclésiastiques, les princes catholiques atteignirent alors le même but. Ce que les premiers firent par opposition à la papauté, les seconds le firent d'accord avec elle. Si les princes protestans ont établi leurs fils puînés comme administrateurs dans les évêchés évangéliques, les fils des princes catholiques arrivèrent à la dignité épiscopale dans les évêchés restés catholiques. Grégoire XIII avait promis, dès le commencement, au duc Albert, de ne rien négliger de ce qui pourrait contribuer à sa prospérité et à celle de ses fils : aussi voyons-nous en peu de temps deux de ses fils en possession des plus beaux bénéfices : l'un d'eux s'é-

lève insensiblement aux premières dignités de l'empire (1).

Mais la Bavière obtint en outre une importance politique considérable par la position qu'elle prit. Elle défendait un grand principe qui venait d'acquérir une nouvelle puissance ; les petits princes allemands catholiques regardèrent pendant quelque temps la Bavière comme leur chef.

Le duc s'efforçait de rétablir la religion catholique partout où s'étendait son autorité. A peine le comté de Haag lui fut-il dévolu, qu'il fit chasser les protestans tolérés par le dernier comte, et introduire de nouveau les rits et les croyances du catholicisme. Le margrave Philibert de Baden-Baden avait été tué à la bataille de Montcontour; son fils Philippe, à peine âgé de dix ans, fut élevé à Munich, sous la tutelle d'Albert, dans la religion catholique; le duc ne se donna cependant pas la peine d'attendre ce qu'il conviendrait au jeune margrave de faire quand il aurait pris les rênes du gouvernement; il envoya sur-le-champ le comte de Schwarzenberg et le jésuite George Schorich qui avaient déjà travaillé ensemble à opérer des conversions

(1) Pie V lui-même adoucit ses principes sévères envers le duc de Bavière. *Tiepolo : Relatione di Pio IV e V.*

ni s[illegible]

dés [illegible]

cip[illegible] [illegible] aux la

ex[illegible] [illegible] di

l[illegible] [illegible]ns;

[illegible] pas resté

[illegible] leurs opin

[illegible] supérieures

[illegible]ques, et

[illegible]. En de

[illegible] redev

[illegible] événemens

[illegible] aux prin

[illegible] s'opéra

[illegible] dans l

[illegible]ques.

[illegible] VI. lib. VI

dans la Basse-Bavière, employer les mêmes moyens dans le margraviat de Baden pour restituer ce pays au catholicisme. Les habitans protestans leur opposèrent, il est vrai, des ordres de l'empereur, mais on n'y fit aucune attention : les plénipotentiaires ne continuèrent pas moins, ainsi que l'exprime avec complaisance l'historiographe des jésuites, « à ouvrir les oreilles et les cœurs de la multitude naïve aux lumières de la doctrine céleste. » Ce qui veut dire : ils éloignèrent les prédicateurs protestans; ils forcèrent les moines qui n'étaient pas restés entièrement orthodoxes, à abjurer leurs opinions; ils firent occuper les écoles supérieures et inférieures par des instituteurs catholiques, et exilèrent les laïques qui refusaient d'obéir. En deux années, 1570, 1571, le pays se trouva redevenu catholique (1).

Pendant que ces événemens se passaient dans les domaines soumis aux princes temporels, un mouvement semblable s'opéra avec une sévérité encore plus irrésistible dans les pays soumis aux princes ecclésiastiques.

(1) *Sacchinus pars III*, lib. VI, lib. VII, n° 67, n° 88. *Agricola*, I, IV, 17, 18. Le pape en loua beaucoup le duc. « *Mira perfunditur lætitia*, est-il dit dans cette dépêche, *cum audit, ill. Ser. V, opera et industria Marchionem Badensem in religione catholica educari, ad quod accedit cura ingens, quam adhibuit in comitatu de Hag, ut catholica fides, a qua turpiter defecerant, restituatur.* »

Les princes ecclésiastiques de l'Allemagne étaient avant tout évêques, et les papes ne négligeaient aucune occasion de faire prédominer sur ces évêchés le pouvoir que leur donnaient les décrets du concile de Trente.

Canisius fut d'abord envoyé avec les exemplaires de ces décrets du concile auprès des diverses cours ecclésiastiques. Il les porta à Mayence, à Trèves, à Cologne, à Osnabruck et à Wurzbourg (1). Il sut, avec adresse et activité, exploiter le respect officiel avec lequel il fut reçu. La question fut ensuite agitée à la diète d'Augsbourg de 1566.

Le pape Pie V redoutant de voir le protestantisme faire de nouvelles demandes, et obtenir de nouvelles concessions, avait déjà donné des ordres à son nonce, pour présenter, au-cas échéant, une protestation qui devait menacer l'empereur et les princes de la privation de tous leurs droits; il croyait même que le moment était déjà arrivé (2). Le nonce, qui voyait les choses de plus près, ne considéra pas comme

(1) *Maderus de vita Canisii lib. II*, c. II, *Sacchinus III*, II, 22.

(2) *Catena : Vita di Pio V*, p. 40, contient un extrait de cette instruction. *Gratiani : Vita Commendoni lib. III*, c. II.

opportune la publication de cette déclaration. Les protestans étaient divisés, les catholiques, au contraire, parfaitement unis. Ils se rassemblaient souvent chez le nonce pour délibérer sur les mesures d'un intérêt commun ; Canisius, homme de mœurs irréprochables, très orthodoxe et prudent, exerçait une grande influence sur les membres de cette réunion. Il ne fallait songer à aucune concession : cette diète fut la première dans laquelle les princes catholiques manifestèrent une résistance qui obtint un plein succès. Les exhortations du pape furent écoutées, et les décrets du concile de Trente furent préalablement acceptés dans une assemblée particulière des princes catholiques.

Depuis cette époque, l'Église catholique prend une nouvelle vie en Allemagne. Ces décrets furent publiés insensiblement dans les synodes provinciaux ; des séminaires furent établis auprès des siéges épiscopaux ; le premier qui se conforma à cet ordre, fut, je crois, l'évêque d'Eichstadt, qui fonda le collége de Willibald (1) ; la profession de foi fut signée par tous, grands et petits. Ce qui est extrêmement important, c'est qu'elle devait être signée aussi par les universités.

(1) Falkenstein ; Antiquités du Nordgau, I, 222.

Cette injonction avait été conseillée par Lainez, approuvée par le pape, et alors mise à exécution en Allemagne, principalement grâce au zèle de Canisius. On ne devait accorder, non seulement aucune place, mais même aucuns grades, pas même dans la faculté de médecine, sans la signature apposée au bas de la profession de foi. La première université où l'on introduisit cette mesure, fut, si je ne me trompe, celle de Dillingen : les autres suivirent peu à peu son exemple. On commença à faire les visites les plus sévères dans les églises. Les évêques qui avaient été jusqu'à ce jour les plus indulgens, se distinguaient par leur activité et leur piété.

L'un des plus zélés parmi eux fut, sans aucun doute, Jacques de Eltz, prince électoral de Trèves, depuis 1567 jusqu'en 1581. Il avait été élevé suivant l'ancienne discipline de Louvain : toute sa vie, il consacra ses talens littéraires à la défense du catholicisme; il avait recueilli un martyrologe et composé un livre de prières; déjà sous son prédécesseur, il avait pris la plus grande part à l'introduction des jésuites à Trèves. Il confia précisemment à ceux-ci la visite de son diocèse, lorsqu'il parvint au gouvernement. Les maîtres d'école eux-mêmes furent obligés de signer la profession de foi. On introduisit parmi les mem-

bres du clergé une discipline austère et une soumission conforme à l'esprit méthodique des jésuites : le curé était obligé de faire chaque mois un rapport au doyen, et celui-ci devait faire, à la fin de chaque trimestre, son rapport à l'archevêque : les récalcitrans étaient immédiatement renvoyés. Une partie des décrets du concile de Trente fut imprimée pour les diocèses, afin que chacun les mît en pratique; on publia un nouveau missel, afin d'abolir toutes les différences de rit. Le tribunal ecclésiastique reçut de Bartholomée Bodeghem de Delf une nouvelle et sévère organisation. Le plus grand bonheur de l'archevêque était de voir quelqu'un abjurer le protestantisme. Il ne manquait jamais de le bénir de sa propre main (1).

Mais des mobiles d'un autre genre se joignirent pour les princes-évêques à ce devoir de leur dignité, à l'intimité de leurs rapports avec Rome. Les princes ecclésiastiques avaient les mêmes motifs que les princes temporels pour vouloir ramener leurs provinces à la religion; toutefois ces motifs étaient peut-être pour eux encore plus pressans, puisqu'une population qui inclinait au protestantisme, devait leur faire une opposition

(1) *Browerus : Annales Trevirenses II*, XXII, 25.

encore plus énergique et plus redoutable, à cause du caractère de prêtre dont ils étaient revêtus.

C'est précisément à Trèves que se présente cette phase importante de l'histoire de l'Allemagne. Les archevêques de Trèves, ainsi que les autres seigneurs ecclésiastiques, avaient eu, de tout temps, des différends avec leur capitale. Au seizième siècle, le protestantisme vint accroître ces difficultés; une résistance opiniâtre fut surtout opposée au tribunal ecclésiastique. Enfin les choses arrivèrent à ce point que Jacques de Eltz assiégea la ville dont il se rendit le maître. Il obtint un jugement de l'empereur qui lui était favorable, et obligea les citoyens à lui obéir, sous le rapport spirituel et temporel.

Il exécuta encore une autre mesure qui entraîna de graves et générales conséquences. En 1572, il exclut irrévocablement de sa cour les protestans. Cette décision était d'une grande importance, surtout pour la noblesse du pays, qui vivait à la cour afin d'obtenir son avancement. Toutes les perspectives d'avenir lui étaient fermées; et beaucoup de membres peuvent avoir été déterminés par ce motif à retourner au catholicisme.

Daniel Brendel, prince électoral de Mayence,

voisin de Trèves, était aussi très bon catholique. Il rétablit la procession de la Fête-Dieu, contrairement au conseil que lui avaient donné ceux qui l'entouraient, et y assista en personne; il n'aurait jamais manqué d'aller à vêpres : — parmi les affaires qui lui étaient déférées, il se faisait toujours présenter en premier lieu les affaires spirituelles ; toute sa bienveillance était pour ceux de ses conseillers intimes qui se montraient les catholiques les plus fervens : — les jésuites exaltaient les faveurs qu'ils en avaient reçues : il envoya quelques élèves au collége germanique à Rome (1). Mais il ne se sentait pas porté à aller aussi loin que Jacques de Eltz. Son zèle pour la religion n'était pas exempt d'une certaine ironie. Lorsqu'il introduisit les jésuites, plusieurs de ses feudataires lui firent des représentations contre cette mesure: « Comment, dit-il, vous me tolérez, moi qui ne remplis cependant pas mes devoirs convenablement, et vous ne voulez pas tolérer des gens qui remplissent si bien les leurs (2) ! » On ne nous a pas transmis la réponse qu'il peut avoir faite aux jésuites, lorsqu'ils insistèrent sur la destruction complète du protestantisme dans le pays. Ce qui est certain,

(1) *Serarius : Moguntiacerum rerum libri V*, particulièrement dans le chapitre sur Daniel, *Cap. VIII, XI, XXII, XXIII.*

(2) *Valerandus Sartorius*, dans *Serarius*, p. 921.

c'est qu'il continua à tolérer des luthériens et des calvinistes dans la ville et à la cour : dans quelques localités, il souffrait même l'exercice du rit évangélique (1); sans doute parce qu'il ne se sentait pas assez fort pour l'opprimer. Il n'hésita pas cependant à prendre un parti décisif dans une partie plus éloignée de ses domaines, où il n'était pas menacé par des voisins aussi puissans et aussi belliqueux que les comtes palatins du Rhin; le rétablissement du catholicisme à Eichsfeld est son ouvrage. Le protestantisme s'y était établi, là aussi, par la protection de la noblesse; il avait pénétré même à Heiligenstadt, sous les yeux de l'évêque qui avait le patronage de toutes les églises; il y avait un prédicateur luthérien : la communion y était donnée sous les deux espèces : un jour seulement douze bourgeois marquans y avaient fait leurs pâques, suivant le rit catholique (2). C'est précisément à cette époque, en 1574, que l'archevêque vint en personne à Eichsfeld, faire une visite des églises; il était accompagné de deux jésuites. Il n'employa pas de grandes violences, mais il prit néanmoins des mesures efficaces. Il éloigna de Heiligenstadt le prédicateur protestant, et y fonda un collége de

(1) Plaintes de Robert Turner, qui cherchait un Boniface et ne trouva qu'un « *principem politicum*. » Dans Serarius, p. 947.

(2) Jean Wolf. Histoire et description de Heiligenstadt, p. 59.

jésuites. Il n'exclut personne du conseil; mais à l'avenir, on ne pouvait plus y entrer sans se conformer à une légère addition faite au serment que chaque conseiller devait prêter; en vertu de cette addition, chaque conseiller s'obligeait à obéir à son éminence le prince électoral, en matières spirituelles et temporelles. Le point essentiel était alors de nommer grand-bailli, Léopold de Stralendorf, d'une rigidité inflexible, qui ne craignit pas de faire suivre, de sa propre autorité, les mesures modérées de son maître par des mesures sévères, et dont l'administration, fidèle pendant vingt-six années au même esprit, rendit de nouveau la doctrine catholique dominante à la ville et à la campagne; sans avoir aucun égard à la résistance de la noblesse, il expulsa les prédicateurs protestans de la campagne, et les remplaça par les élèves de la nouvelle école des jésuites.

Un autre prince ecclésiastique avait déjà donné cet exemple dans les mêmes contrées.

Dans l'évêché de Fulde, l'exercice de la religion évangélique avait déjà été toléré par six abbés, et le jeune abbé Balthasar de Dernbach, nommé Gravel, promit, lors de son élection en 1570, de n'y rien changer. Mais, soit que la faveur que lui témoigna la cour papale eût enflammé son ambition; soit qu'il eût vu dans le ré-

tablissement du catholicisme les moyens d'augmenter une petite souveraineté tout-à-fait insignifiante; soit qu'il se fût opéré en lui une transformation plus profonde de sentimens, il se montra peu à peu, non seulement défavorable, mais hostile envers le protestantisme. Il commença par appeler les jésuites. Il n'en connaissait aucun et n'avait même jamais vu un collége; la renommée seulement, le tableau que lui en faisaient quelques élèves du collége de Trèves, et peut-être les recommandations de Daniel Brendel le déterminèrent. Ces religieux se rendirent avec empressement auprès de lui; Mayence et Trèves y fondèrent une colonie commune; l'abbé leur fit construire une maison et une école, et leur assigna une pension : lui-même, car il était très ignorant, se fit instruire par eux (1).

L'abbé éprouva aussitôt de grandes difficultés avec le chapitre qui avait le droit d'intervenir dans de pareilles matières et n'approuvait aucunement l'appel des jésuites : mais il n'hésita pas

(1) *Reiffenberg* : *Historia Societatis Jesu ad Rhenum inferiorem*, I, VI, II, qui dans ce passage ajoute aux notices de Sacchinus (III, VII, 68) par des extraits tirés d'un traité composé pour lui par le jésuite Feurer. Du côté protestant : Griefs de la ville de Fulda et de la noblesse de cet évêché, dans Lehmann : *De pace religionis*, II, IX, 257.

non plus à attaquer la ville, et il en trouva la plus belle occasion.

Le pasteur de Fulda, qui avait prêché jusqu'à ce jour la doctrine évangélique, rentra dans le sein du catholicisme et commença de nouveau à administrer le baptême en latin, et à ne distribuer la communion que sous une seule espèce. La bourgeoisie, habituée depuis long-temps au rit évangélique, ne voulut pas se prêter de bonne volonté à ce changement, et demanda l'éloignement de ce pasteur. Elle ne fut pas écoutée, comme on doit bien se l'imaginer. Non seulement le rit catholique fut rigoureusement pratiqué dans la cathédrale, mais les prédicateurs évangéliques furent expulsés peu à peu des autres églises et remplacés par des jésuites. L'abbé remplaça aussi ses conseillers et ses fonctionnaires protestans par des catholiques.

La noblesse fit inutilement des représentations à ce sujet : l'abbé Balthazar, tout étonné, leur répondit: *qu'il espérait qu'on ne voudrait pas lui prescrire comment il devait gouverner le pays que Dieu lui avait confié*. Quelques puissans princes de l'empire lui envoyèrent des ambassadeurs, pour le déterminer à arrêter les innovations, et à éloigner les jésuites; mais il resta inébranlable.

C'est ainsi que le catholicisme se releva en Allemagne avec une force rajeunie, au moment où il paraissait déjà vaincu. Les motifs les plus divers contribuèrent à ce succès : les progrès de la religion catholique qui se propageait de plus en plus; la subordination ecclésiastique renouvelée et réformée par les décrets du concile de Trente, et surtout la politique intérieure, intéressée au triomphe du catholicisme : il était évident qu'un prince était bien plus puissant, quand ses sujets professaient la même religion que lui. La restauration ecclésiastique ne s'était emparée, à la vérité, que de points isolés, épars, mais qui présentaient une perspective immense et pleine d'espoir. Quel bonheur n'était-ce pas, surtout pour les princes ecclésiastiques, de ne rencontrer aucune opposition plus générale. Dans la paix de religion, on avait cherché à garantir, par une déclaration impériale particulière, les communes protestantes situées dans les domaines des princes ecclésiastiques; mais ceux-ci paraissaient ne pas la connaître; ils n'en faisaient aucun cas. La puissance impériale n'était ni assez forte, ni assez résolue pour prendre à cet égard une décision énergique. Il n'y avait pas assez de vigueur et d'unité dans les diètes de l'empire pour la maintenir : les plus grands changemens se réalisèrent donc sans aucun bruit, sans qu'on les observât, sans

qu'on en fît mention dans les livres d'histoire, comme si les choses n'avaient pas pu se passer autrement.

---

§ V.

VIOLENCES EXERCÉES DANS LES PAYS-BAS ET EN FRANCE.

Pendant que le catholicisme devenait si puissant et regagnait tant de terrain en Allemagne, il se releva aussi dans les Pays-Bas et en France, mais d'une manière tout-à-fait différente.

Cette différence fondamentale provient de ce qu'il y avait dans ces pays des pouvoirs centraux fortement constitués qui, avec une active spontanéité, se mêlaient à chaque mouvement, dirigeaient les entreprises religieuses, et qui se trouvaient immédiatement atteints et menacés par la

résistance; d'où résultait plus d'unité dans les rapports, plus de suite et d'énergie dans les actes.

On connaît les diverses mesures que prit Philippe II, au commencement de son règne, pour introduire une obéissance parfaite dans les Pays-Bas; il fut obligé de les abandonner l'une après l'autre; il ne maintint avec une sévérité inexorable que celles qui devaient servir à la conservation du catholicisme et de l'unité spirituelle.

Il changea entièrement la constitution religieuse du pays, par l'érection de nouveaux archevêchés et évêchés; aucune résistance, aucune réclamation de droits violés ne purent l'arrêter.

Ces évêchés avaient acquis une double importance, depuis le concile de Trente qui avait si extraordinairement fortifié la discipline ecclésiastique. Philippe II, après quelques réflexions, admit les décrets du concile, et les fit publier aussi dans les Pays-Bas. La vie, jusqu'alors si agitée et si libre de ce peuple, devait être placée sous une surveillance active, et soumise à des formes très sévères, auxquelles il était précisément sur le point de se soustraire.

Ajoutez et des ordres de punition, tels que déjà, sous le gouvernement précédent, il en avait

été promulgué un si grand nombre dans les Pays-Bas; et le zèle des inquisiteurs, tous les jours de plus en plus excité par le tribunal de Rome.

Les Hollandais ne négligèrent rien pour engager le roi à adoucir sa sévérité; et il y parut quelquefois disposé; le comte d'Egmont crut en avoir reçu l'assurance, à l'époque de son séjour en Espagne. Cependant il était bien difficile de pouvoir compter sur ce changement.

Nous avons déjà fait observer combien la puissance de Philippe II reposait essentiellement sur l'élément religieux. S'il eût accordé des concessions aux Neerlandais, on en eût également demandé en Espagne, où il n'aurait jamais pu les donner. Une nécessité inévitable, nous ne devons pas le méconnaître, lui imposait cette politique. De plus, c'était l'époque où l'avénement et les premiers actes de Pie V excitaient une nouvelle ardeur dans toute la chrétienté catholique: Philippe II aussi, se laissa entraîner à un dévouement extraordinaire pour ce pape, et se soumit à ses exhortations; on venait de repousser l'attaque des Turcs sur Malte, et les dévots, les ennemis des Neerlandais purent, comme le présumait le prince d'Orange, profiter de l'impression causée par la victoire, pour déterminer le roi à prendre une résolution vio-

lente (1). Il suffit de dire que, vers la fin de 1565, parut un édit qui surpassa en sévérité tous les édits antérieurs.

Les ordres de punition, les décrets du concile, et les synodes provinciaux, devaient être maintenus inviolablement; la connaissance des délits spirituels devait être exercée par les inquisiteurs seuls; il fut imposé à tous les fonctionnaires de leur prêter assistance. Dans chaque province, un commissaire était chargé de veiller à l'exécution de ces ordres, et de faire un rapport de trois mois en trois mois (2).

Evidemment, toutes ces mesures devaient introduire dans les Pays-Bas un gouvernement spirituel, sinon tout-à-fait semblable à celui d'Espagne, au moins à celui de l'Italie.

Il en résulta que le peuple courut aux armes, que l'on brisa les images, que tout le pays fut en combustion; — il vint même un moment où le pouvoir se vit forcé de céder. Mais comme il arrive ordinairement, le but fut manqué précisément par ces violences; les habitans modérés

(1) Le prince soupçonne Granvella: voyez la lettre dans les archives de la maison d'Orange-Nassau, I, 289.
(2) Strada, suivant une formule du 18 déc. 1565, liv. IV, p. 94.

et paisibles en furent effrayés et prêtèrent secours au gouvernement : la gouvernante remporta la victoire : après s'être emparée des localités rebelles, elle se trouva assez forte pour présenter aux fonctionnaires, même aux feudataires du roi, un serment par lequel ils s'engageaient formellement à maintenir la foi catholique et à combattre les hérétiques (1).

Mais ce n'était pas encore assez aux yeux du roi. A cette époque avait eu lieu la malheureuse catastrophe de son fils don Carlos : jamais il ne se montra plus sévère, plus inflexible. Le pape l'exhorta encore une fois à ne faire aucune concession au détriment du catholicisme : le roi assura à Sa Sainteté « qu'il ne souffrirait la racine d'aucune mauvaise plante dans les Pays-Bas : qu'il était décidé ou à perdre la province, ou à y maintenir la religion catholique (2). » Afin d'exécuter ses desseins, il envoya, après la cessation des troubles, son meilleur général, le duc d'Albe, et une excellente armée.

Essayons de saisir la pensée fondamentale qui dirigea la conduite du duc d'Albe.

(1) Brandt : Hist. de la réformation des Pays-Bas, I, 156.
(2) *Cavalli, Dispaccio di Spagna*, 7 Ag. 1567.

Ce général était convaincu que l'on vient à bout de tout dans les mouvemens violens et révolutionnaires d'un pays, quand on se débarrasse des chefs. On a parlé souvent de l'alliance qui fut conclue en 1565, entre les Français et les Espagnols, à l'époque de l'entrevue de Bayonne, et des conventions verbales qui furent faites; de tout ce qui a été dit, il n'y a de certain que le conseil du duc d'Albe à la reine de France pour se débarrasser, d'une manière ou de l'autre, des chefs des huguenots. Il n'hésita pas à exécuter lui-même ce qu'il avait conseillé. Philippe lui avait donné quelques blancs-seings, revêtus de la signature royale. Le premier usage qu'en fit le duc d'Albe, ce fut de faire arrêter Egmont et Horn, sous prétexte qu'ils avaient été cause des mouvemens précédens. La lettre qu'il écrivit à cette occasion au roi, et qui paraît cependant prouver qu'il n'avait point reçu d'ordres formels à ce sujet, commence ainsi : « Sainte majesté catholique, après mon arrivée à Bruxelles, j'ai pris les informations nécessaires en lieu convenable, et j'ai fait arrêter en conséquence les comtes d'Egmont, de Horn et quelques autres (1). » Veut-on savoir

(1) *Dispaccio di Cavàlli*, 16 *Sett*. La régente se plaignit au roi de cette arrestation. Le roi répondit qu'il ne l'avait pas ordonnée. Pour le prouver, il présenta la lettre du duc d'Albe, d'où est extrait le passage qui nous sert ici de preuve.

pourquoi il condamna, l'année suivante, les détenus à être exécutés ? Ce n'était pas par une conviction de leur culpabilité résultant du procès : ce qui fut une grande charge contre eux ; c'est plutôt de ne pas avoir empêché les soulèvemens que de les avoir occasionnés ; ce n'était pas non plus un ordre du roi, qui laissa au contraire au duc le soin de les faire exécuter ou non, selon qu'il le jugerait convenable ; en voici le motif : une petite troupe de protestans avait pénétré dans le pays ; elle n'avait, il est vrai, effectué aucun mouvement important, mais elle avait remporté un avantage auprès de Heilligerlée, et un capitaine royal, d'une grande renommée, le duc d'Arenberg, y avait perdu la vie. Le duc d'Albe dit dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet au roi : « qu'il a remarqué que ce malheur avait mis le peuple en fermentation et l'avait rendu arrogant ; il a jugé nécessaire de montrer à ces gens qu'il ne les craint aucunement : il a aussi voulu leur faire passer le désir d'opérer, par de nouveaux troubles, la délivrance des prisonniers ; ce qui l'a décidé à les faire exécuter. » C'est ainsi que furent condamnés à mourir ces nobles personnages dont tout le crime était d'avoir défendu les anciennes libertés de leur patrie, auxquels on ne pouvait reprocher aucune faute digne de mort ; ils périrent plutôt victimes des considérations

momentanées d'une politique orgueilleuse et impitoyable, que de la violation des principes du droit monarchique. C'est précisément alors que le duc d'Albe se souvint de Charles V dont il ne voulait pas commettre les fautes, conséquences, suivant lui, de sa trop grande indulgence.

Nous le voyons, le duc d'Albe était cruel par système. Qui aurait trouvé grâce devant le tribunal redoutable qu'il érigea sous le nom de *Conseil des Troubles* ? Il gouverna les provinces à force d'arrestations et d'exécutions; il fit raser les maisons des condamnés et confisqua leurs biens. En servant la cause de l'Eglise, il servait en même temps celle de la politique; l'ancien pouvoir des Etats était annulé, les troupes espagnoles remplissaient le pays, et une citadelle fut construite dans la ville de commerce la plus importante: le duc d'Albe fit rentrer, avec un égoïsme opiniâtre, les impôts les plus odieux; et en Espagne, d'où il tirait aussi des sommes importantes, on s'étonnait seulement de ce qu'il faisait avec tout cet argent: mais il est vrai que le pays était obéissant; aucun mécontent n'osait remuer; toute trace du protestantisme disparut; ceux qui s'étaient sauvés dans les pays voisins, se tenaient tranquilles.

Pendant ces événemens, un conseiller privé de

Philippe II dit au nonce du pape : « Monsignore, êtes-vous content de la conduite du roi ? » Le nonce répondit en souriant : « Très content. »

Le duc d'Albe lui-même crut avoir fait un chef-d'œuvre. Il regardait avec mépris le gouvernement français qui ne pouvait parvenir à être maître dans son propre pays.

Tandis que le protestantisme prenait en France ce grand essor, une redoutable réaction avait surgi en 1562 contre lui, et surtout dans Paris.

Ce qui fit le plus grand tort au protestantisme, en France, ce fut sans doute son alliance si étroite avec les factions de la cour. Tout le monde, pendant quelque temps, parut incliner vers cette croyance; mais lorsque ses partisans prirent les armes, et commirent des violences inséparables de la guerre, ils perdirent la faveur de l'opinion publique. Quelle est cette religion ? demandait-on; où Jésus-Christ a-t-il commandé de piller le prochain et de répandre son sang ? C'est surtout lorsqu'on se mit à Paris en état de défense contre les attaques de Condé, que toutes les corporations prirent une allure anti-protestante. Les hommes capables de porter les armes furent organisés militairement : les capitaines qui les commandaient devaient être avant tout catholiques.

Les membres de l'université, du parlement, y compris la classe si nombreuse des avocats, étaient obligés de signer une formule de foi, expression du plus pur catholicisme.

Les jésuites s'établirent en France sous l'influence de cette disposition des esprits. Leur début fut assez mesquin ; il leur fallut se contenter des colléges de Billom, de Tournon, qui leur furent ouverts par quelques ecclésiastiques, leurs partisans passionnés. Ces localités étaient éloignées du centre du pays, et l'on n'y pouvait rien faire d'important. Ils rencontrèrent, dès le commencement, une résistance opiniâtre dans toutes les grandes villes et surtout dans Paris. La Sorbonne, le parlement, l'archevêque, qui croyaient tous qu'on empiétait sur leurs priviléges, s'élevaient contre eux. Mais ils acquirent bientôt la protection des catholiques zélés et surtout celle de la cour, qui alors ne se lassait pas de les recommander « à cause de leur vie exemplaire, de la pureté de leur doctrine, grâce auxquelles on doit d'avoir vu beaucoup d'apostats ramenés à la foi, et l'Orient et l'Occident reconnaître la face du Seigneur (1). » Le revirement de l'opinion étant

(1) Dans un manuscrit de la bibliothèque de Berlin, *MS. Gall.* n° 75, se trouve entre autres aussi la pièce suivante: *Délibérations*

la vente produisit un million et demi de livres aux caisses de l'État (1). Alors Catherine de Médicis, comme l'avait fait, à peu près une année auparavant, la régente des Pays-Bas, présenta à la noblesse française un serment en vertu duquel celle-ci devait renoncer à toute alliance contractée à l'insu du roi (2); elle exigea l'éloignement de tous les magistrats, dans les villes soupçonnées de partager les nouvelles opinions; elle déclara, en septembre 1563, à Philippe II, qu'elle ne tolérerait aucune autre religion que la religion catholique.

Cette détermination ne pouvait être mise à exécution, en France, que par la force des armes; la guerre éclata sur-le-champ.

Elle fut entreprise, du côté des catholiques, avec une ardeur extraordinaire. Le roi d'Espagne envoya, à la prière du pape, des troupes exercées et bien commandées, au secours des Français. Pie V fit faire des collectes dans les états de l'Église, et recueillir des contributions auprès des princes italiens; lui-même envoya aussi de son côté une petite armée au delà des Alpes, préci-

(1) *Catena : Vita di Pio V*, p. 79.
(2) Le serment dans Serranus : *Commentarii de statu religionis in regno Galliæ*, III, 158.

sément celle à laquelle il donna cette instruction cruelle de mettre à mort tout huguenot qui tomberait entre ses mains, et de n'accorder aucun pardon.

Les huguenots réunirent leurs forces : eux aussi étaient remplis d'une exaltation toute religieuse : les soldats du pape étaient à leurs yeux l'armée de l'Antechrist qui s'avançait contre eux ; eux aussi n'accordaient point de pardon; ils ne manquaient pas non plus de secours de l'étranger; — cependant ils furent complétement battus à Montcontour.

Avec quelle joie Pie V déploya-t-il, dans les églises de Saint-Pierre et de Saint-Jean de Latran, les étendards pris sur les huguenots! Il conçut les espérances les plus vastes. C'est dans ces circonstances même qu'il prononça l'excommunication contre la reine Elisabeth. Il se berça quelquefois de la pensée de commander un jour encore, en personne, une expédition contre l'Angleterre.

Les choses n'en vinrent pas encore à ce résultat.

Ainsi qu'il est arrivé souvent, il se fit à cette époque, à la cour de France, un changement dans la disposition des esprits, changement qui

ne reposait que sur de légères relations personnelles, mais qui amena un grand revirement dans les affaires générales.

Le roi se montra envieux envers son frère, le duc d'Anjou, qui avait commandé à Montcontour, de l'honneur d'avoir vaincu les huguenots et rétabli la tranquillité dans le royaume. Son entourage, jaloux aussi de celui du duc d'Anjou, l'entretenait dans ces fâcheux sentimens. Ils craignaient que le pouvoir ne passât d'une main dans l'autre avec la gloire. Non seulement les avantages remportés furent poursuivis de la manière la plus lente, mais en peu de temps, un autre parti, un parti modéré, qui suivait une politique diamétralement opposée, se mit en lutte avec le parti catholique austère qui se réunissait autour du duc d'Anjou. Ce parti modéré fit la paix avec les huguenots et en attira les chefs à la cour. En 1569, les Français ligués avec les Espagnols et le pape, avaient cherché à renverser la reine d'Angleterre; nous les voyons, pendant l'été de 1572, alliés avec la même reine, pour arracher les Pays-Bas aux Espagnols.

Ce changement était trop rapide, trop peu préparé, pour pouvoir être durable. Il s'en suivit l'explosion la plus violente qui fit rentrer la direction politique dans l'ancienne ornière.

La reine Catherine de Médicis, tout en adoptant la politique et les plans de la faction dominante, plans qui étaient, du moins en partie, dans ses intérêts, en ce qu'ils paraissaient devoir favoriser l'avénement de son plus jeune fils, le duc d'Alençon, au trône d'Angleterre, Catherine fit cependant tous les préparatifs pour l'exécution d'un coup bien opposé au système qu'elle paraissait vouloir suivre. Elle employa toute son habileté à faire venir les huguenots à Paris ; malgré leur nombre, ils y étaient entourés et maintenus par une population bien supérieure en nombre, organisée militairement, et dont le fanatisme était facile à enflammer. Elle fit indiquer d'avance, assez clairement, au pape, quel était son but. Mais quand même elle eût encore hésité, les circonstances qui surgirent durent nécessairement la déterminer. Les huguenots avaient gagné le roi lui-même ; ils paraissaient vaincre et détruire la considération de sa mère ; dans ce danger personnel, elle ne tarda pas plus long-temps. Elle réveilla, avec le pouvoir irrésistible et magique qu'elle exerçait sur ses enfans, tout le fanatisme du roi ; un mot lui suffit pour faire courir le peuple aux armes : elle le prononça ; chacun des huguenots les plus distingués était désigné à son ennemi personnel. Catherine a dit qu'elle n'avait désiré faire périr que six hommes, qu'elle ne

prenait que la mort de ceux-ci sur sa conscience. On en a tué près de cinquante mille (1).

C'est ainsi que les Français surpassèrent encor l'œuvre des Espagnols dans les Pays-Bas. Ils exé cutèrent dans l'ardeur de la passion, arbitraire ment, avec l'aide des masses fanatisées, ce qu ceux-ci opéraient peu à peu, par calcul, et dan des formes légales. Le résultat parut être l même. Il ne restait plus un seul chef sous l nom duquel les huguenots dispersés auraient p se rassembler : plusieurs d'entre eux prirent l fuite : un très grand nombre se soumit : partou on retourna de nouveau à la messe : les prêche devinrent muets. Philippe II vit avec plaisir qu'o l'avait imité et surpassé. — Il offrit à Charles IX qui venait seulement alors d'acquérir son droi au titre de roi très chrétien, l'appui de son bra pour terminer cette restauration religieuse. L pape Grégoire XIII célébra ce grand succès pa une procession solennelle à San-Luigi. Les Vé nitiens, qui paraissaient n'y avoir aucun intérê particulier, exprimèrent dans une dépêche of ficielle à leurs ambassadeurs, le plaisir qu'il éprouvaient « de cette grâce de Dieu. »

(1) Pour abréger, je m'en réfère à ma dissertation sur la nui de la Saint-Barthélemy, dans la *Revue historique et politique* II, III.

Mais des attentats d'une nature aussi sanglante pouvaient-ils jamais réussir ? Ne sont-ils pas en opposition avec le mystère le plus profond des affaires humaines, avec ces principes cachés mais perpétuellement et intérieurement actifs et inviolables, qui règlent l'ordre éternel du monde ? Les hommes peuvent s'aveugler : ils ne peuvent pas ébranler la loi de l'ordre spirituel des sociétés, sur laquelle repose leur existence. Cette loi les domine, comme la nécessité irréfragable qui règle le cours des astres.

---

§ VI.

RÉSISTANCE DES PROTESTANS DANS LES PAYS-BAS, EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE.

Machiavel conseille à son prince d'exécuter rapidement, les unes après les autres, les cruautés

qu'il juge nécessaires, mais de les faire suivre insensiblement d'un système de grâce.

Il semblait que les Espagnols voulaient presque appliquer textuellement cette doctrine dans les Pays-Bas.

A la fin, ils parurent trouver qu'ils avaient confisqué assez de biens, abattu assez de têtes, et que le temps de faire grâce était arrivé. L'ambassadeur vénitien à Madrid, en 1572, était convaincu que le prince d'Orange obtiendrait son pardon, s'il voulait le demander. Le roi reçut avec beaucoup de bonté les députés neerlandais, venus pour le prier de retirer l'impôt du *dixième denier;* il avait résolu de rappeler le duc d'Albe et d'envoyer à sa place un gouverneur plus doux.

Il était déjà trop tard. L'insurrection éclata de nouveau à la suite de l'alliance franco-anglaise. Le duc d'Albe avait cru que tout était fini : la lutte, au contraire n'avait fait que commencer. Le duc d'Albe battit l'ennemi chaque fois qu'il le rencontra en pleine campagne ; mais il trouva une résistance invincible dans les villes de Hollande et de Zélande, où le mouvement religieux avait jeté les plus profondes racines et où le protestantisme avait pris promptement une forte et vivante organisation.

Lorsque tous les vivres, jusqu'à l'herbe qui croît entre les pierres, furent épuisés, les habitans résolurent de continuer encore leur résistance en se nourrissant de leurs femmes et de leurs enfans. La discorde qui régna dans leurs garnisons les força, il est vrai, de se rendre, mais ils avaient montré qu'on peut résister aux Espagnols. A Alkmar, on ne fit alliance avec le prince d'Orange qu'au moment où l'ennemi était déjà arrivé aux portes de la ville; la défense fut héroïque, personne n'eût voulu quitter son poste, à moins qu'il n'eût été grièvement blessé. Les attaques des Espagnols échouaient pour la première fois devant ces murs. Le pays respira : un nouveau courage exalta les esprits. Les habitans de Leyde déclarèrent qu'avant de se rendre, ils aimaient mieux dévorer leur bras gauche, afin de se défendre encore avec leur bras droit. Ils conçurent le dessein audacieux d'appeler à leur secours, contre les assiégeans, les vagues de la mer du Nord, en brisant les digues. Leur misère avait déjà atteint le plus haut degré, lorsque le vent du nord-ouest soufflant au moment favorable, poussa la mer à quelques pieds de hauteur dans l'intérieur du pays, et chassa les ennemis.

Les protestans français avaient aussi repris

courage. Aussitôt qu'ils s'aperçurent que leur gouvernement, en dépit de ce sauvage massacre de la Saint-Barthélemy, vacillait, hésitait, prenait des mesures contradictoires, ils se mirent en défense, et la guerre éclata de nouveau. Sancerre et La Rochelle se défendirent comme Leyde et Alkmar. Dans les prêches, on appela aux armes. Les femmes rivalisèrent avec les hommes dans les combats. Ce fut le temps héroïque du protestantisme de l'ouest de l'Europe.

Notre but ne peut pas être ici de suivre la marche et les vicissitudes de la guerre en France et dans les Pays-Bas : ces détails nous éloigneraient trop du principal objet de notre histoire; ils ont été écrits dans beaucoup d'autres livres : — il nous suffira de dire que les protestans se maintinrent.

En France, le gouvernement fut déjà obligé, en 1673 et dans les années suivantes, de conclure plusieurs fois des conventions qui renouvelaient les anciennes concessions faites aux huguenots.

Dans les Pays-Bas, en 1576, le pouvoir du gouvernement était complétement tombé en ruines. Les troupes espagnoles, auxquelles on n'avait pas payé la solde, s'étant mises en pleine

insurrection, toutes les provinces se réunirent contre elles, celles qui étaient restées fidèles avec les provinces qui avaient apostasié, celles qui étaient encore en grande partie catholiques, avec celles qui étaient entièrement protestantes. Les états-généraux prirent eux-mêmes les rênes de l'administration : ils nommèrent des capitaines-généraux, des gouverneurs, des magistrats, mirent dans les places fortes des garnisons composées de leurs troupes et non de celles du roi (1). On conclut l'alliance de Gand, par laquelle les provinces s'engagèrent mutuellement à chasser les Espagnols et à les tenir éloignés à tout jamais. Le roi envoya son frère, qui pouvait passer pour un compatriote, pour Neerlandais, afin de les gouverner comme Charles V les avait gouvernés. Mais don Juan ne fut reconnu que lorsqu'il eut promis de satisfaire aux principales demandes qui lui furent faites; il fut obligé d'accepter la pacification de Gand et de congédier les troupes espagnoles; à peine voulut-il, pressé par sa position forcée, remuer et essayer de changer la politique qui lui était imposée, que tout se souleva contre lui, il fut déclaré ennemi du pays, et les chefs des provinces appelèrent un autre prince de sa famille pour le remplacer.

(1) Cette nouvelle direction des affaires est clairement décrite, particulièrement dans Tassis, III, 15-19.

Le principe du pouvoir local prit le dessus sur celui du prince; le pouvoir indigène remporta la victoire sur le pouvoir espagnol.

D'autres conséquences sortirent nécessairement de ce nouvel état de choses. Les provinces du nord qui avaient fait la guerre et rendu possible cette situation victorieuse, obtinrent une prépondérance naturelle en matières de guerre et d'administration; d'où il arriva que la religion réformée s'étendit sur tous les Pays-Bas. Elle pénétra à Malines, à Bruges, à Ypres; à Anvers, on partagea les églises selon les confessions, et les catholiques furent quelquefois obligés de se contenter des chœurs des églises qu'ils avaient auparavant possédées tout entières. A Gand, la tendance protestante se confondit avec le mouvement civil, et conserva entièrement la prépondérance. L'ancienne supériorité de l'Eglise catholique avait été complétement garantie dans la pacification de Gand; mais les états-généraux portèrent un édit de religion qui accordait une liberté égale aux deux confessions. — Depuis cette époque, les soulèvemens protestans éclatèrent de tous côtés, même dans les provinces qui étaient les plus catholiques; on pouvait s'attendre à voir le protestantisme remporter partout la victoire.

Quelle grande position prit alors le prince d'Orange! peu auparavant, il était encore exilé et réduit à avoir besoin de pardon; à présent, il était en possession d'un pouvoir bien consolidé dans les provinces du nord, protecteur du Brabant, tout puissant dans l'assemblée des États, reconnu chef par un grand parti politico-religieux qui faisait toujours des progrès, étroitement uni avec tous les protestans de l'Europe et surtout avec ses voisins, les protestans d'Allemagne.

En Allemagne aussi, une résistance qui avait toujours devant elle de grandes perspectives de succès, s'opposa, de la part des protestans, aux attaques des catholiques.

Nous rencontrons cette résistance dans les négociations générales entre les princes, dans les réunions des princes électoraux aux diètes; cependant ici son triomphe ne fut pas complet :

elle se jeta principalement, ainsi que l'attaque, dans les provinces particulières.

Comme nous l'avons vu, toute la question se débattait surtout dans les domaines des princes ecclésiastiques. Il n'y en avait à peu près aucun qui n'eût tenté de rendre la prépondérance au principe catholique. Le protestantisme, qui sentait encore toute sa force, répondit à cette réaction par la tentative, non moins hardie et non moins vaste, de s'approprier la principauté ecclésiastique.

En 1577, Gebhard Truchses monta sur le siége archiépiscopal de Cologne. Cette nomination se fit principalement par l'influence personnelle que le comte Nuenar exerçait sur le chapitre, et ce puissant protestant connaissait très bien celui qu'il recommandait. En effet, Gebhard n'avait pas besoin, ainsi qu'on l'a dit, de se lier avec Agnès de Mansfeld, pour prendre une direction anti-catholique. Dans la cérémonie de son entrée solennelle à Cologne, lorsque le clergé vint en procession à sa rencontre, il ne descendit point de chèval pour baiser la croix, selon l'ancien usage; il parut à l'église en habit militaire, il n'aimait pas à officier. Dès le commencement, il s'associa au prince d'Orange; ses principaux conseillers étaient calvinistes (1); et comme il ne fit

(1) *Maffei : Annali di Gregorio XIII*, t. I, p. 331.

aucune difficulté de contracter des engagemens pour enrôler des troupes, de chercher à s'assurer de la noblesse, de favoriser parmi les maîtrises de Cologne le parti qui commençait à résister aux usages catholiques, tout annonça le dessein qu'il manifesta réellement plus tard, de changer la principauté électorale ecclésiastique en une principauté temporelle.

Gebhard Truchses était, du moins à cette époque, encore extérieurement catholique. Les évêchés voisins de la Westphalie et de la Basse-Saxe, au contraire, tombèrent, comme nous l'avons déjà observé, immédiatement dans des mains protestantes. L'avénement du duc Henri de Saxe-Lauenbourg était d'une importance particulière. Quoique bon luthérien et très jeune, il avait été demandé pour l'archevêché de Brême, puis pour l'évêché d'Osnabruck, et en 1577, pour l'évêché de Paderborn (1). Il possédait déjà un grand parti à Munster même, tous les jeunes membres étaient pour lui, et son avénement ne fut empêché que par un empiétement de Grégoire XIII, qui déclara non valable une démission déjà donnée, et par la résistance sérieuse des catholiques sévèrement attachés à leur re-

(1) Hasselmann : Chronique d'Oldenbourg, p. 436.

ligion. Mais aussi on n'avait pas pu y établir un autre évêque.

Avec ces sentimens des chefs ecclésiastiques, on voit facilement quel essor les opinions protestantes devaient prendre dans les provinces rhénanes de la Westphalie, où d'ailleurs elles étaient très répandues. Il ne fallait qu'une combinaison heureuse d'événemens, qu'un coup habilement dirigé, pour leur donner une prépondérance décisive.

Cette situation aurait dû exercer une grande réaction sur toute l'Allemagne. Il y avait dans la haute comme dans la basse Allemagne, les mêmes possibilités de révolutionner les évêchés, et la résistance était bien loin d'être étouffée dans l'intérieur des territoires où la restauration catholique avait commencé.

L'abbé Balthasar de Fulda éprouva les effets énergiques de cette résistance. L'intercession des princes voisins, et les plaintes portées à la diète n'ayant obtenu aucun succès, l'abbé avançait toujours sa restauration du catholicisme, sans avoir égard à aucune réclamation, et il allait de pays en pays pour l'établir partout; un jour, pendant l'été de 1576, lorsqu'il se trouvait à Hamelbourg, il fut attaqué à main armée par

sa noblesse, et enfermé dans sa maison ; comme tout le monde était soulevé contre lui, que ses voisins voyaient avec plaisir cette révolte, et que l'évêque de Wurzbourg lui-même y prêta la main, il fut forcé de renoncer à son gouvernement (1).

Le duc Albert n'opéra pas partout en Bavière la restauration catholique avec le même succès. Il se plaignit au pape de ce que la noblesse aimait mieux renoncer tout-à-fait au sacrement de l'Eucharistie, que de le recevoir sous une seule espèce.

Mais ce qui était encore bien plus important, c'est que le protestantisme obtint dans les pays autrichiens toujours plus de puissance, et parvint à être reconnu légalement. Il s'était constitué dans la haute et basse Autriche, sous le gouvernement de Maximilien II. Le pape Pie V conçut pour ce motif une haine inexprimable contre l'empereur ; un jour qu'il était question de la guerre que

(1) *Schannat : Historia Fuldensis ps. III.* p. 268. La lettre de l'abbé au pape Grégoire, en date du 1er août 1576, extraite des archives du Vatican, et qui se trouve dans cette histoire, est très remarquable. « *Clamantes,* » dit-il en parlant des menaces de ses ennemis, « *nisi consentiam ut administratio ditionis meæ episcopo tradatur, non aliter se me ac canem rabidum interfecturos, tum Saxoniæ et Hassiæ principes in meum gregem immissuros.* »

celui-ci faisait aux Turcs, le pape dit positivement, *qu'il ne savait pas auquel des deux partis il avait le moins à souhaiter la victoire* (1). Mais le protestantisme ne cessa pas de gagner du terrain dans les provinces de l'intérieur de l'Autriche. En 1568, on comptait déjà vingt-quatre paroisses évangéliques dans la Carinthie; en 1571, il n'y avait plus qu'un seul catholique au conseil de la capitale de la Styrie. Le protestantisme ne trouva, à la vérité, aucun appui auprès du prince régnant, l'archiduc Charles; ce prince introduisit au contraire les jésuites, et les favorisa de toutes ses forces; mais les états étant plus puissans que lui (2), ils avaient le dessus aux diètes, où les affaires de l'administration et de la défense du pays coïncidaient avec les affaires de la religion : ils faisaient compenser chacune de leurs concessions politiques par des concessions religieuses. En 1578, l'archiduc fut obligé, à la diète tenue à Bruck sur la Muhr, d'accorder le libre exercice de la confession

(1) *Tiepolo : Relatione di Pio IV e V.* Il ajoute encore : *In proposito della morte del principe di Spagna apertamente disse il papa haverla sentita con grandissimo dispiacere, perchè non vorria che li stati del re catholico capitassero in mano de' Tedeschi.*

(2) *Socher: Historia societatis Jesu provinciæ Austriæ I*, IV, 166, 184. V, 33.

d'Augsbourg, non seulement dans les domaines de la noblesse et du souverain, où d'ailleurs il ne pouvait pas l'empêcher, mais encore dans les quatre principales villes, Graetz, Gudembourg, Clagenfurth, Laybach (1). Le protestantisme s'organisa ensuite dans ces provinces de la même manière que dans les provinces impériales. On établit un ministère des églises protestantes : on demanda une organisation des églises et des écoles, suivant le modèle de celles de Wurtemberg : on exclut dans plusieurs localités, par exemple à Saint-Veit, les catholiques des élections du conseil (2) ; on ne leur permit plus d'exercer des fonctions dans la province ; c'est à la faveur de ces circonstances que les opinions protestantes commencèrent à devenir dominantes dans ces contrées si rapprochées de l'Italie. On résista ici vigoureusement à l'impulsion que les jésuites avaient donnée.

On pouvait considérer, en 1578, le protestantisme comme étant prépondérant dans toutes

(1) Supplique adressée à Sa Majesté Imp. Rom., et intercession des trois principautés et du pays, dans Lehmann : *De pace religionis*, p. 461 ; c'est une pièce qui rectifie l'exposition de Khevenhillers, *Ann. Ferdinandei*, I, 6.

(2) Hermann dans la feuille périodique de Carinthie, V, p. 189.

les provinces autrichiennes de langue allemande, slavonne et hongroise, le Tyrol seul excepté.

---

§ VII.

OPPOSITIONS DANS LE RESTE DE L'EUROPE.

C'est une époque remarquable que celle dans laquelle les deux grandes tendances religieuses s'arment encore une fois l'une contre l'une, dans le même but d'obtenir la domination.

L'ancienne situation des choses était déjà essentiellement changée. Auparavant on cherchait à s'accorder ensemble ; une réconciliation fut tentée en Allemagne, préparée en France et demandée dans les Pays-Bas, elle paraissait encore exécutable. Il y avait dans diverses localités une

tolérance pratique. Mais l'attaque se ranima avec plus de force et d'animosité. Les deux principes ennemis se provoquèrent mutuellement, pour ainsi dire dans tout le reste de l'Europe : il vaut la peine de jeter un coup d'œil sur cette nouvelle situation, telle qu'elle s'était formée dans les années 1578, 1579.

Commençons en Orient par la Pologne.

Les jésuites avaient pénétré aussi en Pologne: les évêques cherchaient à devenir plus forts par leur intermédiaire. Le cardinal Hosius, évêque d'Ermeland, fonda pour eux, en 1569, un collége à Braunsberg : ils s'établirent avec le secours des évêques à Pultusk, à Posen ; l'évêque Valérien de Wilna attacha la plus grande importance à prévenir par l'érection d'un institut de jésuites auprès de son siége épiscopal, les luthériens de la Lithuanie qui voulaient fonder une université. Il était déjà avancé en âge et infirme, et voulait marquer ses derniers jours par ce service rendu à la cause de la religion ; les premiers membres de la société arrivèrent près de lui en 1570 (1).

Ici également, les efforts furent immédiate-

(1) *Sacchinus : Hist. Soc. Jes.* P. II, *lib.* VIII, 114, P. III, *lib.* I, 112, *lib.* VI, 103-108.

ment suivis des mesures que prirent les protestans afin de maintenir leur puissance. Ils firent passer à la diète de convocation de 1573, une proposition en vertu de laquelle personne ne devait être offensé ou lésé à cause de sa religion (1), les évêques furent obligés de s'y conformer; on leur prouva, par l'exemple des troubles des Pays-Bas, quel danger entraînerait leur refus : les rois qui suivirent furent forcés de jurer l'observation de cette décision. En 1579, le paiement de la dîme du clergé fut totalement suspendu, et suivant la déclaration du nonce, cette mesure seule a suffi pour produire la ruine de 1200 paroisses : précisément à la même époque, on forma un tribunal suprême composé de laïques et de membres du clergé, lequel était appelé à décider de tous les différends religieux; on était étonné à Rome que le clergé polonais tolérât cette institution.

La lutte surgit en Suède avec autant de force qu'en Pologne, mais cependant d'une manière particulière; elle atteignit immédiatement la personne du prince, c'est pour elle que les combats furent livrés.

On peut remarquer un mélange extraordinaire

(1) *Fredro : Henricus I, rex Polonorum*, p. 114.

de profondeur d'esprit et de volonté, de religion et de violence dans tous les fils de Gustave-Adolphe. — « la couvée du roi Gustave,» comme disaient les Suédois.

Le plus instruit d'entre eux était Jean. Comme il était marié avec une princesse catholique, Catherine de Pologne, qui partagea sa captivité, dans la solitude de laquelle il reçut souvent les consolations d'un prêtre catholique, il apprit à connaître très particulièrement la nature des différends ecclésiastiques. Il étudia les Pères de l'Église, afin de se faire une idée nette de l'état primitif de la religion chrétienne ; il aimait les livres qui traitaient de la possibilité d'une conciliation religieuse, il s'occupait exclusivement des questions qui tendaient à ce but. Lorsqu'il monta sur le trône, il se rapprocha en effet de l'Eglise romaine. Il publia une liturgie modelée sur celle du concile de Trente, dans laquelle les théologiens suédois croyaient trouver des doctrines romaines (1). Comme il pensait avoir besoin de l'intervention du pape, tant auprès des puissances catholiques en général, pour sa guerre

(1) On les cite tous dans le *Judicium prædicatorum Holmenss. de publicata liturgia* dans Baaz: *Inventarium ecclesiarum Sueogoth* : p. 393.

avec la Russie, que particulièrement auprès de l'Espagne, pour les affaires de l'héritage maternel de sa femme, il n'hésita point à envoyer un grand de son royaume comme ambassadeur à Rome. Il permit même en secret à quelques jésuites néerlandais de venir à Stokholm, et leur confia un établissement important d'instruction.

C'était une démonstration sur laquelle on fonda tout naturellement à Rome des espérances brillantes : — Antonio Possevin, un des membres les plus habiles de la société de Jésus, fut choisi pour tenter sérieusement de convertir le roi Jean.

En 1578, Possevin vint en Suède. Le roi n'était pas disposé à céder sur tous les points. Il demandait la permission du mariage des prêtres, l'usage du calice pour les laïques, de la messe en langue maternelle, la renonciation de l'Eglise aux biens confisqués, et autres choses semblables. Possevin n'avait aucun pouvoir d'y consentir ; il promit d'en faire part au Saint-Siége, et se hâta d'arriver aux points de dogmes controversés. Il eut, sous ce rapport, un succès bien plus grand. Après quelques conférences, et après quelque temps de réflexion, le roi déclara qu'il était résolu à faire la profession de foi, selon la formule du concile de Trente.

Il la fit en effet : il se confessa. Possevin lui demanda encore une fois, si, sous le rapport de la communion sous une seule espèce, il se soumettrait au jugement du pape ; Jean déclara qu'il s'y soumettait : sur cette déclaration, Possevin lui donna solennellement l'absolution. Il paraît même que cette absolution était l'objet principal des désirs du roi. Il avait fait mettre à mort son frère, à la vérité avec l'approbation que ses états lui en avaient préalablement donnée, mais cependant il l'avait fait mettre à mort et de la manière la plus violente ! L'absolution qu'il avait reçue parut tranquilliser son âme. Possevin pria Dieu de vouloir achever de convertir entièrement le cœur de ce prince. Le roi se leva et se jeta dans les bras de son confesseur, en s'écriant : « J'embrasse pour toujours la religion romaine, comme je t'embrasse. » Il reçut la communion suivant le rit catholique.

Après avoir si bien achevé son ouvrage, Possevin s'en retourna : il communiqua cette nouvelle au pape, et aussi aux princes catholiques les plus puissans, mais sous le sceau du secret : il ne restait plus alors qu'à mettre en délibération les demandes dont le roi faisait dépendre le rétablissement du catholicisme dans son pays. — Possevin était un homme très habile ;

éloquent, possédant un grand talent pour la négociation; mais il se persuada trop facilement avoir complétement réussi. D'après l'exposé de Possevin, le pape ne jugea pas nécessaire de céder aux demandes de Jean; il invita au contraire le roi à un retour libre et sans conditions. Il donna au jésuite, pour son second voyage, des lettres qui traitaient de cette affaire, et des indulgences pour tous ceux qui reviendraient à la religion catholique.

Sur ces entrefaites, le parti contraire aussi n'était pas resté inactif: des lettres d'avertissement étaient arrivées de la part des princes protestans; — car la nouvelle s'en était répandue sur-le-champ dans toute l'Europe: — Chytraeus avait dédié au roi son livre sur la confession d'Augsbourg, et avait fait par là une certaine impression sur le savant monarque. Les protestans ne le perdirent plus de vue.

Possevin arriva, non plus en habit bourgeois comme auparavant, mais revêtu de l'habit ordinaire de son ordre, et ayant avec lui une masse de livres catholiques. Cette apparition ne fit déjà pas une impression favorable. Il hésita même un moment à produire la réponse du pape, mais enfin il ne put remettre plus long-temps; il la fit connaître au roi dans une audience qui dura deux

heures. Qui peut scruter le mystère d'une âme chancelante et inconstante ? L'orgueil du prince pouvait se sentir blessé par des réponses qui contenaient un refus si complet ; il était d'ailleurs convaincu que l'on ne pouvait rien obtenir en Suède sans les concessions qu'il avait proposées ; il n'avait aucune envie de se démettre de la couronne au profit de la religion. Il suffit de dire que cette audience fut décisive. Dès ce moment, le roi témoigna du déplaisir et de la défaveur à l'envoyé du pape. Il somma les professeurs jésuites de recevoir la communion sous les deux espèces, de dire la messe en langue suédoise : comme ils ne lui obéirent pas, car, à la vérité, ils ne le pouvaient pas, il leur retira la protection qu'il leur avait accordée, peu de temps après ils quittèrent Stokholm. Les grands seigneurs protestans, le plus jeune frère du roi, Charles de Sudermanie, qui penchait vers le calvinisme, les ambassadeurs de Lubek, ne négligèrent rien pour exciter et développer cette aversion croissante. Les catholiques ne conservèrent un appui, un espoir que dans la reine, et après sa mort, dans le prince appelé à succéder sur le trône. Le pouvoir, en Suède, demeura quelque temps essentiellement protestant(1).

(1) Je m'en tiens, quant à tout cet exposé, aux relations des

En Angleterre, l'État le devint tous les jours de plus en plus, sous la reine Elisabeth. Mais le royaume était rempli de catholiques. Non seulement la population irlandaise resta fidèlement attachée à l'ancienne croyance et à l'ancien rit; en Angleterre même, la moitié de la nation à peu près, sinon un plus grand nombre, comme on l'a prétendu, était dévouée au catholicisme. Toutefois, fait digne de remarque, les catholiques se soumirent, du moins dans les quinze premières années du règne d'Elisabeth, aux lois protestantes de cette reine. Ils prêtèrent le serment exigé, quoiqu'il fût directement opposé à l'autorité papale; ils fréquentaient les églises protestantes, et croyaient faire assez quand, en allant et en revenant, ils se tenaient réunis, évitant la société des huguenots (1).

C'est précisément sur cette situation que l'on fonda à Rome de grandes espérances. On était

jésuites qui, autant que je puis voir, n'ont pas encore été utilisées, et telles qu'on peut les lire en détail dans *Sacchinus : Historia societatis Jesu, pars* IV, *lib.* VI, n. 64-76, et *lib.* VII, n. 83-111.

(1) *Relatione del presente stato d'Inghilterra, cavata da una lettera scritta di Londra, etc. Roma* 1590, (brochure imprimée), s'accorde à ce sujet avec un passage de Ribadeneira, *de schismate*, cité par Hallam (*the constitutional history of England* I, p. 162).

persuadé qu'il ne fallait qu'une occasion, qu'un faible succès, pour exciter tous les catholiques du pays à la résistance. Déjà Pie V avait manifesté le désir de verser son sang dans une expédition contre l'Angleterre. Grégoire XIII, qui n'abandonna jamais la pensée d'une semblable entreprise, songeait à se servir, pour l'exécuter, du courage militaire, de la gloire et de la haute influence de don Juan d'Autriche : il envoya, positivement dans ce but, en Espagne, son nonce Sega, qui avait été auprès de don Juan dans les Pays-Bas, afin de décider le roi Philippe à cette expédition.

Cependant ces immenses projets échouèrent ; soit à cause de l'aversion du roi pour les plans ambitieux de son frère, soit à cause des nouvelles complications politiques, soit enfin à cause d'autres obstacles. Il fallut se contenter de quelques tentatives.

Le pape Grégoire jeta immédiatement les yeux sur l'Irlande. On lui représenta qu'il n'y avait point de nation catholique plus austère et plus inébranlable dans la foi que la nation irlandaise; qu'elle était opprimée de la manière la plus violente, pillée, divisée, maintenue à dessein dans la barbarie, et persécutée dans ses convictions religieuses par le gouvernement anglais ; elle se

trouvait donc toute disposée à combattre; il suffisait de venir à son secours avec une petite troupe; avec 5000 hommes on pouvait conquérir l'Irlande au milieu de laquelle il n'y avait point de place forte capable de se défendre pendant plus de quatre jours (1). Le pape Grégoire fut facilement convaincu. Il y avait alors à Rome un réfugié anglais, nommé Thomas Stukley, un véritable aventurier, mais qui possédait à un haut degré l'art de s'insinuer et de capter la confiance; le pape le nomma son camérier et marquis de Leinster, et dépensa 40,000 scudi pour lui armer des vaisseaux et des troupes : il devait se réunir sur les côtes de France avec une petite troupe qu'un autre réfugié irlandais nommé Géraldin y avait rassemblée, également avec les secours du pape. Le roi Philippe qui n'était pas disposé à commencer la guerre, mais qui ne voyait cependant pas avec déplaisir Elisabeth occupée chez elle, fournit quelque argent (2). Mais Stukley, contre toute attente, se laissa entraîner à prendre part, avec la troupe qui était

(1) *Discorso sopra il regno d'Irlanda e della gente che bisogneria per conquistarlo, fatto a Gregorio XIII.* Bibliothèque de Vienne, manuscrits de Fugger. Le gouvernement de la reine y est déclaré tyrannique.

(2) Suivant le nonce Sega dans sa *Relatione compendiosa* (*MS.* de la bibliothèque de Berlin) 20,000 scudi.

destinée contre l'Irlande, à une expédition que le roi portugais Sébastien fit en Afrique, et dans laquelle Stukley perdit la vie. Géraldin fut obligé de tenter seul la fortune ; il débarqua en 1579, et fit réellement quelques progrès. Il s'empara du fort qui dominait le port de Smervic; déjà le comte de Desmond avait pris les armes contre la reine, un mouvement général s'emparait de l'île. mais bientôt un malheur fut suivi d'un autre. Le plus grand c'est que Géraldin lui-même fut tué dans une escarmouche. Le comte de Desmond ne se trouvait pas assez fort pour se maintenir : l'appui du pape était loin d'être suffisant; l'argent sur lequel on comptait n'arrivait pas ; tous ces mécomptes donnèrent la victoire aux Anglais. Ils se vengèrent avec une cruauté effroyable de cette insurrection : les hommes et les femmes furent réunis et brûlés dans des granges, les enfans égorgés, et tout Monmouth fut ravagé : la colonie protestante anglaise en profita pour avancer ses établissemens dans les domaines dévastés.

Pour arriver à quelques résultats, il fallait faire des tentatives au sein de l'Angleterre même, et elles n'étaient possibles qu'avec l'aide d'autres combinaisons de la politique européenne; afin de ne pas laisser la population catholique achever de tomber dans l'hérésie, il devenait

donc nécessaire de venir à son secours avec de
armes spirituelles.

Guillaume Allen conçut la pensée de réuni les jeunes anglais catholiques qui demeuraient su le continent pour y faire leurs études : il parvi à établir à Douai, un collége destiné à ces jeune anglais, particulièrement avec l'appui de Gré goire XIII. Cependant cette institution ne paru pas suffisante au pape. Il désirait procurer à ce réfugiés un lieu de recueillement et d'étud plus tranquille, moins dangereux, à ses yeux, qu Douai, qui était alors situé dans les Pays-Bas re belles; il fonda un collége anglais à Rome mêm lui fit donation d'une riche abbaye, et le confi en 1579 aux jésuites (1).

Personne ne fut admis dans ce collége, moins qu'il ne s'engageât à retourner en Angle terre après avoir fini ses études, et à prêcher l foi de l'Eglise romaine. Les élèves étaient pré parés pour ce seul but. Dans l'enthousiasm religieux qu'excitaient les exercices spiritue d'Ignace, on leur représentait, comme modèl à suivre, les missionnaires que le pape Grégoir

(1) Nous pouvons comparer ici la relation des jésuites dans Sa chinus, *pars* IV, *lib.* VI, 6, *lib.* VII, 10–30 avec les récits de Ca den : *Rerum britannic.* tom. 1, p. 315.

le-Grand avait envoyés autrefois chez les Anglo-Saxons.

Quelques anglais plus âgés voulurent précéder ces jeunes élèves du collége romain. En 1580, deux jésuites anglais, Person et Campian, retournèrent dans leur patrie. Incessamment poursuivis, changeant toujours de nom et de vêtemens, ils arrivèrent dans la capitale, et traversèrent, l'un, les provinces du nord, et l'autre, celles du sud. Ils habitaient surtout les maisons des lords catholiques. Leur arrivée était annoncée d'avance ; cependant on prit la précaution de les faire saluer à la porte comme des étrangers. On avait établi une chapelle particulière dans les appartemens les plus retirés ; on les y conduisait ; les membres de la famille y étaient rassemblés et recevaient leur bénédiction. Le missionnaire ne demeurait là ordinairement qu'une nuit. Le soir, on se préparait et on se confessait : le lendemain la messe était dite et on y recevait la communion, venait ensuite le sermon. Tous ceux qui étaient encore attachés au catholicisme s'y rendaient, leur nombre était souvent très considérable. La religion qui avait dominé depuis 900 ans dans l'ile, fut de nouveau prêchée, propagée avec toute la séduction du mystère et de la nouveauté. On tint en secret des synodes : une im-

primerie fut établie, d'abord dans un village près de Londres, ensuite dans une maison isolée, au milieu d'un bois voisin: on vit aussitôt paraître des ouvrages catholiques, écrits avec toute l'habileté que peut donner un exercice continuel dans la controverse, et souvent avec élégance, et qui faisaient alors une impression d'autant plus grande que leur origine était plus difficile à découvrir. Le résultat immédiat fut que les catholiques cessèrent de fréquenter le service divin protestant et d'observer les lois de la reine en matières spirituelles: d'un autre côté, l'opposition des deux doctrines fut sentie plus vivement, et la persécution devint plus forte et plus énergique (1).

Partout où le principe de la restauration catholique ne possédait pas assez de puissance pour s'élever à la domination, il produisait des luttes qui éclataient d'une manière plus vive et plus irréconciliable.

On pouvait observer aussi ce fait en Suisse, quoique chaque canton fût, déjà depuis longtemps, en possession de la liberté religieuse, et que les dissidences qui pouvaient surgir dans les diverses relations de la confédération fussent un peu calmées.

(1) Sacchinus, *Campiani vita et martyrium*. *Ingolstadii* 1584.

Mais les jésuites pénétrèrent aussi dans ce pays. Ils vinrent, en 1574, à Lucerne, sur l'invitation d'un colonel de la garde suisse à Rome, et ils y reçurent des marques d'intérêt et des secours, particulièrement de la famille Pfysser (1). Louis Pfysser, à lui seul, a contribué peut-être pour 30,000 florins à la fondation du collége des jésuites : Philippe II et les Guise y contribuèrent également, dit-on; Grégoire XIII ne manqua pas non plus à l'appel, et donna les moyens de se procurer une bibliothèque. Les habitans de Lucerne étaient extrêmement contens. Dans une lettre spéciale, ils prièrent le général de l'ordre de ne plus leur enlever les membres de la société qui venaient d'arriver : « Il leur importe avant tout de voir leur jeunesse bien élevée dans les bonnes sciences et particulièrement dans la piété et la vie chrétienne ; » ils lui promirent en retour de n'épargner ni peine, ni travail, ni argent, ni leur vie, pour être utiles à la société dans tout ce qu'elle pourrait désirer (2).

Ils eurent immédiatement l'occasion de prouver, dans une affaire grave, l'ardeur de leur foi catholique.

(1) *Agricola*, 177.
(2) *Litteræ Lucernensium ad Everardum Mercurianum* dans *Sacchinus : Hist. Societatis Jesu* IV, V, 145.

La ville de Genève s'étant mise sous la protection spéciale de Berne, cherchait à entraîner dans cette alliance Soleure et Fribourg qui étaient habituées à marcher avec Berne dans les mêmes relations, non pas religieuses mais politiques. En effet Soleure consentit : une ville catholique prit sous sa protection le foyer du protestantisme occidental. Grégoire XIII fut effrayé et employa tous les moyens pour retenir du moins Fribourg. Les habitans de Lucerne lui prêtèrent secours, et envoyèrent une ambassade afin d'unir leurs efforts à ceux du nonce du pape. Fribourg, non seulement renonça à cette alliance, mais elle appela les jésuites, et fonda un collége avec les dons du pape.

A cette époque, commença à s'exercer l'influence de saint Charles Borromée. Il avait des liaisons surtout dans les cantons forestiers; Melchior Lussi, landermann d'Unterwald, passait pour son ami intime; Borromée y envoya d'abord des capucins, qui produisirent une grande impression, surtout dans les montagnes, par leur genre de vie sévère et simple; il les fit suivre par des élèves du collége helvétique qu'il avait fondé uniquement dans ce but.

On ressentit bientôt en Suisse cette influence dans toutes les relations publiques. Pendant

l'automne de 1579, les cantons catholiques firent une alliance avec l'évêque de Bâle, par laquelle ils promirent, non seulement de le défendre contre les attaques qui seraient faites à sa religion, mais aussi de ne pas manquer l'occasion de faire rentrer dans la vraie religion, ceux de ses sujets qui étaient devenus protestans. Ces dispositions, par leur nature, mirent le parti évangélique en mouvement. La scission éclata plus fortement que jamais. Un nonce du pape étant arrivé, on lui témoigna le plus grand respect dans les cantons catholiques, on l'insulta dans les cantons protestans.

§ VIII.

DÉCISION DANS LES PAYS-BAS.

Tel était alors l'état des affaires. Le catholicisme restauré d'après les formes prises en Italie et en Espagne, avait fait une violente irruption

sur le reste de l'Europe. En Allemagne, il était parvenu à faire des conquêtes importantes; il avait aussi fait des progrès dans beaucoup d'autres pays; cependant partout il avait rencontré une forte résistance. En France, les protestans étaient protégés par de grandes concessions et par une imposante position politique et militaire; ils avaient la prépondérance dans les Pays-Bas, ils dominaient en Angleterre, en Écosse et dans le nord; en Pologne, ils avaient acquis, en combattant, des lois énergiques en leur faveur et une grande influence sur les affaires générales de l'empire; dans tous les états autrichiens, ils étaient opposés au gouvernement, armés qu'ils étaient de tous les anciens droits des états provinciaux; dans la basse Allemagne, un changement décisif dans les évêchés semblait devoir s'introduire.

Dans cette situation, l'issue définitive de la lutte engagée dans les Pays-Bas, où l'on prit de nouveau les armes, était d'une importance immense.

Il était impossible que le roi Philippe II pût être dans l'intention de renouveler les mesures qui avaient déjà eu un si mauvais succès: il n'aurait plus été en état de le faire; son bonheur fut qu'il trouva des amis sans les chercher, et que le

protestantisme rencontra au milieu de son progrès, une résistance inattendue et invincible. Il vaut la peine de s'arrêter sur cet événement majeur.

Il n'était pas agréable à tout le monde dans les provinces, moins encore à la noblesse wallonne, de voir le prince d'Orange devenir si puissant.

Sous le gouvernement du roi, cette noblesse était toujours montée la première à cheval, principalement dans les guerres contre la France : les chefs les plus distingués auxquels le peuple était habitué à obéir, avaient acquis par là une certaine indépendance et une certaine autorité. Sous le gouvernement des Etats, elle se vit négligée; la solde ne fut pas payée régulièrement, l'armée des Etats consistait surtout en soldats hollandais, anglais et allemands, qui jouissaient de la plus grande confiance comme zélés protestans.

Lorsque les Wallons accédèrent à la pacification de Gand, ils s'étaient flattés d'acquérir une influence dominante sur les affaires générales du pays. Mais le contraire eut lieu. Le pouvoir tomba presque exclusivement entre les mains du prince d'Orange et de sès amis de Hollande et de Zélande.

Des causes principalement religieuses se joignirent aux antipathies personnelles qui se développèrent.

Quelle qu'en puisse être la raison, il est certain que le protestantisme a rencontré peu de retentissement dans les provinces wallonnes.

Les nouveaux évêques, presque tous des hommes d'une grande énergie, y avaient été installés sans aucun obstacle. C'étaient : à Arras, François de Richardot, qui avait puisé au concile de Trente même les principes de la restauration catholique, chez lequel on ne peut assez louer la rare union dans ses sermons, de la solidité et de la vivacité, de l'élégance et de l'érudition, et dans sa vie, l'austérité et l'ardeur, jointes à une connaissance parfaite du monde (1); à Namur, Antoine Havet, dominicain, peut-être moins profond politique, et aussi ancien membre du concile, également infatigable à en faire exécuter les décrets (2); à Saint-Omer, Gérard de Hamméricourt, un des

(1) Gazet : Histoire ecclésiastique des Pays-Bas, p. 143, le trouve *subtil et solide en doctrine, nerveux en raisons, riche en sentences, copieux en discours, poly en son langage et grave en actions, mais surtout l'excellente piété et vertu qui reluisoit en sa vie, rendoit son oraison persuasive.*

(2) *Havensius* : *De erectione novorum episcopatuum in Belgio*, p. 50.

plus riches prélats de toutes les provinces, en même temps abbé de Saint-Bertin, préocupé à cette époque du soin de faire étudier des jeunes gens, de fonder des écoles, et qui, le premier, a établi sur des revenus assurés un collége de jésuites dans les Pays-Bas. Sous ces chefs de l'Eglise et sous d'autres, l'Artois, le Hainaut, Namur, se trouvaient à l'abri de la fureur sauvage des iconoclastes, tandis que les autres provinces étaient bouleversées (1); il en résulta aussi que dans ces pays, les réactions du duc d'Albe ne furent pas si violentes (2). Les décrets du concile de Trente furent discutés et introduits sans délai dans les conciles provinciaux et dans les synodes diocésains; l'influence des jésuites se répandit avec rapidité, rayonnant des centres de Saint-Omer, et surtout de Douai. Philippe II avait fondé dans cette dernière ville une université, afin de procurer à ceux de ses sujets qui parlaient français, le moyen de faire leurs études dans le pays. Non loin de Douai est situé Anchin, abbaye des Bénédictins. Pendant que la plus grande partie des

(1) Hopper : Recueil et mémorial des troubles des Pays-Bas, 93, 98.

(2) Selon *Viglii commentarius rerum actarum super impositione decimi denarii* dans Papendrecht : *Analecta I*, I, 292, on leur imposa le dixième denier avec l'assurance qu'on ne le ferait pas rentrer avec sévérité.

autres provinces des Pays-Bas était ravagée par les iconoclastes, l'abbé d'Anchin, Jean Lentailleur, se livrait avec ses moines aux exercices spirituels d'Ignace. Exalté par la vive impression que ces exercices avaient produite sur lui, l'abbé résolut de fonder dans la nouvelle université, avec les revenus de l'abbaye, un collége de jésuites; ce collége fut ouvert en 1568; il obtint une certaine indépendance des autorités de l'université, et prospéra bientôt d'une manière extraordinaire. Huit ans après, l'état florissant de l'université elle-même, sous le rapport de l'étude de la littérature, était attribué aux jésuites : non seulement leur collége, disait-on, est rempli d'une jeunesse pieuse et studieuse, mais les autres colléges aussi ont prospéré en rivalisant avec celui-ci : par lui, toute l'université fut pourvue d'excellens théologiens, et tout l'Artois et le Hainaut d'un grand nombre de pasteurs (1). Ce collége devint insensiblement le centre du catholicisme moderne pour toutes les contrées d'alentour. En 1578, les provinces wallonnes passaient, du moins chez les contemporains, selon l'expression de l'un d'eux, pour très catholiques (2).

(1) *Testimonium Thomæ Stapletoni* (recteur de l'université) de l'année 1676, dans Sacchinus IV, IV, 124.

(2) *Michiel : Relatione di Francia : Il conte* (le gouverneur

Mais ainsi que la constitution politique, cette organisation religieuse était menacée par la prépondérance croissante du protestantisme.

A Gand, il s'était produit sous une forme que nous désignerions aujourd'hui comme révolutionnaire. On n'y avait pas encore oublié les anciennes libertés détruites par Charles V; les cruautés du duc d'Albe y avaient particulièrement aigri les esprits : le peuple était violent iconoclaste et furieux contre les prêtres. Quelques chefs ambitieux, Imbize et Ryhove, exploitaient ces dispositions. Imbize songeait à introduire une république, et rêvait pour Gand la gloire de devenir une nouvelle Rome. Ils commencèrent par faire prisonnier Arschot leur gouverneur, au moment où il avait une conférence avec quelques évêques et quelques chefs catholiques des villes voisines : ils rétablirent alors l'ancienne constitution, bien entendu avec quelques changemens qui leur garantissaient la possession du pouvoir ; ils attaquèrent ensuite les biens ecclésiastiques ; ils abolirent l'évêché, confisquèrent les abbayes et convertirent les hôpitaux et les couvens en casernes, et cherchèrent enfin à propager par la

du Hainaut) *è catolichissimo, come è tutto quel contado insieme con quel d'Artœs che li è propinquo.*

force des armes leurs institutions chez leurs voisins (1).

Parmi les chefs prisonniers, quelques uns appartenaient aux provinces wallonnes : les troupes de Gand commençaient déjà à faire des courses dans le pays wallon; tout ce qu'il y avait de sentimens protestans s'agitait. L'exemple de Gand avait associé les passions populaires avec les passions religieuses : à Arras, un soulèvement éclata contre le conseil : à Douai même, les jésuites furent chassés par un mouvement populaire, contrairement à la volonté du conseil; à la vérité, seulement pour quinze jours, mais c'était déjà un grand résultat : à Saint-Omer, ils ne se maintinrent que par la protection spéciale du conseil.

Les magistrats des villes, la noblesse du pays, le clergé, couraient tous des dangers imminens; ils se voyaient menacés d'une révolution semblable à celle qui avait eu lieu à Gand, et d'une nature évidemment destructrice. Il n'est donc pas étonnant qu'ils cherchassent à se défendre par tous les moyens : ils envoyèrent d'abord leurs troupes ravager cruellement le domaine de Gand, et enfin, ils tâchèrent d'obtenir un autre gouver-

(1) Van der Vynkt : Histoire des Pays-Bas, vol. II, livre V, chap. 2, ce chapitre est le plus important de tout le livre.

nement qui leur présentât plus de garanties que ne leur en procuraient leurs rapports avec les états-généraux des Pays-Bas.

Don Juan d'Autriche sut mettre à profit cette disposition des esprits.

Quand on considère en général les actions de don Juan dans les Pays-Bas, il paraitrait qu'il n'a produit aucun résultat, que toute son existence n'a pas laissé plus de traces qu'elle ne lui a procuré de satisfaction personnelle. Mais si on examine de plus près sa position, ses actions et les conséquences de ses entreprises, c'est à lui surtout qu'il faut attribuer la fondation des Pays-Bas espagnols. Il essaya pendant quelque temps de s'en tenir à la pacification de Gand; mais la situation indépendante que les états avaient prise, la puissance du prince d'Orange plus grande que celle de don Juan lui-même, les soupçons que les deux partis avaient l'un contre l'autre, entraînaient nécessairement une rupture ouverte. Don Juan résolut de commencer la guerre. Il le fit sans doute contre la volonté de son frère, mais c'était inévitable. C'est par là seulement qu'il pouvait réussir et qu'il réussit en effet à faire rentrer ce royaume sous la domination espagnole. Il conserva Luxembourg, mit une garnison dans Namur, et devint maître de Lœwen et de Lim-

bourg, par suite de la bataille de Gemblours. Si le roi voulait rester de nouveau maître des Pays-Bas, il ne pouvait parvenir à ce but au moyen d'un arrangement amiable avec les états-généraux, arrangement devenu impossible; il lui fallait les provinces les unes après les autres, ou par voie d'accommodement, ou par la force des armes. Don Juan entra dans cette direction avec les plus belles chances de succès; il réveilla les anciennes sympathies des provinces wallonnes pour la famille de Bourgogne, et attira dans son parti deux hommes puissans, Pardieu de la Motte, gouverneur de Gravelines, et Mathieu Moulart, évêque d'Arras.

Ce furent précisément ceux-ci qui, après la mort prématurée de don Juan, dirigèrent avec une grande activité et une heureuse habileté les négociations commencées.

De la Motte exploitant la haine qui se ranimait contre les protestans, réussit à faire éloigner de plusieurs places fortes les garnisons des états-généraux, sous le prétexte qu'elles pouvaient être

(1) Les deux passages suivans montrent qu'ils furent gagnés sous Don Juan. 1. *Strada II*, I, p. 19. *Pardiæus Mottæ dominus non rediturum modo se ad regis obedientiam sed etiam quamplures secum tracturum jampridem significarat Joanni Austriaco.* 2. *Tassis : Episcopum Atrebatensem, qui vivente adhuc Austriaco se regi conciliarat.*

protestantes, et fit de telle sorte que la noblesse d'Artois résolut, en novembre, d'éloigner tous les réformés de ce pays, ce qui fut exécuté. Mathieu Moulart s'occupa ensuite à amener une réconciliation entière avec le roi. Il commença par invoquer le secours de Dieu dans une procession solennelle au milieu de la ville. Et en effet, c'était pour lui une tâche très difficile; il lui fallait réunir des hommes dont les prétentions étaient directement opposées. Il se montra infatigable, fin et souple, et il réussit complétement.

Alexandre Farnèse, successeur de don Juan, possédait le grand talent de persuader, de gagner les esprits et d'inspirer une confiance durable. Il était assisté par des hommes distingués, par un neveu de l'évêque dont nous avons parlé, par François Richardot, « un homme qui, suivant Cabrera, possédait un bon jugement dans diverses matières, était très exercé dans toutes : qui savait diriger habilement toutes les affaires, de quelque nature qu'elles fussent ; » et par Sarrazin, abbé de Saint-Waast, qui, d'après le portrait qu'en fait le même Cabrera, « était un grand politique sous une apparence très calme, très ambitieux sous l'apparence de l'humilité, et qui savait se faire considérer par tout le monde (1). »

(1) *Cabrera : Felipe segundo*, p. 1021.

Devons-nous maintenant suivre la marche des négociations jusqu'au moment où elles se trouvérent insensiblement arrivées à leur but?

Il suffit d'observer que du côté des provinces, l'intérêt de leur conservation et de leur religion les poussait vers le roi, et que du côté de celui-ci, on ne négligea aucun moyen de tirer le meilleur parti possible de l'influence sacerdotale et de l'habileté diplomatique, pour compléter ce qui avait été commencé par le retour de la bienveillance du prince. Au mois d'avril 1579, Emmanuel de Montigny, reconnu par l'armée wallonne pour son chef, entra à la solde du roi. Après lui, le comte de Lalaing fit sa soumission ; jamais sans lui on n'aurait pu gagner le Hainaut. Enfin, le 17 mai 1579, une convention fut conclue au camp de Maëstricht. Mais à quelles conditions le roi ne fut-il pas obligé de consentir ! C'était une restauration de son pouvoir, mais réalisée sous les restrictions les plus dures. Non seulement il promit de congédier tous les étrangers de son armée et de ne se servir que de troupes neerlandaises, mais encore il confirma tous les fonctionnaires dans les emplois obtenus pendant les troubles ; les habitans s'obligèrent même à ne recevoir aucune garnison sans avoir préalablement prévenu les Etats; les deux tiers du conseil de chaque ville

devaient être composés de gens qui avaient été impliqués dans l'insurrection. Les autres articles sont dans le même sens (1). Les provinces obtinrent une indépendance qu'elles n'avaient jamais possédée.

Ici il faut constater un changement d'une importance générale. Jusqu'à ce jour, dans toute l'Europe occidentale, on avait cherché à conserver et à rétablir le catholicisme uniquement par l'emploi de la force ouverte; sous ce prétexte, le prince avait essayé d'achever la destruction des droits provinciaux; il se vit à présent obligé d'employer d'autres moyens. Pour rétablir le catholicisme et maintenir sa propre autorité, il ne pouvait le faire qu'en restant uni avec les Etats et en respectant les priviléges.

Malgré toutes ces restrictions apportées au pouvoir royal, celui-ci avait néanmoins infiniment gagné à cette situation. Il possédait de nouveau les provinces sur lesquelles était fondée la grandeur de la maison de Bourgogne. Alexandre Farnèse entreprit la guerre avec les troupes wallonnes, et fit toujours des progrès lents mais réels. En 1580 il prit Courtray, en 1581 Tournay, en 1582 Oudenarde.

(1) Tassis rapporte cette convention dans tous ses détails : *lib.* V, 394-405.

Tout cependant n'était pas fini ; c'est précisément cette union des provinces catholiques avec le roi qui pouvait le mieux déterminer le soulèvement et la séparation des provinces du nord, qui étaient entièrement protestantes.

Saisissons bien un caractère tout particulier de l'histoire des Pays-Bas. Il existait dans toutes les provinces un ancien conflit entre les droits provinciaux et le pouvoir du prince. Celui-ci avait acquis, du temps du duc d'Albe, une prépondérance telle qu'il n'en avait jamais possédée auparavant, mais elle ne put se maintenir. La pacification de Gand prouve combien les Etats avaient pris le dessus sur le gouvernement. Les provinces du nord n'avaient ici aucun avantage, aucune préférence sur celles du sud. Si les unes et les autres avaient été d'accord en matières de religion, elles auraient fondé une république neerlandaise. Mais ainsi que nous l'avons vu, elles se divisèrent. Il s'ensuivit d'abord la réunion des provinces catholiques sous la protection du roi avec lequel elles s'allièrent, précisément pour maintenir la religion catholique, puis ensuite, la séparation définitive des provinces protestantes. Si l'on donne aux unes le nom de provinces soumises, et si l'on désigne les autres par le nom de république, on ne doit cependant pas croire

que dès le commencement, la différence entre elles a été très grande. Les provinces soumises défendaient aussi avec ardeur le privilége d'avoir des états, et les provinces républicaines ne pouvaient pas se passer d'une institution analogue à celle du pouvoir royal, de l'autorité du gouverneur. La principale différence était donc dans la religion.

C'est là seulement ce qui pouvait déterminer la lutte, et les événemens ne tardèrent pas à en produire l'explosion.

A cette époque, Philippe II venait de conquérir le Portugal; tandis qu'il se sentait entraîné par l'ivresse d'une si grande conquête à en faire de nouvelles, les états wallons finirent par se trouver disposés à consentir au retour des troupes espagnoles.

Lalaing, et sa femme qui avait toujours été une énergique adversaire des Espagnols et à laquelle on attribua leur exclusion, furent gagnés; toute la noblesse wallonne suivit leur exemple. On se persuada que les condamnations et les violences du duc d'Albe n'étaient plus à craindre. L'armée hispano-italienne, déjà une fois éloignée, puis rappelée, et encore renvoyée, arriva enfin de nouveau. Avec les troupes neerlandaises

seules, la guerre se serait perpétuée sans fin, mais ces troupes espagnoles habituées à combattre, bien disciplinées et supérieures en nombre, décidèrent du résultat définitif de la lutte.

Comme en Allemagne, les colonies de jésuites composées d'Espagnols, d'Italiens et de quelques Neerlandais, avaient rétabli le catholicisme par la propagation de la doctrine catholique, de même une armée hispano-italienne envahit les Pays-Bas, réunie aux Wallons, pour procurer, par la force des armes, la prépondérance à l'opinion catholique.

Au mois de juillet 1583, la ville et le port de Dunkerque furent pris en six jours; ensuite Nieuport, et toute la côte jusqu'à Ostende, Dixmunden, Furnes, furent conquis.

Cette guerre apparut aussitôt avec tout son caractère. Dans toutes les questions politiques, les Espagnols se montrèrent modérés, et inexorables dans les affaires de religion. On ne pensait pas seulement à la possibilité d'accorder aux protestans une église ou même l'autorisation de célébrer chez eux le service divin; les prédicateurs saisis furent pendus. C'était en pleine connaissance de cause que l'on faisait une guerre de religion. Sous un certain rapport, cette conduite

était ce qu'il y avait de plus prudent, attendu la position dans laquelle on se trouvait. Jamais on n'eût obtenu une soumission parfaite des protestans; et par cette politique décidée on mit de son côté tous les élémens du catholicisme encore vivans dans le pays. Ces élémens se soulevèrent spontanément. Le bailli Servaes de Steeland livra le pays de Waes. Hulst et Axel se soumirent. Bientôt Alexandre Farnèse fut assez puissant pour pouvoir songer à une attaque contre les grandes villes; déjà maître de la campagne et de la côte, elles furent obligées de se rendre l'une après l'autre, d'abord Ypres, ensuite Bruges, enfin Gand où ce même Imbize avait formé un parti pour la réconciliation. On accorda aux communes des conditions très supportables : on leur laissa en grande partie leurs priviléges; les protestans seulement furent bannis sans miséricorde; la condition essentielle était toujours que les prêtres catholiques seraient rappelés et que les églises seraient consacrées de nouveau au culte catholique.

Malgré ces succès, on n'avait cependant rien fait de durable et d'assuré tant que vivait le prince d'Orange qui maintenait et fortifiait la résistance et l'espérance parmi les vaincus.

Les Espagnols avaient mis sa tête au prix de

25,000 scudis : dans la fermentation sauvage des esprits on ne pouvait pas manquer de gens qui chercheraient à gagner ce prix. La cupidité et le fanatisme étaient deux mobiles suffisans. J'ignore s'il existe de plus affreux blasphèmes que ceux renfermés dans les papiers du biscayen Jaureguy, arrêté lorsqu'il attentait à la vie du prince. Il portait sur lui comme une espèce d'amulette, des prières, dans lesquelles la divinité pleine de grâces qui apparut à l'homme dans la personne du Christ, était invoquée pour favoriser le meurtre; on lui vouait après l'action consommée une partie du gain, une robe, une lampe, une couronne à la mère de Dieu de Bayonne, une couronne à la mère de Dieu d'Aranzosu, et un riche rideau au Seigneur Jésus-Christ lui-même (1)! Par bonheur, on arrêta ce fanatique; mais pendant ce temps, un autre assassin était déjà en route. Au moment où la mise au ban de l'empire du prince fut publiée à Maëstricht, un Bourguignon, nommé Balthasar Gérard, fixé dans cette ville, se sentit possédé de la pensée de l'exécuter (2). Les espé-

(1) *Contemporary copy of a vow and of certain prayers found in the form of an amulet upon Jaureguy* : dans les collections de lord Egerton. « *A vos. Senor Jesus Christo, redempter y Salvador del mundo, criador del cielo y de la tierra, os offrezco siendo osservido librarme con vida despues de haver effectuado mi deseo, un belo muy nico.* » Il continue ainsi de suite.

(2) *Relatione del successo della morte di Guilielmo di Nassau*

rances de bonheur et de considération qui l'attendaient s'il réussissait, et de la gloire d'un martyr dans le cas où il perdrait la vie, espérances dans lesquelles le fortifiait un jésuite de Trèves, ne lui avaient pas laissé de repos, ni le jour ni la nuit, jusqu'à ce qu'il se fût mis en route pour consommer l'attentat. Se présentant au prince comme fuyant la persécution, il sut par ce moyen trouver un accès et un moment favorables, il tuâ le prince d'Orange d'un coup de feu, en juillet 1584. Il fut arrêté; mais aucune des tortures qu'on lui fit souffrir ne put lui arracher un seul soupir; il disait toujours que *s'il n'avait pas tenté cette action il la ferait encore.* Lorsqu'il mourut à Delft, au milieu des malédictions du peuple, les chanoines de Herzogenbusch chantèrent un *Te Deum* solennel en l'honneur du succès de cet attentat.

principe di Orange e delli tormenti patiti del generosissimo giovane Baldassare Gerardi Borgognone: Inst. politt. XII, contient quelques renseignemens particuliers : « *Gerardi, la cui madre è di Bisansone, d'anni 28 incirca, giovane non meno dotto che eloquente.* — Il avait nourri ce projet pendant sept ans et demi. *Offerendosi dunque l'opportunità di portar lettere del duca d'Alensone al Nassau, essendo già lui gentilhuomo di casa, alli 7 Luglio un hora e mezzo dopo pranso uscendo il principe della tavola scargandoli un archibugetto con tre palle gli colse sotto la zinna manca e gli fece una ferita di due diti colla quale l'ammazzò.* »

Toutes les passions étaient dans un état de fermentation sauvage; l'impulsion qu'elles donnaient aux catholiques étant la plus énergique, ceux-ci arrivaient à leur but et triomphaient.

Si le prince eût vécu, on croit qu'il serait parvenu à faire lever le siége d'Anvers, comme il l'avait promis; après lui, il n'y eut plus personne capable de le remplacer.

Mais l'expédition contre Anvers était d'une telle importance, que les autres grandes villes du Brabant se trouvèrent aussi immédiatement menacées; le prince de Parme leur coupa les vivres à toutes en même temps. Bruxelles se rendit la première. Lorsque cette ville, habituée à l'abondance, se vit exposée à la famine, il y éclata un soulèvement qui décida la reddition. Malines tomba ensuite au pouvoir de l'ennemi; enfin, lorsque la dernière tentative de rompre les digues et de se procurer des vivres par terre eut échoué, Anvers fut également obligée de se rendre. Du reste, on accorda à ces villes du Brabant, ainsi qu'à celles de Flandre, les conditions les plus modérées; Bruxelles fut exemptée de la contribution, Anvers obtint la promesse qu'on ne mettrait point de garnison espagnole dans la ville et que l'on ne réparerait pas la citadelle. Mais on imposa un engagement qui tenait lieu de tous les

autres, c'est que les églises et les chapelles seraient rendues au culte catholique, et les prêtres et les moines rappelés. Sous ce rapport, le roi était intraitable. « Dans chaque convention, disait-il, ce point doit être la première et la dernière condition. » La seule grâce qu'il accorda, fut de donner deux ans à ceux qui étaient établis dans une localité, soit pour se convertir, soit pour vendre leurs biens et abandonner le territoire espagnol.

Comme les temps étaient changés! Autrefois Philippe II lui-même avait hésité à permettre aux jésuites de s'établir dans les Pays-Bas, et depuis, ils y avaient couru souvent des dangers, ils avaient été attaqués et bannis. Par suite des événemens de la guerre, ils y retournèrent, mais avec la faveur déclarée du pouvoir. Les Farnèse étaient d'ailleurs des protecteurs tout particuliers de cette société; Alexandre avait un jésuite pour confesseur; il vit dans cet ordre le plus puissant instrument pour rendre entièrement au catholicisme le pays à demi-protestant qu'il avait conquis (1). Le premier endroit où les jésuites se présentèrent de nouveau, fut aussi le premier qu'ils avaient occupé, Courtray. Le curé de la

(1) *Sacchinus* (*Pars V, lib. IV*, n° 58).

ville, Jean David, avait fait connaissance avec eux dans son exil, à Douai. Il revint aussi à cette époque, mais pour entrer dans l'ordre et exhorter, dans son sermon d'adieu, les habitans à ne pas se priver plus long-temps des secours spirituels de cette société ; ils se laissèrent facilement persuader. Alors le vieux Jean Montagna, qui avait d'abord introduit les jésuites à Tournay et avait été obligé de s'enfuir plus d'une fois, y rentra pour y fonder la société. Aussitôt que Bruges et Ypres se furent rendus, les jésuites y arrivèrent ; le roi s'empressa de leur accorder quelques couvens qui avaient été ravagés pendant les troubles. A Gand, on restaura pour eux la maison du grand démagogue Imbize, qui avait été la cause de la ruine du catholicisme. Les habitans d'Anvers voulurent stipuler parmi les conditions de leur reddition, qu'ils n'auraient à recevoir chez eux que les ordres religieux existant du temps de Charles V ; mais on ne le leur accorda point ; ils furent forcés de recevoir de nouveau les jésuites et de leur rendre les biens que ceux-ci avaient possédés auparavant. L'historiographe de l'ordre raconte ce fait avec plaisir ; il observe que c'est par une faveur spéciale du Ciel qu'on leur a restitués exempts de dettes, les biens qu'ils avaient laissés endettés ; quoique ces biens fussent passés en seconde et troisième

mains, ils n'en furent pas moins rendus sans plus de formalités. Bruxelles aussi, ne put échapper au sort commun; le conseil de la ville se déclara tout disposé; le prince de Parme accorda un secours des caisses royales, et les jésuites y furent très promptement et très convenablement établis. Le prince leur avait déjà accordé le droit de posséder des biens-fonds sous la juridiction ecclésiastique, et de faire un libre usage dans ces provinces des priviléges octroyés par le siége apostolique.

Les jésuites ne furent pas les seuls à jouir de la protection du prince. En 1585, quelques capucins arrivèrent auprès de sa personne; il obtint, par une lettre particulière qu'il écrivit au pape, la permission de les garder auprès de lui, et il leur acheta une maison à Anvers. Ils produisirent même une grande impression sur les ordres religieux qui avaient avec le leur quelques rapports de filiation; il fallut une défense positive du pape pour détourner les franciscains d'admettre la réforme des capucins.

Toutes ces mesures produisirent insensiblement le plus grand effet. Elles firent de la Belgique, qui était déjà à moitié protestante, un des pays les plus catholiques du monde. On ne peut pas

nier aussi qu'elles contribuèrent, du moins dans les premiers temps, à reconsolider le pouvoir royal.

Ces résultats confirmèrent de plus en plus énergiquement dans cette opinion, qu'on ne doit tolérer qu'une seule religion dans une société. Cette opinion est un des principaux principes de la politique de Juste Lipse. « En matière de religion, dit Lipse, on ne peut admettre ni grâce, ni indulgence; la véritable grâce c'est de ne pas en avoir; pour en sauver plusieurs on ne doit pas avoir de la répugnance à en sacrifier quelques uns. »

Nulle part ce principe ne trouva une plus large application qu'en Allemagne.

§ IX.

SUITE DES CONTRE-RÉFORMES EN ALLEMAGNE.

Les Pays-Bas étant encore à cette époque un cercle de l'empire allemand, les événemens qui s'y passaient devaient naturellement exercer une grande influence sur l'Allemagne elle-même. L'affaire de Cologne fut décidée immédiatement à la suite de ces événemens des Pays-Bas.

Les Espagnols n'étaient pas encore revenus, et par conséquent n'avaient pas encore remporté tous leurs grands avantages en faveur du catholicisme, lorsque le prince électoral, Truchses de Cologne, se détermina, au mois de novembre 1582, à embrasser la religion réformée et à se marier, sans cependant vouloir renoncer à son évêché. La plus grande partie de la noblesse, les comtes de Nuenar, de Solms, de Wittgenstein, de Wied, de Nassau, tout le duché de Westphalie, tous les protestans étaient pour lui; le prince électoral fit son entrée à Bonn, en tenant,

d'une main la Bible, et de l'autre l'épée; Casimir du Palatinat entra en campagne avec des troupes considérables pour forcer la ville de Cologne, le chapitre et l'archevêché qui résistaient à Truchses.

Nous voyons ce Casimir du Palatinat, figurer dans toutes les luttes de cette époque; il est toujours prêt à monter à cheval, à tirer l'épée; toujours il tient à sa disposition des troupes pleines d'ardeur pour la guerre et d'exaltation pour la réforme; mais il parvient rarement à obtenir des succès véritables. Il ne fait la guerre ni avec le dévouement exigé dans une cause religieuse, car il ne cherchait jamais que son avantage personnel, ni avec l'énergie ou l'habileté qu'il rencontrait dans ses ennemis. Cette fois encore, il dévasta les campagnes de ses adversaires, mais quant à l'affaire principale, il ne fit à peu près rien pour l'avancer (1). Il ne sut ni faire des conquêtes, ni se procurer de plus grands secours de la part de l'Allemagne protestante.

Les puissances catholiques, au contraire, réunirent toutes leurs forces. Le pape Grégoire n'attendit pas les lenteurs, les retards d'un procès

(1) *Isselt : Historia belli Coloniensis*, p. 1092. *Tota hac aestate nihil hoc exercitu dignum egit.*

dans le sacré collége ; attendu l'urgence des circonstances, il jugea qu'un simple consistoire des cardinaux suffisait pour décider un cas si important, pour dépouiller un prince électoral de l'Allemagne, de sa dignité archiépiscopale (1). Son nonce, Malaspina, s'était déjà rendu en toute hâte à Cologne. Il réussit, conjointement surtout avec les docteurs de l'archevêché, non seulement à exclure du chapitre tous ceux qui étaient moins fermes dans la foi et moins résolus à prendre les mesures efficaces, mais encore à élever au siége archiépiscopal un prince de la seule maison qui fût restée parfaitement catholique, le duc Ernest de Bavière, évêque de Freisingen (2). Une armée allemande catholique, rassemblée par le duc de Bavière et avec les subsides du pape, entra ensuite en campagne. L'empereur ne tarda pas à menacer du ban de l'empire le comte palatin Casimir, et à adresser à ses troupes des lettres pour les rappeler à leurs devoirs, lesquelles lettres ont fini par produire en effet la dissolution de l'armée du comte palatin. Lorsque les choses furent aussi avancées, les Espagnols parurent. Ils avaient conquis Zutphen pendant l'été de 1583.

(1) *Maffei : Annali di Gregorio XIII*, II, XII, 8.

(2) Lettre de Malaspina au duc Guillaume de Bavière, dans Aldzreitter II, XII, 296. *Quod cupiebamus*, y dit-il, *impetravimus*.

Trois mille cinq cents vétérans belges étaient entrés dans l'archevêché; Gebhard Truchses succomba sous tant d'ennemis; ses troupes ne voulaient pas servir contre les ordres de l'empereur. Sa forteresse principale se rendit à l'armée hispano-bavaroise ; lui-même fut obligé de prendre la fuite et de chercher un refuge chez le prince d'Orange.

Evidemment, cette défaite devait exercer la plus grande influence sur la consolidation complète du catholicisme dans le pays. Le clergé du diocèse avait entièrement négligé de s'occuper, dès le commencement des troubles, des dissidences qui pouvaient régner dans son sein : le nonce éloigna tous les membres suspects ; une église de jésuites fut érigée au milieu du tumulte des armes, après la victoire ; il n'y avait plus qu'à continuer dans la même voie. Truchses avait aussi chassé les prêtres catholiques de la Westphalie : ils revinrent, ainsi que tous les autres réfugiés, et furent très vénérés (1). Les chanoines *évangéliques* restèrent exclus de l'évêché, et ne reçurent plus leurs revenus. Les

(1) « Le prince électoral Ernest, dit Rhevenhiller, a rétabli de nouveau la religion catholique et le gouvernement temporel d'une manière conforme aux anciens usages. »

nonces du pape furent, à la vérité, obligés d'agir avec modération envers les catholiques eux-mêmes : le pape Sixte le savait bien ; il ordonna, par exemple, à son nonce de ne pas commencer les réformes qu'il jugeait nécessaires, s'il ne savait pas que tous étaient disposés à les admettre : mais c'est précisément par cette politique prévoyante que l'on atteignit insensiblement le but ; les chanoines, n'importe quelle fût l'illustration de leur naissance, recommencèrent enfin à remplir leurs devoirs ecclésiastiques à la cathédrale. L'opinion catholique rencontra un appui puissant dans le conseil de Cologne.

Ce grand changement suffisait seul pour agir puissamment sur tous les autres domaines ecclésiastiques : dans le voisinage de Cologne, un événement particulier y contribua encore. Henri de Saxe-Lauenbourg, évêque de Paderborn, d'Osnabruck, archevêque de Brême, qui eût suivi l'exemple de Gebhard si celui-ci eût réussi, partit un dimanche du mois d'avril 1585, à cheval, de son palais, pour se rendre à l'église : en revenant, il tomba de cheval, et quoiqu'il fût jeune et vigoureux, et qu'il n'eût reçu aucune blessure grave, il mourut cependant dans le même mois. Les élections qui s'en suivirent furent alors entièrement à l'avantage du catholi-

cisme. Le nouvel évêque d'Osnabruck signa la profession de foi (1); le nouvel évêque de Paderborn, Théodore de Furstemberg, était un catholique décidé. Il avait déjà résisté, comme chanoine, à son prédécesseur, et obtenu, en 1580, le statut en vertu duquel les catholiques seuls devaient être admis au chapitre (2); il avait fait venir aussi quelques jésuites et leur avait confié la prédication à la cathédrale, et les classes supérieures du gymnase; ces dernières fonctions ne leur avaient été accordées que sous la condition de ne point porter l'habit de leur ordre. Mais combien ne lui fut-il pas plus facile de suivre cette direction, lorsqu'il fut devenu évêque! Les jésuites n'eurent plus besoin alors de dissimuler leur présence, le gymnase leur fut confié ouvertement, on ajouta les fonctions d'enseigner le catéchisme à celle de prêcher qu'ils possé-

(1) Suivant Strunck : *Annales Paderbornenses*, p. 514, Bernard de Waldeck avait penché auparavant pour le protestantisme; il était resté neutre pendant les troubles de Cologne, et il fit alors une profession de foi catholique. Chytræus (*Saxonia* 812), ne le contredit pas.

(2) Bessen: Histoire de Paderborn, II, 123. Dans Reiffenberg, *Historia provinciæ ad Rhenum inferiorem* lib. VIII, c. I, p. 185, se trouve une lettre du pape Grégoire XIII. « *Dilectis filiis canonicis et capitulo ecclesiæ Paderbornensis*, » 6 février 1584, dans laquelle il loue cette résistance. « C'est bien ainsi, plus on est attaqué, plus on doit résister fortement; le pape aussi porte dans son cœur les pères de la société de Jésus. »

daient déjà. Ils eurent beaucoup à faire à Paderborn. Le conseil de la ville était toujours protestant. On trouvait à peine encore quelques catholiques parmi les bourgeois. Il en était de même dans la campagne. Les jésuites comparaient Paderborn à un *champ sec qui donne des peines extraordinaires, et qui cependant ne peut porter aucuns fruits.* Enfin, nous en reparlerons plus tard : ils parvinrent à leur but, au commencement du dix-septième siècle.

Cette mort de Henri de Saxe-Lauenbourg était aussi un événement grave pour Munster. Comme les jeunes chanoines tenaient pour Henri, et les vieux contre lui, on n'avait pu parvenir à faire un choix. Alors le duc Ernest de Bavière, prince électoral de Cologne, évêque de Liége, fut postulé pour évêque de Munster. Le catholique le plus ardent du diocèse, Haesfeld, doyen du chapitre, fit réussir encore cette affaire : il destina un legs de 12,000 reichsthaler de sa fortune à la fondation d'un collége de jésuites qui devait être établi à Munster, et mourut ensuite. Les premiers jésuites y arrivèrent en 1587. Ils éprouvèrent de la résistance de la part des chanoines, des prédicateurs et des bourgeois : mais le conseil et le prince les protégèrent; les écoles firent connaître leur mérite extraor-

dinaire; on dit que, la troisième année, ils ée taient déjà mille écoliers; en 1590, ils obtin une position parfaitement indépendante, pa concession généreuse que leur fit le prince biens ecclésiastiques (1).

Le prince électoral Ernest possédait aussi vêché de Hildesheim. Quoique son pouvoir beaucoup plus restreint, il y contribua cep dant à l'introduction des jésuites. Le premie suite qui vint à Hildesheim, fut Jean Hamr né à Hildesheim, élevé dans la religion lu rienne, mais tout rempli du zèle d'un nou converti. Il prêcha avec une lucidité remarqu et réussit à faire quelques brillantes conversi insensiblement il prit racine : et en 1590, le suites reçurent à Hildesheim une habitation et pension.

Nous voyons de quelle importance le cath cisme de la maison de Bavière était, à cette que, pour la Basse-Allemagne. Un prince ba rois apparaît en même temps dans tout le cèse, comme un véritable protecteur.

On ne doit cependant pas croire que ce pr fût lui-même très zélé et très dévot. Il avait

(1) *Sacchinus, pars V, lib. VIII*, n° 83-91. *Reiffenberg* : *toria provinciæ ad Rhenum inferiorem I*, IX, VI.

enfans naturels, et on pensait qu'un jour il finirait par suivre l'exemple de Gebhard Truchses. Il est très curieux d'observer avec quelle prudence le pape Sixte V se conduit avec lui. Il se garde avec soin de laisser entrevoir qu'il connaît ses désordres, car il eût fallu lui adresser des exhortations, des avertissemens qui auraient pu pousser très facilement ce prince capricieux à une résolution qu'on ne désirait nullement (1).

Les affaires allemandes étaient bien loin de pouvoir être traitées comme l'avaient été celles des Pays-Bas. Elles demandaient les égards personnels les plus délicats.

Quoique le duc Guillaume de Clèves se montrât extérieurement attaché à la profession catholique, sa politique était tout-à-fait protestante ; il s'empressa d'accorder un refuge et sa protection aux réfugiés protestans : il tenait éloigné de toute participation aux affaires son fils Jean, qui était un zélé catholique. On aurait pu être facilement tenté à Rome de laisser apercevoir, à ce sujet, du mécontentement et de la surprise, et de favoriser l'opposition du prince Jean. Sixte V était beaucoup trop prudent pour le faire. Ce n'est que lorsque le prince adressa de si vives instances

(1) *Tempesti ; Vita di Sisto V*, tom. I, p. 354.

qu'il n'était plus possible de les éluder sans offense, que le nonce du pape se hasarda à avoir avec lui une conférence à Dusseldorf; et là, il l'exhorta avant tout à la patience. Le pape ne voulait pas qu'il obtînt la Toison d'Or; cette faveur signalée aurait pu éveiller des soupçons; il ne s'adressa pas directement au père en faveur du fils; ce n'est que par l'entremise de l'empereur qu'il chercha à procurer au prince une position appropriée à sa naissance : il ordonna au nonce de fermer les yeux sur certaines choses. Cette prudence si pleine de ménagemens de la part d'une autorité qui cependant était toujours obéie, ne manqua pas non plus ici son effet. Le nonce parvint peu à peu à acquérir de l'influence: lorsque les protestans réclamèrent à la diète quelques faveurs, ce fut le nonce qui, par ses représentations, leur fit répondre par un refus (1).

C'est ainsi que dans une grande partie de la Basse-Allemagne, le catholicisme, s'il ne fut pas complétement rétabli, fut du moins maintenu et fortifié; au milieu des grands dangers qui le menaçaient, il conquit une prépondérance qui, dans la suite des temps, pouvait parvenir à une entière domination.

(1) *Tempesti : Vita di Sisto V, tom. I, p. 359.*

Dans la Haute-Allemagne, un mouvement analogue se déclara.

Nous avons fait mention de la situation des diocèses dans la Franconie. Un évêque résolu aurait bien pu avoir la pensée de se servir de cette situation pour acquérir un pouvoir héréditaire.

C'est peut être réellement ce qui fit que Jules Echter de Mespelbronn, qui encore très jeune et naturellement entreprenant, devint, en 1573, évêque de Wurzbourg, hésita un moment sur la politique qu'il devait suivre.

Il prit une part active à l'expulsion de l'abbé de Fulda; il est donc impossible que ce soit un sentiment très catholique qui l'ait mis en rapport avec le chapitre et les états de Fulda. Car c'est le rétablissement du catholicisme qui fut le grief principal qu'ils élevèrent contre leur abbé. L'évêque tomba aussi par ce motif en disgrâce à Rome : Grégoire XIII lui ordonna de rendre Fulda. Il le fit précisément à l'époque où Truchses déclara son apostasie. L'évêque Jules se prépara à s'adresser à la Saxe et à invoquer contre le pape le secours du chef des luthériens : il avait des rapports intimes avec Truchses, et celui-ci du moins conçut l'espoir que l'évêque

de Wurzbourg suivrait son exemple : l'envoyé de l'archevêque Lauenbourgeois de Brême s'empressa d'annoncer cette nouvelle à son maître (1).

Dans ces circonstances, il est difficile de dire ce que l'évêque Jules eût fait, si Truchses s'était maintenu à Cologne ; mais son entreprise ayant échoué complétement, il ne pouvait pas même songer à l'imiter ; il prit au contraire une résolution tout opposée.

Tous ses désirs consistaient-ils seulement à devenir maître dans son pays ? ou bien portait-il réellement au fond du cœur une conviction sincèrement catholique? Toutefois c'était un élève des jésuites, élevé dans le *collegium romanum*. Il suffit de dire qu'en 1584, il exécuta en personne, dans un esprit tout catholique, avec toute l'énergie d'une volonté inébranlable, une visite

(1) Lettre d'Hermann von der Decken, en date du 6 déc. 1582, dans les Miscellanées historiques de Schmidt-Phiseldeck, I, 25. « Vu l'exposé et les demandes du légat, l'évêque de Wurzbourg a réclamé quelques instans de réflexion : il a fait préparer sur-le-champ ses chevaux et ses domestiques et a voulu monter à cheval pour aller trouver le prince électoral de Saxe et se plaindre auprès de Sa Grâce électorale de ces importunités inouies du pape, et pour le supplier de lui donner un conseil, du secours et de la consolation. — M. le prince électoral (de Cologne) avait grand espoir que leurs Grâces se déclareraient contre le pape. »

de ses églises, telle qu'il n'en avait pas encore été faite en Allemagne.

Il parcourut le pays accompagné de quelques jésuites. Il alla d'abord à Munden, et de là à Arnstein, à Werneck, à Hasfourt; ainsi de suite, de district en district. Il convoqua auprès de lui, dans chaque ville, le bourguemestre et le conseil, et leur fit part de sa résolution de détruire les hérésies protestantes; les prédicateurs furent éloignés et remplacés par les élèves des jésuites. Quand un fonctionnaire se refusait à fréquenter le service divin catholique, il était destitué sans miséricorde; tous les autres particuliers furent également astreints à suivre le service divin catholique; ils n'avaient que le choix entre la messe et l'émigration : « celui qui a en horreur la religion du prince, ne doit participer en rien aux avantages de son pays (1). » Les états voisins intercédèrent en vain contre la rigueur de ces procédés. L'évêque Jules avait coutume de dire : « Mes scrupules ne viennent pas de ce que je fais, mais de ce que je le fais si tard. » Les jésuites l'as-

(1) Biographie de l'évêque Jules dans la chronique de Wurzbourg par Gropp, p. 335 : « On leur intima l'ordre de se démettre de leurs emplois et de chercher leur subsistance hors de l'évêché. » Je profite de cette biographie, *passim*, et particulièrement de *Christophori Mariani Augustani Encœnia et Tricennalia Juliana* dans *Script.* : dans Gropp. Scriptt. *Wirceb.* tom. I.

sistèrent avec la plus grande activité. On remarqua surtout le père Gérard Weller qui allait seul, à pied et sans bagage, prêchant de lieu en lieu. Dans une seule année, en 1586, quatorze villes et marchés, plus de deux cents villages, près de soixante deux mille âmes furent converties au catholicisme. Il ne restait plus que la capitale de l'évêché : l'évêque entreprit aussi la conversion de cette ville, au mois de mars 1587. Il fit venir devant lui le conseil de la ville, puis il établit pour chaque quartier et pour chaque paroisse une commission qui interrogeait individuellement les bourgeois; par ce moyen, on découvrit que la moitié d'entre eux avait des opinions protestantes ; mais chez un grand nombre, la foi nouvelle était bien faible ; ils ne tardèrent pas à se soumettre, et la communion solennelle fut distribuée par l'évêque, à Pâques, dans la cathédrale où il officia en personne, à beaucoup de fidèles catholiques ; d'autres persistèrent plus long-temps à ne pas se rétracter; quelques autres préférèrent vendre leurs biens et émigrer; parmi ceux-ci, se trouvaient quatre conseillers de la ville.

Cette conduite de l'évêque Jules était un exemple que le voisin ecclésiastique le plus rapproché de Wurzbourg, l'évêque de Bamberg,

se sentit, avant tous les autres, engagé à suivre. Tous les Allemands connaissent Goesweinstein, au delà de la vallée de Muggendorf, où, aujourd'hui encore, le peuple de tous les pays d'alentour se rend en pélerinage, à travers des forêts magnifiques et des sentiers solitaires et escarpés. Là on voit un ancien sanctuaire dédié à la Sainte-Trinité. A cette époque, il n'était pas visité et tombait en ruines. Lorsque l'évêque de Bamberg, Ernest de Mengersdorf, y vint un jour en 1587, il fut très affligé de ce spectacle. Encouragé par l'exemple de son voisin, il déclara qu'il voulait, lui aussi, diriger de nouveau ses sujets « vers la vraie religion catholique; qu'aucun danger ne le détournerait de l'accomplissement de son devoir. » Nous verrons avec quel zèle s'y prit son successeur.

Mais tandis que l'on se préparait dans l'évêché de Bamberg, l'évêque Jules continuait à transformer entièrement celui de Wurzbourg. Toutes les anciennes institutions furent rétablies, les dévotions à la Mère de Dieu, les pélerinages, les confréries de l'assomption de Marie, de la nativité de Marie, etc., furent ressuscitées, et on en fonda de nouvelles. Des processions parcouraient solennellement les rues: le son de la cloche avertissait tout

le pays à heures fixes pour l'*Ave Maria* (1). On recueillit de nouveau des reliques et on les déposa avec une grande pompe aux lieux où elles étaient vénérées. Les couvens furent ouverts; on construisit partout des églises : on en compte trois cents fondées par l'évêque Jules : le voyageur peut les reconnaître à leurs tours élevées et pointues. Après peu d'années, on s'aperçut avec surprise du changement opéré. « Ce qu'on vient de regarder comme superstitieux, comme ignominieux, s'écrie un panégyriste de l'évêque, on le regarde maintenant comme saint; ce qu'on vient de regarder comme un *évangile*, on le déclare maintenant une fourberie ! »

A Rome même, on ne s'était pas attendu à de si grands résultats. Cette entreprise de l'évêque Jules était déjà en exécution depuis quelque temps, avant que le pape Sixte en fût instruit. Après les fêtes de l'automne de l'année 1586, Aquaviva, général des jésuites, se présenta au pape pour lui annoncer les nouvelles conquêtes de son ordre. Sixte V en était ravi. Il se hâta de

(1) *Julii episcopi statuta ruralia* : Gropp : *Scriptt. tom.* I. Sa pensée est que le mouvement spirituel qui procède du chef suprême de l'Eglise du Christ, se communique de haut en bas à tous les membres du corps. Voyez p. 444, *de capitulis ruralibus.*

témoigner sa reconnaissance à l'évêque. Il lui accorda le droit de disposer des bénéfices devenus vacans dans les mois réservés, disant qu'il saurait le mieux ceux qu'il devait récompenser.

Mais la joie du pape fut d'autant plus grande que la communication d'Aquaviva coïncida avec de semblables nouvelles reçues des provinces autrichiennes, particulièrement de la Styrie.

Dans ce pays, le changement commença la même année où les états *évangéliques* de Styrie avaient obtenu, par les décrets de la diète de Bruck, une indépendance si grande, que sous ce rapport, ils pouvaient se comparer aux états d'Autriche, qui possédaient également leur conseil de religion, leurs surintendans, leurs synodes, et une constitution presque républicaine.

Aussitôt que Rudolphe II eût reçu le serment de fidélité, on remarqua qu'il différait entièrement de son père; il pratiquait les actes de dévotion dans toute leur rigidité; on le vit avec étonnement assister aux processions, même dans

le cœur de l'hiver, la tête découverte et u
cierge à la main.

Cette disposition d'esprit du souverain, les fa
veurs qu'il accordait aux jésuites, excitèrent de
craintes parmi les dissidens, et selon le caractèr
du temps, des mouvemens opposés très violen
Josua Opitz prêcha avec toute l'énergie particu
lière à sa secte, dans la maison de campagne
Vienne, car on n'avait pas accordé aux protesta
une église dans la capitale. En tonnant chaqu
jour contre les jésuites, les prêtres et « tout
les horreurs de la papauté, » il excita la colè
de ses auditeurs, au point que suivant le témo
gnage d'un contemporain (1), lorsqu'ils sortaie
de l'église, « ils auraient voulu déchirer av
leurs mains les papistes. » Le résultat de ces pr
dications frénétiques fut que l'empereur conç
le projet d'interdire les réunions protestante
la maison de campagne.

Tandis que l'on voyait se manifester ces inte
tions hostiles du pouvoir, tandis qu'on en parl
pour et contre avec passion, et que la nobles
à qui la maison de campagne appartenait, fais

(1) D. George Eder, qui était à la vérité un adversaire :
trait de son *avertissement*, dans Raupach : l'*Autriche évang*
que, II, 286.

déjà entendre des menaces, le jour de la Fête-Dieu de l'année 1578 approcha. L'empereur était résolu à célébrer cette fête de la manière la plus solennelle. Après avoir assisté à la messe à Saint-Etienne, la procession commença, c'était la première que l'on eût vue depuis de longues années; les prêtres, les moines, les maîtrises, l'empereur et les princes au milieu d'eux, accompagnaient le Saint-Sacrement dans les rues. Mais tout-à-coup on s'aperçut qu'il régnait un mouvement extraordinaire dans la ville. Lorsque la procession arriva au marché des Paysans, il devint nécessaire d'enlever quelques boutiques pour faire de la place. Il n'en fallut pas davantage pour produire un désordre général. On entendit les cris : nous sommes trahis ! aux armes ! Les enfans de chœur et les prêtres abandonnèrent le Saint-Sacrement; les hallebardiers et les gardes se dispersèrent, l'empereur se voyant au milieu d'une multitude furieuse et craignant une attaque sur sa personne, mit l'épée à la main, les princes l'entourèrent et tirèrent aussi leurs épées (1). On peut croire que cet accident dut produire la plus grande impression sur ce prince austère qui aimait la dignité

(1) *Maffei : Annali di Gregorio XIII, tom. I*, p. 284, 335, sans doute extrait des dépêches du nonce.

et la majesté espagnoles. Le nonce du pape saisit cette occasion pour lui représenter le danger de la situation actuelle ; il ajouta que Dieu lui montrait combien il était nécessaire de remplir les promesses qu'il avait déjà faites au pape. L'ambassadeur espagnol fut du même avis. Magius, provincial des jésuites, avait souvent invité l'empereur à prendre une mesure décisive ; dans cette circonstance il fut écouté. Le 23 juin 1578, l'empereur ordonna à Opitz et à tous ses collègues de quitter la ville, le jour même, avant le coucher du soleil, et tous les états héréditaires, dans l'espace de quinze jours. L'empereur redouta presque une émeute : il tint sous les armes une troupe considérable de gens sûrs, en cas de besoin. Comment se serait-on soulevé contre ce prince, quand il avait pour lui la lettre positive du droit ? On se contenta donc d'accompagner les exilés, en leur témoignant une douloureuse compassion (1).

Depuis ce moment, commença en Autriche une réaction catholique qui, de jour en jour, se développa avec plus de force et d'activité.

(1) *Sacchinus pars IV, lib. VI*, n° 78 : « *pudet referre, quam exeuntes sacrilegos omnique execratione dignissimos prosecuta sit numerosa multitudo quotque benevolentiæ documentis, ut vel inde malis gravitas æstimari possit.* »

On forma le plan d'expulser immédiatement le protestantisme des villes impériales. Les villes de la Basse-Enns qui, vingt ans auparavant, s'étaient séparées de la suzeraineté des seigneurs et des chevaliers, ne purent opposer aucune résistance. Dans plusieurs localités, les ministres évangéliques furent exilés et remplacés par des prêtres catholiques, et on ordonna des informations sévères contre les particuliers. Nous possédons la formule d'après laquelle on examinait les suspects. « Crois-tu, dit un des articles, que tout ce que l'Église romaine établit en doctrine et en pratique, est vrai ? Crois-tu, ajoute un autre article, que le pape est le chef de l'unique Église apostolique? » On voulait qu'il ne restât plus aucun doute sur la conviction de chacun (1). Les protestans furent éloignés de tous les emplois : on n'admettait plus comme bourgeois ceux qui ne paraissaient pas être catholiques. Chaque candidat au doctorat à l'université de Vienne fut obligé de commencer par signer la profession de foi. Un nouveau réglement des écoles prescrivit des formulaires catholiques, le jeûne, la visite des églises et l'usage exclusif du catéchisme de Canisius. A Vienne, on enleva les livres pro-

(1) Articles de confession papale, autrichienne et avaroise. dans Raupach : l'*Autriche évangélique*, II, 307.

testans dans les librairies, et on les entassa par monceaux dans le palais de l'évêque. Aux douanes, on visitait les caisses qui arrivaient et on confisquait les livres ou les tableaux qui n'étaient pas catholiques (1).

Malgré toutes ces mesures, on n'était pas encore venu complétement à bout d'extirper toutes les traces de l'hérésie. Dans la Basse-Autriche, treize villes et marchés furent réformés en peu de temps, on avait aussi sous la main les biens domaniaux et les évêchés; mais la noblesse fit une forte opposition; les villes de la Haute-Enns étaient étroitement liées avec elle et ne se laissaient point attaquer (2).

Néanmoins, plusieurs de ces mesures avaient, comme il est facile de le reconnaître, une efficacité générale à laquelle personne ne pouvait se soustraire; elles déterminèrent une réaction immédiate sur la Styrie.

L'archiduc Charles avait été obligé d'y faire des concessions au moment où la réaction catholique avait déjà commencé dans plusieurs localités. Ses parens ne purent le lui pardonner.

(1) Khevenhiller : *Annales Ferdinandei* : I, 90. *Hansitz* : *Germania sacra*, I, 632.

(2) Raupach : Supplémens à l'*Autriche évangélique*, IV, p. 17.

Son beau-frère, le duc Albert de Bavière, lui représenta que la paix de religion l'autorisait à forcer ses sujets à suivre la religion qu'il professait lui-même. Il donna trois conseils à l'archiduc : celui de ne faire occuper tous les emplois, principalement ceux de la cour et du conseil privé, que par des catholiques; de séparer aux diètes les divers états les uns des autres, afin de pouvoir en finir plus facilement avec chacun en particulier; enfin de se mettre en bonne intelligence avec le pape, et de le prier de lui envoyer un nonce. Grégoire XIII y prêta spontanément la main. Comme il savait très bien que c'était principalement le besoin d'argent qui avait déterminé l'archiduc à faire des concessions, il prit le meilleur moyen de le rendre indépendant de ses vassaux; il lui envoya de l'argent : et dans l'année 1580, il lui fit parvenir 40,000 scudi, somme très forte pour cette époque; il déposa à Venise un capital encore plus considérable dont l'archiduc pouvait se servir dans le cas où, par suite de ses efforts en faveur du catholicisme, des troubles éclateraient dans son pays.

Excité par l'exemple, par les exhortations et par des secours, l'archiduc Charles prit une tout autre position, à partir de l'année 1580.

Dans cette année, il donna une explication de

ses concessions antérieures, explication qui pouvait être considérée comme une révocation de ces mêmes concessions. Les états se jetèrent à ses genoux, et lui adressèrent des supplications qui pouvaient produire une impression momentanée sur lui (1); mais il n'en persévéra pas moins dans les mesures annoncées; l'expulsion des prédicateurs évangéliques fut le premier acte de cette réaction.

L'année 1584 fut décisive. Le nonce du pape, Malaspina, parut à la diète. Il avait déjà réussi à séparer les prélats du parti des états avec lesquels ils avaient toujours marché; le nonce fonda entre eux, les fonctionnaires de l'archiduc et tous les catholiques, une union étroite dont il était le centre; il sut aussi former un fort parti autour du prince. L'archiduc devint par là tout-à-fait inébranlable. Il persévéra à vouloir détruire le protestantisme dans ses états : « La paix de religion, disait-il, me donne des droits encore bien plus grands même sur la noblesse, et par la résistance, on m'amènera à les faire valoir; cependant je veux voir ceux qui oseront se montrer rebelles. » Quelque précises et menaçantes que fussent ces déclarations, elles produisirent le

(1) « Selon ses sentimens clémens, innés, allemands et de prince du pays, » dit la supplique des trois états.

même résultat que les concessions qui avaient été antérieurement faites ; les états accordèrent tout ce qu'il demanda (1).

Depuis cette époque, les contre-réformes furent exécutées dans tous les domaines de l'archiduc. Les paroisses, les conseils des villes, furent occupés par des catholiques : il n'était plus permis à aucun bourgeois de fréquenter d'autres églises que les églises catholiques, ou d'envoyer ses enfans dans une autre école que dans une école catholique.

Ces mesures n'étaient pas toujours tranquillement reçues. Les curés catholiques, les commissaires du prince furent quelquefois insultés et chassés. Un jour, l'archiduc lui-même étant à la chasse, se trouva en danger : le bruit s'était répandu dans les environs qu'un prédicateur voisin avait été arrêté ; le peuple accourut avec des armes, et le prédicateur persécuté fut obligé d'intervenir pour protéger le prince contre les paysans (2). En dépit de cette résistance, la contre-réforme suivit son cours. Les moyens les

(1) Valvassor : Gloire du duché de Carinthie, contient des détails exacts sur toutes ces affaires. Mais Maffei est surtout important ici, dans les *Annali di Gregorio XIII, lib.* IX, c. XX ; *lib.* XIII, c. I. Il avait sans doute sous les yeux le rapport du nonce.

(2) Khevenhiller : *Annales Ferdinandei* II, p. 523.

plus sévères furent employés ; l'historiographe du pape les résume en peu de mots : « la confiscation, dit-il, l'exil, le châtiment sévère de chaque récalcitrant. » Les princes ecclésiastiques qui possédaient quelque propriété dans ces contrées vinrent au secours des autorités temporelles. L'archevêque de Cologne, évêque de Freisingen, changea le conseil de la ville de Lack, et punit les bourgeois protestans par la prison ou par des amendes : l'évêque de Brixen voulait exécuter un nouveau partage des terres dans sa seigneurie de Veldes. Cette réaction s'étendit sur tous les domaines autrichiens. Quoique le Tyrol fût resté catholique, l'archiduc Ferdinand ne négligea pas, à Inspruck, de tenir son clergé dans une sévère subordination et de veiller à ce que tout le monde se présentât à la communion ; on établit des écoles du dimanche pour le bas peuple : le cardinal André, fils de Ferdinand, fit imprimer des catéchismes et les distribua à la jeunesse des écoles et aux gens non instruits (1). Mais dans les contrées où le protestantisme avait pénétré, on ne s'en tint pas à des mesures aussi douces. Dans le margraviat de Burgau, quoiqu'il fût acquis depuis peu, dans la province de Souabe, quoique la juridiction y fût contestée, on pro-

(1) *Puteo* dans *Tempesti : Vita di Sisto V*, tom. I, 378.

céda tout-à-fait comme l'archiduc Charles en Styrie.

Le pape Sixte n'avait pas assez d'éloges pour de si beaux résultats. Il vantait les princes autrichiens comme les colonnes les plus fermes de la chrétienté. Il leur adressa les brefs les plus flatteurs, surtout à l'archiduc Charles (1). A la cour de Graetz, on considéra l'acquisition d'un comté qui tomba alors en dévolu, comme une récompense pour de si nombreux services rendus à la chrétienté.

Si le catholicisme des Pays-Bas s'est reconstitué, principalement en se conciliant avec les priviléges locaux, il en fut autrement en Allemagne. Là, il arriva que les diverses souverainetés étendirent d'autant plus leur grandeur et leur puissance qu'elles réussirent davantage à favoriser la restauration ecclésiastique. L'archevêque de Salzbourg, Loup Thierry de Raittenau, offre l'exemple le plus remarquable du degré d'union étroite qui s'établit entre le pouvoir temporel et le pouvoir religieux.

Les anciens archevêques qui avaient vu les

(1) Extrait des brefs : dans Tempesti, I, 203.

mouvemens du temps de la réforme, se contentaient de publier, à différens intervalles, un édit contre les innovations, d'ordonner une punition, de faire une tentative pour des conversions, mais seulement « par des voies douces et paternelles, » suivant l'expression de l'archevêque Jacob: bref, ils laissaient aller les choses d'elles-mêmes (1).

Mais le jeune archevêque Loup Thierry de Raittenau vint avec des sentimens et des projets tout autres, lorsqu'il monta sur le siége de Salzbourg, en 1587. Il avait été élevé au collége germanique à Rome, et possédait encore dans toute leur verdeur les idées de la restauration ecclésiastique. Il y avait vu les brillantes premières années du règne de Sixte V, et était plein d'admiration pour ce pape ; ce qui contribuait aussi particulièrement à stimuler son zèle, c'est que son oncle était cardinal, le cardinal Altemps, dans la maison duquel il avait été élevé à Rome. En 1588, il se mit à l'œuvre, à son retour d'un voyage à Rome. Il ordonna à tous les bourgeois de sa capitale de faire leur profession de foi catholique. Plusieurs d'entre eux ne s'y soumet-

(1) On a publié aussi un ordre plus sévère sous le nom de Jacob, mais seulement lorsqu'il fut obligé d'abandonner l'administration à un coadjuteur.

tant pas, il leur accorda quelques semaines de réflexion : puis le 3 septembre 1588, les récalcitrans obstinés furent condamnés à quitter la ville et l'évêché dans l'espace d'un mois. On ne leur accorda que ce mois et enfin un second, à leurs prières pressantes, pour vendre leurs biens. Ils furent forcés d'en présenter l'estimation à l'archevêque, et il ne leur était permis de les céder qu'aux personnes qui lui étaient agréables (1). Un petit nombre d'entre eux seulement se rétracta ; ils furent alors obligés de faire une pénitence publique à l'église, un cierge allumé à la main : le plus grand nombre, les bourgeois les plus aisés de la ville, émigrèrent. Le prince n'eut aucun regret à leur perte. Il crut avoir trouvé dans d'autres mesures le moyen de conserver l'archevêché. Il avait déjà augmenté de beaucoup les impôts, haussé les droits de douanes et de péage, mis un nouvel impôt sur le sel de Hallein et de Schellenberg, étendu la contribution pour la guerre contre les Turcs à un impôt ordinaire du pays, et introduit des droits sur les vins, la taxe sur les biens et les successions. Il n'eut égard à aucune des anciennes franchises. Le doyen du chapitre se suicida :

(1) *Ordre de réforme*, dans Gochingk : Histoire complète de l'émigration de tous les luthériens expulsés de l'archevêché de Salzbourg, I, p. 88.

on prétendit que c'était dans un moment de mélancolie au sujet de la perte des droits du chapitre. Les ordonnances de l'archevêque sur l'exportation du sel et sur toutes les mines avaient pour but de diminuer l'indépendance des industries et de les monopoliser toutes. Dans ce siècle, il n'a pas existé en Allemagne un exemple semblable d'une fiscalité plus perfectionnée. Le jeune archevêque avait apporté de l'autre côté des Alpes les idées de gouvernement d'une principauté italienne. Le premier problème de toute économie politique parut être à ses yeux, celui de trouver de l'argent. Il avait pris Sixte V pour modèle : il voulait aussi avoir dans ses mains un état soumis, tout catholique et largement imposé. L'éloignement des bourgeois de Salzbourg, qu'il regardait comme des rebelles, lui fit même plaisir. Il fit abattre les maisons devenues vacantes, et construire sur leur emplacement des palais dans le style romain (1).

Car il aimait surtout la splendeur. Il n'aurait refusé à aucun étranger le droit de visiter son état; on le vit un jour se rendre à la diète avec une suite composée de cent hommes. En 1588,

(1) Chronique de Salzbourg, septième partie, par Zauner, est ici notre source la plus importante. Cette partie a été faite d'après une biographie contemporaine de l'archevêque.

âgé seulement de vingt-neuf ans, il était plein de vigueur et d'ambition, et visait déjà aux plus hautes dignités de l'Eglise.

Dans les villes, l'œuvre de restauration catholique s'accomplissait le plus souvent de la même manière que dans les principautés ecclésiastiques et temporelles. Combien les bourgeois luthériens de Gmunde se plaignirent amèrement d'avoir été rayés de la matricule de la corporation de la bourgeoisie! A Biberach, le conseil institué par le commissaire de l'empereur Charles V, à l'occasion de l'*intérim*, se maintint; toute la ville était protestante, le conseil seul était catholique, et il en excluait avec soin tout protestant (1). Quelles vexations n'éprouvèrent pas les *évangéliques* à Cologne et à Aix-la-Chapelle! Le conseil de Cologne déclara qu'il avait promis à l'empereur et au prince électoral de ne tolérer aucune autre religion que la religion catholique; il punissait quelquefois de la prison et d'une amende le fait seul d'avoir entendu un sermon protestant (2). A Augsbourg aussi, les catholiques

(1) *Lehmann, de pace religionis, II*, p. 268, 480.
(2) Lehmann, 436, 270.

obtinrent le dessus. Lors de l'introduction du nouveau calendrier, il éclata des différens : en 1586, on chassa de la ville d'abord le surintendant évangélique, ensuite onze ministres à la fois et enfin un grand nombre des bourgeois les plus opiniâtres. Quelque chose de semblable eut lieu en 1587, à Ratisbonne, pour les mêmes motifs. Déjà les villes réclamaient d'elles-mêmes *le droit de réforme catholique*; quelques comtes et seigneurs, quelques chevaliers de l'empire qui venaient probablement d'être convertis par des jésuites, crurent pouvoir se servir de ce droit et entreprirent dans leurs petits domaines la restauration du catholicisme.

C'était une réaction immense. Le protestantisme fut repoussé avec la même énergie qui l'avait fait auparavant triompher. Les sermons et les instructions contribuaient beaucoup à ces succès, mais plus encore les ordonnances et l'influence du pouvoir public.

Comme autrefois les protestans italiens passèrent les Alpes pour se réfugier en Suisse et en Allemagne, de même les réfugiés allemands qui étaient en bien plus grand nombre, chassés de l'ouest et du sud de l'Allemagne, se rendirent dans le nord et l'est de ce pays. Les protestans belges se retirèrent en Hollande.

Les nonces qui commencèrent à cette époque à résider régulièrement en Allemagne, s'efforcèrent avant tout de favoriser et d'étendre les progrès de cette grande victoire du catholicisme.

Il nous reste un mémoire du nonce Minuccio Minucci, de l'année 1588, qui expose le système d'après lequel on procéda (1).

On portait de préférence l'attention sur l'instruction. Seulement on eût désiré que les universités catholiques eussent été mieux dotées, afin d'attirer des professeurs distingués; Ingolstadt seule était pourvue de moyens suffisans. Dans l'état présent des choses, tout dépendait encore des séminaires des jésuites. Minuccio Minucci désirait que l'on ne cherchât pas tant à former de grands savans, des théologiens profonds, que des prédicateurs capables. Un homme qui possède des connaissances moyennes, qui ne cherche pas à arriver au plus haut sommet de l'érudition, et qui ne songe pas à se rendre célèbre, est peut-être le plus utile et le plus propre à tout. Il recommanda aussi spécialement cette observation pour toutes les écoles de l'Italie destinées aux catholiques allemands. On avait établi

(1) *Discorso del molto illustre e rev. Mons. Minuccio Minucci sopra il modo di restituire la cattolica religione in Alemagna, 1588. MS. Barb.*

dans le principe, au collége germanique, un différence dans la manière de traiter la jeuness bourgeoise et la jeunesse noble; Minuccio M nucci blâme l'abandon de cette manière d'agi Non seulement la noblesse ne veut pas aller à c collége, mais il s'éveille chez les bourgeois un ambition à laquelle, plus tard, on ne peut p satisfaire, et une tendance vers les emplois supé rieurs qui devient préjudiciable à la bonne gestio des emplois inférieurs. De plus, on s'efforça d'a tirer dans les écoles catholiques une troisièm classe moyenne, les fils des fonctionnaires supé rieurs appelés à prendre un jour la plus grand part à l'administration des provinces de leur pa trie. Grégoire XIII avait déjà fondé des établis semens pour eux à Pérouse et à Bologne. On voi que les différences de conditions qui dominen encore aujourd'hui la société allemande, exis taient déjà à cette époque.

Sur la noblesse surtout reposait la restauratio religieuse. C'est à elle principalement que l nonce attribua la conservation du catholicism en Allemagne. Car la noblesse allemande ayan un droit exclusif sur les évêchés, défendait l'é glise comme son héritage. C'est par cette raiso même qu'elle s'opposait maintenant à la libert religieuse, principalement dans la Haute-Alle

magne. Elle redoutait qu'un grand nombre de princes protestans n'attirassent à eux tous les bénéfices. C'est précisément pour ces motifs qu'il fallait protéger et ménager la noblesse; ne pas l'astreindre rigoureusement à la fixité de la résidence dont d'ailleurs le changement avait son utilité, puisque la noblesse des diverses provinces se réunissait pour la défense de l'Eglise. Il ne fallait pas non plus donner les emplois à des bourgeois; quelques savans sont très utiles dans un chapitre, comme on l'a remarqué à Cologne; mais si on voulait aller plus loin sous ce rapport, on occasionnerait la ruine de l'Eglise allemande.

Alors s'éleva la question de savoir jusqu'à quel point il est possible de ramener dans le sein de l'Eglise les domaines qui avaient complétement embrassé le protestantisme.

Le nonce se montre bien éloigné de conseiller l'exercice de la force ouverte. Les princes protestans lui paraissent beaucoup trop puissans. Mais il présente quelques moyens qui pourraient cependant conduire insensiblement au but.

Il juge nécessaire avant tout de maintenir la bonne intelligence entre les princes catholiques, particulièrement entre la Bavière et l'Autriche. L'alliance de Landsberg subsiste encore, mais il

faut la renouveler et l'étendre ; on peut y faire entrer aussi Philippe , roi d'Espagne.

Et ne serait-il pas possible de gagner même quelques princes protestans ? On avait cru pendant long-temps remarquer dans le prince électoral Auguste de Saxe un penchant pour le catholicisme ; on avait fait à diverses époques quelques tentatives sur lui , surtout par la médiation de la Bavière, mais on avait été forcé à beaucoup de précautions ; on échoua toujours, la femme du prince électoral, Anne de Danemarck, étant très attachée aux croyances du luthéranisme. Anne mourut en 1585. Ce fut un jour de délivrance, non seulement pour les calvinistes persécutés, les catholiques aussi profitèrent de cette mort pour essayer d'approcher de nouveau le prince. Il paraît que la Bavière, malgré ses répugnances antérieures, se décida à faire une démarche ; le pape Sixte V était déjà prêt à envoyer l'absolution au prince électoral. En attendant, celui-ci mourut avant qu'aucun résultat n'eût été obtenu. On jeta aussitôt les yeux sur d'autres princes. Sur Louis, comte palatin de Neubourg, dans lequel on croyait remarquer de l'éloignement pour tous les intérêts hostiles au catholicisme, et des égards particuliers pour les prêtres catholiques qui entraient par hasard dans

ses domaines ; sur Guillaume IV de Hesse, qui était instruit, pacifique, et avait accepté plusieurs fois la dédicace de quelques ouvrages catholiques. On ne perdit pas de vue aussi des hommes de la haute noblesse du nord de l'Allemagne, on conçut des espérances sur Henri Ranzau.

Mais si le succès de ces tentatives était alors éloigné, il existait cependant d'autres projets dont l'exécution était plus facile et plus prompte.

La majorité des assesseurs de la chambre de justice avait conservé des opinions protestantes, du moins d'après les affirmations du nonce. Ces hommes appartenaient à l'époque où, dans la plupart des pays, même dans les pays catholiques, des protestans cachés ou connus siégeaient dans les conseils des princes. Le nonce trouve cette situation propre à mettre les catholiques au désespoir, et il insiste sur un prompt remède. Il lui paraît facile de forcer les assesseurs des pays catholiques à faire une profession de foi, et d'obliger tous les nouveaux assesseurs à prêter serment de ne pas changer de religion ou de renoncer à leurs emplois. Il ajoute que la prépondérance dans ce tribunal appartient de droit aux catholiques.

Il ne renonça pas même à l'espérance de ren-

trer sans violence, pourvu qu'on exécute ses ordres avec énergie, dans la possession des évêchés perdus. Toute union de ces évêchés avec Rome n'était pas entièrement dissoute. Ils n'avaient pas encore absolument rejeté l'ancien droit que possédait la curie de disposer des bénéfices devenus vacans dans les mois réservés; les évêques protestans eux-mêmes croyaient avoir besoin de la confirmation du pape, et Henri de Saxe-Lauenbourg avait toujours un agent à Rome pour se la procurer. Si le Saint-Siége n'avait pu jusqu'à ce jour tirer parti de ces vacances, c'est que les empereurs remédiaient par des indults à l'absence de la confirmation papale, et que les collations de ces bénéfices faites à Rome, ou arrivaient trop tard, ou renfermaient des défauts de forme, de sorte que le chapitre se trouvait avoir toujours légalement les mains libres. Minucci insiste pour que l'empereur n'accorde plus jamais d'indult; ce qui était facile à obtenir, attendu les dispositions de la cour à cette époque. Le duc Guillaume de Bavière avait déjà proposé de confier la collation des bénéfices au nonce ou à un évêque allemand dans lequel on pouvait avoir confiance. Minucci pensa qu'il fallait fonder à Rome une daterie particulière pour l'Allemagne, dresser une liste des catholiques nobles, liste qui pourrait être facilement remplie à l'aide du nonce ou

des pères jésuites, et faire sans retard les nominations d'après cette liste. Aucun chapitre n'osera renvoyer les candidats nommés légalement par le pape; et quelle considération, quelle influence en recueillera la cour romaine!

Nous voyons avec quelle ardeur on s'occupait d'une restauration complète de l'ancien pouvoir. Gagner la noblesse, élever la haute classe bourgeoise dans l'intérêt de Rome, instruire la jeunesse dans cet esprit, rétablir l'ancienne influence sur les évêchés, quoiqu'ils fussent devenus protestans, obtenir de nouveau la prépondérance dans la chambre de justice, convertir de puissans princes de l'empire, enlacer la monarchie catholique prédominante dans les rapports de la confédération germanique; voilà les vastes et nombreux projets conçus à la fois.

Ne croyons pas que l'exécution en ait été négligée. Lorsqu'on les proposait à Rome, déjà en Allemagne on travaillait à les réaliser.

L'activité et le bon ordre de la chambre de justice dépendaient principalement des inspections annuelles toujours entreprises par les sept états de l'empire, suivant leur tour à la diète. La majorité avait été très souvent catholique pour ces inspections. En l'année 1588, elle fut protes-

tante ; l'archevêque protestant de Magdebourg devait entre autres y prendre part. Du côté des catholiques on se décida à ne pas le permettre. Lorsque Mayence électorale fut sur le point de convoquer les États, l'empereur lui ordonna d'ajourner pour cette année l'inspection. Mais il ne suffisait pas d'ajourner pour une année ; le tour des États protestans pouvait toujours revenir ; on avait encore pendant long-temps à redouter la présence d'un archevêque protestant à Magdebourg. On préféra donc différer indéfiniment ces inspections. Il en résulta, en effet, qu'elles ne furent plus jamais régulièrement faites, ce qui causa un tort irréparable à la grande institution de ce tribunal suprême de l'empire (1). On entendit bientôt des plaintes sur ce que l'on préférait des catholiques ignorans à des protestans instruits. L'empereur cessa de donner des indults. En 1588, Minucci conseilla de songer à la conversion des princes protestans : en 1590, nous en voyons déjà un abjurer le protestantisme, c'était Jacques de Baden ; il est le premier d'une longue série.

(1) Minucci avait écrit en particulier sur la chambre de justice. On peut présumer avec raison que ses représentations produisirent ces prohibitions. Une majorité composée de protestans était pour lui un scandale.

§ X.

LA LIGUE.

Ce grand mouvement qui remplissait l'Allemagne et les Pays-Bas, s'emparait aussi de la France avec une force irrésistible. Les affaires des Pays-Bas étaient depuis long-temps très étroitement liées avec celles de la France; combien de fois les protestans français n'étaient-ils pas venus au secours de ceux des Pays-Bas, et les catholiques des Pays-Bas au secours de ceux de la France : la ruine du protestantisme dans les provinces belges devait immédiatement entraîner celle des huguenots en France.

Dans ce pays comme dans tous les autres, la restauration du catholicisme s'était de plus en plus consolidée.

Nous avons déjà mentionné l'introduction des jésuites; ils s'étendirent toujours davantage. La maison de Lorraine surtout, comme on peut le penser, les protégea activement. Le cardinal de

Guise fonda pour eux, en 1574, une académie à Pont-à-Mousson, qui était fréquentée par les princes de cette maison. Le duc érigea aussi un collége à Eu, en Normandie, destiné en même temps aux catholiques anglais bannis.

Mais les jésuites trouvèrent encore beaucoup d'autres protecteurs. Tantôt c'était un cardinal, un évêque, un abbé; tantôt un prince, un haut fonctionnaire, qui se chargeait des frais d'une nouvelle fondation. Ils s'établirent en peu de temps à Rouen, à Verdun, à Dijon, à Bourges, à Nevers. Leurs missions parcouraient le royaume dans les directions les plus opposées.

Ils rencontrèrent en France des associés dont ils avaient été obligés de se passer jusqu'à ce jour, du moins en Allemagne.

Le cardinal de Lorraine, en revenant du concile de Trente, amena avec lui quelques capucins, et leur donna un logement dans son château de Meudon; mais ils furent forcés de s'éloigner après sa mort. Par ses statuts, cet ordre était encore restreint à l'Italie. En 1573, le chapitre général envoya quelques membres au delà des monts, pour y sonder d'abord le terrain. Comme ceux-ci furent bien reçus, et qu'à leur retour ils promirent « la récolte la plus riche, » le pape

n'hésita pas à lever cette restriction. La première colonie des capucins se rendit au delà des monts, en l'année 1574, sous la conduite de Fra Pacifico di S. Gervaso, qui avait choisi lui-même ses compagnons de voyage.

Ils étaient tous italiens; naturellement ils devaient commencer par rechercher la protection de leurs compatriotes.

La reine Catherine les reçut avec joie, et leur fonda de suite un couvent à Paris. En 1575, nous les voyons établis à Lyon. Ils obtinrent, à la recommandation de la reine, la protection de quelques banquiers italiens.

De là ils se répandirent plus loin, de Paris à Caen et à Rouen; de Lyon à Marseille, où la reine Catherine leur acheta un emplacement pour bâtir; de nouvelles colonies s'établirent en 1582 à Toulouse, en 1585 à Verdun. Ils réussirent très promptement à faire les plus brillantes conversions; par exemple, en 1587, celle de Henri de Joyeuse, l'un des premiers personnages de la France, à cette époque (1).

Mais, dans un sens du moins, ce mouvement

(1) *Boverio : Annali dei frati Capuccini*, I, 546; II, 45, etc.

religieux avait un effet encore plus grand dans la France qu'en Allemagne. Il produisit aussitôt des imitations spontanées avec des formes particulières. Jean de la Barrière, qui, à l'âge de dix-neuf ans, avait obtenu en commende, suivant les abus particuliers introduits en France, Feuillans, près Toulouse, abbaye des religieux de l'ordre de Citeaux, se fit bénir en 1577, comme abbé régulier, et prit des novices avec lesquels il chercha non seulement à renouveler, mais à surpasser la sévérité de l'institut primitif de Citeaux. La solitude, le silence, l'abstinence furent poussés aussi loin que possible. Ces moines ne sortaient jamais de leur couvent que pour aller prêcher dans un lieu du voisinage; dans l'intérieur du couvent, ils ne portaient ni souliers ni coiffure; ils s'abstenaient non seulement de l'usage de la viande et du vin, mais encore des poissons et des œufs; ils vivaient de pain et d'eau, et tout au plus d'un peu de légumes (1). Cette sévérité ne manqua pas d'exciter de la sensation et d'éveiller l'imitation. Dom Jean de la Barrière ne tarda pas à être appelé à la cour de Vincennes. Il traversa une grande partie de la France avec soixante-deux compagnons, sans se relâcher en rien des pratiques du couvent; son institut fut

(1) Felibien : Histoire de Paris, tom. II, p. 1158.

bientôt après confirmé par le pape et se répandit dans tout le pays.

Une nouvelle ardeur paraissait aussi s'être emparée de tout le clergé séculier, qui s'occupa de nouveau avec zèle du salut des âmes. Les évêques demandèrent, en 1570, non seulement l'acceptation du concile de Trente, mais même l'abolition du concordat auquel ils étaient cependant redevables de leur existence; ils renouvelèrent à plusieurs reprises, avec force, leurs propositions (1).

Comment exposer avec exactitude les phases diverses par lesquelles passa la vie spirituelle poussée dans cette direction? Ce qui est certain, c'est que déjà vers l'an 1580, on remarquait le plus grand changement. Un Vénitien assure que le nombre des protestans avait diminué de soixante-dix pour cent, que le bas peuple était redevenu tout-à-fait catholique. L'énergie d'une impulsion toute nouvelle ravivait le catholicisme (2).

Au milieu de ce développement, il prit une position nouvelle vis-à-vis le pouvoir royal.

(1) Remontrance de l'assemblée générale du clergé de France convoquée en la ville de Melun, faite au roi Henry III, le 3 juillet 1579. Recueil des Actes du clergé, tom. XIV. Thuanus en contient aussi un extrait.

(2) *Lorenzo Priuli* : *Relatione di Franza, 5 Giugno* 1582.

La cour vivait dans des contradictions continuelles. On ne pouvait douter que Henri III ne fût un bon catholique : personne n'obtenait d'avancement quand on n'allait pas à la messe ; il ne voulait plus souffrir de magistrats protestans dans les villes ; malgré tout ce zèle, il persévérait comme auparavant, à faire occuper les charges ecclésiastiques, suivant les caprices et les faveurs de la cour, sans avoir aucun égard à la dignité morale et au talent, à accaparer et à dissiper les biens ecclésiastiques. Il aimait les pratiques religieuses, les processions, il ne se dispensait d'aucune mortification ; mais tout cela ne l'empêchait pas de mener la vie la plus scandaleuse et de permettre aux autres. Le libertinage le plus justement réprouvé était de mode à la cour. Les débauches du carnaval excitèrent la colère des prédicateurs ; quelquefois on refusait d'enterrer les courtisans, à cause du genre de leur mort et des blasphèmes de leur agonie : c'étaient précisément les favoris du roi.

Il arriva donc que la direction austère donnée au catholicisme, quoique favorisée de diverses manières par la cour, se trouva cependant en opposition avec sa vie intérieure.

En outre, le roi n'abandonnait pas non plus l'ancienne politique hostile à l'Espagne. Dans un

autre temps, ce fait eût été sans importance. Mais, à cette époque, l'élément religieux était plus puissant en France que le sentiment des intérêts nationaux. De même que les huguenots étaient naturellement portés à s'unir avec les protestans neerlandais, de même les catholiques étaient naturellement poussés à former alliance avec Philippe II et Farnèse. Les jésuites qui rendirent à ceux-ci de si grands services dans les Pays-Bas, ne pouvaient voir sans inquiétude que précisément les ennemis qu'ils combattaient en Belgique et en Flandre, trouvaient faveur et secours à la cour de France.

Cette situation fut compliquée par la mort du duc d'Alençon, en 1584; et comme le roi n'avait point d'héritiers, ni espérance aucune d'en obtenir, il arriva que le droit immédiat de la succession à la couronne était dévolu à Henri, roi de Navarre.

La crainte de l'avenir exerce peut-être plus d'empire sur les hommes que le malheur présent. Cette perspective de l'avénement du roi de Navarre mit tous les Français catholiques dans la plus grande agitation (1).

(1) On composa de suite à Rome un écrit sur le désir de voir un Guise succéder au trône. En Espagne, on l'attribua au cardinal d'Este. *Dispaccio veneto* 1584, 1 *Debr.*

Combien les anciens adversaires du roi de Navarre, les Guises, qui redoutaient déjà son influence comme héritier de la couronne, devaient craindre encore davantage sa puissance future!

Il n'est donc pas étonnant de les voir chercher un appui auprès du roi Philippe; rien ne pouvait être plus agréable à ce prince, il ne fit aucune difficulté de former alliance avec les sujets d'un royaume étranger.

Il s'agissait seulement de savoir si on approuverait à Rome, où l'on avait parlé si souvent de la nécessité d'une alliance des princes avec l'Église, cette insurrection de nobles vassaux contre leur roi.

Parmi les Guises, il y avait encore quelques consciences inquiètes sur le parti extrême que l'on se proposait de prendre. Le jésuite Matthieu se rendit à Rome afin d'obtenir du pape une déclaration qui pût lever leurs scrupules. Grégoire XIII répondit aux demandes de Matthieu : « qu'il approuvait complétement le dessein formé par les princes français de prendre les armes contre les hérétiques : il les déchargeait de tout scrupule à ce sujet; certainement le roi lui-même approuverait leur projet; mais dans le cas où il ne le ferait pas, ils devaient néanmoins

poursuivre leur plan, afin de parvenir au but essentiel, qui est la destruction des hérétiques (1). » Le procès contre Henri de Navarre était terminé lorsque Sixte V monta sur le siége papal : Sixte fulmina l'excommunication contre le roi de Navarre et le prince de Condé (2).

Les Guises avaient déjà pris les armes. Ils tentèrent aussitôt de s'assurer d'autant de provinces et de places fortes qu'il leur serait possible.

Dès la première campagne, ils s'emparèrent sans coup férir des villes importantes, comme Verdun, Toul, Lyon, Bourges, Orléans, Mézières. Le roi, pour ne pas paraître avoir le dessous, eut recours au moyen qu'il avait déjà employé une fois, il déclara que leur cause était la sienne. Mais pour pouvoir être accepté par eux, il fut obligé de leur confirmer et d'étendre par une convention positive, toutes leurs conquêtes : il leur abandonna la Bourgogne, la Champagne, presque toute la Picardie et plu-

(1) Claude Matthieu au duc de Nevers, 11 février 1585 : peut-être la pièce la plus importante dans tout le quatrième volume de Capefigue : *Réforme*. etc., p. 173.

(2) *Maffei : Historiarum ab excessu Gregorii XIII, lib. I*, p. 10. *Infinis fœderatorum precibus et regis Philippi supplicatione hortatuque haud ægre se adduci est passus ut hugonotas eorumque duces cœlestibus armis insectaretur.*

sieurs places dans les autres parties du royaume (1).

Ils entreprirent ensuite d'un commun accord la guerre contre les protestans. Mais quelle différence entre les deux alliés! Toutes les mesures du roi étaient des demi-mesures et n'arrivaient à aucun résultat définitif et triomphant ; les catholiques prétendaient même qu'il désirait le succès des armes protestantes, afin de paraître forcé par leur puissance menaçante de faire une paix désavantageuse pour le catholicisme. Guise au contraire jura que si Dieu lui accordait la victoire, il ne descendrait plus de cheval que lorsqu'il aurait consolidé pour toujours la religion catholique en France. C'est avec ses propres troupes et non avec celles du roi qu'il surprit près d'Auneau et anéantit totalement les Allemands qui venaient au secours des huguenots, et sur lesquels ceux-ci fondaient toutes leurs espérances.

Le pape compara le duc de Guise à Judas Machabée. Ce prince était d'une nature héroïque qui entraînait l'adoration spontanée du peuple. Il devint l'idole de tous les catholiques.

(1) Considérations du cardinal d'Ossat sur les effets de la Ligue en France : dans la vie du cardinal d'Ossat, I, 44.

Le roi au contraire se trouva dans une position extrêmement fausse : il ne savait pas lui-même ce qu'il devait faire, ni même ce qu'il devait désirer. L'envoyé du pape, Morosini, observe qu'il y a, pour ainsi dire, deux hommes en lui : l'un désire la défaite des huguenots, et l'autre la craint tout autant ; l'un redoute la défaite des catholiques, et l'autre la désire ; il résulte de cette contradiction intérieure qu'il ne suit plus ses penchans et n'a plus foi dans ses propres pensées (1).

C'est là une disposition qui ôte nécessairement toute confiance et conduit à une ruine imminente.

Les catholiques soutenaient que précisément celui qui marchait à leur tête, était en secret contre eux : ils lui attribuaient chaque rapprochement passager avec les gens du roi de Navarre, chaque faveur de peu d'importance accordée à un protestant : suivant eux, le roi très chrétien lui-même empêchait le rétablissement complet du catholicisme : ils vouèrent à ses favoris, surtout à d'Epernon, une haine d'autant plus violente, que le roi l'opposait aux Guises

(1) *Dispaccio Morosini* dans *Tempesti : Vita di Sisto V*, p. 346.

et lui confiait les gouvernemens les plus considérables.

Dans ces circonstances, il se forma aussi, à côté de l'alliance des princes, une union des bourgeois avec un esprit tout catholique. Dans toutes les villes, le peuple était excité par des prédicateurs qui réunissaient, à une opposition furieuse contre le gouvernement, un zèle religieux fanatique. On alla plus loin à Paris. Ce furent trois prédicateurs et un bourgeois de distinction qui conçurent, les premiers, la pensée de fonder une ligue populaire pour la défense du catholicisme (1). Ils se prêtèrent d'abord mutuellement serment de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour cette cause : chacun nomma quelques amis sûrs. Ils tinrent leur première entrevue dans une

(1) L'*Anonymo Capitolino* de la vie de Sixte V, contient à ce sujet quelques renseignemens particuliers. « Il appelle le fondateur Carlo Ottomanni «*citadino onorato*» qui s'ouvrit d'abord aux prédicateurs. Ottomanni proposa dès la première entrevue, une union avec les princes; dans la seconde, qui eut lieu le 25 janvier 1587, on arrêta de nommer seize hommes, un par chaque quartier, *a cui si riferisse da persone fidate quanto vi si facesse e dicesse appartenente a fatti publici* : dans une troisième, tenue le jour de la Chandeleur, on nomma un conseil composé de dix personnes, ayant le droit d'imposer des contributions, et on envoya en même temps une ambassade au duc de Guise. » Ces faits confirment tout ce que nous lisons dans Cayet de Manaut et Maheutre, dans Poulain, de Thou et Davila.

cellule ecclésiastique, à la Sorbonne. Bientôt ils virent la possibilité de faire entrer toute la ville dans cette union. On établit un comité chargé de diriger le mouvement et même de faire rentrer de l'argent, en cas de besoin; un membre eut mission d'exercer la surveillance dans chacun des seize quartiers de la ville. L'enrôlement s'exécuta de la manière la plus heureuse, la plus rapide et la plus secrète. On délibérait d'abord dans le comité sur les nouveau-venus, et l'on ne parlait plus de rien à ceux dont l'admission n'était pas approuvée. On avait ses affiliés dans les diverses corporations; un pour la cour des comptes, un pour les procureurs de la cour, un pour les clercs, un pour les greffiers, ainsi de suite. La ville, qui d'ailleurs avait reçu une organisation catholique-militaire, fut bientôt embrassée tout entière par cette union plus secrète et plus active. On ne se contenta pas de Paris : l'union se propagea à Orléans, à Toulouse, à Lyon, à Bordeaux, à Rouen : on vit à Paris des envoyés de ceux qui étaient initiés; ils s'obligèrent à ne tolérer aucun huguenot en France, et à abolir les abus du gouvernement.

C'est l'union dite des Seize (1). Aussitôt qu'elle

(1) *Nel palazzo di Rens dietro alla chiesa di S. Agostino. — Giurarono tutti una scambievol lega non sola defensiva ma assoluta* (Anony. Capitol.).

se vit assez forte, elle en instruisit les Guises. Mayenne, le frère du duc, vint à Paris sous le plus profond secret. Les princes et les bourgeois conclurent leur ligue.

Le roi sentait déjà le sol trembler sous ses pieds; on le tenait au courant, jour par jour, des mouvemens de ses adversaires. L'audace en arriva bientôt à ce point que l'on proposa à la Sorbonne la question de savoir : s'il est juste de refuser l'obéissance à un prince qui ne remplit pas ses devoirs. Elle fut résolue affirmativement dans un conseil composé de trente à quarante docteurs.

Le roi était très irrité; il menaça d'agir comme le pape Sixte et de faire mettre aux galères les prédicateurs récalcitrans. Mais il n'avait pas la puissance du pape : il n'exécuta rien de plus que de faire avancer dans le voisinage de la capitale les Suisses qui étaient à son service.

Les bourgeois effrayés envoyèrent prier le duc de Guise de venir les protéger. Le roi lui fit dire qu'il verrait son arrivée avec déplaisir; Guise arriva.

Tout était mûr pour une grande explosion. Elle éclata lorsque le roi fit entrer les Suisses dans la ville. En un instant, la ville fut barricadée,

les Suisses furent repoussés et le Louvre menacé; le roi fut obligé de prendre la fuite (1).

Le duc de Guise possédait déjà une grande partie de la France, maintenant il était devenu maître de Paris. La Bastille, l'Arsenal, l'Hôtel-de-Ville et tous les lieux environnans tombèrent en son pouvoir. Le roi était complétement vaincu. Il fut aussitôt forcé de prohiber la religion protestante et de céder aux Guises encore plus de places qu'ils n'en possédaient déjà. Le duc pouvait être considéré comme maître de la moitié de la France; la dignité de lieutenant-général du royaume, que lui accorda Henri III, lui donna une autorité légale sur l'autre moitié; les Etats furent convoqués. Il n'y avait pas à douter que l'opinion catholique aurait la prépondérance dans cette assemblée, qui ne pouvait manquer de prendre les mesures les plus décisives pour la ruine des huguenots, en faveur du parti catholique des Guises.

(1) Maffei reproche aux Guises de l'avoir laissé partir : « *Inanis popularis auræ et infaustæ potentiæ ostentatione contentus Henricum incolumem abire permittit.* » (I, I, 38).

§ XI.

LA SAVOIE ET LA SUISSE.

Il est clair que la prédominance du catholicisme dans ce puissant royaume devait entraîner la même conséquence pour les pays voisins.

Les cantons catholiques de la Suisse particulièrement, s'attachèrent toujours plus étroitement au principe de l'Eglise et à l'alliance espagnole.

Les effets extraordinaires que produisit l'établissement d'une nonciature permanente en Suisse et en Allemagne, sont surprenans.

Immédiatement après que la nonciature fut établie, en 1586, les cantons catholiques entrèrent dans l'alliance appelée *d'or* ou *borroméenne*, par laquelle ils s'engageaient pour toujours, eux et leur postérité, « à vivre et à mourir dans la seule véritable et ancienne foi catholique,

apostolique et romaine (1). » Ils reçurent ensuite tous la communion de la main du nonce.

Si le parti, qui, en 1587, s'empara du pouvoir à Mulhausen, avait embrassé réellement et à temps la foi catholique, comme il parut vouloir le faire, il aurait été appuyé sans doute par les catholiques; déjà des conférences se tenaient à ce sujet, dans la maison du nonce, à Lucerne; toutefois ceux de Mulhausen réfléchirent trop long-temps; les protestans, au contraire, exécutèrent, de la manière la plus prompte, l'expédition par laquelle ils rétablirent l'ancien gouvernement qui leur était tout dévoué (2).

Mais, dans ce même moment, les trois villes frontières prirent un nouveau parti décisif avec Zug, Lucerne et Fribourg. Le 12 mai 1587, elles conclurent, après de longues négociations, une alliance avec l'Espagne, par laquelle elles promirent une amitié éternelle au roi, lui permirent de faire des enrôlemens dans leurs pays,

(1) « Leur éternelle postérité, » comme il est dit dans le titre de l'alliance : dans Lauffer : Tableau de l'histoire helvétique, vol. X, p. 391.

(2) L'intérêt religieux de l'affaire de Mulhausen ressort principalement du récit de l'*Anonymo Capitol.* fondé sur les relations du nonce et sur lequel nous reviendrons dans la critique de Tempesti.

et de faire passer ses armées à travers leurs montagnes ; et Philippe II, de son côté, leur fit des concessions importantes. Ils s'engagèrent principalement entre eux à se prêter l'appui mutuel de toutes leurs forces, dans le cas où ils seraient impliqués dans une guerre pour la sainte religion apostolique, même contre leurs confédérés (1). L'alliance était évidemment opposée à ceux-ci : il n'y avait du reste personne avec qui ils pouvaient avoir à craindre une guerre de religion.

L'intérêt religieux était ici tellement plus fort que l'intérêt national, que la communauté de la foi unissait alors les anciens Suisses et la maison d'Autriche.

C'était encore un bonheur qu'il ne se présentât, dans le moment, aucune occasion de lutte. L'influence de ces alliances ne se fit sentir alors que sur Genève.

Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, prince qui, pendant toute sa vie, fut dévoré d'une ambition inquiète, avait déjà souvent manifesté le désir de s'emparer de nouveau, lors d'une occasion favorable, de la ville de Genève, dont il se

(1) Traité d'alliance fait avec Philippe II, etc. Dumont : Corps diplomatique, V, I, p. 459.

regardait encore comme le maître légitime; ses projets avaient toujours échoué par la résistance des Suisses et des Français qui protégeaient les Genevois.

Mais les relations étaient bien changées. Dans l'été de 1588, Henri III promit, d'après les conseils du duc de Guise, de ne plus empêcher une expédition contre Genève. Les cantons catholiques de la Suisse n'y étaient plus opposés. Si je ne me trompe, ils demandaient seulement que Genève, après avoir été conquise, ne subsistât plus comme ville forte.

En conséquence, le duc se prépara à l'attaquer. Les Genevois ne perdirent pas courage : unis à leurs confédérés de Berne, ils pénétrèrent jusque sur les terres du duc : mais celui-ci obtint promptement l'avantage; les Genevois furent chassés.

Le duc, qui ne possédait les comtés limitrophes de la Suisse qu'à des conditions très restrictives qui lui avaient été imposées par des traités de paix antérieurs conclus avec Berne, saisit l'occasion d'en devenir maître absolu. Il expulsa les protestans qu'il avait été jusqu'alors obligé de tolérer, et rendit tout le pays exclusivement catholique. Il lui avait été défendu de construire

des forteresses dans cette partie de ses domaines; il en érigea aussitôt dans des lieux où elles devaient lui servir, non seulement pour sa défense, mais encore pour inquiéter Genève.

Avant que cette lutte eût pris un plus grand développement, d'autres entreprises avaient été commencées, qui faisaient espérer des résultats encore bien autrement importans, un changement total des relations européennes.

---

§ XII.

ATTAQUE CONTRE L'ANGLETERRE.

Les Pays-Bas étaient en grande partie domptés, et on avait déjà négocié pour amener une soumission volontaire du reste de ces provinces; en Allemagne, le catholicisme avait envahi une si grande étendue de terrain, que l'on ne désespérait pas de s'emparer de la totalité; en France,

le défenseur du catholicisme, le duc de Guise, procéda par de si nombreuses victoires, par l'occupation de tant de places fortes, par un enthousiasme si ardent du peuple pour sa personne, qu'il paraissait marcher à la conquête de la monarchie. L'ancienne métropole de la doctrine protestante, la ville de Genève, n'était plus protégée par ses anciennes alliances. C'est dans cette situation que l'on forma le projet de mettre la hache à la racine de l'arbre et d'attaquer l'Angleterre.

Sans doute, le centre de toute la puissance et de toute la politique protestante était en Angleterre; les protestans neerlandais et les huguenots de France possédaient leur principal appui dans la reine Elisabeth. Mais en Angleterre, comme nous l'avons vu, la lutte intérieure entre les deux croyances avait déjà commencé; de nouveaux élèves des séminaires et un plus grand nombre de jésuites y arrivaient toujours, entraînés par l'enthousiasme religieux et par l'amour de la patrie. La reine Elisabeth les accueillit en leur appliquant les lois les plus sévères. En 1582, elle fit déclarer crime de haute trahison le fait d'avoir voulu engager un de ses sujets à abandonner la religion introduite par elle dans le royaume, pour embrasser la religion ro-

maine (1). Elle ordonna à tous les jésuites et prêtres des séminaires de quitter l'Angleterre dans l'espace de quinze jours, sous peine d'être traités comme traîtres au pays. C'est dans ce but et cet esprit qu'elle mit en activité la commission suprême, un tribunal positivement destiné à rechercher les actes de violation de la suprématie et de l'uniformité de la religion anglicane, non seulement selon les formes légales ordinaires, mais par tous les moyens qu'il pourrait paraître nécessaire d'employer, même en contraignant à faire un serment solennel; c'était une espèce d'inquisition protestante (2). Malgré toutes ces mesures, Elisabeth voulait encore éviter de paraître violer la liberté de conscience; sous ce prétexte, elle déclara que ces jésuites n'avaient pas à cœur le rétablissement de la religion, mais que leur unique dessein était d'entraîner le pays à la défection du gouvernement, et de frayer le chemin aux ennemis étrangers; les missionnaires protestaient « devant Dieu et les saints, devant le ciel et la terre, » que leur but était purement religieux et n'attaquait nullement la majesté royale (3). Mais les inquisiteurs de la reine ne se

(1) Camden : *Rerum Anglicarum annales regnante Elizabetha*, I, p. 349.

(2) Neal : *History of the puritans*, t. I, p. 414.

(3) *Campiani Vita et martyrium*, p. 159.

contentèrent pas d'une simple protestation. Ils demandaient une explication, ils demandaient si l'excommunication prononcée par Pie V contre la reine était légitime, et si elle obligeait un Anglais : les détenus devaient en outre répondre ce qu'ils feraient, quel parti ils embrasseraient, si le pape les déliait du serment de fidélité et attaquait l'Angleterre. Ces pauvres gens ainsi tourmentés ne savaient comment se tirer d'affaire ; ils répondaient bien qu'ils donneraient *à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*, mais leurs juges prenaient cet expédient même pour un aveu. Voilà comment les prisons se remplirent, et les exécutions se succédèrent : le catholicisme eut là aussi ses martyrs, dont le nombre a été estimé à environ deux cents sous le gouvernement d'Elisabeth. Le zèle des missionnaires ne fut nullement étouffé par ces persécutions ; avec la sévérité de la loi s'accrut encore le nombre et l'exaspération des récalcitrans ; on faisait parvenir à la cour même des pamphlets dans lesquels l'action de Judith contre Holopherne était représentée comme un exemple de piété et d'héroïsme digne d'imitation : les regards des fidèles catholiques se portaient toujours sur la reine d'Ecosse qui était prisonnière, et qui, conformément aux déclarations du pape, était regardée comme la souveraine légitime de l'Angleterre ;

ils ne cessaient d'espérer qu'une expédition des puissances catholiques amènerait un changement général. En Italie et en Espagne on répandit les descriptions les plus énergiques des cruautés auxquelles les fidèles étaient exposés en Angleterre, descriptions qui devaient révolter tout cœur catholique (1).

Le pape Sixte V prit surtout une vive part à ces malheurs de l'église anglaise. Il est très vrai qu'il éprouvait une certaine estime pour une personnalité aussi grande et aussi courageuse que celle d'Elisabeth, et il lui fit réellement faire un jour la proposition de rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. Comme si elle avait pu choisir! comme si elle n'était pas enchaînée aux intérêts protestans par les intérêts de toute sa vie, par sa position même dans le monde, quand même elle ne l'eût pas été par sa conviction! Elisabeth ne répondit pas un seul mot à cette proposition, elle se contenta d'en rire. Lorsque le pape en fut in-

(1) *Theatrum crudelitatum hæreticorum nostri temporis.* Cet écrit commence par une *peculiaris descriptio crudelitatum et immanitatum schismaticorum Angliæ regnante Henrico VIII*, et finit par : *Inquisitionis Anglicanæ et facinorum crudelium Machiavellanorum in Anglia et Hibernia a Calvinistis protestantibus sub Elizabetha etiamnum regnante peractorum descriptiones.* On voit le tableau de tous les tourmens inouïs éprouvés par les catholiques ; c'est un récit épouvantable.

strait, il s'écria qu'il se voyait contraint de songer à lui arracher ce royaume par la force des armes.

Jusqu'à ce jour, il n'avait fait que donner à entendre qu'il pensait à prendre cette résolution; mais au printemps de 1586, il procéda ouvertement à son exécution. Il se vantait de vouloir appuyer le roi d'Espagne dans une entreprise contre l'Angleterre, par tous autres moyens que ceux employés par les papes précédens pour soutenir Charles V (1).

En 1587, il se plaignait hautement de la lenteur des Espagnols. Il énuméra tous les avantages que leur présentait une victoire sur l'Angleterre pour faire de nouveau la conquête du reste des Pays-Bas (2).

Lorsque Philippe publia une pragmatique qui restreignait en général tous les titres et par conséquent aussi ceux que réclamait la cour romaine, le pape entra en fureur: « Comment, s'écria-t-il, don Philippe veut nous violenter, et il se laisse maltraiter par une femme! »

Dans le fait, le roi ne fut pas ménagé. Elisa-

(1) *Dispaccio Gritti* 31 *Maggio* 1586.
(2) *Dispaccio Gritti* 10 *Genn.* 1587.

beth prit ouvertement le parti des Pays-
Drake ravagea toutes les côtes de l'Europe
l'Amérique. Sixte V exprimait ce qui était l'
nion de tous les catholiques déroutés de v
puissant roi supporter impunément tant d'inj
Les cortès de Castille l'engagèrent à se veng

Philippe se trouvait même personnelle
offensé ; il était tourné en dérision dans le
médies et dans des mascarades ; un jour, en
été instruit, ce fier monarque, avancé en
habitué à la vénération, se leva violemme
sa chaise ; on ne l'avait jamais vu si irrité.

Telles étaient les dispositions du pape
roi, lorsqu'on apprit la nouvelle qu'Elis
avait fait exécuter la reine d'Ecosse sa pr
nière. Ce n'est pas ici le moment d'examin
légitimité de cet acte, qui cependant était su
un acte de justice politique. La première pe
de cette exécution lui était déjà venue, je
du temps du massacre de la Saint-Barthél
L'évêque de Londres à cette époque expri
dans une de ses lettres à lord Burghley, la cr
qu'une vengeance aussi perfide ne pût s'éte
aussi sur l'Angleterre ; suivant lui « la raiso
ce danger reposait principalement sur la
d'Ecosse ; la sûreté du royaume, s'écrie-

commande qu'on lui fasse abattre la tête ! (1) » Mais alors le parti catholique était devenu bien plus puissant en Europe ; il était agité, même en Angleterre, par un mouvement et une fermentation beaucoup plus redoutables. Marie Stuart ne cessa pas d'entretenir des liaisons secrètes avec les Guises ses oncles, avec les mécontens du pays, avec le roi d'Espagne et avec le pape. Le principe catholique, comme opposé par sa nature même au gouvernement existant, se personnifiait en elle : au premier succès obtenu par le parti catholique, elle eût été infailliblement proclamée reine. Elle expia par sa mort cette position particulière qui résultait nécessairement de la situation générale des affaires, et à laquelle elle n'avait pas su se soustraire.

Mais cette exécution fit éclater enfin les projets de l'Espagne et du pape ; ils ne voulaient pas supporter patiemment, jusqu'à cette extrémité, les excès de la politique d'Elisabeth. Sixte V remplit le consistoire de ses plaintes énergiques contre la Jezabel d'Angleterre, qui attentait à la tête sacrée d'une princesse soumise à nul autre qu'à Jésus-Christ et à son vicaire, ainsi qu'Elisabeth elle-

(1) *Edwin Sandys to Lord Burghley, Fulham V, of Sept.* 1572. *Ellis Letters ; second series*, t. III, p. 25.

même l'avait reconnu. Afin de montrer combien donnait toute son approbation à l'activité de l'opposition catholique anglaise, il nomma cardin Guillaume Allen, le premier fondateur des sém naires, nomination qui fut aussitôt regardée Rome comme une déclaration de guerre cont l'Angleterre. Une alliance positive fut concl entre Philippe II et le pape (1). Celui-ci prom au roi un secours d'un million de scudi po cette expédition; mais comme il était toujours défiance, surtout quand il s'agissait d'affair d'argent, il ne s'engagea à les verser que lorsq le roi aurait pris possession d'un port angla « Que votre majesté ne tarde pas plus lon temps, lui écrivit-il, chaque retard changer une bonne intention en un mauvais effet. » l roi employa toutes les ressources militaires son royaume, et mit en état l'*Armada* s nommée l'*Invincible*.

Et c'est ainsi que les forces italiennes et esp gnoles, dont l'union avait déjà produit de grands résultats dans tout le monde chrétien, levèrent pour attaquer l'Angleterre. Le roi recueillir dans les archives de Simancas les dro sur lesquels reposaient ses prétentions à cet

(1) Les intentions primitives du pape : *Dispaccio Gritti Giugno* 1587.

couronne, après l'extinction des Stuarts ; il attachait surtout à cette expédition la perspective brillante d'un empire universel sur les mers.

Tous les événemens parurent coïncider à la fois : la prépondérance du catholicisme en Allemagne, le renouvellement des attaques contre les huguenots en France, la tentative contre Genève, l'expédition contre l'Angleterre. A la même époque, Sigismond III, prince catholique plein de résolution et de zèle, ainsi que nous le verrons en détail plus tard, monta sur le trône de Pologne, avec le droit de succéder un jour à la couronne de Suède.

Toujours quand un principe quelconque aspire à la domination absolue en Europe, il rencontre une forte résistance qui prend sa source dans les élémens les plus intimes de la vie du siècle.

Philippe II trouva en face de lui des forces d'une énergie toute juvénile et se levant avec le sentiment de leur destinée future. Ces corsaires audacieux qui avaient infesté toutes les mers, se réunirent autour des côtes de leur patrie. Tous les protestans, même les puritains, quoiqu'ils eussent souffert des persécutions aussi grandes que celles des catholiques, se groupèrent autour de

la reine qui manifesta alors d'une manière digne d'admiration son courage viril, son talent pour séduire, diriger et conserver : la position insulaire du pays, les élémens mêmes firent cause commune pour la défense de l'Angleterre : *l'Armada l'invincible* était anéantie, avant même qu'elle eût essayé de combattre : l'expédition échoua complétement.

Cependant ce désastre ne fit pas renoncer au projet primitif.

Les catholiques furent avertis par les écrivains de leur parti, « que Jules-César, Henri VII, le grand-père d'Elisabeth, avaient été malheureux aussi dans leurs premières attaques contre l'Angleterre, mais qu'enfin ils en étaient devenus les maîtres : Dieu retarde souvent la victoire de ceux qui lui sont fidèles ; les enfans d'Israël ont été battus deux fois avec de grandes pertes dans la guerre contre la tribu de Benjamin, guerre entreprise sur un ordre formel de Dieu ; c'est seulement après le troisième combat qu'ils ont remporté la victoire ; alors la flamme dévorante a ravagé les villes et les villages de la tribu de Benjamin, le tranchant de l'épée a frappé les hommes et les bestiaux. Que les Anglais y son-

gent, s'écriaient-ils, et ne s'enorgueillissent pas du retard de leur châtiment (1). »

Philippe II n'avait nullement perdu courage. Son dessein était d'équiper de plus petits navires, plus faciles à gouverner, et de tenter, non pas de se réunir dans le canal avec les forces neerlandaises, mais de débarquer de suite sur les côtes de l'Angleterre. On travailla avec la plus grande ardeur à l'arsenal de Lisbonne. Le roi était déterminé à tout risquer, « dût-il, disait-il un jour à table, vendre les chandeliers d'argent qui étaient là devant lui (2). »

Mais, pendant qu'il méditait ces projets, une nouvelle scène s'ouvrit pour l'activité des forces militaires italiennes-espagnoles et romaines-catholiques.

(1) *Andreæ Philopatri (Parsoni) ad Elisabethæ reginæ Angliæ edictum responsio*, § 146, 147.
(2) *Dispaccio Gradenigo*, 29 *Sett.* 1588.

§ XIII.

ASSASSINAT DE HENRI III.

Peu de temps après le désastre éprouv
la flotte de Philippe II, éclata en France
réaction inattendue, violente, sanglante.

Au moment où le duc de Guise, qui go
nait les états de Blois suivant son bon plaisi
raissait sur le point de recevoir, avec la c
de connétable, la direction de toutes les af
du royaume, Henri III le fit assassiner. L
qui se sentait enchaîné par le parti catho
espagnol, s'en détacha tout d'un coup et se
dans la résistance.

Mais avec le duc de Guise ne périrent ni
parti, ni la Ligue. C'est alors seulement qu'il
rent une position ouvertement hostile, et s
rent encore plus étroitement qu'auparavant
l'Espagne.

Le pape Sixte V tenait entièrement po
parti.

L'assassinat du duc qu'il aimait et admirait, et dans lequel il voyait un soutien de l'Eglise, le remplit de douleur et d'indignation : il trouva surtout odieux le meurtre commis sur la personne du cardinal de Guise : « Un cardinal prêtre, s'écria-t-il dans le consistoire, un noble membre du saint-siége, a été assassiné, sans procès ni jugement, par le pouvoir temporel, comme s'il n'y avait plus de pape au monde, comme s'il n'y avait plus de Dieu ! » Il reprocha à Morosini, son légat, de n'avoir pas sur-le-champ excommunié le roi : « Il était de son devoir de le faire, aurait-il dû perdre cent fois la vie (1). »

Le roi s'inquiéta peu de la colère du pape. On ne put le déterminer à relâcher le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon qu'il tenait aussi prisonniers. On le pressait aussi à Rome de déclarer Henri de Navarre incapable de monter sur le trône : au lieu d'obéir, il fit alliance avec lui.

Alors le pape résolut d'en arriver aux dernières extrémités. Il cita le roi lui-même à Rome,

(1) Tempesti, II, 137, contient le discours du pape dans toute son extension, ainsi que la lettre de Morosini. « *Essendo ammazzato il cardinale,* » y est-il dit, « *in faccia di V. S. Ill., legato a latere, come non ha pubblicato l'interdetto, ancor chè gliene fossero andate cento vite ?* »

pour venir se justifier de l'assassinat du cardin
et le menaça de l'excommunication s'il ne livr
pas les prisonniers dans un temps déterminé.

Il déclara « qu'il était obligé d'agir ainsi : et q
s'il agissait autrement, Dieu lui en demander
compte, comme au plus inutile de tous les pape
d'ailleurs, comme il ne faisait que remplir s
devoir, il n'avait rien à craindre de tout l'univer
il ne doutait pas que Henri III, en persistant da
ses mauvaises résolutions, ne pérît comme le r
Saül (1). »

Henri était détesté par les catholiques zélés
les partisans de la Ligue, comme un infâme et
scélérat, la censure du pape les fortifia dans le
opposition furieuse. Sa prédiction se réali
plus tôt qu'on n'aurait pu le croire. Le monitoi
avait été publié en France le 23 juin ; le roi f
assassiné par Jacques Clément le 1er août.

Le pape lui-même en fut surpris. « Il a ét
s'écria-t-il, assassiné dans son cabinet, par u
pauvre moine, au moment où, entouré de so
armée, il se préparait à conquérir Paris (2).
Aussi attribua-t-il cet événement à une grâ
particulière de Dieu qui manifestait par là la pro
tection puissante qu'il accordait à la France.

(1) *Dispaccio Veneto*, 20 *Maggio* 1589.
(2) *Disp. Ven.*, 1 *Sett.*

Comme une opinion peut s'emparer avec facilité de tous les esprits! Cette conviction se répandit parmi tous les catholiques : « C'est à la main seule du Très-Haut, écrit Mendoza à Philippe, qu'on est redevable de cet heureux événement (1). » A Ingolstadt vivait le jeune Maximilien de Bavière, occupé à faire ses études : dans une des lettres qui restent de lui, il exprime à sa mère la joie que lui a fait éprouver le nouvelle de l'assassinat du roi de France (2).

Cette mort entraînait encore une autre conséquence. Henri de Navarre, que le pape avait excommunié, que les Guises avaient persécuté si violemment, fit valoir ses droits, et un protestant prit le titre de roi de France.

Le pape, la Ligue et Philippe II étaient résolus, par tous les moyens possibles, à empêcher ce prince de prendre possession de la couronne. Sixte V envoya en France, pour remplacer Morosini, qui paraissait être beaucoup trop tiède, un nouveau légat, Gaëtano, qui était du parti espagnol; et il lui donna une forte somme d'argent, ce qu'il n'avait encore jamais fait, pour être employée au plus grand avantage de la Ligue. Le

(1) Dans Capefigue V, 290.
(2) Dans Wolf : Maximilien I, partie I, p. 107.

légat devait avant tout ne permettre à personne qu'à un catholique de devenir roi de France. La couronne appartenait sans contredit à un prince du sang, mais ce n'était pas ici la seule considération qui dût prévaloir; dans d'autres circonstances, on s'était déjà quelquefois écarté de l'ordre rigoureux de la succession au trône, mais jamais on n'avait pris pour roi un hérétique (1).

Ainsi disposé, le pape loua même la conduite du duc de Savoie, lequel avait profité des désordres de la France pour s'emparer de Saluces qui appartenait aux Français. « J'aime mieux, dit Sixte, que cette ville soit au pouvoir du duc, que de la voir tomber entre les mains des huguenots. »

Tout dépendait alors du secours qu'on donnerait à la Ligue pour l'aider à remporter la victoire dans la lutte contre Henri IV. Dans ce but, on projeta un nouveau traité entre l'Espagne et le pape. L'inquisiteur le plus zélé, le cardinal Sanseverino, fut chargé, sous le sceau du secret de la confession, de rédiger ce projet. Le pape promit d'envoyer en France une armée de 15,000 homme d'infanterie et de 800 chevaux;

(1) *Dispaccio Veneto*, 30 *Sett*. Un extrait de l'instruction dans Tempesti, II, 233.

il déclara en outre être prêt à donner de l'argent aussitôt que le roi aurait pénétré en France avec une forte armée. L'armée du pape devait être commandée par le duc d'Urbino, sujet de Sa Sainteté et partisan de Sa Majesté (1).

Ces forces italiennes-espagnoles, unies avec leurs partisans de France, se préparèrent à conquérir la couronne de ce royaume. L'Espagne et le pape ne pouvaient désirer rien de plus heureux que le succès de leurs plans. De cette manière, l'Espagne aurait été débarrassée pour toujours de l'ancienne rivalité qui l'avait si long-temps entravée, et les événemens ont montré combien Philippe avait ce résultat à cœur. D'un autre côté, le pouvoir papal aurait fait un pas immense s'il avait pu exercer une influence active sur l'avénement d'un roi en France. Gaétano était chargé de demander en arrivant l'introduction de l'inquisition et l'abolition des libertés gallicanes; ce qui eût été de l'importance la plus grande si le prince légitime avait été exclu du trône, à cause de sa religion ; l'impulsion catholique qui, d'ailleurs, avait envahi le monde entier, serait parvenue à une souveraineté absolue.

(1) Relation authentique dans l'autobiographie du cardinal, que Tempesti a recueillie, II, 236.

Sixième Livre.

OPPOSITIONS INTÉRIEURES DE LA DOCTRINE RELIGIEUSE ET DU POUVOIR TEMPOREL.

(1589—1607.)

Le développement religieux du monde avait pris une marche tout-à-fait opposée à celle qu'on aurait dû attendre d'après le commencement du siècle. Car alors, les liens ecclésiastiques se dissolvaient; les nations cherchaient à se séparer de leur chef spirituel commun; la papauté elle-même oubliait à peu près son importance hiérarchique; des tendances profanes dominaient

dans la littérature et dans l'art ; enfin on étalait ouvertement les principes d'une morale païenne.

Maintenant, tout était changé. Au nom de la religion on entreprit des guerres, on fit des conquêtes, on bouleversa les Etats! Il n'y a jamais eu d'époque où les théologiens aient été plus puissans qu'à la fin du seizième siècle. Ils siégeaient dans les conseils des princes, et traitaient dans les chaires des matières politiques en présence de tout le peuple ; ils dirigeaient les écoles, la science et la littérature ; le confessionnal les initiait à toutes les luttes secrètes de la conscience, et leur donnait le moyen de décider tous les doutes de la vie intérieure.

Du côté des catholiques, les idées et les institutions qui servent à gouverner et à discipliner l'esprit, étaient perfectionnées de la manière la plus appropriée à ce but ; on ne pouvait plus vivre sans confesseur. De plus, les prêtres catholiques, soit comme membres d'un ordre religieux, soit comme membres de la hiérarchie, formaient une corporation toujours maintenue dans une subordination sévère, et qui marchait unie, identifiée dans les mêmes sentimens. Le chef de ce grand corps, le pape, obtint de nouveau une influence presque aussi considérable que celle qu'il avait possédée dans les onzième

et douzième siècles : on le vit tenir le monde entier en haleine par toutes les entreprises qu'il ne cessait de proposer pour la gloire et les intérêts de la religion.

Dans ces circonstances, les prétentions les plus audacieuses des temps d'Hildebrand, les principes qui jusqu'alors n'avaient été conservés dans les arsenaux du droit canonique que comme de vieilles reliques, se réveillèrent avec une pleine activité.

Les institutions sociales de l'Europe n'ont jamais voulu se soumettre à l'empire exclusif de la force matérielle ; à toutes les époques, elles ont été travaillées par un mouvement incessant d'idées ; jamais rien de grand n'a pu s'exécuter, aucun pouvoir n'est parvenu à s'élever et à devenir le représentant du siècle, sans qu'aussitôt l'idéal d'une société nouvelle ne soit venu envahir les intelligences ; c'est alors que naissent les théories ; elles sont l'expression de l'élément spirituel contenu dans les faits, et le formulent à tous les esprits comme une vérité universelle et absolue, fille de la religion et de la raison. Ces théories s'emparent, pour ainsi dire, des événemens avant qu'ils ne soient accomplis, et leur sont en même temps d'un merveilleux secours.

Considérons ici l'application de ces principes.

§ Ier.

THÉORIE SACERDOTALE-POLITIQUE.

On a souvent voulu attribuer à la doctrine ca
tholique une tendance particulière pour la form
du gouvernement monarchique ou aristocra
tique; il est facile d'en juger; au seizième siècl
cette doctrine s'étant manifestée dans toute s
force d'activité et dans toute sa spontanéité. E
effet, nous voyons qu'en Italie et en Espagn
elle s'associa à l'ordre de choses existant; en Al
magne, elle servit à procurer au pouvoir de
princes une nouvelle prépondérance sur le
états du pays; elle favorisa la conquête de
Pays-Bas; elle fut maintenue, avec une prédilec
tion particulière, par la noblesse, dans la haut
Allemagne et dans les provinces wallonnes. Ma
si nous poussons nos recherches plus loin, nou
voyons que ce ne sont pas les seules sympathie
qu'elle éveilla. Si le catholicisme fut embrassé
Cologne par les patriciens, il le fut à Trèves pa
les bourgeois; dans les grandes villes de la France

il s'est toujours allié aux efforts et aux réclamations du bas peuple. La seule chose qui lui importe jamais, c'est de trouver un appui, une protection. Si les puissances existantes lui sont opposées, il est bien éloigné de les ménager, même de les reconnaître. Il fortifie la nation irlandaise dans sa résistance légitime contre le gouvernement anglais ; il évite autant que possible de se soumettre à l'obéissance que la reine Élisabeth réclame, et quelquefois même il se révolte ouvertement ; enfin, en France, il approuve le soulèvement de ses partisans contre leurs princes légitimes. Ainsi, nous le voyons, la doctrine catholique n'a point de prédilection pour l'une ou l'autre forme de gouvernement. A peine a-t-il commencé sa régénération, le catholicisme a déjà manifesté les inclinations les plus diverses, d'abord pour le pouvoir monarchique en Italie et en Espagne ; puis pour la consolidation de la domination territoriale en Allemagne ; ensuite, dans les Pays-Bas, pour la conservation des priviléges des classes aristocratiques. A la fin du siècle, il s'associe décidément avec les tendances démocratiques. Cette direction est d'autant plus remarquable que le catholicisme se trouve alors dans toute la plénitude de sa force et de son activité, et que les mouvemens auxquels il prend part constituent les affaires les plus importantes

du monde chrétien. Si les papes parviennent réussir dans leurs plans, ils auront conquis pc toujours une influence prépondérante sur pouvoir temporel. Ils élèvent, ainsi que leurs p tisans et leurs défenseurs, des prétentions et principes qui menacent les empires de boulev semens intérieurs, et les font craindre pour le indépendance.

C'étaient surtout les jésuites qui entraient en li pour présenter et défendre de pareilles doctrin Ils réclamèrent immédiatement la souverain illimitée de l'Eglise sur l'Etat; principalement Angleterre, où la reine avait été déclarée, les lois du pays, chef de l'église, ce principe accueilli, même avec les conséquences les pl exagérées, par les personnages placés à la tê de l'opposition catholique. Guillaume Allen d clara que non seulement c'est le droit, mais devoir d'une nation, surtout quand le pape parlé, de refuser l'obéissance à un prince q s'est séparé de l'Eglise catholique (1). Suiva Person, la condition fondamentale du pouvc

(1) Dans l'écrit : *Ad persecutores Anglos pro Christianis r ponsio* (1582), je remarque le passage suivant : *Si reges Deo Dei populo fidem datam fregerint, vicissim populo non sol permittitur, sed etiam ab eo requiritur ut jubente Christi vicar supremo nimirum populorum omnium pastore, ipse quoq fidem datam tali principi non servet.*

d'un prince est de suivre et de protéger la foi catholique romaine ; les vœux de son baptême, le serment de son couronnement l'y obligent : ce serait un aveuglement de le croire encore capable de régner, lorsqu'il ne remplit pas cette condition : ses sujets, au contraire, dans ce cas, doivent le chasser (1). Ces écrivains placent exclusivement le but et le devoir de la vie dans la pratique de la religion ; regardant la religion catholique romaine comme la seule vraie, ils concluent qu'il ne peut y avoir de pouvoir légitime opposé à cette religion, et font dépendre l'existence d'un gouvernement de l'emploi de son pouvoir en faveur de l'Eglise catholique.

Tel était, en général, le sens de cette nouvelle doctrine. Bellarmin produisit et formula systématiquement dans son cabinet et dans ses ouvrages ce qui avait été enseigné en Angleterre dans la chaleur et l'entraînement de la lutte. Il prit pour base de sa doctrine ces principes : le pape a été immédiatement préposé par Dieu comme gardien et chef de toute l'Eglise (2);

(1) *Andreæ Philopatri (Personi) ad Elisabethæ reginæ edictum responsio*, n° 162.

(2) *Bellarminus de conciliorum auctoritate*, c. 17 : *Summus Pontifex simpliciter et absolute est supra Ecclesiam universam et supra concilium generale, ita ut nullum in terris supra se judicem agnoscat.*

voilà pourquoi il possède la plénitude du po
voir spirituel ; le don de l'infaillibilité lui a é
accordé ; il juge tout le monde et ne peut êt
jugé par personne ; par conséquent, il possè
une grande part de l'autorité temporelle. B
larmin ne va cependant pas jusqu'à attribuer
pape une prérogative directe et de droit di
sur le pouvoir temporel (1), quoique Sixte V
fût bercé dans cette opinion et qu'il se mont
même fâché lorsqu'on l'abandonna; mais Bella
min en hésite d'autant moins à lui attribu
l'exercice indirect de ce pouvoir. Il compare
puissance temporelle au corps, et la puissan
spirituelle à l'âme de l'homme : il reconnaît
l'Eglise le même droit de domination sur l'Etat
que celui de l'âme sur le corps. Le pouvoir sp
rituel a, selon lui, le droit et le devoir de mett
un frein aux excès du pouvoir temporel, aussit
que celui-ci devient nuisible aux intérêts de
religion. On ne peut pas dire que le pape po
sède une intervention directe et légitime sur
législation des Etats (2); mais si une loi éta
nécessaire pour le salut des âmes, le prince
refusait à la décréter, et si une loi étant préj
diciable au salut des âmes, le prince voulait o

(1) *Bellarminus de Romano pontifice*, V, VI.
(2) *Bellarminus de Romano pontifice*, V, VI.

autrement la conserver, le pape aurait alors, sans aucun doute, le droit d'ordonner l'une et d'abolir l'autre. Et avec ce principe il va très loin : l'âme ne commande-t-elle pas au corps, même la mort, quand elle est nécessaire ? Dans la règle, le pape ne peut pas, à la vérité, destituer un prince : mais si cet acte de la souveraineté spirituelle devenait nécessaire pour le salut des âmes, il possède le droit de changer le gouvernement et de le conférer à un autre (1).

Contre ces assertions, se présentait naturellement cette objection, que le pouvoir royal reposait aussi sur le droit divin.

Sans cela, quelle serait et sa force et son origine ?

Les jésuites ne firent aucune difficulté de faire dériver du peuple le pouvoir du prince. Ils formèrent un seul système de leurs doctrines sur la toute puissance du pape et la théorie de la sou-

(1) Ces doctrines ne sont cependant que le résumé des propositions enseignées dans le XIII[e] siècle. S. Thomas d'Aquin contient déjà la comparaison qui joue ici un si grand rôle : « *Potestas secularis subditur spirituali sicut corpus animæ.* » Bellarmin cite dans le *Tractatus de potestate summi pontificis in rebus temporalibus adversus G. Barclajum*, plus de soixante-dix auteurs de différentes nations, qui comprennent le pouvoir du pape à peu près de la même manière que lui.

veraineté du peuple. Cette théorie est déjà for mulée avec plus ou moins de force dans Allen e Person : Bellarmin chercha à la préciser et à compléter. Suivant lui, Dieu n'a accordé le pou voir temporel à personne en particulier, d'où suit qu'il l'a accordé à tout le monde ; le pouvo repose donc dans le peuple, celui-ci le confè tantôt à un seul, tantôt à plusieurs; il conserv même toujours le droit de changer ces formes. ne faut pas croire que cette théorie ait été l'op nion individuelle de Bellarmin; elle fut à cet époque la doctrine dominante des écoles des j suites. Dans un manuel à l'usage des confesseur répandu dans tout le monde catholique, et q a été revu par le *Magister sacri palatii,* le pou voir du prince est considéré non seulemen comme subordonné à celui du pape, en tant qu le salut des âmes l'exige (1) ; il y est dit en pr pres termes : un roi peut être destitué par peuple à cause de sa tyrannie ou de sa négligen à remplir ses devoirs, et un autre alors peut êt élu par la majorité de la nation pour le rem placer (2). Franciscus Suarez, *professor pr*

(1) *Aphorismi confessariorum ex doctorum sententiis collec auctore Emanuelle Sa, super accurate expurgati a rev. P. M sacri palatii, ed. Antv.* p. 480. L'auteur ajoute cependant, com s'il n'en avait pas encore dit assez : *quidem tamen juris peri putarunt summum pontificem suprema civili potestate pollere.*

(2) *Ibid.* p. 508 (*ed Colon.* p. 313).

marius de la théologie, à Coïmbre, s'occupe principalement, dans sa défense de l'église catholique contre l'église anglicane, à expliquer et à confirmer la doctrine de Bellarmin (1). Mais Mariana développe avec une prédilection évidente l'idée de la souveraineté du peuple. Il soulève toutes les questions qui peuvent être faites à cette occasion, et il les résout, sans hésiter, en faveur du peuple, au détriment du pouvoir royal. Il ne doute pas qu'il ne soit permis de renverser et même de tuer un prince, lorsqu'il porte atteinte à la religion. Il dédie un panégyrique, composé avec une exagération extraordinaire, à Jacques Clément qui commença par consulter les théologiens et ensuite assassina son roi (2). Il procède, sous ce rapport, d'une manière tout-à-fait logique. Ces mêmes doctrines avaient sans doute enflammé le fanatisme de l'assassin, car elles ne furent propagées nulle part avec une aussi grande violence qu'en France.

(1) *A. P. Franc. Suarez Granatensis*, etc. *defensio fidei catholicæ et apostolicæ advertus anglicanæ sectæ errores lib. III : de summi pontificis supra temporales reges excellentia et potestate.* On voit que la doctrine de Bellarmin sur le droit que possède le peuple de reprendre de nouveau le pouvoir qu'il a conféré, a excité une contradiction particulière.

(2) *Mariana de rege et regis institutione.* Entre autres : *Jac. Clemens — cognito a theologis, quos erat sciscitatus, tyrannum jure interneci posse, — cæso rege ingens sibi nomen fecit.*

On ne peut rien lire de plus anti-royaliste qu
les diatribes débitées par Jean Boucher du hau
de la chaire. « Les assemblées des Etats, disait c
prédicateur, possèdent le pouvoir public et l
majesté suprême, la puissance de lier et de dé
lier, la souveraineté inaliénable, le droit de juge
les sceptres et les royaumes, car dans elles seule
se trouve leur origine: le prince procède d
peuple, non par nécessité et par violence, ma
par l'élection libre. » Jean Boucher conçoi
comme Bellarmin, les rapports de l'Etat et c
l'Eglise. Il répète la comparaison du corps et
l'âme. « Une seule condition, dit-il, limite la vo
lonté libre du peuple, une seule chose lui est d
fendue, c'est d'admettre un roi hérétique; p
là, il attirerait sur lui la malédiction de Dieu (1)

Quelle union singulière de prétentions rel

(1) Jean Boucher : Sermons, Paris 1594, il est dit dans pl
sieurs passages, p. 194 : « L'église seigneurie les royaumes
estats de la chrétienté, non pour y usurper puissance dire
comme sur son propre temporel, mais bien indirectement po
empescher que rien ne se passe au temporel qui soit au préjud
du royaume de Jésus-Christ, comme par cy devant il a été
claré par la similitude de la puissance de l'esprit sur le corps
Plus loin : « La différence du prestre et du roi nous éclai
cette matière, le prestre estant de Dieu seul, ce qui ne se p
dire du roi. Car, si tous les rois étoient morts, les peuples
pourroient faire d'autres : mais, s'il n'y avoit plus aucun prest
il faudroit que Jésus-Christ vint en personne pour en faire
nouveaux. » (p. 162.)

gieuses et d'idées démocratiques, de liberté absolue et de soumission complète—union contradictoire en elle-même et anti-nationale — mais qui entraînait les esprits par un charme inexplicable.

Jusqu'alors, la Sorbonne avait toujours pris sous sa protection les priviléges du roi et de la nation contre les prétentions sacerdotales et ultramontaines. Aussi, lorsqu'après l'assassinat des Guises, on prêchait ces doctrines dans toutes les chaires, on les criait dans les rues, on représentait symboliquement sur les autels et dans les processions le roi Henri III dépouillé de sa couronne, « les bons bourgeois et les habitans de la ville, » c'est ainsi qu'ils se qualifient, s'adressèrent, pour calmer les scrupules de leur conscience, à la faculté de théologie de l'Université de Paris, afin d'obtenir une solution certaine sur la légitimité de leur résistance contre leur prince. La Sorbonne s'assembla en conséquence, le 7 janvier 1589. Son jugement est ainsi conçu : « Après avoir entendu les délibérations mûres et libres de tous les *magistri*, et un grand nombre d'argumens divers, tirés textuellement, en grande partie, de l'Ecriture Sainte, du droit canonique, et des ordonnances des Papes, le doyen de la Faculté a conclu, sans aucune opposition : d'abord,

le peuple de ce royaume est délié du serment de fidélité et d'obéissance prêté au roi Henri ; ensuite, ce même peuple peut, sans difficultés et en conscience, se réunir, s'armer, faire des collectes d'argent pour maintenir la religion catholique, apostolique et romaine contre les entreprises exécrables dudit roi (1). » Soixante-dix membres de la Faculté étaient présens : les plus jeunes d'entre eux firent adopter cette solution avec un enthousiasme fougueux (2).

L'assentiment général que rencontraient ces théories, provenait sans doute de ce qu'elles étaient à cette époque l'expression même des faits qui s'accomplissaient sur la scène de l'histoire. Au milieu des troubles de la France, la résistance religieuse s'était alliée, en plusieurs localités, avec celle du peuple : la bourgeoisie de Paris était confirmée et maintenue dans son insurrection contre son prince légitime par un légat du pape. Bellarmin lui-même fit partie

(1) *Responsum facultatis theologicæ Parisiensis* : imprimé dans les additions au journal de Henri III, tom. I, p. 317.

(2) *Thuanus lib.* 94, p. 258, n'évalue le nombre des membre présens qu'à soixante, et ne veut pas admettre leur unanimité quoique ce document dise textuellement : *audita omnium et singulorum magistratorum, qui ad septuaginta convenerant, deliberatione — conclusum est nemine refragrante.* —

pendant quelque temps, de la suite de ce légat : les doctrines qu'il avait perfectionnées dans la solitude du cabinet et enseignées avec tant de logique et un si grand succès, se réalisèrent par l'événement sanglant dont il fut le témoin et que ses idées ont provoqué. L'approbation donnée par les Espagnols à ces théories, la tolérance manifestée pour elles par un prince aussi jaloux des prérogatives du pouvoir que l'était Philippe II, coïncidaient avec toutes ces circonstances. D'ailleurs, la royauté espagnole reposait sur un accroissement d'attributions religieuses. On voit dans beaucoup de pièces de Lopez de Vega, que la nation le comprenait ainsi; elle aimait dans son prince la majesté religieuse et désirait la voir représentée dans sa personne. En outre, le roi était associé pour l'œuvre de la restauration catholique, non seulement avec les prêtres, mais avec le peuple révolté lui-même contre son souverain. Le peuple de Paris avait dans le roi d'Espagne une confiance bien autrement grande que dans les princes français, les chefs de la Ligue. Un nouvel allié se présenta à Philippe, pour ainsi dire, dans la doctrine des jésuites. Il n'y avait pas à regarder s'il en avait quelque chose à craindre; bien au contraire ils donnèrent à sa politique une justification juridique-religieuse, qui lui était d'un grand secours pour sa

considération en Espagne, et facilitait le succ
de ses entreprises à l'étranger. Le roi tint plu
cet avantage momentané qu'à la valeur absolu
et pour elle-même, de la doctrine des jésuites (

Les opinions politiques ne présentent-el
pas la même analogie? résultent-elles des f
ou servent-elles à les produire? Les aime-t
mieux pour elles-mêmes, ou plutôt pour l'uti
qu'on s'en promet? Néanmoins, cela ne leur
rien de leur force.

Tandis que les doctrines des jésuites form
laient idéalement tous les actes religieux et p
litiques de la papauté restaurée, elles apportai
à ces mêmes actes une force nouvelle, en l
donnant la base systématique et légitime des co
victions théologiques dominantes, et elles po

(1) Pedro Ribadeneira la reproduit, d'une manière modé
il est vrai, dans son livre contre Machiavel qui était déjà tern
en 1595, et qui fut présenté au prince d'Espagne. *Tratado*
religion y virtudes que deve tener el principe Christiano
governar y conservar sus estados, contra lo que Nicolo Mac
vello y los politicos d'este tiempo enseñan. Anvers 1597.
princes sont, selon lui, les serviteurs de l'Église et non ses ju
ils sont armés pour châtier les hérétiques, les ennemis et les
belles de l'Église, mais non pour lui faire la loi ou pour
connaître la volonté de Dieu. Il s'en tient à la comparaiso
l'âme et du corps. L'empire de la terre, comme dit S. Grégo
doit servir l'empire du ciel.

sèrent les esprits précisément dans la direction qui devait procurer la victoire.

---

§ II.

OPPOSITION DES DOCTRINES SACERDOTALE ET POLITIQUE.

Cependant, jamais dans notre Europe, ni un pouvoir, ni une doctrine, du moins une doctrine politique, ne sont parvenus à conquérir une autorité absolue.

Une opposition, née de la source inépuisable de la vie générale d'une époque, enfante des forces nouvelles qui, dans tous les temps, viennent résister aux opinions qui prétendent arriver à une domination exclusive.

Si nous avons observé qu'aucun pouvoir ne

peut prospérer sans reposer sur la base fondamentale de l'idée vivifiante du siècle, nous pouvons ajouter aussi qu'il rencontre sa limite dans l'énergie de cette même idée : les luttes qui engendrent au milieu d'une société une grande activité s'accomplissent toujours également dans les régions de la conscience et de la pensée.

C'est ainsi que l'indépendance de la nationalité, l'importance particulière de l'élément temporel, s'opposèrent puissamment alors à l'idée de la religion sacerdotale exerçant sur le monde une suprématie absolue.

La souveraineté germanique, réalisée et profondément enracinée chez les nations romanes, n'a jamais pu être détruite, ni par les prétentions sacerdotales, ni par la fiction de la souveraineté du peuple, qui a toujours fini par montrer combien elle est éphémère et anarchique.

On opposa la doctrine du droit divin des princes à cette union monstrueuse des deux souverainetés sacerdotale et populaire.

Cette doctrine fut immédiatement embrassée par les protestans, malgré les hésitations qu'ils

peuvent avoir eues précédemment, avec toute l'ardeur d'un ennemi qui voit son adversaire jouer un jeu très dangereux et marcher dans des voies qui doivent le conduire à sa perte.

Les protestans soutenaient ces principes : « Dieu seul impose les princes à l'espèce humaine; il s'est réservé d'élever et d'humilier, de donner et d'enlever le pouvoir; Dieu ne descend plus, à la vérité, du ciel pour désigner de sa propre main ceux auxquels est due la domination, mais sa prévoyance a introduit dans chaque royaume, des lois, un ordre déterminé, suivant lesquels un souverain est reçu et maintenu. Si un prince arrive au pouvoir en vertu de ces lois, c'est absolument comme si la voix de Dieu disait : celui-ci doit être votre roi. Dieu, il est vrai, a présenté lui-même autrefois à son peuple Moïse, les juges, les premiers rois, mais après qu'un ordre solide a été une fois constitué, les princes qui se sont succédé sur le trône ont été aussi nécessairement les oints du Seigneur (1). »

Les protestans, en partant de ces principes,

(1) *Explicatio controversiarum quæ a nonnullis moventur ex Henrici Borbonii regis in regnum Franciæ constitutione—opus — a Tossano Bercheto Lingonensi e gallico in Latinum sermonem conversum. Sedani* 1590, *cap. II.*

insistèrent sur la nécessité de se soumettre même à un prince injuste et digne de blâme. Ils disaient : « Personne n'est parfait. Si la loi n'est pas maintenue d'une manière inviolable, on prendra prétexte des petites fautes pour se débarrasser d'un prince ; l'hérésie elle-même ne délie pas de l'obéissance, il n'est pas permis à un fils d'obéir à un père impie dans ce qui est contraire à la loi de Dieu, mais pour le reste, il lui doit toujours respect et soumission ».

Ces opinions auraient été d'une grande valeur, quand même elles eussent été développées et conservées par des protestans seuls; mais ce qui était bien plus important encore, c'est qu'elles se propagèrent auprès d'une partie des catholiques français ; ou plutôt, ceux-ci se trouvèrent d'accord avec les protestans par l'inspiration d'une conviction libre et spontanée.

En dépit de l'excommunication du pape, un noyau important de bons catholiques resta toujours fidèle à Henri III et embrassa le parti de Henri IV. Les doctrines des jésuites ne firent aucun effet sur ce parti. Celui-ci ne manquait pas d'argumens pour défendre la position qu'il avait choisie, sans cependant se détacher du catholicisme.

Il s'efforça aussi de formuler, de son point de

vue, la théorie du pouvoir du clergé et de ses rapports avec la puissance temporelle, il disait : le royaume de l'Eglise n'est pas de ce monde, le pouvoir du clergé ne se rattache qu'aux choses spirituelles, l'excommunication ne peut, par sa nature, concerner que la communauté ecclésiastique, elle ne peut rien ôter des droits temporels : un roi de France ne peut pas même être exclu de la communauté de l'Eglise, c'est un des priviléges de ceux qui portent les armoiries des lys ; il est encore bien moins permis d'essayer de lui arracher son droit de succession. Et enfin, où est-il écrit qu'il soit permis de se révolter contre son roi et d'employer les voies de la violence contre lui ? Dieu l'a institué, puisqu'il s'intitule Roi *par la grâce de Dieu ;* on ne peut lui refuser l'obéissance que dans le seul cas où il exige un acte contraire à la loi divine (1). Ensuite ils faisaient dériver de ce droit divin non seulement la permission, mais le devoir de reconnaître un roi protestant, les sujets étant obligés de recevoir un souverain tel qu'il leur était envoyé par Dieu et de lui prêter obéissance, d'après ses commandemens ; jamais, sous aucun prétexte, le peuple ne peut dépouiller un

(1) J'ai reproduit ici l'extrait d'un écrit anonyme qui a paru à Paris, en 1588, chez Cayet. Collection universelle des mémoires, tom. LVI, p. 44.

prince de ses droits (1). Ils prétendaient mê
que cette conduite était tout à l'avantage des
tholiques, car Henri IV étant un monarque pl
de raison, de modération et de franchise, on
pouvait attendre de lui que du bien; et si,
contraire, on voulait s'en séparer, on ver
s'élever partout des petits princes, et au mi
de cette scission générale, le parti protestant
nirait très certainement par triompher (2).

C'est ainsi qu'au sein du catholicisme lui-mê
surgit contre les tentatives de restauration d
papauté une opposition qui, dès le commen
ment, parut difficile à étouffer. Si les théo
de cette nouvelle fraction du catholicisme étai
encore peu perfectionnées, elles se montrai
cependant comme plus solidement établies
les convictions modernes de la société eu
péenne; la position qu'elle avait prise était
elle-même juste et irréprochable, mais ce
lui fut surtout de la plus grande utilité, c
l'alliance des doctrines ultramontaines ave
puissance espagnole.

La monarchie de Philippe II devenait tous

(1) Etienne Pasquier : Recherches de France, 341, 344.

(2) Eclaircissement, dans Thuanus, lib. 97, p. 316 : « S
rios dissoluto imperio et singulis regni partibus a reliquo
pore divisis potentiores fore. »

jours plus menaçante pour la liberté générale; elle éveilla dans toute l'Europe cette haine jalouse qui s'empare des esprits à leur insu, et qui résulte moins de violences réelles que de la crainte qu'on éprouve.

Il existait alors une alliance si étroite entre Rome et l'Espagne, que les adversaires des prétentions ultramontaines s'opposèrent en même temps aux progrès de la royauté espagnole. En agissant ainsi, ils satisfaisaient à une nécessité de la politique européenne, et pour ce motif, ne pouvaient manquer de rencontrer de l'assentiment et de l'appui. Les peuples sont unis entre eux par une sympathie secrète. Des alliés énergiques arrivèrent à ce parti national des catholiques français de pays d'où ils étaient le moins attendus, de l'Italie même, sous les yeux du pape, et tout d'abord de Venise.

Peu d'années auparavant, en 1582, un changement presque inaperçu dans l'histoire de la république, mais qui néanmoins exerça une grande influence, fut exécuté à Venise. Jusqu'à cette époque, les affaires importantes avaient été concentrées entre les mains de quelques vieux patriciens appartenant à un même petit cercle immuable de familles. Une majorité s'éleva dans le sénat, composée surtout de jeunes membres,

et acquit, à force de lutter, une part à l'adm
nistration des affaires, part qui lui revenait
droit, sans aucun doute, conformément au tex
de la constitution.

Le gouvernement qui avait existé jusqu'à
jour avait eu soin de conserver intacte l'indépe
dance de la république; néanmoins, il s'ét
associé, autant que possible, à toutes les m
sures prises par les Espagnols et l'Eglise r
maine; le nouveau gouvernement n'eut pas
même politique; il voulait, seulement par esp
d'opposition, résister à ces deux puissances.

Cette question touchait de très près les Vén
tiens. D'un côté, ils voyaient à regret prêch
chez eux la doctrine de la suprématie pontifica
et de l'obéissance aveugle; de l'autre, ils redo
taient la ruine complète de l'équilibre européen
si les Espagnols parvenaient à conquérir
France une trop grande domination. Jusqu'à
moment, la liberté de l'Europe paraissait d
pendre de l'hostilité des deux pays.

Un double intérêt s'attachait donc à la marcl
des affaires françaises. A Venise, on lisait ave
avidité les écrits en faveur des droits de l
royauté. Une société composée de savans e
d'hommes d'Etat exerça surtout une grande in-

fluence; elle se réunissait chez André Morosini, et là se rencontraient aussi Leonardo Donato, Nicolo Contarini, Domenico Molino, Fra Paolo Sarpi, et quelques autres hommes distingués. Tous étaient dans un âge où non seulement l'on est capable de concevoir de nouveaux projets, mais encore de les défendre et de les réaliser; tous, adversaires déclarés des prétentions ultramontaines et de la prépondérance espagnole (1). Pour suivre avec habileté et énergie une direction politique, il sera toujours très important de trouver des hommes de talent qui la représentent dans leur personne et la propagent partout autour d'eux; cette condition est principalement essentielle dans une république.

On ne s'en tint pas seulement à des sentimens et à des vœux. Les Vénitiens avaient toujourseu confiance dans Henri IV et pensé qu'il était capable de relever la France et de rétablir l'équilibre

(1) Nous trouvons des renseignemens sur ce *ridotto Mauroceno* dans la *Vita di Fra Paolo Sarpi* par un *Anonymo* (*Fra Fulgentio*), 104; dans les Gestes Mémorables de Fra Paolo, par Griselini, p. 40, 78; et dans quelques passages de Foscarini. Outre les membres que nous avons nommés, Pierre et Jacques Contarini, Jacques Morosini, Leonardo Mocenigo, qui n'y venait pas aussi régulièrement que les autres. Antonio Quirini, Jacques Marcello, Marino Zano, Alessandro Malipiero, qui, malgré son grand âge, accompagnait cependant régulièrement Fra Paolo jusque chez lui, faisaient partie de cette société.

européen. Malgré leurs obligations envers l pape qui avait excommunié ce prince, malgr les Espagnols qui, pour le perdre, les cernaier par terre et par mer, et enfin, malgré leur pe d'importance personnelle dans le monde pol tique, ils eurent, les premiers parmi les état catholiques, le courage de reconnaître Henri IV

Sur la notification de leur ambassadeur Moc nigo, ils donnèrent à celui-ci le pouvoir de fe liciter Henri IV (1). Leur exemple ne manqu pas d'en entraîner d'autres. Quoique le gra duc Ferdinand de Toscane n'osât pas le reco naître publiquement, il se mit cependant pe sonnellement en rapports d'amitié avec le no veau roi (2). Ce monarque protestant se bientôt entouré d'alliés catholiques et mê protégé par eux contre le chef suprême de le Eglise.

Aux époques où une grande solution décisi doit être prise, vous verrez toujours l'opinio publique de l'Europe manifester une préférenc très prononcée; heureux celui vers qui se port cette préférence! Tout ce qu'il tentera l

(1) *Andreæ Mauroceni Historiarum Venetarum, lib.* XII p. 548.

(2) Galluzzi : Istoria del granducato di Toscana, lib. V (tom. p. 78).

réussira avec une merveilleuse facilité. Au moment où nous sommes arrivés, cette opinion favorisa la cause de Henri IV. Les idées qu'il représentait étaient à peine formulées, et déjà elles se montraient assez puissantes pour essayer d'attirer à elles la papauté elle-même.

---

§ III.

DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE SIXTE V.

Revenons de nouveau à Sixte-Quint. Après avoir étudié son administration intérieure, la part qu'il a prise à la restauration catholique, nous devons dire un mot de sa politique. Il est surprenant de voir, à côté de cette justice inexorable, de ce système financier si impitoyable, de cette économie domestique si parci-

monieuse, un penchant extraordinaire pour les plans politiques les plus fantastiques.

Quelles idées ne lui ont point passé par la tête! Il s'était flatté pendant long-temps de parvenir à mettre fin à l'empire turc. Il noua des intelligences en Orient, avec la Perse, avec quelques chefs arabes, avec les Druses : il équipa des galères : l'Espagne et la Toscane devaient lui en fournir d'autres : il pensait ainsi pouvoir venir par mer se joindre à Etienne Bathory, roi de Pologne, qui devait tenter par terre l'attaque principale. Le pape espérait réunir pour cette expédition toutes les forces du nord-est et du sud-ouest de l'Europe, se persuadant que non-lement la Russie s'unirait, mais se soumettrait au roi de Pologne.

Une autre fois, il se berça dans la pensée de conquérir l'Egypte, soit avec ses propres forces soit en les réunissant à celles de la Toscane. Il conçut en même temps les plus vastes projets : la jonction de la mer Rouge avec la Méditerranée (1); le rétablissement de l'ancien commerce du monde ; la conquête du saint-sépulcre ; mais en supposant que ce dernier projet ne pût être immédiatement exécuté, ne pouvait-on pas

(1) *Dispaccio Gritti 23 Agosto 1587.*

du moins entreprendre une expédition en Syrie pour faire enlever par des maîtres habiles, du rocher sacré où il repose, le tombeau du Sauveur et le faire transporter en Italie? Il s'abandonnait déjà à l'espoir de faire élever à Montalto ce plus vénéré des sanctuaires du monde entier; alors la patrie qui possédait aussi la sainte maison de Notre-Dame-de-Lorette, se glorifierait et du monument de la naissance et du monument de la sépulture du Sauveur.

On lui a attribué une autre idée qui surpasse toutes celles-ci en singularité. On raconte qu'après l'assassinat des Guises, un de ses légats aurait fait, de son consentement, à Henri III, la proposition de reconnaître pour héritier du trône un neveu du pape; pourvu que cette reconnaissance se fît avec les solennités nécessaires, Sa Sainteté était assurée que le roi d'Espagne donnerait l'infante en mariage au successeur choisi. Cet héritier de la couronne serait reconnu par tout le monde, et tous les troubles seraient apaisés. Henri III, dit-on, fut un moment séduit par ces propositions, jusqu'à ce qu'on lui eût représenté combien la postérité aurait le droit de l'accuser de lâcheté et de pusillanimité (1).

(1) Ce fait se trouve dans un Mémoire du Sr de Schomberg, maréchal de France sous Henry III, dans les manuscrits de Hohen-

Projets, ou plutôt — car cette expression est presque trop précise — chimères, châteaux en Espagne, du genre le plus extraordinaire! mais combien ne paraissent-ils pas en contradiction avec cette activité de Sixte-Quint, pratique, impétueuse, toujours dirigée vers son but; et cependant, ne pouvait-on pas soutenir que cette activité elle-même s'inspirait souvent de pensées qui débordaient de son imagination bouillonnante et n'étaient jamais destinées à être exécutées: ainsi, l'idée de faire de Rome la métropole de la chrétienté, qui serait régulièrement visitée,

baum, de la bibliothèque impériale de la cour de Vienne, n° 114: « Quelque temps après la mort de M[r] de Guise avenue en Blois il fut proposé par le Cl. de Morosino de la part de Sa Sainteté, que si S. M. vouloit déclarer le marquis de Pom (? vraisemblablement mal écrit) son neveu héritier de la couronne et le faire recevoir pour tel avec solennitez requises, que S. S. s'assuroit que le roy d'Espagne bailleroit en mariage au dit marquis l'infante et qu'en ce faisant tous les troubles de France prendroient fin. A quoi le roy étant prest à se laisser aller et ce par la persuasion de quelqu'uns qui pour lors étoient près de S. M., M[r] de Schomberg rompist ce coup par telles raisons, que ce seroit invertir l'ordre de France, abolir les lois fondamentales, laisser à la postérité un argument certain de la laschcté et pusillanimité de S. M. » Il est bien vrai que Schomberg se donne le mérite d'avoir fait échouer ce projet; mais, je ne voudrais pas dire pour cela qu'il était tout-à-fait conçu en l'air. Le mémoire qui traite de la légitimité des droits de Henri IV, a encore une certaine garantie d'authenticité en ce qu'il se trouve là, sans apparence, parmi d'autres papiers. Ce qui est remarquable, c'est qu'il n'en ait été rien dit de plus.

après un certain laps d'années, par tous les pays, même par l'Amérique ; cette transformation des monumens antiques et païens en monumens chrétiens ; cette accumulation de sommes d'argent prêtées à intérêt pour en faire un trésor sur lequel devait reposer le pouvoir temporel de l'Eglise ; tous ces plans dont la source se trouve dans l'entraînement d'une grande exaltation religieuse, dépassent, sans aucun doute, la mesure du réalisable.

Dans la jeunesse, les actions, les espérances et les désirs de l'homme ne vivent que de l'avenir ; l'âme ne s'épuise pas dans cette attente d'un bonheur individuel. Mais plus on avance, plus aussi les désirs s'attachent aux intérêts généraux, au grand but de la science, de la société, de l'ensemble de la vie. Chez notre grand franciscain, ce charme et cette impulsion des espérances personnelles avaient toujours été en s'accroissant, d'autant plus qu'il marchait dans une voie qui lui ouvrait la perspective la plus magnifique ; dans toutes les phases de sa vie, ces espérances ne l'avaient pas quitté, avaient fécondé et fortifié son âme dans les jours d'affliction ; toujours il avait saisi avec ardeur chaque parole d'heureux présage, il l'avait précieusement conservée dans son cœur et en avait fait,

en cas de succès, la base des plans les plus élevés de son enthousiasme monacal; enfin, tous ses vœux avaient été accomplis; d'une condition infime et désespérée, il était parvenu à la dignité suprême de la chrétienté, dignité dont il avait la plus immense idée. Il se croyait choisi par la Providence pour réaliser les pensées qu'il couvait dans son intelligence. Même en possession du souverain pontificat, il conserva l'habitude de chercher dans la complication des affaires du monde la possibilité d'exécuter des entreprises brillantes, et d'y intervenir avec ses projets auxquels était toujours mêlé un élément personnel. Le pouvoir et la renommée avaient pour lui de grands charmes, il voulait répandre sa splendeur sur tout ce qui lui tenait d'un peu près, sur sa famille, sur le lieu de sa naissance, sur sa province: toutes ses actions cependant avaient toujours pour but l'intérêt général de la religion catholique; toujours il se montrait accessible aux idées grandioses, il n'y avait de différence que pour les choses qu'il pouvait exécuter lui-même et celles qu'il fallait abandonner aux autres; dans le premier cas, il s'y mettait avec l'activité infatigable que donnent la conviction, l'enthousiasme et l'ambition; dans le second, au contraire, soit par méfiance naturelle, soit parce qu'il fallait laisser aux autres la

partie principale de l'exécution, par là même aussi l'avantage et la renommée, nous le voyons bien moins zélé. Si nous demandons ce qu'il a fait, par exemple, de toutes ses idées sur l'Orient, nous voyons qu'elles se sont bornées à nouer des alliances, à échanger des lettres, à donner des exhortations, à préparer des mesures dont aucune n'était assez sérieuse pour arriver au but. Il concevait un plan avec une imagination vive, bizarre ; mais comme il ne pouvait y mettre de suite la main, comme l'exécution en était éloignée, sa volonté n'était pas assez active pour le conserver et le développer : alors il renonçait au projet qui, à l'instant même, occupait toute sa pensée, et dont un autre venait prendre immédiatement la place.

A l'époque où nous sommes arrivés, l'expédition contre Henri IV, l'espérance d'une victoire complète remportée par le catholicisme austère, et de la rénovation du pouvoir temporel de la papauté, absorbaient entièrement Sixte-Quint. Il ne vivait et ne respirait que pour l'accomplissement de ce but. Il ne doutait pas que tous les états catholiques ne fussent d'accord pour combattre, avec toutes leurs forces réunies, ce protestant qui prétendait devenir roi de France.

Il était plein de ces idées, livré avec ardeur à

leur réalisation, lorsqu'il apprit qu'une puissance catholique avec laquelle il se croyait dans la meilleure intelligence, Venise, venait de féliciter Henri IV sur son avénement. Il en fut profondément surpris, et chercha à empêcher la république de faire de nouvelles démarches, la priant d'attendre ; le temps, disait-il, produisait souvent les fruits les plus inattendus et les plus surprenans (1). Malgré ces observations de Sixte, de Maisse qui, jusqu'à cette époque, avait été ambassadeur de France à Venise, n'en fut pas moins reconnu, après qu'il eut reçu sès lettres de créance, comme ambassadeur de Henri IV. Le pape passa alors des exhortations aux menaces, s'écriant qu'il savait ce qu'il avait à faire : il fit chercher les anciens monitoires publiés contre les Vénitiens du temps de Jules II, et rédiger la formule d'un nouveau monitoire contre eux.

Cependant il n'arriva pas à cette extrêmité sans douleur et sans éprouver une lutte intérieure. Ecoutons un instant comment il parla aux ambassadeurs que les Vénitiens lui envoyèrent à ce sujet.

(1) 9 *Sett.* 1589 : « *Che per amor di Dio non si vada tanto avanti con questo Navarra che si stia a veder.* » etc.

« Se brouiller avec ceux qu'on n'aime pas, dit le pape, n'est pas un si grand malheur, mais se brouiller avec ceux que l'on aime, cela fait mal. Oui, cela nous fera de la peine—dit-il en portant la main sur le cœur — de rompre avec Venise !

« Mais Venise nous a offensé ! Le roi de Navarre est un hérétique, excommunié par le Saint-Siége ; néanmoins Venise l'a reconnu, en dépit de tous nos avertissemens.

« La Seigneurie est-elle un souverain tellement élevé au dessus de tous les princes de la terre qu'il lui convienne de donner un exemple aux autres ? Il y a encore un roi d'Espagne, il y a encore un empereur.

« La république craint-elle peut-être le roi de Navarre? Nous la défendrons de toutes nos forces, si cela est nécessaire ; nous le pouvons.

« Ou bien la république songe-t-elle à l'emporter sur nous ? Dieu lui-même nous assisterait.

« La république devrait estimer à un plus haut prix notre amitié que celle du roi de Navarre. Nous pouvons mieux la protéger.

« Je vous en prie, revenez sur vos pas ! Le roi catholique a rétracté bien des actes de sa politique, seulement parce que nous le désirions ;

non pas par crainte, car notre puissance est par rapport à la sienne, comme celle d'une mouche contre un éléphant, mais par amour, parce que le pape le disait, le vicaire de Jésus-Christ qui lui donne la foi, à lui et à tous les autres. Que la Seigneurie agisse de même; qu'elle cherche un expédient; cela ne lui sera pas difficile, elle possède assez d'hommes sages, avancés en âge, dont chacun serait à lui seul capable de gouverner un monde (1). »

Mais on ne parle pas sans recevoir de réponse. L'ambassadeur extraordinaire des Vénitiens était Leonardo Donato, membre de cette société d'André Morosini dont il a été précédemment question, et tout-à-fait dans les sentimens de l'opposition ecclésiastique et politique ; un homme de la plus grande habileté diplomatique,

(1) *Dispaccio Donato* 25 *Nov.* 1589. Le pape parla si longtemps que les ambassadeurs racontèrent que s'ils voulaient écrire tout, il faudrait une heure et demie pour le lire au sénat. Il continua entre autres à se prévaloir encore des conséquences de l'excommunication. *Tre sono stati scommunicati, il re passato, il principe di Conde, il re di Navarra. Due sono malamente morti, il terzo ci travaglia e Dio per nostro esercitio lo mantiene : ma finirà anche esso e terminarà male : dubbitiamo punto di lui.*— 2 *Dec. Il papa publica un solennissimo giubileo per invitar ogn'uno a dover pregar S. Divina M. per la quiete et augumento della fede cattolica.* Pendant ce jubilé il ne veut voir personne « *per viver a se stesso et a sue divotioni.* »

qui avait déjà mené à bonne fin un grand nombre de négociations difficiles.

Donato ne pouvait pas expliquer à Rome tous les motifs qui avaient dirigé la conduite des Vénitiens : il exposa ceux qui pouvaient trouver accès auprès du pape, et qui lui étaient particulièrement communs avec Venise.

Car n'était-il pas évident que la prépondérance espagnole dans le sud de l'Europe augmentait d'année en année ? Le pape le sentait aussi bien que tous les autres princes italiens : il ne pouvait déjà plus faire aucun mouvement en Italie sans l'agrément des Espagnols. Qu'arriverait-il quand ils seraient une fois devenus maîtres en France? Donato fit surtout ressortir la considération tirée du point de vue de l'équilibre européen et de la nécessité de le rétablir. Il chercha à montrer que la république n'avait pas songé à offenser le pape, qu'au contraire elle avait cherché à favoriser et à protéger les grands intérêts du siége romain.

Le pape l'écouta, mais il parut inébranlable, et ne pas pouvoir être convaincu. Donato, désespérant d'arriver à un résultat, sollicita son audience de congé. Il l'obtint, le 16 décembre 1589, et le pape fit semblant de lui refuser sa

bénédiction (1). Sixte V n'était cependant pas si exclusivement partial, que des raisons contraires aux siennes, réellement fondées, n'eussent pas fait impression sur lui. Il était capricieux, impérieux, pointilleux, entêté, mais on pouvait le faire changer intérieurement d'avis, le gagner à une opinion différente, et dans le fond, il était essentiellement bon. Pendant qu'il luttait encore, et défendait opiniâtrement ses propositions, il se sentait ébranlé et persuadé. Au milieu de cette audience, il devint tout-à-coup doux et souple (2) : « Je veux parler à la congrégation, s'écria-t-il, je veux lui dire que je me suis fâché contre vous, mais que j'ai été vaincu par vous ». Ils attendirent encore quelques jours : alors le pape déclara qu'il ne pouvait décidément pas approuver ce que la république avait fait, cependant il ne voulait pas exécuter les mesures dont il l'avait menacée. Il donna sa bénédiction à Donato et l'embrassa.

Il se fit alors dans les sentimens personnels du pape un changement imperceptible, mais qui

(1) *Disp. Donato* 16 *Dec.* « *dopo si lungo negotio restando quasi privi d'ogni speranza.* »

(2) *Ibid. Finalmente inspirata dal S. Dio — disse di contentarsene* (de leur donner sa bénédiction) *e di essersi lasciato vincer da noi.*

entraîna les plus grandes conséquences ; il se relâcha de la sévérité avec laquelle il persécutait le roi protestant, et ne voulut pas condamner directement le parti catholique qui s'était prononcé pour ce roi. Ce premier pas était d'autant plus important qu'il manifestait par lui-même une nouvelle direction. On s'en aperçut bien vite dans l'autre parti ; dès le principe, celui-ci avait seulement voulu s'excuser, maintenant il essaya de conquérir le pape lui-même à sa politique.

M. de Luxembourg vint en Italie, chargé d'une commission des princes du sang et des pairs catholiques qui avaient embrassé le parti de Henri IV. Sixte V le reçut à Rome, au mois de janvier 1590, en dépit des représentations et des avertissemens des Espagnols, et lui donna une audience. L'ambassadeur exposa sous un jour brillant les qualités personnelles de Henri IV, sa valeur, sa générosité, la bonté de son cœur. Le pape se sentit tout-à-fait entraîné : « Vraiment, s'écria-t-il, je me repens de l'avoir excommunié ! » Luxembourg disait que son roi et maître se rendrait maintenant digne de l'absolution et se mettrait aux pieds de Sa Sainteté pour rentrer dans le giron de l'Eglise catholique. « Alors, répondit le pape, je l'embrasserai et le consolerai. »

Car, dans la mobilité de son imagination, il tait déjà livré, à propos de ce rapprochement, espérances les plus audacieuses. Il pensait l'aversion politique des protestans contre l'Es gne les empêchait, plutôt qu'une opposition ligieuse contre le Saint-Siége, de revenir dan sein de l'Eglise; il crut donc ne pas devoir rejeter (1). Déjà un envoyé anglais était arri Rome : on annonça bientôt un ambassad saxon; il était très disposé à les entendre : *p à Dieu,* dit-il, *qu'ils vinssent tous à nos pie*

La manière dont il traita son légat de Fran le cardinal Morosini, démontra aussi le gr changement qui s'était opéré dans son esp Auparavant, il avait considéré l'indulgence de légat pour Henri IV comme un crime, et il vint en Italie chargé de la disgrâce du pa Après la réconciliation qui venait d'avoir lie il fut au contraire comblé d'honneurs; introd dans le consistoire par Montalto, le pape le reç avec de grandes félicitations, lui disant qu'il ét rempli de joie de voir un cardinal de son cho acquérir comme lui l'assentiment général (2 Dona Camilla l'admit à sa table. Combien le pa catholique inflexible devait être surpris de

(1) *Dispaccio Donato* 13 *Genn.* 1590.
(2) *Dispaccio* 3 *Marzo.*

changement ! Le pape était favorable à un protestant qu'il avait excommunié, et qui, selon les anciennes règles de l'Eglise, ne pouvait pas même recevoir l'absolution, comme ayant apostasié deux fois.

Il est dans la nature des choses qu'un semblable fait provoque une réaction. L'opinion catholique austère ne dépendait pas si absolument du pape, qu'elle ne pût aussi lui résister; la puissance espagnole lui promit un appui auquel elle s'attacha fortement.

En France, les ligueurs accusèrent le pape d'être avare, de ne vouloir pas délier les cordons de sa bourse, et d'économiser pour ses neveux et ses parens, l'argent qu'il avait amassé au château Saint-Ange. En Espagne, un jésuite prêchait sur l'état déplorable dans lequel se trouvait l'Eglise. « Non seulement la république de Venise favorisait les hérétiques, mais silence, silence, dit-il en mettant le doigt sur la bouche, le pape lui-même les protége. » Ces déclamations retentirent en Italie. Sixte V en fut si choqué, qu'il regarda comme une offense personnelle une exhortation que le général des capucins avait publiée pour engager à faire une prière générale, « afin d'invoquer la grâce de Dieu en faveur de l'Eglise; » le pape suspendit le général.

Cependant on ne s'en tint pas à de sim|
déclarations, à des plaintes individuelles. L'
bassadeur espagnol se présenta, le 22 mars 15
dans les appartemens du pape, pour prote
formellement contre sa conduite, au nom de
maître (1). Il y avait un parti, comme n
voyons, qui était encore plus catholique et |
orthodoxe que le pape lui-même. L'ambassad
espagnol vint le déclarer à la face de Sa Saint
Quelle scène extraordinaire! l'ambassadeur
un genou contre terre et pria Sa Sainteté d
permettre d'exécuter les ordres de son maî
Le pape lui ordonna de se lever, en lui di
que c'était une hérésie de se comporter en
le vicaire de Jésus-Christ de la manière dont
proposait de le faire. L'ambassadeur ne se la
pas troubler. Il commença ainsi : « Que Sa S
teté veuille déclarer excommuniés, sans disti
tion, les partisans du roi de Navarre : qu
Sainteté veuille déclarer le roi de Navarre in

(1) L'ambassadeur avait déjà présenté, le 10 mars, au pap
questions suivantes : *li ha ricercato la riposta sopra le tre c
cioè di licentiar Lucenburg, iscommunicar li cli. et altri p
che seguono il Navarra, e prometter di non habilitar mai
Navarra alla successione della corona,*—et annoncé une pro
tion. Le pape avait menacé ensuite de l'excommunication :
*naccia di iscommunicar quei e castigarli nella vita che
ranno di tentar quanto egli li havea detto, cacciandole inc
serrandogli in faccia la porta.*

pable, dans toutes circonstances et pour toujours, d'obtenir la couronne de France : si le pape ne le fait pas, le roi catholique se désistera de l'obédience à Sa Sainteté ; le roi ne peut pas souffrir que la cause du Christ soit ruinée. » Le pape l'arrêta et s'écria que ceci n'était point le devoir du roi. L'ambassadeur se leva, puis se jeta de nouveau à genoux, et voulut continuer. Le pape lui dit qu'il était *une pierre d'achoppement*, et s'en alla. Mais Olivarez ne se tint pas pour battu ; il déclara qu'il voulait et devait terminer sa protestation, dût le pape lui faire abattre la tête ; il savait bien que le roi le vengerait et récompenserait sa fidélité dans ses enfans. Sixte V était furieux. « Il ne convient à aucun prince de prétendre donner des leçons à un pape établi par Dieu comme le maître de tous les souverains ; la conduite de l'ambassadeur était de la dernière impiété ; ses instructions ne l'autorisaient à faire une protestation que dans le cas où le pape se montrerait tiède pour la Ligue. Comment l'ambassadeur osait-il se permettre de juger les actes de Sa Sainteté ! »

La faction catholique inflexible n'avait qu'un seul but, qu'une seule opinion ; bien unie, elle paraissait marcher dans le chemin de la victoire et sur le point de réussir, lorsque deux partis op-

posés, sous le rapport politique et religie sont formés dans son sein, au moment inattendu. Chacun commença la lutte pa ployer tous ses efforts pour attirer à lui de l'Eglise. L'un d'abord avait eu le pape côté et cherchait à le conserver par l'aigre menaces et presque la violence. Mais l avait penché pour l'autre parti au mome cisif, et ce parti cherchait aussi à l'attirer fait à lui. Il tâchait de le séduire par de messes, en lui présentant les perspectives l brillantes. La décision définitive que pr Sixte V était de la plus grande importanc la fin de cette lutte.

La conduite de ce pape si célèbre p activité et sa résolution, nous remplit d'é ment.

Quand arrivèrent les lettres par les Philippe II déclarait qu'il était détermine fendre la cause juste, à soutenir la Ligue d la force de ses Etats, au prix de son sa pape aussi était plein d'ardeur : « Je ne m gerai pas de la honte, disait-il, de ne pas opposé à un hérétique tel que le roi varre (1). »

(1) Il déclara dans le consistoire même : *di haver per*

Néanmoins il se tourna plus tard vers l'autre parti. Quand on lui représentait les difficultés dans lesquelles les affaires de France allaient l'impliquer, il s'écriait : « Si le roi de Navarre était présent, je le supplierais à genoux de se faire catholique. »

Jamais un prince ne se trouva dans une position plus singulière vis-à-vis son plénipotentiaire, que Sixte-Quint vis-à-vis le légat Gaetano qu'il avait envoyé en France, au moment où il était étroitement uni avec les Espagnols. Le pape, sans s'être ouvertement déclaré pour les Français, en était arrivé à des sentimens neutres et indécis. Le légat, sans avoir aucun égard à ce changement, suivit ses anciennes instructions. Lorsque Henri IV assiégea Paris, après la victoire d'Ivry, ce fut le légat du pape qui lui opposa la plus vive résistance ; les chefs militaires et les magistrats firent serment dans ses mains de ne jamais capituler avec le roi de Navarre : il sut les maintenir dans leurs promesses par respect

con sua propria mano, che procurerà sempre con tutte le sue forze spirituali e temporali che mai riesca re di Francia alcuno che non sia di compita sodisfattione alla S. Cat. M. Les ambassadeurs disaient déjà, en janvier 1590 : *Il papa nelle trattationi parte con uno ad un modo con suoi disegni et ad un altro con altri (disegni).*

pour son caractère ecclésiastique et par sa conduite aussi habile que ferme (1).

Cependant, le parti de l'orthodoxie intraitable déploya à la fin le plus d'énergie. Olivarez força le pape à congédier le duc de Luxembourg, ne fût-ce que sous l'apparence d'un pélerinage à Lorette. Sixte avait destiné à une mission en France monsignor Serafino, qui était réputé être du parti français : Olivarez s'en plaignit hautement et menaça de ne plus se présenter à l'audience : le pape lui répondit en le priant de partir, au nom de Dieu : cependant Olivarez finit par l'emporter, la mission de Serafino fut ajournée. Une conviction pure, toujours conservée inaltérable, sans hésitation, possède une puissance incroyable, surtout lorsqu'elle est défendue par un homme capable. Olivarez avait pour lui la congrégation chargée des affaires françaises. Au mois de juillet 1590, on délibéra sur une nouvelle alliance entre l'Espagne et le pape (2); Sixte déclara qu'il

(1) Discours véritable et notable du siége de la ville de Paris, en l'an 1590, dans Villeroy : Mémoires d'estat, tom. II, p. 417.

(2) Le roi devait équiper 20,000 hommes à pied et 3000 à cheval, le pape 15,000 hommes à pied et 2000 à cheval. *Li ambasciatori sollicitano con li cardinali la conclusione e sottoscrittione del capitolato* (*Disp.* 14 *Juglio*). Le pape présenta dans la congrégation cette question : *an electio regis Franciæ vacante principe ex corpore sanguinis spectet ad pontificem. — Esortato a star neutrale, laudando il consiglio risponde non poter restar*

voulait faire quelque chose en faveur de ce royaume.

Mais ne croyez pas qu'il eût pour cela renoncé à l'autre parti. A la même époque, il avait auprès de lui l'agent de Lesdiguières qui était un chef des huguenots; un chargé d'affaires du landgrave, et un envoyé anglais; l'ambassadeur impérial cherchait à se mettre en garde contre les suggestions de l'ambassadeur de Saxe; les intrigues du chancelier Crell pénétrèrent jusqu'à Rome.

C'est ainsi que ce puissant prince de l'Eglise, malgré sa conviction au sujet du pouvoir temporel qui lui avait été accordé sur toute la terre, malgré les immenses trésors amassés qui certes lui auraient fourni les moyens d'obtenir de grands succès, resta indécis au moment décisif.

Pourrait-on lui en faire un crime? Je craindrais d'être injuste envers lui. Il sonda la véritable situation des affaires, aperçut les dangers qui existaient des deux côtés et se vit maîtrisé par des convictions opposées: les circonstances qui de-

a far qualche cosa (*Disp.* 28 *Juglio*). En attendant, il est dit dans le *Disp.* 21 *Juglio* : *Laodigeres haveva mandato un suo huomo a trattar con S. S., il quale ha trattato lungamente seco.*

vaient le contraindre à prendre une résolution définitive, n'étaient pas arrivées. On voyait cette âme énergique agitée par la lutte des passions qui, à cette époque, divisaient le monde chrétien.

Par cette oscillation il se mit sans aucun doute dans l'impossibilité de dominer le mouvement européen et d'exercer sur lui une influence salutaire et féconde. Tout au contraire, il vit réagir contre lui les forces vitales qui étaient alors en fermentation.

Sixte V avait vaincu les bandits parce qu'il était en bonne intelligence avec ses voisins; mais lorsque cette intelligence cessa, lorsqu'à Venise et en Toscane on eut des opinions opposées à celles de Naples et de Milan, lorsque le pape parut ne se décider pour aucun parti, il devint suspect aux uns et aux autres, et ces bandits se remuèrent de nouveau.

Ils se montrèrent au mois d'avril 1590; Sacripante dans la Maremma; Piccolomini dans la Romagne; Battistella dans la campagne de Rome. Ils étaient abondamment pourvus d'argent : on a cru remarquer qu'ils dépensaient beaucoup de doublons d'Espagne : ils trouvèrent surtout des partisans dans le parti guelfe : ils marchaient en

troupes réglées, bannières déployées et tambour en tête : les troupes du pape n'avaient aucune envie de se battre avec eux (1). Les conséquences de ce soulèvement se firent aussitôt sentir dans toutes les relations : les Bolonais s'opposèrent avec une audace et un courage qu'on ne leur avait pas vus depuis long-temps, au projet qu'avait le pape d'augmenter le nombre des sénateurs de la ville.

Le pape Sixte V mourut le 7 août 1590, au milieu de cette situation critique des affaires, sans avoir essayé de prendre une seule résolution capable d'amener à fin la plus importante des questions agitées sous son illustre règne.

Au moment même où il rendait sa grande âme, un orage éclata au dessus du Quirinal. La foule superstitieuse se persuada que Fra Felice avait fait un pacte avec le diable ; c'était par sa protection, disait-elle, qu'il s'était élevé du degré le plus infime au plus haut sommet des honneurs de ce monde ; le pacte étant accompli, son âme avait été enlevée par le démon au milieu de l'orage. C'est sous cette image grossière que la populace exprimait son mécontentement

(1) *Disp.* 21 *Juglio. I fuorusciti corrono fino su le porte di Roma.* Les dépêches du 17 mars, 7 avril, 28 avril, 12 mai, et 2 juin, contiennent des détails à ce sujet.

pour tant et de si lourds impôts, et son indignation au sujet des doutes sur sa parfaite orthodoxie, répandus dans les derniers temps de sa vie, par le parti catholique ennemi de toute concession, de toute conciliation. Elle renversa avec une impétuosité sauvage les statues qu'elle lui avait élevées autrefois, au Capitole même; on décida qu'il ne serait plus dressé de statues, à la gloire des papes, pendant leur vie.

---

§ IV.

URBAIN VII, GRÉGOIRE XIV, INNOCENT IX ET LEURS CONCLAVES. 1590—1591.

La nouvelle élection était d'un immense intérêt. Il s'agissait de savoir pour laquelle des deux causes en lutte le pape se prononcerait; sa détermination pouvait évidemment entraîner les plus graves conséquences. Pour ce motif, les

intrigues et les complications des élections du conclave acquièrent une importance toute spéciale, et nous devons en dire un mot.

Dans la première moitié du seizième siècle, la prépondérance de la faction impériale ou de la faction française dirigeait ordinairement le choix des électeurs ; les cardinaux n'avaient plus, comme l'a dit un pape, aucune liberté de vote. Mais depuis le milieu de ce siècle, cette influence des puissances étrangères devint beaucoup moins sensible, et la cour romaine fut bien plus librement abandonnée à elle-même. Il s'était établi à cette époque un usage d'un genre tout particulier.

Chaque pape avait coutume de nommer un certain nombre de cardinaux qui se groupaient dans le prochain conclave autour du neveu du pape décédé, formaient un nouveau et puissant parti et essayaient habituellement d'élever un d'eux au trône pontifical. Il est digne d'observer que jamais ils n'ont réussi à réaliser cette ambition, presque toujours l'opposition a remporté la victoire et fait élire un adversaire du pape décédé.

C'étaient surtout les créatures de l'avant-dernier pape qui triomphaient : Paul IV fut élu par

les créatures de Paul III, et Pie IV le fut par les ennemis des Caraffa et de Paul IV. Le neveu de Pie IV, Borromée, eut assez de désintéressement personnel pour donner spontanément sa voix et celles de son parti à Pie V qui était un membre du parti opposé, mais qu'il regardait comme le plus pieux; il s'y décida, malgré la vive résistance des créatures de son oncle, lesquelles, ainsi qu'il est dit dans le rapport, croyaient *à peine voir ce qu'elles voyaient, et faire ce qu'elles faisaient*. Aussi elles ne négligèrent pas de profiter de leur condescendance pour la vacance la plus prochaine. Elles firent tous leurs efforts pour maintenir et établir comme règle la coutume dont nous parlions plus haut, et dans le fait, elles élurent parmi les créatures de Pie IV le successeur de Pie V. Les choses se passèrent de même dans l'élection de Sixte V; il fut élu parmi les adversaires de Grégoire, son prédécesseur.

Il n'est donc pas étonnant de rencontrer toujours des caractères opposés sur le siége papal. Les diverses factions se déplaçaient réciproquement.

C'est en vertu de cet usage que les adversaires de Sixte V et surtout de la dernière direction de sa politique virent ouverte devant eux

une brillante perspective. Sixte V avait rendu son neveu extrêmement puissant ; celui-ci entra au conclave, entouré d'un grand nombre de cardinaux dévoués ; en dépit de tout cet entourage et de la faveur de son oncle, il fut obligé de céder. Les créatures de Grégoire élevèrent un adversaire du pape précédent, par lequel même celui-ci avait été offensé, appartenant au parti espagnol : c'était Jean-Baptiste Castagna, Urbain VII (1).

Mais ils ne furent pas heureux dans cette élection. Urbain VII mourut le douzième jour de son pontificat, avant d'avoir été couronné, et d'avoir eu le temps de nommer un seul prélat ; et aussitôt la lutte des élections s'ouvrit de nouveau.

Cette lutte se distingua par la part sérieuse que les Espagnols y prirent ; ils voyaient bien que les affaires de France en dépendaient. Le roi se décida à faire une démarche qui, à Rome,

(1) *Conclave di papa Urbano VII, MS. La pratica (di questa elettione) fu guidata dal card. Sforza (capo delle creature di papa Gregorio XIII) e da cardinali Genovesi.* On voit dans une dépêche de Maisse, ambasseur français à Venise, qui se trouve dans les lettres historiques de F. de Raumer, I, 360, que Sforza a fait descendre du siége papal Colonna qui y avait déjà pris place ; cependant cette assertion ne doit pas être prise à la lettre.

lui fut imputée comme une innovation dangereuse, et que ses partisans eux-mêmes ne savaient excuser que par la force des circonstances; il désigna sept cardinaux qui paraissaient le mieux lui convenir pour occuper le Saint-Siége; il ne voulut en reconnaître aucun autre. A la tête de ceux que le roi avait indiqués comme candidats à la papauté, se trouvait le nom de Madruzzi, et les cardinaux espagnols firent immédiatement tous leurs efforts pour le faire élire.

Mais ils rencontrèrent une résistance opiniâtre. On ne voulait pas de Madruzzi, parce qu'il était allemand, parce qu'on ne voulait plus laisser tomber de nouveau la papauté entre les mains des barbares (1): Montalto aussi, le neveu de Sixte V, ne prétendait admettre aucun des autres candidats; à la vérité, il eût tenté en vain d'élever au pontificat un de ses partisans; cependant du moins il pouvait en exclure d'autres; le conclave traîna en longueur d'une manière déplorable; les bandits étaient maîtres du pays; on entendait parler tous les jours de terres pil-

(1) Le cardinal Morosini disait : *Italia anderebbe in preda a' barbari, che farebbe una vergogna. Concl. della sede vacante di Urbano VII.*

lées, de villages incendiés; à Rome même, un soulèvement était à craindre.

Il n'y avait qu'un moyen d'arriver au but, c'était d'élire celui des candidats proposés qui déplaisait le moins au neveu de Sixte V. D'après les relations écrites par les Florentins, ce fut particulièment le grand-duc de Toscane qui contribua à cette solution (1); suivant les relations des Romains, ce fut au contraire le cardinal Sforza, le chef des cardinaux nommés par Grégoire. Le cardinal Sfondrato, un des sept candidats, souffrant de la fièvre, vivait retiré dans sa cellule; les partis réunirent leurs suffrages sur sa personne, et de suite on concerta une union de famille entre les maisons Sfondrato et Montalto. Montalto visita le cardinal qui était dans sa cellule; il le trouva priant devant un crucifix, souffrant encore de la fièvre : il lui annonça qu'il devait être élu le lendemain. Le matin, le 15 décembre 1590, lui et Sforza le conduisirent à la chapelle où les voix furent données. Sfondrato fut élu : il prit le nom de Grégoire XIV (2).

C'était un homme qui jeûnait deux fois par se-

(1) *Galuzzi : Storia del granducato di Toscana*, V, 99.

(2) T. Tasso a célébré cet avénement dans un magnifique canzone : *Da gran lode immortal.*

maine, célébrait tous les jours la messe, disait constamment les *Heures* à genoux, et qui consacrait ensuite une heure à son auteur favori, à saint Bernard, dont il notait avec soin les pensées qui le frappaient le plus vivement; son âme était d'une innocence virginale; on remarquait en plaisantant, qu'étant venu au monde trop tôt (il était né dans le septième mois), et qu'ayant été élevé avec peine, il possédait en lui-même trop peu d'élémens terrestres. Il n'avait jamais rien compris aux usages et aux intrigues de la cour. Sans hésiter, il regarda la cause que les Espagnols défendaient comme la cause de l'Eglise. Né sujet de Philippe II, c'était un pape selon le cœur de ce prince. Il s'empressa de se déclarer pour la Ligue (1).

« Vous qui avez commencé d'une manière si digne d'éloges, écrivit-il aux Parisiens, persévérez donc et ne vous arrêtez pas jusqu'à ce que vous soyez parvenus au terme de votre course. Inspiré par Dieu, nous avons résolu de venir à votre aide. Nous vous adressons d'abord un secours en argent qui est même au delà de nos ressources; ensuite nous députons en France notre nonce, Landriano, chargé de ramener dans votre

(1) *Cicarella de vita Gregorii XIV*, qui se trouve dans toutes les dernières éditions de Platina.

union tous ceux qui s'en sont séparés. Enfin, nous vous envoyons, quoique non sans une grande charge pour l'Eglise, notre cher fils et neveu, Hercule Sfondrato, duc de Montemarciano, avec de la cavalerie et de l'infanterie, dans le but d'employer les armes pour votre défense. Mais, dans le cas où ces secours seraient insuffisans, nous vous en ferons passer de plus grands (1). »

Toute la politique de Grégoire XIV est dans cette lettre. Elle eut un grand résultat. Cette déclaration elle-même, le renouvellement de l'excommunication de Henri IV qui accompagnait ce manifeste, et ensuite la sommation faite sous des peines sévères à tous les membres du clergé, à la noblesse, aux fonctionnaires de la justice et au tiers-état, de se séparer de Henri de Bourbon, sommation apportée en France par Landriano, produisirent une profonde impression (2). Il y avait du côté de Henri IV un grand

(1) Grégoire XIV pape, à mes fils bien aymés les gens du conseil des seize quartiers de la ville de Paris, dans Cayet : Chronologie novénaire. Mémoires coll. univ. tom. LVII, p. 62.

(2) C'est Cayet précisément qui en fait la remarque : Le party du roi estoit sans aucune division. Ce qui fut entretenu jusques au temps des bulles monitoriales du pape Grégoire XIV, que d'aucuns voulurent engendrer un tiers party et le former des catholiques qui étoient dans le party royal.

nombre de catholiques austères qui furent très embarrassés par cette démarche décisive du chef de l'Eglise.

Ils déclarèrent que non seulement la royauté mais l'Eglise aussi étaient soumises à un droit de succession, qu'il ne fallait pas plus changer la religion que la dynastie. Il se forma, dès ce moment, parmi les catholiques, le parti nommé *tiers-parti ;* il ne cessa d'engager le roi à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, et ne lui resta fidèle que sous cette condition et dans ce but; et il était d'autant plus imposant qu'il se trouvait composé des hommes les plus puissans qui entouraient le roi.

Les autres mesures annoncées par le pape dans sa lettre, et qu'il ne tarda pas à mettre à exécution, firent espérer encore de plus grands succès. Il appuya les Parisiens par un secours mensuel de 15,000 scudi, et envoya le colonel Lusi en Suisse, pour y enrôler des troupes; après avoir solennellement remis, dans l'église Sainte-Marie-Majeure, l'étendard de l'Eglise à son neveu Hercule, général de ces troupes, il le fit partir pour Milan où son armée devait se rassembler. Le commissaire qui l'accompagnait, l'archevêque Matteucci, était abondamment pourvu d'argent.

Sous de pareils auspices, Philippe II n'hésita pas plus long-temps à prendre sérieusement parti dans les affaires de France. Ses troupes s'avancèrent en Bretagne; elles occupèrent Toulouse et Montpellier. Il croyait avoir des droits particuliers sur quelques provinces, dans d'autres il marchait étroitement uni avec les chefs dirigeans; il fut invité, de la manière la plus pressante, à entrer dans plusieurs autres provinces, «comme l'unique protecteur des orthodoxes contre les huguenots.» Les Parisiens aussi l'invitèrent à venir. Dans ces circonstances, les Piémontais attaquèrent la Provence : l'armée papale se réunit à Verdun avec les ligueurs. C'était un mouvement général des forces hispano-italiennes, afin d'entraîner par la voie des armes la France dans la direction du catholicisme austère et inflexible. Les Espagnols profitèrent des trésors que le pape Sixte V avait amassés avec tant de peine et économisés avec tant de soin. Grégoire XIV, après avoir enlevé du château Saint-Ange les sommes dont l'emploi n'était soumis à aucune condition, entama aussi celles qui étaient spécialement et sévèrement réservées. Il pensait que jamais l'Eglise ne pourrait se trouver dans un besoin plus urgent pour les employer à son service.

L'énergie avec laquelle on procéda, la pru-

dence du roi, la richesse du pape, et l'influence que leur considération réunie exerçait en France, ne permettent pas en effet de calculer jusqu'à quel point se serait arrêtée cette double ambition temporelle-spirituelle, si Grégoire XIV n'était pas mort au milieu de l'expédition. Il n'avait occupé le Saint-Siége que pendant six mois et dix jours, et cependant quels grands changemens n'avait-il pas déjà produits! Que serait-il donc arrivé, s'il eût possédé ce pouvoir pendant quelques années? C'était la plus grande perte que le parti ligueur-espagnol pût éprouver.

Les Espagnols l'emportèrent encore une fois au conclave. Ils avaient désigné de nouveau sept candidats, et l'un de ceux-ci, Jean-Antoine Fachinetto (Innocent IX), fut élu. Lui aussi, autant qu'on peut en juger, était du parti espagnol : du moins il envoya de l'argent à la Ligue, et il nous reste la lettre dans laquelle il excite Alexandre Farnèse à hâter ses préparatifs, à entrer en France et à débloquer Rouen, ce que ce général exécuta avec autant de bonheur que d'habileté (1). Mais le malheur voulut qu'Innocent IX

(1) Suivant Davila : *Historia delle guerre civili di Francia*, XII, p. 763, il paraîtrait qu'Innocent n'a pas été tout-à-fait déclaré pour la Ligue : mais la lettre citée (dans Cayet, p. 356) lève tout doute à cet égard.

fût aussi très vieux : il ne quitta presque jamais le lit ; il y donna même des audiences ; du lit de mort d'un vieillard qui ne pouvait plus remuer, partaient les ordres et les conseils pour une guerre qui mettait en mouvement la France et l'Europe. A peine Innocent avait-il occupé le Saint-Siége pendant deux mois, qu'il mourut.

C'est ainsi que les luttes électorales du conclave se renouvelèrent pour la quatrième fois. Elles devinrent d'autant plus importantes, que dans ce changement incessant l'opinion s'était établie qu'on avait besoin, avant tout, d'un homme énergique et capable de vivre. Il était temps d'en arriver à une solution décisive qui pût avoir de longues années pour réaliser son triomphe définitif. Le conclave devint donc un événement du plus haut intérêt pour l'histoire générale du monde chrétien.

§ V.

ÉLECTION ET CARACTÈRE DE CLÉMENT VIII.

Les Espagnols avaient fini par gagner auss
Montalto, au milieu des progrès de leur influenc
à Rome, pendant cette dernière année. La fa-
mille de ce neveu s'était établie dans le pays d
Naples. Lorsque Montalto consentit à ne plu
s'opposer à la volonté du roi, celui-ci lui promi
de ne pas exclure sans exception toutes les créa-
tures de Sixte V. Ils étaient ainsi engagés entr
eux, et les Espagnols ne tardèrent plus enfin à
porter sur le Saint-Siége l'homme dont ils pou-
vaient attendre la coopération la plus active pour
la guerre contre la France.

De tous les cardinaux, Santorio, qui avait le titre
de Sanseverina, pouvait être regardé comme le
plus zélé. Pendant sa jeunesse, il avait déjà sou-
tenu plusieurs luttes à Naples contre les protes-
tans de cette ville : dans son autobiographie,
dont le manuscrit existe encore, il appelle le
massacre des protestans « le jour célèbre de la

Saint-Barthélemy, le jour le plus joyeux pour les catholiques (1) : » il avait toujours professé les opinions les plus exaltées ; il était le membre dirigeant de la congrégation chargée des affaires françaises, et depuis long-temps l'âme de l'inquisition ; sa santé était encore florissante, son âge assez vert.

C'est ce cardinal que les Espagnols désiraient revêtir de la suprême dignité ecclésiastique : ils n'auraient pas pu trouver un personnage plus dévoué. Olivarez avait tout préparé d'avance (2) ; le choix paraissait certain : sur cinquante-deux voix on en avait trente-six d'assurées, nombre justement suffisant pour décider l'élection pour laquelle il faut toujours les deux tiers des voix. Aussitôt que le conclave fut fermé, on procéda dès le premier matin à cette élection. Montalto et Madruzzi, les chefs des factions unies, allèrent chercher Sanseverina dans sa cellule, qui fut pillée sur-le-champ par les serviteurs, suivant l'usage pour la cellule du cardinal élu : trente-

(1) Il parle d'un « *giusto sdegno del re Carlo IX di gloriosa memoria in quel celebre giorno di S. Bartolommeo lietissimo à cattolici.* »

(2) *Conclave di Clemente VIII MS. Il conte di Olivarez, fedele et inseparabile amico di Sanseverina, haveva prima di partire di Roma per il governo di Sicilia tutto preordinato.*

six cardinaux se rendirent avec lui dans la *capella Paolina;* déjà on lui demandait grâce pour ses adversaires, il déclara qu'il pardonnerait à tous, et que pour premier signe de ses sentimens, il prendrait le nom de Clément : on recommanda à sa vigilance et à ses prières les peuples et les royaumes.

Cependant, en proposant ce cardinal, on avait négligé une circonstance. Sanseverina passait pour si sévère , que tout le monde le craignait.

C'est peut-être ce qui avait empêché beaucoup de cardinaux d'être gagnés : c'étaient les cardinaux plus jeunes, les adversaires personnels de ce candidat espagnol; ils se réunirent dans la *capella Sistina* et virent qu'ils n'étaient que seize; il leur manquait une voix pour donner l'exclusion, et déjà plusieurs d'entre eux faisaient semblant de se soumettre à une inévitable destinée, et de reconnaître Sanseverina : cependant le cardinal Altempo, personnage très habile et très expérimenté, avait une si grande influence sur eux, qu'ils tinrent ferme encore. Ils le croyaient capable de mieux voir les choses qu'eux-mêmes.

En effet, la même aversion influença ceux qui avaient donné leur parole à Sanseverina ; au fond du cœur, un très grand nombre d'entre eux le

repoussaient. Ils avaient paru vouloir se conformer au désir du roi et de Montalto, ils n'attendaient cependant qu'une occasion pour abandonner leur candidat. Lorsque les cardinaux entrèrent dans la chapelle où se fait l'élection, il s'éleva un trouble, une agitation très extraordinaires dans un moment si décisif. On commença par compter les voix, et l'on parut ne vouloir pas effectuer l'élection ; les compatriotes même de Sanseverina lui opposèrent des obstacles (1). On manquait seulement de quelqu'un qui osât représenter et exprimer la pensée de plusieurs d'entre eux. Enfin Ascanio Colonna eut le courage de le faire. Il figurait parmi les barons romains qui redoutaient surtout la dureté inquisitoriale de Sanseverina. Il s'écria : « Je vois que Dieu ne veut point de Sanseverina, Ascanio Colonna aussi n'en veut pas. » Il quitta la chapelle Pauline et se rendit dans la chapelle Sixtine auprès des adversaires de ce cardinal.

Cette démarche leur procurait la victoire. Le scrutin secret fut demandé. Il y en eut quelques uns qui jamais n'eussent osé retirer ouvertement et à haute voix le vote qu'ils avaient déjà donné, mais qui le firent cependant en secret, aussitôt qu'ils

(1) Nous avons à ce sujet, outre les relations imprimées et manuscrites des conclaves, le récit de Sanseverina lui-même.

surent que leur nom resterait caché. Lorsqu'on ouvrit les bulletins, il ne se trouva que trente voix pour le candidat proposé.

Sanseverina s'était cru assuré de son triomphe; il s'était vu déjà en possession de la plénitude du pouvoir spirituel, par lui si hautement apprécié et si souvent défendu; il avait passé sept heures entre l'accomplissement de ses vœux les plus ardens et la menace incessante de leur ruine; sept heures entre la gloire de la souveraine puissance et l'humiliation d'une obéissance vulgaire; sept heures entre la vie et la mort : enfin, tout fut décidé; il rentra, dépouillé de ses espérances, dans sa cellule livrée au pillage : « La nuit suivante, raconte-t-il, m'a été plus douloureuse que toute autre heure fatale de ma vie. L'affliction profonde de mon âme et l'anxiété de mon cœur firent surgir sur tout mon corps, oserai-je le dire, une sueur de sang. »

Il connaissait assez les usages d'un conclave, pour ne plus se bercer d'aucun espoir. Plus tard ses amis le portèrent encore une fois à l'élection, mais c'était une tentative sans espérance de succès.

Les Espagnols eux-mêmes firent une grande perte par cet échec de leur candidat. Le roi avait

désigné cinq noms, et aucun d'eux n'avait pu l'emporter. Il fallait enfin arriver au sixième, présenté par les Espagnols comme candidat supplémentaire.

C'était le cardinal Aldobrandini, une créature de Sixte V, que le roi avait choisi plus par complaisance pour son allié Montalto que par prédilection; on en vint à celui-ci comme au seul pape possible. Il était désiré, comme on peut bien le penser, par Montalto; les Espagnols ne pouvaient rien dire contre lui, puisqu'il avait été désigné par eux avec les autres : il ne déplaisait pas non plus au reste des cardinaux, il était généralement aimé; il fut donc élu sans beaucoup d'opposition, le 20 janvier 1592. Il prit le nom de Clément VIII.

La manière dont les choses se passèrent vis-à-vis les Espagnols est singulière. Ils étaient parvenus à gagner Montalto, afin de faire élire un des leurs, et c'est précisément cette alliance qui les obligea à concourir à l'élévation sur le trône d'un ami de Montalto, d'une créature de Sixte V.

Il en résulta dans la marche de la papauté un changement qui ne peut pas être considéré comme sans importance. Depuis long-temps des

personnages, membres de factions opposées, s'étaient toujours succédé sur la chaire de saint Pierre. Dans ces derniers temps, le même fait avait eu lieu, les créatures de Sixte V avaient été forcées de céder; mais les papes élus n'ayant pu jouir que d'un pouvoir très éphémère, avaient été incapables de former aucune nouvelle faction puissante; ces règnes n'avaient été qu'une suite de décès, de funérailles, de conclaves. Le premier pape qui monta sur le trône avec une pleine force de vie, fut Clément VIII. Il s'ensuivit un nouveau règne appartenant à ce même parti qui, le dernier, avait dominé le plus long-temps.

L'attention générale, à cette époque, était portée sur la question de savoir quelle serait la direction du nouveau souverain, ce qu'on pouvait espérer de lui.

Clément VIII était né dans l'exil. Son père, Salvestro Aldobrandini, d'une famille distinguée de Florence, mais adversaire ardent des Médicis, avait été exilé lors de la victoire définitive de cette famille, en 1531, et obligé de chercher à l'étranger les moyens de vivre (1). Il était docteur en droit, et avait antérieurement enseigné

(1) *Varchi : Storia Florentina III, 42, 61. Mazzuchelli : Scrittori d'Italia I, I, p. 392.*

à Pise. Nous le voyons tantôt à Venise, ou prenant part au perfectionnement des statuts vénitiens, ou surveillant une édition des *Institutes*; tantôt à Ferrare ou à Urbino au conseil et au tribunal des ducs, souvent au service d'un cardinal, et chargé à la place de celui-ci, dans quelque ville, de l'administration de la justice et des affaires ecclésiastiques. Mais ce qui lui fait peut-être le plus d'honneur, c'est que, dans cette vie errante, il a su élever cinq fils distingués. Le plus spirituel a été, sans aucun doute, l'aîné d'entre eux, Jean, que l'on appelait *le conducteur de la barque;* il fit un chemin brillant, parvint à de hautes dignités dans la magistrature, et fut promu au cardinalat en 1570 : s'il avait vécu plus longtemps, il aurait eu l'espoir, pense-t-on, d'obtenir la tiare; Bernardo s'acquit un renom dans le métier des armes; Tommaso était un bon philosophe, sa traduction de Diogène Laërce a été souvent imprimée; Pietro passait pour un jurisconsulte-pratique très habile. Le plus jeune, Ippolito, né en 1536, à Fano (1), donna dans le commencement quelques inquiétudes à son père; celui-ci craignait de ne pouvoir lui donner une éducation conforme au talent qu'il manifestait;

(1) Il est dit dans le *libro di battismo della parochia cattedrale di Fano : a di 4 Marzo 1536 fu battezato un putto di M. Salvestro, che fu luogotenente quì : hebbe nome Ippolito.*

mais un jour, le cardinal Alessandro Farnèse, s'intéressa au jeune homme, et lui accorda un secours annuel sur lès revenus de son évêché de Spoleto : alors la fortune naissante de ses frères suffit pour aider à son avancement. Il arriva bientôt à la prélature, puis à la charge que son frère aîné avait occupée au tribunal de la Rota; Sixte V le nomma cardinal et lui confia une mission en Pologne. C est par cette mission qu'il commença d'abord à se lier, pour ainsi dire, avec la maison d Autriche. Toute cette maison était très reconnaissante envers le cardinal, qui avait su employer avec habileté sa prudence et son autorité afin de délivrer l'archiduc Maximilien de la captivité dans laquelle le tenaient les Polonais. Lorsque Philippe II se décida à désigner une créature de Sixte comme candidat supplémentaire, ce fut le motif pour lequel il préféra Aldobrandino aux autres cardinaux. C'est ainsi que le fils d'un réfugié, un homme sans patrie, qui se vit pendant quelque temps menacé de passer sa vie dans le métier de secrétaire, arriva à la plus haute dignité de la chrétienté.

On ne contemple pas sans émotion dans l'église *della Minerva,* le monument que Salvestro Aldobrandino a fait ériger à la mère de ses illustres fils, « à son épouse chérie Lesa, de la fa-

mille Deti, avec laquelle il vécut en bonne intelligence pendant trente-sept ans. »

Le nouveau pape apporta dans l'exercice de sa dignité l'activité la plus exemplaire. Les séances commençaient de bon matin; les audiences après midi (1) : toutes les informations étaient reçues et examinées, toutes les dépêches lues et discutées; les raisons de droit étaient recherchées, les cas antérieurs comparés : le pape se montrait souvent mieux instruit que les référendaires qui faisaient les rapports : il travaillait avec tout autant d'assiduité qu'auparavant, lorsqu'il était encore simple *auditor di Rota* : il ne consacrait pas moins d'attention aux détails de l'administration intérieure de l'Etat, aux relations personnelles, qu'à la politique européenne ou aux grands intérêts du pouvoir spirituel. On lui demandait où il trouvait son plaisir, il répondait : *à tout ou à rien* (2).

(1) *Bentivoglio* : *Memorie I*, p. 54 contient l'ordre de travail de tout une semaine.

(2) *Relatione al card. d'Este*, 1599, MS. Fosc. Il fait la guerre comme Jules II, fait construire comme Sixte V, fait des réformes comme Pie V, sa conversation est animée par tous les charmes de l'esprit. Vient ensuite le tableau suivant : *Di complession flemmatico e sanguigno, ma con qualche mistura di colera, di corporatura carnoso e grasso, di costumi gravi e modesti, di maniere dolce et affabile, nel moto tardo, nelle attioni circons-*

Malgré toutes ces graves préoccupations, il ne se serait pas rendu coupable de la plus légère négligence dans l'accomplissement de ses devoirs religieux. Tous les soirs, Baronius entendait sa confession; tous les matins, il célébrait lui-même la messe; dans les premières années de son pontificat, douze pauvres mangeaient toujours à midi avec lui, dans un de ses appartemens, et il n'y avait pas à songer aux plaisirs de la table; de plus il jeûnait le vendredi et le samedi. Quand il avait travaillé pendant toute la semaine, sa récréation du dimanche consistait à faire venir quelques moines pieux ou les pères de la *Vaticella*, afin de converser avec eux sur quelques profondes questions religieuses. La renommée de vertu, de piété, de vie exemplaire dont il avait joui jusqu'à ce jour, s'accrut extraordinairement par ces austères habitudes conservées même sous la tiare. Il le savait et il le voulait. C'est cette renommée même qui augmenta la considération de son pontificat. En tout, ce pape procédait avec une circonspection très éclairée. Il aimait le travail, et c'était précisément une de ces natures qui acquièrent de nou-

petto, nell' essecutioni cuntatore: quando non risolve, premedita. — E tenace del secreto, cupo nei pensieri, industrioso nel tirarli al fine.

velles forces par le travail (1). Lui aussi pouvait quelquefois se laisser emporter à des violences et à des reproches acerbes, cependant, quand il voyait qu'on restait silencieux devant la majesté de la papauté, et quand il lisait sur la physionomie la réponse muette et le chagrin des interlocuteurs, il rentrait aussitôt en lui-même et cherchait à réparer ses torts. On ne remarquait jamais dans sa personne que la plus parfaite convenance des sentimens et des manières qui toujours s'accordaient avec l'idée d'un homme bon, pieux et sage (2).

Quelques papes avaient pu, dans les siècles précédens, se croire au dessus de toutes les lois, et songer à exploiter pour leurs jouissances l'administration de leur dignité suprême, mais l'esprit de cette époque ne permettait plus un tel abus.

(1) *Venier* : *Relatione di Roma* 1601. *La gotta molto meno che per l'inanzi li da molestia al presente per la sua bona regola di viver, nel quale da certo tempo in qua procede con grandissima riserva, e con notabile astinenza nel bere; che le giova anco moltissimo a non dar fomento alla grassezza, alla quale è molto inclinata la sua complessione, usando anco per questo di frequentare l'esercitio di caminar longamente sempre che senza sconcio de' negozi conosce di poterlo fare, ai quali nondimeno per la sua gran capicità supplisce.*

(2) *Delfino* : *Si va conoscendo certo che in tutte le cose si move S. S. con gran zelo dell' onor di Dio e con gran desiderio del ben publico.*

de l'obtenir, ni de la co
duite qui répondît à la ha
chrétien en avait.

La papauté gagnait infi
mation. Les institutions
gueur et de durée que p
esprit est gardé intact pa
leurs lois, et représenté
possesseurs du pouvoir qu

---

§ V

ABSOLUTION DE

vie si irréprochable, comprendrait et traiterait la question la plus importante débattue en Europe, la question française.

Devait-il, ainsi que ses prédécesseurs, s'associer exclusivement à l'Espagne. Il n'avait à cet égard contracté aucun engagement dans ses relations antérieures, il n'y avait aucune inclination. Il ne fut pas sans observer que la prépondérance espagnole pouvait aussi opprimer la papauté et la dépouiller surtout de son indépendance politique.

Ou devait-il prendre le parti de Henri IV? Il est vrai que ce prince paraissait vouloir devenir catholique, mais il était plus facile de faire une pareille promesse que de l'exécuter; Henri IV était encore protestant, et Clément VIII craignait d'être trompé.

Nous avons vu quelle était l'indécision de Sixte V, et les graves conséquences qui se rattachaient à l'une ou l'autre de ces deux résolutions. Le parti des catholiques exaltés se trouvait aussi fort que jamais à Rome. Le nouveau pape ne pouvait pas s'exposer à son aversion, à sa résistance.

C'est ainsi que des difficultés l'entourèrent de toutes parts. Il se garda bien de chercher par d'inutiles paroles à réveiller les hostilités

assoupies. Ce n'est que par ses actions, par sa conduite, qu'il manifesta peu à peu ses sentimens.

Lorsqu'il arriva au pouvoir, le Saint-Siége avait en France un légat qui passait pour être du parti espagnol, et une armée qui était destinée à combattre Henri IV; on payait des subsides à la Ligue. Le nouveau pape ne pouvait rien changer à cette situation. S'il avait voulu discontinuer le paiement des subsides, rappeler son armée et son légat, il eût compromis la réputation de son orthodoxie, il se fût exposé à subir des attaques plus rudes que celles éprouvées par Sixte V. Mais aussi il était bien éloigné de vouloir augmenter ces secours et leur donner un nouvel essor. Au contraire, il les diminua et les restreignit peu à peu, lorsque l'occasion favorable s'en présenta.

Bientôt il se vit engagé à faire une démarche encore moins équivoque.

Henri envoya, en l'an 1592, le cardinal Gondi en Italie, et le chargea de se rendre à Rome. Le roi inclinait tous les jours de plus en plus vers le catholicisme; mais sa pensée était de rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, plutôt par une espèce de convention conclue

sous la médiation de Venise et de la Toscane, que par une soumission ouverte. — Ce projet n'était-il pas très acceptable pour le pape ? Le retour du roi n'était-il pas, dans tous les cas, une grande victoire, de quelque manière qu'il s'effectuât ? Néanmoins, Clément jugea nécessaire de ne pas se prêter à ces conditions et de ne pas recevoir Gondi. La présence de Luxembourg, il ne l'avait pas oublié, avait causé à Sixte V de trop grands désagrémens, sans aucune utilité. Le pape envoya un moine, Fra Franceschi, à Florence, où le cardinal était déjà arrivé, pour lui annoncer qu'il ne pouvait être reçu à Rome. Clément avait ses raisons pour désirer que le cardinal et le grand duc lui-même se plaignissent ; il souhaitait que son refus eût de l'éclat ! Cependant, ce n'est là qu'un seul côté de l'affaire. L'intention du pape ne pouvait être de rebuter Henri IV et de rejeter toute chance de rapprochement et de réconciliation. On voit, dans les relations vénitiennes, que Fra Franceschi ajouta à sa mission officielle qu'il croyait bien que le cardinal serait reçu *privatim* et en secret (1). On suppose que Gondi a été réellement à Rome ; le pape lui aurait dit qu'*il devait frapper plus*

(1) *Dispaccio Donato 23 Ott.* 1592, tiré d'une relation faite à Niccolini, ambassadeur de Florence.

d'une fois à sa porte. Il est certain du moins qu'un agent de Gondi se rendit à Rome, et après avoir eu plusieurs conférences, il déclara à l'ambassadeur de Venise que, grâce à Dieu, il avait tout motif de concevoir bon espoir, d'être content, mais qu'il ne lui était pas permis d'en dire davantage; en un mot, à côté de ce refus public, s'opérait un rapprochement secret. Clément VIII ne voulait ni offenser les Espagnols, ni repousser Henri IV; sa conduite était calculée sur ce but de sa politique.

Dans ces circonstances, une nouvelle question, encore plus importante, s'était présentée.

Les Etats de la France qui appartenaient au parti de la Ligue, se réunirent, en janvier 1593, pour procéder à l'élection d'un nouveau roi. Comme le seul motif de l'exclusion de Henri IV était sa religion, le légat du pape possédait sur les Etats une autorité extraordinaire. Ce légat était encore Sega, évêque de Piacenza, qui avait été choisi par Grégoire XIV, et possédait toute la tendance hispano-ecclésiastique de ce dernier règne. Clément jugea nécessaire de lui faire parvenir des instructions particulières. Il l'exhorta à veiller à ce que ni la violence, ni la corruption ne pussent influencer les votes, et la conjura

d'éviter toute précipitation dans une affaire si grave (1).

Ces instructions auraient été assez significatives pour un ambassadeur décidé à suivre les volontés de son souverain, mais pour un seigneur ecclésiastique qui attendait son avancement bien plus de l'Espagne que du pape, elles étaient beaucoup trop vagues et ne pouvaient l'éloigner d'un parti auquel il appartenait depuis longtemps, et qu'il regardait comme très orthodoxe. Le cardinal Sega ne changea donc rien à sa conduite. Il publia encore, le 13 juin 1593, une déclaration par laquelle il invitait les Etats à élire un roi qui fût non seulement un vrai catholique, mais bien résolu et capable d'anéantir toutes les entreprises des hérétiques. C'était, disait-il, la chose du monde que Sa Sainteté désirait le plus vivement (2).

Il en était de ces instruction du pape, comme de toutes ses autres démarches; il se tenait en général fidèle au parti ecclésiastique-espagnol,

(1) Davila XIII, p. 810, contient un extrait de ces instructions.

(2) « Qu'il ait le courage et les autres vertus requises pour pouvoir heureusement réprimer et anéantir du tout les efforts et mauvais desseins des hérétiques. C'est la chose du monde que plus S. S. presse et désire. » (Dans Cayet, 58, 351.)

au parti orthodoxe sévère, mais sans cette passion et ce dévouement de quelques autres pontifes. Ses idées particulières ne se développaient activement que dans le mystère; il lui suffisait de persévérer silencieusement, avec toute la pureté de sa conscience, dans le parti qu'il avait une fois pris et qui lui paraissait le plus conforme aux devoirs de sa dignité. La seule chose qu'il fût possible de remarquer, c'est qu'il ne repoussait pas entièrement le parti opposé, et ne voulait pas le pousser à des hostilités ouvertes; c'est par des rapprochemens secrets, par des manifestations indirectes qu'il lui présente la perspective d'une future réconciliation; tout en le voyant satisfaire les Espagnols, leurs adversaires pouvaient se persuader que le pontife n'était pas tout-à-fait libre dans ses actions, et s'il ne se déclarait pas davantage en leur faveur, c'était surtout par égards forcés pour l'Espagne. Chez Sixte V, ce furent les luttes de son âme qui l'empêchèrent, dans ses dernières années, de prendre une résolution décisive; chez Clément, ce sont des ménagemens pour les deux partis, c'est de la prudence, de l'expérience du monde, une circonspection habile qui veut éviter les hostilités. Mais il en résulta peut-être que lui aussi ne parvint à exercer aucune influence décisive.

Les affaires de la France, abandonnées à elles-

mêmes, se développèrent suivant l'énergie de leur propre impulsion intérieure.

Le fait le plus significatif fut la désunion des chefs de la Ligue ; les Seize se lièrent étroitement avec l'Espagne ; Mayenne poursuivit les projets de son ambition personnelle. Les Seize en devinrent d'autant plus ardens et procédèrent aux attentats les plus cruels contre ceux qui étaient réputés avoir abandonné leur parti, par exemple, à l'assassinat du président Brisson ; Mayenne jugea nécessaire de les punir et de faire exécuter les plus fanatiques de leurs chefs. Favorisé par cette division, un nouveau parti, catholique, il est vrai, mais opposé à la Ligue, et surtout aux Seize et aux Espagnols, un parti politique et religieux modéré, s'était élevé à Paris, dès le commencement de l'année 1592. Les membres conclurent une alliance, peu différente de celle de la Ligue elle-même, qui avait pour but de placer les fonctions de la ville, principalement dans les mains d'hommes modérés et qui faisaient partie de cette union ; ils en vinrent facilement à bout pendant le cours de cette année (1). Des tendances semblables se manifestèrent dans tout le royaume, et influencèrent les

(1) *Cayet, lib. IV* (tom. 58, p. 5), communique les propositions qui furent faites dans la première réunion.

élections des états-généraux. Aussi les Espagnols y rencontrèrent une résistance énergique contre toutes leurs propositions. Tandis que les prédicateurs furibonds déclaraient excommunié quiconque parlerait de paix avec l'hérétique, quand bien même il irait à la messe, le parlement renouvelait les lois fondamentales du pays, en vertu desquelles les princes étrangers sont exclus du trône; on ne peut méconnaître que tout ce parti, appelé des *politiques*, n'attendait que la conversion de Henri IV pour se soumettre à lui.

Quelle différence y avait-il donc encore entre ces derniers et les royalistes catholiques qui étaient au camp de Henri IV? Cette seule différence, que ceux-là voulaient, avant leur soumission, voir Henri IV faire une démarche que ceux-ci avaient cru pouvoir attendre. Car les royalistes catholiques s'accordaient avec les *politiques* sur ce point, que le roi devait rentrer dans le sein de l'Eglise, quoiqu'ils ne fissent pas dépendre son droit, sa légitimité, de cette condition. Ils insistèrent avec plus de vivacité, peut-être aussi par aversion pour les protestans qui entouraient le roi : les princes du sang, les hommes d'Etat les plus distingués, la plus grande partie de la cour, s'unirent à ce *tiers-parti* (1).

(1) Le tableau qu'en fait Sully, V, 249.

Aussitôt que les affaires eurent pris cette tournure, chacun vit, et les protestans eux-mêmes ne le niaient point, que si Henri voulait devenir roi, il devait se faire catholique. Il n'est pas nécessaire d'examiner les prétentions de ceux qui soutiennent avoir donné l'impulsion décisive à ce grand acte ; il fut surtout déterminé par une irrésistible nécessité (1). En embrassant le catholicisme, Henri s'unit à ce parti catholique-national représenté par le *tiers-parti* et les *politiques*, et qui avait alors la perspective de posséder en France la direction des affaires.

Ce parti n'était au fond que cette opposition catholique, formée et réunie autour de l'étendard de la légitimité et de l'indépendance nationale, pour résister aux projets du parti ecclésiastique-espagnol. Comme à cette époque sa puissance et sa considération s'étaient accrues! il avait pour lui les sympathies et l'opinion du pays ; dans toute la France on se déclarait pour lui, sinon ouvertement, du moins en secret ; il obtint une force nouvelle et solide par la conversion de ce prince, qui était en même temps si brave, si habile guerrier, et illustré par tant

(1) La lettre de Henri au grand-duc de Toscane, en date du 26 avril 1593, prouve que dès ce même mois il était déjà décidé à cet acte. *Galuzzi : Storia del granducato*, t. V, p. 160.

de victoires. C'est au milieu de ces progrès que les catholiques modérés se présentèrent de nouveau devant le pape pour le prier de les reconnaître, de les approuver, et de leur donner sa bénédiction. Quelle gloire, quel surcroît d'influence pour ce parti, si le souverain pontife se déclarait ouvertement pour lui ! Les prélats qui avaient reçu leur roi dans le sein de l'Eglise, ne l'avaient fait que sous la réserve expresse de l'absolution du pape (1). Les membres les plus puissans de la Ligue, avec lesquels le roi ouvrit des négociations, la provoquaient (2). Quoique des promesses ne soient pas toujours religieusement tenues, on ne peut cependant pas douter que l'absolution donnée par le pape, dans ce moment, n'eût été d'une grande importance pour la marche des affaires. Henri IV envoya un grand du royaume, le duc de Nevers, la solliciter. On conclut une trève pour attendre la réponse.

Le pape était méfiant, inquiet et tout recueilli. La crainte d'être trompé, d'éprouver des désagrémens, retint Clément VIII. Il pensait toujours que Henri pourrait bien retourner de nouveau

(1) Messieurs du clergé luy avoient donné l'absolution à la charge qu'il envoyeroit vers S. S. la requérir d'approuver ce qu'ils avoient fait. Cayet : 55, 390.

(2) Villeroy, Mémoires. Coll. univ. 62, 186.

au protestantisme, comme il l'avait déjà fait ; « il ne croirait, disait-il, à la sincérité de la conversion du roi, que si un ange descendait du ciel pour le lui dire à l'oreille. » Il regardait autour de lui, et voyait la plus grande partie de la cour romaine toujours hostile aux Français ; des pamphlets paraissaient, dans lesquels on soutenait que Henri IV, comme hérétique relaps, ne pouvait pas même être absous par le pape : Clément ne se sentait pas encore le courage de résister aux Espagnols placés à la tête de cette opinion(1). Et puis, le parti qui le suppliait d'accorder au roi sa grâce, n'était-il pas opposé aux prétentions de l'Eglise romaine. Les membres qui la composaient n'étaient-ils pas : — « Les infidèles de la couronne et de l'Eglise (ce sont ses expressions), les bâtards, les enfans de la servante et non de la maîtresse de la maison ; tandis que les ligueurs se sont montrés comme des fils légitimes (2). »

(1) Des menaces furent faites au pape Clément VIII par le duc de Sessa : cela n'est pas très authentique, et a été imprimé il y a long-temps dans les mémoires de M. le duc de Nevers, II, p. 176, et communiqué cependant comme quelque chose de nouveau dans Capefigue, Histoire de la réforme, tom. VII.

(2) *Disp.* 29 *Ag.* 1593. Nouvelle de la conversion de Henri IV. *Il papa non s'era per tali avvisi molto alterato e tuttavia restava con l'animo molto involto nelli suoi soliti dubbj e perplessità.* Il dit à l'ambassadeur vénitien, que Henri est et demeure un *hereticus relapsus*, que l'on ne peut se fier à sa conversion.

Le duc de Nevers se présenta à Rome avec le double sentiment et de l'élévation de son rang et de l'importance de sa mission : il ne doutait pas qu'il ne fût reçu avec joie, et s'exprima dans ce sens ; la lettre du roi, dont il était chargé, était rédigée dans le même esprit. Le pape trouva qu'elle était conçue, non seulement comme si le roi était catholique depuis long-temps, mais comme si, nouveau Charlemagne, il venait de remporter une victoire sur les ennemis de l'Eglise. Nevers fut tout étonné de la froideur avec laquelle on l'accueillit et on écouta ses propositions. Comme elles étaient toutes repoussées, il demanda enfin au pape ce que le roi devait faire pour mériter la grâce de Sa Sainteté. Le pape répondit : « Il y a en France assez de théologiens pour le lui faire connaître. — Mais Votre Sainteté se contentera-t-elle de ce que les théologiens diront? » Le pape refusa de répondre à cette question. Il ne consentit pas même à considérer Nevers comme ambassadeur de Henri, mais seulement comme Louis Gonzague, duc de Nevers : il voulait que tout ce qui avait été dit entre eux ne fût pas regardé comme une négociation officielle, mais uniquement comme un entretien privé : on ne pouvait le décider à donner une résolution par écrit. « Il ne me reste donc, dit le duc de Nevers au cardinal Toledo qui lui

communiqua les volontés du pape, il ne me reste donc qu'à gémir sur les malheurs que la fureur des soldats va répandre sur la France, pendant la guerre qui va éclater de nouveau. » Le cardinal ne répondit pas un seul mot : il sourit silencieusement. Le duc de Nevers quitta Rome et déchargea sa mauvaise humeur dans des relations pleines d'aigreur (1).

L'homme, suivant l'usage, ne sent vivement que ce qui lui est personnel. La cour romaine n'appréciait que ce qui lui était profitable ; nous trouvons qu'elle n'a pas pris un véritable intérêt au sort de la France.

Nous connaissons à la vérité assez Clément VIII pour croire qu'il n'aura pas entièrement repoussé les partisans de Henri IV, à cette époque bien moins encore qu'auparavant, puisqu'ils étaient beaucoup plus puissans. Il donna au contraire à un agent secret l'assurance que si le roi se mon-

(1) Deux écrits contenant à peu près la même chose. *Discours de ce que fit M. de Nevers à son voyage à Rome en l'année* 1593, et *Discours de la légation de M. le duc de Nevers*; tous les deux se trouvent dans le second volume des Mémoires de Nevers qu'on a cités. Le premier est à peu près mot à mot dans Cayet. Des extraits s'en trouvent dans Thuanus, Davila, et récemment dans Capefigue, comme s'ils avaient été tirés de documens inconnus.

trait un parfait catholique, l'absolution ne lui serait pas refusée.

Ce qui caractérise éminemment ce pape, c'est que lui, qui repoussait d'une manière si résolue la proposition de confirmer publiquement le retour du roi à la foi catholique, fit savoir en secret au grand-duc de Toscane, qu'il ne s'opposerait pas à ce que le clergé de France voudrait faire. Le grand-duc communiqua ces déclarations tranquillisantes du pape aux chefs des royalistes catholiques (1).

La trêve était écoulée, l'épée fut tirée de nouveau, le sort de la guerre fut appelé encore une fois à décider la question.

La supériorité de Henri IV se manifesta aussitôt. Les chefs du parti ennemi n'avaient plus cette assurance d'une conviction inébranlable qui leur avait donné tant de force ; les doctrines des *politiques*, la conversion du roi, la suite non interrompue de ses succès, les avait très ébranlés dans le fond de leur cœur. Ils se soumirent l'un après l'autre, sans attendre l'absolution du pape. Le commandant de Meaux, nommé Vitri, à qui les Espagnols ne fournissaient plus le paiement

(1) *Davila, lib.* XIV, p. 939.

de ses troupes, donna l'exemple; il fut suivi à Orléans, à Bourges, à Rouen. Le plus important était toujours de savoir ce qui arriverait à Paris. Le parti politique et national avait obtenu complétement le dessus, après beaucoup d'oscillations, et avait envahi les premières fonctions en les confiant à des hommes pris dans son sein. Déjà la bourgeoisie armée était commandée par des membres de ce parti : l'hôtel-de-ville était gouverné par eux; le prévôt des marchands et les échevins appartenaient tous, à l'exception d'un seul, à cette opinion. Dans ces circonstances, le retour du roi ne pouvait plus souffrir de difficultés. Il eut lieu le 22 mars 1594. Henri IV fut tout surpris de se voir salué avec tant de cris de joie et de *vivat*, par le peuple qui lui avait opposé une si longue résistance : il crut pouvoir en conclure que le peuple avait été jusqu'alors sous une domination tyrannique; ce qui n'était cependant pas tout-à-fait vrai, car les passions de la Ligue avaient réellement régné sur les esprits. Le retour du roi fut principalement une victoire du parti politique. Les ligueurs éprouvèrent alors les mêmes persécutions qu'ils avaient eux-mêmes si souvent infligées. Les fondateurs de l'Union et les chefs les plus influens, comme le redoutable Boucher, abandonnèrent la ville avec les troupes espagnoles; plus de cent autres, re-

gardés comme les plus dangereux, furent bannis. Toutes les autorités, tout le peuple prêtèrent le serment de fidélité; la Sorbonne aussi, dont les membres les plus récalcitrans, et le recteur de l'Université même, étaient du nombre des bannis, se soumit à la doctrine qui venait de triompher. Combien ses arrêts furent-ils différens, à cette époque, de ce qu'ils étaient en 1589! La Sorbonne consentit à reconnaître que tout pouvoir vient de Dieu, selon saint Paul aux Romains, ch. 13; que celui qui s'oppose au roi, s'oppose à Dieu, et mérite la damnation éternelle; elle rejeta le principe qu'il est permis de refuser l'obéissance à un roi qui n'est pas encore reconnu par le pape, comme étant soutenu et propagé par des gens malintentionnés et mal conseillés. Tous les membres de l'Université, le recteur, les doyens, les théologiens, les médecins, les artistes, les moines et les conventuels, les écoliers et les fonctionnaires, jurèrent à Henri IV fidélité et obéissance, et s'engagèrent à verser leur sang pour lui. Il y a plus, l'Université commença aussitôt, sur les bases de cette nouvelle orthodoxie, une attaque contre les jésuites. Elle leur reprocha les principes révolutionnaires qu'elle avait partagés elle-même, et leurs sentimens espagnols. Les jésuites se défendirent pendant quelque temps, non sans succès. Mais,

lorsque dans la même année, un homme qui avait suivi leurs écoles, Jean Chastel (1), entreprit un attentat contre le roi, et avoua dans son interrogatoire avoir entendu souvent les jésuites dire qu'il est permis de tuer un roi qui n'est pas réconcilié avec l'Eglise, ils ne purent pas résister plus long-temps au parti qu'ils avaient toujours combattu ; à peine put-on empêcher le peuple d'emporter d'assaut leur collége : enfin tous les membres de l'ordre furent condamnés à sortir du royaume dans l'espace de quinze jours, comme séducteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, et ennemis du roi et de l'Etat (2).

C'est ainsi que ce parti qui avait commencé par n'être qu'une faible opposition, finit par s'emparer de Paris et du royaume, et par chas-

(1) *Juvencius : partis V, lib. XII*, n° 13, fait le portrait suivant du criminel : *Indoles juveni tristis ac tetrica, mores improbi, mens anxia recordatione criminum atque unius potissimum quod matrem aliquando verberasset. — Conscientia criminum ultrix mentem efferatam diro vexare pergebat metu : quem ut leniret, immane parricidium impos mentis an potius erebi furiis incitatus designat, quo tanquam de religione ac regno bene meritus peccatorum veniam facilius, ut demens reputabat, consequeretur.*

(2) *Annuæ litteræ Societatis Jesu* 1596, p. 350. *Tanta superat adhuc præteriti naufragii fluctuatio ut nondum tabulas omnes atque armamenta disjecta collegerimus.*

ser tous ses adversaires du champ de bataille. Tous les jours avaient lieu de nouvelles soumissions ; le roi fût couronné et sacré à Chartres : on pria pour lui dans toutes les chaires : les ordres religieux le reconnurent : il exerça sans résistance les importans priviléges ecclésiastiques de la couronne ; sous ce rapport, il se montra bon catholique ; il chercha à rétablir les rits de l'Église catholique partout où ils avaient été abolis dans les derniers troubles, et confirma par des priviléges solennels le droit d'exercice exclusif de ce culte, partout où ce droit s'était maintenu. Il réalisa toutes ces mesures, sans être encore réconcilié avec le pape.

Mais elles imposèrent à celui-ci l'urgente nécessité de penser à la réconciliation (1). S'il s'y était refusé plus long-temps, il eût pu en résulter un schisme, la formation d'une Eglise française séparée.

Les Espagnols, à la vérité, s'opposaient toujours à cette réconciliation. Ils soutenaient que Henri n'était pas réellement converti ; qu'un schisme se déclarerait quand il aurait reçu l'ab-

(1) Ce n'est que le 5 nov. 1594 que l'ambassadeur vénitien trouva le pape, au sujet des affaires françaises « meglio inclinato *che nel passato.* »

solution (1) : ils indiquaient déjà les circonstances dans lesquelles ce schisme devait éclater. Le pape hésitait encore à se séparer de ceux dont la puissance l'environnait et le fortifiait, de ceux qui avaient un grand parti à la cour romaine ; à briser avec une opinion qui avait passé pour la plus orthodoxe, pour laquelle ses prédécesseurs avaient si souvent agité leurs armes spirituelles et temporelles, et que lui-même avait aussi approuvée pendant plusieurs années : mais il comprit que chaque retard pouvait devenir fatal ; il n'avait plus rien à attendre de l'autre parti ; il sentit que le pouvoir qui venait de surgir en France, si, dans les matières spirituelles, il se trouvait en quelque sorte en opposition avec les doctrines sévèrement orthodoxes, du moins, dans les matières temporelles, il était en sympathie manifeste avec les intérêts de Rome. Il suffit de dire que dès la première parole qui lui fut adressée au sujet de ce rapprochement, Clément se montra tout disposé. Nous possédons les relations de l'ambassadeur français, d'Ossat, sur ses négociations : elles sont agréables, instructives, dignes d'être lues ; mais je ne vois pas qu'il ait eu de grandes difficultés à vaincre ;

(1) Ossat à M. de Villeroy, Rome, 6 déc. 1594. Lettres d'Ossat, I, 63.

il serait inutile de suivre le détail de ses démarches : la situation générale des affaires avait déjà déterminé la résolution du pape. Il ne s'agissait plus que d'obtenir du roi quelques concessions. Ceux qui n'étaient pas favorables à ce revirement, les auraient volontiers portées aussi haut que possible, car l'Eglise avait besoin, selon eux, dans cette circonstance, des plus grandes sûretés : le pape s'en tint aux concessions les plus acceptables. Il demanda particulièrement le rétablissement du catholicisme dans le Béarn; l'introduction des décrets du concile de Trente, en ce qui peut se concilier avec les lois du pays; la fidèle observation du concordat; l'obligation d'élever dans la religion catholique l'héritier présomptif du trône, le prince de Condé.

Le roi était toujours dans le plus vif désir de se réconcilier avec le Saint-Siége. Son autorité reposait sur son retour au catholicisme; ce n'est que par l'absolution du pape que cet acte obtint une authenticité complète. Quoique le plus grand nombre se fût soumis, il y en avait cependant toujours quelques uns qui faisaient valoir comme motif de la continuation de leur résistance, le refus de cette absolution (1). Henri IV

(1) Du Perron au roi, 6 nov. 1595 : De toucher icy, combien l'authorité et la faveur de ce siége estant entre vos mains vous

consentit sans beaucoup de difficultés à ses conditions. Déjà il avait spontanément préparé, en partie, leur exécution; il avait à cœur de se montrer bon catholique: quoiqu'il fût bien plus puissant qu'à l'époque de la mission du duc de Nevers, cependant la lettre dans laquelle il pria le pape de lui accorder l'absolution, est bien plus humble et plus soumise. « Le roi, y est-il dit, revient aux pieds de Votre Sainteté, et la supplie en toute humilité, par les entrailles de Notre Seigneur Jésus-Christ, de vouloir bien lui accorder votre sainte bénédiction et la suprême absolution (1). » Le pape fut complétement satisfait (3).

Il ne restait plus qu'une seule difficulté à vaincre, c'était l'accord du sacré Collége avec le pape. Celui-ci ne voulut pas avoir recours aux délibérations d'un consistoire régulier; la

peut servir d'un utile instrument non seulement pour remettre et conserver vos sujets en paix et en obéissance, mais aussi pour vous préparer toutes sortes de grandeurs hors de vostre royaume, et à tout le moins pour tenir vos ennemis en quelque crainte et devoir par l'appréhension de la même authorité dont ils se sont aydez pour troubler vos estats et vos peuples, ce seroit un discours superflu. Les ambassades du cardinal du Perron, I, 27.

(1) Requêtes du roi, dans les notes d'Amelot sur Ossat, I, 160.

(2) La cour romaine trouva cependant encore que la résolution était prompte et hasardée.

conséquence des arrêtés antérieurs aurait pu facilement amener un résultat très embarrassant; Clément invita donc les cardinaux à lui ouvrir individuellement leurs opinions dans des audiences particulières; expédient dont on s'était déjà souvent servi dans des cas semblables. Après les avoir entendus tous, il déclara que les deux-tiers des votes étaient pour l'absolution.

On procéda, le 17 décembre 1595, à l'exécution de la cérémonie. Le trône du pape avait été élevé devant l'église de Saint-Pierre : les cardinaux et la cour entouraient respectueusement le pontife. On donna lecture de la requête du roi, des conditions sur lesquelles on était tombé d'accord. Le représentant du roi très chrétien se jeta ensuite aux pieds du pape qui lui accorda l'absolution, en lui donnant un léger coup avec des verges. Ici le Saint-Siége apparut encore une fois dans toute la splendeur de son antique autorité (1).

Cette solennité manifesta l'accomplissement d'un immense succès. Le pouvoir en France, alors fort par lui-même et bien consolidé, se

(1) Ossat, qui du reste donne beaucoup de détails, passe ici, I, 168, légèrement sur la cérémonie. Tout s'y est passé, dit-il, convenablement à la dignité de la couronne très chrétienne. — Tous ne partagèrent pas cette opinion.

montrait appuyé sur la religion catholique; il avait intérêt à rester en bonne intelligence avec le pape. Il se forma pour le monde catholique un autre centre destiné à jouer un grand rôle dans l'histoire de l'Europe.

Ce résultat peut encore être examiné sous deux autres faces.

La France était de nouveau gagnée à la papauté, non par l'influence du pape, non par une victoire du parti rigide, mais par la réunion des opinions modérées, par la supériorité d'un parti qui s'était constitué d'abord comme opposition à la cour romaine. C'est ce qui fit que l'Eglise de France prit une position tout autre que l'Eglise d'Italie, que celle des Pays-Bas et celle établie récemment en Allemagne. Elle se soumit au pape, mais avec une liberté et une indépendance dont le sentiment ne se perdit plus jamais. Sous ce rapport, le Saint-Siége était bien loin de pouvoir considérer la France comme une conquête absolue.

Mais d'un autre côté, les avantages politiques furent immenses pour la papauté. L'équilibre perdu était rétabli; deux grandes puissances, jalouses l'une de l'autre et toujours en rivalité, se trouvaient réciproquement contenues; toutes

les deux étaient catholiques et pouvaient obéir à une même impulsion; le pape prit entre elles deux la position la plus indépendante qui eût été possédée par lui et ses prédécesseurs; il parvint à s'affranchir des liens dans lesquels l'avaient tenu jusqu'à ce jour les Espagnols.

Cette direction politique ne tarda pas à se manifester dans le cours des événemens. L'influence française se montra de nouveau, pour la première fois, dans les affaires italiennes, à l'époque de la dévolution de Ferrare au Saint-Siége. C'est un événement qui devint d'une grande importance pour le développement de la puissance des Etats romains; il détourna momentanément l'attention des contemporains des affaires de l'Eglise; nous allons aussi interrompre notre récit et jeter un coup-d'œil sur ce pays, pendant le règne de son dernier prince.

§ VII.

FERRARE SOUS ALPHONSE II.

On admet généralement que Ferrare a été dans une situation particulièrement florissante sous le dernier d'Este ; cependant c'est une illusion comme tant d'autres, reposant chez ceux qui la partagent sur l'aversion qu'ils éprouvent pour le pouvoir temporel de Rome.

Montaigne visita Ferrare sous Alphonse II. Il admire les rues larges, les beaux palais de la ville, mais déjà, comme les voyageurs de nos jours, il la trouve déserte et dépeuplée (1). La prospérité de la province dépendait de la conservation des digues, de la distribution régulière des eaux, mais ni les digues, ni les rivières et les canaux n'étaient tenus en bon état ; il y eut souvent des inondations ; Volana et Primaro furent couverts de sable, de sorte que la navigation y cessa tout-à-fait (2).

(1) Montaigne : Voyage, I, 226-231.

(2) Une relation sur les États de l'Église, du commencement du

Ce serait encore une plus grande erreur que de regarder les sujets de cette maison comme ayant été libres et heureux. Alphonse II faisait valoir avec la plus grande sévérité les droits de son fisc. Chaque contrat, même n'ayant pour objet qu'un prêt, payait une taxe au duc; il percevait la dîme sur tout ce qui entrait dans la ville; il avait le monopole du sel; il mit de nouveaux impôts sur l'huile; enfin, suivant le conseil de Christofano de Fiume, son administrateur des douanes, il s'empara aussi du commerce de la farine et du pain; le représentant du duc seul avait le droit de les vendre; aucun voisin n'eût osé prêter seulement une écuelle de farine (1). La chasse n'était permise, même aux gentilshommes, que pour peu de jours, et jamais avec plus de trois chiens Un jour, on vit sur la place du marché six cadavres pendus; des faisans morts étaient attachés à leurs pieds, pour montrer, disait-on, qu'ils avaient été tués frauduleusement dans la faisanderie du duc.

Ainsi donc, quand on parle de la prospérité

dix-septième siècle, prétend que le duc a employé pour sa terre de Mesola les paysans destinés à travailler pour améliorer la navigation du Pô, de sorte que tout est tombé en ruine et jamais il n'a été possible de réparer le mal causé par ce prince. ([illegible] *polit. tom. IX*).

(1) *Frizzi : Memorie per la storia di Ferrara, tom. IV, p. 344. Principalement Manolesso : Relatione di Ferrara.*

et du mouvement de Ferrare, il ne faut entendre ni la campagne, ni la ville, mais seulement la cour.

Au milieu de ces troubles de la première moitié du seizième siècle qui avait vu périr tant de maisons florissantes, tant de puissantes principautés, et l'Italie entière se transformer de fond en comble, la maison d'Este avait su se maintenir par une politique habile et par une défense courageuse. Elle se distingua encore par d'autres qualités. Qui n'a pas lu l'histoire de cette famille destinée, selon les expressions de Bojardo, à conserver dans le monde les types parfaits de la valeur, de la vertu, de la courtoisie et de l'enjouement (1)? Qui ne connaît aussi l'histoire de cette ville qu'elle a doté, comme dit l'Arioste, non seulement *d'édifices royaux, mais aussi de belles études et d'excellentes mœurs* (2). Si les d'Este se sont acquis quelque mérite, en favorisant les sciences et la poésie, ils en ont été richement récompensés. Le souvenir si éphémère de leur splendeur et de leur puissance s'est propagé avec la mémoire immortelle des illustres écrivains.

Alphonse II chercha à perpétuer la situation

(1) *Bojardo : Orlando innamorato*, II, 22.
(2) *Ariosto : Orlando furioso*, XXXV, 6.

des choses telle qu'elle avait existé sous les ducs antérieurs. Il poursuivit les mêmes projets.

Il n'avait pas, à la vérité, à se défendre contre des agitations aussi difficiles que celles qui avaient inquiété ses prédécesseurs; cependant, comme il vivait continuellement en mésintelligence avec Florence, et n'était pas non plus très sûr du pape, son seigneur suzerain, lui aussi se tint toujours préparé à la guerre. Ferrare passait, après Padoue, pour la principale forteresse de l'Italie: 27,000 hommes étaient inscrits sur les rôles de la milice: Alphonse chercha à entretenir cet esprit militaire. Ensuite, afin de pouvoir opposer à la faveur dont la Toscane jouissait auprès de la cour papale, une amitié d'une importance non moindre, il se tint associé au parti de l'empereur. Souvent il traversa les Alpes avec une suite brillante; il se maria avec une princesse autrichienne. En 1566, il se rendit en Hongrie, avec un corps d'armée qui pouvait se monter à quatre mille hommes, pour secourir l'empereur contre les Turcs.

La littérature se perfectionna également sous son règne, à la cour et dans ses états. Deux professeurs de l'université, Pigna et Montecatino, devinrent successivement les premiers

ministres du pays : ils ne renoncèrent pas pour cela à leurs travaux littéraires : Pigna du moins continua toujours ses leçons, tout en dirigeant les affaires, et faisait paraître de temps en temps un livre (1). Battista Guarini, l'auteur du *Pastor Fido*, fut envoyé comme ambassadeur à Venise et en Pologne. François Patrizi même, quoiqu'il s'occupât de sujets abstraits, vante beaucoup l'intérêt qu'on lui témoignait à la cour. Là, aux luttes de la science succédaient les controverses sur l'amour, comme celle qui fut soutenue un jour par le Tasse. Tantôt la cour, tantôt l'université donnaient quelque représentation théâtrale ; le théâtre avait un attrait tout littéraire, il était toujours à la recherche de nouvelles formes, et perfectionna, précisément à cette époque, la pastorale, et fonda l'opéra. Quelquefois des ambassadeurs étrangers, des cardinaux, des princes, ou du moins les princes voisins de Mantoue, de Guastalla, d'Urbino, un archiduc, arrivaient à la cour ; alors elle appa-

(1) *Manolesso : Segretario intimo è il S. Giovamb. Pigna, per mano del quale passano tutti negotii. Legge pubblicamente la filosofia morale, e scrive l'istoria della casa d'Este : è oratore filosofo e poeta molto eccellente : possiede benissimo la lingua greca, e servando il suo principe ne' negotii e trattando e iscrivendo quanto occorre, non tralascia però i studi, e in tutte le professioni è tale che pare che aduna sola attenda.*

raissait dans toute sa splendeur ; on donnait des tournois pour lesquels la noblesse du pays n'épargnait aucuns frais ; souvent cent chevaliers à la fois combattaient dans la cour du château ; Ces tournois étaient des représentations tirées de la fable, imitées de quelque ouvrage poétique, comme l'indiquent leurs noms, *le Temple d'amour, l'Île fortunée* : des châteaux enchantés étaient défendus et pris (1).

C'était l'union la plus intime de la poésie, de l'érudition, de la politique et de la chevalerie. La magnificence était encore ennoblie par le sens qu'on y attachait, la petitesse des moyens relevée par l'esprit qui présidait à leur emploi.

Le Tasse nous fait, dans ses rimes et dans son poème épique, une peinture animée de cette cour au milieu de laquelle brillaient ce prince, « qui se distinguait par l'union de la magnanimité et de la force, dont on ne savait s'il était meilleur chevalier ou meilleur général, » son épouse et surtout ses sœurs. L'aînée, Lucrezia, ne vécut que peu de temps auprès de son époux à Urbino, et resta toujours fixée à Ferrare où elle exerçait de l'influence sur les affaires,

(1) Extraits des descriptions qui ont paru à cette époque, par exemple du *Tempio d'amore*, dans Muratori, Serassi et Frizzi.

et contribuait surtout à donner un essor et une impulsion aux travaux littéraires et à ceux de la musique : c'est elle qui protégea le Tasse à la cour ; la plus jeune, Léonora, vivait plus retirée, tranquille, maladive, solitaire, mais, comme sa sœur, douée d'un grand caractère (1). Toutes les deux se refusèrent à quitter le château, pendant un tremblement de terre ; au milieu du danger qui les menaçait, Léonora particulièrement se complaisait dans un calme stoïque ; lorsqu'elles consentirent enfin à se retirer, il était temps : la toiture s'enfonça immédiatement derrière elles. Léonora fut presque regardée comme une sainte ; la ville ayant été délivrée des ravages d'une inondation, on l'attribua à l'efficacité de ses prières (2). Le Tasse leur avait consacré une vénération appropriée au caractère de chacune d'elles : pour la plus jeune, ses hommages étaient rares et réservés, comme s'il avait senti qu'il ne devait pas aller plus loin ; pour l'aînée, ils étaient beaucoup plus libres, il la compare à une rose qui exhale toute son odeur, qui, en vieillissant, n'a pas

(1) En 1566, elle avait été régente pendant l'absence du duc ; selon Manolessa, « *con infinita sodisfattione de' sudditi.* » — *Non ha preso*, continue-t-il, *nè vuol prendere marito, per esser di debolissima complessione : è però di gran spirito.*

(2) *Serassi : Vita di Torquato Tasso*, p. 150.

perdu ses charmes, etc. A côté de ces deux princesses apparaissaient encore quelques autres dames : Barbara Sanseverina, et sa fille Leonora Sanvitale : rien n'égale la séduction du tableau dans lequel le Tasse représente la fille et nous peint la confiance tranquille de la mère et les charmes enjoués d'une beauté juvénile. Puis vient la description des châteaux de plaisance, des chasses et des jeux, de tous les plaisirs de cette cour. Comment résister à la délicieuse impression produite par cette description qui s'épanche en une si riche et si abondante harmonie !

On ne doit cependant pas se laisser éblouir par cet éclat. Ce même pouvoir qui tenait le pays sous une obéissance si absolue se faisait aussi sentir à la cour.

Ces scènes de poésie et de fêtes furent quelquefois interrompues par des scènes bien différentes. Les grands ne furent pas plus épargnés que le peuple.

Un membre de la famille, un Gonzague, avait été assassiné. Tout le monde accusait de ce meurtre le jeune Ercole Contrario, ou du moins les assassins avaient été accueillis dans une de ses terres. Le duc demanda leur extradition. Le jeune Contrario, pour ne pas être dénoncé

par eux, les fit périr et ne livra au duc que leurs cadavres. Un jour, il fut appelé à la cour et reçut audience, le 2 août 1575. Les Contrarj étaient la famille la plus ancienne et la plus riche de Ferrare, Ercole en était le dernier rejeton : peu de temps après être entré dans le palais, il en fut emporté sans vie. Le duc déclara que le jeune homme avait éprouvé subitement une attaque d'apoplexie, en courant avec lui. Mais personne ne le crut, des traces de violence furent aperçues sur le cadavre : les amis du duc avouèrent qu'il l'avait fait mettre à mort, et l'excusèrent en disant qu'il n'avait pas voulu déshonorer ce nom illustre par une mort plus ignominieuse (1).

Cette exécution inspira une terreur générale. Ce qu'il y avait de plus terrible, c'est que tous les biens de la famille devaient tomber en dévolu au duc.

Mais il eût été très imprudent de s'opposer dans les moindres choses à la volonté du prince (2) : au milieu de cette cour le terrain était très

(1) Frizzi : Memorie, IV, 382.

(2) Quand le Tasse n'est pas de bonne humeur, il s'exprime autrement que ci-dessus : *Perchè io conosceva*, dit-il dans une lettre au duc d'Urbino, *il duca per natural inclinatione dispostissimo alla malignità e pieno d'una certa ambitiosa alterazzá, la*

glissant. Malgré toute sa finesse, Montecatino ne put cependant pas s'y maintenir jusqu'à la fin. Panigorla, alors le prédicateur le plus célèbre de l'Italie, avait été attiré, non sans peine, à Ferrare, il en fut subitement banni avec violence; on se demandait quel était son crime, on ne put rien découvrir, si ce n'est qu'il était entré en négociation pour être placé ailleurs. Le Tasse qui était inconstant, irascible et mélancolique ne put aussi se conserver longtemps en faveur. Le duc paraissait l'aimer, éprouver du plaisir à l'entendre, souvent il le conduisait avec lui à la campagne, et même ne dédaigna pas de corriger de sa propre main les descriptions de guerre qui se présentent dans la *Gerusalemme*. Mais depuis le jour où le Tasse avait fait semblant de passer au service des Médicis, le duc et lui cessèrent d'être amis; le pauvre poète s'éloigna, puis attiré par un penchant irrésistible, il revint encore; alors quelques paroles injurieuses proférées dans un moment de mélancolie, suffirent pour décider le duc à jeter le malheureux poète dans une prison et à l'y tenir enfermé pendant sept ans (1).

quale egli trae della nobiltà del sangue e dalla conoscenza ch'egli ha del suo valore, del quale in molte cose non si da punto ad intendere il falso. — (*Lettere* n° 284. *Opere tom. IX*, 188).

(1) *Serassi : Vita del Tasso*, p. 282.

C'était encore là un de ces types de principauté italienne, telle qu'elle avait été perfectionnée dans le quinzième siècle, reposant sur des relations politiques bien calculées, possédant à l'intérieur une autorité illimitée et violente, entourée de splendeur, protégeant les lettres, jalouse même de l'apparence du pouvoir.

Alphonse II devait maintenant voir qu'il ne lui était plus possible d'espérer d'héritier, après s'être inutilement marié trois fois. Sa conduite, dans cette circonstance, fait connaître toute sa politique.

Il avait deux buts : celui de ne pas laisser croire à ses sujets qu'ils pourraient tomber sous la domination d'un prince étranger à sa famille, ensuite celui de conserver dans ses mains la nomination de son successeur, et de ne pas contribuer lui-même à élever un rival.

Il se rendit, au mois de septembre 1589, à Lorette, où se trouvait alors la sœur de Sixte V, donna Camilla; il n'épargna ni les présens, ni les promesses, pour la gagner. Il espérait obtenir par son crédit la liberté de nommer pour son successeur celui de ses parens qu'il regardait comme le plus convenable. Mais à peine les né-

gociations furent-elles entamées, que Sixte V mourut.

C'est par des moyens semblables, par des présens faits à la belle-sœur du pape, par son empressement à servir le neveu du pontife, qu'Alphonse sut se procurer, en 1591, un accès auprès de Grégoire XIV. Lorsqu'il vit la possibilité de concevoir des espérances, il alla lui-même à Rome pour diriger la négociation. La première question à débattre était de savoir si la bulle de Pie V, qui prohibait la reconcession des fiefs papaux tombés en dévolu, s'appliquait aussi à Ferrare. Alphonse le nia, parce que Ferrare n'était jamais encore tombée en dévolu. Cependant les expressions étaient trop claires; la congrégation décida que la bulle comprenait aussi Ferrare. Alors la question était seulement de savoir si un pape n'a pas le pouvoir de donner, dans certains cas, une destination particulière à un fief papal. La congrégation n'osa pas le nier; toutefois elle y mit la condition d'une nécessité urgente et d'une utilité évidente (1). Par là, un grand pas se trouvait fait. Il est probable que si on s'était hâté et

(1) *Dispaccio Donato* : Le cardinal Sanseverina prétendit que c'était lui principalement qui avait fait échouer le projet, quoique avec beaucoup de difficulté et beaucoup d'opposition ; que le pape aussi s'était repenti de cette opposition.

que l'on eût expédié de suite une nouvelle investiture sur la présentation d'un nom déterminé, l'affaire eût été amenée au but désiré. Cependant Alphonse ne voulait pas nommer son héritier. Il n'était pas, à ce sujet, de la même opinion que les Sfondrati : ceux-ci auraient préféré le marquis Filippo d'Este ; lui aimait mieux César, son plus proche cousin. Au milieu de toutes ces discussions, le temps se passa, et Grégoire mourut aussi, avant que rien n'eût été convenu (1).

Des négociations avaient été également ouvertes avec la cour impériale. Ferrare était, à la vérité, un fief du pape, mais Modène et Reggio étaient des fiefs de l'empereur. Ici la politique suivie jusqu'à ce jour par le duc lui fut très utile ; il était dans la meilleure intelligence avec Loup Rumpf, ministre dirigeant de l'empereur. En effet, Rudolphe II lui accorda le renouvellement de l'investiture, et lui donna même un délai, pendant lequel il serait libre de nommer pour son successeur celui qu'il désirait.

Le pape Clément VIII se montra d'autant plus

(1) *Cronica di Ferrara*, *MS.* de la *Bibl. Albani*, rapporte qu'il n'y a aucun doute sur les intentions bienveillantes de Grégoire XIV pour Ferrare; suivant cette chronique, il sortit en colère de la congrégation, et en fut malade. Alphonse se rendit dans une villa du cardinal Farnèse, *aspettando o vita o morte di questo papa. Venne la morte. Il duca ritorno.* »

opiniâtre; il parut plus conforme aux intérêts catholiques et ecclésiastiques de faire rentrer Ferrare dans le domaine de l'Eglise, que d'en donner de nouveau l'investiture; c'est ainsi que le pape Pie V l'avait ordonné. Clément proposa et fit adopter, en 1592, dans un consistoire secret, la confirmation de cette bulle, avec sa teneur originelle, sans l'addition qui y avait été faite par Grégoire XIV (1).

A cette époque, le délai fixé par l'empereur était écoulé. Le duc fut forcé de se décider à nommer son successeur. Alphonse I[er] s'était marié, dans un âge avancé, avec Laura Eustochia, dont il eut un fils : c'est de ce fils que descendait don César d'Este, que le duc choisit enfin, après bien des hésitations, pour son successeur. Mais encore il y mit tout le secret possible. Il fit la nomination à l'insu de tout le monde, dans une lettre autographe qu'il adressa à l'empereur, le suppliant en même temps de la manière la plus pressante, de ne la faire connaître à personne, pas même à l'ambassadeur de Ferrare qui était à la cour impériale, et de n'exprimer son approbation que par le renvoi de cette même lettre revêtue de la signature impériale (2).

(1) *Dispaccio Donato, 27 dec. 1592.*

(2) *Relatione di quello che è successo in Ferrara dopo la morte del duca Alfonso* (*MS. Barber.*).

Il voulait posséder sans partage, dans son petit royaume, la plus grande autorité, jusqu'à son dernier soupir; il ne voulait pas voir sa cour se tourner vers le soleil levant. César lui-même n'apprit rien de la faveur dont il était devenu l'objet; il fut même tenu avec encore plus de sévérité, restreint dans le luxe et la dignité de son entourage (il ne devait jamais avoir plus de trois gentilshommes à sa suite); ce n'est enfin que lorsque la dernière heure du duc eut sonné, lorsque les médecins eurent perdu tout espoir, qu'il fit appeler César pour lui annoncer son bonheur. Le testament fut ouvert en présence des principaux habitans; ceux-ci furent exhortés par le ministre à rester fidèles à la maison d'Este: ensuite le duc dit à César qu'il lui laissait le plus bel état du monde, puissant par ses armes, par ses peuples, par ses alliés; le même jour, Alphonse II mourut, le 27 octobre 1597.

§ VIII.

CONQUÊTE DE FERRARE.

César prit possession, sans opposition, des fiefs impériaux; les fiefs papaux aussi lui rendirent hommage : il fut revêtu à Ferrare du manteau ducal par le magistrat, et salué comme nouveau prince par les cris de joie et les vivat du peuple.

Mais si son prédécesseur avait pris soin de lui parler de la puissance dont il héritait, et des secours étrangers qu'il pouvait espérer, César se trouva aussitôt dans le cas de les mettre à l'épreuve.

Clément fut inébranlable dans la résolution qu'il avait prise de confisquer Ferrare. Tant de papes avaient tenté avant lui cette entreprise, qu'il croyait acquérir une renommée éternelle, s'il l'exécutait. En apprenant la nouvelle de la mort d'Alphonse, il déclara être affligé de voir que le duc ne laissait pas de fils, mais que l'Eglise était

forcée de reprendre ce qui lui appartenait. Il ne voulut pas même entendre les ambassadeurs de César; il appela la prise de possession de celui-ci une usurpation; il le menaça de la peine de l'excommunication, si, dans l'espace de quinze jours, il n'y avait pas renoncé ; et, pour donner plus de poids à ses paroles, il commença à l'instant ses préparatifs. On fit un nouvel emprunt, on fonda un nouveau *Monte* pour ne pas être obligé d'entamer l'argent conservé au château : le cardinal Pietro Aldobrandino, neveu du pape, se rendit peu de temps après avec des généraux expérimentés à Ancône, pour rassembler une armée : il envoya des enrôleurs de tous côtés : les provinces furent forcées de faire de grandes fournitures.

César aussi se montra d'abord plein de courage (1). Il déclara qu'il voulait défendre son bon droit jusqu'à la dernière goutte de son sang, sans croire, pour cela, manquer à sa religion et compromettre son bonheur éternel; et il fit entourer ses places de nouvelles fortifications : les milices du pays prirent les armes : un corps d'armée s'avança sur les frontières de l'Etat de l'Eglise, et

(1) *Niccolo Contarini delle historie Venetiane MS. tom. I, lib. I.* Le récit de Contarini contient un très grand nombre de renseignemens exacts sur cet événement.

même une proposition fut faite à ce corps d'entrer dans la Romagne où l'on était mécontent de la domination papale, et où l'on ne désirait qu'une occasion pour la renverser. César eut en outre le bonheur de voir les Etats italiens voisins prendre parti pour lui. Son beau-frère, le grand-duc de Toscane, jura qu'il ne l'abandonnerait pas. La république de Venise empêcha le pape de recruter des soldats en Dalmatie, et lui refusa les munitions de guerre et les armes qu'il voulait tirer de Brescia. Tous repoussaient cordialement l'agrandissement des Etats de l'Eglise.

Si l'Italie s'était trouvée dans la même situation que cent ans auparavant, c'est-à-dire à peu près indépendante des influences étrangères, et abandonnée à elle-même, Clément VIII n'eût probablement pas mieux réussi que Sixte IV à cette époque. Mais ces temps étaient passés : tout dépendait, dans ce nouveau siècle, des relations générales de l'Europe et des deux grandes puissances dominantes, la France et l'Espagne.

Les dispositions des Espagnols n'étaient pas très douteuses ; César d'Este avait une si grande confiance dans Philippe II, qu'il le proposa au pape comme arbitre : le gouverneur du roi à Milan se déclara ouvertement pour César et lui offrit des garnisons espagnoles pour ses places

fortes. On ne pouvait cependant pas méconnaître que le roi, qui avait empêché, pendant sa vie, l'explosion de tous ces mouvemens en Italie, hésiterait, dans l'âge avancé où il était parvenu, à soulever une nouvelle guerre ; en effet, il se conduisit avec une circonspection extraordinaire. Son ambassadeur à Rome se conforma à la même politique.

Dans ces circonstances, tout dépendait de la décision que prendrait Henri IV : on vit de quelle importance devait être pour l'Italie la restauration d'une France catholique et puissante. C'était avec le secours des princes italiens que Henri IV avait conquis son trône, ils ne doutaient pas qu'il ne se montrât reconnaissant, et que, dans leur différend avec le Saint-Siége, il ne s'empressât de prendre leur parti; d'ailleurs la couronne de France avait de grandes obligations envers la maison d'Este. Pendant la guerre civile, les d'Este avaient avancé plus d'un million de scudi à la maison royale, qui n'avaient pas encore été remboursés, et qui auraient suffi maintenant pour enrôler une armée à laquelle aucun pape n'aurait pu résister.

Cependant Henri IV ne fit pas toutes ces réflexions. En dépit de son retour au catholicisme, il avait été obligé de prendre encore beaucoup

trop de mesures qui ne pouvaient que déplaire à la cour de Rome : il ne vit dans l'affaire de Ferrare qu'une occasion de faire oublier ces actes, *de relever de nouveau les Lys auprès de la cour de Rome*, ainsi que s'exprimaient ses hommes d'Etat. Il fit offrir, sans retard et sans hésiter, le secours de la France au Saint-Père. « Il était prêt, disait-il, non seulement à envoyer une armée au delà des monts, si le pape le désirait, mais encore à venir en personne à son secours, en cas de besoin, avec toute son armée. »

Ce fut cette déclaration qui décida la question. La cour de Rome, qui prévoyait déjà avec crainte tous les embarras dans lesquels la haine de ses voisins et la résistance ouverte de Ferrare pouvaient la jeter, commença à respirer. « Je ne puis exprimer, écrivit Ossat au roi, combien de bienveillance, de louanges et de bénédictions votre majesté s'est acquise par ses offres ». Il promit à son maître, si elles étaient exécutées, qu'il obtiendrait près de l'Eglise une position semblable à celle d'un Pepin, d'un Charlemagne. De son côté, le pape se prépara aussitôt à excommunier son adversaire.

Les princes, profondément surpris et effrayés, s'élevèrent contre la noire ingratitude d'Henri IV, et perdirent le courage de soutenir Ferrare, ce

qu'ils eussent certainement fait, de toutes leurs forces, ouvertement ou en secret.

Une réaction en résulta immédiatement sur Ferrare. Le règne sévère d'Alphonse avait nécessairement suscité beaucoup de mécontens. César était neuf dans les affaires du gouvernement, sans véritables talens et sans aucune expérience; il avait à peine eu le temps de faire une connaissance plus intime avec les membres du conseil privé, dans les séances qu'il eut à tenir comme prince (1) : or, comme il avait envoyé dans les diverses cours ses anciens amis, ceux qui le connaissaient le mieux, sur lesquels il se reposait avec le plus de confiance, il ne conserva autour de lui personne sur qui il pût compter, avec qui il pût s'entendre convenablement. Dans cette situation, il était inévitablement destiné à faire de faux pas; une incertitude, telle qu'elle a coutume de précéder une ruine imminente, s'empara de lui; les grands qui possédaient une part au pouvoir, réfléchissaient déjà sur ce qu'ils pouvaient gagner à un chan-

(1) *Niccolo Contarini*. Ossat, Lettres I, 495, cite comme une des causes du malheur du duc, « le peu de fidélité de ses conseillers même, qui partie pour son peu de résolution, partie pour avoir des rentes et autres biens en l'état de l'Eglise et espérer et craindre plus du Saint-Siége, que de lui, regardoient autant ou plus vers le pape que vers lui. »

gément, et cherchèrent à traiter en secret avec le pape : Antonio Montecatino se rendit à Rome. Mais ce qu'il y avait, sans aucun doute, de plus surprenant et de plus fatal, c'est qu'une scission se manifesta dans la maison d'Este même. Lucrezia qui avait été pleine de haine contre le père de César, ne haïssait pas moins son fils, et ne voulait pas être sa sujette : elle-même, la sœur du duc précédent, ne fit aucune difficulté d'entrer en alliance avec le pape et le cardinal Aldobrandini.

Le pape avait terminé l'acte d'excommunication. Le 22 décembre 1597, il se rendit processionnellement à Saint-Pierre et monta avec toute sa suite dans la *loggia* de cette église. Un cardinal lut la bulle. Don César d'Este y était déclaré ennemi de l'Église romaine, coupable de lèse-majesté, tombé dans les censures majeures et dans la sentence de malédiction : ses sujets furent déliés du serment de fidélité, les fonctionnaires de son royaume exhortés à quitter son service. Après la lecture de la bulle, le pape, avec un regard plein de colère, jeta en bas, sur la place, un grand cierge allumé ; le son des trompettes et des tambours se fit entendre, on tira le canon ; le peuple couvrit tout ce bruit par ses cris.

Les circonstances étaient telles, que cette

excommunication devait produire son effet plein et entier. Un Ferrarais même apporta dans la ville un exemplaire de la bulle, cousu dans son habit, et le remit à l'évêque (1). Le lendemain, 31 décembre 1597, on devait faire l'enterrement d'un chanoine ; l'église était tendue en noir ; le peuple s'assemblait pour entendre l'oraison funèbre. L'évêque monta en chaire et commença à parler de la mort. « Mais ce qui est bien pire encore que la mort du corps, s'écria-t-il tout-à-coup, c'est la perte de l'âme qui nous menace tous dans ce moment.... » Il s'arrêta, et fit donner lecture de la bulle dans laquelle tous ceux qui ne se sépareraient pas de don César, étaient menacés « d'être retranchés de l'arbre de vie spirituelle, comme des branches desséchées. » On afficha ensuite la bulle aux portes de l'église : elle se remplit de cris et de gémissemens : l'agitation se propagea dans toute la ville.

Don César n'était pas un homme capable

(1) Un certain Coralta. *Ributtato al primo ingresso da' soldati si escusò che lui ivi dimorava nè era ancora partito per Bologna* (d'où cependant il venait d'arriver : il était descendu de cheval à une certaine distance des portes de la ville), *e ragionando si pose fra loro a sedere, finalmente assicurato si licentiò della guardia, entrò nella città, presentò il vescovo la scommunica con la lettera del arcivescovo di Bologna. (Relatione di quello che, etc).*

d'arrêter un pareil mouvement. On lui avait conseillé d'enrôler des Suisses et des Allemands, mais il n'avait pu prendre une résolution. Il ne voulait pas des catholiques, parce qu'ils étaient partisans du pape, et il voulait encore moins des protestans, parce qu'ils étaient hérétiques : « comme s'il lui appartenait, dit Nicolo Contarini, de remplir l'office d'un inquisiteur. » Il demanda alors à son confesseur ce qu'il avait à faire : c'était Benedetto Palma, un jésuite, qui l'engagea à se soumettre. Don César en fut réduit au point d'être obligé de s'adresser précisément à celle qu'il savait être sa plus violente ennemie, pour faire cette soumission à des conditions favorables : il fut forcé de profiter de l'alliance secrète, et en quelque sorte perfide que Lucrezia avait contractée avec Rome, pour obtenir un accommodement supportable. Chargée de ses propositions, elle se rendit, non sans sa pompe habituelle, dans le camp ennemi.

Les partisans de César ont toujours prétendu qu'elle aurait pu obtenir de meilleures conditions, mais qu'ayant été gagnée par la promesse de la possession viagère de Bertinoro avec le titre de duché, et que, de plus, éprise d'un jeune et spirituel cardinal, elle avait accordé tout ce que l'on avait demandé. Le 12 jan-

vier 1598, on rédigea la convention en vertu de laquelle César devait renoncer à Ferrare, à Comacchio, à la partie de la Romagne qu'il possédait, et obtenir en retour son absolution. Il avait espéré sauver au moins une petite portion de son royaume, une perte aussi complète lui fut très dure. Il convoqua de nouveau les principaux magistrats de la ville, quelques docteurs et quelques gentilshommes, pour entendre leur avis; ils ne lui donnèrent aucune consolation : chacun ne pensait déjà plus qu'à se mettre en bonne position vis-à-vis le nouveau pouvoir qu'on attendait; partout on rivalisait pour arracher les armoiries des d'Este et chasser leurs fonctionnaires; il ne resta plus d'autre ressource au prince que de signer et d'abandonner l'héritage de ses pères.

C'est ainsi que les d'Este perdirent Ferrare; les archives, le musée, la bibliothèque, une partie de l'artillerie fondue par Alphonse Ier, furent transportés à Modène : tout le reste périt. La veuve d'Alphonse II avait emporté ses richesses sur cinquante voitures; la sœur de celui-ci, mariée en France, réclama les créances que sa maison possédait sur cette couronne; Lucrezia n'eut pas le temps de prendre possession de son duché, elle mourut un mois après avoir

conclu cette convention, le 12 février. Lorsqu'on ouvrit son testament, on vit qu'elle avait institué pour légataire universel, précisément le cardinal Aldobrandini qui avait expulsé sa famille de ses anciennes possessions. Elle lui avait légué aussi ceux de ses droits qui restaient à débattre contre César même. C'était vouloir laisser après elle un ennemi destiné à rendre encore plus amère la vie de ce pauvre prince. Il y a quelque chose de satanique dans cette femme conduisant avec joie sa propre famille à sa ruine.

C'est ainsi que la domination de l'Eglise remplaça celle du duc. Le pape lui-même arriva à Ferrare, le 8 mai. Il voulut aussitôt jouir de la vue de sa nouvelle conquête et l'attacher à l'Eglise par des institutions convenables.

Il procéda d'abord avec douceur et par des faveurs. Un grand nombre de chefs ferrarais furent dotés des dignités ecclésiastiques (1); les chapeaux de cardinal, les évêchés, les auditoriats leur échurent en partage : le jeune Ben-

(1) *Contarini.*

tivoglio, entre autres, devint l'historiographe, le camérier privé du pape. Le pouvoir du duc avait été basé sur la destruction des priviléges municipaux; le pape résolut de rendre aux bourgeois leurs anciens droits. Il forma un conseil composé de trois classes, celle de la haute noblesse avec vingt-sept places, celle de la petite noblesse et des bourgeois distingués avec cinquante-cinq places, et celle des corporations avec dix-huit places. Leurs droits étaient soigneusement séparés : la première classe possédait les plus importans, cependant la nomination aux places dépendait surtout du pape. Celui-ci abandonna à ce conseil la surveillance des vivres, des rivières, la nomination des juges et du podestat, même celle aux fonctions de l'université : c'étaient autant de droits que le duc s'était réservés avec une sorte de jalousie; et comme on peut le penser, cette liberté enfanta une vie nouvelle pour Ferrare; on s'occupa également d'améliorer le sort de la basse classe : on se relâcha beaucoup de la sévérité des ordonnances fiscales (1).

Toutes les affaires ne pouvaient pas être dirigées dans le même esprit. L'administration de la justice par des fonctionnaires ecclésiastiques

(1) *Frizzi : Memorie* V, p. 25.

devint très promptement importune à la noblesse : Montecatino, trouvant inconvenant qu'on restreignît les droits de sa dignité, donna sa démission. Un mécontentement général fut cause que le pape Clément jugea nécessaire d'assurer sa conquête par l'érection d'un château-fort ; les représentations des habitans contre ce projet, toutes leurs supplications, furent inutiles : précisément une des parties les plus habitées de la ville fut choisie pour y construire une forteresse (1). On abattit des rues entières, des églises, des oratoires, des hospices, des maisons de plaisance du duc et de la cour, et le beau belvédère, chanté par tant de poètes.

On crut peut-être achever d'anéantir par ces destructions tout souvenir de la famille du duc ; mais le contraire arriva. L'affection déjà étouffée pour la famille héréditaire du prince, se réveilla. Tout ce qui avait appartenu à la cour se dirigea vers Modène. Ferrare, qui auparavant n'était déjà pas très vivante, devint encore plus déserte.

Cependant tous ceux qui désiraient suivre la cour ne le pouvaient pas. Il reste une chronique manuscrite composée par un vieux servi-

(1) *Dispaccio Delfino*, 7 *Giugno* 1598.

teur de la maison du duc, dans laquelle il se plaît à décrire la cour d'Alphonse, ses plaisirs, ses concerts et ses sermons : « Mais à présent, dit-il en terminant, tout cela n'est plus ; à présent, il n'y a plus à Ferrare ni duc, ni princesses ; il n'y a plus de concerts ; c'est ainsi que passe la magnificence du monde. Ces changemens sont agréables pour d'autres, mais non pas pour moi qui suis resté seul en arrière, vieux, infirme et pauvre. Cependant Dieu soit loué ! »

---

§ IX.

MOUVEMENS INTÉRIEURS DANS LA SOCIÉTÉ DES JÉSUITES.

Clément VIII, après avoir obtenu un si grand succès par son alliance avec la politique française, devait évidemment se sentir de plus en plus porté à se tenir étroitement lié avec elle ;

c'est alors qu'il recueillit les fruits de sa conduite modérée dans les affaires de la Ligue, de la liberté qu'il avait laissée au développement des événemens en France, et de sa résolution d'accorder à Henri IV son absolution. A Rome, on prit part à la guerre qui se continuait sur les frontières françaises-néerlandaises, comme si elle avait été une guerre toute personnelle : on était décidément prononcé pour la France. La prise de Calais et d'Amiens, par les Espagnols, produisit à la cour de Rome un mécontentement, « que l'on ne pourrait pas peindre, dit Ossat, une mélancolie extrême, et de la colère (1). » Le pape et ses neveux craignaient, observe Delfino, que les Espagnols ne voulussent assouvir sur eux le dépit que l'absolution leur avait fait éprouver. Par bonheur, Henri IV rétablit promptement sa réputation ébranlée, en reprenant Amiens.

Ce n'est pas qu'on eût commencé, à Rome, à aimer ceux que l'on combattait auparavant : on ne pardonna jamais aux chefs du clergé qui, les premiers, avaient pris le parti de Henri IV; on préférait favoriser les partisans de la Ligue, pourvu qu'ils fussent spontanément et sincère-

(1) Ossat à Villeroy, 14 mai 1596 : 20 avril 1597, I, 251, 448.

ment associés à la politique actuelle de la cour romaine. Mais comme dans les opinions des hommes, même les plus rapprochées, il se manifeste souvent des tendances diverses, il se produisit bientôt, parmi les partisans mêmes du roi, un parti catholique décidé pour une sévère orthodoxie, et qui, avant tout, cherchait à maintenir la bonne intelligence avec la cour de Rome; le pape se tint principalement attaché à ce parti. Il espérait terminer tous les différends qui existaient encore entre les intérêts français et les intérêts romains; son désir et ses efforts tendaient surtout à faire rentrer en France les jésuites, afin de procurer plus de liberté à la propagation des doctrines romaines, en dépit de la marche des faits et des idées en France.

Il fut favorisé, sous ce rapport, par un mouvement qui eut lieu dans l'ordre des jésuites, et quoiqu'il se fût produit dans l'intérieur de l'ordre même, il avait cependant une grande analogie avec le changement opéré dans la tendance générale de la cour de Rome.

Les affaires de ce monde se compliquent souvent d'une manière si singulière, que dans le moment où l'Université de Paris reprochait avec tant de vivacité aux jésuites leur alliance

avec l'Espagne, dans le moment où l'on prétendait en France qu'un jésuite était obligé de prier tous les jours pour le roi Philippe, et de s'engager par un cinquième vœu à un dévouement absolu pour sa monarchie, dans ce moment même, l'institut de la société, en Espagne, éprouvait les attaques les plus violentes de la part de quelques membres mécontens, de la part de l'inquisition, de la part d'un autre ordre, et enfin de la part du pouvoir royal lui-même.

Ce revirement avait plus d'une cause, voici comment il se manifesta :

Dans le principe, les hommes les plus âgés et les plus instruits qui entrèrent dans la société, étaient, en grande partie, des Espagnols : parmi les autres nations, il n'y eut guère que des hommes plus jeunes qui entrèrent dans l'ordre, et qui avaient encore leur instruction à terminer ; naturellement, il s'ensuivit que le gouvernement de la société tomba de préférence dans les mains des Espagnols. La première congrégation générale se composa de vingt-cinq membres dont dix-huit étaient Espagnols (1).

(1) Sacchinus V, 7, 99. Dans la seconde congrégation générale, ce rapport avait déjà diminué, quoique faiblement encore. Sur 39 membres, il y avait 24 Espagnols.

Les trois premiers généraux appartenaient à cette même nation : après la mort du troisième général, nommé Borgia, laquelle eut lieu en 1573, un Espagnol, nommé Polanco, possédait encore une fois la plus grande chance d'arriver à cette dignité.

Mais on s'aperçut qu'en Espagne même, on ne verrait pas avec plaisir la nomination de Polanco. Il y avait dans la société de Jésus, beaucoup de nouveaux convertis, des juifs qui s'étaient faits chrétiens : Polanco aussi appartenait à cette classe : on ne souhaitait pas que le pouvoir suprême, dans une société si puissante et organisée si monarchiquement, tombât dans de pareilles mains (1). Le pape Grégoire XIII, ayant été instruit de ce fait, jugea aussi, par d'autres motifs, qu'un changement était utile. Lorsqu'une députation de la congrégation assemblée pour l'élection se fit présenter à lui, il lui demanda combien de voix avait chaque nation : il se trouva que la nation espagnole en avait plus que toutes les autres nations réunies. Il demanda ensuite parmi quelle natiou

(1) *Sacchinus: Historia Societatis Jesu pars IV, sive Everardus lib. I. Horum origo motuum duplex fuit, studia nationum et neophytorum in Hispania odium.*

on avait choisi, jusqu'à ce jour, les généraux de l'ordre : on lui répondit qu'on avait déjà eu trois généraux, que tous les trois avaient été Espagnols. « Il est juste, répliqua Grégoire, que vous choisissiez une fois aussi un général d'une autre nation, » et il leur proposa lui-même un candidat.

Les jésuites repoussèrent, pendant un instant, cette proposition, parce qu'elle lésait leurs privilèges; mais ils finirent par nommer le candidat du pape, c'était Eberhard Mercurianus.

Il résulta de cette élection de graves changemens; Mercurianus, homme faible et dépendant, abandonna de nouveau les affaires à un Espagnol, puis à un Français; des factions se formèrent; l'une chassa l'autre des emplois supérieurs: la faction dominante rencontra aussi une certaine résistance dans les degrés inférieurs.

Mais un événement bien plus important, c'est qu'à l'époque de la vacance suivante, qui eut lieu en 1581, Claudius Aquaviva, Napolitain, issu d'une famille qui avait été du parti français, homme d'une trempe énergique, âgé seulement de trente-huit ans, obtint la dignité de général.

Les Espagnols s'imaginèrent que leur nation, qui avait fondé la société et l'avait soutenue, se

trouvait pour toujours exclue du généralat : ils en devinrent mécontens, récalcitrans (1), et conçurent la pensée de se rendre plus indépendans de Rome, d'une manière quelconque, peut être en établissant un commissaire-général particulier pour les provinces espagnoles. Aquaviva au contraire n'était pas disposé à laisser entamer le moins du monde l'autorité que la constitution de l'ordre lui attribuait. Pour maintenir les malintentionnés, il leur donna des supérieurs sur le dévouement personnel desquels il pouvait compter: c'étaient des hommes jeunes qui se rapprochaient davantage de lui par l'âge et les sentimens (2); des membres d'un mérite inférieur, des coadjuteurs, qui ne jouissaient pas de tous les priviléges de l'ordre et qui plaçaient tout leur appui dans le général ; enfin c'étaient des compatriotes, des Napolitains (3).

Les anciens pères, instruits et expérimentés, se virent éloignés, non seulement de la plus haute fonction de la Société, mais encore des emplois supérieurs dans les provinces. Aqua-

(1) *Mariana* : *Discurso de las enfermedades de la compañía*, c. XII.

(2) *Mariana*, c. XII.

(3) Outre Mariana, les requêtes adressées à ce sujet à Clément VIII sont encore importantes : elles sont imprimées dans la *Tuba magnum clangens sonum ad Clementem XI*, p. 583.

viva donna pour prétexte leurs défauts : l'un était colérique, l'autre mélancolique ; naturellement, dit Mariana, les gens distingués ont aussi leur défaut. Cependant le véritable motif de cet éloignement, c'est qu'Aquaviva les craignait et voulait avoir des instrumens plus maniables pour l'exécution de ses ordres. Il est dans les habitudes de l'homme d'aimer à prendre une part active aux affaires publiques, et il ne se laissera pas tranquillement enlever sa part d'autorité. Ces mesures d'Aquaviva produisirent des froissemens dans tous les colléges. Les nouveaux supérieurs furent reçus avec une silencieuse antipathie; aucun acte essentiel ne put être exécuté par eux avec succès ; très satisfaits seulement quand ils étaient parvenus à s'en tirer sans exciter des troubles. Cependant, ils avaient encore assez de pouvoir pour se venger. Eux aussi firent occuper les emplois subordonnés uniquement par leurs partisans personnels ; car ils ne pouvaient manquer d'en recruter, avec la constitution monarchique de l'ordre et l'ambition des membres ; ils renvoyèrent leurs adversaires les plus opiniâtres, et choisirent surtout le moment où une délibération importante était agitée, et ils les firent passer dans d'autres provinces. C'est ainsi que tout ne se décida plus que par action et réaction de personnalités. Chaque

membre avait non seulement le droit, mais même le devoir de dénoncer les défauts qu'il remarquait dans les autres; c'était là une règle qui, dans l'état normal et d'innocence d'une association, avait un but moral; mais, dans les circonstances présentes, elle ne servit qu'à favoriser la délation la plus dégoûtante, à fournir un instrument à l'ambition cachée, à la haine déguisée sous le masque de l'amitié : « Si on voulait fouiller les archives de Rome, s'écrie Mariana, on ne trouverait peut-être pas un seul honnête homme, du moins parmi nous qui sommes éloignés; » une défiance universelle s'introduisit : aucun n'aurait osé ouvrir son cœur à son frère.

Ajoutez qu'Aquaviva ne se détermina pas à quitter Rome et à visiter les provinces, comme l'avaient fait Lainez et Borgia. On l'excusa parce qu'il y voyait l'avantage de recevoir tous les renseignemens par écrit, sans aucune interruption, sans être troublé par les accidens d'un voyage. En tout cas, il s'ensuivit que les provinciaux entre les mains desquels se trouvait toute la correspondance, acquirent encore une plus grande indépendance. En vain s'en plaignait-on; ils pouvaient facilement prévoir et détruire d'avance l'objet de ces réclamations; d'ailleurs

Aquaviva les favorisait, et ils possédaient les places, pour ainsi dire à vie.

Dans ces circonstances, les anciens jésuit d'Espagne, ressentant cette situation comm une tyrannie, convaincus qu'elle ne pourra être jamais changée dans l'intérieur et les l mites de la société elle-même, résolurent d'avo recours à une autorité étrangère.

Ils s'adressèrent d'abord au pouvoir ecclésia tique national de leur pays, à l'inquisition. L'i quisition avait réservé, comme on sait, bea coup trop de délits pour son tribunal. Un jésui mécontent, déterminé par des scrupules c conscience, ainsi qu'il le déclara, accusa so ordre de cacher et même de juger lui-même l délits commis par ses membres et qui rentraie sous la juridiction de l'inquisition. Elle fit aussit arrêter le provincial et quelques uns de s compagnons les plus actifs (1). Comme d'autr accusations suivirent celle-ci, l'inquisition se 1 délivrer les statuts de l'ordre, et procéda à c nouvelles arrestations. Il en résulta une agitati d'autant plus vive parmi les Espagnols qu'c ignorait le motif de ces rigueurs, car l'opini se répandit que les jésuites avaient été arrêt

(1) *Sacchinus pars V, lib. VI*, n° 85,

pour cause d'hérésie. Mais l'inquisition n'aurait pu qu'infliger une punition, elle n'avait autorité pour prescrire aucun changement. Les choses étant poussées si loin, les mécontens s'adressèrent au roi. Ils l'assaillirent de plaintes confuses sur les vices de leur constitution. Elle n'avait jamais convenu à Philippe II; il avait coutume de dire, *que de tous les ordres religieux, celui des jésuites était le seul auquel il ne pouvait rien comprendre.* Ce qui lui parut clair surtout, c'est ce qu'on lui disait de l'abus du pouvoir absolu et du désordre des accusations secrètes. Au milieu de la grande lutte européenne dans laquelle il était engagé, il trouva moyen de donner son attention à cette affaire; il chargea l'évêque Manriquez de Carthagène de soumettre l'ordre à une enquête, principalement par rapport aux faits précédemment mentionnés.

C'est une attaque qui, comme on voit, était dirigée contre le caractère de l'institut, contre le chef même: elle était d'autant plus grave qu'elle partait précisément du pays où la société avait pris naissance et tout son développement.

Aquaviva ne se montra nullement effrayé. C'était un homme qui cachait sous l'apparence d'une grande douceur extérieure et de mœurs

simples et calmes, une fermeté d'âme inébranlable; une de ces natures à la façon de Clément VIII lui-même, et telles qu'on les vit généralement surgir dans ce siècle, résolue, modérée, prudente, discrète. Jamais il n'eût voulu se permettre de prononcer un jugement définitif, et il ne souffrait pas qu'on en exprimât un semblable en sa présence, du moins sur toute une nation : ses secrétaires avaient reçu l'ordre formel d'éviter toute parole offensante, toute parole amère. Il aimait la piété, et pour elle-même, et dans son allure extérieure; à l'autel, ses gestes, sa physionomie, toute sa pose, exprimaient un bonheur plein d'abandon, en prononçant les paroles sacrées de la messe; toutefois, il repoussait tout ce qui pouvait paraître de l'exagération. Il ne permit pas l'impression d'un commentaire du Cantique des cantiques, parce qu'il en trouvait choquante l'expression qui flottait entre les limites de l'amour sensuel et de l'amour spirituel. Il savait gagner les hommes, même quand il leur faisait des reproches; apparaissant toujours avec la supériorité que donne le calme du cœur et de l'intelligence, il savait redresser par des raisons pleines de sens ceux qui étaient dans l'erreur; la jeunesse s'attachait à lui avec enthousiasme. « On est forcé de l'aimer, écrit Maximilien de Bavière

à son père, en date de Rome, seulement à le voir. »

Ces qualités, son activité infatigable, même sa naissance distinguée, l'importance toujours croissante de son ordre, lui firent une haute position à Rome. Si ses adversaires réussirent à mettre de leur côté les pouvoirs nationaux de l'Espagne, il avait pour lui la cour de Rome, qu'il connaissait depuis sa jeunesse, — il était déjà camérier lorsqu'il entra dans l'ordre, — et qu'il savait diriger avec l'influence irrésistible d'un talent naturel et exercé (1).

Connaissant le caractère de Sixte V, il lui était particulièrement facile de réveiller les antipathies de ce pape contre les projets des Espagnols. Sixte voulait, comme nous l'avons vu, concentrer à Rome, encore plus qu'il ne l'était déjà, le gouvernement de la chrétienté; Aquaviva lui représenta qu'en Espagne on ne cherchait qu'à se rendre plus indépendant de Rome. Sixte ne haïssait rien autant qu'une naissance illégitime : Aquaviva lui apprit que cet évêque Manriquez nommé *Visitator*, était un bâtard. Aux yeux du pape, c'était un motif suffisant pour retirer l'autorisation de l'enquête qu'il avait déjà accordée. Il évoqua à Rome le procès du provincial. Sous Gré-

(1) Sacchinus et surtout Juvencius : *Hist. Societ. Jesu partis quintæ tomus posterior* XI, 21 et XXV, 33-41.

goire XIV, le général parvint à obtenir une confirmation positive des instituts de l'ordre.

Mais les adversaires aussi étaient opiniâtres et rusés. Ils voyaient bien qu'il fallait attaquer le général auprès de la cour de Rome elle-même. Ils profitèrent d'un moment d'absence de celui-ci, — il était chargé de vider un différend entre Mantoue et Parme, — pour gagner Clément VIII. Clément ordonna la réunion d'une congrégation générale, à l'insu d'Aquaviva, pendant l'été de 1592, sur la proposition des jésuites espagnols et de Philippe II.

Aquaviva, tout étonné, se hâta de revenir. Une congrégation générale était aussi incommode pour les chefs suprêmes des jésuites, qu'un concile pour les papes. Si tous les autres généraux avaient déjà cherché à éviter ces assemblées, combien à plus forte raison Aquaviva devait-il les repousser, lui contre lequel se manifestait une haine si vive. Voyant que l'ordre de Clément était irrévocable, il se contint et dit : « Nous sommes des fils obéissans ; que la volonté du Saint-Père soit faite. » Et il se hâta de prendre ses mesures.

Il commença par exercer une grande influence sur les élections. Il parvint à faire écarter, même

en Espagne, plusieurs de ses adversaires les plus dangereux, par exemple Mariana.

Lorsque la congrégation fut assemblée, il n'attendit pas qu'on l'attaquât. Il déclara, dès la première séance, qu'ayant le malheur de déplaire à quelques uns de ses confrères, il demandait, avant toutes les autres affaires, une enquête sur sa conduite. On nomma une commission; les griefs furent énumérés; mais comment aurait-on pu découvrir la transgression d'une seule loi positive? il était beaucoup trop prudent pour commettre une pareille faute; aussi fut-il justifié de la manière la plus éclatante.

Personnellement rassuré, il procéda avec la congrégation à l'éclaircissement des propositions concernant l'institut.

Le roi Philippe avait fait quelques demandes et avait recommandé différentes questions à l'examen de l'assemblée. Il avait demandé deux choses : 1° la renonciation à certains priviléges, par exemple, de lire des livres défendus, d'absoudre du crime d'hérésie; et 2° une loi en vertu de laquelle chaque novice qui entrerait dans l'ordre devait abandonner tous les majorats qu'il possédait, même tous ses bénéfices. C'étaient là des sujets de conflit entre la société, l'in-

quisition et l'administration de l'Etat. Après quelques réflexions, ces demandes furent accordées, principalement par l'influence personnelle d'Aquaviva.

Mais les questions que le roi avait recommandées à l'examen, étaient encore bien plus importantes. Il s'agissait surtout de savoir s'il ne fallait pas limiter, pour un temps déterminé, le pouvoir des supérieurs, s'il ne fallait pas ordonner une réunion périodique et à des époques fixes des congrégations générales. C'était mettre en question la base fondamentale de l'institut, les droits de domination absolue. Sur ces points, Aquaviva ne se montra pas si bien disposé. La congrégation rejeta ces propositions du roi, après de vifs débats. Mais le pape aussi était convaincu de la nécessité de ces modifications, et il ordonna ce qui avait été refusé au roi : par la plénitude de son pouvoir apostolique, il décida que les supérieurs et les recteurs seraient changés tous les trois ans, et que les congrégations générales s'assembleraient une fois tous les six ans (1).

A la vérité, l'exécution de ces ordonnances ne produisit pas tout l'effet qu'on en avait espéré,

(1) Juvencius contient dans son premier livre, « *Societas domesticis motibus agitata,* » des documens détaillés à ce sujet.

les congrégations pouvaient être gagnées ; les recteurs furent changés, il est vrai, mais bientôt les mêmes revinrent. Toutefois c'était un coup grave porté à la société, que ce changement de ses lois par la force d'une révolte intérieure et d'une influence étrangère.

Un autre orage s'éleva encore.

Les jésuites avaient adopté, dans le principe, la doctrine des Thomistes, telle qu'elle dominait en général dans les écoles de ce temps. Ignace avait formellement recommandé à ses disciples la doctrine du docteur Angélique.

Mais bientôt ils crurent observer qu'avec elle ils ne pourraient pas arriver complétement à leur but, par rapport aux protestans. Ils voulaient être indépendans dans leurs doctrines comme dans leur vie. Ils se sentaient gênés de suivre les dominicains, auxquels saint Thomas avait appartenu, et qui étaient regardés comme les interprètes naturels de ses opinions. Après avoir déjà précédemment donné plusieurs preuves de cette manière de penser, tellement qu'il était quelquefois question, à l'inquisition, de la liberté des idées des pères jésuites (1), Aquaviva produisit

(1) Lainez même était suspect à l'inquisition espagnole. Llorente, III, 83.

ouvertement, en 1584, sa doctrine, dans son réglement des études. Suivant lui, saint Thomas était, à la vérité, l'auteur le plus digne d'approbation ; cependant ce serait un joug insupportable que d'être obligé de suivre ses traces en toutes choses, et de n'avoir aucune opinion indépendante ; plusieurs anciennes doctrines ont été développées par des théologiens modernes et présentées d'une nouvelle manière très utile pour combattre les hérétiques, et à laquelle on pouvait s'attacher. Cette déclaration suffit seule pour occasionner une violente tempête en Espagne où les chaires de théologie étaient encore, en grande partie, occupées par des dominicains. Le réglement des études fut dénoncé comme le livre le plus téméraire, le plus présomptueux et le plus dangereux dans son genre (1) : on s'adressa, à ce sujet, au roi et au pape.

Mais la réaction devait éclater avec bien plus de force, quand le système des Thomistes fut réellement abandonné par les jésuites sur un des points de doctrine les plus importans.

Dans toute la théologie, dans la théologie catholique comme dans la théologie protestante,

(1) *Pegna in Serry : Historia congregationum de auxiliis divinæ gratiæ*, p. 8.

les controverses sur la grâce et le mérite des bonnes œuvres, sur le libre arbitre et la prédestination, étaient toujours les plus graves et les plus actives; elles absorbaient encore l'esprit et l'érudition des ecclésiastiques comme des laïcs. Du côté des protestans, les doctrines rigoureuses de Calvin sur la volonté particulière de Dieu, d'après laquelle « quelques uns sont prédestinés à la félicité éternelle et les autres à la damnation, » rencontraient alors la plus grande approbation : les luthériens, avec leurs opinions plus douces à ce sujet, obtenaient moins de succès et perdaient du terrain. Un développement contraire eut lieu du côté des catholiques. Partout où se montrait quelque penchant pour les idées des protestans même les plus modérés, même pour les opinions les plus rigoureusement comprises de saint Augustin, comme par exemple dans Bajus, à Louvain, cette tendance fut combattue et étouffée. Les jésuites particulièrement se montrèrent ardens dans cette lutte. Ils défendirent la doctrine posée par le concile de Trente, laquelle avait été établie non sans l'influence de leurs confrères Lainez et Salmeron : et même ce système ne satisfit pas toujours leur zèle pour la polémique.

En 1588, Louis Molina fit paraître à Evora un

livre dans lequel il se proposait de traiter ces questions controversées et d'essayer de résoudre d'une nouvelle manière les difficultés qui n'avaient pas été vaincues (1). Son principal but était de conquérir pour le libre arbitre de l'homme une latitude plus grande encore que celle admise par la doctrine des Thomistes ou du concile de Trente. A Trente, on avait basé l'œuvre de la sanctification principalement sur la justice inhérente du Christ, laquelle répandue en nous, provoque l'amour, conduit à toutes les vertus et aux bonnes œuvres, et produit enfin la justification. Molina va plus loin ; il prétend que le libre arbitre peut produire, sans le secours de la grâce, des œuvres moralement bonnes, qu'il peut résister aux tentations, s'élever de lui-même aux actes d'espérance, de foi, de charité et de contrition (2); quand

(1) *Liberi arbitrii cùm gratiæ donis concordia.* Dans les controverses on a toujours jugé nécessaire de distinguer les éditions de Lisbonne de 1588, d'Anvers de 1595, et de Venise, parce qu'elles diffèrent toutes les unes des autres.

(2) On présuppose toujours ici le *concursus generalis Dei,* mais par là on ne désigne proprement que l'état naturel du libre arbitre qui, assurément ne peut exister, tel qu'il est, sans Dieu : *Deus semper præsto est per concursum generalem libero arbitrio, et naturaliter velit aut nolit prout placuerit.* C'est une identification à peu près analogue à celle du droit naturel et du droit divin, dans Bellarmin, parce que Dieu est l'auteur de la nature.

l'homme en est venu à ce point, alors Dieu lui accorde la grâce, à cause du mérite de Jésus-Christ (1), par laquelle il éprouve les effets surnaturels de la sanctification ; mais le libre arbitre n'est pas moins suffisamment actif, même après la réception et pendant les progrès de la grâce; tout dépend du libre arbitre, de notre volonté qui peut rendre efficace ou inefficace le secours de Dieu: la justification repose sur l'union de la volonté et de la grâce, unies comme deux hommes qui tirent une barque pour la faire marcher.

On voit que Molina n'admet pas l'idée de la prédestination, telle qu'elle se trouve dans saint Augustin ou dans saint Thomas.

Suivant lui, elle était trop dure, trop cruelle. Il ne veut entendre parler d'aucune autre prédestination, que de celle qui est, à proprement parler, une prévoyance. Dieu sait d'avance par une vue suprême de la nature de chaque volonté, ce que cette volonté fera dans un cas donné, quoique le contraire eût pu être aussi exécuté

(1) Il comprend cette grâce comme agissant aussi très naturellement : *Disput.* : 54. *Dum homo expendit res credendas— per notitias concinatoris qut aliunde comparatas, influit Deus in easdem notitias influxu quodam particulari quo cognitionem illam adjuvat.*

par celle-ci ; mais elle ne se détermine nullement par la raison de la prévoyance de Dieu ; Dieu voit d'avance l'acte consommé, parce que telle sera la détermination que prendra la volonté de l'homme.

Cette doctrine était la première qui tentait de ationaliser, pour ainsi dire, le mystère des rapports de l'homme avec Dieu. Claire, ingénieuse et superficielle, c'est précisément pour ce motif qu'elle ne pouvait manquer d'exercer une certaine influence. On peut très bien la comparer avec la doctrine de la souveraineté du peuple, que les jésuites développaient aussi à la même époque (1).

Ils devaient nécessairement soulever une résis-

(1) Cette tendance rationaliste se produisit aussi ailleurs, par exemple, dans les assertions des jésuites Less et Hamel, en 1586, à Louvain : *Propositiones in Lessio et Hamelio à theologis Lovaniensibus notatæ : ut quid sit scriptura sacra, non est necessarium singula ejus verba inspirata esse a Spiritu Sancto.* Ils procèdent de suite des paroles aux vérités : *non est necessarium ut singulæ veritates et sententiæ sint immediate a Spiritu Sancto ipse scriptori inspiratæ.* Les assertions essentielles de Molina se trouvent déjà, du moins en partie, dans ces propositions : on y attire aussi l'attention sur leur différence absolue d'avec les opinions protestantes, *hæc sententia — quam longissime a sententia Lutheri et Calvini et reliquorum hæreticorum hujus temporis recedit, a quorum sententia et argumentis difficile est alterum sententiam* (l'opinion de saint Augustin et de saint Thomas *vindicare.*

rance dans le sein de leur propre société; déjà, parce qu'ils s'écartaient du docteur Angélique dont la Somme formait toujours le manuel principal des théologiens catholiques, quelques membres de l'ordre même, Henriquez, Mariana, exprimèrent ouvertement leur blâme. Mais les dominicains prirent bien plus vivement la défense de leur patriarche des docteurs. Ils écrivirent, prêchèrent contre Molina, l'attaquèrent dans leurs leçons. Enfin, on établit, le 1er mars 1594, à Valladolid, une discussion solennelle entre les deux partis. Les dominicains, qui se croyaient en possession de l'orthodoxie, se montrèrent violens. « Les clefs de la sagesse, s'écria un jésuite, sont-elles donc, par hasard, entre vos mains ? » Les dominicains poussèrent un cri d'indignation, cette apostrophe leur paraissant une attaque contre saint Thomas lui-même.

Depuis cette époque, ces deux ordres religieux furent complétement séparés. Les dominicains ne voulurent plus conserver de relations avec les jésuites. Ceux-ci, presque tous, prirent fait et cause pour Molina; Aquaviva lui-même et ses partisans étaient déclarés pour son système.

L'inquisition empiéta, dans cette circonstance, sur ses attributions. Le grand inquisiteur — c'était précisément ce Jérôme Manriquez qui avait

été désigné pour inspecter l'ordre des jésuites — fit semblant de condamner Molina, et lui observa que son livre pourrait bien ne pas en être quitte pour une simple réprobation, mais condamné à être brûlé. Il refusa de recevoir les plaintes de Molina contre les dominicains.

Cette lutte mit en mouvement tout le monde catholique, tant à cause des doctrines débattues, qu'à cause de ceux qui les défendaient. Et c'est précisément ce qui produisit ce phénomène singulier des jésuites, tout à la fois chassés de la France, à raison de leurs sympathies pour l'Espagne, et subissant dans ce dernier pays même l'attaque la plus dangereuse qui eût été entreprise contre eux. La question politique était au fond la même pour les deux pays ; il s'agissait d'une opposition nationale contre les priviléges et les franchises de cet ordre : en France, elle était plus ardente, plus violente ; en Espagne, plus personnelle, mieux fondée. Sous le rapport de la doctrine, ce furent les nouvelles théories qui attirèrent la haine et la persécution contre les jésuites ; en France, leurs doctrines de la souveraineté du peuple et du régicide, en Espagne, leurs opinions sur le libre arbitre, leur furent fatales.

C'est une crise qui, dans l'histoire de cette

société, est d'une grande importance pour s'expliquer la direction qu'elle prit.

Aquaviva chercha dans le centre même de l'Église, auprès du pape, le secours qui lui était nécessaire contre les attaques des pouvoirs nationaux, du parlement et de l'inquisition.

Il profita du moment favorable, lorsque le grand inquisiteur était mort et sa place encore vacante, pour déterminer le pape à évoquer à Rome la décision de la controverse engagée sur la foi. C'était déjà beaucoup de gagné que d'avoir obtenu le retard immédiat de cette décision.

Combien alors il se rencontra facilement à Rome d'autres influences qui firent valoir leur crédit dans une situation aussi critique! Le 9 octobre 1596, les pièces du procès furent expédiées pour Rome. Les théologiens les plus savans des deux partis s'y trouvèrent pour soutenir leur controverse sous les yeux du pape.

Au sujet de la question française, Clément prit parti pour les jésuites. Il ne trouva pas justifiable l'expulsion d'un ordre entier pour un seul de ses membres qui pouvait avoir mérité une punition, et précisément l'expulsion de l'ordre qui avait le plus fait pour l'entier rétablissement du culte, qui était une si puissante colonne de

l'Église. Cet ordre n'avait-il pas souffert aussi pour son dévouement au Saint-Siége, pour l'ardeur avec laquelle il avait soutenu les prétentions de ce siége à un pouvoir suprême sur la terre? Tout devait exciter le pape à achever d'éteindre l'opposition qui se maintenait encore en France contre les jésuites. Plus l'alliance qu'il contracta avec Henri IV devint intime, plus la politique de ces deux princes s'accorda, plus aussi les représentations du pape devinrent efficaces : Henri donna successivement des explications de plus en plus conciliantes (1).

La conduite prudente de l'ordre fut d'un secours extraordinaire en cette circonstance pour les négociations du pape.

Les jésuites se gardaient bien de montrer de la colère ou du mécontentement envers le roi de France ; ils n'étaient pas davantage disposés à se précipiter plus avant dans le danger pour la cause de la Ligue, cause qui était perdue; aussitôt qu'ils eurent connaissance de la directio

(1) Les jésuites pouvaient nier que leur cause se fût liée avec politique ; cependant on voit par les *Memorie de Bentivoglio* 6, p. 395, combien le cardinal Aldobrandini eut égard à leurs térêts, lors des négociations de Lyon : et le roi s'empress donner une explication favorable. (Le roi au card. Osat, 20 jan vier 1601).

qu'avait prise la politique du pape, ils suivirent la même voie.

Le père Commolet, qui, même après la conversion de Henri IV, s'était écrié dans les chaires qu'on avait besoin d'un *Jehu* contre ce roi, et qui, après le triomphe de Henri, s'était vu forcé de prendre la fuite, avait changé de sentimens quand il arriva à Rome, et se déclara pour l'absolution.

Parmi tous les cardinaux, aucun autre ne contribua autant à cette absolution par son esprit de conciliation, par ses démarches, et par son influence personnelle sur le pape, que le jésuite Tolédo (1). Ils agissaient ainsi, pendant que le parlement rendait toujours contre eux de nouveaux arrêts, arrêts dont Aquaviva se plaignait, sans se laisser entraîner à aucune récrimination. Tous les jésuites n'avaient pu être chassés : ceux qui étaient restés se déclarèrent pour le roi, et exhortèrent le peuple à lui être dévoué, à l'aimer. Déjà quelques uns avaient commencé à se rapprocher des localités qu'ils avaient abandonnées, mais Aquaviva n'approuva pas cette précipitation et les invita à attendre la permission du roi.

(1) Du Perron à Villeroy : Ambassades, I, 23. « Seulement vous diray-je que M. le Cl. Tolet a fait des miracles et s'est monstré bon François. »

Henri ayant été instruit de cette conduite s'en montra extrêmement satisfait, il en remercia le général dans une lettre particulière. Les jésuites ne négligèrent aucun moyen de le fortifier dans cette bonne disposition. Le père Rochcome, que l'on appelait le *Cicéron* français, composa une apologie populaire de l'ordre, évidemment destinée surtout à éclairer le roi (1).

A cette double impulsion, de la part du pape et de l'ordre, se joignirent à cette époque des considérations politiques de la part de Henri IV lui-même. Il vit, ainsi qu'il l'a dit dans une dépêche, que par la persécution d'un ordre qui compte tant de membres spirituels et érudits, qui a tant de pouvoir et de partisans, il se conserverait des ennemis irréconciliables dans l'Église catholique, et ferait éclater des conspirations ; il ne pouvait pas les expulser des localités où ils étaient encore, il aurait eu à redouter l'explosion d'un mouvement populaire (2). D'ailleurs Henri IV avait fait aux huguenots des concessions si larges par l'édit de Nantes, qu'il devait aussi

(1) Gretser l'a traduite en latin. *Gretseri opera, tom. XII*, p. 280.

(2) *Dispaccio del re de' 15 Agosto 1603 al re Jacopo d'Inghilterra*, se trouve par extraits dans Siri : *Memorie recondite*, I, p. 245.

de nouvelles garanties au catholicisme. On murmurait déjà à Rome : quelquefois le pape donnait encore à entendre qu'il craignait d'avoir été trompé (1). Enfin, la position du roi fut assez forte pour mieux apprécier la situation générale des affaires que ne le faisait son parlement, et pour ne pas craindre l'alliance des jésuites avec l'Espagne. Le père Laurent Maggio se rendit à la hâte en France, au nom du général, pour assurer le roi par des sermens solennels de la fidélité de la société : « Si les choses se passaient autrement, on devait le considérer, lui et ses confrères, comme les traîtres les plus odieux (2). »

Il parut donc plus prudent au roi de mettre à l'épreuve leur amitié que leur inimitié. Il considéra qu'il pourrait utilement se servir d'eux contre l'Espagne.

Déterminé par tant de motifs de politique extérieure et de nécessité intérieure, Henri déclara, dès l'année 1600, à l'époque des négociations de Lyon, qu'il était prêt à recevoir de nouveau l'ordre des jésuites. Lui-même choisit le jésuite Cotton pour son confesseur. L'édit par lequel

(1) Ossat à Villeroy, I, 503.
(2) Sully, lib. XVII, p. 307.

les jésuites furent rétablis en France, fut publié en septembre 1603, ils avaient antérieurement reçu plusieurs autres témoignages de bienveillance.

On leur imposa quelques conditions, dont la plus importante était que les chefs et les membres de la société en France, ne pourraient être dorénavant que des Français (1). Henri ne doutait pas qu'il eût tout arrangé d'une manière qui l'autorisait à une confiance parfaite.

Il leur accorda sans hésiter sa faveur, et vint à leur secours pour leurs propres affaires, dans leur discussion avec les dominicains.

Clément VIII manifesta pour cette lutte un vif intérêt théologique. On tint en sa présence soixante-cinq assemblées, trente-sept disputes sur tous les points qui pouvaient être en question : lui-même a beaucoup écrit sur ce sujet, et autant que nous pouvons en juger, il inclina pour la doctrine ancienne, pour une décision favorable aux dominicains. Bellarmin lui-même disait : « Je ne nie pas que le pape soit disposé à

(1) *Edictum regium* dans Juvencius, p. V, *lib. XII*, nº 59. On trouve dans Juvencius tout ce qui fut dit alors en faveur des jésuites, et dans l'*Historia jesuitica*, *Basileæ* 1627, *lib. II*, c. II. de Ludovicus Lucius, tout ce qui fut dit contre eux.

se déclarer contre les jésuites, mais je sais que cela ne se fera cependant pas.» En effet, il eût été trop dangereux, à une époque où les jésuites étaient les principaux apôtres de la foi dans tout l'univers, de rompre avec eux pour un seul article de foi : déjà ils faisaient semblant de demander un concile : le pape, dit-on, s'écria : « ils osent tout, tout! »

Les Français aussi prirent fait et cause d'une manière décidée. Henri IV, nous l'avons vu, s'était déclaré pour les jésuites, soit parce que leur doctrine lui paraissait être plus claire, soit parce qu'il était porté de préférence pour l'opinion de l'ordre qui faisait la plus rude guerre au protestantisme, afin de mettre son orthodoxie hors de tout doute. Le cardinal du Perron prit part aux congrégations, et défendit avec un zèle habile le parti des jésuites. Il dit au pape qu'un protestant pourrait signer aussi les doctrines des dominicains, et il est très possible qu'il ait produit par cette parole une vive impression sur le pape.

La lutte entre l'Espagne et la France se mêla à ces différends. Les dominicains trouvaient précisément autant de protection chez les

Espagnols, que les jésuites chez les Français (1).

Ce fut aussi la cause pour laquelle Clément VIII ne prit effectivement aucune décision ; il aurait été impliqué dans de nouveaux et trop graves embarras, s'il s'était exposé à blesser l'un ou l'autre de ces ordres si puissans, et de ces princes si redoutables.

(1) Passage principal dans du Perron : Ambassades et négociations. liv. VIII, tom. II, p. 839. Lettre du 23 janvier 1606 : « Les Espagnols font profession ouvertement de protéger les jacobins (les dominicains), en haine, comme je croy, de l'affection que le père général des jésuites et presque tous ceux de son ordre, excepté ceux qui dépendent des pères Mendozze et Personius comme particulièrement les jésuites anglois, ont monstré de porter à Vostre Majesté ; et semble que d'une dispute de religion ils en veuillent faire une querelle d'estat. » On voit par là que les jésuites, à l'exception d'une petite fraction, passaient alors pour être du parti français. On trouve dans Serry, p. 440, que les dominicains furent exilés alors de la cour de France : *Prædicatores tum temporis in Gallia minus accepti et a publicis curiæ muneribus nuper amoti.*

§ X.

SITUATION POLITIQUE DE CLÉMENT VIII.

Une des principales tactiques de la politique du Saint-Siége était, en général, de ne s'aliéner ni l'une ni l'autre des deux puissances sur lesquelles reposait l'équilibre du monde catholique, d'apaiser les différends qui surgissaient entre elles, ou du moins de ne les laisser jamais éclater en une guerre ouverte, et de conserver son influence sur toutes les deux.

La papauté nous apparaît ici dans sa mission la plus digne d'éloges, comme médiatrice, comme pacificatrice.

L'Europe était surtout redevable à Clément VIII de la paix de Vervins, conclue le 2 mai 1598. Le pape sut habilement saisir le moment favorable, lorsque le roi de France, par le mauvais état de ses finances, et le roi d'Espagne, par les infirmités croissantes de sa vieillesse, se trouvaient forcés de songer à un accommodement. Il ré-

digea les articles préliminaires, et fit lui-même les premières ouvertures : le général des franciscains, Fra Bonaventura Calatagirona, qu'il avait heureusement choisi pour cette affaire et qu'il avait envoyé en France, termina les premières et les plus grandes difficultés. Les Espagnols, en possession d'un nombre considérable de places en France, étaient prêts à les rendre, cependant ils exceptaient Calais; les Français insistaient sur la restitution de cette ville ; ce fut Fra Calatagirona qui décida les Espagnols à y accéder. C'est alors que les négociations furent positivement entamées à Vervins; un légat et un nonce les présidèrent ; le général des franciscains continua à s'entremettre de la manière la plus habile : son secrétaire, nommé Soto, s'acquit aussi, dans cette circonstance, un grand mérite. L'objet essentiel était de décider le roi de France à se séparer de l'Angleterre et de la Hollande, ses alliées ; cette condition était en même temps considérée comme un avantage pour le catholicisme, puisque, par elle seulement, la séparation de Henri IV d'avec le système protestant, paraîtrait complète et définitive, Henri y consentit, après de longues hésitations. Alors les Espagnols rendirent réellement toutes leurs conquêtes : la possession des places qu'ils occupaient fut rétablie telle qu'elle avait été en 1559. Le légat dé-

clara que Sa Sainteté éprouvait une plus grande joie pour cette heureuse conclusion que pour la prise de Ferrare ; cette paix, qui embrasse toute la chrétienté et lui rend le repos, est, à ses yeux, d'une importance bien autrement grande que la conquête temporelle de cette ville italienne (1). Dans ce traité de paix, un seul point seulement, le différend entre la Savoie et la France, était resté non vidé. Le duc de Savoie s'était emparé, ainsi que nous l'avons mentionné, de la ville de Saluces, et ne voulait pas la restituer ; après bien des négociations inutiles, Henri IV se décida enfin à se la faire rendre par la force des armes. Maintenir la paix était ce qui importait avant tout au pape, auquel d'ailleurs on avait solennellement confié à Vervins le rôle de médiateur dans cette affaire. Dans toutes les occasions, dans toutes les audiences, il insistait sur la nécessité d'une réconciliation ; chaque fois que le roi le faisait assurer de son dévouement, il réclamait cette paix comme une preuve de la sincérité de ses paroles, comme un service qu'il demandait et qu'on devait lui rendre. La difficulté réelle consistait en ce que la

(1) A la suite de l'édition des Mémoires d'Angoulême, Didot, 1756, se trouve I, 131-363, sous le titre *Autres Mémoires*, un rapport détaillé sur les négociations de Vervins, remarquable par son exactitude et son impartialité, et dont sont extraits les faits rapportés ici : la dernière notice se trouve p. 337.

restitution de Saluces paraissait blesser les intérêts généraux des Italiens. On ne voyait pas avec plaisir les Français devenir possesseurs d'une province italienne. Si je ne me trompe, le franciscain Calatagirona fut le premier qui proposa l'expédient de laisser Saluces au duc, et d'indemniser la France en lui donnant la Bresse et quelques contrées savoyardes voisines (1). Le cardinal Aldobrandini s'acquit, en 1600, à Lyon, l'honneur de convertir cette proposition en un arrangement effectif. Les Français l'en remercièrent : Lyon obtint par là une circonscription plus étendue, telle qu'elle l'avait désirée depuis long-temps (2).

Voulant profiter de circonstances si heureuses, le pape Clément songeait quelquefois à donner au monde catholique réuni sous sa haute influence, une direction commune contre l'ancien ennemi de la chrétienté. La guerre contre les Turcs avait éclaté de nouveau en Hongrie : déjà, à cette époque, on croyait s'apercevoir que l'empire ottoman s'affaiblissait de jour en jour : l'incapacité personnelle des sultans, la corruption du sérail, et surtout les révoltes incessantes en

(1) Ossat à Villeroy, 25 mars 1599.

(2) Bentivoglio rapporte en détail ces négociations dans le principal chapitre du second livre de ses mémoires (c. 2–c. 6.).

Asie, paraissaient rendre possible le succès de cette guerre. Du moins le pape ne négligea rien, de son côté, pour parvenir à ce but. La somme qu'il avait destinée à cette expédition s'élevait déjà, en 1599, à un million et demi de scudi. Bientôt après nous voyons une armée papale de 12,000 hommes réunie sur le Danube. Mais on pouvait espérer des résultats bien autrement importans, si un jour on réussissait à rassembler sur une grande échelle les forces de l'Occident pour recommencer une nouvelle croisade contre l'Orient; si Henri IV, en particulier, se décidait à unir ses armes à celles de l'Autriche. Le pape ne cessa pas un instant de l'exciter à prendre ce parti; et en effet, Henri écrivit aux Vénitiens, immédiatement après la paix de Vervins, qu'il espérait s'embarquer sous peu à Venise, ainsi que l'avaient fait autrefois les Français, pour tenter une expédition contre Constantinople. Il réitéra sa promesse, à l'époque de la conclusion de la paix avec la Savoie (1). Mais l'exécution de ce projet aurait dû être précédée sans doute d'une alliance plus intime qu'il n'était possible de l'obtenir entre les divers états européens, si peu de temps après des secousses aussi fortes.

(1) *Lettre du roy*, dans l'appendice du deuxième livre des lettres d'Ossat, p. 11.

L'opposition et la rivalité qui continuèrent à subsister entre les deux principales puissances, furent plus d'une fois favorables au Saint-Siége lui-même.

Au milieu de tant de brillantes entreprises, au milieu de tant de progrès à l'extérieur, le pape Clément sut aussi exercer à sa cour et dans ses propres Etats une autorité forte et très monarchique.

La nouvelle organisation que Sixte V avait donnée au collége des cardinaux paraissait appelée à produire ses fruits précisément pour le règne du pape Clément, et à lui donner une influence active et régulière sur la direction des affaires. Cependant, il arriva tout le contraire; la marche lente des questions litigieuses, l'immobilité à laquelle est condamnée une assemblée délibérante, à cause des opinions opposées qui ont coutume de se produire en son sein, rendirent impossible à Clément VIII la faculté de confier les questions importantes aux diverses congrégations. Dans le commencement, il les consultait encore, mais déjà il s'écartait souvent de leurs décisions; plus tard, il en vint à ne leur faire de communications qu'au moment où tout était à peu près conclu; les consistoires servaient plutôt à la publication qu'à la délibération

des affaires : enfin il arriva à les occuper seulement de matières de second ordre ou de simples formalités.

Sans doute la nouvelle direction donnée par Clément à la politique de la cour de Rome, lui imposa la nécessité de cette conduite ; mais il faut convenir qu'il avait un penchant tout particulier pour cette autocratie. Le pays était administré dans le même esprit ; de nouveaux impôts furent établis, sans avoir consulté aucun des contribuables, les revenus des communes placés sous une inspection spéciale, les barons soumis à l'administration de la justice la plus sévère ; on ne faisait plus aucun cas ni de la naissance ni des priviléges.

Cet état de choses allait bien tant que le pape dirigeait personnellement toutes les affaires. Les cardinaux, du moins, quoiqu'ils ne manifestassent pas toutes leurs pensées, restèrent soumis, pleins d'admiration et de respect.

Mais la possession et l'exécution de ce pouvoir monarchique passèrent insensiblement, à mesure que le pape avançait en âge, entre les mains de Pietro Aldobrandino, neveu du pape. Il était fils de ce Pietro Aldobrandino qui s'était distingué parmi ses frères par la pratique de la

jurisprudence. Il avait d'abord donné peu d'espérances, n'avait aucune dignité, était marqué de la petite vérole, souffrait d'un asthme, toussait toujours, et dans sa jeunesse il n'avait fait aucuns progrès dans ses études. Mais lorsque son oncle le fit entrer dans les affaires, il montra une habileté et une expérience auxquelles personne ne s'attendait. Il sut non seulement très bien se conformer au caractère du pape, adoucir sa sévérité, rendre moins choquantes et non nuisibles les faiblesses qui quelquefois aussi se montraient chez ce pontife, malgré lui; mais encore acquérir la confiance des ambassadeurs étrangers, au point que tous désiraient voir les affaires passer dans ses mains. Au commencement, il avait été obligé de partager les pouvoirs de l'administration avec son oncle Cinthio qui, lui aussi, n'était pas sans esprit, principalement pour la littérature, mais Pietro parvint à se débarrasser très vite de cet associé. En l'an 1603, nous voyons le cardinal Pietro tout puissant à la cour. « Toutes les négociations, dit une relation à la date de cette année, toutes les faveurs et toutes les grâces dépendent de lui; la prélature, la noblesse, les courtisans, les ambassadeurs remplissent sa maison. On peut dire qu'il prend connaissance de tout, que tout est soumis à son approbation,

les premières démarches viennent de lui, l'exécution est dans ses mains. »

Un tel pouvoir, si illimité, si énergique, si étendu, et nullement légal, éveilla, malgré les amis dont il put s'entourer, une opposition secréte, profonde et générale ; elle se manifesta d'une manière inattendue, dans une circonstance peu importante.

Un homme que l'on avait arrêté pour ses dettes, parvint à rompre ses fers et à se sauver dans le palais Farnèse, devant lequel on venait de le faire passer.

Depuis long-temps les papes n'avaient plus voulu entendre parler du droit qu'avaient les familles distinguées de donner dans leurs maisons un asile aux criminels. Le cardinal Farnèse, quoique allié avec le pape par le mariage d'un membre de sa famille avec une Aldobrandina, réclama de nouveau ce droit. Il fit chasser les sbires qui voulaient chercher leur prisonnier dans son palais, et répondit au gouverneur qui se présenta chez lui à ce sujet, que sa famille n'était pas dans l'usage de livrer les accusés ; il répondit aussi par un refus au cardinal Aldobrandino qui désirait éviter un éclat et qui vint en personne pour arranger l'affaire à l'amiable ;

il lui donna à entendre qu'après la mort du pape, à laquelle on pouvait s'attendre bientôt, un Farnèse aurait plus d'importance qu'un Aldobrandino.

Ce qui lui donna le courage d'une conduite aussi arrogante, ce fut surtout son alliance avec les Espagnols. On avait conclu de la renonciation de Henri IV au marquisat de Saluces, renonciation qui, à Rome, avait paru un acte de faiblesse, que ce prince ne voulait plus se mêler des affaires italiennes; la considération pour les Espagnols en avait augmenté. Comme les Aldobrandini montraient un grand penchant pour la France, leurs adversaires s'allièrent avec l'Espagne. L'ambassadeur espagnol, Viglienna, donna son approbation entière à la conduite de Farnèse (1).

L'appui d'une puissance étrangère, la protection d'une grande famille, en fallait-il davantage pour faire éclater le mécontentement de la noblesse romaine? Les *cavalieri* et les *nobili* affluèrent au palais Farnèse. Quelques cardinaux se déclarèrent ouvertement pour eux; d'autres les favorisèrent en secret. Tout le monde criait qu'il fallait délivrer le pape et l'Eglise de

(1) *Contarini : Historia veneta, tom. III, lib. XIII, MS.* Parmi tous les auteurs de cette époque c'est celui qui donne le plus de détails à ce sujet et qui est le plus digne de foi.

la captivité dans laquelle les tenait le cardinal Aldobrandino. Le pape ayant appelé des troupes à Rome, l'ambassadeur espagnol conseilla aux mécontens alliés, auxquels il promit même des récompenses, de faire venir également quelques bandes armées, qui se montraient, dans le moment même, sur les frontières napolitaines. Il s'en fallut peu qu'une lutte ouverte, dans le genre de celles des siècles précédens, n'éclatât dans Rome même.

Mais le cardinal Farnèse ne voulut pas laisser aller les choses aussi loin. Il lui suffisait d'avoir manifesté son indépendance, sa puissance, la possibilité d'une résistance. Il se décida à se retirer à Castro, qui lui appartenait en propriété. Il exécuta cette retraite dans le grand style; s'assura d'une porte, la fit occuper, et abandonna alors la ville, avec une suite de dix voitures et trois cents chevaux. En effet, toute cette conduite lui réussit: une négociation fut entamée; on fit semblant de faire dépendre la chose du gouverneur, et on ménagea une réconciliation de ce fonctionnaire avec la famille Farnèse. Alors le cardinal revint, avec une solennité non moins brillante que lorsqu'il était parti. Toutes les rues, toutes les fenêtres, les toits étaient remplis de monde. Jamais les Farnèse n'avaient été reçus d'une manière aussi

éclatante, du temps de leur domination, et n'avaient été salués par de si grandes acclamations.

Mais si le cardinal Aldobrandino tolérait ces manifestations, ce n'était pas seulement par faiblesse et par une condescendance forcée; les Farnese étaient proches parens de la famille du pape; de plus, il eût été très inutile de se montrer irréconciliable; il fallait avant tout détruire la cause du mal qui existait dans les intrigues diplomatiques. On ne pouvait obtenir des Espagnols aucun changement dans leur système et pas même le rappel d'un ambassadeur aussi embarassant que celui qui représentait, à cette époque, la cour d'Espagne; Aldobrandino n'eut d'autre parti que de déterminer Henri IV à prendre une part active aux affaires de l'Italie.

Lorsqu'en décembre 1604, arrivèrent à la fois trois cardinaux français, tous hommes distingués, leur présence apporta le calme et la confiance dont on avait besoin; il devint de nouveau possible de former un parti français à Rome. Ils furent reçus avec joie. La sœur du cardinal, la signora Olympia, déclara mille fois aux trois prélats que sa famille se mettrait sans condition sous la protection de la France. Baronius prétendait avoir appris par l'histoire de l'E-

glise que le Saint-Siége n'a reçu d'aucune autre nation autant de services éminens que de la nation française: lorsqu'il vit un portrait du roi, il s'écria avec enthousiasme : « Vive le roi ! » mais Baronius était non seulement l'historiographe, il était le confesseur du pape, et le voyait tous les jours. Clément et Aldobrandino observaient plus de réserve; toutefois, quand ceux qui les approchaient de plus près s'exprimaient aussi ouvertement, ils paraissaient, aux yeux de tous, ne répéter que les sentimens des maîtres. Henri IV s'étant décidé à payer des pensions, il eut bientôt un parti qui fit contrepoids au parti espagnol.

Les projets d'Aldobrandino visaient encore bien plus loin. Il représentait souvent aux ambassadeurs vénitiens et aux cardinaux la nécessité de mettre des bornes à l'arrogance des Espagnols: « Peut-on tolérer, disait-il, qu'ils veuillent commander dans la maison d'un étranger, malgré lui (1)? Il est dangereux, il est vrai, continuait-il, pour une personne qui, bientôt, doit rentrer dans la vie privée, de s'attirer la haine de cette puissance; cependant dans l'intérêt de mon honneur, je ne puis pas

(1) Du Perron au roi, 25 janvier 1605 (Ambass. I, 509).

souffrir que la papauté soit avilie sous le règne de mon oncle ! » Il proposa aux Vénitiens une alliance des Etats de l'Italie, sous la protection française, contre l'Espagne.

Il avait déjà entamé des négociations avec les autres principautés. Il n'aimait pas la Toscane ; il avait des différends continuels avec Modène ; Parme était impliquée dans la querelle du cardinal Farnèse ; mais il parut oublier tout pour se venger de l'Espagne. Il se voua avec passion à l'accomplissement de cette résolution ; c'était l'objet exclusif de ses pensées et de ses conversations. Pour être plus rapproché des états avec lesquels il voulait s'allier, il se rendit à Ancône, au commencement de l'année 1605.

Il n'avait obtenu encore aucun résultat, lorsque son oncle mourut le 5 mars 1605 ; son pouvoir expira en même temps.

Cependant l'inspiration de cette pensée politique, cette rénovation préméditée de l'influence française à Rome et en Italie, était déjà d'une grande portée, elle désignait une tendance de toute la politique des Aldobrandini.

Souvenez-vous de la situation originelle de cette famille à Florence. Elle avait toujours appartenu au parti français ; Messer Salvestro

avait été un des principaux auteurs de la révolte de l'année 1527, dans laquelle les Médicis furent chassés et les Français appelés. C'est aussi pour cette cause qu'il avait été obligé d'abandonner sa patrie, lorsque ses adversaires, les Espagnols et les Médicis, reprirent le pouvoir. Le pape Clément devait-il avoir oublié ces faits, devait-il avoir jamais aimé les Espagnols et les Médicis? Il était naturellement taciturne et réservé, s'ouvrait rarement à ses confidens, et quand il leur parlait, il prononçait cette sentence: « Interroge tes prédécesseurs, et ils t'indiqueront ta route. » Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se proposa, un jour, de réformer l'état de Florence. Son penchant pour la France était évident; ayant trouvé la papauté étroitement liée avec l'Espagne, il parvint à faire entrer la cour romaine dans une alliance avec la France contre l'Espagne. Si le rétablissement d'un pouvoir national en France était dans l'intérêt de l'Eglise, ce rétablissement était aussi pour Clément une affaire d'inclination, de satisfaction personnelle. Cependant ce pape était réfléchi, prévoyant, circonspect; il ne commençait jamais que ce qui pouvait s'exécuter. Au lieu de réformer Florence, il réforma, comme dit un Vénitien, ses propres pensées, lorsqu'il vit que la chose ne pouvait se faire sans danger. Il

ne fut jamais d'avis d'appeler les armes françaises en Italie. Il lui suffisait de rétablir l'équilibre, de se débarrasser de la prépondérance des Espagnols, de donner une base plus large à la politique de l'Eglise, sans ébranlement, sans éclat, successivement, par des moyens pacifiques, mais plus sûrs et plus infaillibles.

---

§ XI.

ÉLECTION ET PREMIERS ACTES DE PAUL V.

L'influence des Français se manifesta aussitôt dans le conclave. Aldobrandino s'allia avec eux. Unis, ils étaient invincibles; ils élevèrent à la dignité papale un cardinal que le roi d'Espagne avait nominativement exclu, un Médicis, proche parent de la reine de France. Les lettres dans lesquelles du Perron annonce ce succès inattendu à Henri IV, sont pleines de la joie la plus

expressive : on le célébra en France par des fêtes publiques (1). Mais ce fut un bonheur de courte durée. Léon XI, c'était le nom de ce pape, mourut vingt-six jours après son élection. On prétend que la pensée de la sublime mission de sa dignité, le sentiment des difficultés qu'elle présentait, achevèrent d'étouffer ses forces vitales affaiblies par l'âge.

L'agitation des luttes électorales se renouvela avec d'autant plus de vivacité, qu'Aldobrandino n'était plus si étroitement uni avec les Français. Montalto s'opposa avec force au neveu de Clément. Une lutte semblable à celle qui avait eu lieu pour les élections antérieures, commença entre les créatures du dernier pape et celles du précédent. Chacun entouré de ses fidèles, conduisait l'homme de son choix, le présentait dans l'une des chapelles.

Baronius aussi, malgré son énergique résis-

(1) Histoire de la vie de messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis, p. 305. « Ce pape de la maison des Médicis, dit Léon XI, qui avait cousté au roi 300,000 escus à faire, en la faveur duquel il faisoit grand fondement, et pour l'élection duquel par un exemple nouveau furent faits feux de joie et tiré le canon de France, qui vescut peu de jours et ne laissa au roy que le reproche par les Espagnols d'une largesse si mal employée et le doute de rencontrer une succession, comme il advint, plus favorable à l'Espagnol. »

tance, fut conduit un jour à la chapelle Pauline : mais toutes les diverses tentatives furent inutiles, chaque fois, l'opposition se montrait plus forte; aucun ne put être élu.

Enfin, Aldobrandino jeta les yeux, parmi les créatures de son oncle, sur un homme qui s'était acquis l'estime générale et avait su éviter des inimitiés dangereuses; c'était le cardinal Borghèse. Aldobrandino parvint à gagner pour son candidat les suffrages des Français; Montalto fut aussi du même avis : Borghèse fut élu, avant même que les Espagnols eussent appris qu'il avait été proposé; c'était le 16 mai 1605.

Cette fois, il arriva encore que le neveu du dernier pape décida l'élection du nouveau. Les Borghèse étaient d'ailleurs, sous le rapport de la famille, dans une position semblable à celle des Aldobrandini ; ils avaient quitté Sienne, comme les Aldobrandini avaient abandonné Florence, pour ne pas être soumis à la domination des Médicis. On parut pouvoir en conclure que le nouveau gouvernement serait la continuation du précédent.

Cependant, Paul V développa, dès les premiers actes de son règne, un caractère rude et sévère.

De l'état d'avocat il s'était élevé à tous les degrés des dignités ecclésiastiques (1) : il avait été vice-légat à Bologne, *Auditore di Camera*, vicaire du pape, et inquisiteur : il avait vécu silencieusement enseveli dans ses livres et dans ses actes, ne se mêlant d'aucune affaire politique; c'est précisément pour ce motif qu'il n'avait soulevé aucune inimitié contre lui ; aucun parti, ni Aldobrandino, ni Montalto, ni les Français, ni les Espagnols, ne virent un adversaire dans sa personne, et ce fut là ce qui plaça la tiare sur sa tête.

Lui, toutefois, comprit autrement son élection. Étant arrivé à la papauté, sans sa propre participation, sans aucune intrigue, sans aucun moyen artificiel, il regarda son avénement comme une grâce toute particulière du Saint-Esprit. Plein de cette idée, il se sentit pour ainsi dire élevé au dessus de lui-même ; le changement qui s'opéra dans sa tenue, ses mouvemens, ses gestes et son langage, surprit même cette cour qui était cependant habituée aux métamorphoses de tout genre. Il se proposa de remplir la suprême dignité avec cette même inflexibilité qu'il avait mise à maintenir la lettre

(1) *Relatione di IV ambasciatori mandati a Roma*, 15 [illegible] 1605, m. V, c'est-à-dire 1606.

le la loi dans les emplois qu'il avait jusqu'à ce jour exercés.

Les autres papes avaient coutume, le plus souvent, de signaler par des grâces leur avénement au trône. Paul V débuta par un jugement dont le souvenir, encore aujourd'hui, nous fait frémir.

Un pauvre auteur nommé Piccinardi, natif de Crémone, s'était occupé dans sa solitude, je ne sais par quel dépit, à composer une biographie du pape Clément VIII, dans laquelle il comparait ce pape avec l'empereur Tibère, quoique ces deux souverains eussent bien peu de ressemblance entre eux. Non seulement il n'avait pas fait imprimer ce singulier ouvrage, mais l'avait exclusivement gardé pour lui et ne l'avait, pour ainsi dire, communiqué à personne : une femme qu'il avait eue chez lui, le dénonça. Paul V s'expliqua tout d'abord à ce sujet avec beaucoup de calme, et cette affaire parut être d'autant moins inquiétante, que des personnes puissantes, même des ambassadeurs, s'y intéressaient. Quel ne fut pas l'étonnement général lorsqu'un jour on vit Piccinardi décapité sur le pont Saint-Ange! Il avait commis le crime de lèse-majesté, pour lequel les lois ordonnent la peine de mort ; il n'y avait point de grâce à espérer d'un pape auss

inexorable que Paul V; les biens du pauvre auteur furent également confisqués.

Il renouvela de suite les décrets du concile de Trente sur la résidence, déclarant que c'était un péché mortel de rester éloigné de son évêché et d'employer ses revenus pour des jouissances personnelles. Les cardinaux eux-mêmes ne furent pas exceptés; il ne voulut pas davantage recevoir pour excuse la nécessité des places à remplir dans l'administration; plusieurs retournèrent à leur résidence, d'autres ne sollicitèrent qu'un délai (1); d'autres encore, pour ne pas être obligés de quitter Rome, et cependant pour ne point paraître manquer à leur devoir, donnèrent leur démission.

Dans ses études du droit canon, Paul V avait puisé une idée immense de la mission réservée à la papauté (2). Il prétendait maintenir dans toute sa rigueur la doctrine que le pape est l'unique vicaire de Jésus-Christ, que le pouvoir des clefs a été confié à son arbitre souverain, qu'il doit être vénéré en toute humilité par tous les peu-

(1) Du Perron à Villeroy, 17 mai 1606. « Le pape ayant fait entendre ces jours passez que sa volonté estoit que tous les cardinaux qui avoient des eveschez y allassent ou bien les résignassent ou y missent des coadjuteurs, — j'ay pensé. »

(2) *Relatione di IV ambasciatori.*

ples et les princes. Il disait : « J'ai été élevé à ce siége non par les hommes, mais par l'Esprit divin, avec le devoir de conserver les immunités de l'Église, les priviléges de Dieu : dans ma conscience, je suis tenu de consacrer toutes mes forces à délivrer l'Église de l'usurpation et de la violence; j'aime mieux exposer ma vie, que d'être obligé de rendre compte un jour de la négligence de mes devoirs, lorsque je serai appelé à comparaître devant le trône de Dieu.»

Avec toute la pénétration d'esprit d'un habile jurisconsulte, il considérait comme des droits inaliénables toutes les prétentions de l'Eglise, et, suivant lui, sa conscience était engagée à les conserver et à les faire valoir dans toute leur intégrité.

§ XII.

DIFFÉRENDS AVEC VENISE.

Le pouvoir papal était parvenu à reprendre l'offensive contre le protestantisme, et à restaurer les principes qui sont la base de la hiérarchie catholique ; il voulut aussi faire respecter de nouveau tous ses priviléges canoniques vis-à-vis les états catholiques eux-mêmes.

En triomphant de ses adversaires, il accrut nécessairement son autorité sur ses partisans.

Quand les évêques eurent été ramenés à une obéissance plus sévère, quand les ordres monastiques eurent été étroitement liés à la cour romaine, quand enfin toutes les réformes eurent été exécutées dans le but de fortifier le pouvoir suprême de la papauté, des nonciatures régulières établirent leur siége dans toutes les capitales de l'Europe ; ces nonciatures joignaient à

la considération qui s'attache aux honneurs d'une ambassade, des droits de juridiction qui leur procuraient une influence réelle sur les gouvernemens et leurs sujets.

Même dans les pays où, d'accord avec l'État, l'Église avait vaincu le protestantisme et s'était rétablie, les relations formées par ces nonciatures ne tardèrent pas à enfanter des mésintelligences.

La cour de Rome donna un soin particulier, à cette époque, comme elle le fait encore aujourd'hui, à maintenir ses prétentions en Italie. C'est pourquoi nous voyons continuellement les États italiens en lutte avec le pouvoir ecclésiastique. Les anciens différends entre ces états et le pape n'avaient été terminés ni en vertu d'un nouveau principe général et décisif, ni par des conventions particulières. Les papes eux-mêmes ne se ressemblaient pas toujours. Pie V, Grégoire XIII persistèrent de la manière la plus opiniâtre, du moins pendant la première moitié de leur règne, dans leurs prétentions; d'un autre côté, dans les momens difficiles, les États et leurs ambassadeurs cherchaient à se tirer d'affaire sans désavantage, et à saisir les occasions favorables, à leur profit; ils réussirent quelquefois. Les papes passent et changent, les intérêts des États subsistent toujours. En tout cas, les ques-

tions que l'on avait à décider, étaient devenues bien moins soumises aux règles immuables du droit canonique et de la jurisprudence, qu'aux considérations de la politique, aux nécessités d'une exigence et d'une condescendance mutuelle.

Mais Paul V comprit les prétentions de la papauté dans un esprit tout juridique : il regarda les ordonnances canoniques des Décrétales comme des lois de Dieu, attribuant à la négligence de ses prédécesseurs les actes de condescendance et d'indulgence qui avaient eu lieu ; il se considérait comme appelé à réparer cette faute. C'est pourquoi nous le trouvons, presque immédiatement après son avénement au trône, impliqué dans de tristes différends avec tous ses voisins de l'Italie.

Le régent Ponte, président du conseil du roi à Naples, avait condamné aux galères un notaire ecclésiastique, pour avoir refusé au tribunal civil l'information demandée sur une affaire de mariage, et avait aussi condamné aux galères un libraire pour avoir publié, contrairement à une ordonnance royale, le livre de Baronius contre la monarchie sicilienne : un monitoire de Clément VIII lancé contre cette sentence était demeuré sans effet. Le pape Paul V n'hésita pas

un instant à fulminer l'excommunication (1).

Le duc de Savoie avait conféré quelques bénéfices, à la collation desquels la cour de Rome élevait des prétentions; Gênes avait prohibé les assemblées tenues chez les jésuites, parce qu'on y essayait d'influencer les élections aux divers emplois; Lucques avait absolument interdit l'exécution des décrets des fonctionnaires du pape, lorsque ces décrets n'avaient pas été préalablement approuvés par les magistrats du pays; à Venise enfin, quelques ecclésiastiques qui s'étaient rendus coupables de grands crimes, furent traduits devant le tribunal civil. C'est précisément cette résistance générale au pouvoir de l'Eglise qui échauffa le zèle du pape et l'irrita. Partout il fit entendre des ordres sévères et des menaces. Même dans ces circonstances, il éleva encore plus haut les prétentions de l'autorité ecclésiastique; entre autres choses, il disait : qu'il n'appartient pas à l'Etat de défendre à ses sujets d'avoir des relations avec les protestans; c'est exclusivement le droit de l'Église et de sa juridiction.

La plupart des gouvernemens italiens regardèrent ces procédés comme des exagérations

(1) Les ambassades du cardinal du Perron, II, [illegible], [illegible].

momentanées qui passeraient avec les leçons d'une plus grande expérience. Aucun ne désirait être le premier à rompre avec le pape. Le grand-duc de Toscane disait : « qu'il avait des projets qui devaient mettre le pape hors de lui-même, mais il les garderait pour une autre époque. Paul V était un homme qui jugeait le monde d'après une ville des états de l'Eglise, où tout se passait suivant la lettre précise des lois ; il faut que tout cela change bientôt ; les Espagnols se compromettront eux-mêmes, on viendra à leur secours, ou bien ils déchireront de leur propre main le filet dans lequel on les tient enlacés ; pour résister, il fallait attendre un pareil exemple (1). » Les autres pensèrent aussi à peu près de la même manière, et cédèrent pour la première fois. Gênes révoqua son ordonnance ; le duc de Savoie fit transmettre les bénéfices en litige à un neveu du pape ; les Espagnols eux-mêmes consentirent à ce que le régent demandât et obtînt l'absolution devant de nombreux témoins.

Les Vénitiens seuls, ordinairement si prudens et si traitables, dédaignèrent de suivre cette politique.

(1) *Relatione di IV ambasciatori.*

Dans le fait, Venise était plus excitée à cette résistance que les autres états. Elle présente un exemple frappant des torts que pouvaient causer les empiétemens de la cour de Rome à un peuple limitrophe.

Ce voisinage lui-même se montra extrêmement incommode pour Venise, surtout après la conquête de Ferrare par l'Eglise. Les différends sur la délimitation des frontières, différends que la république avait eu à soutenir avec les ducs, se continuèrent encore plus vivement avec la cour de Rome; celle-ci troubla Venise dans l'ancienne possession de ses pêches, dans les travaux qu'elle exécutait à grands frais, à cette époque même, pour régulariser le cours du Pô; elle ne pouvait en finir qu'en protégeant ces travaux avec des navires armés, et en faisant saisir quelques sujets du pape pour des barques de pêcheurs enlevées par le légat de Ferrare.

Paul V réclama les droits régaliens que Venise exerçait paisiblement sur Ceneda, depuis des siècles; il fit une tentative pour attirer à Rome les appels du tribunal épiscopal auquel appartenait la juridiction sur Venise. On s'attaqua très vivement à ce sujet; le nonce du pape ayant procédé aux excommunications, le sénat de Venise eut soin qu'elles n'entraînassent aucun effet civil.

Les contestations sur la dîme du clergé n'étaient pas moins vives. Les Vénitiens prétendant avoir perçu antérieurement la dîme, sans consulter le pape, ne voulaient pas reconnaître la nécessité de son consentement pour toucher cette taxe. Mais ce qui leur était encore plus sensible, c'est que la cour de Rome étendait de jour en jour les exemptions de cet impôt; les cardinaux qui possédaient des bénéfices très riches, les chevaliers de Malte, les couvens d'hommes, étaient exemptés de la moitié; les ordres mendians, de plus tous ceux qui étaient employés au service de l'Eglise, ou comptés, sous quelque titre que ce fût, parmi les gens de la cour du pape, enfin ceux aussi auxquels la cour avait assigné des pensions sur des bénéfices vénitiens, furent déclarés exempts de la dîme. Il s'en suivit que les riches n'avaient plus rien à payer, et que toute la charge pesait sur les pauvres qui ne pouvaient pas acquitter les droits. Les revenus du clergé vénitien étaient évalués à onze millions de ducats; la dîme n'en rapportait pas plus de douze mille.

A ces motifs de plaintes, se joignirent encore, à cette époque, d'innombrables points litigieux qui intéressaient plus les particuliers que l'Etat lui-même. Je n'en citerai qu'un seul.

On sait combien étaient florissantes les imprimeries vénitiennes, au commencement du seizième siècle : la république était fière de cette honorable branche d'industrie : mais insensiblement elle fut ruinée par les ordonnances de la cour romaine ; on ne cessait pas à Rome de prohiber des livres : d'abord on mit à l'*Index* les livres protestans, puis les écrits contre la moralité des ecclésiastiques, contre les immunités de l'Eglise, tous les livres qui s'écartaient aussi peu que possible du dogme, tous les ouvrages d'un auteur qui avait une fois encouru le blâme. Le commerce de la librairie ne pouvait plus se faire qu'avec des publications irréprochablement catholiques ; sous le rapport du gain, ce commerce ne se rétablit un peu que par la vente des missels et des bréviaires magnifiques, faits avec beaucoup d'art, qui étaient très recherchés à l'époque de la restauration religieuse. Mais cette industrie finit aussi par s'épuiser ; on fit à Rome une correction de ces livres qui, dans leur nouvelle forme, ne pouvaient plus être vendus qu'à Rome même : les Vénitiens s'aperçurent, avec ce sentiment de colère toujours produit par la vue d'un emploi de la force publique dans un intérêt tout privé, que quelques fonctionnaires occupés auprès de la congrégation de l'*Index* chargée de surveiller les livres, par-

ticipaient au gain perçu par les imprimeries de Rome.

Dans ces circonstances, il se manifesta de la contrainte et de l'antipathie dans les rapports entre Rome et Venise.

Combien cette situation devait favoriser, au sein de la république, le parti de l'opposition qui, en 1589, vint au secours de Henri IV. Le triomphe de Henri, la marche suivie par les affaires européennes, consolidèrent ce parti et lui donnèrent de l'influence. Ses représentans arrivèrent peu à peu à prendre la direction des affaires, précisément à cause de ces différends qui éclatèrent avec le pape. Léonardo Donato, le chef de ce parti anti-romain, fut élevé, en 1606, à la dignité de doge. Il fit entrer aux affaires tous ses amis qui l'avaient aidé à remporter la victoire dans la lutte des factions intérieures.

A l'époque où paraissait un pape qui outrait avec un zèle aveugle les prétentions litigieuses de son pouvoir, le gouvernement de Venise tombait entre les mains d'hommes qui avaient transformé en sentimens d'inimitié personnelle leur opposition contre la domination de Rome ; ces hommes arrivés au pouvoir au moyen de cette opposition, défendaient leur principe avec d'autant plus d'énergie, qu'il leur servait en-

même temps à écarter et à opprimer leurs propres adversaires dans l'intérieur de la république.

Il était dans la nature des deux puissances de voir les frottemens entre elles, de jour en jour devenir plus hostiles et prendre plus d'extension.

Le pape insista non seulement sur l'extradition des criminels ecclésiastiques, mais il demanda l'abolition de deux lois récemment renouvelées par les Vénitiens, lesquelles lois défendaient au clergé l'aliénation des biens fonds, et faisait dépendre de l'approbation de l'Etat l'érection de nouvelles églises. Il déclara qu'il ne voulait pas tolérer des dispositions si ouvertement en contradiction avec les décrets des conciles, avec les constitutions de ses prédécesseurs et toutes les règles du droit canonique. Les Vénitiens ne cédèrent en rien ; ils disaient que c'étaient des lois fondamentales, faites ainsi par leurs prédécesseurs qui avaient rendu de si grands services à la chrétienté, et qu'elles étaient inviolables pour la république.

On ne s'en tint pas long-temps à ces premières contestations; les deux partis se cherchèrent bientôt d'autres difficultés. Du côté du pape, on

trouva que la constitution vénitienne était généralement préjudiciable aux droits et aux intérêts de l'Eglise. La république défendait le recours à Rome, elle excluait, sous le titre de papistes, de la délibération des affaires religieuses, ceux qui par leurs emplois ecclésiastiques étaient entrés en relation avec la cour romaine; elle accablait le clergé d'impôts. Les Vénitiens, au contraire, prétendaient que ces restrictions apportées à l'autorité des souverains pontifes, étaient encore bien loin d'être suffisantes; ils demandaient que les bénéfices ecclésiastiques ne fussent accordés qu'aux indigènes, que ceux-ci seuls fissent partie de l'inquisition, que chaque bulle fût soumise à l'approbation de l'Etat, que chaque assemblée ecclésiastique fût surveillée par un laïque, et que tout envoi d'argent à Rome fût défendu.

On ne s'arrêta pas encore dans cette voie; de ces questions secondaires on arriva à débattre les principes mêmes.

Depuis long-temps les jésuites avaient déduit de leur doctrine sur le pouvoir du pape, les conséquences les plus graves pour le droit ecclésiastique, et ils ne négligèrent pas de les répéter.

« L'esprit, dit Bellarmin, dirige et modère la

chair; mais non réciproquement. Il n'est pas permis davantage au pouvoir temporel de vouloir s'élever au dessus du pouvoir spirituel, de vouloir diriger ce pouvoir, lui commander et le punir: ce serait une rébellion, une tyrannie toute païenne (1). Le sacerdoce possède son prince qui lui commande non seulement dans les affaires spirituelles, mais aussi dans les affaires temporelles; il lui est impossible de pouvoir encore reconnaître un supérieur temporel particulier; personne ne peut servir deux maîtres. C'est au prêtre à juger l'empereur, et non à l'empereur à juger le prêtre : il serait absurde que la brebis voulût juger le berger (2). Il n'est pas permis non plus au prince de percevoir les taxes des biens ecclésiastiques; il peut seulement recueillir les impôts des laïques; les ministres du Seigneur lui prêtent une assistance bien autrement grande, celle de la prière et du sacrifice. L'ecclésiastique est exempt de toutes les charges personnelles, et de celles qui pèsent sur les propriétés; il fait partie de la famille du Christ. Quand même cette exemption ne reposerait pas sur un commandement formel de l'Ecriture-Sainte, elle se fonde encore sur une conséquence

(1) *Riposta del Cl. Bellarmino ad una lettera senza nome dell' autore* (pamphlet de 1606).

(2) *Bellarminus de clericis*, I, c. 30.

du texte sacré et sur l'analogie : les ecclésiastiques du Nouveau-Testament ont précisément le même droit que possédaient les lévites de l'Ancien (1). »

C'était là une doctrine qui accordait à la république spirituelle et une immense influence sur l'Etat, et une indépendance complète contre ses réactions : c'était une doctrine que l'on chercha à consolider à Rome par des preuves innombrables tirées de l'Ecriture Sainte, des conciles, des constitutions impériales et papales, et que l'on regardait comme irréfutable. Qui devait oser, à Venise, s'opposer à un Bellarmin, à un Baronius ?

Les Vénitiens possédaient dans Paul Sarpi, leur *consultor* d'Etat, un homme que la nature et les circonstances avaient formé à des sentimens et placé dans une position qui lui donnaient l'audace nécessaire pour prendre les armes contre le pouvoir spirituel.

Paul Sarpi était le fils d'un marchand qui avait quitté Saint-Gui pour émigrer à Venise, et d'une mère de la maison Morelli, famille vénitienne qui jouissait des priviléges de la bourgeoisie. Le

(1) Ces propositions se trouvent mot à mot soit dans la *Riposta* ci-dessus mentionnée, ou dans le livre de Bellarmin *de clericis*, surtout *lib. I*, c. 30.

père était un homme d'une petite taille, noir, impétueux, querelleur, qui devint malheureux par de fausses spéculations. La mère était une de ces belles blondes vénitiennes, comme on n'en rencontre pas souvent dans cette ville, d'une taille élevée, pleine de modestie et de raison. Le fils ressemblait à la mère par les traits du visage (1).

Un des frères de la mère, Ambrosio Morelli, se trouvait, à cette époque, à la tête d'une école jouissant d'une renommée particulière, et qui servait principalement à l'éducation de la jeune noblesse. Tout naturellement, le neveu de l'instituteur entra dans son école. Niccolo Contarini, Andrea Morosini furent les condisciples de Sarpi et contractèrent avec lui des liaisons intimes.

Cependant, ni sa mère, ni son oncle, ni ces amitiés, ne purent le détourner de suivre son penchant pour la solitude et d'entrer dans un couvent de servites, à l'âge de quatorze ou quinze ans.

Il parlait peu, était toujours sérieux. Il ne

(1) Sarpi, né le 14 août 1552. Son père s'appelait François, sa mère, Elisabeth. *Fra Fulgentio* : *Vita di Paolo Sarpi*. Griselini : *Memorie di Fra Paolo Sarpi*, traduit en allemand pa Lebret, p. 13.

mangea jamais de viande; jusqu'à sa trentième année il n'avait jamais bu de vin; il détestait les conversations grossières : « Voilà la vierge qui arrive, disaient ses camarades, quand ils le voyaient, parlons d'autre chose. » Tout ce qu'il pouvait y avoir en lui de désirs était porté vers l'étude, pour laquelle il avait de grandes dispositions.

Il était doué du talent inappréciable d'une conception sûre et prompte : il reconnaissait quiconque il avait vu une seule fois; quand il entrait par hasard dans un jardin, il avait aussitôt examiné et remarqué tout ce qui s'y trouvait; pour l'esprit comme pour le corps, il possédait un œil bon et perçant. Il se voua avec un bonheur particulier aux sciences naturelles.

Ses admirateurs lui attribuent la découverte des valvules dans les veines et les artères, des remarques savantes sur la contraction et l'expansion de la pupille (1), la première observation qui ait été faite de l'inclinaison de l'aiguille aimantée, et d'un très grand nombre d'autres phénomènes magnétiques; on ne peut nier qu'il ait pris une part active et créatrice aux travaux d'Aquapendente et surtout à ceux de Porta (2). Il

(1) Voyez Fischer : Histoire de la physique, I, 167.

(2) *Porta, Magiæ nat. lib. VII, præf. Griselini*, I, § 20, 24.

joignait à l'étude de la physique, celle du calcul, des mathématiques et des phénomènes intellectuels. On conservait à la bibliothèque des Servites, à Venise, un exemplaire des ouvrages de Vieta sur lequel les diverses erreurs de cet auteur étaient corrigées de la main de Fra Paolo; on possédait encore dans la même bibliothèque un petit mémoire de lui sur l'origine et la décadence des opinions humaines, lequel mémoire, à en juger par les extraits que Foscarini en donne, renfermait, sur l'entendement, une théorie qui lui donnait pour base la *sensation* et la *réflexion*, et avait du moins beaucoup de ressemblance avec la théorie de Locke (1), si elle n'était pas aussi absolument d'accord avec elle qu'on l'a prétendu. Fra Paolo n'écrivait que quand c'était une chose nécessaire; il n'avait naturellement pas de goût pour la production; lisant toujours, s'appropriant ce qu'il lisait, et observant; son intelligence était saine et vaste, méthodique et audacieuse; il marchait dans les voies du libre examen.

C'est avec ces facultés qu'il se livra à l'étude des questions de théologie et des droits de l'Église.

(1) *Griselini*, I, p. 46 de la traduction. *Locke, Humane understanding*, B. II., ch. 23.

On a dit qu'il avait été protestant en secret; toutefois, il est difficile d'admettre que son protestantisme ait dépassé les premières propositions de la confession d'Augsbourg. Fra Paolo n'en a pas moins dit la messe, tous les jours pendant toute sa vie. On ne peut donner de nom à la croyance qu'il avait intérieurement embrassée. Son opinion était celle qui s'est manifestée très souvent, à cette époque, surtout parmi les hommes livrés aux sciences naturelles; elle ne se rattachait à aucune des doctrines existantes; indépendante et toujours à la recherche, elle n'était cependant ni bien arrêtée, ni complétement formée.

Mais ce qui est certain, c'est que Fra Paolo avait voué la haine la plus irréconciliable à l'influence temporelle de la papauté. C'est peut-être la seule passion qu'il ait eue. On a voulu en trouver l'origine dans le refus d'un évêché pour lequel il avait été proposé. Et qui pourrait nier l'empire exercé sur le cœur d'un homme par un refus qui lui ferme la carrière ouverte à son ambition légitime? L'antipathie de Paolo contre la papauté avait cependant une cause bien plus profonde; elle se rattachait à une cause politico-religieuse, identifiée avec toutes ses autres convictions, fortifiée par ses études et l'expérience,

partagée par ses amis, par ces hommes qui s'étaient réunis un jour chez Morosini, et qui alors étaient parvenus à la direction des affaires.

Ce ne fut pas sans peine que Sarpi réussit à convaincre les jurisconsultes de son pays du peu de solidité des preuves par lesquelles les jésuites cherchaient à soutenir les prétentions du Saint-Siége. Les uns regardaient l'exemption accordée aux ecclésiastiques, suivant la doctrine de Bellarmin, comme une règle du droit divin; les autres soutenaient que le pape avait pu l'ordonner. Ils s'appuyaient sur les décrets des conciles dans lesquels cette exemption a été prononcée: mais ce qu'un concile a pu faire, à plus forte raison, le pape peut-il l'exécuter. Il était facile de réfuter les premiers; quant aux autres, Fra Paolo voulut leur prouver surtout que les conciles dont il s'agissait, avaient été convoqués par les princes et devaient être regardés comme de véritables assemblées de diètes dans lesquelles avait été porté également un grand nombre de lois politiques (1). C'est sur ce raisonnement que se fondait particulièrement la doctrine de Fra Paolo et de ses amis.

Ils partaient d'un principe qui avait triomphé

(1) Lettre de Sarpi à Lechasser, en date du 3 janvier 1606, dan le *Magasin* de Lebret, I, 479.

en France, à savoir « que le pouvoir du prince vient immédiatement de Dieu et n'est soumis à personne. Le pape n'a pas même le droit de rechercher si les actions d'un gouvernement sont criminelles ou non. Car où cette enquête pourrait-elle conduire ? Existe-t-il une seule action qui ne puisse pas être regardée comme criminelle, du moins quant à son but ? Le pape aurait donc le droit de tout examiner, d'empiéter sur tout : ce serait la ruine de toute puissance temporelle.

« Les ecclésiastiques, aussi bien que les laïques, sont soumis à cette puissance. Tout pouvoir vient de Dieu, dit l'apôtre. Personne n'est excepté de cette obéissance à l'autorité, pas plus que de l'obéissance à Dieu. Le prince fait les lois, il juge tout le monde, il fait lever les impôts ; en tout cela, le clergé lui doit la même soumission que les laïques (1).

« Le pape sans doute possède aussi une juridiction, mais elle est purement spirituelle. Jésus-Christ a-t-il donc exercé une juridiction temporelle ? Il n'a pu transmettre ni à saint Pierre

(1) *Riposta d'un dottore in theologia ad una lettera scrittagli sopra il breve delle censure.*

ni à ses successeurs un droit que lui-même n'avait pas réclamé.

« L'exemption du clergé ne peut par conséquent nullement être dérivée d'un droit divin originel (1) ; elle repose uniquement sur les concessions du prince. Le prince a concédé à l'Eglise la possession et la juridiction, il est son protecteur, son patron général ; c'est de lui que dépend, à juste titre, la nomination des ecclésiastiques, la publication des bulles.

« Le prince ne peut pas renoncer à ce pouvoir, même quand il le voudrait, c'est un fidéi-commis à lui confié : il est obligé en conscience de le transmettre intact à son successeur. »

C'est ainsi que les prétentions et la théorie de l'Etat s'opposèrent audacieusement aux prétentions et à la théorie de l'Eglise. Les tendances des deux puissances combattantes se formulèrent en systèmes opposés. Dans cette association intime des intérêts spirituels et temporels, telle qu'elle existait au sein des gouvernemens européens, il y avait une vaste part des actions de la vie humaine où ces deux intérêts se touchaient,

(1) *Difesa di Giovanni Marsilio a favore della riposta delle otto propositioni, contra la quale ha scritto l'ill. e rev. S. Bellarmino, Venezia* 1606, p. 62.

se confondaient; depuis long-temps, l'Eglise avait réclamé toute cette part pour elle, et c'est ce qu'elle faisait de nouveau. De son côté, l'Etat avait élevé parfois des prétentions semblables, mais jamais peut-être d'une manière aussi audacieuse, aussi systématique. A aucune époque, il ne fut possible de concilier juridiquement ces réclamations contraires; elles ne pouvaient l'être politiquement que par des concessions réciproques; mais du moment que l'on cessa d'avoir l'un pour l'autre cet esprit de condescendance, la lutte commença. Puisqu'elle était engagée sur le droit d'obéissance, il fallait montrer lequel des deux partis était en état de se faire obéir.

Le 17 avril 1606, le pape prononça dans la forme sévère des siècles précédens, s'appuyant de l'exemple d'Innocent III, l'excommunication contre le doge, le sénat, tous les pouvoirs de la république de Venise, et expressément contre les *consultores*. Il n'accorda aux excommuniés, pour le cas de rétractation, que les délais les plus courts: trois de huit jours, et un délai de trois jours. Après leur expiration, toutes les églises du territoire vénitien, sans en excepter celles des monastères et les chapelles privées, devaient être interdites. On imposa aux ecclésiastiques du pays l'obligation de publier ce bref de

l'excommunication en présence des fidèles assemblés et de le faire afficher aux portès des églises (1); on leur enjoignit à tous, sans exception, depuis le patriarche jusqu'aux curés, sous des peines sévères, divines et humaines, de s'y conformer.

Telle fut l'attaque. La défense ne s'y prit pas d'une manière aussi violente.

On avait proposé dans le sein du conseil à Venise de rédiger une protestation solennelle, comme on l'avait fait dans des temps antérieurs; cette proposition ne fut pas acceptée, par la raison que le jugement du pape était considéré comme nul et non valable et n'ayant pas même l'apparence de la justice. Léonardo Donato fit connaître aux ecclésiastiques par un petit édit écrit sur le quart d'une feuille de papier, la résolution prise par la république de maintenir son autorité, « laquelle ne reconnaît, en matières temporelles, aucun supérieur, excepté Dieu. » « Le fidèle clergé de la république, disait cet édit, appréciera de lui-même la nullité des censures portées contre lui, et continuera sans in-

(1) *Mentre in esse si troverà adunata maggior moltitudine di popolo per sentir li divini officj.* Ainsi que cela s'était fait ave tant de succès à Ferrare. *Breve di censure et interdetto della di NS. P. Paolo V, contra li S. Venetiani* 1606.

terruption ses fonctions, le soin des âmes et le service divin. » On ne prononça aucune menace, mais il est possible que verbalement on ait dit quelque chose de plus (1).

Le clergé vénitien appelé à des démonstrations d'obéissance par ses deux chefs, par le pape et par la république, fut obligé de décider, et de choisir auquel des deux il obéirait.

Le clergé n'hésita pas : il obéit à la république. Pas un seul exemplaire du bref ne fut affiché (2). Les délais fixés par le pape s'écoulèrent. Le service divin fut continué partout, suivant les habitudes ordinaires, les monastères suivirent l'exemple des prêtres séculiers.

Les ordres religieux nouvellement fondés, qui représentaient particulièrement le principe de la restauration de l'Eglise, ces ordres seuls, les jésuites, les théatins et les capucins, firent exception. Les jésuites n'étaient pas aussi décidés; ils consultèrent d'abord leur provincial à

(1) Cet édit du 6 mai 1606 est imprimé par Rampazetto, *Stampator ducale*. On voit sur le frontispice l'évangéliste St. Marc tenant le livre des évangiles et le glaive levé. On discuta au sénat, comme dit Priuli, *le nullità molte e notarie* du bref du pape.

(2) *P. Sarpi : Historia particolare, lib. II*, p. 55, assure que des gens ayant voulu afficher les bulles avaient été arrêtés par les habitans eux-mêmes.

Ferrare, leur général à Rome, et celui-ci s'adressa même au pape. La réponse de Paul V fut : qu'ils devaient ou observer l'interdit, ou secouer la poussière de leurs pieds et quitter Venise. C'était une résolution grave, car on leur déclara nettement qu'on ne leur permettrait jamais d'y revenir : mais leurs principes ne leur laissaient pas le choix : ils se retirèrent sur quelques barques dans les domaines du pape (1). Leur exemple entraina les deux autres ordres avec eux (2). Les Vénitiens ne jugèrent pas à propos de prendre le terme moyen proposé par les théatins ; ils ne voulurent pas de schisme dans l'intérieur de leur pays ; ils exigèrent ou la soumission ou l'éloignement ; les églises abandonnées furent occupées par d'autres prêtres ; on prit soin que personne ne pût s'apercevoir de l'absence d'ecclésiastiques. La première Fête-Dieu fut célébrée avec une pompe extraordinaire et par une procession très nombreuse (3).

Néanmoins on ne put éviter de tomber dans un schisme complet.

(1) *Juvencius : Hist. Soc. Jesu V*, II, p. 93.

(2) V. Sandi (VI, 1110) fait encore mention de « *I reformati di S. Francesco,* » beaucoup d'autres auteurs partageant cette erreur; elle repose sur ce que les capucins sont précisément des franciscains réformés, et qu'ils sont désignés ainsi dans cette occasion, par A. Morosini.

(3) *A. Maurocenus : Historia Ven*, tom. *III*, p. 350.

Le pape était tout étonné ; il voyait ses idées exagérées énergiquement combattues. Quel était le moyen de les faire triompher ?

Paul V songea bien à l'emploi de la force des armes ; cette disposition belliqueuse entraîna même, un moment, les congrégations ; le cardinal Sauli s'écria : « Il faut châtier les Vénitiens. » On députa des légats, une armée fut équipée. Mais au fond, on ne pouvait oser aller jusqu'à cette extrémité. La cour romaine eût craint de voir Venise chercher le secours des protestans, et répandre la plus dangereuse perturbation dans le monde catholique.

Enfin, il fallait essayer de nouveau, comme on l'avait fait autrefois, un accommodement par les voies de la politique : seulement, cet arrangement ne put s'effectuer entre les deux parties elles-mêmes, ce rôle échut à la médiation des deux grandes puissances, l'Espagne et la France, dont les intérêts particuliers devaient aussi se mettre en jeu en cette occasion.

Dans l'un et l'autre des deux royaumes, il y avait un parti qui souhaitait l'explosion des hostilités. Parmi les Espagnols, c'étaient les catholiques ardens qui espéraient enchaîner de nouveau le Saint-Siége à la monarchie, c'étaient les

gouverneurs des provinces italiennes, dont la puissance devait s'accroître par la guerre; l'ambassadeur Viglienna, à Rome, nourrissait aussi ce désir, espérant pouvoir, par cette lutte, faire parvenir sa famille aux dignités de l'Eglise. En France, au contraire, c'étaient précisément les protestans zélés. Sully et ses partisans auraient vu avec plaisir une guerre en Italie, parce qu'elle eût laissé respirer les neerlandais qui étaient vivement pressés, à cette époque, par Spinola. Ces deux partis poussèrent leur gouvernement à des démonstrations actives.

Le roi d'Espagne envoya une lettre au pape, dans laquelle il lui promettait, du moins en termes généraux, son secours. En France, l'ambassadeur de Venise reçut des offres considérables de soldats: il aurait pu, pensa-t-il, réunir en un mois une armée de 15,000 Français. Cependant ces impulsions violentes ne triomphèrent pas.

Les ministres dirigeans, Lerme en Espagne, Villeroy en France, désiraient au fond de leur cœur, conserver la paix. Le premier faisait surtout consister sa gloire dans le rétablissement de cette paix : le second appartenait au parti catholique austère, il n'eût jamais consenti à laisser attaquer le pape par la France (1). Les princes

(1) *Relatione di Pietro Priuli ritornato di Francia 4 Sett*

partagèrent les mêmes sentimens. Henri IV observait avec raison que, s'il tirait l'épée pour la république, il mettrait en jeu sa réputation de bon catholique. Philippe III envoya une nouvelle explication au pape : il lui disait qu'il voulait bien le soutenir, mais non sans la garantie de la restitution des frais, et pour défendre une bonne cause et non pas une mauvaise (1).

Ainsi se dissipèrent toutes les chances de guerre. Les deux puissances rivalisèrent à laquelle des deux appartiendrait l'honneur de contribuer le plus à la paix et de consolider le plus sûrement son influence : c'est dans ce but que François de Castro, neveu de Lerme, partit d'Espagne, et le cardinal Joyeuse partit de France pour se rendre à Venise.

Je ne veux ni ne puis expliquer toute la marche de leurs négociations ; il suffira d'en exposer les phases les plus importantes.

La première difficulté consistait dans l'exigence du pape qui demandait avant tout l'abolition des lois vénitiennes qui avaient excité, à ses yeux, un si grand scandale ; il faisait dépendre de cette condition le retrait des censures de l'Eglise.

1606, renferme une exposition détaillée de la part que les Français prirent à ces différends.

(1) *Francesco Priuli* : *Relatione di Spagna* 20 *Ag*. 1608.

Mais les Vénitiens avaient coutume, non sans un certain orgueil républicain, de déclarer leurs lois saintes et inviolables. Lorsqu'au mois de janvier 1607, on délibéra pour la première fois sur cette question, si elle ne fut pas précisément rejetée dans le conseil, elle le fut dans le sénat (1). Les Français qui avaient donné au pape leur parole, réussirent à faire mettre de nouveau cette affaire en délibération, au mois de mars. A cette époque, un des quatre opposans du conseil se retira; après avoir discuté pour la seconde fois les raisons pour et contre dans le sénat, on n'en vint pas à une rétractation formelle et expresse, mais on prit un arrêté, dans lequel on disait « que la république se conduirait avec sa piété accoutumée. » Malgré l'obscurité de ces paroles, l'ambassadeur et le pape voulurent bien y voir la concession qu'ils demandaient; Paul V suspendit ses censures.

Aussitôt s'éleva une autre difficulté très inattendue. Les Vénitiens refusèrent de recevoir les jésuites, qui, après leur éloignement, avaient été expulsés de la république par un décret solennel.

Le pape devait-il laisser porter un si grand

(1) *Ger. Priuli, Cronica Veneta 20 Zener, 1606-1607.*

préjudice à ceux qui lui étaient restés fidèles, qui n'avaient commis aucun autre crime, que celui de lui être inviolablement attachés?

Il employa tous les moyens pour faire changer la résolution des Vénitiens. Les jésuites avaient aussi les Français pour eux, s'étant assurés, dans cette circonstance, de la faveur du roi par une ambassade particulière; Joyeuse s'intéressa vivement à cette affaire. Mais les Vénitiens restèrent inébranlables.

Ce qu'il y eut de surprenant, c'est que les Espagnols se déclarèrent contre l'ordre des jésuites. En Espagne, l'intérêt des dominicains était resté prédominant : Lerma n'aimait point la Société de Loyola, et en général il ne voulait pas qu'un Etat fût forcé de recevoir en son sein des sujets désobéissans; François de Castro évita, dans le commencement, de parler des jésuites, puis enfin, il s'opposa directement aux démarches des Français.

C'était là un fait, fondé, à la vérité, sur la situation intérieure de l'Espagne, mais au premier abord si singulier, que le pape lui-même en fut surpris, et comme il présumait quelque mystère profondément caché, il renonça à insister sur le rétablissement des jésuites.

Mais cette résolution devait lui coûter beaucoup. Il avait paru déterminé à mettre le monde en feu pour quelques lois de peu d'importance, et maintenant il consentait à ce que ses plus fidèles partisans fussent bannis pour toujours d'un pays catholique, d'une province de l'Italie.

La république, à son tour, n'hésita plus à livrer les deux ecclésiastiques qu'elle avait fait arrêter.

Seulement, elle prétendait faire une protestation dont le pape ne voulut absolument pas entendre parler. Toutefois, l'expédient que l'on se décida à prendre mérite d'être signalé. Le secrétaire du sénat de Venise conduisit les prisonniers dans le palais de l'ambassadeur français, et les lui remit, « par égard, dit-il, pour le roi très chrétien, et avec les réserves que le droit acquis à la république de juger ses ecclésiastiques ne sera pas affaibli par cette restitution. » — « Je les reçois à cette condition, » répondit l'ambassadeur, et il les conduisit devant le cardinal qui se promenait de long en large dans une galerie. « Voilà les prisonniers, dit-il, qui doivent être livrés au pape, » et il ne fit aucune mention des réserves. Le cardinal, sans ajouter un mot, les fit remettre au commissaire du pape qui les reçut en faisant le signe de la croix.

On était cependant très éloigné de s'entendre; les deux partis ne voulaient pour le moment que rétablir une bonne intelligence apparente et provisoire.

Il fallait encore l'abolition des censures et l'absolution.

Les Vénitiens avaient, à ce sujet, des objections à faire; ils persistèrent à soutenir que la censure avait été nulle et non valable en elle-même, et que par conséquent ils n'avaient besoin d'aucune absolution. Joyeuse leur déclara qu'il ne lui était pas donné de changer les formes de l'Eglise. On décida enfin que l'absolution ne serait pas prononcée avec la solennité et la publicité ordinaires; Joyeuse se présenta dans le conseil et la prononça, pour ainsi dire *privatim*. Les Vénitiens paraissaient s'être tiré d'affaire sans aucune absolution (1). Il est vrai qu'elle ne fut point donnée suivant toutes les formalités habituelles, mais très certainement ils la reçurent.

On voit donc bien que les questions débattues ne furent pas aussi complétement terminées à

(1) Daru cite à la fin de son 29e livre la lettre de Joyeuse, qui est sans doute la seule pièce importante qu'il produit dans cette affaire; il fait quelques objections qui ne paraissent pas très solides.

l'avantage des Vénitiens, que les historiens l'ont généralement prétendu.

Les lois dont le pape s'était plaint étaient retirées ; les ecclésiastiques dont il avait demandé l'extradition lui étaient livrés ; l'absolution même avait été reçue. Cependant toutes ces mesures avaient été prises avec des restrictions extraordinaires. Les Vénitiens procédèrent dans cette circonstance comme pour une affaire d'honneur, avec des soins inquiets et minutieux pour leur réputation : ils avaient enveloppé de réserves, et autant que possible caché chacune de leurs concessions. Quant au pape, il se vit forcé de consentir à l'expulsion des jésuites, ce qui causa une vive sensation dans toute l'Europe chrétienne. Dès cette époque, les relations entre Rome et Venise redevinrent, du moins en apparence, ce qu'elles avaient été autrefois. Paul V dit au premier ambassadeur que Venise lui envoya : Les anciens différends sont vidés, il faut vivre comme de nouveaux amis. Il se plaignit quelquefois de ce que Venise ne voulait pas oublier ce qu'il avait oublié, lui, depuis long-temps ; il se montra aussi doux, aussi conciliant qu'aucun de ses prédécesseurs (1).

(1) *Relatione di Mocenigo* 1612.

Cette politique ne servit qu'à empêcher l'explosion de nouvelles inimitiés ; les oppositions intérieures n'en subsistèrent pas moins ; une confiance franche et entière ne fut pas de sitôt rétablie.

---

§ XIII.

ARRANGEMENT DE L'AFFAIRE DES JÉSUITES.

Le différend qui existait entre les jésuites et les dominicains fut terminé de la même manière.

Clément mourut, comme nous l'avons vu, avant d'avoir prononcé un jugement. Paul V qui s'occupa de cette affaire avec toute l'ardeur et le zèle qui distinguèrent les commencemens de son administration (dix-sept congrégations avaient été tenues en sa présence, depuis le mois de septembre 1605 jusqu'en février 1606),

n'inclina pas moins que ses prédécesseurs vers l'ancien système, pour les dominicains. En octobre et en novembre 1606, des congrégations furent assemblées pour déterminer la forme sous laquelle les doctrines des jésuites devaient être condamnées : les dominicains se croyaient sûrs de la victoire (1).

Mais précisément à cette époque, avaient éclaté les difficultés avec Venise ; les jésuites avaient donné au Saint-Siége des preuves d'un attachement qui surpassait de beaucoup celui de tous les autres ordres : et Venise le leur fit expier.

Dans ces circonstances, le Saint-Siége eût paru commettre une cruauté, s'il avait voulu punir ses serviteurs les plus fidèles, par un décret de condamnation. Le pape s'arrêta donc lorsque tout était préparé pour la prononcer. Pendant quelque temps, il laissa dormir l'affaire ; enfin le 29 août 1607, il publia une déclaration, par laquelle les *disputatores* et les *consultores* furent renvoyés chez eux : la décision devait être promulguée plus tard ; et en attendant, le désir de Sa Sainteté était qu'aucun

(1) *Serry : Historia congregationum de auxiliis*, p. 561 et suiv. *Gratiæ victrici*, dit-il lui-même, *jam canebatur* « Io triumphe. »

des deux partis ne cherchât à dire du mal l'un de l'autre (1).

C'était pour les jésuites une compensation de la perte qu'ils avaient éprouvée à Venise. Il y avait un grand avantage pour eux à voir leurs doctrines sinon confirmées, du moins n'être pas condamnées. Ils se vantèrent même de leur victoire.

Il ne s'agissait plus que de savoir s'ils réussiraient à terminer avec autant de succès leurs divisions intérieures.

Il y avait toujours de la fermentation dans leur Société. Les changemens exécutés dans la constitution de l'ordre étaient insuffisans, et l'opposition espagnole ne renonça pas à arriver à son but, c'est-à-dire à éloigner Aquaviva. Enfin les *procuratores* de toutes les provinces déclarèrent, ce qui n'était encore jamais arrivé, qu'une congrégation générale était nécessaire. Elle se réunit en l'année 1607, et il fut de nouveau question de modifications radicales.

Nous avons déjà fait remarquer l'alliance intime des jésuites avec la France, et les faveurs

(1) *Coronelli*, secrétaire des congrégations, dans Serry, p. 589.

qu'ils reçurent de Henri IV. Ce prince prit aussi part aux divisions intérieures de l'ordre ; il s'était entièrement prononcé pour Aquaviva auquel il écrivit pour l'assurer de ses bonnes grâces ; il fit également connaître à la congrégation son désir qu'il ne fût entrepris aucun changement dans la constitution de la Société (1).

Aquaviva sut parfaitement utiliser une protection aussi puissante.

L'opposition qu'il éprouvait venait principalement des congrégations provinciales. En conséquence, il parvint à faire décider, premièrement : qu'aucune proposition émanée d'une congrégation provinciale ne devait être considérée comme adoptée, si elle n'avait pas été approuvée par les deux tiers de toutes les voix ; secondement : qu'une proposition même adoptée de cette manière, ne pourrait être soumise à la délibération de la congrégation générale, qu'autant que préalablement la majorité de cette congrégation aurait donné son assentiment. Par ces nouvelles décisions, comme on le voit, l'influence des congrégations provinciales se trouva extraordinairement affaiblie.

(1) *Literæ christianissimi regis congregatos patres*, *IV. Kal. Dec.* 1607, dans *Juvencius V*, II, *lib. IX*, n° 108.

Mais il y a plus : une sentence formelle de condamnation fut prononcée contre les adversaires du général, et on intima aux supérieurs l'ordre précis de procéder contre les perturbateurs. Insensiblement, la paix finit par se rétablir. Les membres espagnols se soumirent et cessèrent de résister à la nouvelle direction de leur ordre. Une génération plus maniable s'éleva sous l'influence dominante. Le général chercha, par reconnaissance, à répondre aux faveurs signalées de Henri IV, en redoublant de dévouement pour ce monarque.

CONCLUSION.

Toutes ces divisions rentrèrent donc encore une fois dans le repos.

Si nous réfléchissons à leur développement et à leur résultat, nous voyons qu'ils manifestent l'introduction d'un grand changement dans le sein de l'Eglise catholique.

Nous sommes partis de l'époque où la papauté engagée dans une lutte victorieuse, s'avançait vers une plénitude de pouvoir toujours plus éminente. Etroitement unie avec la politique espagnole, elle forma le projet d'entraîner toutes les puissances catholiques vers un même

but, et de terrasser d'un seul coup tous les dissidens. Si elle avait réussi, elle eût élevé l'Eglise à une souveraineté absolue, tous les Etats catholiques auraient été réunis dans une communauté d'idées, de foi, de vie, et la papauté eût acquis une influence prédominante sur la politique intérieure des Etats.

Mais à cette époque aussi surgirent les plu énergiques oppositions au sein de l'Europe catholique.

Dans les affaires de la France, le sentiment de la nationalité se souleva contre les prétentions ultramontaines. Les catholiques ne voulaient pas dépendre absolument, dans tous leurs actes, de la direction du chef suprême de l'Eglise. Nous pouvons dire que ces principes d'indépendance ont conservé la victoire; le pape fut obligé de les respecter; et c'est en se fondant sur eux que l'Eglise de France opéra son rétablissement.

Il s'en suivit que la France continua à se jeter dans des hostilités contre la monarchie espagnole; deux grandes puissances, naturellement ennemies l'une de l'autre, et toujours disposées à se combattre, entrèrent en lutte au milieu de l'Europe catholique. Tant il était impossible de

maintenir l'unité! L'équilibre de ces deux imposantes forces rivales créa même au Saint-Siége une situation avantageuse.

Dans le même temps, de nouvelles querelles théologiques éclatent. Elles ne peuvent être évitées, malgré toute la prévoyance et la précision des décisions du concile de Trente; le champ était large encore pour de nouvelles controverses dans le cercle même des limites tracées par le concile. Les deux ordres les plus puissans entrent dans la lice l'un contre l'autre : la France et l'Angleterre prennent parti en quelque sorte : à Rome on n'a pas le courage de prononcer une décision.

A ces luttes, se joignirent alors les différends sur les limites de la juridiction spirituelle et temporelle : différends qui avaient le plus souvent une origine locale et s'élevaient avec un voisin, non pas précisément très redoutable, mais lequel soutenait ses prétentions avec une énergie qui leur donnait un grand retentissement.

Ce sont toutes ces oppositions entre la constitution civile et le pouvoir ecclésiastique, qui, à cette époque, ruinèrent cette unité spirituelle-temporelle que les papes cherchaient à fonder.

La marche des affaires montra cependant que

la force était encore une fois du côté des idées de paix. Il ne fut pas possible de réconcilier l'antipathie qui existait dans les cœurs, mais on réussit à éviter l'engagement de la lutte. La paix entre les grandes puissances fut rétablie et maintenue: l'Italie n'était pas encore parvenue à avoir une conscience entière de ses intérêts et à leur faire prendre une active influence ; on imposa silence aux ordres qui disputaient entre eux ; les différends de l'Église et de l'État ne furent pas poussés aux dernières extrémités; enfin, Venise accepta la médiation qui lui fut offerte. La politique de la papauté était de prendre autant que possible position au dessus des partis, d'apparaître comme médiatrice au milieu des divisions. Elle possédait encore une assez grande autorité pour accomplir cette mission.

Ce qui, sans doute, favorisa cette réaction, ce fut la continuation non interrompue de la grande œuvre extérieure dans laquelle on était engagé, œuvre qui marchait en pleins progrès, nous voulons parler de la lutte contre le protestantisme.

Il nous faut revenir maintenant à cette lutte et à son développement.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

CINQUIÈME LIVRE.

CONTRE-RÉFORMES. — PREMIÈRE ÉPOQUE.

SIXIEME LIVRE.

OPPOSITIONS INTÉRIEURES DE LA DOCTRINE RELIGIEUSE ET DU POUVOIR TEMPOREL.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

ERRATUM.

Page 114, ligne 19, au lieu de *Landermann*, lisez *Landamann*.

HISTOIRE

DE

LA PAPAUTÉ.

IMPRIMERIE DE E.-J. BAILLY,
PLACE SORBONNE, 2.

HISTOIRE

DE

LA PAPAUTÉ,

PENDANT LES SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME SIÈCLES,

PAR M. LÉOPOLD RANKE,

Professeur à l'Université de Berlin;

Traduite de l'allemand,

PAR M. J.-B. HAIBER;

PUBLIÉE ET PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION,

PAR M. ALEXANDRE DE SAINT-CHÉRON.

TOME IV.

Paris,

DEBÉCOURT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 69.

1838.

Septième Livre.

CONTRE-RÉFORME. — DEUXIÈME ÉPOQUE.

(1590—1630.)

Je ne pense pas me faire illusion, ni franchir les bornes de l'histoire, quand je crois apercevoir et veux constater dans les phases accomplies de la papauté, telles que nous venons de les parcourir, l'application d'une loi générale du monde.

Les sociétés ne sont jamais agitées que par

les forces irrésistibles de l'esprit vivant de l'époque. Préparées par le travail des siècles précédens, ces forces surgissent dans le temps voulu, suscitées et fécondées des profondeurs impénétrables de l'intelligence humaine par le génie d'individualités vivaces et énergiques. Il est dans la nature essentielle de ces forces de chercher à attirer à elles et à subjuguer toutes les autres. Mais plus est grand leur succès, plus s'étend le cercle qu'elles embrassent, plus aussi elles viennent à se rencontrer avec un élément particulier et indépendant de la vie sociale, qu'elles ne peuvent ni dompter, ni absorber en leur sein. Engagées dans la nécessité d'une activité incessante, il arrive qu'elles sont obligées de subir une transformation. Cet élément étranger avec lequel elles sont forcées de transiger, qu'elles font entrer dans leur sphère, développe au milieu d'elles des tendances qui se trouvent souvent en contradiction avec leur principe fondamental. Au milieu du progrès universel, ces tendances grandissent et se fortifient aussi inévitablement. Alors il s'agit seulement de les empêcher de parvenir à conquérir la prépondérance, car elles détruiraient l'unité de ces forces vivantes appelées à diriger le mouvement du monde.

Au milieu de son œuvre de restauration, nous

avons vu avec quelle énergie s'agitaient au sein de la papauté des élémens intérieurs en lutte contre elle ; toutefois le principe constitutif de l'institution resta triomphant ; l'unité supérieure de la vie religieuse de l'époque conserva la prépondérance, et marcha, sans s'arrêter, à de nouvelles conquêtes.

Notre attention doit se fixer maintenant sur cette grande phase historique ; il est d'un haut intérêt de connaître et la nature et les limites des succès obtenus par la papauté, les transformations qu'elle a subies, enfin les résistances qui se sont manifestées soit dans son sein, soit extérieurement.

CHAPITRE PREMIER.

PROGRÈS DE LA RESTAURATION CATHOLIQUE (1590-1617).

§ Ier.

ŒUVRES DU CATHOLICISME EN POLOGNE ET DANS LES PAYS VOISINS.

On a dit que les protestans qui, pendant quelque temps, avaient décidément obtenu la prédominance en Pologne, s'étaient trouvés assez forts pour placer sur le trône un roi de leur croyance, mais qu'ils avaient fini par penser qu'un roi catholique leur serait plus utile, parce que celui-ci

aurait dans le pape un pouvoir supérieur, un juge capable de limiter et de contrebalancer son autorité. S'il en avait été ainsi, ils se seraient attiré eux-mêmes une cruelle punition, pour des sentimens si anti-protestans, car c'est précisément par un roi catholiqué que le pape pouvait le plus facilement leur faire la guerre.

De tous les ambassadeurs étrangers qui se trouvaient en Pologne, les nonces du pape avaient seuls le droit de s'entretenir avec le roi, sans la présence d'un sénateur. On connaît ces nonces, ils étaient assez prudens et assez adroits pour profiter de l'intimité de ces relations.

Au commencement de l'année 1580, le cardinal Bolognetto étant nonce en Pologne, se plaignait de l'âpreté du climat, du froid doublement sensible pour un Italien, de la vapeur qui remplissait les petites chambres chauffées, de toute une manière de vivre à laquelle il n'était pas accoutumé; et malgré tous ces désagrémens, il n'hésita pas à accompagner le roi Etienne à travers tout le royaume, de Varsovie à Cracovie, de Wilna à Lublin; quelquefois il tombait dans des accès un peu mélancoliques, mais il n'en était pas moins infatigable. Pendant les expéditions militaires, il entretenait une correspon-

dance avec le roi, et se servait de cette intimité pour défendre les intérêts de Rome.

Il nous reste de lui une relation détaillée des actes de sa mission, document qui nous apprend tout ce qu'il a tenté et les résultats de sa conduite (1).

Avant tout, il conseilla au roi de ne donner les emplois qu'à des catholiques, de n'autoriser dans les villes royales que le service divin catholique, de rétablir les dîmes, mesures qui furent également prises à la même époque dans d'autres pays, et qui produisirent ou signalèrent la rénovation du catholicisme.

Cependant le nonce ne parvint pas à faire adopter ces résolutions. Le roi Etienne ne croyait pas pouvoir aller si loin ; il déclara qu'il ne se sentait pas assez puissant.

Ce prince avait pourtant non seulement des convictions catholiques, mais un zèle inné pour les affaires de l'Eglise : il céda sur beaucoup d'autres points aux représentations du nonce.

Les colléges des jésuites de Cracovie, de Grodno, de Pultusk, furent élevés par la protec-

(1) *Spannochi : Relatione all' Ill. Rev. cardinal Rusticacci, segretario di N. S. papa Sisto V.*

tion spéciale du roi : le nouveau calendrier fut introduit sans difficulté, la plus grande partie des décrets du concile de Trente mise à exécution. Mais ce qu'il y eut de plus important ce fut la décision prise par le roi de ne plus donner, à l'avenir, les évêchés qu'à des catholiques. Des protestans s'étaient glissés dans ces hautes dignités ecclésiastiques; on accorda au nonce le droit de les traduire devant son tribunal et de les destituer; concession d'autant plus significative, qu'à la dignité épiscopale était en même temps attaché le droit de siéger et de voter au sénat. Le nonce chercha surtout à mettre à profit ce caractère politique de l'institution ecclésiastique. Il engagea les évêques à prendre dans les diètes des déterminations communes; et il leur en indiqua plusieurs. Il avait personnellement noué des relations très intimes et qui, dans la suite, lui devinrent extrêmement favorables, avec quelques uns des plus puissans évêques, entre autres, avec l'archevêque de Gnesen et l'évêque de Cracovie; il réussit à raviver dans tout le clergé un nouveau zèle, et à obtenir une grande influence sur les affaires temporelles. Les Anglais proposèrent un traité de commerce avec la Pologne, lequel promettait d'être très avantageux, principalement à la ville de Dantzig : le nonce le fit échouer, par la raison que les An-

glais demandaient la promesse formelle de pouvoir se livrer en paix à leur commerce, sans être inquiétés pour leur religion.

Disons que le catholicisme finit enfin par se rétablir entièrement sous le règne du roi Etienne.

Cette restauration devint un fait d'autant plus grave, que le parti le plus redoutable du pays, la faction Zamoisky, qui avait obtenu de la faveur royale presque toutes les places les plus importantes, prit aussi une direction catholique, et que ce fut ce parti qui, après la mort du roi Etienne, l'emporta dans les luttes électorales. Les Zamoisky élevèrent sur le trône ce prince suédois que Catherine Jagellonica avait enfanté dans la prison, et qui, dès sa tendre enfance, avait été maintenu inébranlablement dans la foi catholique, au milieu d'un pays protestant, soit par un penchant naturel, soit par l'influence de sa mère, soit aussi par l'espoir d'obtenir la couronne de Pologne, ou par tous ces motifs réunis. Ce prince était Sigismond III dont les idées et les sentimens suivirent avec ardeur l'impulsion catholique qui mettait alors l'Europe en mouvement.

Le pape Clément VIII dit dans une de ses instructions, qu'étant encore cardinal et légat en Pologne, il avait donné à ce prince le conseil de

n'accorder tous les emplois publics qu'à des catholiques. Déjà ce conseil avait été souvent donné par Paul IV, par le cardinal Hosius (1), et par Bolognetto. Sigismond III se montra promptement déterminé à exécuter ce que l'on n'avait pu obtenir ni de Sigismond-Auguste, ni d'Etienne. Il prit en effet pour principe de n'avancer que les catholiques, et le pape Clément a parfaitement raison quand il attribue surtout à cette mesure les progrès du catholicisme en Pologne.

La principale prérogative du pouvoir royal en Pologne consistait dans la nomination aux emplois et aux dignités. Le roi nommait à toutes les charges ecclésiastiques et temporelles, grandes et petites; on en comptait environ vingt mille. Quelle immense influence dut exercer Sigismond III, lorsqu'il commença à livrer exclusivement aux catholiques les fonctions civiles et religieuses, à n'accorder qu'à ses co-religionnaires la jouissance pleine et entière du droit de citoyen. On arrivait d'autant mieux aux premières dignités que l'on savait plus habilement gagner la faveur des évêques et des jésuites. Le staroste Louis de Mortangen obtint la Woïwodie de la Pomérélie, principalement parce qu'il fit cadeau

(1) Dans une lettre du 14 mars 1568.

à la Société de Jésus d'une maison qu'il avait à Thorn. Plus tard, il se forma, du moins dans les provinces de la Pologne prussienne, une opposition entre les villes et la noblesse, opposition qui prit une couleur religieuse. Dans l'origine, toutes les deux avaient adopté le protestantisme : à cette époque, la noblesse revint au catholicisme ; l'exemple des Kostka, des Dzialinsky, des Konopat, qui étaient devenus tout puissans parce qu'ils avaient abjuré, excita la rivalité des autres. Les écoles des jésuites étaient fréquentées principalement par la jeune noblesse : bientôt nous voyons ces disciples des jésuites entreprendre la conversion de la jeunesse bourgeoise dans les villes restées protestantes. Mais le catholicisme fit surtout sentir son influence aux gentilshommes. Le collége de Pultusk comptait quatre cents élèves, tous de la noblesse (1). L'impulsion générale qui était dans l'esprit du temps, l'enseignement des jésuites, le zèle récemment réveillé dans tout le clergé, les faveurs de la cour, tout concourut à disposer la noblesse polonaise à rentrer dans le sein de l'Eglise.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'on alla encore beaucoup plus loin, et que tous ceux qui

(1) Maffei, II, 140.

n'abjurèrent pas le protestantisme tombèrent dans la disgrâce du pouvoir.

En Pologne, le clergé catholique renouvela la prétention que les édifices religieux construits par des catholiques avec la coopération des évêques et souvent des papes, étaient une propriété inaliénable de l'Eglise. Les évêques, s'appuyant sur ces principes, formèrent des plaintes juridiques partout où le service catholique avait été exclu des églises paroissiales. Les tribunaux n'étaient alors occupés que par de zélés catholiques. Les mêmes procès furent intentés contre toutes les villes, les unes après les autres, et les mêmes jugemens furent rendus : il était inutile d'en appeler au roi et de lui rappeler cette convention en vertu de laquelle une égale protection avait été promise aux deux confessions : on répondait *que l'égalité de protection consistait à aider chaque partie à récupérer ses droits*, que la convention ne renfermait aucune clause qui assurât aux protestans la propriété des édifices ecclésiastiques (1). En peu d'années, les catholiques rentrèrent en possession de toutes les églises paroissiales des villes ; dans les petites villes prus-

(1) La lettre du woïwode de Culm, traduite dans Lengnich : Histoire polonaise-prussienne, IVe partie, p. 291, explique particulièrement ces motifs.

siennes, le service évangélique ne pouvait plus être célébré que dans un appartement de l'hôtel-de-ville ; Dantzig fut la seule grande ville qui conserva son église (1).

Mais les catholiques ne se contentèrent pas de combattre les protestans, ils jetèrent les yeux sur les grecs. Dans cette lutte nouvelle qui allait s'engager, le roi et le pape unirent encore leurs efforts; la mesure la plus décisive fut la menace d'exclure les évêques grecs du droit de séance et de vote au sénat : il suffit de dire que le Wladika de Wladimir et quelques autres évêques grecs se décidèrent, en 1595, à se réunir à l'église romaine, selon les règles du concile de Florence. Leurs représentans se rendirent à Rome; des missionnaires furent envoyés par le pape et le roi dans la province : un jésuite, confesseur du roi, excita leur foi dans un sermon plein d'enthousiasme ; là aussi, on rendit quelques églises aux catholiques.

En un petit nombre d'années, ce mouvement prit un essor extraordinaire : « Il y a peu de temps, s'écriait un nonce du pape, en 1598, on aurait cru que l'hérésie achèverait de détruire le

(1) Lengnich : Relations du changement de religion en Prusse, § 27.

catholicisme en Pologne ; aujourd'hui le catholicisme enterre l'hérésie. »

---

§ II.

TENTATIVE SUR LA SUÈDE.

Sigismond devint roi de Suède par la mort de son père Jean, en l'an 1592.

Il avait signé, dès l'an 1587, la promesse de ne rien changer aux cérémonies de l'église évangélique et même de ne favoriser que des protestans. A son avénement, il s'engagea de nouveau à maintenir les priviléges des ministres réformés et des laïques, à n'aimer et à ne haïr personne pour sa religion, et à ne restreindre et gêner en aucune manière l'église nationale. Néanmoins, toutes les espérances des catholiques, toutes les craintes des protestans se réveillèrent immédiatement.

Ce que les catholiques avaient toujours ardemment désiré, c'était d'avoir en Suède un roi de leur religion ; ce désir fut satisfait. Sigismond se rendit, au mois de juillet 1593, dans son royaume héréditaire, suivi d'un cortège catholique auquel ne manquait pas même le nonce du pape, appelé Malaspina. Son voyage à travers les provinces prussiennes fut marqué par des faveurs accordées au catholicisme. Bartholomé Powsinsky, envoyé du pape, le joignit à Dantzig, et lui remit un présent de 20,000 scudi, « une faible contribution, ainsi qu'il est dit dans l'instruction, pour les frais que le rétablissement du catholicisme pouvait occasionner. »

Ce document est très remarquable, il nous montre quelles espérances on attachait à Rome à ce rétablissement (1).

« Powsinsky, est-il dit encore dans cette instruction, un serviteur jouissant de la confiance de Sa Sainteté, et un vassal de sa majesté, est envoyé auprès du roi, afin de lui témoigner la part que le pape prend aux événemens heureux qui lui sont arrivés depuis peu, à l'accouchement de son épouse, à l'heureuse issue de la diète, mais avant tout, au plus grand bonheur

(1) *Instruttione al S. Bartholommeo Powsinsky alla M. del re di Polonia e Suetia* (*MS. Rom.*).

qu'il pût éprouver, c'est-à-dire, au retour du catholicisme dans sa patrie. » Le pape ne néglige pas de lui donner quelques conseils pour l'accomplissement de cette œuvre.

« C'est sans doute par une grâce particulière de Dieu, ajoute-t-il, que dans ce moment plusieurs évêchés se trouvent vacans, et entre autres le siége archiépiscopal d'Upsal; si le roi devait hésiter un instant à éloigner entièrement les évêques protestans qui sont encore dans le pays, il ne manquera du moins certainement pas de faire occuper les siéges vacans par des évêques de l'orthodoxie catholique. » L'envoyé avait sur lui une liste des catholiques suédois qui paraissaient dignes de remplir ces charges importantes. Le pape était convaincu que ces évêques songeraient aussitôt à obtenir des curés et des instituteurs catholiques. Il fallait seulement leur procurer la possibilité de le faire.

« Peut-être, pense-t-il, pourra-t-on de suite établir un collége de jésuites à Stockholm. Mais si cela ne se pouvait pas, le roi devrait amener avec lui en Pologne autant de jeunes suédois capables qu'il pourrait en trouver, et les faire élever à la cour dans la foi catholique, par quelques uns des évêques les plus zélés, ou dans les colléges des jésuites qui existent en Pologne. »

Ce que le pape voulait d'abord, ici comme partout ailleurs, c'était de se rendre maître du clergé. Mais le nonce avait encore un autre projet. Il engagea les catholiques qui étaient en Suède à porter des plaintes contre les protestans. Alors, le roi jugerait les deux partis, et les changemens qui seraient opérés pourraient obtenir la sanction d'une décision juridique (1). Il n'était fâché que d'une chose, disait-il, c'est que Sigismond n'eût pas amené avec lui des troupes plus considérables, afin de donner plus d'autorité à ses résolutions.

On ne peut pas prouver que le roi soit entré immédiatement dans les vues de la cour de Rome. Autant qu'on peut en juger par ses propres déclarations, il ne pensait qu'à procurer un peu de liberté aux catholiques, sans détruire les priviléges du protestantisme. Mais pouvait-il être capable d'arrêter la forte impulsion religieuse qui dominait son entourage, et dont le représentant se trouvait auprès de lui ?

Les protestans ne voulurent pas attendre les inévitables conséquences de la politique du roi. Une opposition redoutable éclata.

Les conseillers du royaume de Suède, tous

(1) *Ragguaglio dell' andata del re di Polonia in Suetia* (*MS. Rom.*).

hommes illustres, tels que Gyllenstern, Bielke, Baner, Sparre, Oxenstern, se réunirent, aussitôt après la mort du roi Jean, avec son frère, l'oncle de Sigismond, et un des fils de Gustave Wasa, le duc Charles, qui était un zélé protestant, « pour reconnaître celui-ci comme gouverneur du royaume, en l'absence de son neveu, et pour lui promettre obéissance en tout ce qu'il ferait pour la conservation de la confession d'Augsbourg. » C'est dans ce but qu'un concile fut tenu, au mois de mars 1593, à Upsal. La confession d'Augsbourg y fut de nouveau proclamée, la liturgie du roi Jean condamnée, tout ce qui pouvait encore rappeler les rits catholiques modifié; on rédigea une déclaration en vertu de laquelle aucune hérésie, ni papiste, ni calviniste, ne serait tolérée dans le pays. Les emplois furent donnés à des protestans. Plusieurs des anciens défenseurs de la liturgie catholique la renièrent, mais tous ne retirèrent pas profit de cette abjuration; quelques uns furent éloignés des charges qu'ils remplissaient auparavant. Les évêchés, sur la vacance desquels Rome avait fondé de si grands projets, devinrent le partage des luthériens; l'archevêché d'Upsal fut donné à l'adversaire le plus violent du culte catholique, à Abraham Angermannus; le clergé mit à sa tête le luthérien le plus ardent qu'il put trouver; celui-ci obtint

deux cent quarante-trois voix et son concurrent n'en eut que trente-huit.

Jusqu'à la fin du règne du roi Jean, la situation avait été bien plus calme et moins hostile à la papauté; à cette époque, il eût été facile à Sigismond d'opérer les changemens que les catholiques désiraient : mais il fut devancé par le parti opposé; le protestantisme se consolida plus fortement qu'il ne l'avait jamais été.

Les privilèges royaux de Sigismond ne furent pas non plus respectés; déjà il n'était plus regardé que comme un étranger qui prétend à la couronne, comme un renégat dont il faut se méfier, et qui menace la religion. La grande majorité de la nation, unanime dans ses convictions protestantes, resta fidèle au duc Charles.

Le roi sentit bien sa position isolée, lorsqu'il arriva. Il ne put rien faire et ne chercha qu'à éluder les demandes qui lui furent faites.

Mais pendant qu'il gardait le silence et attendait, les partis ennemis commencèrent la lutte. Les prédicateurs évangéliques tonnèrent contre les papistes; les jésuites qui prêchaient à la chapelle de la cour ne furent pas long-temps à répondre. Les catholiques de la suite du roi s'emparèrent d'un temple réformé, au milieu de

la cérémonie d'un enterrement; pendant quelque temps les protestans jugèrent nécessaire de s'abstenir de paraître dans leur temple. Enfin, on en vint à des voies de fait. Les heiduques employèrent la force pour s'emparer d'une chaire qui était fermée ; on reprocha au nonce d'avoir fait jeter du haut de sa maison des pierres sur des enfans de chœur qui chantaient : l'exaspération augmentait à chaque instant.

On se rendit à Upsal pour le couronnement. Les Suédois demandaient avant tout la confirmation des décrets de leur concile. Le roi résista. Il n'exigeait, disait-il, que de la tolérance pour le catholicisme, satisfait, si seulement on lui laissait l'espoir de l'accorder un jour. Mais les protestans suédois restèrent inébranlables. On prétend que la propre sœur du roi (1) leur disait que le caractère de Sigismond était de finir par céder, après une longue et constante résistance, et qu'elle les avait pressés de persévérer dans leurs demandes. Ils voulaient tout simplement que la confession d'Augsbourg fût seule et partout publiée dans les églises et les écoles (2). Le duc Charles était à leur tête. La position qu'il prit lui donna une indépendance et une autorité

(1) Le *Ragguaglio* l'appelle *ostinatissima eretica*.
(2) *Messenius*, VII, 19.

qui devaient être au dessus de ses espérances. Ses relations personnelles avec le roi devinrent de jour en jour plus désagréables et plus amères. Sigismond était à peu près sans armée ; le duc rassembla quelques milliers d'hommes de ses terres autour de la ville, et les Etats signifièrent à Sigismond qu'on ne lui prêterait pas hommage, s'il ne se conformait à leur volonté.

Le pauvre prince se vit dans un embarras pénible. Accorder ce qu'on lui demandait, chargeait sa conscience ; le refuser, lui faisait perdre une couronne.

Il consulta d'abord le nonce, pour savoir s'il ne pouvait pas céder. On ne put jamais déterminer Malaspina à approuver une pareille résolution.

Le roi s'adressa ensuite aux jésuites qui faisaient partie de son entourage. Ils n'hésitèrent pas à décider ce que le nonce n'avait pas osé prendre sur lui, et ils déclarèrent qu'au milieu des circonstances pressantes et du danger évident dans lequel se trouvait le roi, il pouvait accorder aux hérétiques, sans offenser Dieu, ce qu'ils demandaient. Le roi ne se tranquillisa qu'après avoir obtenu cette réponse, par écrit, dans ses mains.

Alors seulement il consentit à céder ; il confirma les décrets d'Upsal, l'exercice exclusif de la confession pure et simple d'Augsbourg, sans qu'il fût permis d'y mêler à l'église ou à l'école une doctrine étrangère ; en outre, tous ceux qui ne seraient pas prêts à la défendre, ne pourraient occuper aucun emploi. Enfin, il reconnut les prélats qui étaient arrivés à la dignité épiscopale malgré sa volonté.

Mais le cœur religieux de ce roi devait-il accepter sans remords de semblables résultats ? Sa cour, composée de catholiques romains, devait-elle s'y résigner ? Il était impossible de l'espérer.

En effet, on s'occupa de rédiger une protestation, telle qu'il en avait été fait probablement autrefois dans des cas semblables.

« Le nonce, est-il dit dans le rapport envoyé à Rome sur cette affaire, le nonce s'efforça avec zèle de porter remède à l'irrégularité qui avait eu lieu. Il fit en sorte que le roi protesta par écrit, pour la tranquillité de sa conscience ; dans cette protestation, il déclara qu'il n'avait pas accordé volontairement, mais seulement contraint par la force, le rétablissement du protestantisme. Le nonce détermina de plus sa majesté à faire aussi des concessions analogues aux

catholiques, afin d'être engagé, en Suède comme en Pologne, envers les deux partis, ainsi que la chose a lieu de la part de l'empereur d'Allemagne. Le roi fut satisfait de ce moyen (1). »

Ce ne fut pas encore assez d'une protestation. Pour être dégagé en quelque sorte d'une obligation contractée par serment, on fit prêter au roi un serment opposé en faveur de l'autre parti, et de cette manière, il fut engagé envers les deux, et dans la nécessité d'accorder à tous la même justice.

Les Suédois se montrèrent étonnés de voir le roi, après des promesses si solennelles, accorder presque immédiatement sa protection aux catholiques. C'était sans doute la conséquence de cet engagement secret. « Le roi, continue avec satisfaction l'auteur du rapport, donna encore avant son départ des emplois et des dignités à des catholiques. Il fit prêter serment à quatre gouverneurs, quoiqu'ils fussent hérétiques, de protéger les catholiques et leur religion. Il rétablit enfin dans quatre localités l'exercice du service divin. »

Ces mesures pouvaient peut-être apaiser la

(1) *Relatione dello stato spirituale e politico del regno di Suezia*, 1598.

conscience inquiète d'un prince dévot, mais ne pouvaient exercer qu'une influence funeste sur la marche des affaires.

Car c'est précisément ce qui poussa les états de Suède à se jeter avec encore plus d'opiniâtreté et d'énergie dans la résistance.

Le clergé réforma ses écoles dans un esprit luthérien sévère, fonda une fête particulière d'actions de grâces pour la conservation de la vraie religion « contre les projets et les intrigues des jésuites ; » en 1595, on prit à la diète de Suedercoeping, un arrêté d'après lequel tout exercice du rit catholique devait être aboli de nouveau là où le roi l'avait rétabli. « Nous approuvons unanimement, disaient les Etats, que tous les sectaires contraires à la religion évangélique et qui ont établi leur demeure dans le pays, soient éloignés du royaume dans l'espace de six semaines (1) : » et ces arrêtés étaient exécutés de la manière la plus impitoyable. Le couvent de Wadstena, qui existait depuis deux cent onze ans et qui s'était toujours conservé au milieu de tant d'agitations, fut alors aboli et détruit. Angermannus fit une inspection des églises telle qu'il n'en avait encore jamais été exécuté ; celui

(1) *Acta ecclesiæ in conventu Sudercop.*, dans Baaz, 567.

qui négligeait de se rendre à l'église évangélique, était fouetté avec des verges : l'archevêque avait amené avec lui quelques uns de ses disciples, aux membres vigoureux, qui exécutaient la punition sous ses yeux : les autels des saints, leurs reliques furent dispersés ; les cérémonies catholiques déclarées seulement insignifiantes, en 1593, furent complétement abolies, dans plusieurs endroits, en 1597.

Les rapports de Sigismond et de Charles donnèrent à ce mouvement l'apparence d'une lutte toute personnelle. Tout ce que l'on faisait semblait dirigé exprès contre la volonté et les ordres du roi. Charles avait une influence prépondérante; il tint des diètes malgré la défense formelle de Sigismond; il chercha à écarter ce dernier de toutes les affaires du pays et fit adopter un décret en vertu duquel les rescrits du roi ne devaient avoir de force qu'après avoir été confirmés par le gouvernement suédois (1).

Charles était par le fait prince et maître. La pensée de le devenir aussi de nom se dévelop-

(1) *Acta illustrissimi principis domini Caroli Sudermaniæ ducis adversus serenissimum et potentissimum dominum Sigismundum III, regem Sueciæ et Poloniæ, suscepta, scripta et publicata ex mandato S. R. Majestatis proprio Dant. 1598.*

pait chaque jour en lui. Un songe qu'il eut en 1595 indique assez cette ambition :

« Il rêva qu'au milieu d'un festin, en Finlande, on lui présentait une double tasse couverte; il la découvrit, et d'un côté, il vit les insignes de la royauté, de l'autre, une tête de mort. » Des pensées semblables se propagèrent dans la nation. Le bruit courut qu'on avait vu à Linkoeping un aigle couronné combattre un aigle sans couronne et ce dernier rester maître du champ de bataille.

Quand les choses furent poussées à cette extrémité, quand on vit prédominer avec tant de dureté les principes protestans, quand enfin leur défenseur parut vouloir prétendre au trône, un parti s'agita aussi pour le roi légitime. Quelques nobles, qui avaient cherché dans son autorité un appui contre le duc, furent chassés., mais leurs partisans restèrent dans le pays ; le bas peuple était mécontent de l'abolition de toutes les cérémonies, et attribuait les malheurs du pays à l'abandon du culte ; Flemming, le gouverneur de la Finlande, y maintint la bannière du roi.

Cette situation forçait Sigismond à tenter encore la fortune. C'était peut-être la dernière circonstance favorable au milieu de laquelle il lui

fût possible de rétablir son pouvoir. Il se mit donc en marche, pour la seconde fois, pendant l'été de 1598, afin de prendre possession de son royaume héréditaire.

Il était encore plus austèrement catholique, si on peut dire, qu'auparavant. Ce bon roi croyait que divers malheurs qui lui étaient arrivés depuis son dernier voyage, et surtout la mort de sa femme, ne lui avaient été envoyés que parce qu'il avait fait des concessions aux hérétiques ; il fit part de cette pensée au nonce, avec un profond chagrin, et déclara qu'il aimait mieux mourir que d'accorder à l'avenir quelque chose qui pût entacher la pureté de sa conscience.

Cette tentative de Sigismond vint se rattacher à l'ensemble de la politique européenne. Le catholicisme était en si grands progrès, qu'il considérait le succès de cette entreprise dans cette partie reculée de l'Europe, comme étant d'un intérêt général.

Les Espagnols avaient, antérieurement à leur lutte avec l'Angleterre, jeté les yeux sur les côtes de la Suède, et pensé que la possession d'un port dans ces parages leur serait d'une grande utilité ; ils avaient ouvert des négociations à ce sujet. On

ne doutait pas que Sigismond, une fois maître de ce pays, ne leur donnât Elfsborg dans le Gothland occidental. Là, on pouvait facilement construire une flotte, la tenir en bon état, l'armer de Polonais et de Suédois, et faire de ce port un point d'attaque contre l'Angleterre, plus commode et plus favorable que l'Espagne. De plus, une alliance avec le roi catholique ne pouvait qu'être avantageuse pour l'autorité de Sigismond en Suède (1).

Les catholiques réfléchirent encore qu'il leur était possible d'élever leur domination en Finlande et sur la mer Baltique, et ils espéraient de la Finlande attaquer l'empire de Russie, et une fois en possession de la mer Baltique, ils se rendraient facilement maîtres du duché de Prusse. La maison électorale de Brandebourg n'avait pas encore pu acquérir l'investiture de ce duché; le nonce assurait que le roi était décidé à ne pas la lui accorder, et qu'il voulait, au contraire, acquérir le duché à la couronne. Le nonce cherchait à le fortifier dans cette résolution, surtout par des considérations religieuses, car jamais, disait-il, la maison de Brandebourg ne rétablirait le catholicisme en Prusse (2).

(1) *Relatione dello stato spirituale e politico.*
(2) *Relatione di Polonia*, 1598.

Si, d'un côté, l'on s'arrête sur l'étendue des projets qui se rattachaient au succès du roi, succès qui n'était nullement invraisemblable, et de l'autre côté, si l'on se rend compte de l'influence générale réservée au royaume de Suède, dans le cas où le protestantisme remporterait la victoire, on reconnait ici une de ces phases décisives d'où dépendent les destinées du monde.

Zamoisky avait conseillé au roi de se mettre en marche à la tête d'une forte armée, afin de conquérir la Suède par les armes. Sigismond soutint que cela n'était pas nécessaire; il ne voulait pas croire qu'on osât lui opposer de la résistance dans son royaume héréditaire. Il avait avec lui environ cinq mille hommes; il débarqua avec eux à Calmar, sans éprouver d'obstacle, et de là se mit en mouvement vers Stockholm: une autre division de ses troupes y était déjà arrivée et avait été reçue; un corps d'armée de Finlandais s'avança vers Upsal.

Pendant ce temps, le duc Charles avait fait aussi ses préparatifs. C'en était fait évidemment de son pouvoir, ainsi que de la domination exclusive du protestantisme, si le roi restait victorieux. Tandis que ses paysans de l'Upland repoussaient les Finlandais, il se plaça avec des troupes régulières sur la route que le roi devait

traverser dans sa marche sur Stegeborg. Il demanda l'éloignement de l'armée royale, et que la solution de cette lutte fût référée à une diète, alors lui aussi congédierait ses soldats; le roi n'y consentit pas. Les troupes ennemies s'avancèrent les unes contre les autres.

Elles étaient faibles en nombre; de chaque côté, il y avait à peine plusieurs milliers d'hommes. Mais le résultat qui suivit cette rencontre, ne fut pas moins durable que s'il avait été amené par de grandes armées.

Charles n'avait à prendre de conseils que de lui-même; il était fier, déterminé, et surtout, ce qui était l'essentiel pour lui, de fait, maître du pouvoir. Sigismond au contraire était dans la dépendance des autres, mou et bon; ce n'était pas un guerrier, et de plus, il se trouvait dans la malheureuse nécessité de conquérir son propre royaume; à la vérité, il était légitime, mais en lutte avec tout ce qui existait.

Les troupes se heurtèrent deux fois près de Stangebro, plutôt d'abord par accident qu'avec intention: le roi eut l'avantage, et arrêta, dit-on, le massacre des Suédois. Mais la seconde fois, lorsque les Dalkarliens se furent levés en faveur du duc, et que sa flotte fut arrivée, celui-ci eut

le dessus : personne n'arrêta le massacre des Polonais ; Sigismond éprouva une défaite complète, et fut obligé d'accorder tout ce qu'on lui demanda (1).

Il eut la faiblesse de livrer, pour être traduites devant un tribunal suédois, les seules personnes fidèles qu'il eût trouvées. Lui-même promit de se soumettre à la décision de la diète. Mais ce n'était là qu'un expédient pour les embarras du moment. Au lieu d'assister à la diète, où il n'aurait pu prendre que le triste rôle de vaincu, il fit voile, avec le premier vent favorable, pour Dantzig.

Il conservait bien toujours l'espoir de reconquérir un jour son royaume héréditaire, mais, dans ce moment, il l'abandonna, par son éloignement, à l'influence prépondérante de son oncle, qui n'hésita pas, quelque temps après, à prendre le titre de roi, et qui n'attendit pas long-temps qu'on vînt lui faire la guerre en Suède; il la transporta sur les frontières de la Pologne, où elle fut conduite avec des chances très diverses.

(1) *Piacesii Chronicon gestorum in Europa singularium*, p. 159. Extraits des lettres des princes, dans Geijer : Histoire de Suède, II, p. 305.

§ III.

PROJETS SUR LA RUSSIE.

Bientôt on crut pouvoir espérer que le mauvais succès de cette entreprise serait compensé par une autre plus heureuse.

On sait combien de fois les papes s'étaient flattés de l'espoir de gagner la Russie; déjà Adrien VI, Clément VII, s'étaient occupés des moyens d'arriver à ce but. Le jésuite Possevin avait tenté de réussir auprès d'Iwan Wasiljowitsch; Clément VIII envoya, en 1594, un certain Comuleo à Moscou, plein d'une confiance aveugle, parce que ce personnage savait la langue du pays. Mais toutes ces tentatives avaient été inutiles; cependant Boris Godunow déclara, un jour, « que Moscou était devenue la véritable Rome orthodoxe; » et il commanda de prier pour lui, « comme pour le seul souverain chrétien sur la terre. »

C'est au milieu de ces circonstances qu'ap-

parut, de la manière la plus inattendue, le faux Démétrius. Il s'attacha plutôt aux intérêts spirituels de l'Eglise qu'aux intérêts politiques de la Pologne.

Le premier auquel il se découvrit, fut un confesseur catholique; des pères jésuites envoyés pour l'éprouver, ayant donné bonne réponse sur son compte, Rangone, nonce du pape, prit parti en sa faveur, et lui déclara, dès la première entrevue, qu'il n'aurait rien à espérer, s'il n'abjurait la religion schismatique et s'il n'embrassait le catholicisme. Démétrius se montra tout prêt, sans grandes difficultés, à faire ce qu'on lui demandait et ce qu'il avait déjà promis. L'abjuration eut lieu le dimanche suivant (1); aussitôt après, Sigismond le reconnut; plein de gratitude pour le nonce auquel il devait ce service, il promit de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour propager et défendre la foi romaine.

On ne voulait pas croire en Pologne que ce fût le vrai Démétrius; aussi quelle fut la surprise

(1) *Alessandro Cilli*: *Historia di Moscovia*, p. 11. Cilli était présent à l'acte d'abjuration. On trouve dans Karamsin, X, 109, de la traduction, un passage qui n'est pas extrait exactement de Cilli. Karamsin n'a pas suffisamment étudié cet auteur. On ne trouve rien dans Cilli des paroles que Karamsin a mises dans la bouche de Démétrius.

générale, lorsque le malheureux réfugié fit son entrée dans le palais des Czars! La mort subite de son prédécesseur, dans laquelle le peuple vit un jugement de Dieu, peut bien avoir contribué à faire cesser les doutes.

Là, Démétrius renouvela sa promesse : il reçut à la cour, avec de grandes démonstrations d'honneur, le neveu du nonce auquel il devait tant. Sa femme, une polonaise, arriva quelque temps après avec une cour nombreuse, composée non seulement de chevaliers et de dames, mais surtout de moines, de dominicains, de franciscains et de jésuites (1). Démétrius voulut aussitôt tenir sa parole.

Mais ce fut précisément une des causes principales de sa perte. Il n'obtint l'appui des Polonais qu'en perdant l'affection des Russes. Ceux-ci disaient, qu'il ne mangeait, ni ne se baignait comme eux; il ne vénérait pas les saints, il était païen et avait amené sur le trône de Moscou une épouse païenne qui n'avait pas été baptisée; enfin il était impossible qu'il fût un fils des Czars (2).

Ils l'avaient d'abord reconnu par l'entraînement d'une conviction inexplicable, suivant eux;

(1) *Cilli*, p. 66.

(2) Muller : Collections des histoires russes, V, 363, remarque qu'on a trouvé sur lui des lettres du pape.

et par une conviction contraire qui s'empara d'eux avec une énergie encore plus grande ; ils voulurent le renverser.

Ici, la religion était encore la question essentielle ; en Russie, comme en Suède, il s'éleva une opposition contre les tendances du catholicisme.

---

§ IV.

MOUVEMENS EN POLOGNE.

Des tentatives qui ont échoué contre un ennemi extérieur ont presque toujours pour effet de soulever des dissensions intestines. Un mouvement éclata en Pologne, qui fit douter si le roi pourrait continuer à régner, en suivant le système pratiqué jusqu'à ce jour. Ce mouvement avait les causes suivantes.

Sigismond ne s'était pas toujours tenu en

bonne intelligence avec ceux qui l'avaient aidé à conquérir la couronne. Ceux-ci l'avaient élu par opposition contre l'Autriche; lui, au contraire, s'unit étroitement avec cette puissance. Deux fois il choisit son épouse dans la famille de Graetz, il fut même soupçonné de vouloir faire passer la couronne dans cette maison. Déjà le grand chancelier Zamoisky s'était montré très mécontent. Mais ce qui l'irrita encore davantage, ce fut de voir que pour se rendre indépendant de celui même qui l'avait placé sur le trône, ce prince élevait souvent ses adversaires aux emplois importans, et les faisait entrer dans le sénat (1).

Sigismond III cherchait principalement à régner en s'appuyant sur le sénat; il le remplit d'hommes qui lui étaient personnellement dévoués, et le composa exclusivement de catholiques; les évêques nommés par le roi, sous l'influence du nonce, y formèrent un parti qui devint bientôt le parti prédominant.

C'est précisément ce qui enfanta une double opposition d'une haute importance pour la constitution polonaise et les intérêts religieux.

(1) *Cilli* : *Historia delle solevationi di Polonia* 1606-1608, Pistoia, 1627. Cet auteur est d'autant plus digne de foi qu'il a été long-temps au service du roi.

Les députés des provinces embrassèrent un parti contraire à celui adopté par le sénat. Comme celui-ci s'était réuni au roi, ils s'unirent avec Zamoisky, auquel ils vouaient une vénération sans bornes, et qui était redevable à leur dévouement d'une autorité à peu près égale à celle du roi. Cette position devait avoir un puissant attrait pour un magnat entreprenant; elle fut prise, après la mort du grand chancelier, par Zebrzydowsky, palatin de Cracovie.

Les protestans se joignirent à ce parti. Les plaintes portaient surtout sur les évêques, soit à cause de leur influence temporelle, soit à cause de leur influence spirituelle. Les protestans disaient que dans un Etat comme celui de la Pologne, qui reposait sur un libre contrat, on ne cessait de léser des droits bien acquis, en élevant des gens du bas peuple aux plus hautes dignités, et en forçant des hommes d'une bonne noblesse à leur obéir. Beaucoup de catholiques furent du même avis.

Evidemment, cet élémentreligieux donnait une impulsion particulière au mouvement politiqne.

Quand les plaintes eurent été exposées, les subsides refusés, les diètes dispersées, et tout cela sans fruit, les mécontens eurent enfin re-

cours au moyen extrême, et appelèrent toute la noblesse au *Rokos;* le Rokos était une forme légale de l'insurrection; la noblesse prétendit alors traduire devant son tribunal le roi et le sénat. Dans cette assemblée, les protestans avaient une influence d'autant plus grande, qu'ils s'étaient unis avec les grecs schismatiques.

Sigismond avait aussi ses partisans. Le nonce dirigeait les évêques, et les évêques le sénat; une alliance fut conclue pour la défense du roi et de la religion; on saisit habilement cette occasion favorable pour terminer tous les anciens différens qui existaient entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Le roi se montra inébranlable, à l'heure du danger; il disait: « Ma cause est juste et je mets ma confiance en Dieu. »

En effet, il triompha. Au mois d'octobre 1606, le Rokos fut dispersé par la force, lorsqu'un grand nombre de ses membres venait de s'éloigner. Au mois de juillet 1607, une bataille décisive fut engagée. Les troupes royales attaquèrent l'ennemi en poussant le cri de *Jésus Marie*, et restèrent victorieuses. Zebrzydowsky tint encore la campagne pendant quelque temps; mais, en l'année 1608, il fut obligé de se soumettre. On publia une amnistie générale.

Grâce à cette victoire, le gouvernement put reprendre sa tendance catholique.

Les luthériens furent de nouveau chassés de tous les emplois, et Rome se réjouit de l'effet produit par cette exclusion. « Un prince protestant remplirait d'hérétiques tout le pays : l'intérêt personnel domine les hommes. Puisque le roi est le plus fort et persévérant dans sa foi, que la noblesse suive sa volonté. »

Peu à peu, on abolit dans les villes royales le culte protestant : « sans l'emploi de la force ouverte, dit une instruction papale, on peut cependant forcer les habitans à se convertir. »

Le nonce veilla à ce que les siéges des tribunaux suprêmes fussent occupés par des catholiques, et à ce qu'il fût rigoureusement procédé « suivant les textes des saints décrets canoniques. » Les mariages mixtes devaient particulièrement fixer l'attention. Le tribunal suprême ne voulut reconnaître pour valables que ceux conclus devant le curé et plusieurs témoins ; mais les curés se refusaient à bénir ces mariages ; c'est pourquoi un grand nombre de personnes se soumirent au rit catholique, dans l'intérêt de leurs enfans. D'autres furent déterminés à cette soumission, parce qu'on disputait aux protestans le droit de

nommer aux bénéfices des églises. Un gouvernement possède mille moyens de favoriser une opinion qu'il préfère ; aussi furent-ils tous employés par Sigismond, en s'abstenant autant que possible de recourir à la force. Le changement de religion finit donc par s'accomplir d'une manière presque insensible, mais constante et progressive.

Les nonces, par leur sévérité et leur vigueur dans l'administration des affaires ecclésiastiques, eurent une grande part dans le rétablissement du catholicisme. Ils tenaient à ce que les évêchés ne fussent occupés que par des hommes très capables; ils inspectaient les couvens et ne souffraient pas que des membres désobéissans et mutins, dont on voulait se débarrasser ailleurs, fussent envoyés en Pologne, comme on avait commencé à le faire ; ils portaient aussi leur attention sur les cures, cherchant à y introduire les cantiques et le catéchisme, et insistant sur l'institution des séminaires épiscopaux.

Les jésuites travaillaient alors particulièrement sous leur direction. Leur activité s'étendait dans toutes les provinces : parmi les peuples dociles des Livoniens; en Lithuanie, où ils avaient encore à combattre des traces de l'ancienne ophiolâtrie (culte des serpens); parmi les Grecs, où

souvent des jésuites furent les seuls prêtres catholiques; quelquefois ils avaient à donner le baptême à des jeunes gens de dix-huit ans, et ils rencontraient des vieillards qui n'avaient jamais communié; mais leur zèle s'exerçait surtout dans la Pologne proprement dite, « où, suivant l'éloge d'un de leurs membres, des centaines d'hommes de la société de Jésus, savans, orthodoxes, se consacrèrent à Dieu, pour détruire les erreurs, et faire revivre la foi catholique par les écoles, par la prédication et par leurs écrits (1). »

Dans ce pays, comme dans tous les autres, ils surent réveiller l'enthousiasme religieux de leurs partisans; malheureusement il s'y joignit l'insolence d'une jeune noblesse arrogante. Le roi voulut empêcher les élèves des jésuites de se livrer à des voies de fait contre les luthériens, mais les gentilshommes regardaient la vengeance comme un droit dont on ne pouvait les priver. Souvent ils célébrèrent la fête de l'Assomption en se précipitant sur les évangéliques, en pénétrant dans leurs demeures, en les pillant et en les dévastant; malheur à celui qui se laissait atteindre, ou rencontrer seulement dans la rue!

L'église des évangéliques de Cracovie ayant été

(1) *Argentus de rebus societatis Jesu in regno Poloniæ*, 1615: cet ouvrage pourrait être encore bien plus instructif.

ravagée en 1606, et leur cimetière en 1607; les corps des morts furent jetés hors des tombes; en 1611, on détruisit l'église des protestans à Wilna, on maltraita, on tua leurs prêtres; en 1615, parut un livre à Posen, dans lequel on soutenait que les évangéliques n'avaient pas le droit d'habiter cette ville; l'année suivante, les élèves des jésuites détruisirent l'église bohémienne, au point qu'il n'en resta pas pierre sur pierre; l'église luthérienne fut brûlée. Les mêmes événemens se passèrent en plusieurs endroits : les protestans furent forcés par ces violences continuelles de vendre leurs églises. On ne se contenta bientôt plus de faire ces ravages dans les villes : les étudians de Cracovie brûlèrent les temples des campagnes. En Podlachie, un vieux ministre évangélique, nommé Barkow, marchait devant sa voiture, en s'appuyant sur son bâton : un gentilhomme polonais, qui venait par le même chemin, ordonna à son cocher de pousser les chevaux sur lui; la voiture avait déjà passé sur le corps du vieillard, avant que celui-ci pût songer à se ranger : il mourut de ses blessures (1).

Malgré toutes ces attaques, le protestantisme ne put cependant pas encore être complétement

(1) *Wengercii Slavonia reformata*, p. 224, 232, 238, 244, 247.

étouffé. Les seigneurs n'eurent pas à subir la loi de la force, et tous n'abjurèrent pas immédiatement. Quelquefois aussi, un jugement fut rendu en faveur des luthériens; après plusieurs de ces jugemens, quelques églises protestantes se rétablirent successivement. Les réformés composaient toujours la majorité dans les villes de la Pologne prussienne. Il était encore plus difficile d'éloigner les religionnaires grecs. L'Union formée en 1595 ranima toutes les haines. Le parti des dissidens, composé de protestans et de grecs, était très redoutable; les villes les plus industrielles, les peuplades les plus guerrières, telles que les Cosaques, déployèrent surtout une grande énergie dans leurs réclamations. Cette résistance devint d'autant plus menaçante qu'elle trouva un appui, de jour en jour plus fort, dans la Russie et la Suède, ces puissances voisines qui n'avaient pu être vaincues.

§ V.

SUITE DE LA CONTRE-RÉFORME EN ALLEMAGNE.

On suivait des principes tout différens en Allemagne : là, chaque prince considérait comme son bon droit d'instituer dans ses États la religion de son choix.

Les princes ecclésiastiques se regardèrent comme spécialement obligés à ramener leurs sujets au catholicisme.

Les jésuites se mirent aussitôt à l'œuvre. Jean Adam de Bicken, prince électoral de Mayence, de 1601 à 1604, était un élève du collége germanique à Rome. Un jour, il entendit, au château de Kœnigstein, les chants avec lesquels la communauté luthérienne de ce lieu enterrait son

ministre défunt : « Qu'elle enterre honnêtement ssynagogue ! » s'écria-t-il ; et le dimanche suivant, un jésuite monta en chaire ; depuis cette époque, on ne vit plus jamais paraître de prédicateur luthérien dans cette localité : partout les choses se passèrent de la même manière (1). Ce que Bicken avait laissé inachevé, Jean Schweikard, son successeur, le continua avec ardeur. C'était un homme un peu trop porté vers les plaisirs de la table, mais qui, malgré ce défaut, savait remplir les devoirs de sa dignité avec un rare talent. Il réussit à renverser la réforme dans tout son diocèse, même à Eichsfeld. Il envoya à Heiligenstadt une commission qui ramena au catholicisme, dans l'espace de deux ans, deux cents bourgeois, dont plusieurs avaient vieilli dans la foi protestante; il en restait encore un petit nombre, il les prêcha personnellement « comme leur père et leur pasteur, suivant ses propres expressions, du fond de son cœur fidèle, » et il parvint à les faire abjurer. Quel bonheur indicible il éprouva en voyant revenir au catholicisme une ville qui, quarante ans auparavant, avait été complétement protestante (2)!

(1) *Serrarius : Res Moguntinæ*, p. 973.

(2) *Wolf* : Histoire de Heiligenstadt, p. 63. De 1581 à 1601, on comptait 497 convertis; le plus grand nombre des conversions s'opéra en l'année 1598, il y en eut 73.

C'est ainsi que procédèrent également Ernest et Ferdinand de Cologne, tous deux princes bavarois. Le prince électoral, Lothaire, de la maison Metternich de Trèves, distingué par d'éminentes qualités, doué d'un esprit pénétrant et d'un remarquable talent pour vaincre les difficultés qui se présentaient à lui, prompt à rendre la justice, vigilant, plein de zèle pour les intérêts de son pays et de sa famille, du reste affable et pas très sévère, si ce n'est pour les actes concernant la religion, ce prince ne souffrait pas de protestans à sa cour (1). Neithard de Thuengen, évêque de Bamberg, s'associa à ces grands personnages. Lorsqu'il prit possession de sa capitale, il trouva tout le conseil composé de protestans, à l'exception de deux membres. Déjà il avait assisté l'évêque Julius à Wurtzbourg : il résolut de réaliser à Bamberg les mesures que celui-ci avait prises. Il publia son édit de réforme à Noël de l'année 1595 : il ordonna de choisir entre la communion selon le rit catholique ou l'émigration ; et malgré la résistance du chapitre, de la noblesse et de la province, malgré les pressantes remontrances de ses voisins, néanmoins les édits de réforme furent renouvelés pendant toutes les années suivantes et exécutés dans toutes leurs

(1) *Masenius : Continuatio Broweri*, p. 474.

prescriptions (1). Théodore de Furstemberg à Paderborn rivalisa dans la Basse-Allemagne avec le prince ecclésiastique de Bamberg. En 1596, il fit mettre en prison tous les prêtres de son diocèse qui donnaient la communion sous les deux espèces. Il se brouilla, à ce sujet, avec la noblesse de son pays ; alors nous voyons l'évêque et les nobles s'enlever réciproquement leurs troupeaux, leurs haras. Il entra aussi en lutte ouverte avec la ville. Il surgit au milieu d'elle, et pour son malheur, un démagogue fanatique qui n'était pas à la hauteur de la position qu'il voulait prendre. En 1604, Paderborn fut forcée de prêter de nouveau le serment de fidélité. Le collége des jésuites fut ensuite doté de la manière la plus brillante ; et il parut bientôt un édit qui ne laissait de choix aux protestans qu'entre la messe et l'émigration. Bamberg et Paderborn devinrent donc entièrement catholiques (2).

Le changement rapide et cependant si durable qui eut lieu dans le pays est extrêmement remarquable. Doit-on en conclure que le protestantisme n'avait pas encore bien pris racine dans les masses, ou doit-on attribuer cette révolution à l'habile propagande des jésuites? Du

(1) Jaeck : Histoire de Bamberg, III, 212, 199.
(2) *Strunk : Annales Paderborn., lib.* XXII, p. 720.

moins, ils ne manquèrent ni de zèle, ni de pr
dence. Vous les voyez s'étendre successiveme
dans tous les lieux qui les environnent, sédui
et enchaîner les masses; leurs églises sont l
plus fréquentées. Se trouve-t-il quelque part
luthérien versé dans la Bible, dont le jugeme
exercé de l'empire sur ses voisins? Ils emploie
tous les moyens pour le convertir; et presq
toujours ils réussissent, tant ils sont habitués
la controverse. Ils se montrent charitables, gu
rissant les malades, cherchant à réconcilier l
inimitiés, engageant par des sermens sacrés ce
qu'ils ont ramenés à la foi; on voit les fidèles
rendre sous leurs bannières à tous les pèlen
nages, et des hommes qui, il y a un instant e
core, étaient d'ardens protestans, se mêler à c
processions.

Les jésuites avaient eu la gloire d'élever n
seulement des princes ecclésiastiques, mais au
des princes temporels. Leurs deux gran
élèves, Ferdinand II et Maximilien I, parure
sur la scène du monde à la fin du seizièn
siècle.

Lorsque le jeune archiduc Ferdinand céléb
en 1596 la fête de Pâques, dans Graetz, sa cap
tale, il fut le seul, dit-on, à communier suiva
le rit catholique, et dans toute la ville, il n

avait plus que trois fidèles de cette religion (1).

En effet, les tentatives faites en faveur du catholicisme avaient échoué après la mort de l'archiduc Charles, sous un gouvernement faible et en tutelle. Les protestans avaient repris leurs églises et augmenté leur école de Graetz; la noblesse avait institué un comité pour s'opposer à tout ce qui pourrait être prémédité contre le protestantisme.

Malgré cette réaction, Ferdinand n'hésita pas à travailler de suite à l'œuvre de la contre-réforme. Il fut déterminé à cette résolution par des raisons à la fois religieuses et politiques. Il voulait, disait-il, être maître dans son royaume, comme l'étaient dans le leur, le prince électoral de Saxe et le prince électoral du Palatinat. Quand on lui montrait le danger d'une attaque des Turcs pendant les divisions intestines qui pouvaient éclater, il répondait qu'il n'y avait à compter sur le secours de Dieu qu'après l'accomplissement de la conversion des hérétiques. En 1597, Ferdinand passant par Loreto pour aller à Rome se jeter aux pieds du pape Clé-

(1) *Hansitz : Germania sacra* II, p. 712. *Numerus Lutheri sectatorum tantus ut ex inquilinis Græcensibus pæne cunctis invenirentur avitæ fidei cultores tres non amplius.* L'expression pæne cunctis, rend à la vérité la chose un peu douteuse.

ment VIII, fit le vœu de rétablir la religion catholique dans ses états héréditaires, même au prix de sa vie; le pape le fortifia dans ces bonnes intentions. A son retour, il se mit à l'œuvre. Au mois de septembre 1598, il rendit un décret par lequel il ordonnait l'éloignement, dans l'espace de quinze jours, de tous les prédicateurs luthériens résidant à Graetz (1).

Graetz était le centre de l'enseignement et du pouvoir des protestans. On essaya de tous les moyens pour faire changer de résolution à l'archiduc, les prières, les conseils, les menaces; mais le jeune prince resta, selon l'expression de l'historien de la Carniole, inébranlable « comme un marbre (2). » Un décret semblable au premier fut rendu, au mois d'octobre, dans la Carniole, et au mois de décembre, dans la Carinthie.

Les états manifestèrent un extrême mécontentement dans leurs assemblées provinciales particulières, car Ferdinand n'autorisait plus d'assemblée générale : ils refusèrent de payer

(1) Khevenhiller : *Annales Ferdinandei IV*, 1718.

(2) Valvassor : La gloire du duché de Carniole, partie 2, livre 7, p. 464 ; contient sans aucun doute le récit le plus curieux de cet événement : « Une pareille supplique mêlée de menaces rencontra un marbre dur que leur plume ne put ni pénétrer, ni amollir. »

leurs subsides; les soldats qui étaient sur les frontières commençaient à s'agiter, mais l'archiduc déclara qu'il perdrait plutôt tout ce qu'il possédait par la grâce de Dieu, que de faire la moindre concession. Le danger d'être assaillis par les Turcs qui, au milieu de ces divisions, s'étaient déjà emparés de Canischa et s'avançaient tous les jours d'une manière plus menaçante, força cependant les états à accorder les subsides, sans avoir obtenu du prince aucune satisfaction.

Alors rien n'arrêta plus l'archiduc. L'église protestante de Graetz fut fermée au mois d'octobre 1599, et le culte évangélique interdit, sous peine de châtimens et même de mort. On créa une commission, chargée de parcourir les provinces, suivie de nombreux agens armés. On réforma d'abord la Styrie, ensuite la Carinthie, enfin la Carniole. Le cri, « la réforme arrive, » retentit de villes en villes, de villages en villages; les églises furent démolies, les prédicateurs chassés ou mis en prison, et les habitans forcés de pratiquer la religion catholique ou d'abandonner le pays. Dans la petite ville de Saint-Veit, il y eut cinquante bourgeois qui préférèrent l'abjuration à l'émigration (1). Les émi-

(1) Herrmann : St-Veit : dans la feuille périodique de Carinthie, V, 3, p. 163.

grés furent obligés de payer le *dixième denier*, ce qui était une grande perte pour eux.

Ce rétablissement du catholicisme se fit avec une grande sévérité, mais aussi on eut la joie de compter, en l'an 1603, au moins quarante mille communians de plus.

Les conséquences de cet immense succès s'étendirent bientôt sur toute l'Autriche. Dans le principe, l'empereur Rodolphe avait blâmé les projets de son jeune cousin; mais celui-ci ayant réussi, il l'imita. De 1599 à 1601, une commission de réforme fut en pleine activité dans la Haute-Autriche, et dans la Basse, de 1602 à 1603 (1). Les prédicateurs et les instituteurs qui avaient vieilli au service du protestantisme furent obligés de quitter Linz et Steier; cet exil leur fut très douloureux: « Je suis chassé de ma patrie, s'écrie le recteur de Steier, courbé que je suis maintenant par l'âge (2)! » « Tous les jours, écrit un de ceux qui étaient restés, tous les jours on nous menace, nos adversaires nous épient, nous insultent, et ont soif de notre sang (3). »

(1) Raupach: l'Autriche évangélique, I, 215.

(2) « *Jam senio squalens trudor in exilium.* » *Annales Styrenses* de Valentin Pruenhueber, p. 326.

(3) *Hofmarius ad Lyserum*: Raupach, IV, 151.

En Bohême, on se crut mieux protégé par les antiques priviléges des Utraquistes, et en Hongrie, par l'indépendance et l'autorité des états ; mais Rodolphe parut ne vouloir respecter ni les uns ni les autres. Il était persuadé que tous les anciens Utraquistes avaient péri, et que les évangéliques n'avaient aucun droit à la jouissance de leurs priviléges. En l'année 1602, il rendit un décret qui ordonnait la fermeture immédiate des églises des frères moraves, et défendait leurs assemblées (1). Les autres sectes sentaient qu'elles devaient être soumises aux mêmes prescriptions, et on ne les laissa pas long-temps dans le doute sur ce qu'elles avaient à attendre. En Hongrie, on commença à employer la force ouverte ; Basta et Belgioioso qui commandaient les troupes impériales dans ce pays, s'emparèrent des églises de Caschau et de Clausenbourg ; l'archevêque de Colosca chercha avec leur secours à ramener au catholicisme les treize villes du comitat de Zips. Aux plaintes des Hongrois, l'empereur répondit que sa majesté, qui professait de cœur la sainte religion romaine, désirait la propager dans toute l'étendue de ses états et principalement en Hongrie : qu'elle ne

(1) Schmidt : Histoire moderne des Allemands, III, 260, un extrait des supplémens à l'apologie des Bohémiens, de l'année 1618, qui manquent souvent dans les réimpressions postérieures.

faisait par là que confirmer et ratifier tous les décrets rendus en faveur de cette religion, depuis saint Etienne, l'apôtre de la Hongrie (1).

Cet empereur si prudent avait aussi rejeté sa modération ordinaire, malgré son grand âge; tous les princes catholiques suivaient la même politique. Entraîné par l'impulsion de la foi ravivée et la faveur de la force temporelle, le torrent des opinions romaines se répandit partout où s'étendait le pouvoir de ces princes; pour lui résister, la constitution de l'empire n'offrait aucun moyen efficace. Les catholiques, au contraire, se sentaient si forts qu'ils commencèrent à attaquer aussi les droits des protestans qui avaient été maintenus jusqu'à ce jour (2).

Il avait été opéré dans les tribunaux de l'empire des changemens qui favorisaient l'exécution de ces projets; changemens auxquels le nonce du pape était loin d'avoir été étranger.

La chambre de justice avait également reçu vers les premières années du dix-septième siècle une organisation plus catholique : des jugemens avaient été rendus conformes à l'interprétation

(1) *Art.* XXIII, *anno* 1604. Dans Ribiny : *Memorabilia Augustanæ confessionis*, I, p. 321.

(2) *Relatione del nuntio Ferrero*, 1606.

catholique de la paix de religion. Ceux qui se crurent lésés par ces jugemens avaient eu recours à la voie de la révision, mais ces révisions s'étant accumulées en trop grand nombre, elles furent abandonnées.

C'est alors que fut établi le conseil aulique de l'empire. Ici on put entrevoir un terme aux affaires litigieuses. Le conseil aulique était encore plus exclusivement catholique que la chambre de justice : il dépendait entièrement de la cour. « Le conseil aulique de l'empire, dit Alidosi, chargé d'affaires de Florence, ne prononce aucun jugement définitif, sans le communiquer préalablement à l'empereur et au conseil privé, qui le renvoient rarement sans y faire des changemens (1). »

Quelles institutions généralement protectrices existaient dans l'empire, si ce n'est celle des cours de justice? Sur elles était fondée l'unité de la nation ; mais elles étaient tombées sous l'influence absolue de l'opinion catholique et des volontés de la cour. Déjà on se plaignait du grand nombre des jugemens partiaux et des exécutions violentes, lorsque l'affaire de Donauwerth fit plus vivement sentir le danger qui menaçait.

(1) *Relatione del S. Rod. Alidosi*, 1607-1609.

Un abbé catholique ayant voulu célébrer dans une ville protestante ses processions plus solennellement que de coutume (1), avait été troublé et insulté par le peuple ; ce fait suffit au conseil aulique pour affliger la ville elle-même d'un procès immense, de mandats, de citations, de commissariats, et enfin pour la mettre au ban de l'empire. Un prince voisin, catholique rigide, Maximilien de Bavière, reçut l'ordre d'exécuter la sentence. Il ne se contenta pas de mettre une garnison à Donauwerth, il y fit venir sur-le-champ les jésuites, n'autorisa plus que le service divin catholique, et s'occupa avec les procédés ordinaires, d'exécuter la contre-réforme.

Maximilien sentit toutes les conséquences de ces mesures, et écrivit au pape qu'elles pouvaient servir à apprécier combien la puissance et la considération des protestans étaient affaiblies. Mais il se faisait illusion, quand il supposait que les protestans se soumettraient ; ils voyaient très

(1) Le rapport « sur l'exécution de Donauwerth » dans les actes de la diète, du 4 février 1608, remarque, (les autres relations et informations s'accordent sous ce rapport), que l'abbé avait « seulement le droit, suivant l'ancien usage, de sortir de la ville et du territoire, en descendant une ruelle particulière, près du couvent, avec les bannières ployées et enveloppées, sans bruit et sans chant, et de ne faire déployer et laisser flotter les bannières ou chanter, que lorsqu'il était hors du territoire de Donauwerth. » Il venait alors de transgresser ces restrictions.

bien ce qu'ils avaient à attendre à la suite de ces premiers actes.

Les jésuites n'hésitèrent pas à nier les engagemens contractés par la paix de religion. Ils disaient qu'elle n'avait pu être conclue sans l'assentiment du pape, et que dans tous les cas, elle n'avait été valable que jusqu'à la clôture du concile de Trente; elle ne devait être considérée que comme une espèce d'*Intérim*. Ceux même qui reconnaissaient la validité de cette convention pensaient que du moins tous les biens confisqués par les protestans, depuis la conclusion de ce traité, devaient être restitués. Ils n'eurent aucun égard aux interprétations que les réformés essayèrent de présenter. Comment alors ceux-ci auraient-ils pu rester tranquilles, quand tous les jugemens prononcés et mis à exécution par les tribunaux étaient conformes à ces opinions?

Lorsque la diète de l'empire s'assembla en 1608, à Ratisbonne, les protestans ne voulurent participer à aucune délibération, avant qu'on ne leur eût garanti purement et simplement la paix de religion. La Saxe elle-même, qui autrefois se rangeait toujours du côté de l'empire, demanda l'abolition des procès de la cour aulique, en tant qu'ils seraient contraires aux anciennes coutumes, l'amélioration de l'ad-

ministration de la justice, et non seulement le renouvellement de la paix de religion, telle qu'elle avait été conclue en 1555, mais aussi une pragmatique sanction en vertu de laquelle il serait défendu aux jésuites d'écrire contre cette paix.

D'un autre côté, les catholiques restèrent étroitement unis ; l'évêque de Ratisbonne avait publié antérieurement une circulaire dans laquelle il exhortait ses coreligionnaires à exiger avant tout de leurs députés l'engagement de défendre la religion catholique, « de se soutenir vigoureusement et solidement les uns et les autres, comme une muraille : » il recommandait *de ne pas temporiser; que pour le moment on n'avait rien à craindre, car l'on possédait des défenseurs zélés dans les plus brillantes et les plus puissantes maisons princières.* Si les catholiques se montraient encore disposés à confirmer la paix de religion, ils insistaient cependant sur cette clause : « ce qui a été fait contrairement à cette paix est aboli et sera restitué ; » c'était précisément ce que les protestans redoutaient et ce qu'ils voulaient éviter à tout prix.

Au milieu de cette divergence sur la question principale, on ne pouvait pas espérer une résolution unanime sur un point quelconque, ni qu'il fût accordé à l'empereur les subsides dont

il avait besoin pour la guerre contre les Turcs. L'empereur fut frappé de la crainte de ce résultat, et un jour, à ce qu'il paraît, la cour se montra décidée à céder aux demandes des protestans. C'est du moins ce qui résulte d'un rapport très remarquable du chargé d'affaires du pape sur cette diète.

L'empereur ne s'y était pas rendu en personne : l'archiduc Ferdinand le remplaça. Le nonce lui-même n'était pas à Ratisbonne; il avait envoyé pour le représenter un augustin, Fra Felice Milensio, vicaire-général de son ordre, rempli d'un zèle extraordinaire pour la conservation des intérêts du catholicisme.

Ce Fra Milensio, l'auteur du rapport dont il est parlé plus haut, assure que l'empereur s'était réellement déterminé à rendre un édit conforme aux vœux des protestans, édit inspiré par Satan et rédigé sans doute par les valets de chambre de l'empereur, dont l'un était juif, et l'autre hérétique.

Laissons-le raconter lui-même comment les choses se sont passées : « A la nouvelle des projets de publication de cet édit, qui m'avait été communiquée ainsi qu'à quelques autres personnes, je me rendis chez l'archiduc, et je lui de-

mandai si un pareil décret avait été rendu : Oui, me répondit l'archiduc.—Et Votre Altesse pense-t-elle maintenant à le publier ? — Tel est l'ordre du conseil privé de l'empereur, dit l'archiduc, le révérend père voit lui-même dans quelle situation nous nous trouvons. — Je lui répondis: Votre Altesse archiducale ne voudra certainement pas renier la foi dans laquelle elle a été élevée, cette foi qui lui a donné le courage, il y a peu de temps, malgré tant de dangers menaçans, de bannir les hérétiques, sans aucune exception, de ses provinces. Je ne puis croire que Votre Altesse consente à approuver par cette nouvelle concession l'enlèvement des biens des églises, le maintien de la secte diabolique de Luther et de la secte encore pire de Calvin qui cependant n'a jamais joui d'une tolérance publique dans l'empire?—Le pieux prince m'écouta.—Mais que faut-il faire? dit-il. — Je prie Votre Altesse de soumettre cette affaire à Sa Sainteté le pape, et de ne rien faire avant d'en avoir reçu la réponse. L'archiduc suivit ce conseil; il respectait plus les commandemens de Dieu que les décrets des hommes. »

Si réellement tout se passa de cette manière, on voit quelle influence exerça sur les destinées de l'empire ce moine augustin qui n'avait

cependant aucune célébrité. Il fit échouer, dans une circonstance décisive, la publication d'une concession qui aurait vraisemblablement satisfait les protestans. Au lieu de cette concession, Ferdinand publia un écrit d'*interposition*, qui exigeait le maintien de cette clause, repoussée par les protestans. Ceux-ci, dans une assemblée du 5 avril 1608, persistèrent à ne pas l'admettre (1). Cependant, comme l'autre parti ne voulut pas céder non plus, et qu'ils ne purent obtenir de l'empereur ou de son représentant rien de ce qui aurait pu apaiser leurs craintes, ils eurent recours à un moyen extrême, ils quittèrent la diète. Cette démarche était, par le fait, un symptôme de la dissolution de l'unité de l'empire.

Il leur était impossible d'en rester là. Chacun d'eux, isolé, eût été trop faible pour conserver la position qu'on venait de prendre ; c'est alors que, pressés par la nécessité du moment, ils

(1) Vote du Palatinat dans le conseil de correspondance : «qu'on ne peut accéder aucunement à la confirmation de la paix de religion, telle qu'elle est conçue dans l'écrit d'*Interposition* ; que cette confirmation ne peut pas servir aux états évangéliques, parce que le récès de l'*année* 1566 renferme précisément la clause sur laquelle on dispute à présent. » Cette clause ne se trouvait pas dans les récès de 1557 et 1559. L'écrit d'*Interposition* s'en référa seulement à 1556. On rejeta cet écrit aussi par le motif qu'il considérait l'empereur comme juge en matière de religion.

réalisèrent cette union depuis long-temps projetée et préparée. Deux princes palatins, le prince électoral Frédéric et le comte palatin de Neubourg, deux princes de Brandebourg, les margraves Joachim et Chrétien Ernest, le duc de Wurtemberg et le margrave de Baden s'assemblèrent à Ahausen, immédiatement après la diète de l'empire, et conclurent une alliance qui est connue sous le nom de l'*Union*. Ils s'engagèrent à s'assister mutuellement de toutes les manières, même avec la force des armes, particulièrement au sujet des réclamations présentées à la dernière diète. Ils s'organisèrent de suite militairement; chaque membre promit de chercher à attirer dans l'alliance l'un ou l'autre de ses voisins. Leur intention était, puisque la situation de l'empire ne leur procurait aucune sûreté, de se la donner eux-mêmes.

Cette innovation était d'une importance d'autant plus grave, qu'elle fut suivie d'un événement parfaitement analogue qui éclata dans les états héréditaires.

L'empereur s'était brouillé pour divers motifs avec son frère Mathias; les états autrichiens opprimés dans leur liberté et leur religion, virent dans cette division une occasion favorable de les

conserver l'une et l'autre, et prirent le parti de l'archiduc.

L'archiduc conclut en 1606, de concert avec eux, la paix avec les Hongrois, sans avoir consulté l'empereur à ce sujet. Ils prirent pour excuse que l'empereur négligeant les affaires, la situation des choses les avait forcés à prendre cette détermination. Mais comme Rodolphe se refusait à reconnaître cette paix, ils levèrent l'étendard de l'insurrection, et cela en vertu même de leur convention (1). Les états de Hongrie et d'Autriche firent d'abord entre eux une alliance offensive et défensive. Ils attirèrent ensuite dans leur parti les Moraves, principalement par l'influence d'un membre de la famille de Lichtenstein : tous prirent l'engagement d'exposer leur fortune et leur vie pour l'archiduc. C'est ainsi qu'ils se mirent en campagne contre l'empereur, sous le commandement d'un chef qu'ils avaient choisi eux-mêmes, au mois de mai 1608, le jour même de la dissolution de la

(1) La convention renfermait la clause : *quod si propter vel contra tractationem Viennensem et Turcicam — hostis aut turbator aliquis ingrueret, tum serenissimum archiducem et omnes status et ordines regni Hungariæ et archiducatus superioris et inferioris Austriæ mutuis auxiliis sibi et suppetiis non defuturos. Reva ap. Schwandtner : Script. rerum Ung.* II, Kurz : Supplémens à l'histoire du pays d'Autriche au dessus de l'Ens, liv. IV, p. XXI.

diète de Ratisbonne. Rodolphe fut obligé de plier devant les circonstances et de céder à son frère la Hongrie, l'Autriche et la Moravie.

Mais Mathias de son côté, fut aussi forcé de payer par des concessions les services que les états lui avaient rendus. Les empereurs avaient négligé depuis quarante ans de nommer un palatin en Hongrie; à cette époque un protestant fut promu à cette dignité. La liberté de religion fut garantie, de la manière la plus solennelle, non seulement aux magnats, mais aux villes, à toutes les classes, même aux soldats qui se trouvaient sur les frontières (1). Les Autrichiens ne consentirent à prêter foi et hommage que lorsque le libre exercice de la religion leur eut été accordé dans les châteaux et les villages, ainsi que dans les maisons particulières des villes.

Les Bohémiens obtinrent les mêmes avantages. Rodolphe ayant été obligé d'accorder dès le commencement aux Autrichiens et aux Hongrois de grandes concessions, pour résister à son frère, ne put refuser non plus de céder aux demandes des Bohémiens, malgré toutes les représentations du nonce du pape et de l'am-

(1) L'article se trouve dans Ribiny, I, 358.

bassadeur espagnol. Il leur donna des lettres impériales qui non seulement renouvelaient les anciens priviléges de Maximilien II, mais qui leur permettaient aussi d'établir une autorité spécialement destinée à les défendre et les protéger.

Combien les affaires des états héréditaires se trouvèrent subitement changées! L'Union se propagea en Allemagne et veilla sur chacune des attaques du catholicisme qu'elle repoussa avec vigueur. Les états des provinces autrichiennes avaient formulé leurs anciennes prétentions en se conformant aux principes de la constitution; mais il y avait aujourd'hui une différence essentielle : précédemment, le catholicisme s'était victorieusement établi sur le territoire des princes catholiques, et ce n'est que lorsqu'il empiéta sur les droits de l'empire, et qu'il mit en danger l'existence des états libres, c'est alors qu'il éprouva une énergique résistance.

Le parti catholique ne tarda pas aussi à s'organiser militairement. Le 11 juillet 1609, une alliance pour la défense commune fut conclue entre Maximilien de Bavière et sept seigneurs ecclésiastiques, les évêques de Wurzbourg, de Constance, d'Augsbourg, de Passau, de Ratisbonne, le prieur d'Ellwangen et l'abbé de

Kempten; cette alliance, formée suivant le modèle de celle anciennement conclue à Landsperg (1), donna au duc de Bavière un pouvoir extraordinaire. Les trois princes électoraux s'y associèrent bientôt, toutefois gardant une certaine indépendance. L'archiduc Ferdinand désirant en faire partie, l'Espagne y donna son assentiment Le pape promit de ne rien négliger pour favoriser cette alliance aux intérêts de laquelle il prit une participation de plus en plus vive, surtout par l'influence de l'Espagne (2).

C'est ainsi que les deux partis se placèrent en état d'hostilité vis-à-vis l'un de l'autre, tous les deux armés, tous les deux redoutant d'être surpris et attaqués, et aucun ne se trouvant assez puissant pour amener un résultat définitif. Il s'en suivit qu'en Allemagne il ne fut plus possible ni d'accommoder aucun différend, ni de terminer aucune affaire.

En l'année 1611 devait avoir lieu l'élection d'un empereur romain; les princes électoraux

(1) Maximilien rappelle cette alliance de Landsperg dans une instruction qu'il donna à son ambassadeur à Mayence, dans Wolf, II, p. 470.

(2) Les documens à ce sujet n'ont pas été publiés : l'attestation de Mocenigo, ambassadeur de Venise, peut suffire jusqu'à plus ample informé.

s'assemblent, et ils ne peuvent parvenir à effectuer l'élection.

En l'année 1612, pendant long-temps on ne réussit pas mieux à faire un choix, même après la mort de Rodolphe. Enfin, l'élection ne put être faite que grâce à la Saxe qui, dans toutes ces affaires, manifesta un grand dévouement pour la maison d'Autriche, et passa du côté des catholiques.

Ce triomphe ne servit qu'à exciter l'Union des princes protestans à demander avec d'autant plus d'énergie à la diète de 1613 ce qui avait été refusé par le conseil des princes électoraux; les catholiques, de leur côté, s'opposent à cette diète avec la même opiniâtreté; toute délibération est suspendue; les protestans ne veulent pas se soumettre à la majorité des voix.

A Juliers et à Clèves, malgré les dispositions changeantes et la faiblesse du gouvernement du dernier prince, on avait pris, entraîné par l'influence de l'épouse de ce prince, lorraine de naissance, des mesures très fortes pour la restauration du catholicisme; néanmoins il sembla pendant quelque temps, que le protestantisme allait obtenir la prédominance; les héritiers les plus proches étaient tous les deux protestans.

Mais l'un de ces deux prétendans embrassa le catholicisme ; ce qui fit éclater la lutte. Alors, comme les deux partis ne reconnaissent point de juge suprême, ils en viennent en 1614 à la voie des armes. L'un se soutient et se propage avec le secours de l'Espagne, et l'autre avec le secours des Pays-Bas ; et chacun réforme, suivant sa croyance, le pays qui lui échoit.

A la vérité, des tentatives de réconciliation sont faites : on propose une diète électorale; mais le palatinat électoral ne veut pas en entendre parler, parce qu'il n'a point de confiance dans la Saxe; l'idée d'une diète générale est mise en avant, les états catholiques ont d'innombrables motifs pour ne pas l'accepter; d'autres jettent leurs regards sur l'empereur, et lui conseillent de rétablir son autorité en faisant avancer un corps considérable de troupes; mais que pouvait-on attendre de Mathias, lui qui appartenait aux deux partis par l'origine de sa puissance, et qui, accablé par les chaînes dont il s'était chargé, ne possédait aucune liberté ? Le pape se plaignit hautement de lui, le déclara incapable d'être revêtu d'une si grande dignité, dans des temps aussi difficiles ; il lui fit faire les représentations les plus énergiques, et ne s'étonnait que d'une chose, c'est que l'empereur

pût les écouter si docilement. Plus tard, les catholiques ne se montrèrent plus si mécontens de lui. Les zélés eux-mêmes déclaraient qu'il était devenu plus utile à l'Eglise qu'on n'aurait pu le croire. Il ne put rien dans les affaires de l'empire. En 1617 il tenta de dissoudre les deux alliances ; mais l'Union protestante se reconstitua immédiatement après, aussi forte que si elle venait de se former pour la première fois.

---

§ VI.

NONCIATURE EN SUISSE.

Depuis long-temps, l'indépendance des divers territoires de la confédération avait été réalisée en Suisse, il n'était pas permis aux diètes de s'occuper des matières religieuses. Au commencement du dix-septième siècle, on ne nourrissait

pas même du côté des catholiques, l'espoir de vaincre les protestans ; ils étaient non seulement plus puissans et plus riches, mais ils avaient à leur tête des hommes plus habiles et mieux exercés dans les affaires (1).

Les nonces, qui avaient établi leur siége à Lucerne, ne se firent pas d'illusion. Eux-mêmes ont décrit cet état de choses ; et cependant malgré ces limites apportées à leur sphère d'action au milieu des catholiques, ils parvinrent encore à prendre une position très importante.

Leur but principal était d'astreindre les évêques à remplir leurs devoirs. Les évêques de nation allemande aimaient volontiers à ne se considérer que comme des princes temporels ; les nonces au contraire ne cessaient de leur représenter qu'ils ne l'étaient qu'à cause de leur vocation ecclésiastique, et tâchaient de bien les pénétrer des devoirs de cette vocation. Nous voyons en effet s'opérer beaucoup de changemens dans l'église suisse. On fit des inspections, on établit des synodes, on réforma des couvens, on fonda des séminaires. Les nonces cherchaient à maintenir la bonne intelligence entre le pouvoir spirituel

(1) *Informatione mandata dal S. Card. d'Aquino a Mons Feliciano vescovo di Foligno per il paese de Suizzeri e Grisoni* (*Informationi Polit. IX*).

et le pouvoir temporel, ils réussirent par la douceur et la persuasion. Ils parvinrent à empêcher l'introduction des écrits protestans, quoiqu'ils fussent obligés de consentir à laisser entre les mains des fidèles leurs Bibles et leurs livres de prières allemands. Les jésuites et les capucins travaillèrent avec un grand succès. Des confréries de Marie furent fondées, elles embrassaient dans leur association les jeunes et les vieux; les sermons et la confession étaient fréquentés avec zèle; les pélerinages aux images miraculeuses recommencent de nouveau, et parfois même on est obligé d'adoucir la sévérité des pénitences que ces pécheurs s'imposent(1). Les nonces ne peuvent pas assez louer les services que leur rendent particulièrement les capucins italiens.

Et alors se présentent les conversions. Les nonces reçoivent chez eux les convertis, les protégent et les recommandent à la charité de leurs frères; ils cherchent à fonder des caisses de secours en leur faveur, avec les contributions des fidèles, et sous la surveillance des prélats. Ils réussissent quelquefois à reconquérir des paroisses qu'ils croyaient à jamais perdues; on se

(1) Les *Literæ annuæ societatis Jesu* 1596, p. 187, en donnent un exemple. *Modus tamen rigido illi jejunio est a confessario adhibitus.*

hâte aussitôt d'y rétablir la messe. L'évêque de Bâle et l'abbé de Saint-Gall se signalent surtout par l'ardeur de leur zèle.

Une circonstance très favorable aux nonces, c'est que le roi d'Espagne s'est fait un parti dans la Suisse catholique. Les partisans de l'Espagne, comme les Lusi à Unterwald, les Amli à Lucerne, les Buehl à Schwitz, et beaucoup d'autres, sont aussi les plus dévoués au Saint-Siége. Les nonces ne manquent pas d'entretenir ces dispositions. Ils observent tous les égards imaginables ; écoutent avec patience les discours les plus longs et les plus ennuyeux ; n'épargnent pas les titres ; se montrent grands admirateurs des anciens exploits de la nation et de la sagesse de ses institutions républicaines. Ils pensent qu'il est surtout nécessaire que leurs amis entretiennent leur union en s'assemblant à des époques fixes dans des festins ; eux-mêmes répondent par l'envoi de quelque présent aux invitations et aux honneurs qu'on leur rend ; ces présens obtiennent un très bon résultat ; celui qui a été nommé chevalier de l'éperon d'or, ou qui a reçu une chaîne d'or ou une médaille, se sent pour toujours lié par la reconnaissance. Seulement les nonces se gardent bien de promettre ce qu'ils ne seraient pas sûrs de pouvoir tenir ; s'ils peuvent donner plus qu'ils

n'ont promis, on leur en fera un mérite d'autant plus grand. Leur maison est toujours très convenablement tenue et ne donne jamais lieu à aucun blâme.

Par cette habile politique, le catholicisme rencontra généralement peu d'obstacles en Suisse et s'y répandit paisiblement.

Il n'y avait qu'une seule partie du pays où l'opposition entre les catholiques et les protestans pouvait faire éclater une lutte.

Chez les Grisons, le gouvernement était essentiellement protestant ; parmi leurs provinces, les provinces italiennes, et surtout la Valteline, étaient au contraire inébranlablement catholiques. Cette différence occasionna des frottemens continuels entre les deux partis. Le gouvernement ne souffrait aucuns prêtres étrangers dans la vallée ; il avait même défendu de fréquenter une école de jésuites située hors du canton, et ne permit pas à l'évêque de Come, au diocèse duquel appartenait la Valteline, d'y exercer ses fonctions épiscopales. Les indigènes voyaient, de leur côté, avec un grand mécontentement, des protestans rester seigneurs et maîtres dans leur pays ; de cœur, ils penchaient pour les Italiens, pour les Milanais catholiques. De jeunes

théologiens sortaient, chaque année, du collége helvétique de Milan, dans lequel six places étaient destinées seulement pour la vallée, et enflammaient la ferveur religieuse des habitans(1).

Cette opposition était très dangereuse, parce que la France, l'Espagne et Venise, rivalisaient à se faire des partis chez les Grisons, partis qui se combattaient souvent à main armée, et dont l'un chassait alternativement l'autre. En 1607, la faction espagnole s'empara de Coire qui fut immédiatement après reprise par la faction vénitienne. La première avait des sympathies catholiques, la seconde des sympathies protestantes; c'est d'après ces impulsions contraires que se déterminait toute la politique du pays. Tout dépendait principalement du parti qu'embrassait la France. Les Français avaient des pensionnaires dans toute la Suisse, non seulement dans la Suisse catholique, mais aussi dans la Suisse protestante ; ils jouissaient d'une ancienne influence dans le canton des Grisons. Vers l'an 1612, ils avaient pris parti pour les intérêts catholiques; le nonce réussit à les gagner, eux et leurs amis, en faveur de la cour romaine ; l'alliance avec Venise fut même formellement rompue.

(1) *Rel. della nuntiatura.*

Ces luttes mériteraient par elles-mêmes peu d'attention, si elles n'avaient acquis une importance assez grande par la raison que l'ouverture ou la fermeture des défilés des Grisons, pour l'une ou l'autre puissance, dépendait du parti auquel ils se ralliaient. Nous verrons en effet que les luttes de ce petit peuple exercèrent une influence sensible sur les rapports généraux de la politique et de la religion.

---

§ VII.

RÉGÉNÉRATION DU CATHOLICISME EN FRANCE.

Ici, la question principale à examiner, est de savoir quelle position prit, à cette époque, la France dans le débat religieux.

Au premier aperçu, on voit que les protestans étaient encore extrêmement puissans.

Henri IV leur avait accordé l'édit de Nantes, par lequel non seulement ils furent confirmés dans la possession des églises qu'ils occupaient, mais qui leur accorda l'entrée des écoles publiques, des chambres dans les parlemens, et des places de sûreté en grande quantité ; en un mot, ils reçurent une si large indépendance, que l'on pouvait se demander si elle n'était pas en contradiction avec le principe même de l'existence de l'État.

Vers l'an 1600, on comptait sept cent soixante paroisses de protestans français, toutes bien organisées ; quatre mille gentilshommes professaient cette croyance ; on calculait qu'ils pouvaient facilement mettre en campagne vingt-cinq mille combattans ; ils occupaient deux cents places fortes. C'était là une puissance redoutable que l'on ne pouvait offenser impunément (1).

Mais à côté de celle-ci et en opposition avec elle, il y avait une seconde puissance, celle du clergé catholique.

Les grandes propriétés du clergé français lui avaient donné une certaine indépendance, malgré laquelle il dut contribuer au paiement des dettes

(1) *Badoer : Relatione di Francia*, 1605.

de l'Etat (1). Cette contribution n'était pas tellement forcée qu'elle ne dût être renouvelée de temps en temps, et recevoir la formalité d'une décision volontaire.

Sous Henri IV, les assemblées réunies dans ce but furent astreintes à une forme plus régulière. Elles devaient être convoquées de dix ans en dix ans, au mois de mai, pendant lequel les jours sont longs, ce qui permet d'expédier un grand nombre d'affaires; jamais à Paris, pour n'occasionner aucune distraction : il devait y avoir tous les deux ans des assemblées moins générales, afin de recevoir les comptes.

On ne pouvait s'attendre à voir ces assemblées s'en tenir à leurs opérations financières. Elles furent bientôt entraînées à étendre la sphère de leurs délibérations. Elles résolurent, en 1595 et

(1) Les *Mémoires du Clergé de France*, tom. IX.—Recueil des contrats passés par le clergé avec les rois.—A l'assemblée de Poissy qui eut lieu en cette année 1561, le clergé se chargea en effet, non seulement de payer les intérêts d'une partie importante des dettes de l'état, mais aussi de la racheter. Le rachat n'eut pas lieu; on s'en tint à l'obligation de payer les intérêts. Il s'agissait principalement des dettes faites par l'hôtel-de-ville de Paris, et cette ville profita de ces intérêts; une rente fixe lui fut allouée annuellement par le clergé. On voit pourquoi la ville de Paris, quand même elle n'eût pas été aussi bonne catholique qu'elle l'était, n'aurait cependant jamais pu permettre la ruine du clergé, ni consentir à la perte de ses biens qui étaient son hypothèque.

1596, de renouveler les conciles provinciaux, de s'opposer aux empiétemens de la juridiction temporelle sur l'administration ecclésiastique, de ne tolérer aucune simonie; mais il y a plus, le roi, après un peu d'hésitation, donna son assentiment à ces votes (1). Il était d'usage que le clergé fît des représentations générales au sujet des églises et de la discipline; il était impossible au roi de se soustraire à ces représentations, et toujours elles amenaient de nouvelles concessions. Dans la première assemblée qui eut lieu, le clergé débuta par faire une enquête, afin de s'assurer si ses réclamations avaient été exécutées.

La position de Henri IV entre deux partis qui possédaient tous les deux une certaine indépendance, qui tous les deux tenaient leurs assemblées à des époques fixes, et qui l'assaillaient de représentations opposées auxquelles il ne pouvait facilement résister, ni d'un côté, ni de l'autre, devint très embarrassante.

L'intention de Henri IV était sans doute de maintenir l'équilibre entre ces deux partis et de ne pas les laisser entrer en lutte; mais si nous

(1) *Relation des principales choses qui ont esté resolues dans l'assemblée générale du clergé tenue à Paris ès années 1595 et 1596, envoyée à toutes les diocèses. Mémoires du clergé*, tom. VIII, p. 6.

nous demandons quel est celui pour lequel il était le plus favorable, et qui en reçut la plus utile protection, ce fut évidemment le parti catholique, quoiqu'il dût sa propre élévation au parti protestant.

Henri était aussi peu reconnaissant qu'il était peu vindicatif; il lui importait plus de gagner de nouveaux amis que de récompenser et de garder les anciens.

En effet, les protestans n'avaient-ils pas été obligés de le forcer à leur accorder cet édit de Nantes? et encore, il ne le leur avait accordé que dans un moment où il était vivement pressé par les armées espagnoles, et où celles-ci venaient de prendre une position militaire très menaçante (1). Se voyant abandonnés, les protestans usèrent de leurs libertés avec le même esprit d'indépendance qui leur avait servi à les conquérir; ils se constituèrent en une république sur laquelle le roi exerçait fort peu d'influence; à plusieurs reprises ils parlèrent même de se choisir un autre protecteur à l'étranger.

Le clergé catholique, au contraire, se rallia à Henri; il ne demanda pas de secours en argent,

(1) Cela résulte d'une manière irréfutable du récit de Benoist, *Histoire de l'Édit de Nantes*, I, 185.

il en donna; son indépendance ne pouvait pas devenir dangereuse, puisque le roi avait entre ses mains la collation des emplois. La position prise par les huguenots tendant évidemment à limiter l'action du pouvoir royal, l'extension de ce pouvoir se trouvait manifestement liée aux progrès mêmes du catholicisme.

Le roi déclara en l'année 1598, au clergé, que son intention était de rendre l'église catholique aussi florissante qu'elle avait été un siècle auparavant; il lui demandait seulement de la patience et de la confiance: « Paris, disait-il, n'a pas été bâti en un seul jour (1). »

Dès ce moment, les articles du concordat furent exécutés avec une bien plus scrupuleuse fidélité: on n'accorda plus de bénéfices à des femmes et à des enfans; pour la collation des dignités ecclésiastiques, le roi faisait une sérieuse attention au degré d'instruction, aux bons sentimens et à la vie édifiante des sujets présentés.

« Dans tous ses actes, dit un Vénitien, il se montra personnellement dévoué à la religion catholique romaine et opposé à la religion protestante. »

(1) Mémoires du clergé, tom. XIV, p. [illegible].

C'est dans cet esprit qu'il rappela les jésuites, convaincu que leur zèle contribuerait au rétablissement du catholicisme, et par là-même à l'extension du pouvoir royal, tel qu'il le comprenait à cette époque.

Cependant, toute cette politique eût amené un faible résultat, si la régénération intérieure de l'église catholique, qui était déjà commencée, n'avait pas fait de grands progrès. En effet, elle subit une nouvelle transformation dans les premières vingt années de ce siècle. Examinons encore rapidement cette transformation, surtout dans son application à la discipline des couvens, dont la réforme représente particulièrement cette régénération religieuse.

Les anciens ordres, tels que les dominicains, les franciscains, les bénédictins, furent réformés avec la plus grande ardeur.

Les congrégations de femmes rivalisèrent avec eux. Les feuillantines se livrèrent à des pénitences si austères, qu'un jour il en mourut, dit-on, quatorze en une seule semaine ; le pape lui-même fut obligé de les exhorter à modérer leur rigidité (1). On introduisit de nouveau à Port-

(1) Hélyot : Histoire des ordres monastiques, V, p. 412.

Royal la communauté des biens, le silence et les veilles ; on y adora, nuit et jour, la sainte Eucharistie (1). Les religieuses du Calvaire observaient rigoureusement la règle de saint Benoit ; elles cherchaient surtout à expier, par des prières non interrompues au pied de la croix, toutes les offenses commises par les protestans envers cet arbre de vie et de salut (2).

Sainte Thérèse avait réformé, à cette époque, dans un esprit un peu différent, l'ordre des carmélites en Espagne. Elle aussi voulait la clôture la plus sévère, elle s'efforça même de rendre moins fréquentes les visites des parens à la grille du couvent ; elle constitua une surveillance spéciale sur le confesseur. Mais pour elle, la rigidité n'était pas le but. Elle chercha à provoquer dans l'âme une disposition qui pût la rapprocher, autant que possible, du divin modèle ; c'est alors qu'elle découvrit qu'aucun éloignement du monde, aucune renonciation, aucune mortification, ne retiennent l'esprit dans les limites nécessaires, s'il ne s'y joint pas quelque autre chose ; c'était le travail, c'était l'occupation domes-

(1) Felibien : Histoire de Paris, II, 1339 ; ouvrage qui est en général important pour l'histoire de cette restauration, et qui epose souvent sur des documens originaux.

(2) La vie du véritable père Josef, 1705, p. 53, 73.

tique ; pour les femmes, le travail c'est le sel qui préserve l'âme de sa perte, et par lequel la porte est fermée aux pensées stériles et extravagantes. Cependant ce travail, tel qu'elle l'ordonnait, ne devait être ni précieux, ni fait avec beaucoup d'art, ni commandé pour un temps déterminé ; il ne devait pas non plus occuper l'esprit. Son but principal était d'enfanter cette tranquillité de l'âme qui a la conscience d'elle-même en Dieu, d'une âme qui, suivant son expression, « vit toujours comme si elle était toujours placée devant la face du Seigneur ; qui n'éprouve d'autre douleur que celle de ne point jouir de sa présence. » Elle voulait produire ce qu'elle appelle la *prière de l'amour*, « par laquelle l'âme s'oublie elle-même pour ne plus entendre que la voix du maître des cieux (1). » C'était une exaltation pieuse, pleine de pureté, de naïveté et de grandeur, qui excita la plus vive impression dans tout le monde catholique. On s'aperçut aussi bientôt en France que la simple pratique de la pénitence ne suffisait pas ; on en-

(1) *Diego de Yepes : Vita della gloriosa vergine S. Teresa di Giesu, fondatrice de' Carmelitani scalzi, Roma* 1623, p. 303. *Constituzioni principali*, § 3, p. 208. Les *Exclamaciones o meditaciones de S. Teresa con algunos otros tradillos, Brusselas*, 1682, manifestent un enthousiasme dont l'élan est presque au dessus de notre intelligence.

voya en Espagne Pierre. Bérulle qui parvint enfin, après beaucoup de difficultés, à introduire l'ordre religieux de Sainte-Thérèse dans le royaume d'Henri IV, où il prit racine très promptement et porta les plus beaux fruits.

Les fondations de S. François de Sales appartenaient à une inspiration moins sévère. Saint François de Sales avait pour habitude de se livrer à tous ses travaux, sans efforts et sans précipitation, avec une âme sereine et calme. Il fonda de concert avec son amie, la mère de Chantal, l'ordre de la Visitation, spécialement destiné à celles qu'une constitution délicate empêchait d'entrer dans des congrégations plus austères. Dans la règle qu'il établit il évita les mortifications trop dures, et dispensa des devoirs trop pénibles; il eut soin aussi de prévenir les excès de l'exaltation intérieure : « On doit, dit-il, se placer en la présence de Dieu sans beaucoup de recherche affectée, et ne pas désirer jouir de lui plus qu'il ne veut le montrer lui-même : souvent l'orgueil nous tente et nous séduit sous la forme des extases ; on ne doit suivre que le chemin ordinaire des vertus. » C'est pour cette raison qu'il imposa avant tout à ses religieuses le devoir de soigner les malades. Les sœurs devaient toujours sortir deux à deux, et visiter les pauvres

malades dans leurs maisons. François de Sales pensait (1) qu'il faut prier par les œuvres, par le travail. Son ordre produisit les effets les plus salutaires dans toute la France.

Déjà on avait aussi reçu les ursulines; leur quatrième vœu était de se livrer à l'instruction des jeunes filles, et elles remplissaient ce devoir avec un zèle admirable.

Nous n'avons pas besoin de dire que le même esprit de piété animait les congrégations d'hommes.

Jean-Baptiste Romillon, qui, après avoir jusqu'à l'âge de vingt-six ans porté les armes contre le catholicisme, s'était converti à cette religion, fonda, avec un ami qui partageait la même foi, les pères de la Doctrine chrétienne; ce sont eux qui ont nouvellement organisé en France l'instruction élémentaire.

Nous avons déjà fait mention de Pierre de Berulle, un des ecclésiastiques les plus distingués de la France, à cette époque. Il avait manifesté

(1) Par exemple dans Gallitia : Vie de St. François de Sales, I, [illegible]. Mais ses sentimens sont reproduits de la manière la plus [illegible]laire et la plus attrayante dans ses propres ouvrages, particulièrement dans l'Introduction à la vie dévote.

dès sa tendre jeunesse le plus vif et le plus constant désir de se vouer et de se rendre propre au service de l'Eglise ; dans ce but, il avait chaque jour présent à sa pensée, suivant ses expressions, « le sentiment le plus vrai et le plus intime de son cœur, celui qui le poussait sans cesse à tendre vers la perfection. » Il est probable que les difficultés qu'il rencontra lui firent sentir que rien n'était plus nécessaire que de fonder une institution particulièrement destinée à former les ecclésiastiques au service de l'Eglise. Il prit Philippe Néri pour modèle, et fonda les prêtres de l'Oratoire. Il n'exigeait aucun vœu et ne demandait que de simples engagemens. Cette fondation obtint un succès extraordinaire ; elle reçut en son sein des élèves des familles les plus distinguées, et bientôt Bérulle se vit à la tête d'une jeunesse brillante et docile ; on lui confia des séminaires épiscopaux, des écoles savantes ; un esprit tout nouveau régnait dans le clergé qui sortait de cet institut ; il eut la gloire de former un grand nombre de prédicateurs célèbres, et c'est de son établissement que date le véritable caractère du sermon français (1).

Ici, pourrions-nous oublier la congrégation de Saint-Maur ? Lorsque les bénédictins français se

(1) Tabaraud : Histoire de Pierre de Bérulle, Paris, 1817.

réunirent à cet ordre, à l'époque de sa réforme exécutée en Lorraine, ils ajoutèrent aux autres obligations celle de se vouer à l'éducation de la jeune noblesse et aux travaux d'érudition. Alors parut au milieu d'eux Nicolas Hugo Ménard, père célèbre, qui dirigea leurs études vers les antiquités ecclésiastiques, direction à laquelle nous sommes redevables d'un si grand nombre de magnifiques ouvrages (1).

Les frères de la Miséricorde, fondés par Jean *a Deo* (2), un Portugais, auquel un évêque espagnol avait donné ce surnom dans un moment d'admiration, et qui était infatigable dans les soins qu'il donnait aux malades, avaient déjà été introduits en France par Marie de Médicis; ceux-ci se donnèrent une règle encore plus austère, mais ils n'en trouvèrent que plus d'imitateurs; en peu de temps, trente hôpitaux furent fondés par eux.

Quelle tentative gigantesque! Transformer religieusement tout un royaume, l'entraîner dans une seule direction de foi et de doctrine!

(1) Filipe le Cerf : Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de St-Maur, p. 355.

(2) *Approbatio congregationis fratrum Johannis Dei 1572, Kal. Jan.* (*Bullar., Coquel.*, IV, III, 190.).

Au sein des régions inférieures, parmi le peuple et même les curés des campagnes, les anciens abus survivaient encore. Au milieu de ce mouvement général, apparut le grand missionnaire du pauvre peuple, Vincent de Paul, qui fonda la congrégation de la Mission, dont les membres se rendant de lieu en lieu, devaient répandre l'instruction religieuse jusque dans les localités les plus reculées du pays. Vincent était lui-même un fils de paysan, humble, plein d'ardeur et de bon sens pratique (1). C'est encore à lui que l'humanité doit l'ordre des sœurs de la Miséricorde, femmes sublimes qui sacrifient au service des malades et même des prostituées, leur part de bonheur domestique et l'éclat si entraînant du monde, sans oser à peine montrer l'amour religieux qui les anime, et auquel elles doivent cette abnégation si touchante.

Ce sont là des créations qui, par bonheur, se sont toujours produites dans les pays chrétiens, à mesure qu'ils en ont eu besoin; créations pour l'éducation, pour l'instruction, pour la prédication, pour les études savantes, pour la bienfai-

(1) Stolberg, Vie de St Vincent de Paul. Munster 1818. Le bon Stolberg aurait seulement dû ne pas considérer son héros comme « le seul homme par lequel la France fut régénérée. » (p. 6, p. 290).

sance, qui jamais et nulle part ne prospèrent sans l'enthousiasme religieux.

Ailleurs, on abandonne ces devoirs à la famille qui toujours se renouvelle, aux nécessités changeantes de chaque époque. Ici, au contraire, on cherchait à donner une base inébranlable aux congrégations, une forme permanente et indestructible à l'impulsion religieuse, afin de consacrer au service de l'Eglise toutes les forces disponibles et d'attirer insensiblement dans la même voie les générations futures.

En France, cette direction fit surgir en peu de temps les plus grands résultats. Déjà sous Henri IV, les protestans se virent cernés et mis en danger par l'activité aussi énergique qu'étendue des opinions catholiques; ils commencèrent à ne plus faire de progrès, puis ils ne tardèrent pas à éprouver des pertes; ils se plaignaient, dès le règne de Henri IV, de la défection qui se manifestait dans leurs rangs.

Et cependant Henri fut forcé par sa politique à leur accorder des faveurs et à s'opposer aux prétentions du pape qui voulait, par exemple, les voir exclus de toutes les charges publiques.

Mais, sous Marie de Médicis, on abandonna la politique suivie jusqu'à ce jour; le gouver-

nement français s'unit bien plus étroitement avec l'Espagne, et les opinions catholiques obtinrent la prédominance dans toutes les affaires intérieures et extérieures. Elles eurent la prépondérance dans l'assemblée des états comme à la cour. Les deux premiers états demandèrent expressément, en l'an 1614, non seulement la publication du concile de Trente, mais aussi le rétablissement des biens de l'Eglise dans le Béarn.

Ce fut alors un grand bonheur pour les protestans qu'ils fussent encore restés politiquement si puissans; comme le gouvernement s'était allié avec leurs adversaires, de même eux aussi trouvèrent un appui et des secours parmi des mécontens dont la France n'a jamais manqué et ne manquera jamais. Il se passa encore quelque temps avant qu'on pût les attaquer ouvertement.

CHAPITRE II.

GUERRE GÉNÉRALE. VICTOIRES DU CATHOLICISME.
(1617-1625.)

§ Ier.

LA GUERRE ÉCLATE.

Ialgré la diversité et l'opposition des situa-s qui se sont développées jusqu'à ce jour, es cependant ont concouru à produire cet ıense résultat, le triomphe du catholicisme ; toute l'Europe; mais dans toute l'Europe ii il a rencontré une énergique résistance. Pologne, il n'a pu réussir à étouffer le pro-

testantisme, parce que celui-ci a trouvé un appui invincible dans les empires voisins. En Allemagne, une opposition étroitement unie a combattu les progrès de la propagation du dogme et le retour du sacerdoce. Le roi d'Espagne a été obligé de se déterminer à accorder une trève aux Etats-Unis des Pays-Bas, laquelle contenait en elle-même, à peu de chose près, une reconnaissance formelle de leur indépendance. Les huguenots français étaient préparés contre toute attaque par la possesssion de nombreuses places fortes, par la réunion de troupes aguerries et par des institutions financières destinées à faciliter tous les moyens de défense. Dans la Suisse, l'équilibre entre les deux partis est depuis longtemps constitué, et le catholicisme régénéré n'a pas la force de l'ébranler.

L'Europe est donc divisée en deux mondes ennemis qui se mêlent, se limitent, s'excluent et se combattent sur tous les points où ils se touchent.

Comparons leur position respective. Le parti catholique représente l'unité la plus vaste et la plus forte, au sein de laquelle, il est vrai, les inimitiés intérieures ne manquent pas, mais en ce moment elles sont conciliées. Une bonne intelligence et même une grande intimité existe

entre l'Espagne et la France ; Venise et la Savoie manifestent encore quelquefois leur antipathie, mais cela importe peu ; et même un attentat aussi dangereux que cette conjuration tentée contre Venise éclate sans causer d'ébranlement. Le pape Paul V, après avoir reçu une sévère leçon des premières expériences de sa politique, se montra calme et modéré, et sut maintenir la paix entre les puissances catholiques.

Les protestans, au contraire, non seulement ne possédaient aucun centre d'unité et d'autorité, mais depuis la mort d'Elisabeth, reine d'Angleterre, et l'avénement de Jacques Ier qui suivit dans le commencement une politique un peu équivoque, ils n'avaient pas même de leur côté une puissance prédominante. Les luthériens et les réformés étaient opposés les uns aux autres avec une violence qui les conduisit nécessairement à des mesures politiques toutes différentes. Les réformés eux-mêmes étaient aussi divisés entre eux ; les épiscopaux et les puritains, les arminiens et les gomaristes se combattaient avec une haine féroce : une scission qui ne put jamais être entièrement réparée, éclata dans l'assemblée que les huguenots tinrent en 1611 à Saumur.

Sans aucun doute, cette différence entre les deux grands partis européens ne peut provenir d'un moindre degré d'exaltation religieuse dans le catholicisme; nous venons de voir tout le contraire; il faut plutôt en chercher la cause dans le motif suivant : il ne régnait pas au sein du catholicisme cette liberté et cette ardeur de discussion dogmatique qui dominaient exclusivement le protestantisme. Le premier s'empara des tendances vers l'enthousiasme et le mysticisme, les régularisa et les assujétit aux formes sévères de l'ascétisme monastique; formes qui furent au contraire repoussées, condamnées et exclues par le protestantisme. C'est précisément pour cette raison que, parmi les protestans, l'entraînement religieux abandonné à lui-même, se manifesta par diverses sectes, et se chercha séparément, mais librement, des routes particulières.

Il faut encore attribuer à la même cause la production, au milieu de la société catholique, d'une littérature plus spécialement remarquable par la beauté et la régularité de la forme. Nous pouvons le dire, c'est sous les auspices de l'Eglise que furent créées d'abord en Italie les formes classiques modernes. On s'en rapprocha en Espagne, autant que le permettait le génie

de la nation ; en France, le même développement littéraire apparut, à la même époque, et enfanta plus tard les plus brillantes productions. Malherbe surgit, Malherbe qui, le premier, se soumit volontairement à la règle, et qui, renonçant en connaissance de cause, à toute licence (1), apporta à l'opinion monarchique-catholique dont il était partisan une nouvelle force victorieuse, par la précision épigrammatique, par la popularité un peu prosaïque mais en harmonie avec le sentiment français, et par l'élégance avec lesquelles il exprima cette opinion. Parmi les nations germaniques, cette direction intellectuelle ne pouvait pas encore, même du côté des catholiques, parvenir à la même domination qu'en France. Cette impulsion littéraire s'empara d'abord de la poésie latine qui n'arriva souvent qu'à faire une parodie, comme dans notre Balde, doué d'ailleurs d'un talent distingué. Les ouvrages composés dans la langue maternelle restèrent l'expression sans art de la nature. Du côté des protestans, l'imitation des anciens pouvait bien moins encore réussir. Shakespeare représenta l'esprit du ro-

(1) Sur les opinions de Malherbe et sur sa manière de travailler, il faut lire les nouveaux supplémens à la biographie du poète, par Racan, dans les mémoires ou historiettes de Tallemant des Réaux, publiés par Monmerqué, 1834, I, p. 186.

antisme sous des formes impérissables, jet libre
t spontané d'un génie qui exploitait, suivant
on caprice, l'antiquité et l'histoire. Les ouvrages qui représentent le mieux le caractère de la rêverie allemande de cette époque et sa manière d'envisager le monde, ouvrages pleins d'originalité et d'indépendante inspiration, mais informes, obscurs et insondables, et cependant d'un attrait irrésistible, sortirent de l'atelier d'un cordonnier allemand.

Je ne veux pas essayer de peindre l'opposition de ces deux mondes spirituels; pour en présenter le tableau complet, il faudrait que nous nous fussions arrêtés plus long-temps sur le protestantisme. Qu'il me soit seulement permis de faire encore ressortir une des faces les plus importantes de la situation actuelle.

Les tendances monarchiques prédominaient alors dans le catholicisme. Les idées de droits populaires, de résistance légale au prince, de souveraineté du peuple et de régicide, soutenues, trente ans auparavant, par les catholiques les plus zélés, étaient abandonnées. A cette époque, il n'y avait plus aucune opposition importante d'une population catholique contre un prince protestant; on vivait en bonne intelligence même avec Jacques Ier d'Angleterre; les théo-

ries dont nous venons de parler ne trouvaient plus d'application. Il s'en suivit que le principe religieux s'unit toujours plus étroitement avec le principe dynastique; ajoutez, si je ne me trompe, que le génie personnel des princes du parti catholique apparut avec une certaine supériorité. Cette observation est vraie, du moins pour l'Allemagne. Là vivait encore le vieil évêque Jules de Würzbourg, qui a fait dans notre pays la première énergique tentative d'une contre-réforme; le prince électoral Schweikard de Mayence exerçait les fonctions d'archichancelier avec un rare talent dont l'influence se fit largement sentir; les deux autres princes électoraux du Rhin étaient des hommes pleins de résolution et d'activité; à leurs côtés, s'élevèrent Maximilien de Bavière doué d'un génie mâle, pénétrant, infatigable, prince excellent administrateur, dont la tête était remplie des projets politiques les plus grandioses, et l'archiduc Ferdinand, d'une inébranlable fermeté d'âme, basée sur l'ardeur de sa foi; ces hommes éminens sortaient presque tous de l'école des jésuites, si habiles à provoquer de hautes et vastes impulsions dans l'esprit de leurs élèves; ces princes étaient, eux aussi, des réformateurs et ils avaient réalisé par la force de leur foi religieuse la restauration spirituelle telle que nous la voyons accomplie.

Les princes protestans, au contraire, étaient plutôt les héritiers que les fondateurs du mouvement qu'ils suivaient; ils ne représentaient pas une nouvelle génération, ils étaient la seconde ou la troisième. Ils se distinguèrent par leur ambition et l'amour de l'agitation. Les protestans manifestèrent ouvertement des tendances vers la république, ou du moins vers une liberté aristocratique. Dans beaucoup de pays, en France, en Pologne, dans tous les états autrichiens, une puissante noblesse, partageant les croyances protestantes, était en lutte déclarée avec le pouvoir gouvernemental catholique. La république des Pays-Bas qui, tous les jours, parvenait à une plus grande prospérité, donnait un brillant exemple de ce qu'on pouvait attendre d'une résistance énergique. A l'époque où nous sommes arrivés, il fut question en Autriche de se débarrasser de la famille régnante et d'adopter une constitution comme celle de la Suisse ou des Pays-Bas. Le succès de cette tentative présentait aux villes impériales de l'Allemagne l'unique chance de parvenir de nouveau à une grande importance, aussi y prirent-elles une part active. Par elle-même, la constitution religieuse des huguenots était déjà républicaine et contenait des élémens démocratiques. Ceux-ci, personnifiés dans les puritains anglais, commencèrent à

se soulever contre un roi protestant. Il existe un petit écrit rédigé par un ambassadeur impérial qui, à cette époque, se trouvait à Paris, écrit dans lequel on s'occupe avec beaucoup de chaleur d'attirer l'attention des princes européens sur les dangers communs dont les menacent les progrès de l'esprit démocratique de la réforme (1).

Ainsi, d'un côté, le monde catholique était uni, classique et monarchique ; et de l'autre, le monde protestant était divisé, romantique et républicain.

En l'an 1617, tout annonçait déjà l'éclat prochain d'une lutte décisive ; du côté des catholiques, on se sentait le plus fort, à ce qu'il paraît, car on ne peut nier qu'il fut le premier à prendre l'offensive.

Le 15 juin 1617, on rendit en France un édit demandé depuis long-temps par le clergé catholique, mais que la cour avait toujours refusé, par

(1) *Advis sur les causes des mouvements de l'Europe, envoyé aux roys et princes pour la conservation de leurs royaumes et principautés*, fait par Messir Al. Cunr. baron de Fridemburg et présenté au roy très chrestien par le comte de Furstemberg, ambassadeur de l'empereur. Inséré dans le Mercure françois, t. IX, p. 342.

égard pour la puissance et pour les chefs des huguenots ; en vertu de cet édit, les biens des églises du Béarn devaient être restitués. C'est à cette mesure que se laissa entrainer Luynes sur lequel les protestans avaient d'abord compté et qui, cependant, s'était peu à peu associé au parti jésuite-papiste (1) ; déjà plusieurs attaques du peuple contre les protestans avaient eu lieu, encouragées par la confiance que l'on avait dans ces dispositions connues du pouvoir ; les parlemens se déclarèrent contre eux.

Wladislaw, prince polonais, se prépara de nouveau, plein d'espoir, à s'emparer du trône de Moscou. A cette tentative se joignait, croyait-on, des projets contre la Suède, et la guerre recommença aussitôt entre ce pays et la Pologne (2).

(1) On voit cela entre autres par une lettre de Duplessis-Mornay, Saumur, 26 avril 1617 : « sur ce coup de majorité, » ainsi qu'il appelle l'assassinat du maréchal d'Ancre. *La vie de Duplessis*, p. 465.

(2) Hiärn : Histoire de l'Esthonie, de la Livonie et du Lettland, p. 418. « Les Suédois savaient que le roi de Pologne avait envoyé son fils en Russie avec une forte armée dans le but de surprendre les forteresses que les Moscovites avaient cédées aux Suédois, afin que si ce dessein lui réussissait, il pût lui-même attaquer d'autant plus sûrement le royaume de Suède ; car on lui avait promis des secours pour reconquérir ce royaume, tant de la part des états réunis à la diète tenue en Pologne, que de la part

Mais un fait dont les conséquences étaient beaucoup plus graves se passait dans les états héréditaires de la maison d'Autriche. Les archiducs s'étaient réconciliés et entendus entre eux ; inspirés par ce grand sens dont cette illustre maison a souvent donné tant de preuves dans les circonstances critiques, ils avaient renoncé, en faveur de l'archiduc Ferdinand, aux prétentions qu'ils pouvaient faire valoir après la mort de l'empereur Mathias qui n'avait pas de postérité : Ferdinand fut en effet reconnu en Hongrie et en Bohême comme successeur au trône.

D'un catholique aussi zélé et aussi décidé que Ferdinand, il fallait s'attendre à voir employer toutes les forces réunies de ses royaumes à conquérir pour sa croyance une domination absolue, et à favoriser sa propagation.

C'était là un danger commun et imminent pour tous les protestans des états héréditaires de l'Allemagne, de l'Europe entière.

Voilà pourquoi une résistance immédiate se

de la maison d'Autriche : il avait dirigé exclusivement toutes ses pensées vers ce but. »

(1)

déclara. Les protestans qui s'étaient opposés aux progrès du catholicisme, se trouvaient non seulement préparés pour la défense, mais déterminés à passer de suite de la défense à une attaque ouverte.

Le protestantisme européen était particulièrement représenté par le prince électoral Frédéric du Palatinat. Sa femme était la fille du roi d'Angleterre, la nièce du roi de Danemark et du prince Maurice d'Orange, la proche parente du duc de Bouillon, le chef des huguenots français les moins pacifiques; Frédéric était lui-même à la tête de l'Union allemande. C'était un prince grave, possédant assez d'empire sur lui-même pour se tenir exempt des mauvaises habitudes qui dominaient alors dans les cours de l'Allemagne, et qui, au contraire, prenait soin de remplir avec exactitude ses devoirs de souverain et d'assister assiduement aux séances de son conseil privé; il était un peu mélancolique, fier, et plein de hautes pensées. Il y avait, du vivant de son père, dans la salle à manger, des tables pour les conseillers et les gentilshommes; il les fit enlever toutes, ne voulant prendre ses repas qu'avec des princes et des personnages du rang le plus élevé. Cette cour se laissait aller au sentiment exalté de l'espoir d'une grande destination

politique ; comme depuis long-temps elle n'avait exécuté aucune tentative sérieuse, elle n'avait pas une idée bien arrêtée de ce qu'elle était capable de réaliser et de ce que l'avenir pouvait lui réserver ; en attendant, elle se livra aux projets les plus téméraires.

La cour était à Heidelberg dans ces dispositions, lorsque les Bohémiens s'étant violemment séparés de la maison d'Autriche, par suite du danger qui menaçait leur religion, prirent la résolution d'abandonner Ferdinand, malgré leur serment de fidélité, et de proposer leur couronne au prince électoral du Palatinat.

Le prince électoral Frédéric fit quelques réflexions. N'était-ce donc pas une chose inouie de voir un prince allemand vouloir enlever à un autre prince allemand une couronne qui lui était légitimement échue ! Mais tous ses amis, Maurice qui n'avait jamais voulu de la trève avec l'Espagne, le duc de Bouillon, Chrétien d'Anhalt qui connaissait bien toutes les inquiétudes et les embarras de la politique européenne, et qui avait la conviction que personne n'aurait le courage et la force de s'opposer à l'événement accompli, ses conseillers les plus intimes, tous l'encouragèrent à accepter ; il y fut encore déterminé par l'immense perspective ouverte à son

ambition et par son zèle pour la réforme. Il reçut la couronne au mois d'août 1619. Quel devait être le résultat de cette démarche ? S'il parvenait à conserver cette couronne, la puissance de la maison d'Autriche était anéantie dans l'Est de l'Europe, et le progrès du catholicisme arrêté pour toujours.

Des sympathies imposantes se manifestaient partout en sa faveur. En France, il y avait un mouvement général parmi les huguenots ; les Béarnais résistèrent aux ordres de restitution donnés par le roi ; l'assemblée de Loudun prit fait et cause pour eux ; la reine-mère souhaitait vivement rallier à elle cette opposition toute prête à combattre. Rohan s'était déjà rangé de son côté et lui avait promis l'accession de ses partisans.

Le parti catholique-espagnol avait à cette époque le dessous dans le canton des Grisons qui était continuellement agité, et le parti protestant était devenu dominant; le bailliage de Davos s'empressa de recevoir les ambassadeurs du nouveau roi de Bohème, et lui promit de tenir les défilés du pays fermés pour toujours aux Espagnols.

Constatons encore le développement des ten-

dances républicaines. Non seulement les états de la Bohême maintinrent leur indépendance naturelle vis-à-vis le roi qu'ils avaient choisi, mais les états héréditaires de l'Autriche cherchèrent à les imiter; les villes impériales de l'Allemagne conçurent de nouvelles espérances, et les secours les plus considérables en argent que Frédéric reçut pour l'exécution de ses projets, il les obtint de ces villes.

Ce fut précisément cette résistance organisée qui détermina, sous le double point de vue de la religion et de la politique, les princes catholiques à s'unir plus étroitement que jamais.

Maximilien de Bavière, et Ferdinand qui venait d'avoir le bonheur d'être nommé empereur, conclurent l'alliance la plus intime; le roi d'Espagne se prépara à leur donner des secours; enfin le pape Paul V se décida à payer des subsides très considérables.

De même que les vents changent quelquefois subitement pendant la mauvaise saison, de même

la fortune passa tout-à-coup vers le parti des catholiques.

Ils réussirent à gagner le prince électoral de Saxe, un des plus puissans princes protestans, mais qui était luthérien et détestait du fond du cœur un mouvement produit et dirigé par le calvinisme. Les catholiques engagèrent donc la lutte avec la certitude de remporter la victoire. Une seule bataille, livrée près du Mont-Blanc, le 8 novembre 1620, mit fin à la puissance de Frédéric du Palatinat et à tous ses projets.

L'Union protestante ne soutint pas son chef avec toute l'énergie nécessaire. Il se peut que cet élément républicain contenu dans la réforme ait paru dangereux aux princes unis eux-mêmes; ils ne voulaient pas abandonner le Rhin aux Hollandais, redoutant que leur constitution ne vînt à éveiller les désirs de l'Allemagne. Le Haut-Palatinat fut occupé par les Bavarois, et le Bas-Palatinat par les Espagnols : l'Union fut dissoute dès le mois d'avril 1621. Tous ceux qui s'étaient levés en faveur de Frédéric, furent dispersés ou écrasés. Le principe catholique, au moment même où il courait le plus grand danger, se retrouvait tout puissant dans la Haute-Allemagne et dans les provinces autrichiennes.

Pendant ce temps, le catholicisme avait pris aussi en France une position décisive.

Après un coup heureux porté par le pouvoir royal au parti de la reine-mère, qui était sans doute en relation intime avec les huguenots (1), le nonce du pape insista sur la nécessité de profiter de l'occasion favorable pour une attaque générale contre le protestantisme; il ne voulut entendre parler d'aucun délai, convaincu qu'en France ce qui était une fois différé était perdu (2); il entraîna dans cette opinion Luynes et le roi. Les anciennes factions de Beaumont et de Grammont, qui se combattaient depuis des siècles, subsistaient encore dans le Béarn; leurs dissensions furent cause que le roi entra dans le pays sans trouver de résistance, qu'il en licencia la force armée et détruisit la constitution, et y rétablit la domination de la religion catholique. Les protestans de la France proprement dite firent alors, il est vrai, des préparatifs pour défendre leurs co-religionnaires, mais ils furent battus sur tous les points, en l'an 1621.

Jacques Robustelli, un des chefs de la Valte-

(1) Benoist lui-même dit. II. 291 : Les réformés n'auroient attendu que les premiers succès pour se ranger au même parti (de la reine).

(2) Siri : *Memorie recondite*, tom. V, p. 148.

line, s'était entouré de quelques catholiques émigrés, de quelques bandits du Milanais et des États vénitiens, et avait formé la résolution de mettre fin à la domination des Grisons, dont la politique protestante opprimait si particulièrement cette partie du pays. Un père capucin enflamma l'ardeur de cette bande altérée du sang de ses ennemis; elle pénétra dans Tirano, au milieu de la nuit du 19 juillet 1620; vers le point du jour, elle sonna les cloches, et à mesure que les protestans, attirés par ce bruit, se précipitaient hors de leurs maisons, ils furent attaqués, accablés et tous égorgés. Les mêmes scènes se passèrent aussitôt après dans toute la vallée de la même manière qu'à Tirano. Les Grisons descendirent en vain plusieurs fois de leurs hautes montagnes pour reconquérir la domination qu'ils avaient perdue; chaque fois qu'ils vinrent, ils furent battus. En 1621, les Autrichiens pénétrèrent dans le Tyrol, et les Espagnols, par le Milanais, dans le canton des Grisons; les cris des meurtriers retentirent dans ces montagnes sauvages, éclairées d'une façon effrayante par les incendies des maisons isolées; les défilés et tout le pays furent occupés.

Ces progrès obtenus si violemment réveillèrent toutes les espérances des catholiques.

La cour romaine représenta à la cour d'Espagne que les Pays-Bas étaient divisés et n'avaient point d'alliés, qu'il ne pouvait pas se rencontrer un moment plus propice pour recommencer la guerre contre les anciens rebelles; elle réussit à persuader les Espagnols. Le chancelier du Brabant, Pierre Peckius, parut à la Haye, le 25 mars 1621, et au lieu de proposer le renouvellement de la trève qui venait de s'écouler, il proposa la reconnaissance du prince légitime (1). Les États-Généraux déclarèrent que cette prétention était injuste, inattendue et même inhumaine : les hostilités éclatèrent de nouveau. Ici les Espagnols eurent encore l'avantage dans le commencement. Ils enlevèrent Juliers aux Néerlandais, ce qui acheva le succès de leurs entreprises sur le Rhin. Ils étaient maîtres de la rive gauche du Rhin, depuis Emmerich jusqu'à Strasbourg.

Examinons maintenant, ce qui nous importe le plus, quel profit on a su tirer de tant de victoires qui, remportées sur des points différens et préparées par des moyens si divers, ne doivent

(1) Littéralement : une conciliation *sub agnitione dominorum principumque legitimorum*. La proposition et la réponse se trouvent dans *Leonis ab Aitzema historia tractatuum pacis Belgicæ*, p. 2 et 4.

paraître, par leur coïncidence et leur influence commune sur le développement du monde, qu'une seule et immense victoire.

---

§ II.

GRÉGOIRE XV.

Paul V éprouva une attaque d'apoplexie pendant la procession qui fut faite pour célébrer la bataille du Mont-Blanc : il en eut une seconde peu de temps après, dont il mourut, le 28 janvier 1621.

La nouvelle élection s'exécuta comme les pré cédentes. Paul V avait régné si long-temps que sous son règne, presque tout le collége d cardinaux avait été renouvelé : la très gran majorité des cardinaux dépendait en conséque de son neveu, le cardinal Borghèse. Après q

ques hésitations, celui-ci trouva l'homme sur le choix duquel tous ses partisans s'accordèrent, ce fut Alexandre Ludovisio de Bologne, qui fut élu le 9 février 1621, et prit le nom de Grégoire XV.

C'était un homme de petite taille, flegmatique, qui s'était acquis la réputation d'un négociateur habile, et de savoir parvenir à son but sans bruit et sans éclat (1), mais maintenant il était courbé par l'âge, débile et malade.

Que pouvait-on attendre pour la solution de cette lutte générale dans laquelle l'Europe était engagée, d'un pape à qui l'on n'osait communiquer les affaires difficiles, confidentielles, dans la crainte de porter le dernier coup à son infirmité.

Mais à côté de ce vieillard mourant surgit un jeune homme de vingt-cinq ans, son neveu, Ludovico Ludovisio, qui se mit aussitôt en possession de l'omnipotence papale, et montra autant de capacité et d'audace que la situation compliquée l'exigeait.

Ludovico Ludovisio était magnifique, brillant, ne négligeant pas d'acquérir des richesses, de

(1) *Relatione di IV ambacciatori*, 1621.

conclure des alliances avantageuses pour sa famille, de favoriser et d'avancer ses amis, aimant à jouir de la vie et en faisant jouir les autres; mais il ne perdait jamais de vue les grands intérêts de l'Église ; ses ennemis mêmes s'accordent à lui reconnaître un véritable talent pour la direction des affaires, un esprit juste et droit qui trouvait toujours un expédient satisfaisant dans les complications les plus difficiles, et qui possédait tout le courage tranquille et nécessaire pour prévoir la probabilité d'un événement dans les ténèbres de l'avenir et marcher droit sur cet événement. Si l'infirmité de son oncle, qui ne promettait pas une longue durée à son pouvoir, ne l'avait pas maintenu dans de justes bornes, aucune considération n'aurait été capable d'exercer de l'influence sur lui.

Il était alors de la plus haute importance de voir le neveu aussi bien que le pape pleins de cette idée, que le salut du monde dépendait de la propagation du catholicisme. Le cardinal Ludovisio avait été élevé par les jésuites et était leur grand protecteur ; l'église de Saint-Ignace a été bâtie en grande partie à ses frais ; il était pour lui du plus grand intérêt de devenir protecteur des capucins, et il pensait que c'était, de son côté aussi, la protection la plus efficace qu'il pût

ıvoir; il adopta avec prédilection et dévouement la nuance la plus dévote des opinions romaines (1).

Si on veut se représenter l'esprit de la nouvelle administration, il suffit de se rappeler que c'est sous Grégoire XV que la Propagande a été établie, et que les fondateurs des jésuites, Ignace et Xavier, ont été canonisés.

L'origine de la Propagande se trouve déjà, à vrai dire, dans une ordonnance de Grégoire XIII, par laquelle un certain nombre de cardinaux fut chargé de la direction des missions dans l'Orient, et qui décréta aussi l'impression de catéchismes dans les langues les moins connues (2).

Cependant cette institution n'était ni solidement fondée, ni pourvue des moyens nécessaires, ni assez vaste. Alors florissait à Rome un grand prédicateur, Girolamo da Narni, qui, par la sainteté de sa vie, mérita la vénération générale et la réputation d'un saint; il développa en chaire une grandeur de pensées, une pureté d'expressions, une majesté d'exposition qui entraînaient tous ses auditeurs. Bellarmin venant

(1) *Giunti : Vita e fatti di Ludovico Ludovisio MS.*
(2) *Cocquelines : Præfatio ad Maffei, Annales Gregorii XIII*, p. v.

vantages que possible de cet heureux changement et de la situation victorieuse de nos affaires. » Résolution qui obtint le plus brillant succès.

---

§ III.

PROPAGATION GÉNÉRALE DU CATHOLICISME.

I.—*La Bohême, les états héréditaires de l'Autriche.*

L'attention du pouvoir papal se porta d'abord sur l'heureux et récent rétablissement du catholicisme dans les provinces autrichiennes.

Grégoire XV, en doublant les subsides qui avaient été payés jusqu'à ce jour à l'empereur (1),

(1) De 20,000 florins à 20,000 scudi. Le présent devait être de 200,000 scudi. Il aurait désiré entretenir avec cet argent des régimens placés sous l'autorité papale.

et en lui promettant en même temps un présent considérable extraordinaire (quoiqu'il lui restât, disait-il, à peine de quoi vivre), lui recommande de ne pas tarder un instant à poursuivre le plus promptement possible sa victoire et le rétablissement de la religion catholique (1). Ce n'est que par cette restauration, dit-il, qu'il peut témoigner sa reconnaissance à Dieu pour la victoire qu'il a remportée. La rébellion de ces pays a rendu plus nécessaires une juste sévérité et l'emploi de la force pour leur faire abandonner leurs impiétés.

Le nonce que Grégoire XV envoya à l'empereur était Charles Caraffa, très connu dans l'histoire d'Allemagne. Nous pouvons apprécier avec certitude, par les deux relations que nous avons de lui, dont l'une est imprimée et l'autre manuscrite, les mesures qu'il prit pour atteindre son but.

Son premier soin en Bohême fut d'éloigner les prédicateurs et les instituteurs protestans, « qui sont coupables du crime de lèse-majesté divine et humaine. »

Cela ne lui fut pas trop facile, les membres du gouvernement impérial à Prague trouvant

(1) *Instruttione al vescovo d'Aversa*, 12 *Apr.* 1621.

cette réaction encore trop dangereuse à exécuter. Ce fut seulement quand Mansfeld eut été chassé du Haut-Palatinat, quand tout péril extérieur eut bien disparu, et quand quelques régimens enrôlés furent entrés à Prague qu'on osa se mettre à l'œuvre, suivant les désirs du nonce, le 13 décembre 1621. Mais on voulut ménager les deux prédicateurs luthériens, par égard pour le prince électoral de Saxe. Le nonce représentant un principe qui ne connaît point de transaction ne voulut pas entendre parler de ces ménagemens; il se plaignait de ce que tout le peuple s'attachait à ces gens; un prêtre catholique ne trouvait rien à faire et pas de quoi vivre (1). Il réussit enfin, au mois d'octobre 1622, et les prédicateurs luthériens furent bannis. On crut un moment que les appréhensions des conseillers du gouvernement se vérificraient : le prince électoral de Saxe écrivit une lettre menaçante, et prit une position hostile dans les questions les plus importantes; l'empereur dit même un jour au nonce, qu'on s'était beaucoup trop hâté, et qu'il aurait mieux valu attendre une occasion plus favorable. On connaissait néanmoins les moyens d'agir sur Ferdinand : le vieil évêque de Wurtzbourg lui représenta : « qu'un empereur

(1) *Caraffa ragguaglio MS.*

victorieux ne devait pas s'effrayer des dangers; qu'en tout cas, il valait mieux pour lui tomber au pouvoir des hommes que dans les mains du Dieu vivant. » L'empereur céda. Le nonce triompha complétement; la Saxe, cessant toute opposition, consentit enfin elle-même à l'éloignement des prédicateurs.

La voie était tracée. Des dominicains, des augustins, des carmes (car il y avait encore une pénurie sensible de prêtres séculiers), prirent la place des prédicateurs protestans. Toute une colonie de franciscains arriva de Gnesen; les jésuites ne manquèrent pas non plus de déployer toute leur activité; et lorsqu'ils reçurent une missive de la Propagande par laquelle ils étaient requis de se charger des fonctions de curés, ils l'avaient déjà fait (1).

Et alors on ne songeait même pas à mettre en question si on laisserait subsister, du moins en partie, le rit national utraquistique, conformément aux décrets du concile de Bâle. Les conseillers du gouvernement, le gouverneur lui-même, le prince Lichtenstein, s'étaient prononcés pour ce rit (2); ils permirent que le

(1) *Cordara : Historia Societatis Jesu, tom. VI, lib. VII, p. 38.*
(2) Selon les opinions reçues jusqu'alors, dans Senkenberg,

Jeudi-Saint de 1622 fût célébré encore une fois par la communion sous les deux espèces; et une voix s'élevait déjà parmi le peuple, déclarant qu'il ne fallait pas se laisser enlever cet ancien usage national.

Mais aucune représentation ne put décider le nonce à cette concession, il persista inébranlablement dans les instructions de la cour romaine. Il savait bien que l'empereur finirait par l'approuver; et en effet, il parvint à lui faire accepter une déclaration en vertu de laquelle son gouvernement temporel ne devait point se mêler des affaires religieuses. La messe fut célébrée partout suivant le rit romain, en latin, avec aspersion de l'eau bénite et avec l'invocation des saints; il ne fallait plus songer à la communion sous les deux espèces, le défenseur le plus hardi de cet usage fut mis en prison; enfin on interdit aussi le symbole de l'*utraquisme,* le grand calice avec le glaive qui était à l'église de Thein, et dont l'aspect aurait pu ranimer les anciens souvenirs. Le 6 juillet, jour auquel on célébrait

par exemple, Continuation de l'histoire de l'empire par Haeberlin, tome 23, p. 156, *note K*, on devrait croire le contraire de la part de Lichtenstein. Ce qui serait cependant tout-à-fait faux, comme on le voit dans Carafa.

autrefois la mémoire de Jean Hus, on tint les églises soigneusement fermées.

Le gouvernement aida par des moyens politiques cette restauration des dogmes et des usages romains. Les confiscations mirent une partie considérable de la propriété territoriale dans des mains catholiques; toute acquisition de biens fonds fut rendue à peu près impossible aux protestans; le conseil fut changé dans toutes les villes royales; on n'y eût souffert aucun membre dont la foi eût été suspecte; les rebelles étaient graciés aussitôt qu'ils se convertissaient; mais on plaçait des militaires dans les maisons des récalcitrans, de ceux qu'on ne pouvait convaincre, et qui ne voulaient pas céder aux exhortations spirituelles, « afin, suivant les expressions littérales du nonce, qu'ils fussent au moins éclairés par les vexations auxquelles les soumettait leur endurcissement. »

L'effet que produisit cet emploi de la force unie à l'enseignement dogmatique, parut extraordinaire au nonce lui-même. Il était étonné de l'affluence qui se portait aux églises de Prague, dans lesquelles souvent, le dimanche, il y avait le matin de deux à trois mille personnes dont il admirait l'humilité et la piété. Ce fait résulte, suivant lui, de ce que les traditions catholiques

n'avaient jamais été entièrement étouffées, et de ce que les opinions protestantes n'avaient pas réellement pénétré au sein des masses. Les conversions firent des progrès incessans ; en l'année 1621, les jésuites disaient avoir ramené eux seuls seize mille âmes à l'Eglise catholique. A Tabor, où le protestantisme avait paru devoir régner exclusivement, cinquante familles se convertirent à Pâques, en l'an 1622, et toutes les autres familles à Pâques de 1623. Toute la Bohême finit par devenir complétement catholique.

Les choses se passèrent en Moravie comme en Bohême, et on y parvint même d'autant plus rapidement au but, que le cardinal Dietrichstein, qui était en même temps gouverneur du pays et évêque d'Olmutz, réunissait le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Il ne se présenta qu'une difficulté. La noblesse ne voulait pas se laisser enlever les frères moraves, dont les services en économie domestique et rurale étaient inappréciables, et dont les localités étaient les plus florissantes du pays. Néanmoins le nonce et le principe catholique furent victorieux ici comme ailleurs. On éloigna près de quinze mille frères moraves.

Dans ces circonstances, les tentatives si souvent réitérées et toujours si infructueusement,

pour rétablir le catholicisme dans l'Autriche proprement dite, furent enfin renouvelées et exécutées avec un succès décisif (1). On commença par expulser tous les prédicateurs accusés de rébellion, pnis tous ceux qui possédaient assez d'argent pour s'expatrier; on vit les pauvres gens remonter lentement le Danube : on leur cria en partant : Où trouverez-vous maintenant une demeure stable? L'empereur déclara positivement aux états du pays : « qu'il s'était réservé entièrement et sans contrôle, à lui et à ses successeurs, la libre administration de toutes les affaires religieuses. »

Au mois d'octobre 1621, apparut une commission qui fixa aux habitans un délai pendant lequel ils devaient ou se convertir au rit catholique ou évacuer le pays. On ne montra un peu d'indulgence qu'envers la noblesse, et encore une indulgence toute provisoire et individuelle.

Il ne fut pas possible, il est vrai, de procéder avec autant de violence en Hongrie, quoiqu'elle eût été vaincue; cependant la force des

(1) C'était la première pensée de l'empereur, même avant la bataille de Prague, lorsque Maximilien entra dans le domaine de la Haute-Autriche; il y entra pour éloigner sans retard les prédicateurs « afin de chasser les fifres et de faire cesser la danse. » Sa lettre se trouve dans la continuation de Maximilien de Wolf, par Breier, IV, 414.

événemens, la faveur du gouvernement et surtout le zèle actif de l'archevêque Pazmanny, réalisèrent là aussi une contre-réforme. Pazmanny possédait le grand talent de très bien écrire dans sa langue maternelle ; son livre intitulé *Kalauz* (1), spirituel et savant, produisait une sensation irrésistible sur ses compatriotes. Doué aussi d'une élocution facile et entraînante, il a personnellement déterminé, dit-on, la conversion de près de cinquante familles. Parmi ces familles nous voyons des noms tels que les Zrinyi, les Forgacz, les Erdoedy, les Ballassa, les Jakusitn, les Homonay, les Adam Thurzo. Le comte Adam Zrinyi a expulsé, à lui seul, vingt ministres protestans et les a remplacés par des curés catholiques. Le gouvernement de la Hongrie prit nécessairement une toute autre direction. Le parti catholique-autrichien obtint la majorité à la diète de 1625. Un des nobles dont la conversion était vivement désirée par la cour, un Esterhazy, fut nommé palatin.

Mais constatons ici une différence. En Hongrie la restauration catholique fut bien plus volontaire que dans les autres provinces ; les magnats, en se convertissant, ne renoncèrent à aucun de

(1) *Hodoegus Igassagra vezérlo Kalauz.* Presbourg, 1613, 1623.

leurs droits, il se pourrait même qu'ils en eussent acquis de nouveaux. Les provinces austro-bohémiennes, au contraire, s'étaient jetées tout entières dans le protestantisme; leur conversion fut donc forcée, sinon pour tous les individus, du moins pour la masse; il fallut l'emploi de toute la puissance du gouvernement pour opérer le rétablissement du catholicisme.

II. — *L'Empire. — Translation de l'électorat.*

Nous avons vu que la contre-réforme était beaucoup plus avancée dans l'empire d'Allemagne que dans les états héréditaires; les derniers événemens produisirent encore des résultats immenses, et donnèrent à la restauration religieuse une nouvelle impulsion.

Maximilien, après avoir pris possession du Haut-Palatinat, ne fut pas long-temps sans y changer la religion; il divisa le pays en vingt stations, dans lesquelles travaillaient cinquante jésuites; les églises leur furent livrées par la force, l'exercice du culte protestant fut généralement interdit. Plus on espérait que le pays

ne perdrait pas sa nationalité et resterait bavarois, plus aussi les habitans se soumettaient (1).

Les conquérans considérèrent également le Bas-Palatinat comme leur propriété. Maximilien fit présent de la bibliothèque de Heidelberg au pape. Celui-ci avait fait demander, même avant la conquête, cette faveur au duc, par le nonce Montorio à Cologne ; le duc s'y était engagé avec son empressement habituel ; à la première nouvelle de la prise de Heidelberg, Montorio réclama alors l'exécution de cette promesse. On lui avait dit que les manuscrits surtout étaient d'une valeur inappréciable, et il fit prier Tilly de les préserver du pillage (2). Le pape envoya le docteur Leone Allaci, un des bibliothécaires du Vatican, en Allemagne, pour recevoir ces livres. Grégoire XV fut enchanté de cette affaire. Il déclara qu'elle était un des événemens les plus heureux de son pontificat, les plus utiles et les plus honorables pour le Saint Siége, pour l'Église, pour les sciences et même pour le nom bavarois qui devait se réjouir de voir un butin aussi précieux éternellement conservé à Rome, le centre du monde.

(1) *Kropff : Historia Societatis Jesu in Germania superiori*, tom. IV, p. 271.

(2) *Relatione di M. Montorio ritornato nunzio di Colonia*, 1624.

Du reste, là aussi, le duc déploya un zèle réformateur infatigable; il surpassa même les Espagnols qui cependant étaient de bons catholiques. Le nonce fut ravi de voir célébrer la messe et faire des conversions à Heidelberg, « où avaient été publiés le rit et le catéchisme calvinistes. »

De leur côté, le prince électoral Schweikard réforma la Bergstrasse dont il avait pris possession, et le margrave Guillaume réforma le Haut-Baden qui lui avait été adjugé après un long procès, quoique sa naissance, bien loin d'être princière, fût à peine légitime; il s'était précédemment et formellement engagé envers le nonce Caraffa à exécuter cette contre-réforme (1). On redoubla de zèle et d'efforts, même dans les provinces qui n'avaient pas reçu le contre-coup des commotions politiques, à Bamberg (2), à Fulda, à Eichsfeld, à Paderborn, où deux fois des évêques catholiques prirent possession de l'évêché l'un après l'autre; principalement dans l'évêché de Munster, où Meppen, Vechta, Halteren et plusieurs autres arrondissemens furent convertis au catholicisme en l'an 1624; nous rencontrons des

(1) *Caraffa: Germania restaurata*, p. 129.

(2) Particulièrement par Jean George Fuchs de Dornheim qui ramena aussi vingt-trois paroisses nobles au catholicisme.

missionnaires catholiques jusqu'à Halberstadt et à Magdebourg : ils s'établirent à Altona pour y apprendre la langue et pénétrer ensuite en Danemark et en Norwège.

Comme nous le voyons, le catholicisme se répand avec une énergique rapidité de la Haute-Allemagne dans la Basse-Allemagne, du Sud au Nord. Pendant ce temps, une tentative est faite dans le but de conquérir une nouvelle et plus décisive influence dans les affaires générales de l'empire.

Ferdinand II avait donné au duc Maximilien, après la conclusion de l'alliance, la promesse de lui déférer l'électorat du Palatinat, dans le cas du succès de l'œuvre qu'ils avaient entreprise (1).

Ici, on ne peut douter des intentions qui animaient les catholiques. Le nombre égal de voix que le parti protestant conservait dans le collége des princes électoraux s'était opposé jusqu'à ce jour à ce que le parti catholique obtînt la majorité ; si la translation de l'électorat avait lieu, on se trouvait débarrassé pour toujours de cette opposition.

(1) Lettre de l'empereur à Balthasar de Zuniga, du 15 octobre 1621, imprimée dans Sattler : *Histoire du Wurtemberg*, VI, p. 162.

La cour romaine avait été de tout temps étroitement unie avec la Bavière ; Grégoire XV s'intéressa dans cette affaire comme si elle était la sienne.

Le pape envoya immédiatement un nonce en Espagne pour engager le roi de ce pays à contribuer à l'abolition du comté palatin, et à la translation de l'électorat, changement qui serait à tout jamais garanti aux catholiques par la couronne impériale. Il n'était pas très facile de décider les Espagnols à faire cette démarche. Ils avaient entamé les négociations les plus sérieuses avec le roi d'Angleterre, et ils hésitèrent à l'offenser dans la personne de son gendre, Frédéric, ce comte palatin auquel l'électorat appartenait. Le pape Grégoire n'en devint que plus ardent. Il ne se contenta pas d'envoyer un nonce ; en 1622, nous voyons encore à la cour d'Espagne le frère Hyacinthe, habile capucin, qui jouissait de la confiance particulière de Maximilien et qui était chargé d'une mission du pape (1). Le gouvernement espagnol eut beaucoup de peine à s'expliquer plus explicitement, mais enfin le roi répondit qu'il aimerait mieux voir l'électorat dans la maison de Bavière que dans la sienne propre. Il n'en fallut pas davantage

(1) Khevenhiller, IX, p. 1766.

au frère Hyacinthe. Il courut avec cette déclaration à Vienne, afin de faire disparaître les doutes que l'empereur pouvait avoir, par égard pour l'Espagne. L'influence habituelle du nonce Caraffa, et celle du pape lui-même qui écrivit à l'empereur une nouvelle lettre hâtèrent le dénouement de cette affaire : « Voilà, s'écrie le pape, en parlant à l'empereur, voilà les portes du ciel ouvertes, les armées célestes se préparent à t'acquérir cette grande gloire, elles combattront dans ton camp pour toi ! ». Une considération particulière et qui caractérise très bien l'empereur, entraîna sa détermination. Il pensait depuis long-temps à la translation, et il avait exprimé ce projet dans une lettre qui tomba entre les mains des protestans et qu'ils publièrent. L'empereur se trouvait donc, pour ainsi dire, lié. Il croyait que, pour faire respecter son autorité impériale, il devait d'autant plus fortement persister dans sa volonté une fois manifestée, que cette volonté était devenue publique. Il suffit de dire qu'il prit la résolution d'opérer la translation de l'électorat, à la prochaine diète électorale (1).

Il s'agissait seulement de savoir si les princes

(1) *Caraffa* : *Germ. restaur.*, p. 120.

de l'empire approuveraient cette mesure. Tout dépendait surtout de Schweikard de Mayence, et le nonce Montorio assure que, dans le commencement, ce prince circonspect avait été opposé à la translation, et avait déclaré que la guerre se renouvellerait d'une manière encore plus terrible; d'ailleurs, ajoutait-il, dans le cas où l'on voudrait procéder à un changement, le comte palatin de Neubourg avait des droits plus directs, et on ne pouvait pas l'en frustrer. Le nonce ne nous apprend pas par quels moyens il parvint enfin à persuader le prince : « Dans les quatre ou cinq jours, dit-il, que j'ai passés avec lui à Aschaffenbourg, j'obtins la résolution que je désirais. » Voilà tout ce que nous savons; on promit au prince le secours efficace du pape dans le cas où la guerre éclaterait de nouveau.

Cette détermination du prince électoral de Mayence fut décisive. Ses deux collégues du Rhin suivirent son opinion. Quoique le Brandebourg et la Saxe fussent toujours opposés à la mesure, (ce n'est que plus tard que cette opposition de la Saxe fut également écartée par l'archevêque de Mayence (1),) quoique l'ambassadeur d'Es-

(1) *Montorio* appelle Schweikard : *unico instigatore a far voltare Sassonia a favore dell' imp. nella translatione dell' elettorato.*

pagne se déclarât directement, à cette époque, contre la translation (1), l'empereur cependant passa outre. Le 25 février 1623, il déféra l'électorat à son allié victorieux ; dans le commencement, l'électorat ne devait être pour celui-ci qu'une possession personnelle, les droits des héritiers et agnats du Palatinat leur demeurant réservés pour l'avenir.

En attendant, malgré cette condition, on avait gagné un immense résultat, et surtout on s'était assuré la prépondérance dans le conseil suprême de l'empire, dont l'assentiment apporta alors une sanction juridique à chaque nouvelle décision prise dans l'intérêt du catholicisme.

Maximilien n'eut pas de peine à reconnaître qu'il devait ce succès principalement au pape Grégoire XV : « Votre Sainteté, lui écrivait-il, a non seulement favorisé la réussite de cette affaire, mais elle l'a directement effectuée par ses exhortations, par son autorité, par l'activité de ses démarches ; elle doit être attribuée entièrement à la faveur et à la vigilance de Votre Sainteté. »

« Ta lettre, ô mon fils, lui répondit Gré-

(1) La déclaration d'Oñates et la lettre violente de Ludovisio contre la restitution d'un électorat à un calviniste blasphémateur, se trouvent dans Khevenhill, X, 67, 88.

goire XV, a rempli notre cœur d'un torrent de délices semblables à une manne céleste ; la fille de Sion peut enfin secouer de sa tête les cendres de deuil et se revêtir d'habits de fête ! »

III. — *La France.*

A la même époque, arrivait aussi le même grand changement en France.

Si nous demandons d'où vinrent, surtout en 1621, les pertes du protestantisme, nous voyons que ce fut de la scission qui s'était déclarée parmi ses membres, et de la défection de la noblesse. Il se pourrait encore que ces pertes eussent pour cause les tendances républicaines qui s'appuyaient tout à la fois et sur le mouvement d'indépendance des communes et sur les opinions religieuses de la Réforme, tendances défavorables à l'influence de la noblesse. Les gentilshommes trouvaient qu'il leur était plus utile de s'attacher au roi et à la cour que de se laisser régenter par des prédicateurs et par des échevins.

Il suffit de dire que dès l'année 1621, les gouverneurs rivalisaient à qui livrerait les places de sûreté ; chacun ne cherchait qu'à obtenir pour condition la position la plus favorable pour lui-même. Le même fait eut lieu en l'année 1622; La Force et Châtillon reçurent des bâtons de maréchal, après avoir abjuré le protestantisme; le vieux Lesdiguières embrassa le catholicisme (1), et fut chargé de commander en personne une division de l'armée contre les protestans; ces exemples entraînèrent un grand nombre d'autres abjurations (2). Il n'était donc pas possible aux protestans de pouvoir espérer conclure, en 1622, une paix très avantageuse ; ils ne pouvaient pas même se flatter de la voir observée. Précédemment, lorsque les protestans étaient encore redoutables, le roi avait si souvent violé et rompu les traités, devait-il mieux les respecter quand ceux-ci avaient perdu toute leur puissance ? Tout ce que le traité de paix interdisait fut rigoureusement exécuté : l'exercice de la religion protestante fut supprimé dans beaucoup d'endroits;

(1) *Mémoires de Deageant*, p. 190, et dans plusieurs autres passages, sont très remarquables sur cette abjuration.

(2) *Liste* des gentilshommes de la religion réduits au roi, dans *Malingre : Histoire des derniers troubles arrivés en France*, p. 789. Rohan aussi fit ses conventions; malheureusement les articles de cette convention, tels qu'ils se trouvent dans le *Mercure de France*, VII, p. 845, ne sont pas authentiques.

on défendit aux protestans de chanter leurs psaumes dans les rues et dans les boutiques; leurs priviléges aux universités furent restreints (1); le fort Louis, qu'on avait promis de raser, fut conservé; on tenta de placer dans les mains du roi le choix des magistrats des villes protestantes (2); par un édit du 17 avril 1622, un commissaire fut institué avec la charge de surveiller les assemblées des protestans. Quand ceux-ci eurent laissé prendre ce grand empiétement sur leurs anciennes libertés, le gouvernement ne tarda pas à s'immiscer aussi dans les affaires qui étaient exclusivement du ressort de leur église; les huguenots furent empêchés par les commissaires d'adopter les décrets du synode de Dordrecht.

Ils avaient perdu toute indépendance, et ne pouvaient plus opposer aucune résistance énergique; les conversions se multiplièrent de tous côtés.

Les capucins remplirent de leurs missions le Poitou et le Languedoc (3); les jésuites qui fondèrent de nouveaux établissemens à Aix, à Lyon, à Pau et dans plusieurs autres localités, firent les plus grands progrès dans les villes et les cam-

(1) Benoist, II, 419.
(2) Rohan : Mém., I, III.
(3) *Instruttione all' arcivescovo di Damiata MS.*

pagnes; leurs confréries de Marie recueillaient l'approbation générale pour les soins qu'elles prodiguaient à tous ceux qui avaient été blessés dans la dernière guerre (1).

Les franciscains aussi se distinguèrent; nous citerons surtout ce père Villèle de Bordeaux, qui, dit-on, après avoir converti toute la ville de Foix, fit rentrer dans le catholicisme un vieillard plus que centenaire, précisément le même auquel, autrefois, Calvin avait adressé le premier prédicateur protestant, et qui l'avait conduit à Foix. L'église protestante fut démolie; les pères triomphans firent accompagner, de ville en ville, par un trompette, le prédicateur expulsé (2).

Les conversions firent d'immenses progrès. Des hommes de la première classe et du bas peuple, des savans même se convertirent; ce qui produisit principalement un puissant effet sur ces derniers, ce fut la preuve qui leur fut donnée que l'ancienne Eglise avait invoqué les saints avant le concile de Nicée; que même avant cette époque, elle priait pour les morts, et possédait une hié-

(1) *Cordara : Historia Soc. Jesu*, VII, 95, 118.
(2) Relation catholique, insérée dans le Mercure françois, VIII, 489.

rarchie et plusieurs des pratiques du culte catholique.

Il nous reste quelques relations de plusieurs évêques, dans lesquelles on voit quel était le rapport numérique des deux religions. Dans le diocèse de Poitiers, la moitié des habitans était protestante; dans quelques villes, par exemple, à Lusignan, à Saint-Maixent, à Chauvigny, à Niort, il y avait un tiers de protestans; à Loudun, il n'y en avait qu'un quart; à Poitiers même, qu'un vingtième; et dans les campagnes, le nombre en était encore plus petit (1). Pour favoriser le mouvement des conversions, les évêques étaient en correspondance directe avec le Saint-Siége; ils lui faisaient leurs rapports, et lui présentaient leurs désirs; le nonce avait reçu l'ordre de mettre sous les yeux du roi et d'appuyer toutes leurs demandes. Ils entrent souvent, à ce sujet, dans de très grands détails. L'évêque de Vienne, par exemple, observe que les missionnaires sont particulièrement neutralisés par un prédicateur de Saint-Marcellin, qui se montre intraitable, le nonce est chargé de demander à la cour son éloignement. Son appui est aussi réclamé pour l'évêque de Saint-Malo qui se plaint de ce

(1) *Relatione del vescovo di Poitiers, 1633. MS.*

qu'on ne tolère aucune célébration du service divin dans un château de son diocèse. Le nonce est encore chargé d'envoyer à l'évêque de Saintes un missionnaire habile qui lui est désigné. Quelquefois les évêques, quand ils rencontrent des obstacles, sont invités à indiquer plus en détail ce qu'il y a à faire, afin que le nonce puisse le proposer au roi (1).

Cette époque est celle de l'union la plus étroite du pape et de tous les pouvoirs ecclésiastiques avec la Propagande qui, comme on l'a déjà dit, déploya, surtout dans les premières années, le zèle le plus ardent et le plus fécond en conquêtes spirituelles; cette activité incessante, énergique, venant à la suite d'une grande victoire obtenue par la force des armes, cette participation de la cour à une œuvre de propagation qui est à ses yeux d'un grand intérêt politique, voilà ce qui décide pour toujours la ruine du protestantisme en France.

(1) *Instruttione all' arcivescovo di Damiata.*

IV. — *Les Pays-Bas.*

Mais ces progrès ne furent pas circonscrits seulement dans les pays catholiques ; ils se manifestèrent aussi, à la même époque, parmi les États protestans.

On est surpris, quand on lit Bentivoglio, de voir que dans ces villes des Pays-Bas qui avaient opposé une résistance si longue et si héroïque au roi d'Espagne, principalement au sujet de la religion, peut-être la majeure partie des familles distinguées professait le catholicisme (1) ; mais ce qui est bien plus extraordinaire encore, c'est d'apprendre par une relation très détaillée de l'année 1622, les progrès que faisait le catholicisme, même au milieu de circonstances si défavorables. Les prêtres étaient persécutés et chassés, néanmoins leur nombre augmenta. En l'an 1592, le premier jésuite arrive dans les Pays-Bas ; en 1622, on comptait déjà vingt-deux

(1) *Relatione delle provincie ubbidienti parte* II, c. II, où il est question de la religion en Hollande.

membres de cette société. De nouveaux propagateurs sortaient constamment des colléges de Cologne et de Louvain : en l'an 1622, deux cent vingt prêtres séculiers étaient occupés dans les provinces, mais ils étaient bien loin de suffire aux besoins de leur œuvre. Le nombre des catholiques montait, suivant cette relation, à 150,000 âmes dans l'archevêché d'Utrecht, à 100,000 âmes dans le diocèse de Harlem auquel appartenait Amsterdam; Leuwarden avait 15,000 catholiques, Grœningen 20,000, Deventer 60,000. Le vicaire apostolique qui fut envoyé à cette époque par le Saint-Siége à Deventer, y a donné dans trois villes et dans quelques villages la confirmation à douze mille personnes. Les chiffres de cette relation sont très exagérés; on voit cependant que ce pays si protestant, possédait encore des élémens catholiques extraordinairement tenaces. Les évêchés établis par Philippe II n'avaient jamais cessé d'être reconnus par les catholiques (1).

C'est précisément cette situation qui donna aux Espagnols l'idée et le courage de renouveler la guerre.

(1) *Compendium status in quo nunc est religio catholica in Holandia et confoederatis Belgii provinciis*, 1622, 2 dec.

V. — *Rapports avec l'Angleterre.*

L'Angleterre était entrée dans une voie pacifique. Le fils de Marie Stuart ayant réuni sur sa tête les couronnes de la Grande-Bretagne, se montra plus résolu que jamais à se rapprocher des puissances catholiques.

Déjà, avant l'avénement de Jacques I[er] au trône d'Angleterre, Clément VIII lui avait fait dire : « qu'il priait pour lui, fils d'une mère si vertueuse, lui souhaitait le plus grand bonheur temporel et spirituel, et qu'il espérait le voir devenir catholique. » On célébra à Rome, par des prières et des processions solennelles, cet avénement.

C'était là une avance à laquelle Jacques n'eût pas osé répondre avec le même empressement, quand même il y aurait été disposé. Il permit cependant à son ambassadeur Parry, qui était à Paris, d'entrer en relations confidentielles avec le nonce Bubalis. Celui-ci produisit une lettre du cardinal-neveu Aldobrandino, dans laquelle ce-

lui-ci exhortait les catholiques anglais à obéir au roi Jacques comme à leur roi et à leur seigneur légitime, et même à prier pour lui; Parry lui répondit par une instruction de Jacques Ier, dans laquelle celui-ci promettait paix et tranquillité aux catholiques de son royaume (1).

On commença en effet à célébrer de nouveau la messe dans le nord de l'Angleterre; les puritains se plaignirent de ce qu'en peu de temps cinquante mille Anglais avaient embrassé le catholicisme; Jacques leur répondit : « convertissez de votre côté autant d'Espagnols et d'Italiens. »

Ces succès peuvent avoir déterminé les catholiques à trop exagérer leurs espérances. Comme le roi se tenait toujours lié au parti protestant, comme les anciens actes du parlement étaient toujours exécutés, de nouvelles persécutions ayant eu lieu, ils s'exaspérèrent d'autant plus vivement; cette exaspération éclata d'une manière terrible dans la conspiration des poudres.

Par suite de cet événement, le roi se trouva forcé de ne plus permettre aucune tolérance.

(1) *Breve relatione di quanto si è trattato tra S. S. ed il re d'Inghilterra* (MS. Rom.).

Les lois les plus rigoureuses furent rendues et exécutées; des visites domiciliaires, des emprisonnemens, des amendes furent décernés ; les prêtres et surtout les jésuites furent bannis et persécutés ; on crut qu'il fallait maintenir avec la plus grande sévérité des ennemis aussi entreprenans.

Mais si on interrogeait le roi en particulier, ses intentions étaient très modérées. Il déclara positivement à un prince de Lorraine qui vint un jour le visiter, non sans que Paul V en eût été informé, « qu'il n'y avait cependant qu'une légère différence entre les diverses religions ; il est vrai, il regardait la sienne comme la meilleure, et la préférait, non par raison d'état, mais par conviction; toutefois, il était loin de dédaigner les autres, et comme il jugeait trop difficile de convoquer un concile, il verrait avec plaisir se former une assemblée d'hommes savans, dans le but de tenter une réconciliation. Si le pape, disait-il, faisait seulement un pas pour venir au devant de lui, il en ferait quatre de son côté. Lui aussi il reconnaît l'autorité des SS. Pères, il estimait plus S. Augustin que Luther, et S. Bernard que Calvin; lui aussi reconnaît l'Église romaine, même celle des temps présens, pour la véritable Église, pour la mère de toutes les autres; seulement elle a besoin d'être purifiée :

il avoue encore, ce qu'il ne dirait pas à un nonce, mais ce qu'il peut bien confier à un ami et à un cousin, que le pape est le chef de l'Eglise, l'évêque suprême (1); on est très injuste envers lui, quand on le désigne comme un hérétique ou un schismatique; il n'est pas hérétique, car il croit précisément ce que le pape lui-même croit, excepté seulement que celui-ci admet quelque chose de plus; il n'est pas non plus schismatique, car il regarde le pape comme le chef de l'Eglise. »

Avec de tels sentimens et une aversion prononcée pour la secte puritaine du protestantisme, le roi aurait sans doute préféré s'entendre pacifiquement avec les catholiques, que de les contenir par la violence, en s'exposant à des dangers imminens.

Ils étaient encore puissans et nombreux en Angleterre. En dépit de grandes défaites et de grandes pertes, ou plutôt précisément à la suite de ces défaites, l'Irlande était dans une fermentation continuelle; le roi avait un grand intérêt à se débarrasser de cette résistance (2).

Il faut savoir maintenant que des catholiques

(1) *Relatione del S. di Breval al papa.*
(2) *Relatione di D. Lazzari*, 1621.

nglais et irlandais s'allièrent avec l'Espagne. ,es ambassadeurs espagnols à Londres avaient agné un nombre extraordinaire de partisans par eur habileté, leur prudence et leur magnificence; leur chapelle était toujours pleine, la emaine sainte y était célébrée avec beaucoup le solennité; les ambassadeurs protégeaient leurs o-religionnaires et étaient considérés, suivant es expressions d'un Vénitien, pour ainsi dire, omme les légats du siége apostolique.

Je ne crains pas de me tromper, en admettant jue ce furent surtout ces relations qui donnèent au roi Jacques la pensée de marier son héitier avec une princesse espagnole. Il espérait l'assurer par là des catholiques, et s'attirer l'atachement qu'ils vouaient à la maison d'Espagne. Il fut encore déterminé à cet acte par des conidérations de politique extérieure. Il pouvait espérer que la maison d'Autriche, qui lui était proche parente, se montrerait plus favorable à son gendre du Palatinat.

Il s'agissait seulement de savoir si ce mariage pouvait être exécuté. Il y avait dans la différence de religion un obstacle véritablement difficile à surmonter pour cette époque.

Il y aura toujours dans la vie humaine un élé-

ment fantastique qui a son expression dans la poésie et dans les récits romantiques, et dont la jeunesse subit l'entraînante influence. Les négociations entamées traînant en longueur, de jour en jour, de mois en mois, le prince de Galles conçut la pensée romanesque de se mettre lui-même en route avec son ami intime, qui était du même âge que lui, pour aller chercher son épouse (1). L'ambassadeur espagnol Gondomar paraît n'avoir pas été tout-à-fait étranger à cette démarche aventureuse. Il avait dit au prince que sa présence lèverait toutes les difficultés.

Quel ne fut pas l'étonnement de lord Digby, ambassadeur anglais à Madrid, qui avait conduit jusqu'alors ces négociations, lorsqu'on l'appela un jour hors de son appartement, deux cavaliers désirant lui parler, et lorsqu'il reconnut dans ces deux cavaliers, le fils et le favori de son roi!

On procéda aussitôt, de la manière la plus sérieuse, à vaincre l'obstacle qui tenait à la religion.

On avait besoin de l'assentiment du pape, et le roi Jacques n'eut pas de répugnance à enta-

(1) *Papers relative to the spanish match*, *in Hardwicke Papers*, I, p. 399. Ils renferment une correspondance de Jacques I[er] avec les deux voyageurs, elle excite le plus vif intérêt pour les personnages de ces lettres.

mer, à ce sujet, des négociations avec Paul V. Ce pape cependant ne voulut consentir au mariage qu'à la condition que le roi accorderait aux catholiques de son royaume la liberté complète de religion. La démarche du prince fit au contraire sur Grégoire une impression telle, qu'il se montra beaucoup moins exigeant sur les concessions. Il exprima à ce prince, dans une lettre qu'il lui adressa, son espérance : « que la vieille semence de piété chrétienne qui avait autrefois enfanté de si belles fleurs parmi les rois anglais, germerait de nouveau en son cœur; en tout cas, puisqu'il songeait à épouser une princesse catholique, il ne pouvait vouloir opprimer l'Eglise catholique. » Le prince répondit qu'il n'exercerait jamais d'hostilités contre l'Eglise romaine et chercherait à amener les choses à ce point « que nous nous unirons tous en une seule croyance et en une seule église, de même que, disait-il, nous reconnaissons tous un Dieu en trois personnes et un Christ crucifié (1). » On voit combien on se rapprochait des deux côtés. Olivarez prétendait avoir sollicité du pape, de la manière la plus pressante, les dispenses, et lui avoir déclaré que le roi ne pouvait refuser au prince

(1) Souvent imprimée ; je m'en réfère à la copie publiée dans les *Papers* de Clarendon et de Hardwicke, copie qui, assure-t-on, a été faite sur l'original.

rien de ce qui était dans son royaume. Les catholiques anglais insistèrent aussi auprès du pape: ils lui représentaient que le refus des dispenses entraînerait de nouvelles persécutions contre eux.

En conséquence, on s'entendit sur les engagemens à prendre par le roi.

L'infante et toute sa suite devaient avoir la liberté d'exercer leur religion dans une chapelle de la cour; la première éducation des princes issus de ce mariage devait appartenir à l'infante; aucune loi pénale ne devait pouvoir être appliquée à ces princes, ni rendre douteux leurs droits de succession au trône, quand même ils resteraient catholiques (1); le roi promit « de ne pas troubler l'exercice privé de la religion catholique, de ne forcer les catholiques à faire aucun serment contraire à leurs croyances, et d'avoir soin que les lois contre les catholiques fussent abrogées par le parlement. »

Le roi prêta, au mois d'août 1623, le serment d'observer ces articles, et il parut ne plus rester

(1) L'article le plus important est ainsi conçu : *quod leges contra catholicos romanos latæ vel ferendæ in Anglia et aliis regnis regi magnæ Britanniæ subjectis non attingent liberos ex hoc matrimonio oriundos, et libere jure successionis in regnis et dominiis magnæ Britanniæ fruantur.* (*Mercure franç.*, IX, Appendice, II, 18.)

aucun doute sur l'exécution de ce mariage.

On célébra des fêtes en Espagne; la cour reçut les félicitations; les ambassadeurs en furent informés officiellement; les dames de la cour de l'infante et son confesseur reçurent ordre de ne pas laisser échapper un mot contraire à ce mariage.

Le roi Jacques exhorta son fils à ne pas oublier, dans la joie de cette heureuse alliance, ses neveux spoliés de leur patrimoine, et sa sœur noyée dans les larmes. On s'intéressa avec ardeur à l'affaire du Palatinat. Le projet fut formé d'attirer aussi la famille impériale et la maison du Palatinat dans la nouvelle parenté: le fils du prince électoral proscrit devait être marié avec une fille de l'empereur; pour ne pas offenser la Bavière, on proposa l'érection d'un huitième électorat. L'empereur ouvrit de suite une négociation à ce sujet avec Maximilien de Bavière qui n'y était pas contraire et ne demandait qu'une seule chose, conserver l'électorat qui lui avait été déféré, et transmettre au Palatinat le huitième électorat que l'on allait créer. Ces arrangemens n'étaient pas d'un grand avantage pour les intérêts des catholiques. Toutefois, ceux-ci devaient jouir de la liberté religieuse dans le Palatinat rétabli, et ils auraient toujours con-

servé la majorité des voix dans les colléges des princes électoraux (1).

C'est ainsi que la puissance qui, sous le gouvernement précédent, avait formé le boulevard principal du protestantisme, entra dans les relations les plus amicales avec le pape et l'Espagne, ces anciens ennemis auxquels elle paraissait avoir juré une haine irréconciliable. Déjà on commença à traiter tout différemment les catholiques en Angleterre. Les visites domiciliaires et les persécutions cessèrent; certains sermens ne furent plus exigés d'eux; la chapelle catholique fut élevée en dépit des protestans; les puritains fanatiques qui condamnaient ce mariage, furent punis. Le roi Jacques ne douta pas qu'il embrasserait avant l'hiver son fils, la jeune épouse de son fils et son favori; toutes ses lettres exprimaient cet ardent désir de son cœur.

On voit quels grands avantages devaient résulter de l'exécution de ces articles; mais ce mariage lui-même inspirait d'autres espérances, dont la réalisation eût entraîné des conséquences incalculables. On crut avoir acquis de la manière la plus pacifique et la plus naturelle, ce qu'on n'avait pas réussi à obtenir par la force, à savoir, une influence directe sur l'administration de l'Etat en Angleterre.

(1) Dans Khevenhiller, X, 114.

VI. — *Missions.*

Tout en considérant ces brillans progrès du catholicisme en Europe, dirigeons aussi nos regards vers ces contrées plus éloignées, au milieu desquelles il avait dû pénétrer et s'étendre par la force des mêmes impulsions.

La première pensée qui amena les découvertes et les conquêtes des Espagnols et des Portugais renfermait un élément religieux ; il les suivit et les anima toujours dans leurs expéditions, et se manifesta avec une irrésistible énergie, à l'Orient et à l'Occident des royaumes conquis.

Au commencement du dix-septième siècle, le majestueux édifice de l'Eglise catholique se trouvait complétement élevé dans l'Amérique méridionale. Il y avait cinq archevêchés, vingt-sept évêchés, quatre cents couvens, et des paroisses innombrables (1). Des cathédrales magnifiques furent construites : la plus belle peut-être était

(1) *Herrera, Descripcion de las Indias*, p. 80.

à Los Angeles. Les jésuites enseignaient la grammaire et les arts libéraux; un séminaire avait été ajouté à leur collége de San-Ildefonso, à Mexico. Toutes les parties de la théologie étaient enseignées dans les universités de Mexico et de Lima. Les Américains d'origine européenne se distinguaient par une sagacité particulière; ils regrettaient seulement de se voir trop éloignés de la faveur royale pour pouvoir être récompensés selon leur mérite. Les Ordres mendians commencèrent à propager avec succès le Christianisme sur le continent de l'Amérique méridionale. La conquête s'était transformée en mission, la mission était devenue civilisatrice; les frères de ces Ordres enseignaient en même temps à ensemencer les terres, à faire les récoltes, à planter les arbres, à construire des maisons, à lire et à chanter. La reconnaissance pour tant de bienfaits ne leur manquait pas, on éprouvait pour eux la vénération la plus entière, le dévouement le plus profond. Quand le curé arrivait dans sa paroisse, il était reçu au son des cloches et de la musique; des fleurs étaient répandues sur son chemin; les femmes lui présentaient leurs enfans et demandaient sa bénédiction. Les Indiens trouvaient le plus grand attrait aux cérémonies du service divin. Ils ne se lassaient pas de servir la messe, de chanter les vêpres, d'assister à l'office

ans le chœur. Ils étaient doués d'un certain
ılent musical; c'était pour eux une joie inno-
ente que d'orner une église ; car tout ce qui est
mple et merveilleux produisait sur eux la plus
rande impression (1). Dans leurs songes ils rê-
aient les délices du paradis. La reine du ciel
pparaissait dans toute sa magnificence aux ma-
ıdes, entourée de jeunes et charmantes vierges
ui leur apportaient les rafraîchissemens propres
calmer leurs douleurs ; quelquefois aussi Marie
; montrait seule, venant apprendre à ses plus
dèles adorateurs, le cantique de son fils cruci-
é, « dont la tête est penchée, comme se
enche l'épi jauni. »

Ici, nous voyons en action les forces intimes
u catholicisme. Les moines se plaignaient seu-
ment de ce que le mauvais exemple des Espa-
nols et leurs violences corrompaient les indi-
ènes et mettaient obstacle aux progrès des con-
ersions.

Dans les Indes orientales, partout où s'éten-
ait la domination des Portugais, les choses se
assèrent à peu près de la même manière. Le

(1) *Compendio y descripcion de las Indias occidentales MS.*
es *Literæ annuæ provinciæ Paraquariæ missæ a Nicolao Duran,*
ntv. 1636, sont particulièrement remarquables, parce que les
suites ne laissaient pas les Espagnols s'approcher du Paraguay.

catholicisme conquit un centre immense à Goa; des milliers d'individus furent convertis d'année en année; en 1565, on comptait déjà près de trois cent mille nouveaux chrétiens autour de Goa, dans les montagnes de Cochin, et près du cap Comorin (1). Mais les missionnaires ne rencontrèrent pas partout le même succès. Il existait au sein de ces populations une masse restée indomptable. Des religions extrêmement anciennes, dont le culte enchaînait le cœur et l'esprit, et qui étaient parfaitement assimilées aux idées, aux mœurs et aux usages de ces peuples, résistèrent à la force des armes et aux lumières de la prédication.

Il appartenait au catholicisme de vaincre aussi ces élémens plus vivaces d'idolâtrie.

Tel fut le but essentiel de saint François-Xavier, qui arriva en 1542 dans les Indes orientales. Il les parcourut dans tous les sens. Il pria sur le tombeau de l'apôtre Thomas à Meliapur, prêcha du haut d'un arbre devant la population de Travancor, fit chanter dans les Moluques des cantiques spirituels qui furent ensuite répétés sur les marchés et par les pêcheurs sur la mer; cependant il n'était pas destiné à

(1) *Maffei* : *Commentarius de rebus Indicis*, p. 21.

voir l'accomplissemeut de son œuvre ; sa parole favorite était : *amplius ! amplius !* Son zèle pour la conversion se trouvait mêlé d'un certain goût pour les voyages ; à peine arrivé au Japon, il songeait aux moyens de rechercher en Chine le foyer et l'origine des croyances qui s'opposaient à la sienne (1). Il y a dans la nature des hommes quelque chose qui les pousse et les excite à vaincre les difficultés, et l'exemple de saint Xavier, plutôt de les détourner de cette vie de danger des missionnaires, avait un certain charme qni encourageait à l'imiter. Au commencement du dix-septième siècle, l'activité religieuse la plus variée et la plus énergique régnait en Orient.

Depuis 1606, le père Nobili était à Madaura. Il fut surpris du peu de progrès que le Christianisme avait faits pendant un si long espace de temps, et il ne crut pouvoir en trouver la cause que dans la conduite des Portugais qui s'étaient adressés aux Parias. Le Christ était regardé comme le dieu des Parias. Le père Nobili s'y prit tout différemment : il était d'avis que pour rendre les conversions efficaces, il fallait commencer par les classes élevées. Il déclara, dès son arrivée, qu'il apparte-

(1) *Maffei : Historiarum Indicarum, lib.* XIII *et* XIV.

nait à la plus haute noblesse, qu'il en avait les preuves sur lui, et il entra en relation intime avec les Bramines. Il se vêtit et se logea comme eux, se soumit aux mêmes expiations, étudia le sanscrit, et entra dans leurs idées (1). Les Bramines croyaient qu'autrefois il y avait eu dans les Indes quatre voies pour parvenir à la vérité, et que l'une de ces voies s'était perdue. Le père Nobili prétendait être venu pour leur rendre cette voie perdue qui était la voie spirituelle, celle qui conduit le plus directement à l'immortalité. En l'an 1609, il avait déjà converti soixante-dix Bramines. Il se garda bien de heurter leurs préjugés, tolérant même leurs signes de distinction auxquels il donnait seulement une autre signification; il sépara les classes les unes des autres dans les églises, changea les expressions par lesquelles on avait désigné jusqu'à ce jour les doctrines chrétiennes en des expressions plus élégantes et plus relevées sous le rapport littéraire. Il procéda avec tant d'habileté en toutes choses, qu'il se vit bientôt entouré d'un grand nombre de convertis. Quoique sa méthode excitât beaucoup de scandale, elle parut cependant la seule propre à faire réussir son œuvre; Grégoire XV l'approuva en l'an 1621.

(1) *Juvencius : Historiæ Societ. Jesu pars V, tom. II, lib.* XVIII, § IX, n° 49.

Les tentatives qui furent faites, à la même époque, à la cour de l'empereur Akbar, ne sont pas moins remarquables.

On se rappelle que les anciens Khans du Mongol, les conquérans de l'Asie, avaient pris depuis long-temps une position réellement indécise entre les diverses religions qui partageaient le monde. Il paraît que l'empereur Akbar partageait cette même hésitation. En appelant les jésuites auprès de lui, il leur déclara « qu'il avait cherché à connaître toutes les religions de la terre, et qu'il désirait aussi connaître la religion chrétienne, à l'aide des pères qu'il estimait et qu'il révérait. » Jérôme-Xavier, neveu de saint François-Xavier, s'établit le premier à sa cour, en l'an 1595 ; les révoltes des Mahométans contribuèrent à disposer favorablement l'empereur pour les chrétiens. En l'an 1599, on célébra de la manière la plus solennelle la fête de Noël à Lahore; la crèche du Sauveur fut exposée pendant vingt jours; de nombreux catéchumènes, portant des rameaux dans les mains, se rendirent à l'église et reçurent le baptême. L'empereur lut avec beaucoup d'émotion une vie du Christ, rédigée en langue persane ; il fit apporter dans son palais une image de la Mère de Dieu, faite suivant le modèle de la *Madonna del popolo* à

Rome, pour la montrer à ses femmes. Les chrétiens augurèrent de ces bonnes dispositions beaucoup plus de succès qu'il n'était permis d'en espérer, néanmoins ils firent de très grands progrès. Après la mort d'Akbar, qui eut lieu l'an 1610, trois princes de la famille impériale reçurent solennellement le baptême. Ils se rendirent à l'église, montés sur des éléphans blancs; le père Jérôme les reçut au son des trompettes et des timbales (1). Insensiblement on crut (malgré quelquefois le changement des dispositions, suivant que l'on était plus ou moins bien, sous le rapport politique, avec les Portugais), on crut pouvoir définitivement consolider en ce pays le Christianisme. En 1621, on fonda un collége à Agra et une station à Patna. L'empereur Dschehangir faisait concevoir, en l'an 1624, l'espérance de se convertir lui-même.

A la même époque, les jésuites avaient aussi pénétré dans la Chine. Ils cherchèrent à trouver accès par les sciences et les découvertes de l'Occident auprès de la population industrieuse, savante et lettrée de cet empire. Ricci, le premier, y parvint en enseignant les mathématiques, en apprenant et récitant des passages d'une

(1) *Juvencius*, I, I, nº 1-23.

inspiration religieuse très remarquable, extraits des écrits de Confucius. Ce qui lui procura l'entrée de Pékin, ce fut une pendule à sonnerie, dont il fit présent à l'empereur; rien surtout ne l'éleva autant dans ses grâces et ses faveurs qu'une carte géographique qu'il lui traça et qui était bien supérieure à tous les essais faits dans ce genre par les Chinois. Lorsque l'empereur fit peindre sur soie dix de ces cartes et les fit suspendre dans ses appartemens, Ricci saisit cette occasion de tenter un effort pour le Christianisme, et il intercala des symboles et des sentences de la religion chrétienne dans les espaces intermédiaires de la carte géographique. Voici quelle était en général sa manière d'enseigner : Il commençait ordinairement par les mathématiques, et finissait par la religion; ses talens scientifiques inspirèrent une grande confiance dans son enseignement religieux. Non seulement ses élèves furent gagnés à la foi catholique, mais plusieurs mandarins, dont il avait adopté le costume, se convertirent; une confrérie de Marie fut fondée à Pékin, en 1605. Ricci mourut en 1610, il fut emporté non seulement par l'excès du travail, mais surtout par les nombreuses visites, les longs repas et tous les autres devoirs imposés par la société de la Chine. On se conforma, après sa mort, au conseil qu'il avait donné « de

procéder sans éclat et sans bruit, et de se tenir près des côtes, pendant que la mer était orageuse; » on suivit aussi l'exemple de son enseignement scientifique. Une éclipse de lune eut lieu en l'an 1610 ; les prédictions des astronomes indigènes différaient d'une heure entière de celles des jésuites ; comme celles-ci se réalisèrent, ils en recueillirent une grande considération (1); ils furent chargés, avec quelques mandarins leurs disciples, de la correction des tables astronomiques. Le Christianisme fit des progrès. En 1611, la première église fut consacrée à Nankin ; en 1616, il y avait des églises chrétiennes dans cinq provinces de l'empire ; quant à la résistance qu'ils éprouvaient souvent, ils savaient très bien éviter les orages qui les menaçaient, et leurs plus grands moyens de défense étaient les ouvrages écrits par leurs disciples et qui jouissaient de l'approbation des savans chinois. Ils adoptaient aussi, autant que possible, les usages du pays; en l'an 1619, leur méthode de propagation fut approuvée par le pape. Il ne se passa pas d'année, à cette époque, sans que des milliers d'individus ne se convertissent; peu à peu leurs adversaires disparurent. Adam Schall appa-

(1) Jouvency a consacré son 19e livre à la mission de la Chine, et il y a ajouté, p. 561, une dissertation : *Imperii Sinici recens et uberior notitia*, qui mérite d'être lue.

t en 1624 : la description exacte de deux éclip-
; de lune qui eurent lieu cette année, un écrit
Lombardo sur le tremblement de terre,
rivèrent leur autorité (1).

Les jésuites avaient pris une autre marche
ns l'empire guerrier du Japon, constamment
chiré par les factions. Ils se prononcèrent,
s le commencement, pour un des partis.
ı 1554, ils furent assez heureux pour s'être
clarés en faveur de la faction qui remporta la
:toire ; assurés de sa protection, ils firent, grâ-
s à elle, des progrès extraordinaires. Déjà on
mptait trois cent mille chrétiens, en l'année
i79. Le père Valignagno, qui mourut en 1606,
que Philippe II aimait à consulter sur les af-
ires des Indes orientales, a fondé trois cents
lises et trente maisons de jésuites dans le
pon.

Cependant, c'est précisément cette alliance
:s jésuites avec le Mexique et l'Espagne qui
ıit par susciter la jalousie et la défiance des au-
ırités indigènes : ils ne furent plus aussi heu-
ıux dans les nouvelles guerres civiles ; la faction
laquelle ils s'étaient attachés succomba : dès

(1) *Relatione della Cina dell' anno 1621.*

l'année 1612, de terribles persécutions sévirent contre eux.

Mais ils surent très bien résister à cette réaction. Leurs convertis demandaient ardemment la mort des martyrs; ils avaient fondé une confrérie de martyrs, dans laquelle ils s'encourageaient réciproquement à supporter toutes les souffrances; ils désignèrent cette année sous le nom de l'Ere des martyrs. Malgré le redoublement de violence de la persécution, disent leurs historiens, il s'opéra néanmoins, cette année, de nouvelles conversions (1). Depuis 1603 jusqu'en 1622, ils comptent 239,339 Japonais qui ont embrassé le Christianisme.

Dans tous ces pays, les jésuites déployèrent un génie aussi flexible que persévérant et opiniâtre, et leurs progrès prirent une extension au delà de tout ce qu'on aurait pu espérer; ils réussirent à vaincre, du moins en partie, la résistance vivace de ces religions nationales qui règnent en Orient.

Au milieu de toutes ces immenses préoccupations, de ces travaux, de ces luttes, de ces souffrances, ils ne négligèrent pas l'union des

(1) *Lettere annue del Giappone dell' anno 1622.*

hrétiens de l'église d'Orient avec l'église ro-
iaine.

Ils avaient rencontré même dans les Indes, ette très ancienne communauté nestorienne, onnue sous le nom de *chrétiens de S. Thomas :* comme ces sectaires ne reconnaissaient as pour leur chef et pour pasteur de l'Eglise niverselle le pape à Rome, mais bien le paiarche de Babylone (à Mosul), les jésuites aient pris promptement des mesures pour les nener à se soumettre à l'église romaine. On épargna ni la violence, ni la persuasion. n l'année 1601, les principaux d'entre eux parent convertis ; un jésuite fut institué leur évêne. On imprima le rituel romain en chaldéen ; s hérésies de Nestorius furent anathématisées ins un concile diocésain, un collége de jésuis fut établi à Cranganor; la nouvelle occupan du siége épiscopal, qui eut lieu en 1624, se avec le consentement des plus opiniâtres adrsaires.

Il va sans dire que la prépondérance politique la puissance hispano-portugaise contribua rtout à ce succès. Elle exerça aussi à la même oque la plus grande influence à Habesch.

Toutes les premières tentatives avaient été

inutiles. Ce n'est que lorsqu'en 1603, les Portugais eurent rendu des services réels aux Abyssiniens dans une bataille contre les Caffres, que la religion catholique acquit une plus grande considération. Le père Paëz venait d'arriver : c'était un jésuite habile, qui prêchait dans la langue du pays, et qui se fut bientôt procuré accès à la cour. Le prince victorieux désirait entrer en relation plus intime avec le roi d'Espagne, afin d'avoir un appui contre ses ennemis dans l'intérieur ; Paëz lui représenta que le seul moyen d'arriver à ce but était d'abjurer la doctrine schismatique et de se convertir à l'église romaine. Il fit une impression d'autant plus grande, que les Portugais montrèrent effectivement de la fidélité et du courage dans les troubles du pays. Des conférences furent établies ; les moines hérétiques et ignorans furent facilement vaincus ; l'homme le plus brave de l'empire, Sela-Christos, frère de l'empereur Seltan-Segued, qui était socinien, se convertit ; un grand nombre d'autres suivirent son exemple. Une alliance fut contractée avec Paul V et Philippe III. Les représentans de la religion indigène s'agitèrent tout naturellement contre ce changement; la guerre civile prit aussi à Habesch,

(1) *Cordara : Historia Soc. Jesu*, VI, I , p. 535.

comme en Europe, une couleur religieuse : l'Abuna et ses moines étaient toujours du côté des rebelles ; Sela-Christos, les Portugais et les convertis étaient du côté de l'empereur. Chaque année on se livra bataille, avec des alternatives de succès et de malheur ; enfin l'empereur et son parti remportèrent définitivement la victoire. C'était en même temps le triomphe du catholicisme et des jésuites. En 1621, Seltan-Segued décida, d'après l'esprit de l'église romaine, les anciennes discussions sur les deux natures du Christ ; il défendit de prier pour le patriarche d'Alexandrie ; des églises et des chapelles catholiques furent construites dans ses villes et dans ses jardins (1). En 1622, il reçut la communion selon le rit catholique, après s'être confessé à Paëz. Depuis long-temps on avait sollicité le souverain pontife d'envoyer un patriarche de l'église latine ; on hésita à Rome, tant que les sentimens ou le pouvoir de l'empereur parurent douteux ; mais celui-ci ayant vaincu tous ses adversaires et manifesté un dévouement qui ne pouvait jamais être surpassé, Grégoire XV nomma, le 19 décembre 1622, patriarche d'Éthiopie, le docteur Alfonso Mendez, membre

(1) *Juvencius*, p. 705. *Cordara*, VI, 6, p. 320. Ludolf donne à l'empereur le nom de Susneus.

de la Société de Jésus ; il était portugais et avait été proposé par le roi Philippe au pape (1). Mendez étant enfin arrivé, l'empereur prêta solennellement son serment d'obéissance au souverain pontife.

On avait jeté aussi les yeux sur tous les chrétiens grecs de l'empire turc; les papes y envoyaient missions sur missions. La profession de foi romaine avait été introduite parmi les maronites par quelques jésuites. Nous voyons, en 1614, à Rome, un archimandrite nestorien qui, au nom d'un grand nombre de ses partisans, est venu renoncer aux doctrines de Nestorius. A Constantinople était établie une mission de jésuites qui avait acquis une certaine consistance et une certaine considération par l'influence de l'ambassadeur français; entre autres succès, cette mission réussit, en 1621, à éloigner, du moins pour quelque temps, le patriarche Cyrillus Lucaris qui penchait pour les opinions protestantes.

Quelle activité immense! embrassant le monde entier, pénétrant en même temps dans les Andes et dans les Alpes, envoyant ses représentans et ses défenseurs au Thibet et en Scandinavie, par-

(1) *Sagripanti : Discorso della religione dell' Etiopia MS.*, extrait des *Atti consistoriali.*

tout sachant s'attacher le pouvoir de l'État, en Angleterre comme en Chine! Et sur cette scène illimitée, partout encore vous la voyez jeune, énergique, infatigable ! l'impulsion qui agissait au centre se faisait sentir peut-être avec plus d'exaltation et de force entraînante sur les travailleurs des pays lointains !

CHAPITRE III.

OPPOSITIONS POLITIQUES — NOUVELLES VICTOIRES DU CATHOLICISME.
(1623-1628.)

Ce qui apporte des bornes aux progrès d'une puissance envahissante, ce n'est pas toujours une résistance venant du dehors; le plus souvent, cette résistance est, sinon provoquée, du moins favorisée par des divisions intestines.

Si les catholiques étaient toujours restés unanimes, s'ils avaient constamment marché vers leur but dans une parfaite union, on ne voit pas bien comment l'Europe germanique du Nord, déjà en grande partie associée à leurs intérêts, et liée par la politique, aurait pu long-temps résister.

Mais les oppositions qui existaient dans l'intérieur du catholicisme, et qui n'avaient jamais été que superficiellement conciliées, ne devaient-elles pas éclater de nouveau?

Ce qui caractérisa les progrès de la religion, à cette époque, c'est qu'ils reposaient partout sur la prépondérance politique et militaire. La propagande marcha à la suite des armées. Il en résulta une intime relation entre ces progrès et les plus grands changemens politiques; changemens qui avaient une importance considérable et devaient provoquer bien des réactions.

Le plus grave de tous fut sans doute le développement que prit la puissance et l'indépendance de la maison d'Autriche, qui, entravée par les troubles des états héréditaires, avait exercé jusqu'à ce jour peu d'influence sur les affaires générales de l'Europe. Par l'élévation de l'Autriche, il arriva que l'Espagne, qui était res-

tée en paix depuis Philippe II, se réveilla avec une nouvelle ardeur belliqueuse pour réaliser ses espérances et ses prétentions. Ces deux puissances avaient déjà contracté une alliance par suite des différends des Grisons : les défilés des Alpes, du côté de l'Italie, furent occupés par l'Espagne, et ceux du côté de l'Allemagne, par l'Autriche. C'est là, au milieu de ces hautes montagnes, qu'elles parurent se donner la main pour l'exécution de leurs projets communs dans toutes les parties du monde.

Sans doute, cette situation nouvelle ouvrait un bel avenir au catholicisme lui-même, pour lequel les deux familles souveraines éprouvaient un dévouement inébranlable; mais d'un autre côté, il y avait cependant un grand danger de désunion intérieure. Quelle jalousie n'avait pas excitée la monarchie espagnole sous Philippe II! Toute la puissance de cette redoutable maison se trouvant encore agrandie par l'accroissement de ses forces en Allemagne, elle devait nécessairement ranimer à un plus haut degré les anciennes antipathies.

C'est ce qui se manifesta d'abord en Italie.

Les petits états de ce pays, dépendans par eux-mêmes, avaient, à cette époque, le besoin

et le sentiment les plus vifs de l'équilibre européen. Ils regardèrent comme une menace d'avoir été placés précisément entre les deux partis, et de se voir, par l'occupation des défilés des Alpes, couper tout moyen de recevoir des secours étrangers. Sans tenir compte des avantages qui pouvaient résulter pour leur religion de la situation dans laquelle l'Espagne et l'Autriche voulaient les tenir, les États italiens s'adressèrent à la France, afin qu'elle les secourût, et détruisit le plan combiné par les deux puissances alliées. Louis XIII aussi craignait de perdre son influence sur l'Italie. Immédiatement après la paix de 1622, avant son retour dans sa capitale, il conclut un traité avec la Savoie et Venise, en vertu duquel la maison d'Autriche devait être contrainte, par leurs forces réunies, à rendre les défilés et les places des Grisons (1).

Grégoire XV reconnut parfaitement le danger qui menaçait la paix du monde catholique, le progrès des intérêts religieux, et par là même, la restauration de la puissance papale. Avec la même ardeur qu'il portait à favoriser l'œuvre des missions et des conversions, il chercha à empêcher l'éclat des hostilités.

(1) *Nani: Storia Veneta*, p. 255.

La considération qu'on éprouvait pour le Saint-Siége, ou plutôt le sentiment de l'unité du monde catholique était encore si vivace, que l'Espagne aussi bien que la France déclarèrent vouloir remettre la décision de cette affaire au jugement du pape. On le sollicita même de prendre comme gage, et de faire occuper par ses troupes, jusqu'à l'époque où cette affaire serait entièrement terminée, les places fortes qui soulevaient tant d'inquiétudes rivales (1).

Le pape Grégoire réfléchit un instant s'il devait prendre une part aussi active et aussi coûteuse à ces différends; mais comme il était évident que la paix du monde catholique en dépendait, il fit enfin enrôler quelques compagnies, et les envoya, sous la conduite de son frère, le duc de Fiano, dans les Grisons. Les Espagnols avaient manifesté le désir de conserver du moins Riva et Chiavenna, mais ils livrèrent également ces deux places aux troupes papales (2). L'archiduc Léopold du Tyrol se disposa aussi à leur remettre les provinces et les places sur lesquelles il n'élevait pas des prétentions de propriété personnelle.

(1) *Dispaccio Sillery* 28 *Nov.* 1622. *Corsini* 13. 21 *Genn.* 1622, dans *Siri* : *Memorie recondite, tom.* p. V, 435, 442. *Scrittura del deposito della Valtellina*, *ib.* 459.

(2) *Siri* : *Memorie recondite*, V, 519.

Le danger qui avait inquiété les États italiens parut écarté. Il s'agissait maintenant de ne pas oublier les intérêts catholiques dans les arrangemens ultérieurs. La Valteline ne pouvant plus rester au pouvoir des Espagnols, et afin de ne pas la laisser retomber sous celui des Grisons, car alors la restauration catholique aurait pu être très facilement compromise dans ce pays, on conçut le projet de la rendre indépendante et d'en constituer une quatrième ligue, ayant les mêmes priviléges que les trois autres ligues rhétiennes. C'est par la même considération qu'on ne voulut pas rompre entièrement l'alliance des deux maisons autrichiennes, laquelle parut nécessaire au progrès du catholicisme en Allemagne. Les passages à travers Worms et la Valteline devaient rester ouverts aux Espagnols, bien entendu pour laisser passer des troupes se rendant en Allemagne, et non pour en faire venir en Italie (1).

On le voit, les choses étaient bien avancées; cependant rien n'était encore terminé, mais tout était mûr pour un arrangement définitif, lorsque Grégoire XV mourut, le 8 juillet 1623. Il eut la satisfaction de pouvoir contempler l'heureuse issue de ces différends et les progrès non inter-

(1) Article IX du projet de la convention.

rompus de son Église. Dans les négociations, il fut question d'une nouvelle alliance entre les Français et les Espagnols pour attaquer La Rochelle et la Hollande.

Après la mort de Grégoire, on fut loin d'en arriver à ce résultat.

Le nouveau pape Urbain VIII ne jouissait pas encore de cette confiance qui repose sur la connaissance éprouvée d'une parfaite impartialité. Les Italiens étaient alors bien loin d'être satisfaits de la convention. Mais ce qui fut le plus décisif, c'est qu'en France parurent à la tête des affaires des hommes, tels que Vieuville et Richelieu, qui reprirent l'opposition contre l'Espagne, non plus à la prière de l'étranger et comme puissance auxiliaire, mais par une impulsion propre et spontanée, par le sentiment des intérêts essentiels de la politique française.

Il y a peut-être dans ce revirement moins d'arbitraire qu'on ne paraît généralement disposé à l'admettre. La France, aussi bien que l'Autriche espagnole, était alors dans une période

d'accroissement de toutes ses forces: le pouvoir royal, l'unité et l'orgueil de la nation s'étaient fortifiés et exaltés par les victoires remportées sur les huguenots; et comme les prétentions croissent toujours avec la puissance, la France fut poussée à adopter une politique plus hardie que celle suivie jusqu'à ce jour. Cette tendance se suscita pour instrumens des hommes tout portés par leur volonté et leur génie à la faire triompher. Richelieu avait toujours résolu de s'opposer à l'agrandissement et aux envahissemens de la maison d'Autriche, et d'engager la lutte avec elle pour la prépondérance en Europe.

Cette détermination produisit dans le monde catholique une scission bien plus menaçante encore que celle qui avait précédemment éclaté. Les deux principales puissances allaient en venir à une guerre déclarée. Il n'y avait donc plus à songer à l'exécution de ce traité de paix conclu par la médiation du souverain pontife, et Urbain VIII fit d'inutiles efforts pour faire tenir aux Français les engagemens qu'ils avaient pris. Mais une alliance avec le parti de l'opposition catholique ne suffit pas encore à la France. Quoique cardinal de l'Eglise romaine, Richelieu n'hésita pas à contracter ouvertement une alliance avec les protestans eux-mêmes.

Il se rapprocha d'abord des Anglais, afin de faire échouer le mariage de l'infante, qui eût encore acquis une si grande influence à la maison d'Autriche. Il fut aidé dans ce dessein par ses relations personnelles, par l'impatience de Jacques I qui désirait avec la tendresse d'un vieillard qui se croit près de mourir, le retour de son fils et de son favori, par une mésintelligence qui se déclara entre les deux ministres dirigeans Olivarez et Buckingham. Mais ce qui favorisa surtout le succès des plans de Richelieu, ce fut la question même du mariage. L'affaire du Palatinat fit naître des difficultés insurmontables dans la négociation avec l'Autriche, l'Espagne, la Bavière et le Palatinat (1); une alliance avec la France, au contraire, attendu la nouvelle direction que prenait cette puissance, laissait espérer une solution prompte de cette affaire par les armes. Comme cette alliance procurait au roi d'Angleterre non seulement une dot aussi considérable, mais encore la perspective de réconcilier les catholiques anglais avec le trône, il préféra marier son fils avec une princesse française : il garantit à la France les mêmes concessions religieuses qu'il avait faites aux Espagnols.

(1) On voit dans une lettre du comte palatin, en date du 30 Octobre, qu'on n'aurait pu le déterminer que par la force à accepter les premières propositions qui lui furent faites.

On se prépara donc immédiatement à la guerre. Richelieu conçut un plan qui embrassait le monde chrétien tout entier, un plan tel qu'il n'en avait pas paru avant lui dans la politique européenne et qui caractérise éminemment ce grand homme d'état. Il pensa à détruire d'un seul coup la puissance hispano-autrichienne par une attaque générale sur tous les côtés.

Allié avec la Savoie et Venise, il voulut lui-même prendre l'offensive en Italie ; sans aucun égard pour le pape, il fit inopinément entrer des troupes françaises chez les Grisons, et chasser les garnisons papales des places fortes qu'elles occupaient (1). En renouvelant l'alliance anglaise, il avait en même temps renouvelé l'alliance hollandaise. Ceux-ci devaient attaquer l'Amérique du Sud, et les Anglais les côtes de l'Espagne. Par les instigations du roi Jacques, les Turcs se mirent en mouvement et menacèrent d'envahir la Hongrie. Mais le coup principal devait être porté en Allemagne. Le roi de Danemark, préparé depuis long-temps à la lutte, était déterminé à faire combattre les forces de son royaume et celles de la Basse-Allemagne, en faveur de ses parens du Palatinat ; non seu-

(1) *Relatione di IV ambasciatori 1625.*

lement l'Angleterre lui promit des secours, mais Richelieu s'engagea à fournir une contribution d'un million de livres pour les frais de la guerre (1). Mansfeld, appuyé par ces deux puissances, devait marcher à côté du roi et chercher à pénétrer dans les états héréditaires de l'Autriche.

Evidemment, cette guerre était destinée à arrêter les progrès du catholicisme. Quoique l'alliance française fût d'une nature exclusivement politique, le protestantisme devait néanmoins en recueillir un grand profit, précisément à cause de cette union étroite des intérêts religieux et politiques. Nous le voyons donc encore une fois reprendre haleine et prêt à se relever. Un nouveau défenseur, le roi de Danemark, apparait en Allemagne pour soutenir sa cause avec des forces neuves et pleines d'ardeur. Une victoire remportée par lui eût fait avorter tous les succès de la maison d'Autriche et de la restauration catholique.

Ce n'est qu'en se mettant à l'œuvre que les

(1) Extrait des instructions de Blainville, dans Siri, VI, 62. Mansfeld devait opérer avec lui *nel fondo di Alemagna* (Siri 641).

difficultés d'une entreprise se manifestent. Malgré tout son génie, Richelieu manqua de prudence, il voulut trop promptement atteindre le but, objet de tous ses désirs et de toutes ses sympathies, aussi s'exposa-t-il à de grands dangers.

Non seulement les protestans allemands, les adversaires de la maison d'Autriche, mais les protestans français, les adversaires de Richelieu lui-même, reprirent courage (1). Rohan et Soubise se mirent à la tête des armées de terre et de mer. Au mois de mai 1625, les huguenots étaient, de tous côtés, soulevés en armes.

Au même moment, apparurent des ennemis peut-être plus dangereux encore pour le cardinal. Le pape Urbain VIII, malgré toute son inclination pour la France, possédait cependant beaucoup trop le sentiment de sa dignité, pour pouvoir si facilement supporter l'expulsion de ses garnisons renfermées dans les places des Grisons (2). Il fit enrôler de nouvelles troupes et les envoya dans le Milanais, bien décidé à re-

(1) Mémoires de Rohan, P. I, p. 146 : « espérant que s'il venoit à bout, les alliés et ligués avec le roi le porteroient plus facilement à un accommodement. »

(2) *Relatione di P. Contarini.*

prendre, aidé par les Espagnols avec lesquels il s'était ligué, les places perdues.

Il est possible qu'il y eût peu à redouter de ces menaces de guerre, mais l'influence de l'Église servait à leur donner plus d'importance. Les plaintes du nonce du pape, sur ce que le roi très chrétien prétendait devenir l'auxiliaire des princes hérétiques, trouvèrent de l'écho ; les jésuites reparurent avec leurs doctrines ultramontaines ; Richelieu éprouva de vives attaques de la part des partisans plus rigides du catholicisme (1). A la vérité, il rencontra contre eux un appui dans le gallicanisme, et une protection dans les parlemens. Cependant il n'osa pas rester long-temps avec le pape pour ennemi ; le principe catholique était trop étroitement lié avec la nouvelle royauté ; quel moyen possédait le cardinal de se garantir contre l'impression que les réclamations ecclésiastiques pouvaient produire sur le roi ?

Richelieu se vit attaqué dans la France même, et à la fois par les deux partis opposés. Quoi qu'il pût tenter contre l'Espagne, c'était une position qui n'était pas tenable : il devait se hâter d'en sortir.

(1) Mémoires du cardinal Richelieu, Petitot, XXIII, p. 20.

Et comme il avait déployé pour l'attaque ce génie universel qui embrasse le monde, cette audace qui pousse toujours en avant, de même il montra dans cette circonstance critique cette perfide habileté qui le caractérisa toute sa vie et qui consistait à employer ses alliés comme des instrumens qu'il abandonnait, après les avoir fait servir à ses projets.

Il commença par utiliser ses nouveaux alliés contre Soubise. Richelieu n'avait point de puissance maritime, et il vainquit en France, au mois de septembre 1625, ses adversaires protestans, avec les forces militaires protestantes des pays étrangers, avec des vaisseaux hollandais et anglais. Il profita de leur intervention pour forcer les huguenots à conclure avec lui un accommodement désavantageux. Ses alliés ne doutèrent pas qu'aussitôt qu'il se serait débarrassé de ses ennemis, il ne fût plus prêt à renouveler la guerre générale.

Mais quel fut leur étonnement, lorsqu'ils apprirent tout-à-coup la nouvelle de la paix de Monzon, conclue au mois de mars 1626, entre l'Espagne et la France. Un légat du pape s'était rendu à ce sujet dans les deux cours. Il paraît, il est vrai, n'avoir exercé aucune influence réelle sur ce traité, mais il ne manqua pas de faire revivre

les prétentions du principe catholique. Pendant que Richelieu, sous l'apparence de l'union la plus étroite, se servait des protestans pour arriver à son but, il entretenait avec l'Espagne des négociations suivies avec la plus grande activité et destinées à perdre ses alliés. Il s'entendit avec Olivarez pour faire retourner la Valteline sous la domination des Grisons, mais à la condition qu'elle participerait en toute indépendance à l'occupation des emplois et que l'exercice du culte catholique y jouirait d'une entière liberté (1). Les puissances catholiques qui, voici un moment, paraissaient vouloir commencer entre elles une lutte à mort, se trouvaient de nouveau intimement unies.

Il faut ajouter que des mésintelligences éclatèrent entre les Français et les Anglais, au sujet de l'exécution des engagemens contractés dans le traité de mariage.

Il s'ensuivit nécessairement une suspension de tous ces projets anti-espagnols.

Les princes italiens, de leur côté, furent obli-

(1) Dumont, V, 2, p. 487, « § 2, qu'ils ne puissent avoir par ci-après autre religion que la catholique — § 3, qu'ils puissent élire par élection entre eux leurs juges, gouverneurs et autres magistrats tous catholiques; » suivent ensuite quelques restrictions.

gés de se prêter, quoique à contre-cœur, à ce qu'ils ne pouvaient pas empêcher; la Savoie conclut une trève avec Gênes; Venise s'estima très heureuse de ne pas avoir encore envahi le Milanais, et elle congédia ses troupes. On a prétendu que la conduite indécise des Français avait empêché, en l'année 1625, la délivrance de Bréda, en sorte qu'il faut leur attribuer la perte de cette forteresse importante, prise par les Espagnols. Toutefois, le grand et le décisif désastre eut lieu en Allemagne.

Les forces de la Basse-Allemagne s'étaient rassemblées autour du roi de Danemark, sous la protection, comme on le croyait, de cette coalition générale contre l'Espagne; Mansfeld s'avança vers l'Elbe. L'empereur aussi avait redoublé d'efforts pour faire des préparatifs et pour résister à cette attaque; il savait bien que la religion et son trône en dépendaient.

Lorsqu'on en vint à une bataille, la coalition n'existait déjà plus; les subsides de la France n'étaient pas payés, les secours de l'Angleterre arrivèrent trop lentement; les troupes impériales étant plus aguerries, le roi de Danemark perdit la bataille de Lutter et fut rejeté dans son pays; Mansfeld fut poursuivi comme un fuyard dans les provinces autrichiennes qu'il avait espéré occu-

per en vainqueur et en restaurateur de la Réforme.

Ce résultat devait nécessairement avoir des conséquences tout aussi universelles que ses causes. Et, d'abord, pour les provinces de l'empire. Il suffit d'un seul mot pour caractériser ces effets : le dernier mouvement qui avait été entrepris dans ces provinces, en faveur du protestantisme, fut étouffé ; la noblesse qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas été personnellement inquiétée, fut forcée de se convertir. L'empereur déclara, le jour de la Saint-Ignace 1627, qu'après l'expiration d'un délai de six mois, il n'entendait plus tolérer, dans son royaume héréditaire de Bohême, aucun de ses sujets, fût-il de la noblesse et de la chevalerie, qui ne se serait pas soumis à la foi catholique qui, seule, peut nous sauver ; de semblables édits furent rendus dans la Haute-Autriche ; en 1628, dans la Carinthie, la Carniole et dans la Styrie, et, quelque temps après aussi dans la Basse-Autriche. Il était inutile de solliciter même un délai : le nonce Caraffa représentait que ces demandes ne provenaient que de l'espoir

d'un changement général dans les affaires. C'est depuis cette époque seulement que ces provinces redevinrent parfaitement catholiques. Quelle opposition la noblesse d'Autriche n'avait-elle pas faite pendant quatre-vingts ans à la maison d'Autriche! Le pouvoir souverain s'élevait maintenant, catholique, victorieux et absolu, sur les débris de cette résistance anéantie.

Les suites de cette nouvelle victoire se firent sentir avec encore plus d'énergie dans le reste de l'Allemagne. La Basse-Saxe était envahie; les troupes impériales s'étaient avancées jusqu'au Cattegat; elles occupaient le Brandebourg, la Poméranie, le Mecklembourg; c'était une armée catholique qui possédait sous sa domination toutes ces capitales du protestantisme.

On vit bientôt de quelle manière les vainqueurs songeaient à profiter de cette situation. Un prince impérial fut demandé pour évêque de Halberstadt; le pape nomma, en vertu de son pouvoir apostolique, pour archevêque de Magdebourg, ce même prince. Il n'y avait pas à douter que, si un gouvernement archiducal catholique s'établissait dans ce pays, ce gouvernement ne dût insister, avec la rigueur des autres princes ecclésiastiques, sur le rétablissement du catholicisme dans tout son diocèse.

La réaction catholique se développa avec une nouvelle ardeur dans la Haute-Allemagne. Il faut lire dans Caraffa la liste des édits émanés de la chancellerie de l'empire, pendant ces années; que d'exhortations, de décrets, de décisions, de recommandations, toutes en faveur du catholicisme (1)! Le jeune comte Nassau-Siegen, les jeunes comtes palatins de Neubourg, le grand-maître de l'ordre Teutonique entreprirent de nouvelles réformes; la noblesse du Haut-Palatinat fut aussi forcée d'embrasser le catholicisme.

Tous les procès intentés par les seigneurs ecclésiastiques contre les états temporels, au sujet des biens des églises confisqués, prirent maintenant une marche bien différente de celle qu'ils avaient suivie jusqu'à cette époque. Le Wurtemberg, à lui seul, combien ne fut-il pas inquiété! Tous les anciens plaignans, les évêques de Constance et d'Augsbourg, les abbés de Moenchsreit et de Kaisersheim parvinrent à réaliser leurs prétentions sur la maison ducale; l'existence même de cette maison en fut compro-

(1) *Brevis enumeratio aliquorum negotiorum quæ—in puncto reformationis in cancellaria imperii tractata sunt ab anno* 1620 *ad annum* 1629, dans l'appendice à la *Germania sacra restaurata*, p. 31.

mise (1). Partout, les évêques obtinrent gain de cause contre les villes : l'évêque d'Eichstadt contre Nuremberg; le chapitre de Strasbourg contre la ville de Strasbourg; Hall en Souabe, Memmingen, Ulm, Lindau, plusieurs autres villes, furent forcées de restituer aux catholiques les églises qu'elles leur avaient enlevées.

En vain commençait-on à vouloir invoquer la lettre de la paix de religion; aujourd'hui il ne s'agissait plus que d'une application générale des principes de cette paix tels qu'ils étaient entendus par les catholiques (2).

« Après la bataille de Lutter, dit Caraffa, l'empereur parut se réveiller d'un long sommeil; délivré de la grande crainte qui avait enchaîné jusqu'à ce jour ses prédécesseurs et lui-même, il avait la pensée de ramener toute l'Allemagne à la règle de la paix de religion. »

Outre Magdebourg et Halberstadt, on s'occupa aussi de ramener au catholicisme Brême, Verden, Minden, Camin, Havelberg, Schewrin, presque tous les diocèses de l'Allemagne du Nord. Cette

(1) Sattler : Histoire du Wurtemberg sous les ducs, p. VI, page 226.

(2) Senkenberg : Continuation de l'histoire de l'Empire par Hæberlin, tom. XXV, p. 633.

grande restauration avait toujours été le but éloigné sur lequel le pape et les jésuites avaient constamment les regards fixés dans les plus brillans momens de leur fortune. C'est là cependant ce qui fit réfléchir l'empereur. Il ne douta pas, dit Caraffa, du droit, mais de la possibilité de l'exécution. Le zèle des jésuites, surtout du confesseur Lamormain, l'opinion favorable des quatre princes électoraux catholiques, les sollicitations infatigables de ce nonce du pape, qui rapporte lui-même qu'il lui a fallu un mois de travail pour conduire cette œuvre à bonne fin, écartèrent enfin toutes les hésitations de l'empereur. L'édit de restitution fut rédigé au mois d'août 1628 (1). Avant d'être publié, il devait être soumis encore une fois à l'examen des princes électoraux catholiques.

Mais on avait un plan encore plus vaste; on conçut l'espérance de gagner par la douceur les princes luthériens. Ce n'étaient pas les théologiens, mais l'empereur ou quelques princes catholiques de l'empire même qui devaient tenter

(1) Cette époque de la rédaction est consignée dans Caraffa. *Commentar. de Germ. sacra restaurata*, p. 350. Il remarque que l'édit a été rédigé en 1628 et publié en 1629 ; il continue ensuite : *Annuit ipse Deus, dum post paucos ab ipsa deliberatione dies Cæsarem insigni victoria remuneratus est.* Il veut parler de la victoire de Wolgast, qui a été remportée le 22 août.

cette conversion. On se proposa pour point de départ de déclarer que la manière dont on comprenait le catholicisme dans l'Allemagne septentrionale était erronée ; que la confession d'Augsbourg, sans aucun changement, s'écartait très peu de la doctrine catholique pure ; on espérait ramener le prince électoral de Saxe en lui remettant le patronage des trois grands chapitres de ses domaines (1). On pensait pouvoir réveiller la haine des luthériens contre le calvinisme, afin de s'en servir pour rétablir complétement le catholicisme.

A Rome, on embrassa cette pensée avec ardeur, et l'on prépara les moyens de la mettre à exécution. Urbain VIII ne pensait nullement à se contenter des articles de la paix de religion, que jamais aucun pape n'avait approuvée (2). Une restitution totale de tous les biens des églises, une conversion parfaite de tous les protestans, pouvaient seules le satisfaire.

(1) On nourrissait déjà, en 1624, à Rome, l'espoir de la conversion de ce prince. *Instruttione a mons. Caraffa.*

(2) *A cui*, dit le pape, en parlant du traité de Passau, dans un bref à l'empereur, *non haveva giammai assentito la sede apostolica.*

Urbain avait conçu, encouragé par ses succès, un projet encore plus hardi, s'il est possible, celui d'attaquer l'Angleterre. C'était une entreprise dont l'idée surgissait de temps en temps et pour ainsi dire nécessairement au milieu de toutes les grandes combinaisons catholiques. Urbain espérait se servir utilement, dans ce but, de la bonne intelligence rétablie entre les deux couronnes (1).

Il commença par représenter à l'ambassadeur français l'offense que son pays avait reçue par le refus de l'Angleterre de remplir les promesses faites à l'occasion du mariage ; Louis XIII devait ou forcer les Anglais à tenir leurs engagemens, ou arracher la couronne à un prince indigne de la porter, comme hérétique devant Dieu et comme parjure devant les hommes.

Il s'adressa ensuite à l'ambassadeur espagnol

(1) Il y a dans les *Memorie* de Siri, VI, 267, dans les mémoires de Richelieu, XXIII, 283, des renseignemens très incomplets sur ce sujet. Ceux de Nicoletti, dont nous faisons usage ici, sont bien plus détaillés et plus authentiques.

Onate. Le pape pensait que Philippe IV, en qualité de bon chevalier, était obligé de venir au secours de la reine d'Angleterre, sa proche parente (elle était sa belle-sœur), et très tourmentée, à cette époque, à cause de sa croyance.

Le pape voyant qu'il pouvait nourrir quelque espoir, confia la négociation de cette affaire au nonce Spada, à Paris.

Parmi les hommes influens en France, le cardinal Bérulle qui avait dirigé les négociations pour le mariage, embrassa ce projet avec le plus d'ardeur. Il calcula comment on pourrait s'emparer des navires anglais sur les côtes de la France, comment on pourrait même brûler leur flotte dans leurs ports. Olivarez, en Espagne, adopta ce plan, sans grande hésitation. Cependant, les précédentes infidélités du gouvernement français auraient pu le faire réfléchir; aussi un autre des hauts fonctionnaires de l'état, le cardinal Bedmar, vota pour cette raison dans un sens contraire; mais cette conception était trop grandiose, trop vaste, pour qu'Olivarez, qui aimait en toutes choses le brillant, consentît à la rejeter.

Les négociations furent suivies avec le plus grand secret, et même l'ambassadeur français à

Rome, auquel on avait fait les premières ouvertures, n'apprit rien de leur continuation.

Richelieu rédigea les articles de ce traité, Olivarez les corrigea; Richelieu consentit à ces corrections. Les articles furent ratifiés, le 20 avril 1627. Les Français s'engagèrent à s'occuper sur-le-champ des préparatifs et à mettre leurs ports en état. Les Espagnols devaient commencer l'attaque, dès l'année 1627, et les Français venir se joindre à eux au printemps prochain (1).

Nous ne voyons pas clairement par nos documens comment l'Espagne et la France entendaient se partager leur conquête; tout ce qu'on y remarque, c'est que le pape ne fut pas oublié. Bérulle confia au nonce, sous le sceau du plus grand secret, qu'en cas de succès, l'Irlande serait dévolue au Saint-Siége qui pourrait alors la faire gouverner par un vice-roi. Le nonce reçut cette confidence avec une satisfaction extraordinaire; il recommanda seulement à Sa Sainteté de n'en laisser rien transpirer, afin qu'elle ne parût pas avoir des pensées d'intérêt temporel.

On songea également à l'Allemagne et à l'Italie.

(1) Lettere del nunzio 9 Aprile 1627.

On crut possible de vaincre par une alliance générale la prépondérance de la puissance maritime anglaise et hollandaise. On conçut donc l'idée de former une association armée sous la protection de laquelle un commerce direct serait établi entre la mer Baltique, la Flandre, les côtes de la France, l'Espagne et l'Italie, sans aucune participation des deux puissances maritimes. L'empereur fit, dans ce sens, des propositions aux villes anséatiques. L'infante à Bruxelles désirait qu'on pût céder aux Espagnols un port sur la mer Baltique (1) : on négocia à ce sujet avec le grand-duc de Toscane qui, par ce moyen, eût pu attirer à Livourne le commerce hispano-portugais (2).

Les choses n'en arrivèrent cependant pas aussi loin. Par suite de la complication des relations politiques, les événemens prirent une marche très différente, mais qui conduisit à un résul-

(1) Le pape Urbain nous apprend cela dans une instruction adressée à Ginetti, qui se trouve dans Siri : *Mercurio* II, 984.

(2) *Scrittura sopra la compagnia militante*; MS. dans l'*Archivio Medicoo*, contient une délibération sur l'exécution de ce plan.

tat extrêmement favorable aux intérêts catholiques. Tandis qu'on préparait des plans aussi vastes pour une attaque contre l'Angleterre, la France fut elle-même attaquée.

Buckingham apparut au mois de juillet 1627, avec une flotte magnifique, sur les côtes de la France; il débarqua à l'île de Rhé et s'en empara, à l'exception de la citadelle de St.-Martin dont il entreprit aussitôt le siége. Il fit un appel aux huguenots pour défendre de nouveau leurs libertés et leur indépendance religieuse qui couraient chaque jour de plus grands dangers.

Les historiens anglais s'accordent généralement à placer le motif de cette expédition dans la passion extraordinaire que Buckingham éprouvait pour la reine Anne de France. Quoi qu'il en soit de cette passion, il y avait dans la marche naturelle des affaires des raisons suffisantes et les plus réelles pour cette expédition. Buckingham devait-il attendre en Angleterre l'attaque que l'on se proposait? Il valait mieux sans doute la prévenir et transporter le théâtre de la guerre en France même (1). Il ne pouvait pas exister d'occasion

(1) On pourrait demander si Buckingham avait eu quelque connaissance de ce projet mystérieux, ce qui est cependant très vraisemblable. Car un secret est très rarement si bien gardé, qu'il n'en transpire quelque chose. Du moins, l'ambassadeur vénitien,

plus favorable : Louis XIII était dangereusement malade, et Richelieu en lutte avec de puissantes factions. Les huguenots, après quelques hésitations, prirent de nouveau les armes ; leurs chefs audacieux et expérimentés dans la guerre se mirent encore une fois en campagne.

Buckingham ne fit pas la guerre avec assez d'énergie et ne fut pas suffisamment appuyé ; c'est ce que le roi Charles Ier reconnaît dans toutes ses lettres. En peu de temps, on se trouva inférieur au cardinal Richelieu dont le génie grandissant et doublant ses forces et ses ressources dans les momens difficiles, n'a jamais déployé autant de résolution, de constance et d'activité. Buckingham échappa par la retraite au danger qui le menaçait. Son expédition, qui aurait pu mettre le gouvernement français dans la plus périlleuse situation, ne produisit aucun autre résultat, si ce n'est de précipiter avec une nouvelle énergie sur les huguenots toutes les forces du pays, sous la direction du cardinal.

Zorzo Zorzi, qui vint en France vers l'époque où l'on concluait ces conventions, en eut connaissance. Il est donc très invraisemblable qu'on n'en ait rien su en Angleterre ; les Vénitiens étaient dans la meilleure intelligence avec ce pays ; ils furent même soupçonnés d'avoir conseillé l'expédition contre l'île de Rhé (*Rel. di Francia* 1628).

Le centre de la puissance des huguenots était à la Rochelle; quand il demeurait dans le voisinage, dans son diocèse de Luçon, Richelieu avait souvent réfléchi sur la possibilité de s'emparer de cette place : il se vit appelé par les circonstances présentes à diriger cette entreprise, et résolut de l'exécuter à tout prix.

Par une bizarrie singulière, rien ne le favorisa autant dans ce projet, que le fanatisme d'un puritain anglais.

Buckingham s'était encore une fois préparé à faire lever le siége de la Rochelle ; son honneur y était engagé, sa position dans le monde en dépendait, et il eût sans doute déployé toutes ses forces pour y réussir, si ce fanatique, poussé par la vengeance et un zèle religieux mal entendu, n'eût choisi ce moment pour l'assassiner.

Dans les grandes circonstances décisives, il est nécessaire que des hommes puissans fassent d'une entreprise leur affaire personnelle. Le siége de la Rochelle était comme un duel entre les deux ministres. Richelieu resta seul maître du champ de bataille. Il ne se trouva personne en Angleterre pour remplacer Buckingham, pour prendre à cœur le soin de son honneur ; la flotte

anglaise parut dans la rade, sans exécuter aucune attaque importante. Richelieu, dit-on, en avait été prévenu. Il persévéra avec une opiniâtreté inébranlable. La Rochelle se rendit au mois d'octobre 1628.

Après la chûte de la principale forteresse du protestantisme, les places voisines désespérèrent de pouvoir tenir; elles n'eurent plus qu'un soin, ce fut de conclure les accommodemens les plus supportables (1).

Et c'est ainsi que des progrès immenses, des victoires décisives pour le catholicisme résultèrent de toutes ces complications politiques qui avaient d'abord paru devoir être si favorables aux protestans. Le nord-est de l'Allemagne, le sud-ouest de la France, qui avaient résisté si long-temps, furent tous deux vaincus. Il ne paraissait plus s'agir que de les soumettre pour toujours par l'influence progressive des lois et des institutions.

Les secours que le Danemark fit parvenir aux protestans allemands, et ceux que l'Angleterre en-

(1) *Zorzo Zorzi* : *Relatione di Francia* 1629. Il observe que les Espagnols, il est vrai, sont venus tard et seulement avec quatorze vaisseaux, mais ils sont réellement venus pour prendre part au siége de la Rochelle.

voya aux huguenots français, leur étaient devenus funestes, bien loin de les avoir servis ; ils avaient attiré au milieu d'eux un ennemi supérieur qui les avait écrasés. Les troupes impériales pénétrèrent dans le Jutland. En l'an 1628, on négociait encore avec la plus grande activité entre l'Espagne et la France une attaque commune contre l'Angleterre.

CHAPITRE IV.

[illegible]-SUÉDOISE. — CHANGEMENT DE SITUATION.

---

rche des événemens humains présente
au premier coup d'œil, l'apparence de
bilité. Mais y regarde-t-on de plus près,
tvre que le rapport fondamental sur

lequel tout repose est léger et flexible, presque tout personnel, une affaire d'inclination et d'aversion, et qu'il n'est pas bien difficile de l'ébranler.

Si nous recherchons ce qui contribua surtout à produire ces nouveaux et immenses succès pour la restauration catholique, nous voyons que ce ne fut pas tant le génie de Tilly et de Wallenstein ou la supériorité militaire de Richelieu sur les huguenots, que la bonne intelligence rétablie entre la France et l'Espagne, sans laquelle ni l'une ni l'autre ne seraient parvenues à aucun résultat important.

Le protestantisme n'opposait plus, déjà en 1626, aucune résistance; la désunion des puissances catholiques avait pu seule l'encourager à prolonger la lutte; leur réconciliation décida sa ruine.

Mais qui aurait pu se dissimuler combien cette union était facile à se rompre?

Deux impulsions contraires, celle de la religion et celle de la politique, s'étaient développées avec une égale et irrésistible nécessité dans l'intérieur du catholicisme.

Celle de la religion demandait l'union, la propagation de la foi et le mépris de toutes les autres

préoccupations; celle de la politique ne cessait de provoquer le combat entre les grandes puissances pour acquérir une autorité prédominante.

Ne pourrait-on pas dire que la marche des événemens avait déjà renversé l'équilibre européen? Cet équilibre reposait, à cette époque, sur l'opposition entre la France et l'Autriche-Espagne, et la France était devenue la plus forte, à la suite de ses dernières victoires.

La politique ne doit pas moins employer son activité à prévoir l'avenir qu'à se rendre compte des embarras présens. Le cours naturel des choses parut devoir amener une conflagration générale.

Les anciens pays protestans de l'Allemagne du Nord étant inondés par les troupes de Wallenstein, on crut à la possibilité de rétablir la domination impériale qui depuis des siècles, en exceptant peut-être un moment dans la vie de Charles V, n'avait plus été qu'une ombre, et de lui rendre une force et une importance réelles. Si la restauration catholique continuait à se développer dans la même voie, le succès de ce projet était inévitable.

La France n'avait, à cette époque, aucune

prétention à faire valoir pour compenser cette résurrection impériale; devenue maîtresse des huguenots, elle n'avait plus rien à désirer. Mais ce furent les Italiens qui eurent des craintes à manifester. Ils trouvèrent intolérable et dangereuse la rénovation d'un empire qui avait tant de vues intéressées sur l'Italie et qui était si étroitement uni avec la puissance odieuse des Espagnols.

Il s'agissait de savoir si la direction catholique serait exclusivement continuée, sans se laisser détourner par une considération étrangère, si elle chercherait à maintenir et à propager sa prépondérance, ou bien si les forces des Etats européens seraient employées à faire triompher les intérêts politiques, au risque d'amener un temps d'arrêt dans les tendances catholiques.

Pendant que le torrent de la restauration catholique débordait à pleins flots sur la France et l'Allemagne, il éclata en Italie un mouvement qui devait décider cette question.

§ Ier.

SUCCESSION DE MANTOUE.

Vincent Gonzaga II, duc de Mantoue, mourut sans héritiers naturels, dans les derniers jours de l'année 1627. Son plus proche parent était Charles Gonzaga, duc de Nevers.

Cette succession ne présenta par elle-même aucune difficulté, il ne pouvait y avoir aucun doute sur les droits du duc de Nevers; mais elle amenait un changement politique d'une grande importance.

Charles de Nevers était né en France, on croyait que les Espagnols ne souffriraient jamais qu'un Français devînt puissant dans la Haute-Italie, qu'ils avaient cherché à garantir, de tout temps, avec une certaine jalousie, contre toute influence française.

Si nous regardons attentivement au fond de cette affaire, nous verrons que, dans le com-

mencement, on ne pensait, ni à la cour d'Espagne, ni à la cour d'Autriche, à exclure le duc de Nevers. Il était lui aussi un des membres de la maison d'Autriche; l'impératrice était une princesse de Mantoue et avait toujours été très portée en faveur du duc : « On ne lui demanda, dans le premier moment, rien de contraire à ses droits, dit Khevenhiller qui était employé dans les affaires de Mantoue, on s'occupa seulement de l'attacher aux intérêts de la maison d'Autriche (1). » Olivarez a donné la même assurance: « Lorsqu'on entendit parler de la maladie grave de don Vincenzo, a-t-il raconté, on décida qu'on expédierait un courrier au duc de Nevers pour lui proposer la protection de l'Espagne afin qu'il pût prendre paisiblement possession de Mantoue et du Montferrat. » Il est bien possible qu'on lui eût fait des conditions, et demandé des garanties; mais on ne songea nullement à lui enlever ses droits.

Il est digne de remarquer comment on s'écarta de cette marche naturelle.

En Italie, on ne croyait pas les Espagnols capables d'un procédé aussi conforme à la légalité. Jamais on n'avait eu confiance dans leurs assu-

(1) *Annales Ferdinandei*, XI, p. 30.

rances réitérées au sujet de leur intention de respecter le droit, et de ne pas s'opposer à la succession du duc de Nevers. Les autorités espagnoles en Italie étaient soupçonnées de tendre, même par des moyens illégaux, vers la possession d'un pouvoir illimité. On ne se laissa pas convaincre qu'ils chercheraient à faire parvenir au duché de Mantoue un membre de la famille Gonzaga, quoiqu'il leur fût dévoué.

Mais avouons que le désir des Italiens de voir à Mantoue un prince indépendant de l'Espagne et allié naturel de la France, contribuait beaucoup à répandre cette opinion. Ils ne voulaient pas croire que l'Espagne serait disposée à faire quelques concessions pour favoriser un acte contraire à l'intérêt espagnol. Ils firent partager cette opinion à la famille de Gonzaga et celle-ci jugea convenable de se mettre d'abord en possession, de quelque manière que ce fût.

Le jeune Gonzaga de Nevers, duc de Rethel, arriva à Mantoue, dans le plus profond secret, même avant la mort de Vincenzo. Un ministre de Mantoue, nommé Strizzio, qui était du parti anti-espagnol, avait tout préparé. Le vieux duc ne fit aucune difficulté de reconnaître les droits de son cousin. Il existait encore une princesse de la famille ducale de Mantoue, arrière-petite-fille

de Philippe II d'Espagne, issue de sa plus jeune fille, mariée en Savoie ; on regarda comme très important de la faire épouser au jeune duc. Des circonstances accidentelles retardèrent ce mariage, et Vincenzo mourut (1). On chercha, un jour, la jeune princesse dans le couvent où elle était élevée, on l'amena dans le palais, et on y conclut et exécuta, sans retard, le mariage. C'est alors seulement que la mort du duc fut publiée, et que le duc de Rethel fut salué prince de Mantoue. Un envoyé de Milan fut tenu à l'écart, jusqu'à ce que tout eût été accompli, et après on lui en donna connaissance, non sans une apparence d'ironie.

Ces nouvelles arrivèrent à Vienne et à Madrid en même temps que celle de la mort du duc.

On avouera qu'elles étaient bien faites pour exaspérer des princes aussi puissans, qui aimaient à ne jamais s'écarter des formes d'une majesté religieuse. Une si proche parente mariée sans leur consentement, même à leur insu, avec une sorte de violence! Un fief important dont on avait pris possession, sans le plus léger égard pour le

(1) *Nani, Storia Veneta*, I, 7, p. 350, *Siri, Memorie recondite* VI, 309, rapportent ce fait. Siri le cite conformément à une lettre de Sabran à la cour de France.

seigneur suzerain ! Toutefois, les deux cours prirent des mesures différentes.

Olivarez, doublement fier, et comme Espagnol, et comme ministre d'un des premiers rois de la chrétienté, Olivarez, toujours rempli d'un sentiment exalté de sa dignité, était bien éloigné de vouloir se rapprocher du duc : il résolut, s'il ne tentait rien de plus contre lui, du moins cependant de *le mortifier* (1), ce sont ses propres expressions. Et les démonstrations du duc n'étaient-elles donc pas manifestement hostiles? Pouvait-on, après cette preuve des sentimens qui l'animaient, lui confier les villes importantes du Montferrat, qui étaient considérées comme le boulevard de Milan ? Le duc de Guastalla éleva des prétentions sur Mantoue, et le duc de Savoie sur Montferrat ; les Espagnols firent alors alliance avec ces deux ducs ; on prit les armes ; le duc de Savoie entra dans le Montferrat par un côté, et don Gonzalez de Cordova, gouverneur de Milan, par l'autre. Déjà les Français avaient trouvé moyen de pénétrer dans Casale. Don Gonzalez courut assiéger cette place. Il douta d'autant moins qu'il s'en emparerait sans efforts et sans perte de

(1) *Nicoletti : Vita di papa Urbano*, extrait d'une dépêche du nonce Pamfilio.

temps, qu'il comptait sur des intelligences dans l'intérieur.

L'empereur ne se mit pas aussi promptement à l'œuvre. Il était convaincu que Dieu le protégeait, parce qu'il marchait dans la voie de la justice. Il désapprouva la conduite des Espagnols, et fit positivement dissuader don Gonzalez de continuer la guerre; mais il voulut exercer avec une entière liberté les fonctions de juge suzerain. Il prononça le séquestre sur Mantoue, jusqu'à ce qu'il eût décidé auquel des divers prétendans appartenait la succession. Comme le nouveau duc ne voulut pas se soumettre, on rendit contre lui les édits les plus sévères (1).

Quoique l'esprit de ces mesures fût différent, elles coïncidèrent cependant dans leur résultat. Le duc de Nevers ne se vit pas moins menacé par les prétentions de la branche allemande de la maison d'Autriche, que par la violence de la branche espagnole. En songeant à échapper au danger, il le fit précisément éclater sur sa tête.

Il est vrai, quelques États italiens embrassèrent sa cause avec ardeur, comme la leur propre; ils ne négligèrent rien pour le maintenir

(1) On voit par le rapport de Pallotta, du 10 juin 1628, quelles étaient les vues de la cour impériale.

dans ses résolutions de résistance; ils manquaient cependant de forces suffisantes pour lui être utiles.

Richelieu lui avait bien promis de ne pas le laisser succomber, pourvu qu'il pût tenir jusqu'au moment où la France pourrait venir à son secours; mais il s'agissait de savoir quand ce secours pourrait arriver.

Le siége de la Rochelle exerça aussi une grande influence sur les affaires de Mantoue. Avant la prise de cette ville, Richelieu ne pouvait faire un mouvement, ne pouvait s'engager dans de nouvelles hostilités contre l'Espagne, sans s'exposer à un soulèvement dangereux des huguenots.

Éclairé par son expérience, il se vit encore forcé à d'autres ménagemens. Il ne lui était pas possible de se séparer, à aucun prix, du parti catholique austère de sa patrie. Il ne devait pas non plus courir le risque de rompre avec le pape, ou même songer seulement à suivre une politique qui pût lui déplaire.

Tout dépendait donc surtout du pape. Sa position, la nature de sa haute dignité, l'invitèrent à faire tous ses efforts pour la conservation de la paix dans le monde catholique. Comme prince

italien, il avait une influence incontestable sur ses voisins. Sa conduite devait, comme nous l'avons vu, servir de règle pour la France. Empêcherait-il l'explosion de la lutte, ou bien prendrait-il lui-même un parti? Telle était la question qui devait décider de la situation européenne.

Dans les précédentes complications, Urbain VIII avait trouvé sa politique toute préparée, et la route qu'il devait suivre tracée d'avance. A cette époque, pour la première fois, ses idées et ses sentimens personnels se produisirent tout entiers, et déterminèrent la marche des affaires générales.

---

§ II.

URBAIN VIII.

Parmi les étrangers qui avaient acquis des richesses considérables dans le commerce d'An-

cône, lequel se trouvait, au seizième siècle, dans une assez grande prospérité, la maison Barberini de Florence se distingua par l'habileté et le bonheur de ses calculs. Un rejeton de cette maison, Maffeo, né à Florence en 1568, fut amené, après la mort prématurée de son oncle, à Rome, où il avait un autre oncle qui s'était fait une certaine position dans l'administration de la cour romaine. Maffeo entra dans la même carrière, avança, grâce à la protection de sa famille, et développa un talent remarquable. Dans chaque place qu'il occupa, ses collègues reconnurent en lui une certaine supériorité; une brillante perspective lui fut ouverte par une nonciature en France, dans laquelle il sut s'attirer la bienveillance de la cour. Après la mort de Grégoire XV, le parti français songea tout d'abord à lui déférer le pontificat. Le conclave différait alors des conclaves précédens, parce que le dernier pape n'avait occupé le trône que peu de temps. Quoiqu'il eût nommé un nombre considérable de cardinaux, les créatures de son prédécesseur étaient cependant toujours aussi nombreuses; l'avant-dernier et le dernier neveu étaient opposés l'un à l'autre dans le conclave avec des forces presque égales. On dit que Maffeo Barberino ayant donné à entendre à chacun d'eux qu'il était l'adversaire de l'autre,

fut appuyé par les deux neveux, en haine l'un de l'autre. Mais ce qui contribua surtout à lui gagner les suffrages de la majorité des cardinaux, c'est qu'il se montra constamment le défenseur des prétentions de la cour romaine. Disons seulement que Maffeo Barberino, également favorisé, et par son mérite personnel, et par des influences diverses, fut élu et parvint à la dignité de souverain pontife, à l'âge de cinquante-cinq ans.

La cour ne tarda pas à s'apercevoir d'une grande différence entre lui et ses prédécesseurs. On trouvait ordinairement Clément VIII occupé à lire les ouvrages de saint Bernard, et Paul V les ouvrages de Justinien de Venise; chez Urbain VIII, au contraire, on ne voyait toujours sur sa table de travail que les poèmes les plus modernes ou des dessins de fortifications.

On a pu observer que, le plus souvent, c'est à l'époque de la première fleur de l'âge viril qu'un homme prend sa direction décisive et commence à participer activement aux affaires de l'Etat ou au mouvement de la littérature. La jeunesse de Paul V, né en 1552, celle de Grégoire XV, né en 1554, appartenaient à une époque au milieu de laquelle les principes de la restauration catholique étaient dans un plein essor de progrès incessans; ces principes étaient

l'inspiration, la vie entière de ces pontifes. La première activité d'Urbain VIII, né en 1568, se déploya, au contraire, dans les temps de la lutte de la principauté papale contre l'Espagne, à l'époque du rétablissement du catholicisme en France. Ses inclinations le portèrent de préférence dans cette direction; il se regardait principalement comme un prince temporel.

Il pensait que l'Etat romain devait être protégé par des forteresses et se montrer redoutable par ses propres armes. Quand on lui faisait voir les monumens de marbre de ses prédécesseurs, il disait qu'il voulait, lui, élever des monumens de fer. Il fit construire, sur les frontières du pays de Bologne, Castelfranco, que l'on a appelé le fort Urbano, quoique la destination militaire de cette forteresse fût si peu frappante, que les Bolonais soupçonnaient qu'elle était érigée plutôt contre eux que pour eux. Il commença, dès l'année 1625, à fortifier, à Rome, le château Saint-Ange par de nouveaux remparts; il le pourvut aussitôt de munitions de guerre et de provisions de bouche, comme si l'ennemi était aux portes de la ville; il fit bâtir, sur le Monte-Cavallo, le mur élevé qui entoure le jardin du pape, sans s'inquiéter de la destruction de quelques restes grandioses de l'antiquité, qui se

trouvaient dans les jardins des Colonna. Il établit une manufacture d'armes à Tivoli(1); les terrains de la bibliothèque du Vatican furent destinés à un arsenal; des soldats en grand nombre furent enrôlés, et le centre de la suprême puissance ecclésiastique de la chrétienté, la paisible enceinte de la ville éternelle, retentit du bruit des armes. Un Etat bien organisé devait aussi avoir un port libre : Civita-Vecchia fut disposée, dans ce but, à grands frais. Le résultat répondit plus à la situation forcée des choses qu'aux vues du pape : les Barbaresques vendaient dans ce port le butin qu'ils avaient enlevé aux navires chrétiens. Voilà à quoi devaient servir les travaux du premier pasteur de la chrétienté.

Dans toutes ces mesures, le pape Urbain procéda avec une autorité absolue, encore plus prononcée que celle de ses prédécesseurs, du moins au commencement de son règne.

Quand on lui proposait de consulter son collége des cardinaux, il répondait que lui seul entendait mieux les affaires que tous les cardinaux pris ensemble. Le consistoire fut rarement assemblé, et alors très peu de cardinaux avaient assez de courage pour exprimer librement leur

(1) A. *Contarini* : *Rel. di* 1635.

opinion. Les congrégations se réunissaient comme à l'ordinaire, mais on ne leur soumettait aucune question importante, et l'on avait peu d'égards à leurs décisions. Urbain ne songea pas non plus à établir une *consulta* pour l'administration de l'Etat, comme l'avaient fait ses prédécesseurs.

Les ambassadeurs étrangers étaient désespérés de ne pouvoir jamais entamer aucune affaire avec le pape. Pendant les audiences, il n'était occupé qu'à parler (1), à enseigner, continuant avec les uns la conversation commencée avec les autres. Il fallait l'écouter, l'admirer, lui témoigner le plus grand respect, même lorsqu'il ne satisfaisait pas à vos demandes. Quand d'autres papes aussi avaient été forcés de répondre par des refus, c'était en vertu d'un principe, soit religieux, soit politique ; mais chez Urbain c'était par caprice ; on ne pouvait jamais savoir s'il fallait s'attendre à un *oui* ou à un *non*. Les habiles Vénitiens avaient découvert qu'il aimait la contradiction, et que par un mouvement d'esprit presque involontaire il adoptait toujours l'opinion opposée à celle qui lui était présentée; pour parvenir à leur but, ils se faisaient des objections à eux-mêmes, et le pape en cherchant

(1) *Pietro Contarini* : *Rel. di* 1627.

l'idée contraire, adoptait alors de lui-même les projets vers lesquels aucun raisonnement du monde n'aurait pu l'amener.

A cette époque, on rencontrait souvent chez les Italiens et les Espagnols un sentiment particulier qui consistait à regarder une fonction publique, pour ainsi dire comme un tribut qui était dû au mérite, au talent personnel. Il en résulta que dans l'administration d'un emploi, on suivait bien plus les convenances individuelles que les nécessités de la charge. Presque semblable, sous ce rapport, à un auteur qui, tout préoccupé de l'inspiration de son talent, ne s'attache pas à l'objet présent à son esprit et laisse un libre cours au jeu de sa fantaisie.

Urbain lui-même appartenait à cette classe d'auteurs ! Les poésies qui nous restent de lui montrent de l'esprit et de l'habileté. Mais de quelle étrange manière y sont traités les sujets sacrés ! Les cantiques et les sentimens de l'ancien et du nouveau Testament sont forcés de se prêter à la mesure du mètre d'Horace, le cantique du vieux Siméon est condamné à entrer dans deux strophes saphiques ! Naturellement le caractère original du texte devait entièrement disparaître; il fallait qu'il se pliât à une forme qui lui était

contraire, et cela uniquement parce qu'elle plaisait à l'auteur.

Mais ces talens, la splendeur dont ils entouraient la personne du pape, la santé áthlétique même dont il jouissait, ne firent qu'augmenter en lui le sentiment exalté de sa personnalité que lui inspirait d'ailleurs sa haute position (1).

Je ne pourrais pas citer un autre pape qui ait possédé à un degré aussi élevé ce sentiment de son importance individuelle. On lui fit un jour une objection tirée des anciennes constitutions papales, il répondit : que la décision d'un pape vivant valait beaucoup même que la décision de cent papes défunts.

Il révoqua cette résolution prise par le peuple romain de ne plus jamais ériger de statues à un pape, pendant sa vie, en disant : « qu'une telle décision ne pouvait pas regarder un pape comme lui ! »

On lui faisait l'éloge de la conduite d'un de ses nonces dans une affaire difficile, il répondit : « que le nonce avait agi suivant les instructions qu'il lui avait données. »

(1) On fit cette remarque dès le commencement : *Relations de' quattro ambasciatori* 1624.

Tel était cet homme si pénétré de l'idée d'être un grand prince, si opiniâtrement attaché à ses volontés, si absolu et si plein d'orgueil, entre les mains duquel était placée dans ce moment, la direction de la suprême souveraineté spirituelle de la chrétienté.

La question du progrès ou de la marche rétrograde de la restauration universelle, dont on était occupé, dépendait essentiellement de la détermination de ce pape, de la position qu'il prendrait au milieu des puissances catholiques.

Déjà on avait cru souvent remarquer dans ce pontife de l'éloignement pour l'Espagne-Autriche (1).

Le cardinal Borgia se plaignait, en l'année 1625, de sa dureté : « le roi d'Espagne ne pouvait obtenir la moindre concession, tout lui était refusé. » Le cardinal prétendait qu'Urbain VIII n'avait pas volontairement terminé l'affaire de la Valteline; le roi avait offert de lui-

(1) Marquemont (Lettres, dans Aubery : Mémoires de Richelieu, I, p. 65), fit cette remarque dès le commencement. Il ne sera pas difficile, dit-il, de traiter avec le pape; il penche pour le roi de France, mais il veut aussi contenter par prudence les autres princes. Le pape s'aperçut aussi de suite de l'éloignement des Espagnols.

même d'abandonner les défilés en litige, et jamais le pape n'avait voulu y faire attention.

On ne peut nier qu'Urbain fut cause de ce que cette alliance projetée entre les maisons d'Autriche et de Stuart n'eut pas lieu. Lorsqu'il expédia la dispense préparée par son prédécesseur, il ajouta encore aux anciennes conditions celle-ci, savoir : que des églises publiques devaient être érigées dans chaque province pour les catholiques. C'était une exigence à laquelle on ne pouvait jamais consentir, attendu la trop grande majorité d'une population protestante irritée, exigence à laquelle le pape lui-même renonça, à l'époque du mariage avec une princesse de France. Il paraissait en effet ne pas voir avec plaisir l'accroissement de puissance que l'Espagne aurait obtenu par son alliance avec l'Angleterre. Le nonce qui résidait à Bruxelles négocia dans le plus grand secret un mariage du prince électoral du Palatinat, non avec une princesse autrichienne, mais avec une princesse bavaroise (1).

Le pape avait pris une part non moins active à la complication des affaires de Mantoue. Le

(1) L'émissaire du nonce était un capucin, Francesco della Rota. Rusdorf, *Négociations*, I, 205, contient beaucoup de détails sur cette négociation.

mariage secret de la jeune princesse avec le duc de Nevers, mariage dont tout dépendait, n'aurait pu être accompli sans une dispense du pape. Urbain l'accorda, sans même avoir consulté les plus proches parens, l'empereur ou le roi, et elle arriva en temps voulu. C'était suffisamment manifester ses sentimens. Avant tout il désirait, ainsi que les autres puissances italiennes, voir à Mantoue un prince indépendant de l'Espagne.

C'est pourquoi il n'attendit pas qu'il fût sollicité par Richelieu. Comme ses démarches étaient demeurées sans effet auprès de la cour impériale qui devenait chaque jour plus hostile, comme le siége de Casale se continuait, Urbain s'adressa à la France.

Il fit entendre les prières les plus pressantes: « Que le roi fasse entrer une armée en campagne, sans attendre la prise de la Rochelle ; le siége de ce boulevard des huguenots n'est pas plus agréable à Dieu qu'une intervention dans l'affaire de Mantoue ; que le roi paraisse seulement à Lyon et qu'il se déclare pour la liberté de l'Italie ; lui, le pape, ne tardera pas aussi à mettre une armée en campagne et à se joindre au roi (1). »

(1) Extraits des dépêches de Béthune, du 23 septembre et du 8 octobre 1626, dans Siri : *Memorie*, VI, p. 478.

Richelieu n'avait donc cette fois rien à craindre de ce côté, quand il reprit contre l'Espagne la lutte qui avait échoué, il y a trois ans. Mais il voulut marcher en toute sûreté, il ne se pressa pas comme le pape, ne se laissa pas détourner de ce siége qui enchaînait l'essor de son ambition.

Il n'en montra que plus de résolution, lorsque la Rochelle fut prise. « Monsignore, dit-il au nonce du pape qu'il fit appeler de suite, maintenant nous ne voulons perdre aucun moment de plus, le roi mettra toutes ses forces au service de la cause de l'Italie (1). »

Cette hostilité contre l'Espagne et l'Autriche, qui avait déjà si souvent éclaté, se renouvela donc avec plus de force que jamais. La jalousie de l'Italie provoqua encore une fois l'ambition des Français. La situation des affaires parut si pressante, que Louis XIII ne voulut pas attendre le printemps. Il partit de Paris, au milieu du mois de janvier 1629, et se dirigea vers les Alpes. Le duc de Savoie, qui était partisan de l'Espagne, comme on l'a déjà dit, tenta une inutile résistance ; ses défilés, qu'il avait fait fermer, furent emportés d'assaut à la première

(1) *Dispaccio Bagni*, 2 *Nov.* 1628.

attaque, Susa fut prise, et, dès le mois de mars, il fut obligé d'accepter un arrangement. Les Espagnols se virent forcés de lever le siége de Casale (1).

Les deux monarchies prépondérantes de la chrétienté se trouvaient donc en armes l'une contre l'autre. Richelieu ressuscita ses projets les plus hardis contre la puissance hispano-autrichienne.

Mais si nous comparons les époques, nous verrons que dans celle-ci il marchait sur un terrain plus solide et plus stable. Pendant son expédition contre les Grisons et le Palatinat, les huguenots avaient pu saisir le moment favorable pour renouveler la guerre dans l'intérieur du pays. Maintenant, ils n'étaient pas, à la vérité, complétement vaincus, mais depuis qu'ils avaient perdu la Rochelle, ils n'inspiraient plus aucune crainte; leurs défaites et leurs pertes se succédèrent sans interruption : ils n'étaient plus même capables d'opérer une diversion. Ce qui est peut-être encore plus important, c'est que Richelieu avait alors le pape pour lui. Dans ses entreprises précédentes, il s'exposait à compro-

(1) Recueil de diverses relations des guerres d'Italie, 1629-31. Bourg en Bresse, 1632.

mettre sa position dans l'intérieur de la France, à cause de son opposition avec la politique de Rome; sa résolution actuelle était, au contraire, provoquée par Rome elle-même, dans l'intérêt de la principauté papale. Richelieu trouva qu'il était en général prudent de se rattacher aussi étroitement que possible à la papauté; dans la lutte des doctrines romaines et gallicanes, il se prononça pour les premières et renia les secondes.

Quelle nouvelle et grave situation suscita cette opposition d'Urbain VIII contre la maison d'Autriche!

Il s'agissait maintenant de savoir quel parti prendrait contre cette redoutable et menaçante lutte l'Autriche, et particulièrement l'empereur Ferdinand, sur lequel reposait principalement l'œuvre de la restauration catholique.

§ III.

PUISSANCE DE L'EMPEREUR FERDINAND II EN L'ANNÉE 1629.

L'empereur manifesta autant d'indifférence que s'il n'était rien arrivé. Dans les circonstances actuelles, il ne pouvait attendre aucune espèce de faveur du pape; il rencontra de la résistance et n'obtint que des refus pour les plus petites choses, par exemple, dans l'affaire de l'abbaye de Saint-Maximien, et même au sujet des demandes les plus édifiantes, entre autres quand il exprima le désir de voir saint Etienne et saint Wenceslas admis dans le calendrier romain, parce qu'on vouait une grande vénération, à l'un en Hongrie, et à l'autre en Bohême. Malgré toutes ces preuves de mauvaise volonté à son égard, de la part du chef de l'Eglise, il fit néanmoins publier dans l'empire l'édit de restitution, le 6 mars 1629. Cet édit doit être considéré comme le jugement définitif du grand procès débattu depuis un siècle. Les évangéliques furent totalement condamnés : « Il ne vous reste plus, dit l'empereur, qu'à

prêter votre assistance à la partie offensée, et à envoyer vos commissaires, pour faire restituer par les injustes détenteurs tous les archevêchés, tous les évêchés, toutes les prélatures, tous les couvens et autres biens ecclésiastiques, confisqués depuis le traité de Passau. » Les commissions furent immédiatement formées; il y en eut une d'établie dans chaque cercle de l'empire; les exécutions commencèrent, sans que l'on observât le plus léger ménagement. Cette conduite ne devait-elle pas apaiser le pape, et le déterminer à accorder quelque faveur et à manifester quelque sympathie? Urbain regarda ces actes comme le simple accomplissement d'un devoir. L'empereur sollicita le droit de conférer, du moins pour la première fois, les emplois ecclésiastiques acquis par l'édit de restitution; le pape le lui refusa : « Car, disait-il, il ne lui est pas permis de violer les concordats; en France aussi on observait les concordats (1). » Ce refus était presque une dérision, puisque le concordat français accordait au roi précisément le droit que l'empereur réclamait. Celui-ci désirait pouvoir convertir en colléges, particulièrement pour les jésuites, les couvens acquis par la restitution; le

(1) *Lettera di segreteria di stato al nuntio Pallotta li* 28 *April* 1629. Le pape destina Pierre Luigi Caraffa, son nonce à Cologne, pour la Basse-Saxe.

pape répondit que les couvens devaient être remis immédiatement aux évêques.

En attendant, l'empereur poursuivit sa route, sans s'inquiéter de la défaveur du pape; il se regarda comme le grand champion de l'Eglise catholique.

Il fit mettre en campagne trois armées à la fois.

La première se porta au secours des Polonais contre les Suédois, et rétablit en effet la fortune des premiers. Ce n'était pas là le seul but; par cette expédition, l'empereur voulut en même temps faire restituer la Prusse à l'Empire et à l'Ordre auquel elle avait été enlevée (1).

Une autre armée s'avança vers les Pays-Bas, pour se joindre aux Espagnols. Cette armée se répandit à travers les landes, depuis Utrecht jusqu'à Amsterdam, et un accident seulement, la surprise de Wesel, l'empêcha d'obtenir les plus grands succès.

Une troisième armée s'assembla près de Memmingen et de Lindau, pour se rendre en Italie et terminer l'affaire de Mantoue. Comme on ne put déterminer les Suisses à accorder à l'amiable le passage à travers la Suisse, on y les força; Lu-

(1) Mémoires et négociations de Rusdorf, II, 724.

ciensteig, Coire et tous les défilés des Grisons, jusqu'au lac de Côme, furent occupés en un instant; cette armée, forte de trente-cinq mille hommes, descendit en suivant les bords de l'Adda et de l'Oglio. Le duc de Mantoue ayant été encore une fois engagé à se soumettre, il déclara qu'il était sous la protection du roi de France, que c'était avec celui-ci qu'il fallait négocier. Pendant que les Allemands s'avançaient vers Mantoue, et les Espagnols vers le Montferrat, les Français parurent aussi, pour la seconde fois, et obtinrent encore des succès; ils s'emparèrent de Saluces et de Pigneroles, mais ils n'arrivèrent à aucun résultat décisif; ils ne purent pas même forcer le duc de Savoie à se prêter de nouveau à ce qu'ils exigeaient de lui; les Espagnols commencèrent le siége de Casale, et les Allemands celui de Mantoue, après une courte trève (1).

Comme ces derniers avaient l'avantage et étaient au moment de triompher, cette situation ranima, à Vienne, les souvenirs de l'ancienne autorité impériale :

« On montrera aux Italiens, disait-on, qu'il y a encore un empereur; nous allons compter avec eux. »

(1) Le onzième livre *dell'istoria di Pietro Giov. Capriata.*

Venise surtout s'était attiré la haine de la maison d'Autriche. On pensa à Vienne que si Mantoue était prise, la *Terra ferma* de Venise ne pourrait plus opposer de résistance. Dans quelques mois, on devait en être maître; alors on pourrait exiger la restitution des fiefs impériaux. L'ambassadeur espagnol alla encore plus loin. Il compara la puissance hispano-autrichienne à la puissance romaine, et la puissance vénitienne à la puissance carthaginoise : « *Aut Roma*, s'écria-t-il, *aut Carthago delenda est.* »

Et l'on se rappela aussi les droits temporels de l'empire sur la papauté.

Ferdinand II résolut de se faire couronner : il demanda au pape de venir au devant de lui jusqu'à Bologne ou jusqu'à Ferrare; le pape n'osa ni promettre, ni refuser, et chercha à se tirer d'embarras par une réponse ambiguë. La question des droits de suzeraineté de l'empire sur Urbino et Montefeltro fut également agitée; on déclara sans façon au nonce du pape, que Wallenstein, à son arrivée en Italie, serait particulièrement chargé d'examiner cette affaire; c'est ce qui entrait très bien dans les vues de Wallenstein. Il avait été précédemment opposé à la guerre italienne; mais il déclara que, voyant le pape vouloir, de concert avec ses alliés, opprimer

la maison d'Autriche, il se prononçait maintenant pour cette guerre (1); il donna même à entendre qu'il y avait déjà cent ans que Rome n'avait pas été pillée, et qu'elle devait être beaucoup plus riche aujourd'hui qu'elle ne l'était à cette époque.

La France non plus ne devait pas être épargnée. L'empereur songeait à reconquérir par la force des armes les Trois Evêchés qu'il avait perdus ; son plan était de prendre des Cosaques de la Pologne et de les faire marcher sur la France. Les différends de Louis XIII avec son frère et sa mère paraissaient offrir une occasion favorable.

Et c'est ainsi que la maison d'Autriche prit une position dans laquelle elle poursuivit hardiment son œuvre anti-protestante, et chercha en même temps à maintenir et à dompter l'opposition catholique et le pape lui-même.

(1) La lettre de Pallotta, en date du 10 août 1628, montre quelle opinion on avait du pape à Vienne.

§ IV.

NÉGOCIATIONS AVEC LA SUÈDE. — DIÈTE DES PRINCES ÉLECTORAUX A RATISBONNE.

Chaque fois que, dans les époques antérieures, un cas de ce genre avait été seulement prévu et redouté, aussitôt on avait vu se réunir toutes les forces de l'Europe restées indépendantes. Le même fait se présentait de nouveau. L'opposition catholique chercha, dans l'intérêt de sa défense, du secours hors des limites du catholicisme. Mais à qui pouvait-elle s'adresser? L'Angleterre était occupée chez elle par la scission qui s'était déclarée entre le roi et le parlement, et de plus, déjà elle négociait de nouveau avec l'Espagne ; les Pays-Bas étaient eux-mêmes envahis par l'ennemi ; les protestans allemands étaient ou battus ou tenus en respect par les armées impériales ; le roi de Danemark avait été forcé de signer une paix désavantageuse. Il ne restait plus que le roi de Suède.

Pendant que les protestans étaient battus de tous les côtés, Gustave-Adolphe seul avait remporté des victoires. Il avait conquis Riga, toute la Livonie jusqu'à Dunamunde, et tout ce qu'il avait voulu dans la Lithuanie. En 1626, il était apparu en Prusse, principalement, comme il disait, pour inspecter le clergé dans l'évêché d'Ermeland; il s'était emparé des principaux siéges du catholicisme rétablis dans ces contrées, de Frauenbourg et de Braunsberg, et y avait donné un nouvel et fort appui aux protestans persécutés. Tous les regards se portèrent sur lui. « J'estime ce héros victorieux, écrit Rusdorf dès l'année 1624, plus que tous les autres hommes; je le révère comme l'unique soutien de notre cause, comme la terreur de notre ennemi commun; j'accompagne de mes prières sa renommée élevée au dessus de l'envie (1). » Gustave-Adolphe venait, à la vérité, d'éprouver une défaite dans les landes de Stumm, et il avait été sur le point d'être fait prisonnier, mais la valeur chevaleresque avec laquelle il se battit l'entoura d'un nouvel éclat, et il continua à tenir la campagne.

Les Français s'adressèrent à ce prince. Ils négocièrent d'abord une armistice entre lui et la

(1) Rusdorf, Mémoires, II, 3.

Pologne, et il est très possible que les projets de l'empereur sur la Prusse aient contribué à inspirer des dispositions pacifiques si non au roi, du moins aux magnats de la Pologne (1). Ensuite, les Français abordèrent leur objet principal, celui d'attirer le roi de Suède en Allemagne. Ils eurent soin de faire insérer dans la convention quelques articles en faveur du catholicisme. Ils déclarèrent, sous cette réserve, qu'ils étaient prêts à appuyer le roi avec une somme d'argent convenue, s'il pouvait mettre une armée considérable en campagne. Gustave y consentit, après quelques hésitations. Il évita de faire mention de la religion dans ses instructions, présentant le rétablissement des Etats de l'Allemagne dans leurs anciens priviléges, l'éloignement des troupes impériales, la sûreté des mers et du commerce, comme le seul but de l'alliance (2). On projeta un traité en vertu duquel le roi promit de tolérer le service divin catholique partout où il le trouverait établi, et de se conformer, en matière de religion, ce sont là les expressions, *aux lois de l'empire*. Cette condition était nécessaire à cause du pape, auquel on en donna aussitôt connaissance. L'exécution du traité ren-

(1) Rusdorf, I, 1, 724.
(2) Archives patriotiques de Moser, liv. VI, p. 133.

contra encore, il est vrai, quelques difficultés de formes, toutefois, il était regardé comme définitif, dès l'été de 1630 (1). Le nonce du pape en France prétend que Venise s'était obligée à payer le tiers des subsides (2).

Mais pouvait-on espérer que Gustave-Adolphe seul serait en état de détruire les forces supérieures de l'armée impériale coalisée et de les vaincre sur le champ de bataille? Personne ne l'en croyait capable. Avant tout, il parut nécessaire de susciter en Allemagne même un mouvement propre à favoriser son entreprise.

Ici, on pouvait sans doute compter sur les protestans. Quelle que pût être la différence de politique individuellement suivie par les princes, cette fermentation qui pénètre dans les profondeurs de la vie sociale et précède les grands orages, s'était emparée des esprits. Je n'en citerai qu'un seul exemple. Comme on exécuta dans diverses localités l'édit de restitution, et comme les jésuites laissaient déjà percer le projet de ne pas même reconnaître la paix de religion, les protestans donnèrent à entendre que la destruction complète de l'empire allemand

(1) *Bagni*, 18 *Giugno* 1630.
(2) *Bagni*, 16 *Luglio* 1630.

s'en suivrait plutôt que de laisser les choses arriver à cette extrémité, « qu'ils aimeraient mieux abjurer les lois et la morale, et rendre de nouveau la Germanie aux anciennes solitudes de ses forêts. »

Du côté des catholiques, on voyait aussi des symptômes de mécontentement et de division.

On ne saurait dire quelle agitation produisit dans le clergé l'intention manifestée par les jésuites de s'emparer des biens des couvens restitués. Les jésuites, assure-t-on, avaient déclaré qu'il n'y avait plus de bénédictins, que tous avaient apostasié et qu'ils n'étaient plus capables de rentrer dans la possession des biens perdus. Les bénédictins, de leur côté, disputaient aux jésuites leurs services et leur mérite ; ils ne voulaient pas entendre dire que les jésuites avaient fait des conversions : tout ce qui paraissait être une conversion, n'était que l'œuvre de la violence (1). Les biens des églises, avant même

(1) On ne voit pas la vérité des faits, mais les sujets du différend, dans les violens écrits de po lémique, les accusations et les défenses qui parurent de part et d'autre. *E verissimo*, dit le nonce du pape dans une lettre chiffrée, *che i padri Gesuiti hanno procurato e procurano col favore dell' imperatore, che non può esser maggiore, di non solo soprastare agli altri religiosi, ma di*

d'être restitués, suscitaient déjà de la division et des disputes entre les ordres religieux pour le droit de possession, entre l'empereur et le pape, pour le droit de collation.

Des dissensions temporelles d'une nature encore plus grave se joignirent à ces dissensions ecclésiastiques. Les troupes impériales étaient une charge insupportable, leur passage épuisait le pays et la population ; le général exploitait les princes, comme le soldat exploitait le bourgeois et le paysan ; Wallenstein prononça des paroles qui firent frémir. Les anciens alliés de l'empereur, les chefs de la Ligue, et surtout Maximilien de Bavière, étaient aussi très mécontens du présent et inquiets de l'avenir.

L'empereur vit bien qu'il serait obligé d'accorder quelques concessions, surtout pour les affaires de l'Allemagne : il se montra disposé à

escluderli dove essi v'hanno alcun interresse o politico o spirituale. Je trouve cependant que l'empereur, quelque dévoué pour les jésuites qu'il fût alors, penchait en 1629 pour une restitution pure et simple des biens aux anciens ordres. C'estce qui est rapporté par Pier Luigi Caraffa, nonce à Cologne. Mais les jésuites avaient déjà obtenu gain de cause à Rome. Au mois de juillet 1629, un décret y fut rendu, *che alcuna parte (dei beni ricuperati) potesse convertirsi in erezioni di seminarj, di alunnati, di scuole e di collegj, tanto de' padri Gesuiti, quali in gran parte furono motori dell' editto di Cesare, come di altri religiosi*. Les écoles de jésuites se seraient aussi répandues sur toute l'Allemagne du Nord.

suspendre encore l'édit de restitution, par rapport au Brandebourg et à la Saxe électorale, à conclure un accommodement au sujet du Palatinat et du Mecklembourg, à se réconcilier avec la Suède (des négociations étaient déjà ouvertes à cet effet), et à diriger ensuite ses forces en Italie pour terminer la guerre de Mantoue et forcer le pape à reconnaître ses droits spirituels (1).

Il pouvait croire que s'adressant à des princes allemands, ses concessions réussiraient surtout à calmer l'Allemagne, mais les affaires étaient bien plus compliquées qu'il ne supposait.

L'opposition italo-française avait déjà trouvé moyen d'arriver auprès des princes électoraux catholiques, et de chercher à profiter de leur mécontentement pour parvenir à son but.

Rocci, nonce du pape, parut d'abord à Ratisbonne. Ne devait-il pas employer tous ses efforts à faire échouer l'exécution des desseins de l'empereur sur l'Italie et contre le pape?

Urbain l'avait chargé de se mettre d'abord en bonne intelligence avec le prince électoral de Bavière, et Rocci annonce peu de temps après que ces relations intimes sont établies et se

(1) *Dispaccio Pallotta*, 2 *Ag*. 1630.

suivent dans le plus profond secret (1); il obtint des princes électoraux catholiques une déclaration par laquelle ils s'engageaient à rester unis avec lui dans toutes les affaires ecclésiastiques, et à maintenir en particulier la juridiction et le respect du Saint-Siége.

Mais pour amener un résultat décisif, le père Joseph, confident de Richelieu, vint aider le nonce. Jamais du reste finesse plus rusée n'a déployé plus d'activité et mieux atteint son but.

C'est par l'adresse de ces négociateurs que cette opposition italienne-française parvint en peu de temps à gagner complétement les alliés que l'empereur possédait en Allemagne. Rien ne fut fait pour réconcilier l'empire avec la Suède et pour tranquilliser les protestans; le pape n'eût jamais consenti à la suspension de l'édit de restitution. Les princes électoraux insistèrent sur le rétablissement de la paix en Allemagne, et demandèrent la destitution du général impérial, qui prétendait jouer le rôle d'un dictateur absolu.

Cette influence fut si forte, on la fit valoir avec tant d'habileté, que l'empereur, qui se trouvait élevé au zénith de sa puissance, céda sans résistance et sans conditions.

(1) *Dispaccio Rocci*, 9 *Sett.* 1630.

Ses troupes s'étaient emparées de Mantoue, pendant qu'on négociait à Ratisbonne ; il pouvait donc se regarder comme maître de l'Italie ; c'est dans ce moment qu'il consentit à livrer Mantoue au duc de Nevers, en échange de la vaine formalité d'une demande de pardon. Mais il est une autre exigence qui fut peut-être encore plus significative. Les princes allemands, la France et le pape étaient à la fois menacés par Wallenstein, sur la tête duquel reposait la fortune des armes impériales ! On ne doit pas s'étonner s'ils le détestaient et s'ils désiraient s'en débarrasser. L'empereur le destitua dans l'intérêt de la paix.

Ainsi, il abandonne l'Italie, quand il peut s'en dire le maître ! Quand il est attaqué en Allemagne par l'ennemi le plus dangereux et le plus expérimenté dans l'art de la guerre, il renvoie le général qui serait seul en état de le défendre ! Certes, jamais la politique et la diplomatie n'ont produit de plus grands résultats.

§ V.

GUERRE SUÉDOISE. — CONDUITE POLITIQUE D'URBAIN VIII.

Et c'est alors seulement que commença la guerre. Gustave-Adolphe entra en campagne, on ne peut le nier, sous les auspices les plus favorables; car l'armée impériale n'avait-elle pas été réunie par l'influence du nom de Wallenstein, ne lui était-elle pas personnellement dévouée? L'empereur fut obligé d'en licencier une partie; il soumit les demandes de contributions faites par les généraux, demandes qui, jusqu'à ce jour, avaient dépendu de leurs caprices, à l'arbitrage des cercles de l'empire (1); il faut dire que l'empereur, en destituant son général, détruisit en même temps son armée et lui enleva toute force morale.

Un Italien, Torquato Conti, qui avait été au service du pape, était chargé de résister, avec

(1) *Adlzreitter*, III, XV, 48.

cette armée démoralisée, à un courageux et ardent ennemi. Naturellement, il ne pouvait réussir; l'armée impériale ne se montra plus telle qu'elle avait été; on ne vit plus qu'irrésolution, hésitation, terreur et défaite; Gustave la battit complétement, la mit hors d'état de continuer la campagne, et s'établit sur le Bas-Oder.

Dans le commencement, la Haute-Allemagne attacha peu d'importance à cet échec. Tilly poursuivit toujours très tranquillement ses expéditions sur l'Elbe contre les protestans; il s'empara enfin de Magdebourg, et le pape regarda ce succès comme une grande victoire; on y rattacha les plus brillantes espérances. Un commissaire fut aussitôt nommé, à la demande de Tilly, « pour organiser les affaires de l'archevêché, suivant les lois de l'Église catholique. »

Mais c'est là précisément ce qui décida tous les princes protestans encore indécis à se ranger du parti de Gustave-Adolphe; la bataille de Leipzig s'ensuivit; Tilly fut complétement battu, et les troupes protestantes envahirent les pays impériaux; Wurtzbourg et Bamberg tombèrent au pouvoir du roi; les protestans des régions reculées du Nord se rencontrèrent sur le Rhin avec les anciens champions du catholicisme, avec

les troupes espagnoles : on voit encore, près d'Oppenheim, leurs crânes confusément entassés. Mayence fut conquise ; tous les princes opprimés se rallièrent à Gustave ; le comte palatin, qui avait été chassé, apparut dans son camp.

Cette expédition, provoquée et approuvée dans des vues politiques, par l'opposition catholique, était nécessairement destinée à tourner à l'avantage du protestantisme. Le parti vaincu et opprimé se vit tout d'un coup victorieux. Le roi, il est vrai, accorda aussi sa protection aux catholiques, ainsi que l'y obligeait son traité d'alliance ; mais il déclara en même temps, qu'il était venu pour délivrer ses co-religionnaires des violences qu'on faisait subir à leurs consciences (1) ; il prit sous sa protection particulière les ministres évangéliques qui vivaient sous des gouvernemens catholiques, par exemple, à Erfurt ; il autorisa également partout le culte de la confession d'Augsbourg ; les ministres expulsés rentrèrent dans le Palatinat ; la prédication luthérienne traversa tout l'empire, à la suite de l'armée victorieuse.

La politique d'Urbain VIII se compliquait

(1) Lettre du roi à la ville de Schweinfurt, dans Chemnitz : Guerre suédoise, partie I, p. 231.

d'une manière étrange. Tant que Gustave-Adolphe attaqua et vainquit la puissance autrichienne, il était l'allié naturel du pape; c'est ce qui se vit dans les affaires d'Italie. L'empereur étant sous l'influence des échecs éprouvés en Allemagne, consentit, en l'année 1631, à des conditions encore plus défavorables, au sujet de Mantoue, que celles signées l'année précédente à Ratisbonne. Il existait même des alliances, sinon immédiates, du moins indirectes, entre le Saint-Siége et les princes protestans qui s'avançaient en vainqueurs : « J'en parle à bon escient, dit Aluise Contarini, qui avait été d'abord à la cour de France, puis à la cour de Rome ; j'ai été présent à toutes les négociations, les nonces du pape ont toujours favorisé les entreprises de Richelieu, et quand il s'est agi de ses propres intérêts, et quand il a cherché à attirer la Bavière et la Ligue dans l'alliance avec la France : pour ce qui regarde son alliance avec la Hollande et les puissances protestantes en général, les nonces ont gardé le silence, pour ne pas dire qu'ils l'ont approuvée. D'autres papes s'en seraient peut-être fait un scrupule : les nonces d'Urbain VIII acquirent par cette conduite une plus grande considération et des avantages personnels (1). »

(1) *Al. Contarini : Relatione di Roma 1635.*

L'empereur se plaignit hautement et amèrement : « La cour de Rome avait été la première à l'engager à rendre l'édit de restitution, et maintenant elle l'abandonne au milieu de la guerre qui en est résultée. Le pape a fait échouer l'élection de son fils comme roi de Rome; il encourage, par ses conseils et par ses actes, le prince électoral de Bavière à suivre une politique contraire, à s'allier avec la France; il est inutile de solliciter d'Urbain VIII des secours en argent et en troupes, comme ses prédécesseurs en avaient si souvent donnés. Le pape se refuse même à condamner l'alliance des Français avec les hérétiques, ou à déclarer cette guerre pour une guerre de religion (1). » En 1632, nous voyons les ambassadeurs impériaux, à Rome, renouvelant leurs instances : « La déclaration de Sa Sainteté, disaient-ils, peut toujours produire le plus grand effet : il n'est pas encore impossible de chasser le roi de Suède qui n'a pas plus de trente mille hommes. »

Le pape leur répondit froidement par ce trait d'érudition : « Alexandre a fait la conquête du monde avec trente mille hommes. »

Il persista à dire que ce n'était pas une guerre

(1) *Aluise Contarini.*

de religion; elle ne concernait que des intérêts politiques; du reste, la chambre papale était épuisée, et il ne pouvait rien faire pour l'empereur.

Les membres de la cour, les habitans de Rome étaient très étonnés de cette conduite d'Urbain: « Au milieu des incendies des couvens et des églises catholiques (c'est ainsi qu'ils s'exprimaient), le pape reste froid et immobile comme de la glace. Le roi de Suède a plus de zèle pour son luthéranisme, que le saint Père pour la foi catholique, qui seule peut nous sauver. »

Les Espagnols eurent encore une fois recours à une protestation. Comme Olivarez parut devant Sixte V, de même le cardinal Borgia se présenta devant Urbain VIII, pour protester solennellement contre la conduite de Sa Sainteté. Il s'ensuivit une scène peut-être encore plus violente que celle qui eut lieu sous Sixte V. Tandis que le pape entrait dans des transports de colère et interrompait l'ambassadeur, les cardinaux présens prirent fait et cause pour et contre. L'ambassadeur fut obligé de se contenter de remettre sa protestation par écrit. Mais le parti religieux-rigide ne fut pas satisfait. La pensée de convoquer un concile en opposition avec le pape, se

manifesta, principalement à l'instigation de Ludovisio, cardinal-neveu du pape précédent.

Quel incendie immense on eût allumé! Mais les événemens prenaient déjà une direction qui ne laissait aucun doute sur leur nature, et qui devait changer la politique papale.

Urbain VIII se flatta pendant quelque temps de voir Gustave-Adolphe conclure une neutralité avec la Bavière, et rétablir dans leurs pays les princes ecclésiastiques qui avaient pris la fuite. Mais cette tentative de réconciliation d'intérêts si diamétralement opposés les uns aux autres, n'échoua que trop tôt. Les armées suédoises envahirent la Bavière; Tilly fut tué et Munich conquise; le duc Bernard pénétra dans le Tyrol.

Il n'était plus possible de douter de ce que le pape avait à attendre de la Suède. Combien, dans ce moment, la situation des affaires se trouvait changée! On s'était récemment bercé de l'espérance de rendre aux catholiques les évêchés protestans de l'Allemagne du Nord, et maintenant Gustave nourrissait le projet de transformer en principautés temporelles les évêchés de l'Allemagne méridionale tombés en son pouvoir. Il parlait déjà de son duché de Franconie, et parut vouloir établir sa résidence royale à Augsbourg.

Deux ans auparavant, le pape avait eu à craindre l'arrivée des Autrichiens en Italie, et avait été menacé d'une attaque sur Rome. Aujourd'hui, c'étaient les Suédois qui apparaissaient sur les frontières de l'Italie ; à ce nom que portait Gustave-Adolphe, de roi des Suédois et des Goths, se rattachaient des souvenirs qui se ranimèrent dans les deux partis.

---

§ VI.

ÉTABLISSEMENT D'UN ÉQUILIBRE ENTRE LES DEUX RELIGIONS.

Je ne veux pas achever de décrire la lutte qui remplit encore l'Allemagne pendant seize ans. Il nous suffit d'avoir remarqué comment ces progrès du catholicisme, qui était au moment de prendre pour toujours possession de

notre patrie, furent arrêtés dans leur cours et éprouvèrent une résistance victorieuse, à l'heure même où il prenait ses dispositions pour exterminer le protestantisme jusque dans ses dernières racines. On peut dire que le catholicisme ne sut pas supporter le fardeau de ses propres victoires. Le chef de l'Église lui même se crut obligé de s'opposer, par des motifs politiques, aux puissances qui défendaient et étendaient le plus son autorité spirituelle; des catholiques, d'accord avec le pape, provoquèrent la résistance des forces protestantes encore indomptées, et leur frayèrent la route.

Des plans aussi vastes que ceux que Gustave-Adolphe nourrissait au faîte de sa puissance, ne pouvaient plus être exécutés après sa mort précoce, par la raison que les succès du protestantisme ne provenaient que du génie de ce prince. Mais le catholicisme, de son côté, même lorsqu'il sut mieux sentir ses forces, lorsque la Bavière se joignit de nouveau à l'empereur, et lorsque Urbain VIII consentit à payer des subsides, ne se trouva plus capable de vaincre le protestantisme.

On ne tarda pas à avoir promptement cette conviction, du moins en Allemagne; elle servit de base à la paix de Prague. L'empereur laissa tomber son édit de restitution; le prince électoral

de Saxe et les États qui accédèrent à son parti renoncèrent au rétablissement du protestantisme dans les états héréditaires.

Urbain s'opposa, à la vérité, à tout ce qui pouvait être conclu de contraire à l'édit de restitution, et, dans le conseil spirituel de l'empire, il avait pour lui les jésuites, particulièrement le père Lamormain, qui, pour ce motif, a été souvent loué « comme un digne confesseur, comme un homme qui ne cède pas à des considérations temporelles (1) ; » mais la majorité s'était prononcée contre le pape, entre autres, les capucins Quiroga et Valérien, les cardinaux Dietrichstein et Pazmany : ils soutenaient que, si la religion catholique était conservée intacte dans les états héréditaires, on pouvait bien accorder la liberté de conscience dans l'empire. La paix de Prague fut annoncée à Vienne, du haut de toutes les chaires ; les capucins se vantèrent de la part qu'ils avaient prise à cette œuvre « honorable et sainte, » et établirent des solennités pour la célébrer; le nonce put à peine empêcher qu'on chantât un *Te Deum* (2).

(1) *Lettera del card. Barberino al nuntio Baglione*, 17 *Marzo* 1635.

(2) Extrait de la correspondance de Baglioni, qui se trouve dans le sixième volume de Nicoletti, par exemple, 14 avril 1635.

Quoique la politique d'Urbain VIII eût tant contribué à faire avorter les plans du catholicisme, il ne voulait cependant diminuer aucune de ses prétentions, et il n'arriva qu'à placer la papauté en dehors des intérêts vivans et actifs du monde chrétien. Rien ne caractérise mieux cette conduite d'Urbain, que les instructions qu'il donna à son légat Ginetti qu'il envoya à Cologne, en 1636, à l'époque de la première tentative d'une paix générale. Ces instructions lient les mains à l'ambassadeur, précisément sur tous les points importans qui étaient débattus. Une des nécessités les plus pressantes était, par exemple, le rétablissement du Palatinat. Néanmoins, le légat reçoit l'ordre de s'opposer à la restitution du Palatinat à un prince non-catholique (1). Ce qui s'était déjà montré inévitable à Prague, savoir, de faire quelques concessions aux protestans, par rapport aux biens ecclésiastiques, le devint encore bien davantage plus tard; malgré cela, le légat est exhorté « à déployer un zèle particulier pour ne faire aucune concession qui pourrait tourner à l'avantage des protestans, sous le rapport des biens ecclésiastiques. » Le pape ne veut pas même approuver les traités de paix avec les puissances protestantes.

(1) *Siri : Mercurio*, II, p. 987.

Le légat ne doit pas consentir à ce que l'on comprenne les Hollandais dans la paix; il doit s'opposer à chaque cession à faire aux Suédois, — il n'était question alors que d'un port de mer, — « la miséricorde divine trouvera bien moyen d'éloigner ce peuple de l'Allemagne. »

La cour de Rome envoya aussi ses ambassadeurs au congrès chargé de régler les conditions de la paix; Machiavelli, Rosetti, Chigi, succédèrent à Ginetti. Ginetti était, disait-on, trop économe, et nuisait par là à son influence; Machiavelli ne venait, à vrai dire, au congrès, que pour prendre un rang, et acquérir un titre qui pût le rendre capable d'occuper une position supérieure; Rosetti déplaisait aux Français : c'est ainsi qu'on explique le faible rôle qu'ils jouèrent (1). La vérité est que la position même prise par le pape rendit impossible toute influence des nonces. Chigi était habile et aimé, néanmoins il ne vint à bout de rien. Il vit conclure sous ses yeux un traité de paix dont les articles avaient été formellement condamnés par la cour de Rome. Le prince électoral du Palatinat, tous les princes expulsés furent rétablis. Il s'en fallait beaucoup que l'on pût songer aux dispo-

(1) *Pallavicini : Vita di papa Alessandro VII, MS.*

sitions de l'édit de restitution; plusieurs évêchés furent sécularisés et livrés aux protestans. L'Espagne se décida enfin à reconnaître l'indépendance des Hollandais, ces rebelles envers le pape et le roi. Les Suédois conservèrent une partie importante de l'empire. La cour romaine ne put pas approuver non plus la paix de l'empereur avec la France, parce qu'elle renfermait des stipulations qui blessaient les droits de la papauté. Celle-ci se trouva dans la triste nécesité de protester; elle voulut du moins proclamer les principes qu'elle ne pouvait pas faire respecter; mais on avait déjà prévu cette circonstance. Les dispositions concernant les affaires spirituelles, contenues dans le traité de Westphalie, furent précédées d'une déclaration qui annonçait qu'au sujet de ces dispositions, on ne s'arrêterait à la contradiction de qui que ce soit, fût-il de l'ordre temporel ou de l'ordre spirituel (1).

La paix décida enfin ce grand procès entre les protestans et les catholiques; mais elle le décida tout autrement qu'on ne l'avait essayé par l'édit de restitution. Le catholicisme conserva toujours de grandes acquisitions, puisque l'année 1624 fut admise comme l'année normale, à laquelle il

(1) Traité de paix d'Osnabruck, article V, § I.

fallait ramener la situation respective des deux partis; le protestantisme obtint en retour l'égalité qui lui était si indispensable et qui lui avait été refusée si long-temps. Toutes les affaires de l'empire furent réglées d'après ce principe.

Le résultat de ces luttes ainsi terminé en Allemagne, réagit immédiatement sur les pays voisins.

Quoique l'empereur fût parvenu à maintenir le catholicisme dans ses états héréditaires, il fut cependant obligé de faire des concessions aux protestans de Hongrie : en l'an 1645, il leur restitua un nombre considérable d'églises.

Et la Pologne aurait-elle pu, après ce brillant et rapide essor des Suédois, jamais songer à renouveler ses anciennes prétentions sur ce pays? Wladislas IV se désista même du prosélytisme de son père, et se montra tolérant pour les dissidens.

Richelieu favorisa les huguenots, même en France, où ils avaient été dépouillés de leur indépendance politique. Mais, il faut le dire, s'il soutint le principe protestant, ce fut beaucoup plus parce qu'il continuait à faire à la puissance catholique prédominante, à la monarchie espagnole, une guerre à vie et à mort, guerre qui l'ébranla jusque dans ses fondemens. Cette divi-

sion de la France et de l'Espagne était la seule que le pape aurait pu faire cesser sans scrupule. Mais tandis que toutes les autres étaient réellement apaisées, celle-ci demeura entière, et ne cessa de troubler le monde catholique.

Les Hollandais prirent, jusqu'à la paix de Westphalie, la part la plus active et la plus heureuse à la guerre contre l'Espagne. Ce fut l'âge d'or de leur puissance et de leur richesse. Mais lorsqu'ils eurent acquis la prépondérance en Orient, ils s'opposèrent aussitôt avec énergie aux progrès des missions catholiques.

Ce n'est qu'en Angleterre que le catholicisme parut vouloir s'étendre. Nous voyons des envoyés de la cour d'Angleterre à Rome, et des agens du pape en Angleterre; la reine, à laquelle on vouait à Rome une espèce de reconnaissance officielle (1), exerçait sur son époux une influence qui cherchait à se faire sentir aussi sur la religion; on se rapprochait déjà du rit catholique dans diverses cérémonies. Cependant une réaction, dans un esprit tout opposé, éclata. Il est peut-être permis de douter que Charles Ier se soit jamais écarté, du fond du cœur, des dogmes protestans; mais les faibles rapprochemens qu'il

(1) *Nani : Relatione di Roma 1640.*

tenta vers le rit catholique suffirent pour l'entraîner à sa perte. On eût dit que la violente fermentation qui avait enfanté dans le monde protestant des luttes si longues et si générales, s'était concentrée dans les puritains anglais. L'Irlande chercha, mais en vain, à se soustraire à leur domination et à s'organiser catholiquement. Ses efforts ne servirent qu'à la soumettre à un joug d'autant plus dur. L'aristocratie et les communes de l'Angleterre se constituèrent en une puissance politique dont l'élévation caractérise la reconnaissance du protestantisme en Europe.

La marche des esprits est venue arrêter l'extension progressive du catholicisme, le renfermer dans des limites déterminées, faire avorter ses projets de conquête universelle.

L'Europe est travaillée par une impulsion qui brise toute unité ; la force expansive de l'élément religieux est en voie de rétrogradation ; le monde est livré à la domination exclusive de considérations de l'ordre politique. Car il ne faut pas croire que les protestans soient parvenus à se sauver par

eux-mêmes ; s'ils réussirent à se maintenir, ils le durent surtout à la scission qui se manifesta au sein du catholicisme. En l'année 1631, nous voyons les deux grandes puissances catholiques alliées avec les protestans, la France ouvertement, l'Espagne du moins secrètement. Il est certain que les Espagnols, à cette époque, avaient lié des intelligences avec des huguenots français.

Les protestans n'étaient pas plus unis ; non pas que les luthériens et les calvinistes seulement se soient combattus entre eux, c'est ce qui avait eu lieu de tout temps. Mais tous les réformés, en prétendant défendre une cause commune, ont marché dans cette guerre les uns contre les autres. La puissance maritime des huguenots français fut détruite par l'appui que leurs co-religionnaires et leurs anciens alliés se décidèrent à donner à la couronne de France.

Le chef même de la catholicité qui, jusqu'à cette époque, avait dirigé l'attaque contre les protestans, le pape délaissa les suprêmes intérêts du pouvoir spirituel et prit parti contre ceux qui avaient travaillé avec le plus de zèle au rétablissement du catholicisme ; sa conduite ne fut plus déterminée que par les préoccupations de la principauté temporelle ; il revint à la politique

qui avait été abandonnée depuis Paul III. Nous nous rappelons que dans la première moitié du seizième siècle, le mouvement du protestantisme avait été particulièrement favorisé par les tendances politiques des papes ; c'est précisément encore à ces tendances que le protestantisme était maintenant redevable de sa délivrance.

Cet exemple donné par la cour romaine devait nécessairement influer sur les autres puissances. L'Autriche qui, si long-temps, s'était maintenue dans la plus inébranlable orthodoxie, adopta enfin la même politique. La position qu'elle prit, depuis la paix de Westphalie, reposa sur une alliance intime avec l'Allemagne du Nord, l'Angleterre et la Hollande.

En recherchant la cause profonde de ce phénomène, nous aurions tort de ne la voir que dans l'affaiblissement et la ruine des sentimens religieux; je pense qu'il nous faut envisager sous une autre face le caractère et la portée de cette phase nouvelle de l'histoire moderne.

La grande lutte spirituelle avait accompli son action sur les esprits.

Dans les siècles précédens, le Christianisme était entré dans les cœurs par la force de la tradition, par l'entrainement et la spontanéité de la

foi naïve, hors des atteintes de tout scepticisme; aujourd'hui, c'était une affaire de raisonnement et de réflexion; on avait à choisir entre diverses confessions établies, l'on pouvait rejeter, abjurer, passer à une autre croyance, exercer les droits de sa libre et propre détermination. Ajoutons une autre considération.

Il est très vrai que l'excessif accroissement d'oppositions intérieures au sein d'une même société religieuse détruit toute unité; mais si nous ne nous faisons pas illusion, c'est là une nouvelle loi de la vie sociale qui se prépare à enfanter un nouveau développement.

Dans la confusion de la lutte générale qui vient de se terminer, chaque nation s'était attachée à chacune des diverses transformations qu'avait subies le dogme religieux; celui-ci s'était identifié avec le sentiment de la nationalité, il était devenu, pour ainsi dire, le symbole de la communauté, de l'Etat ou du peuple. Le dogme avait été conquis par les armes, il avait été maintenu au milieu de mille dangers, il avait pénétré dans la chair et le sang.

Il est arrivé par là que du côté des deux partis, les états se sont constitués en de grandes individualités religieuses-politiques; les unes, chez

les catholiques, caractérisées d'après le dévouement à la cour de Rome, et la tolérance ou l'exclusion des non-catholiques ; les autres, chez les protestans, d'après la divergence des livres symboliques, la prédominance de la confession luthérienne ou de la confession réformée, le rapprochement plus ou moins décidé vers la constitution épiscopale. La première question sur chaque pays est donc devenue celle-ci : Quelle est la religion dominante de ce pays ? Le Christianisme apparaît sous des formes diverses qui, *malgré leurs contradictions aussi grandes qu'elles soient, ne peuvent prétendre ni les unes ni les autres à la possession exclusive et absolue de la vérité*. Toutes les diverses formes sont garanties par des conventions et par des traités de paix qui les protègent toutes et qui sont les lois fondamentales, pour ainsi dire, d'une république universelle. Il n'est plus possible de songer à élever l'une ou l'autre confession à une suprématie universelle. Il ne s'agit plus que d'une chose, savoir, comment chaque Etat, chaque peuple pourra développer ses forces avec la base politique-religieuse qu'il a adoptée. C'est sur ces principes que repose l'avenir du monde (1).

(1) Singulier idéal d'une société religieuse universelle, au sein de laquelle toutes les contradictions les plus radicales ont le

même droit de prétendre à la même infaillibilité ! D'après le système de notre auteur, la vérité religieuse n'a pas d'autre base que l'existence et la préférence d'un peuple; pour qu'une religion soit vraie, il suffit qu'elle appartienne à une nationalité quelconque ; ne sommes-nous pas retombés dans le polythéisme païen, dans le culte de ces religions locales de l'antiquité, identifiées avec chaque État, dont notre auteur parle si bien au commencement de son ouvrage et dont la destruction lui paraît un des plus immenses bienfaits du Christianisme! (Voyez, t. I, chap. I.) Cet idéal de la société religieuse moderne, c'est l'idéal de la division, de l'anarchie, de la mort de toute foi. En nous présentant une semblable situation comme l'œuvre de la Réforme, M. Ranke a prononcé sur elle la plus accablante condamnation.

(A. de S.-C.)

Huitième Livre.

LES PAPES VERS LE MILIEU DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.
— ÉPOQUES SUIVANTES.

a tentative des papes pour renouveler leur
ination temporelle sur l'Europe ayant
oué, leur position se trouva généralement
ngée. Les affaires de leur principauté ro-
ne vont fixer de nouveau notre attention.

omme en descendant d'une haute montagne
sommet de laquelle se découvre un horizon
ense, on entre dans une vallée qui borne les
rds et les retient dans des limites étroites, de

même nous passons de la contemplation des grands événemens du monde à l'observation des intérêts particuliers de l'Etat romain. — Cet Etat ne parvint à son développement complet que sous le règne d'Urbain VIII.

---

§ Ier.

DÉVOLUTION D'URBINO.

Le duché d'Urbino comprenait sept villes et près de trois cents châteaux ; il possédait une côte maritime fertile et favorablement située pour le commerce, et dans les Apennins un pays de montagnes sain et agréable.

Les ducs d'Urbino se firent remarquer, comme les ducs de Ferrare, tantôt par des exploits militaires, tantôt par des créations littéraires, tan-

tôt par le luxe et l'étiquette d'une maison princière libérale et brillante (1). Guidubaldo II avait institué en 1570 quatre *tenues* de cour : outre les siennes, il en avait établi de particulières pour la duchesse, pour les princes et les princesses; elles étaient toutes brillantes, recherchées avec empressement par les gentilshommes du pays, et ouvertes aux étrangers (2). Chacun de ceux-ci était logé et défrayé dans le palais, suivant les anciennes mœurs. Les revenus de ce duché n'auraient pas suffi pour de si grandes dépenses : ils pouvaient s'élever à 100,000 scudi, quand prospérait le commerce des grains à Sinigaglia, mais les princes étaient toujours au service militaire à l'étranger, sinon en personne, du moins en nom et en titre ; la situation heureuse d'Urbino au milieu de l'Italie obligea les Etats voisins à rivaliser de prévenances par des faveurs, des traitemens et des subsides, pour conserver l'amitié des ducs.

On remarquait dans le pays que le prince rapportait plus qu'il ne coûtait.

(1) Bernardo Tasso leur a consacré un éloge magnifique dans le 47e livre de Amadigi :

> *Vedete i quattro a cui il vecchio Apennino*
> *Ornerà il pet o suo di fiori e d'erba.* —

(2) *Relatione di Lazzaro Mocenigo ritornato da Guidubaldo duca d'Urbino*, 1570.

Ici, comme partout ailleurs, des tentatives furent faites pour augmenter les impôts ; mais on rencontra de si grandes difficultés, surtout dans Urbino même, qu'on s'en tint à la fin aux anciens impôts, soit par bonne volonté, soit parce qu'on ne pouvait pas faire autrement. Les privilèges et les statuts demeurèrent intacts. San-Marino conserva, sous la protection de cette maison, son innocente liberté (1). Tandis que dans tout le reste de l'Italie, les autres principautés acquéraient plus de liberté, plus d'indépendance et plus de puissance, celle-ci se maintint dans ses anciennes limites.

Ce que nous venons de dire explique comment les habitans de ce duché s'attachèrent étroitement à leur dynastie ; ils lui étaient d'autant plus dévoués, que leur réunion à l'Etat de l'Eglise devait sans doute amener l'abolition de toutes leurs anciennes coutumes.

Il était donc de la plus haute importance pour le pays que la famille ducale ne s'éteignît pas.

Nous avons vu l'influence décisive exercée par

(1) « *Ha humore d'esser repubblica* », dit un *Discorso a N. S. Urbano VIII sopra lo stato d'Urbino*, en parlant de San-Marino. Elle étendit encore ses privilèges, lorsqu'elle passa sous la domination de l'État de l'Église.

Lucrezia d'Este sur la destinée du duché de Ferrare. Nous la retrouvons encore impliquée de la manière la plus fatale dans les affaires d'Urbino.

François Maria, prince d'Urbino, résida pendant quelque temps à la cour de Philippe II (1). Là, il eut, à ce qu'on raconte, des relations très sérieuses avec une dame espagnole et songea à l'épouser. Mais Guidubaldo son père s'y opposa, ne voulant laisser entrer dans sa famille qu'une belle-fille d'une naissance égale à celle du jeune duc. Il força son fils à revenir et à donner sa main à cette princesse de Ferrare, à Lucrezia d'Este.

Ce couple paraissait bien assorti : le prince, habile et fort, exercé dans l'art de la guerre et non dépourvu de connaissances, surtout dans les sciences militaires; la princesse, spirituelle, pleine de majesté et de grâces. On se livra à l'espérance de voir la maison solidement affermie par ce mariage; les villes rivalisèrent entre elles pour recevoir les mariés avec des arcs de triomphe et de beaux présens.

Mais, par malheur, le prince n'avait que vingt-

(1) Le portrait que le Tasse fait de sa personne, dans Amadigi, le représente comme très jeune et très agréable :

Quel piccolo fanciul, che gli occhi alzando
Par che si specchi nell' avo e nel padre
E l'alta gloria lor quasi pensando.

cinq ans et la princesse en avait environ quarante. Le père ne s'était pas arrêté à cette différence d'âge, afin de colorer par le prétexte d'un parti d'un rang si élevé, d'un parti brillant et riche, le refus du mariage espagnol, refus qui avait indisposé la cour de Philippe. Cependant les choses allèrent plus mal qu'il n'aurait pu le croire. Après la mort de Guidubaldo, Lucrezia fut obligée de s'en retourner à Ferrare; il ne fallait pas songer à avoir des héritiers (1).

Dès la prise de Ferrare, la réversion d'Urbino parut certaine, d'autant plus qu'il n'y avait ici aucun parent qui eût pu prétendre à la succession.

Cependant les affaires changèrent encore une fois de face. Lucrezia étant morte au mois de février 1598, François Maria pouvait procéder à un second mariage.

Le pays fut plein de joie, lorsqu'il apprit que ce bon prince, qui avait régné jusqu'à ce jour avec douceur et tranquillité, qui était généralement aimé, avait réellement l'espoir que sa famille ne

(1) *Mathio Zane : Relatione del duca d'Urbino*, 1574, trouve que Lucrezia est déjà une *signora di bellezza manco che mediocre, ma si tien ben acconcia, — si dispera quasi di poter veder da questo matrimonio figliuoli.*

s'éteindrait pas avec lui. Tout le monde fit des vœux pour l'heureux accouchement de la nouvelle duchesse. Lorsque le moment arriva, les gentilshommes du pays, les magistrats des villes s'assemblèrent dans Pesaro où résidait la princesse ; pendant l'heure de l'accouchement, la place du palais et les rues adjacentes étaient remplies ; enfin le duc se montra à la fenêtre : « Dieu, s'écria-t-il à haute voix, Dieu nous a donné un garçon. » Cette nouvelle fut reçue avec des démonstrations de joie inexprimables. Les villes bâtirent des églises et instituèrent des fondations pieuses, pour remplir les vœux qu'elles avaient faits (1).

Combien sont trompeuses les espérances qui se fondent sur les hommes !

Le jeune prince fut très bien élevé et développa quelques talens, du moins quelques talens littéraires ; le vieux duc, après avoir eu la satisfaction de pouvoir le marier avec une princesse de Toscane, se retira dans sa retraite de Casteldurante, et lui remit les rênes du gouvernement.

(1) *La devoluzione a S. Chiesa degli stati di Francesco Maria II della Rovere, ultimo duca d'Urbino, descritta dall' illus. S. Antonio Donati nobile Venetiano.* (*Inst. politt.*, déjà imprmié.)

Mais à peine le prince fut-il son propre maître, et le maître du pays, qu'il fut saisi de l'enivrement du pouvoir. C'est à cette époque seulement que le goût du théâtre était devenu dominant en Italie ; le jeune prince fut d'autant plus entraîné, qu'il se prit de passion pour une actrice. Digne imitateur de Néron, le jour, il se livrait au plaisir de conduire un char, et le soir, il paraissait lui-même sur les planches ; ces extravagances furent suivies de mille autres. Les honnêtes bourgeois se regardaient tristement, ne sachant s'ils devaient en gémir ou s'en réjouir, lorsqu'en 1623, le prince fut trouvé, un matin, mort dans son lit, après avoir passé la nuit dans de grands excès.

Le vieux Francesco Maria fut en conséquence obligé de prendre encore une fois les rênes du gouvernement, profondément affligé de se voir le dernier des Rovère, et sa famille totalement éteinte ; plus triste encore d'être obligé de diriger les affaires contre son gré et de supporter les traitemens amers de la cour de Rome.

Dès le commencement, il conçut la crainte que les Barberini ne cherchassent à s'emparer de la fille qui survivait à son fils, une enfant âgée d'un an. Afin de la soustraire à leurs demandes, il la fit fiancer à un prince de Toscane et transporter sur-le-champ dans le pays voisin.

Mais une autre circonstance fâcheuse surgit aussitôt.

L'empereur aussi éleva des prétentions sur quelques parties du duché d'Urbino; Urbain VIII exigea du vieux duc une déclaration portant qu'il tenait en fief du Saint-Siége tout ce qu'il possédait. Francesco Maria s'y refusa long-temps, trouvant cette déclaration contraire à sa conscience; à la fin cependant, il la donna, « mais dès ce moment, dit un auteur, il perdit toute gaîté, il se sentit l'âme oppressée. »

Bientôt après, il fut forcé de consentir à ce que les commandans de ses places fortes prêtassent serment de fidélité au pape. Enfin, et c'est ce qu'il fit de mieux, il remit entièrement le gouvernement aux fondés de pouvoir du pape.

Le duc fatigué de la vie, infirme, courbé par le chagrin, après avoir vu mourir tous ses amis intimes, trouva son unique consolation dans les pratiques de la piété. Il mourut en l'an 1631.

Taddeo Barberini accourut promptement pour prendre possession du pays. La partie des biens allodiaux échut à Florence. Le duché d'Urbino fut organisé suivant le modèle des autres provinces pontificales.

Arrivons maintenant à l'examen de l'adminis-

tration papale, et surtout de la partie la plus essentielle, dont tout dépend, aux finances.

---

§ II.

ACCROISSEMENT DES DETTES DE L'ÉTAT ROMAIN.

Quand Sixte V restreignait les dépenses et amassait un trésor, il avait augmenté en même temps les revenus et les impôts, et fondé une masse considérable de dettes.

Se restreindre, ramasser de l'argent, cela ne faisait pas l'affaire de tout le monde. Les besoins de l'Église et de l'Etat devinrent plus pressans d'année en année. On entama quelquefois le trésor réservé; cependant son emploi était soumis à des conditions si sévères, que l'on ne put y toucher que dans des cas très rares. Par un étrange système, il était beaucoup plus facile de

faire des emprunts, que d'employer l'argent qui se trouvait au trésor. Les papes marchèrent dans cette voie avec rapidité et aveuglément.

Il est très remarquable d'observer le rapport qui existe en diverses années entre les revenus et entre la dette et les intérêts; nous avons, à ce sujet, des calculs dignes de foi.

En l'année 1587, les revenus s'élevèrent à 1,358,456 scudi, et les dettes à six millions et demi de scudi. Environ la moitié des revenus, 715,913 scudi, était assignée au paiement des intérêts de la dette.

En 1592, les revenus se sont élevés à 1,585,520 scudi, et les dettes à 12,242,620 scudi. L'accroissement de la dette est déjà bien plus grand que celui des revenus; 1,088,600 scudi, c'est-à-dire environ les deux-tiers de la recette, sont assignés pour l'intérêt de la dette en emplois et en nouveaux *monti* (1).

Ce rapport était déjà si inquiétant qu'il dut faire naître de grandes hésitations. On eût volontiers procédé de suite à une réduction du taux

(1) Enumération détaillée des finances papales depuis la première année de Clément VIII, sans titre particulier. *Bibliot. Barb.* n° 1699, sur 80 feuilles. (Sur le but et l'organisation des *monti*, voyez le second volume, Finances de la papauté, page 210.)

de l'intérêt ; on avait déjà fait la proposition de retirer du château Saint-Ange un million pour rembourser le capital à ceux qui s'opposeraient à cette réduction des intérêts. Le revenu net aurait été considérablement accru. Cependant la bulle de Sixte V, la crainte de voir dissiper le trésor, empêchèrent des mesures de ce genre, et il fallut continuer à suivre la route frayée.

On pourrait peut-être croire que l'acquisition d'un pays aussi productif que le duché de Ferrare devait procurer un soulagement sensible aux finances de la cour romaine, mais il n'en fut rien.

Les intérêts absorbaient déjà, en 1599, près des trois quarts de tout le revenu.

En l'année 1605, au commencement du règne de Paul V, il n'y avait pas encore seulement 70,000 scudi des taxes de la chambre assignés pour le paiement des intérêts (1). Le cardinal du Perron assurait que le pape n'avait pas même de quoi vivre six mois avec son revenu ordinaire, quoique les dépenses du palais fussent très limitées.

(1) *Per sollevare la camera apostolica discorso di M. Malvasia 1606.*

Dans une semblable situation on pouvait d'autant moins éviter d'accumuler dettes sur dettes. Nous voyons par des listes authentiques avec quelle régularité Paul V employa cette ressource des emprunts : au mois de novembre 1607, au mois de janvier 1608 deux fois; aux mois de mars, juin et juillet 1608, au mois de septembre de la même année, deux fois; et ainsi de suite, pendant toutes les années de son règne. Ce ne sont pas, suivant nous, de forts emprunts; les besoins courans étaient couverts par l'érection et la vente de nouveaux *monti*, en quantités plus ou moins grandes. Ces emprunts étaient fondés tantôt sur les droits d'entrée d'Ancône, tantôt sur ceux de la douane de Rome ou d'une province, tantôt sur l'augmentation du prix du sel, tantôt aussi sur les revenus de la poste. Ils augmentaient cependant peu à peu considérablement. Paul V seul a fait plus de deux millions de dettes en création de *monti* (1).

Mais cette ressource même eût manqué, si une circonstance particulière n'était pas venue favoriser ce pape.

La puissance attire toujours à elle l'argent.

(1) *Nota de' luoghi di monte eretti in tempo del pontificato della felice memoria di Paolo V*, 1606-1618.

Tant que la monarchie espagnole fut dans son ascension progressive et domina le monde par son influence, les Génois, qui étaient alors les plus riches possesseurs d'argent, placèrent leurs capitaux dans les emprunts royaux, et ne se laissèrent pas troubler par quelques réductions et quelques empiétemens exécutés par Philippe II. Mais ils retirèrent peu à peu leur argent, lorsque ce grand mouvement s'arrêta et que les guerres et les besoins de ce souverain cessèrent. Alors ils s'adressèrent à Rome qui, pendant ce temps, avait repris une position si élevée dans le monde chrétien. Les trésors de l'Europe affluèrent de nouveau dans cette ville. Sous Paul V, Rome était peut-être le principal marché d'argent de l'Europe. Les *monti* étaient extraordinairement recherchés. Comme ils rapportaient des intérêts considérables et qu'ils offraient une garantie suffisante, leur prix d'achat monta quelquefois jusqu'à cent cinquante pour cent. Le pape trouva une foule d'acheteurs, quelque grand que fût le nombre des *monti* qu'il put fonder.

Il arriva ainsi que les dettes s'accrurent sans cesse. Elles s'élevaient à dix-huit millions, au commencement du règne d'Urbain VIII. Les recettes devaient, dans ce système de la cour de Rome, demeurer en rapport avec les dettes;

elles étaient évaluées, pour les dernières années de ce règne, à 1,818,104 scudi, 96 baj. (1); je n'ai pu exactement savoir combien il en fut employé pour le paiement des intérêts; la plus grande partie certainement a dû y passer. Si nous examinons les comptes en détail, nous voyons que la demande en paiement dépassa trop souvent la recette. En l'an 1592, la douane de Rome avait rapporté 162,450 scudi; en 1625, 209,000 scudi; à cette dernière époque, 16,956 scudi avaient été versés dans les caisses de la Chambre; mais aujourd'hui, le paiement des intérêts dépassait la recette de 13,260. L'impôt sur le sel s'était élevé de 27,654, à 40,000 scudi; mais en 1592 il y avait eu un excédant de 7,482 scudi et en 1625, au contraire, il y avait un déficit de 2,321 scudi, 98 baj.

On voit combien, même avec une administration économe, la cour romaine pouvait difficilement maintenir l'équilibre dans ses finances.

A plus forte raison devait-il exister le même désordre sous un gouvernement comme celui d'Urbain VIII, que sa jalouse politique excita si souvent à faire des préparatifs de guerre et à construire des fortifications.

(1) *Entrata et uscita della Sede apostolica del tempo di Urbano VIII.*

A la vérité, il avait acquis le duché d'Urbino; mais, dans le commencement du moins, ce duché rapporta peu de chose. Après la perte des biens allodiaux échus à la ville de Florence, les revenus ne s'élevèrent qu'à 40,000 scudi. La prise de possession avait en outre occasionné beaucoup de frais, à cause des cessions importantes qui furent faites aux héritiers (1).

En 1635, Urbain VIII avait déjà porté les dettes jusqu'à trente millions de scudi. Pour se procurer les fonds nécessaires au paiement de cette énorme somme, il avait ou introduit ou augmenté dix impôts différens; mais il était bien éloigné d'être parvenu à son but. Des combinaisons se présentèrent qui l'entraînèrent beaucoup plus loin encore dans cette direction. Avant de les faire connaître, il nous faut étudier un autre développement de l'administration romaine.

(1) Observation de François Barberini faite au nonce à Vienne, lorsque l'empereur éleva des prétentions sur cette acquisition.

§ III.

FONDATION DE NOUVELLES FAMILLES.

Si nous nous demandons ce que devenaient tous ces revenus, à quel objet ils étaient employés, on ne peut nier qu'ils servaient en grande partie à l'œuvre générale du catholicisme.

Des armées telles que celles envoyées par Grégoire XIV en France et que ses successeurs furent obligés d'entretenir pendant quelque temps, la participation active de Clément VIII à la guerre contre les Turcs, des subsides comme ceux qui furent fournis si souvent à la Ligue, à la maison d'Autriche sous Paul V, subsides doublés par Grégoire XV et transférés, du moins en partie, par Urbain VIII à Maximilien de Bavière, devaient coûter des sommes immenses à la cour de Rome.

Les besoins de l'Etat de l'Eglise aussi forcèrent souvent la cour romaine à faire des dépenses extraordinaires : par exemple, la conquête de Fer-

rare sous Clément VIII, les préparatifs de Paul V contre Venise, et tous les préparatifs de guerre d'Urbain VIII.

Ajoutez encore les constructions grandioses, tantôt pour l'embellissement de la ville, tantôt pour la fortification du pays, dans le luxe et la beauté desquelles chaque nouveau pape rivalisait avec la gloire de ses prédécesseurs.

Il s'établit une autre institution qui contribua beaucoup à l'accumulation de cette masse de dettes, et qui ne profita, il est vrai, ni à la chrétienté, ni à l'Etat, ni à la ville, mais seulement aux familles des papes.

L'usage s'était introduit de faire régulièrement participer les parens de chaque pape à l'excédant des revenus de l'Eglise.

Des bulles interdisaient aux papes d'accorder des principautés aux membres de leur famille, comme quelques uns avaient antérieurement essayé de le faire. Ils prirent d'autant plus à cœur de procurer à leurs parens, en leur donnant des richesses et des terres, une brillante position héréditaire. Mais ils ne manquèrent pas de conserver les formes d'une justice apparente. Ils partaient du principe qu'aucun vœu ne les obligeant à la pauvreté, ils pouvaient regarder l'ex-

cédant des produits de leur dignité ecclésiastique comme leur propriété, et se croire le droit d'en gratifier leur famille. Mais plus que par ces raisons, ils furent déterminés par l'usage, par l'affection du sang et par le désir naturel à l'homme de laisser après lui quelque chose qui lui survive et perpétue sa mémoire.

Le premier qui créa la forme sous laquelle se produisit cette œuvre de transmission papale, fut Sixte V.

Il éleva l'un de ses neveux au cardinalat, lui fit prendre part aux affaires, et lui donna un revenu ecclésiastique de 100,000 scudi; il maria l'autre avec une Sommaglia, le créa marquis de Mantoue, et ajouta plus tard la principauté de Venafro et le comté de Celano dans le royaume de Naples. Cette maison se maintint dans une grande considération; on la voit paraître à différentes reprises dans le collége des cardinaux.

Les Aldobrandini (1) devinrent bien plus puissans. Nous avons vu l'influence que Pietro Aldobrandino exerça pendant le gouvernement de son oncle. En 1599, il possédait déjà près de 60,000 scudi de revenus ecclésiastiques; combien

(1) *Niccolo Contarini: Storia Veneta.*

doivent-ils s'être encore accrus depuis cette époque! L'héritage de Lucrezia d'Este lui fut fort avantageux; il fit des acquisitions importantes, et plaça de l'argent à la banque de Venise. Mais tous les trésors qu'il pouvait amasser devaient à la fin revenir à la famille de sa sœur et de son mari, Jean-François Aldobrandini. Ce Jean-François devint gouverneur du château Saint-Ange et du Borgo, capitaine de la garde et général de l'Église. Il avait déjà, en 1599, 60,000 scudi de revenus, et recevait souvent de l'argent comptant du pape; j'ai découvert un compte d'après lequel Clément VIII a donné, pendant les treize années de son règne, plus d'un million en argent comptant. Cette famille s'enrichit d'autant plus rapidement que Jean-François était un bon administrateur : il fit acheter les biens de Ridolfo Pio, qui ne rapportaient à celui-ci pas plus de 3,000 scudi, et il en porta le revenu à 12,000 scudi. Il parvint, non sans de grandes dépenses, à marier sa fille Marguerite avec Rainuccio Farnese : outre quelques autres avantages, elle lui apporta une dot de 400,000 scudi.

Les Borghèse firent une fortune peut-être encore plus rapide que celle des Aldobrandini.

Le cardinal Scipione Cafarelli Borghèse exer-

çait autant d'autorité sur Paul V, que Pietro Aldobrandini en eut jamais sur Clément VIII. Il amassa même des richesses encore plus considérables. En 1612, les bénéfices qu'il possédait étaient déjà évalués à un revenu de 150,000 scudi. Il chercha à atténuer, par la bienveillance et par toutes sortes de bons offices, l'envie que tant de pouvoir et de trésors ne purent manquer de provoquer; cependant il ne réussit pas toujours à l'éviter.

Les dignités temporelles furent accordées à Marc-Antonio Borghèse, que le pape dota en outre de la principauté de Sulmona, dans le royaume de Naples, de plusieurs palais à Rome, et des plus belles villas dans les environs. Il combla de présens ses neveux. Nous possédons une liste de toutes les gratifications distribuées pendant la durée du règne de Paul V, jusqu'en 1620. Tantôt ce sont des pierreries, de la vaisselle d'argent, des ameublemens magnifiques, pris dans le garde-meuble du palais et donnés aux neveux; tantôt ce sont des carosses, tantôt même des mousquets et des fauconneaux; mais l'argent comptant est toujours ce qui domine. On découvre qu'ils ont reçu, jusqu'en l'an 1620, 689,727 scudi 31 bajocchi, en argent comptant, 24,600 scudi en valeurs des *monti*, 268,176 scudi

en emplois, d'après la somme qu'ils auraient coûté pour les acheter : ce qui se monte donc, comme pour les Aldobrandini, presque à un million (1).

Les Borghèse aussi ne négligèrent pas d'acquérir des biens-fonds. Ils ont acheté environ quatre-vingts terres dans la campagne de Rome; les gentilshommes romains se déterminèrent à aliéner leurs anciennes propriétés et leur patrimoine, encouragés par le bon prix qui leur en était payé, et par les intérêts élevés que rapportaient les *monti*, dans lesquels ils préféraient placer cet argent. Les Borghèse s'établirent encore dans plusieurs autres endroits de l'État de l'Église; le pape les favorisa par des priviléges particuliers; ils reçurent quelquefois le droit de rappeler des exilés, de tenir un marché, ou d'exempter leurs sujets de certains impôts; on leur concéda des gabelles; ils firent rendre une bulle en vertu de laquelle leurs biens ne pouvaient jamais être confisqués.

Les Borghèse devinrent la famille la plus riche et la plus puissante qui se fût encore élevée à Rome.

(1) *Nota di danari, officii e mobili donati da papa Paolo V a suoi parenti e concessioni fattegli. MS.*

Ce népotisme prit un tel essor, que même un règne de courte durée trouva aussi moyen de faire de brillantes dotations (1).

Le neveu de Grégoire XV, le cardinal Ludovico Ludovisio, gouverna d'une manière encore plus absolue que les autres neveux. Il eut le bonheur de voir vaquer, dans son administration, les deux emplois les plus importans de la cour romaine, ceux de vice-chancelier et de camerlingue; ils lui échurent. Il reçut plus de 200,000 scudi de revenus ecclésiastiques. Le généralat de l'Église et plusieurs autres dignités temporelles très lucratives furent immédiatement données au frère du pape, don Orazio, sénateur à Bologne. Comme Grégoire ne promettait pas de vivre long-temps, on se hâta d'autant plus de doter les membres de la famille. Ils obtinrent en peu de temps 800,000 scudi en valeurs des *monti*. On acheta pour eux, des Sforza, le duché de Fiano, et, des Farnèse, la principauté de Zagarolo. Le jeune Nicolo Ludovisio pouvait déjà prétendre au mariage le plus brillant et le plus riche de l'État romain. Il acquit à sa famille, par un premier mariage, Venosa, et, par un second, Piombino. La faveur du roi d'Espagne

(1) *Pietro Contarini; Relatione di 1627.*

contribua encore particulièrement à la prospérité de cette maison.

Rivalisant avec de si éclatans succès, les Barberini se précipitèrent dans la même voie. Du temps d'Urbain VIII, son frère aîné, don Carlo, s'éleva à la dignité de général de l'Église; c'était un homme d'affaires, sérieux et habile, qui parlait peu, ne se laissait ni éblouir par les heureux débuts de sa fortune, ni entraîner par un vain orgueil, et songeait avant tout à asseoir solidement l'existence et la considération de sa famille. « Il sait, est-il dit dans une relation de 1625, que la possession seule de l'argent distingue de la foule, et il juge qu'il n'est pas convenable que celui qui a été parent d'un pape, puisse se trouver un jour, après sa mort, dans une position restreinte. » Don Carlo avait trois fils qui devaient parvenir à cette époque à une grande position : c'étaient Francesco, Antonio et Taddeo. Les deux premiers embrassèrent des fonctions ecclésiastiques. Francesco mérita la confiance générale par sa modestie et sa bienveillance, et sut se prêter en même temps aux caprices de son oncle; il obtint le pouvoir dirigeant qui devait tout naturellement lui procurer, pendant de si longues années, des richesses considérables, quoiqu'il vécût d'une manière très

simple. En l'année 1625, il avait 40,000 scudi de revenus, et en l'année 1627, environ 100,000. Ce ne fut pas tout-à-fait avec le consentement de Francesco, qu'Antonio aussi fut nommé cardinal, et cette nomination n'eut lieu que sous la condition expresse qu'il ne devait prendre aucune part au gouvernement. Antonio était ambitieux, obstiné, fier, quoique faible de corps; pour ne pas être éclipsé, du moins en tout, par son frère, il s'efforça de recueillir une foule d'emplois et de grands revenus, qui, en l'année 1635, se montaient déjà à 100,000 scudi; il obtint, lui seul, six commanderies de l'Ordre de Malte, ce qui n'avait pas dû être très agréable aux chevaliers de cet Ordre; il reçut de nombreux et beaux présens; cependant il dépensait largement sa fortune, se montrait très libéral, afin de se faire un parti dans la noblesse de Rome. Taddeo fut celui des trois frères choisi pour fonder la nouvelle famille, par l'acquisition de propriétés héréditaires. On lui donna les dignités réservées aux nonces laïques, et, après la mort de son frère, il devint général de l'Église, gouverneur du château Saint-Ange et du Borgo : en l'année 1635, il était déjà doté de tant de propriétés, qu'il jouissait d'un revenu annuel de 100,000 scudi (1), et il ne cessa d'en acquérir de nou-

(1) C'est-à-dire les revenus seuls des biens-fonds se montèrent.

velles. Don Taddeo vivait très retiré, et il gouvernait sa maison d'une manière exemplaire. On évalua qu'en peu de temps, la recette régulière des trois frères se monta annuellement à un demi-million de scudi. Ils possédaient tous les emplois les plus importans. De même que les fonctions de camerlingue avaient été données à Antonio, de même Francesco obtint celles de la vice-chancellerie, et Taddeo celles de préfet, qui étaient devenues vacantes après la mort du duc d'Urbino. Quelques écrivains ont calculé que, dans le cours de ce pontificat, les Barberini ont reçu la somme incroyable de cent cinq millions de scudi (1) : « Les palais, continue l'auteur de cette relation, par exemple, le palais près des *Quattro Fontane*, un édifice tout royal, les vignes, les tableaux, les statues, l'or et l'argent ouvragés, les pierreries, qui leur ont été donnés, ont plus de valeur qu'il n'est possible de croire

aussi haut : *per li novi acquisti*, dit Al. Contarini, *di Palestrina Monterotondo e Valmontone, fatto vendere a forza dai Colonnesi e Sforzeschi per pagare i debiti loro.*—La fonction de général de l'Eglise rapportait 2[illegible],000 scudi.

(1) *Conclave di Innocenzo X. Si contano caduti nella Barberina, come risulta da sincera notitia di partite distinte*, 105 *millioni di contanti*. Cette somme est si incroyable qu'on pourrait bien la regarder comme une faute du copiste. Cependant elle se trouve également dans plusieurs manuscrits, entre autres dans le manuscrit de Foscarini à Vienne, et dans celui qui m'appartient.

ou de dire. » Une dotation aussi riche de sa famille, paraît cependant avoir éveillé parfois les scrupules du pape : en l'année 1640, il institua une commission pour en examiner la légitimité (1). Cette commission exprima immédiatement ce principe, qu'à l'existence de la papauté se trouve nécessairement liée une principauté temporelle, et que le pape peut faire présent aux siens de l'excédant ou des économies de cette principauté. Elle en apprécia ensuite les ressources, afin de déterminer jusqu'où le pape pouvait aller. Après avoir tout calculé, elle jugea que le pape pouvait, en toute conscience, fonder un majorat de 80,000 scudi de revenu net ; les dotations des filles pouvaient se monter à 180,000 scudi. Vitelleschi, général des jésuites, ayant été aussi consulté, trouva ces dispositions modérées et y donna son assentiment.

C'est ainsi que de nouvelles familles s'élevèrent toujours, de pontificat en pontificat, à une puissance héréditaire ; elles entrèrent immédiatement dans les rangs de la haute aristocratie du pays. Des inimitiés ne pouvaient manquer de naître entre elles. La lutte qui existait autrefois entre

(1) Niccolini en parle. J'ai vu aussi un écrit particulier : *Motivi a far decidere quid possit papa donare, al 7 di Luglio 1640*, par un membre de cette commission.

les factions du conclave se passa maintenant entre les neveux. La nouvelle famille, parvenue à la domination, tenait avec jalousie à la dignité suprême, et se livrait à des hostilités et même à des persécutions contre la famille qui l'avait précédée au pouvoir. Malgré toute la part que les Aldobrandini avaient prise à l'élévation de Paul V, ils furent néanmoins mis de côté, persécutés, assaillis de procès dispendieux par les parens de ce pape (1); ils l'appelaient *le grand ingrat*. Les neveux de Paul V ne trouvèrent pas plus de faveur auprès de Ludovisi : le cardinal Ludovisio lui-même fut obligé de quitter Rome aussitôt après l'avénement des Barberini au pouvoir. Cenx-ci exploitèrent ambitieusement cette autorité que leur donnait la possession de la puissance papale sur la noblesse romaine et les princes italiens. C'est pourquoi Urbain VIII accorda à son neveu laïque la dignité de préfet de Rome, parce qu'à cette dignité étaient joints des titres honorifiques, qui devaient assurer pour toujours à cette famille sa prééminence sur toutes les autres.

A ce développement de l'administration papale vient se rattacher un événement qui, a la vérité,

(1) Un exemple dans la *Vita del C. Cecchini*.

n'était pas d'une grande importance pour le monde chrétien, mais qui constitua une époque décisive pour la position de la papauté, tant dans l'intérieur de l'Etat romain que dans toute l'Italie.

---

§ IV.

GUERRE DE CASTRO.

Les Farnèse conservèrent toujours le premier rang parmi les familles papales non régnantes, étant parvenus, non seulement à amasser d'immenses richesses dans le pays, comme les autres familles, mais ayant acquis en outre la possession d'une principauté importante; les neveux régnans ont constamment eu beaucoup de peine à maintenir cette illustre maison dans une soumission et une subordination convenables. Lorsque le duc Odoardo Farnèse vint à Rome, en 1639, on

lui rendit tous les honneurs possibles (1). Le pape lui fit donner une somptueuse habitation, le fit servir par ses gentilshommes et l'aida dans ses affaires d'argent; les Barberini lui donnèrent des fêtes, lui firent des présens en tableaux et en chevaux; malgré toutes ces avances, ils ne purent pas complétement le gagner. Odoardo Farnèse, prince doué de talens et d'esprit, possédait à un haut degré l'orgueil de ces temps, qui se complaisait dans la jouissance jalouse de quelques petites distinctions. On ne pouvait l'amener à reconnaître dans Taddeo la dignité de préfet de Rome, et à lui rendre le respect dû à cette dignité. Même quand il visitait le pape, il se montrait péniblement affecté de la supériorité de la maison du pontife, et même de ses prérogatives personnelles. On en vint à des mésintelligences qui furent d'autant moins faciles à accommoder, qu'elles reposaient sur une prévention individuelle invincible.

Ce fut, à cette époque, une question importante de savoir comment on accompagnerait le duc lors de son départ. Odoardo demanda à être traité de la même manière que le grand-duc de Toscane; le neveu régnant, le cardinal François

(1) *Deone : Diario di Roma*, tom. I.

Barberini, devait le reconduire. Celui-ci ne voulut y consentir, que si le duc lui faisait préalablement une visite d'adieu au Vatican, et Odoardo ne se crut pas obligé à cette démarche. A ces difficultés d'étiquette s'en joignirent quelques autres, au sujet de ses affaires d'argent, de sorte que son amour-propre froissé s'irrita violemment. Après avoir pris congé du pape en lui adressant quelques brèves paroles, dans lesquelles encore il se plaignait du neveu, il sortit du palais et de la ville, sans avoir même salué le cardinal François. Il espérait par cette conduite le blesser au fond du cœur (1).

Mais les Barberini, possesseurs du pouvoir absolu dans le pays, avaient le moyen de se venger d'une manière encore plus sensible.

L'économie financière mise en pratique par le gouvernement papal fut imitée par ces maisons princières qui formaient l'aristocratie de l'Etat; elles avaient toutes institué des *monti*, et avaient assigné le paiement de leurs créanciers sur le revenu de leurs biens, comme le paiement des créances papales était assigné sur les taxes de

(1) Parmi les divers écrits polémiques sur cette affaire qui nous restent en manuscrits, je remarque surtout le suivant, calme et digne de foi : *Riposta in forma di lettera al libro di duca di Parma*, dans le 45e volume des *Informationi*.

la Chambre; les valeurs des *monti* passèrent de la même manière de main en main. Ces *monti* auraient cependant trouvé difficilement du crédit, s'ils n'avaient pas été sous la surveillance du pouvoir suprême; ils ne pouvaient être institués ni modifiés qu'avec l'approbation spéciale du pape. C'était un des priviléges de la maison régnante de pouvoir, par cette haute surveillance, acquérir une grande influence sur les affaires domestiques de toutes les autres maisons; les réductions des *monti* à un taux d'intérêt plus bas dépendaient de la bonne volonté, des dispositions de la famille du pape.

Les Farnèse aussi étaient chargés de dettes très considérables. Le *Monte Farnese Vecchio* avait été établi pour couvrir les dépenses d'Alexandre Farnèse, dans ses expéditions en Flandre; un nouveau *monte* avait été institué; des indults des papes en avaient augmenté la masse, et comme de nouveaux *monti* à faibles intérêts furent fondés, que les anciens ne furent pas amortis, et que les diverses opérations furent dirigées par différentes maisons de commerce jalouses les unes des autres, tout était en désordre.

Ajoutez que les Barberini prirent quelques mesures qui firent un grand tort au duc.

Les deux *Monti Farnese* étaient assignés sur le revenu de Castro et de Ronciglione. Les Siri, qui étaient les fermiers des taxes de Castro, payaient au duc 94,000 scudi, avec lesquels on pouvait encore payer régulièrement les intérêts des *monti*. Mais ce ne fut que par suite de quelques concessions accordées par Paul III à sa famille, que le montant de ces taxes s'éleva aussi haut. Le pape Paul avait transféré, dans ce but, la grande route de Sutri à Ronciglione, et avait accordé à toute cette dernière contrée une plus grande liberté d'exportation de grains que celle que possédaient les autres provinces. Les Barberini se décidèrent à révoquer ces faveurs. Ils transférèrent de nouveau la route à Sutri, et firent publier une défense d'exportation dans *Montalto di Maremma*, où l'on avait coutume de charger les grains de Castro (1).

L'effet qu'on se proposait éclata aussitôt. Les Siri, qui d'ailleurs étaient gênés à cause de ces changemens, et qui avaient maintenant un appui à la cour, refusèrent de tenir leur contrat; on

(1) Ils s'appuyèrent sur les paroles de la bulle de Paul III, dans laquelle il ne leur était accordé que « *facultas frumenta ad quæcunque etiam præfatæ Romanæ ecclesiæ e nobis immediate vel mediate subjecta conducendi.* » En attendant, la libre exportation s'était établie.

prétend que ce fut particulièrement à l'instigation de quelques prélats qui praticipaient en secret à leur affaire; ils cessèrent de payer les intérêts du *Monte Farnese*. Les montistes, privés subitement de leurs revenus, firent valoir leurs droits et s'adressèrent au gouvernement du pape. Le duc, voyant qu'on lui faisait du tort à dessein, dédaigna de prendre des dispositions pour les contenter; mais les plaintes des montistes devinrent si vives, si pressantes et si générales, que le pape crut avoir le droit, pour aider tant de citoyens romains à recouvrer leurs rentes, de prendre possession de l'hypothèque. Il envoya à cet effet une petite armée à Castro. Cela ne se passa pas sans résistance; mais, le 13 octobre 1641, il s'empara de Castro. Son intention n'était même pas de s'en tenir à cet acte. Au mois de janvier 1642, l'excommunication fut lancée contre le duc, qui n'en fut pas plus ému que de la prise de Castro; il fut déclaré déchu de tous ses fiefs, et des troupes furent mises en campagne pour lui enlever aussi Parme et Piacenza. Le pape ne voulut entendre parler d'aucun traité de pacification; il déclara « qu'il n'y avait point de pacification possible entre le seigneur et son vassal; il voulait humilier le duc; il avait de l'argent, du courage et des troupes; Dieu et le monde étaient pour lui. »

Mais cette rigueur donna à cette affaire une importance plus générale. L'Italie était depuis long-temps jalouse des agrandissemens de l'Etat romain. Elle ne voulait pas tolérer qu'il s'emparât de Parme, comme il s'était emparé de Ferrare et d'Urbino; les d'Este n'avaient pas encore renoncé à leurs prétentions sur Ferrare, ni les Médicis à celles qu'ils mettaient en avant sur Urbino; tous ils étaient blessés par les usurpations de don Taddeo, et les Vénitiens surtout, parce que Urbain VIII avait fait effacer une inscription qui célébrait leur prétendue défense d'Alexandre III, ce qu'ils regardèrent comme une grande insulte. D'autres considérations politiques se joignirent à ces mésintelligences. Comme la prépondérance espagnole avait excité l'antipathie des Italiens, de même la prépondérance française souleva leurs craintes. La monarchie espagnole essuyant partout les plus grandes pertes, les Italiens craignaient qu'il ne s'en suivît aussi chez eux un bouleversement général, si Urbain VIII, qu'ils regardaient comme un allié décidé des Français, devenait encore plus puissant. C'est par tous ces motifs qu'ils résolurent de s'opposer à ce pontife. Leurs troupes se réunirent dans le Modénois. Les Barberini furent obligés de renoncer au passage à travers ce pays, et l'armée papale prit ses quartiers autour de Ferrare.

La lutte de l'intérêt français et de l'intérêt espagnol, lutte qui agita toute l'Europe, se renouvelait ici encore; mais combien plus faible, combien réduite à de petites proportions!

Une expédition entreprise pour son propre compte par le duc de Parme peut servir à nous éclairer sur le caractère particulier de la situation au milieu de laquelle on se trouvait.

Odoardo fit une irruption dans l'État romain, seulement avec 3000 cavaliers, sans artillerie et sans infanterie. Il ne fut arrêté ni par le fort Urbino qui avait été construit avec tant de frais, ni par la milice papale qui ne s'attendait nullement à être attaquée. Les Bolonais se renfermèrent dans leur ville, et le duc passa devant cette ville, sans pouvoir même apercevoir les troupes papales. Imola lui ouvrit ses portes; Odoardo fit une visite à celui qui commandait au nom du pape et exhorta la ville à demeurer fidèle au Saint-Siége. Car il prétendait avoir pris les armes, non contre Rome, ni contre Urbain VIII, mais seulement contre les neveux de celui-ci; il marchait sous l'étendard du gonfalonier de l'Eglise sur lequel on voyait saint Pierre et saint Paul; il demandait le passage au nom même de l'Eglise. A Faenza, on avait barricadé les portes; mais lorsque le gouverneur aperçut l'ennemi, il des-

cendit les murailles, à l'aide d'une corde, afin de négocier personnellement avec le duc : le résultat de cette négociation fut que les portes seraient ouvertes. Les choses se passèrent de même à Forli. Les habitans de toutes ces villes regardaient tranquillement du haut de leurs fenêtres le passage de l'ennemi. Le duc traversa les montagnes et se rendit en Toscane; en partant d'Arezzo, il pénétra de nouveau dans l'Etat de l'Eglise. Castiglione da Lago, Citta del Pieve lui ouvrirent leurs portes : il s'avança toujours sans s'arrêter, remplissant le pays de la terreur de son nom (1). A Rome surtout, on fut consterné ; le pape se croyait menacé de subir le sort de Clément VII. Il chercha à armer ses Romains : mais il fallait d'abord réclamer un impôt, recueillir des contributions de maison en maison, ce qui ne se passa pas sans quelques vives réclamations, avant qu'on ne fût parvenu à équiper un petit corps de cavalerie. Si le duc de Parme était apparu dans ce moment, on eût sans doute envoyé à sa rencontre quelques cardinaux jusqu'au Ponte-Molle et on lui eût accordé toutes ses demandes.

Mais le duc n'était pas non plus un bien redoutable guerrier. On ne sait quelles réflexions

(1) Récit détaillé de cette expédition dans Siri; *Mercurio*, tom. II, p. 1289.

et quelles considérations le retinrent. Il se laissa entraîner à ouvrir des négociations dont il n'avait rien à espérer. Le pape respira et fortifia Rome avec une nouvelle ardeur.

Il mit une autre armée en campagne qui chassa très promptement le duc de l'Etat de l'Eglise. Lorsqu'il n'y eut plus rien à craindre, Urbain fit de nouveau les conditions les plus dures.

Les Italiens-unis commencèrent par attaquer, au mois de mai 1643, le duché de Ferrare. Le duc de Parme s'empara de quelques places fortes, de Bondeno, de Stellata : les Vénitiens et les Modénais se réunirent et s'avancèrent dans le pays. Mais le pape avait aussi préparé toutes ses forces, comme nous l'avons dit ; il avait rassemblé 30,000 hommes d'infanterie et 6000 hommes de cavalerie : les Vénitiens hésitant à attaquer des troupes aussi considérables, se retirèrent, et peu de temps après nous voyons les troupes de l'Eglise pénétrant dans le Modénois et dans la Polésine de Rovigo (1).

Le grand-duc de Toscane tenta inutilement de se jeter sur Perugia; les troupes du pape firent des excursions jusque dans les domaines du grand-duc.

(1) *Frizzi : Memorie per la storia di Ferrara*, V, p. 100.

Comme tous ces mouvemens avaient une al-
ure singulière! Des deux côtés tout se passait ans énergie, bien différent des luttes contempo-aines en Allemagne, des expéditions suédoises lepuis la mer Baltique jusque dans le voisinage le Vienne, depuis la Moravie jusque dans le Jutland! Et cependant ces mouvemens n'étaient pas même exécutés par des Italiens; des étrangers servaient dans les deux partis; les Allemands étaient en grande majorité dans l'armée les Italiens alliés, et les Français dans l'armée de l'Eglise.

Le résultat le plus immédiat de cette guerre fut d'épuiser le pays, et de jeter les caisses papales dans le plus grand embarras (1).

Urbain VIII essaya des moyens très divers pour se procurer l'argent dont il avait besoin. La bulle de Sixte V fut soumise à un nouvel examen, au mois de septembre 1642, et on prit ensuite dans le consistoire la résolution de tirer 500,000 scudi du château Saint-Ange (2). Naturellement, on ne pouvait pas aller bien loin avec cette somme; on commença donc à faire des em-

(1) *Riccius : Rerum Italicarum sui temporis narrationes*, *Narr.* XIX, p. 590.

(2) *Deone*, 20 *Sett.* 1642.

prunts sur ce qui restait dans ce trésor, c'est-à-dire, on arrêta qu'on lui rembourserait à l'avenir l'argent qu'on en tirait. Nous avons déjà vu qu'on établit des taxes personnelles ; elles furent souvent renouvelées : le pape indiquait aux conservateurs la somme qui lui était nécessaire, elle était ensuite répartie sur tous les habitans, sans en excepter les étrangers. Mais les impôts constituèrent toujours la principale ressource. Ces impôts étaient d'abord peu sensibles, tels que, par exemple, l'impôt sur le blé égrugé pour la chasse à l'oiseau ; mais on institua bientôt des impôts plus lourds sur les objets de consommation les plus indispensables, sur le bois à brûler, sur le sel, sur le pain et le vin (1) ; ils s'élevèrent en 1644, à 2,200,000 scudi. Il est inutile de dire que l'on capitalisa chacune de ces augmentations d'impôts, et par suite chaque nouvel impôt ; on fonda un *Monte* et on le vendit. Le cardinal Cesi, qui avait été trésorier, calcula que l'on avait fait de cette manière pour 7,200,000 scudi de dettes nouvelles, quoiqu'il y eût encore 60,000 scudi au trésor. On assura aux ambassadeurs vénitiens que toute la dépense de la guerre s'était élevée, en 1645, à plus de douze millions.

(1) *Deone*, 29 *Nov.* 1642.

Chaque jour, on sentait davantage quelles graves conséquences pouvait entraîner une telle situation ; le crédit se trouva enfin épuisé, toutes les ressources devaient tarir peu à peu. La guerre aussi n'alla pas toujours à souhait. Le cardinal Antonio n'échappa à la captivité, dans une escarmouche qui eut lieu près de Lagoscuro, le 17 mars 1644, que par la vitesse de son cheval (1). Le pape se sentant tous les jours plus affaibli et plus infirme, fut obligé de songer à la paix.

Les Français se chargèrent du rôle de médiateurs ; les Espagnols avaient si peu de crédit à la cour du pape, et ils avaient également tant perdu ailleurs de leur autorité, que, cette fois, ils demeurèrent entièrement exclus des négociations.

Le pape avait souvent dit qu'il savait bien que l'intention des Vénitiens était de le faire mourir de chagrin, mais qu'ils ne réussiraient point, et qu'il saurait leur tenir tête ; maintenant il se voyait obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandaient, savoir : d'absoudre de l'excommunication le duc de Parme et de le rétablir dans Castro. Urbain n'avait jamais cru que les choses

(1) *Nani : Storia Veneta, lib. XII, p. 740.*

en viendraient à cette extrémité; il ressentit très vivement cette humiliation.

A cette époque, il fut sous le poids d'une autre douleur. Il pensa de nouveau avoir favorisé ses neveux d'une manière trop partiale et trop exclusive, et avoir chargé sa conscience devant Dieu. Il convoqua encore une fois quelques théologiens, ceux dans qui il avait une confiance particulière, parmi lesquels on cite le cardinal Lugo et le père Lupis, jésuite, pour procéder à une consultation en sa présence. La réponse fut : les neveux de Sa Sainteté s'étant fait tant d'ennemis, il est juste et même nécessaire, pour l'honneur du Siége apostolique, de leur laisser les moyens de conserver, en dépit de ces ennemis, une considération qui ne puisse être abaissée après la mort du pape (1).

C'est au milieu de doutes si pleins d'anxiété, et accablé du sentiment pénible d'avoir échoué dans son entreprise, que le pape marcha au devant de la mort. Son médecin a assuré qu'au moment où il fut obligé de signer la paix de Castro, il tomba en faiblesse, accablé par la douleur : c'est par cette défaillance que commença la maladie dont il mourut. Il supplia le ciel de le venger des

(1) *Nicoletti : Vita di papa Urbano, tom.* VIII.

princes impies qui l'avaient contraint à faire la guerre. Il mourut le 29 juillet 1644.

A peine le Saint-Siége s'était-il retiré du centre des affaires européennes, qu'il éprouvait en Italie, dans ses propres affaires, un échec tel qu'il n'en avait pas éprouvé depuis long-temps.

Le pape Clément VIII s'était brouillé aussi avec les Farnèse, et avait fini par leur accorder son pardon. Il ne le fit cependant que parce qu'il voulut se venger des Espagnols, avec le secours des autres princes italiens. La situation des choses était maintenant bien différente. Urbain VIII avait attaqué avec toutes ses forces le duc de Parme ; les forces unies de l'Italie avaient épuisé les siennes et l'avaient forcé à une paix désavantageuse. On ne peut nier que la papauté apparaissait, pour la première fois, affaiblie et vaincue.

§ V.

INNOCENT X.

Une réaction se manifesta aussitôt dans le conclave (1). Les neveux d'Urbain VIII avaient introduit quarante-huit cardinaux, créatures de leur oncle; jamais il n'avait existé une faction aussi redoutable; néanmoins, ils virent bientôt qu'ils ne réussiraient pas à faire nommer Sacchetti, l'homme de leur choix : les scrutins leur furent de jour en jour plus défavorables. Enfin, François Barberini, pour ne point laisser parvenir à la tiare un adversaire déclaré, se prononça pour le cardinal Pamfili, quoique celui-ci inclinât fortement vers le parti espagnol, et quoique la cour de France l'eût formellement exclu. Le cardinal Pamfili fut élu le 16 septembre 1644. Il prit le nom d'Innocent X, en mémoire, suppose-

(1) *J. Nicii Erythræi Epist.* LXVIII *ad Tyrrhenum*, 3 *non. Aug.* 1644.

t-on, d'Innocent VIII, sous lequel sa famille était venue à Rome.

Cette élection changea subitement la politique de la cour de Rome.

Les princes alliés, surtout les Médicis, auxquels le nouveau pape attribua principalement son élection, gagnèrent de l'influence sur la puissance qu'ils venaient de combattre; cette inscription vénitienne, effacée par Urbain, fut rétablie (1); dans la première promotion qui eut lieu, on n'éleva, pour ainsi dire, que des amis de l'Espagne. Toute la faction espagnole se réveilla et fit équilibre, du moins à Rome, à la faction française.

Les Barberini subirent immédiatement les conséquences de ce changement. Il n'est pas possible de décider aujourd'hui si tout ce qui leur a été imputé est fondé. On prétendait qu'ils s'étaient permis des empiétemens sur la justice, qu'ils s'étaient approprié des bénéfices étrangers; on disait surtout qu'ils avaient soustrait des deniers publics. Le pape résolut de faire rendre compte aux neveux de son prédécesseur de leur administration financière pendant la guerre de Castro (2).

(1) *Relatione de' IV ambasciatori* 1645.

(2) *Relatione delle cose correnti*, 25 *Maggio* 1646. *MS. Chigi.*

Dans le commencement, les Barberini se crurent en sûreté par la protection de la France; comme Mazarin s'était élevé par les faveurs de leur maison, il ne leur laissa pas manquer son appui; ils arborèrent les armes de France à leurs palais, et se mirent ouvertement sous sa protection. Mais le pape Innocent déclara qu'il était là pour prêter main-forte à la justice, et qu'il ne pouvait abandonner ses droits, quand même Bourbon serait aux portes de la ville.

C'est alors seulement qu'Antonio, qui était le plus exposé, prit la fuite, au mois d'octobre 1645; quelques mois plus tard, François s'éloigna, ainsi que Taddeo avec ses enfans.

Le pape fit occuper leurs palais, partager leurs emplois et séquestrer leurs *monti*. Les Romains approuvèrent sa conduite. Le 20 février 1646, le peuple tint une assemblée au Capitole; ce fut la plus belle de toutes celles dont on eût gardé le souvenir, tant elle fut remplie de personnes distinguées par leur rang et leurs titres. On fit la proposition d'inviter le pape à abolir du moins le plus oppressif des impôts d'Urbain VIII, l'impôt de mouture. Les parens des Barberini, craignant qu'aussitôt cet impôt aboli, on ne voulût payer avec leurs biens les créances fondées sur cet impôt, s'opposèrent à cette

proposition; donna Anna Colonna, épouse de Taddeo Barberino, fit lire un écrit dans lequel elle rappelait les services rendus à la ville par Urbain VIII, et son zèle pour le maintien de la justice; elle déclara qu'il était inconvenant de protester contre les impôts légaux d'un pape qui avait si bien mérité du pays. La décision fut néanmoins adoptée, et le pape y accéda sans difficulté : le déficit qui résulta de cette suppression devait être couvert par les biens de don Taddeo, ainsi qu'on l'avait prévu.

La famille du pape précédent étant si vivement attaquée et poursuivie, il s'agissait de savoir ce que ferait pour la sienne le nouveau pontife.

La conduite différente de celle des autres papes suivie, dans cette circonstance, par Innocent X, est un des événemens importans de l'histoire de la papauté, quoique le scandale donné par la cour ait été loin d'être diminué.

Innocent devait surtout des obligations à sa belle-sœur, donna Olympia Maidalchina de Viterbo, parce qu'elle avait apporté une fortune considérable dans la famille Pamfili. Il fut très satisfait de ce qu'elle n'avait pas voulu se remarier après la mort de son époux, le frère d'Inno-

cent (1). Depuis long-temps, il lui avait abandonné la direction des affaires intérieures de la famille : il en résulta qu'elle obtint aussi de l'influence sur l'administration de la papauté.

Elle acquit très promptement une grande considération. Les ambassadeurs qui arrivaient commençaient par lui faire visite; les cardinaux avaient son portrait dans leurs appartemens, comme on a celui de son prince; les cours étrangères cherchaient, par des présens, à obtenir sa faveur. Le même moyen étant employé de tous ceux qui avaient besoin de la protection de l'administration papale (on prétend même qu'elle se faisait un traitement mensuel par les petits emplois qu'elle procurait), les richesses affluèrent abondamment vers elle. En peu de temps, elle se monta une grande maison, donnant des fêtes, des spectacles, voyageant et faisant des acquisitions de biens. Ses filles furent mariées dans les familles les plus distinguées et les plus riches : l'une épousa un Ludovisi, et l'autre un Giustiniani. Quant à son fils, don Camillo, doué de peu de capacité, elle avait d'abord jugé plus convenable de le faire entrer dans l'état ecclésiastique, et de lui faire prendre, du moins exté-

(1) *Bussi : Storia di Viterbo*, p. 331.

rieurement, la position d'un cardinal-neveu; mais l'occasion d'un mariage brillant s'étant présentée (la plus riche héritière de Rome, donna Olympia Aldobrandino, était devenue libre par la mort de son époux), don Camillo rentra dans l'état laïque et contracta cette union.

Don Camillo devint aussi heureux qu'il lui était possible de pouvoir l'espérer. Sa femme était tout à la fois riche, jeune, remplie de grâces et d'esprit, couvrant ses défauts par des qualités brillantes. Mais elle aussi voulait régner. Il n'y eut pas un instant de paix entre la belle-mère et la belle-fille. La maison du pape n'était remplie que des querelles de ces deux femmes. Dans le commencement, les nouveaux mariés furent obligés de s'éloigner; mais cela ne dura pas long-temps: ils revinrent malgré le pape; la division qui existait fut alors connue de tout le monde. Donna Olympia Maidalchina parut, par exemple, un jour au Corso, pendant le carnaval, dans un équipage magnifique; son fils et sa belle-fille étaient à une fenêtre; aussitôt qu'ils aperçurent le char de leur mère, ils se retirèrent; chacun en fit la remarque et toute la ville de Rome en parla (1). Les différentes factions

(1) *Diario Deone*, *Ag*. 1648.

cherchèrent à exploiter à leur profit ces divisions.

Le pape Innocent avait malheureusement un esprit plus propre à favoriser des dissensions de ce genre qu'à les accommoder. Innocent était un homme bien loin d'avoir des qualités communes. Dans les fonctions qu'il avait eu à remplir avant son élévation au Saint-Siége, dans la Rota, comme nonce, comme cardinal, il s'était montré actif, irréprochable et loyal; devenu pape, il conserva cette réputation. On trouvait son zèle d'autant plus extraordinaire qu'il comptait déjà soixante-douze ans, lorsqu'il fut élu: « malgré cela, disait-on, le travail ne le fatigue point; après le travail, il est aussi libre et aussi frais qu'auparavant: il parle avec plaisir aux gens, et laisse chacun s'expliquer. » Il opposa un abord facile et une humeur gaie à la fierté de la vie retirée d'Urbain VIII. Il prit particulièrement à cœur de procurer l'ordre et la tranquillité à la ville de Rome. Il mit son ambition à maintenir le respect de la propriété et des personnes, pendant le jour et la nuit, à ne permettre aucuns mauvais traitemens des inférieurs par les supérieurs, des faibles par les puissans (1). Il força

(1) *Relatione di Contarini* 1648.

les barons à payer leurs dettes. Comme le duc de Parme ne contentait toujours pas encore ses créanciers, et que le pape ne pouvait se montrer dans Rome sans qu'on le conjurât de faire rendre justice aux montistes, comme en outre l'évêque de Castro avait été assassiné, croyait-on, par des agens du gouvernement ducal, on se décida à prendre enfin des mesures énergiques dans cette affaire.

Les biens des Farnèse furent de nouveau exposés en vente ; des soldats et des sbires furent envoyés à Castro pour en prendre possession, au nom des montistes (1). Le duc hésita encore et tenta de pénétrer dans l'Etat de l'Eglise, mais cette fois il ne trouva pas de secours. Innocent X n'était pas redouté par les princes italiens, il était plutôt leur allié, ainsi que nous l'avons vu. Castro fut pris et rasé, le duc obligé d'abandonner ce pays à l'administration de la chambre papale qui s'engagea à satisfaire ses créanciers ; il accéda même à cette clause, qu'il perdrait entièrement le pays, dans le cas où il n'aurait pas amorti les *Monti Farnesi* dans le délai de huit ans. Le capital s'élevait à environ 1,700,000 scudi, et les intérêts échus à environ 400,000

(1) *Diario Deone, 16 Giugno 1649.*

scudi. Le duc ne parut pas être en état de pouvoir fournir une aussi grande somme. Il y avait dans l'accommodement, qui d'ailleurs fut renouvelé sous la médiation de l'Espagne, une renonciation forcée.

Dans toutes ces affaires, Innocent X apparaît énergique, prudent et résolu ; mais il avait un défaut qui rendait tous rapports avec lui très difficiles, et qui répandit bien de l'amertume sur sa vie : il n'avait une confiance suivie dans personne ; la faveur et la défaveur alternaient chez lui suivant les impressions du moment.

Le dataire Cecchini, entre autres, l'éprouva. Après avoir joui long-temps de la faveur du pontife, il se vit tout-à-coup soupçonné, rudoyé, blâmé et placé au dessous de son fonctionnaire inférieur, ce Mascambruno à qui on prouva plus tard qu'il avait fait les falsifications les plus extraordinaires (1).

Mais des complications bien plus graves encore surgirent dans la famille du pape.

(1) *Vita del Cl. Cecchini scritta da lui medesimo. Scrittura contra mons. Mascambruno, con laquale s'intende che s'intruisca il processo che contro il medesimo si va fabricando :* et l'écrit encore plus détaillé *Pro A. P. D. Mascambruno. MS.*

Innocent X n'avait plus de neveu ecclésiastique depuis le mariage de don Camillo Pamfili ; un neveu cependant faisait depuis long-temps partie d'une cour papale. Un jour que don Camillo Astalli, parent éloigné de sa famille, lui fut présenté, il sentit son cœur porté à une bienveillance particulière. Il conçut la résolution de conférer à ce jeune homme la dignité de cardinal-neveu. Il l'admit dans son intérieur, lui donna un appartement dans le palais et lui fit prendre part aux affaires. Cette élévation fut annoncée par des fêtes publiques et par des salves d'artillerie du château Saint-Ange.

Mais il n'en résulta rien que de nouvelles mésintelligences.

Les autres parens du pape se crurent négligés : même les cardinaux nommés jusqu'alors par Innocent se montrèrent mécontens de ce qu'on leur préférait un jeune homme parvenu après eux (1) ; donna Olympia surtout était irritée. Elle avait vanté le jeune Astalli, elle l'avait proposé pour cardinal, et cependant elle n'avait jamais pensé que le pape irait si loin.

Elle-même fut d'abord éloignée. Le neveu laïque et sa femme qui, comme s'exprime un

(1) *Diario Deone*, 10 Sett. 1658.

contemporain, « était aussi supérieure aux femmes ordinaires que son époux était un homme ordinaire, » rentrèrent dans le palais.

Mais le neveu naturel laïque et le neveu adoptif ecclésiastique ne vécurent pas long-temps en bonne intelligence. La vieille Olympia fut rappelée de nouveau pour maintenir l'ordre dans la maison.

En peu de temps, elle reprit son influence habituelle (1).

Les bustes du pape et de sa belle-sœur se trouvent dans un appartement de la villa Pamfili. Quand on les compare ensemble, quand on rapproche ces traits de la femme, qui expriment de la résolution et de l'esprit, avec la figure douce et sans expression du pape, on voit qu'il était non seulement possible, mais même inévitable, qu'il fût dominé par elle.

Après être rentrée en faveur, elle ne voulut pas souffrir que les avantages que donnait la position d'un neveu échussent à une autre famille que la sienne. Comme Astalli ne partageait pas avec elle, ainsi qu'elle le désirait, les honneurs et les profits du pouvoir, elle n'eut pas de repos

(1) *Pallavicini : Vita di papa Alessandro VII.*

usqu'à ce qu'il eût perdu les bonnes grâces du pape, qu'il fût renversé et éloigné du palais, usqu'à ce qu'elle fût redevenue enfin maîtresse sans rivale dans la maison. Apaisée par des présens, elle contracta les liaisons les plus étroites avec les Barberini qui, à cette époque, étaient revenus à Rome.

Combien toutes ces alternatives de faveur et de défaveur, ces querelles incessantes au milieu de son entourage le plus intime, devaient affliger le pauvre vieux pape! Cette rupture avec ceux qu'il aimait ne pouvait cependant pas anéantir les préférences de son cœur, elle ne servait qu'à le tourmenter, à le rendre malheureux, à lui enlever cette facilité d'humeur, cette gaîté qui lui étaient si naturelles. Le vieux pontife reconnut enfin qu'il était l'instrument de l'ambition et de la cupidité d'une femme; il lui adressa des reproches, il eût vivement souhaité pouvoir s'en débarrasser, mais il n'en eut ni la résolution, ni la force; il ne savait rien faire sans elle. Son pontificat, qui fut un des plus heureux, a néanmoins laissé une mauvaise réputation, à cause de ces embarras de famille et d'intérieur du palais. Ces tourmens continuels contribuèrent à rendre Innocent X encore plus capricieux, plus versatile, plus obstiné, et plus à charge à lui-même;

dans ses derniers jours, nous le voyons encore occupé à dépouiller et à éloigner de nouveau les parens qui lui restaient : il mourut dans ces accès d'humeur chagrine, le 5 janvier 1655.

Son corps demeura trois jours sans qu'aucun de ses parens prît soin de son enterrement, comme ils devaient le faire, suivant l'usage de la Cour. Donna Olympia disait qu'elle était une pauvre veuve, que les frais de cette cérémonie étaient au dessus de ses ressources ; aucun autre ne crut avoir des obligations envers le défunt. Un chanoine, qui avait été au service du pape, mais qui en avait été éloigné depuis long-temps, sacrifia enfin un demi scudi, et lui fit rendre les derniers honneurs.

Mais ne croyons pas que ces déplorables relations domestiques aient eu des conséquences purement personnelles.

Ce népotisme qui avait exercé sous les pontificats précédens un pouvoir si absolu dans l'Etat, une influence si considérable dans l'Eglise, après avoir été fortement ébranlé dans les dernières années d'Urbain VIII, approchait enfin de sa ruine définitive, pour l'honneur du Saint-Siége.

§ VI.

ALEXANDRE VII ET CLÉMENT IX.

Le conclave présenta un aspect inaccoutumé. Jusqu'à ce jour, les neveux s'étaient présentés entourés d'une troupe nombreuse de créatures dévouées, pour s'emparer de la nouvelle élection ; Innocent X n'avait point laissé de neveu qui pût tenir unis les cardinaux de son choix et en former une faction. Les membres du Sacré Collége n'étaient pas redevables de leur élection à cet Astalli, qui n'avait dirigé les rênes du gouvernement que pendant un court espace de temps, et qui n'avait exercé aucune influence dominante ; ils ne pouvaient donc se sentir obligés à son égard : pour la première fois, depuis de bien longues années, les nouveaux cardinaux entrèrent dans le conclave avec une liberté absolue de voter. C'étaient pour la plupart des hommes distingués, d'un caractère indépendant, et tous bien d'accord entre eux; on les désignait sous le

nom de l'*escadron volant* (1). Ils étaient déterminés à ne plus obéir aux volontés d'un neveu, mais à leur propre conviction et à leur conscience.

Un d'eux, le cardinal Ottobuono, s'écria au lit de mort d'Innocent X : « Il nous faut chercher un homme de bien ! — Si vous cherchez un homme de bien, lui répondit Azzolino, un autre d'entre eux, là bas, dit-il en montrant Chigi, il y en a un. » En effet, Chigi s'était acquis, non seulement la réputation d'un homme habile et plein de bonnes intentions, mais il s'était particulièrement montré l'adversaire des abus de la forme de gouvernement pratiquée jusqu'à ce jour, abus qui n'avaient jamais été plus crians. Il y avait cependant, surtout parmi les Français, une opposition puissante contre ces cardinaux unis. Lorsque Mazarin, chassé de la France par les troubles de la Fronde, s'occupait, aux frontières de l'Allemagne, de se préparer à reprendre par la force des armes le pouvoir qu'il avait perdu, il n'avait pas trouvé dans Chigi, alors nonce à Cologne, l'appui sur lequel il croyait

(1) Pallavicini nomme les suivans comme ayant formé alliance: Imperiale, Omodei, Borromei, Odescalco, Pio, Aquaviva, Ottobuono, Albizi, Gualtieri, Azzoline. C'est l'ambassadeur espagnol qui leur donna la dénomination de *Squadrone*.

pouvoir compter : depuis ce moment, il éprouvait une aversion personnelle pour Chigi. Ce fut la cause des nombreuses difficultés de l'élection ; les luttes électorales durèrent encore très long-temps; mais enfin, les nouveaux membres du collége, les *squadronistes*, l'emportèrent, Fabio Chigi fut élu le 7 avril 1655 : il prit le nom d'Alexandre VII.

L'inspiration qui avait déterminé l'élection du nouveau pape imposait à celui-ci le devoir de gouverner autrement que ses derniers prédécesseurs : il parut bien résolu à s'y conformer.

Il resta long-temps sans laisser venir ses neveux à Rome, se vantant de ne pas leur donner *un liard;* son confesseur, Pallavicini, qui écrivit à cette époque l'histoire du concile de Trente, s'écriait déjà dans son ouvrage, qu'il promettait à Alexandre VII un nom immortel, surtout à cause de cette conduite envers sa famille (1).

Il n'est malheureusement jamais facile d'abandonner une vieille habitude, et celle-ci

(1) *Populus*, dit-il, dans la biographie latine d'Alexandre VII, *qui præ multis vectigalibus humeris sibi ferre videbatur recentiores pontificias domos tot opibus onustas, huic Alexandri S^mi magnanimitati mirifice plaudebat; inexplicabili detrimento erat et sacro imperio distributione minus æqua beneficiorum et perpetuis populi oneribus.*

n'aurait pu parvenir à une telle domination, si elle n'avait pas eu en elle-même quelque chose de recommandable et de très naturel; dans toutes les cours, il se rencontrera toujours des gens prêts à exalter ces faiblesses et à maintenir le passé, quand même des abus frapperaient tous les regards.

Peu à peu, les uns et les autres représentèrent à Alexandre VII qu'il n'était pas convenable que les parens du pape restassent les simples citoyens d'une ville; cela n'était même pas possible, et, à Sienne, on ne manquait pas de rendre des honneurs de prince à sa famille, ce qui peut facilement impliquer le Saint-Siége dans des relations fâcheuses avec la Toscane. D'autres, non seulement confirmèrent ces assertions, ils y ajoutèrent qne le pape donnerait un meilleur exemple, en admettant ses parens à sa cour, mais en sachant les maintenir dans de justes bornes, qu'en les tenant ainsi entièrement éloignés. Celui qui, sans doute, fit le plus d'impression sur le pape, fut Oliva, recteur du collége des jésuites, qui déclara nettement : que le pape commettait un péché en ne faisant pas venir auprès de lui ses neveux; les ambassadeurs étrangers n'auraient jamais autant de confiance dans un simple ministre que dans un parent du pape, d'où il résulterait que

e saint Père serait mal informé et ne pourrait
as gouverner convenablement.

Il n'en fallait pas tant pour décider le pape, ui, d'ailleurs, éprouvait déjà un secret penchant ers ce parti. Le 24 avril 1656, il agita, dans le onsistoire, la question de savoir si les cardinaux, es frères, approuveraient qu'il appelât ses pa- ens pour le service du Siége apostolique. On 'osa pas le contredire : peu de temps après, ses arens arrivèrent (1). Le frère du pape, don lario, obtint les emplois les plus lucratifs, la irveillance sur l'*Annona,* l'administration de la istice dans le *Borgo;* son fils Flavio devint car- inal *Padrone* et eut bientôt 100,000 scudi de evenus ecclésiastiques; un autre frère du pape, ue celui-ci avait aimé particulièrement, était ort; son fils Agostino fut choisi pour fonder nouvelle famille; on le dota successivement es plus belles propriétés, de l'incomparable riccia, de la principauté Farnese, du palais ir la *Piazza Colonna*, d'un grand nombre de ileurs des *monti,* et il fut marié avec une orghèse (2). Ces faveurs furent même étendues ir des parens plus éloignés.

(1) Pallavicini : *In quei primi giorni i partiali d'Alessandro n potean comparir in pubblico senza soggiacere a mordaci erni.*

(2) *Vita di Alessandro VII*, 1666.

Ainsi, la cour était retombée dans les anciens abus. Mais Flavio Chigi était bien loin de posséder l'autorité de Pietro Aldobrandino, ou de Scipione Caffarelli, ou de François Barberino; il n'y prétendait pas non plus; le gouvernement n'avait point d'attraits pour lui; il enviait, au contraire, le sort de son cousin laïque Agostino, qui lui parut avoir reçu en partage, sans beaucoup de peine et de travail, la meilleure somme de bonheur.

Une *congrégation de l'Etat* avait été instituée du vivant d'Urbain VIII, dans laquelle on devait délibérer sur les affaires générales les plus graves. Elle avait encore, à cette époque, peu d'importance. Sous Innocent X, elle en acquit beaucoup. Pancirolo, secrétaire de cette congrégation, le premier qui se distingua dans l'exercice de cette fonction, prit la plus grande part au gouvernement d'Innocent X; c'est à lui surtout qu'on attribue l'impossibilité, pour aucun des neveux du pape, de se maintenir au pouvoir. Chigi lui-même remplit pendant quelque temps cette même fonction; maintenant, elle était occupée par Rospigliosi : il avait toutes les affaires étrangères sous sa direction. Celles des immunités ecclésiastiques étaient traitées par le cardinal Corrado de Ferrara. Monsignore Fu-

gnano avait la direction des Ordres religieux; Pallavicini décidait les questions théologiques. Les congrégations, qui avaient obtenu peu d'influence sous les papes précédens, acquirent une autorité réelle. Déjà on entendait soutenir : que le droit de décision absolue n'appartient au pape que dans les matières spirituelles; dans les affaires temporelles, au contraire, savoir: quand il s'agit de faire la guerre, de conclure la paix, d'aliéner un pays, de lever une contribution, il est obligé de consulter les cardinaux. En effet, le pape Alexandre VII prit une part peu active à l'administration de l'État. Il allait passer deux mois à la campagne, à Castelgandolfo, pour éviter les affaires; quand il était à Rome, les après-midi étaient consacrés à la littérature; les écrivains étaient admis en sa présence et lisaient leurs ouvrages : le pape aimait à faire adopter ses corrections. Dans les matinées aussi, il était difficile d'obtenir audience auprès de lui pour des affaires sérieuses: « J'ai servi, dit Giacomo Quirini, pendant quarante-deux mois, le pape Alexandre, et j'ai reconnu qu'il ne possédait de la papauté que le nom de pape. On ne rencontrait plus chez lui aucune trace des qualités qui l'avaient fait distinguer comme cardinal, de cette vivacité d'esprit, de ce talent de discernement, de cette résolution dans les cas difficiles, de cette

facilité à s'exprimer ; il éloigna tout souci des affaires, ne songeant qu'à vivre dans un repos absolu. »

Alexandre reconnut et désapprouva quelquefois la fausseté de cette conduite. Quand ses négociations réussissaient mal, il en rejetait la faute sur les cardinaux ; peu de temps avant sa mort, dans son délire, on l'entendait encore parler sous le poids de cette préoccupation.

Ces cardinaux du *Squadrone*, qui avaient le plus contribué à l'élection d'Alexandre VII, et qui, pendant tout son règne, avaient conservé une grande considération, décidèrent aussi l'élection dans le nouveau conclave, après la mort d'Alexandre; seulement, cette fois, ils étaient en meilleure intelligence avec la France. Le 20 juin 1667, Rospigliosi, qui avait été jusqu'à ce jour secrétaire d'État, fut élevé au trône papal, sous le nom de Clément IX.

Toutes les voix s'accordèrent à proclamer qu'il était l'homme le meilleur, le plus bienveillant que l'on pût trouver. A la vérité, il n'avait pas une activité proportionnée à ses bonnes intentions ; on le comparait à un arbre couvert de branches saines et fortes, qui produit des feuilles en abondance et quelquefois des fleurs,

et jamais de fruits ; mais il possédait à un haut degré toutes ces vertus qui reposent sur l'absence de défauts, la pureté des mœurs, la modestie, la modération. C'était le premier pape qui observait réellement quelque mesure dans les faveurs qu'il accordait à ses neveux. Ils ne furent pas positivement tenus éloignés de la cour, ils obtinrent des emplois ordinaires et fondèrent même une nouvelle famille ; mais c'est qu'on ne put manquer l'occasion qui se présenta de marier un jeune Rospigliosi avec une riche héritière, une Pallavicina de Gênes. Les faveurs que ces neveux reçurent de leur oncle étaient très modérées ; ils ne s'approprièrent pas la fortune publique, et ne se partagèrent pas entre eux le monopole des affaires et du pouvoir.

C'est là surtout ce qui caractérise la grande transformation qui s'était opérée.

Jusqu'à cette époque, à chaque avénement au trône, les fonctionnaires étaient changés ou en totalité ou du moins en grande partie ; Clément IX abolit cet usage ; ne voulant mécontenter personne, à l'exception d'un petit nombre d'emplois élevés, il conserva tous les fonctionnaires. Ces emplois, dont il dépouilla les titulaires, furent donnés à des cardinaux comme Ottobuono et Azzolino, membres de *l'escadron*

volant, qui avaient dirigé les dernières élections et qui d'ailleurs étaient très puissans. Il se montra bien éloigné de vouloir persécuter les neveux de ses prédécesseurs, comme cela s'était pratiqué sous tant de pontificats: les recommandations de Flavio Chigi ne furent pas beaucoup moins bien accueillies par lui que par Alexandre VII; les faveurs continuèrent à passer par les mains de Flavio; tout resta dans la même situation.

Combien les compatriotes du pape, les habitans de Pistoia, se virent déçus dans leurs espérances! Ils avaient compté sur des honneurs et des places; ceux d'entre eux qui étaient à Rome avaient déjà, dit-on, adopté des mœurs distinguées et commencé à jurer sur parole de gentilhomme: quelle ne fut pas leur douloureuse surprise, en voyant que les emplois qu'ils espéraient obtenir, bien loin de leur être accordés, n'étaient pas même vacans!

Clément IX déploya aussi cette générosité par laquelle les papes avaient coutume de signaler leur avénement au trône; il alla même, sous ce rapport, extraordinairement loin: dans le premier mois de son règne, il distribua des présens pour plus de 600,000 scudi. Mais cette prodigalité ne profita ni à ses compatriotes, ni à ses

neveux, auxquels on fit même des représentations sur cette négligence de leurs intérêts; tout fut partagé entre les cardinaux, entre les membres influens de la cour. On voulut voir dans ces dons le prix de quelques stipulations convenues dans le conclave, cependant on n'en trouve aucune trace distincte.

Cette conduite du nouveau pape était parfaitement en harmonie avec le mouvement qui s'accomplissait dans toute l'Europe.

Il n'y a pas eu d'époque qui ait été plus favorable à l'aristocratie que le milieu du dix-septième siècle: à cette époque, nous voyons dans toute l'étendue de la monarchie espagnole le pouvoir tomber de nouveau entre les mains de la haute noblesse; la constitution anglaise perfectionner, au milieu des luttes les plus sanglantes, le caractère aristocratique des seigneurs tel qu'il s'est conservé jusqu'à nos jours; les parlemens français essayer de jouer un rôle semblable à celui du parlement anglais; la noblesse obtenir dans toute l'Allemagne une prépondérance décisive, excepté dans deux états où un prince valeureux maintint son indépendance; les états de Suède tendre à une restriction des prérogatives du pouvoir souverain, et la noblesse de Pologne acquérir une liberté complète. Le même fait eut lieu à

Rome : une aristocratie nombreuse, puissante et riche environna le trône papal; les familles déjà établies limitèrent le pouvoir de la famille naissante du nouveau pontife; l'autorité spirituelle passa de l'absolutisme et de l'audace envahissante de la monarchie, aux habitudes délibérantes, calmes et faciles d'une constitution aristocratique.

Dans ces circonstances, la Cour prit une autre allure. Il y eut un point d'arrêt très sensible dans cette affluence continuelle d'étrangers qui venaient à Rome chercher fortune, dans cet éternel déplacement de parvenus; une population sédentaire s'était formée, essayons d'en apprécier les élémens et les mouvemens.

§ VII.

ÉLÉMENS DE LA POPULATION DE ROME.

Commençons par les classes les plus élevées dont nous venons de faire mention.

Là, florissaient ces antiques et célèbres familles romaines : les Savelli, les Conti, les Orsini, les Colonna, les Gaetani. Les Savelli possédaient encore leur juridiction de la *Corte Savella*, ainsi que le droit d'exempter tous les ans un criminel de la peine de mort (1); les dames de cette famille ne quittaient jamais, suivant un usage immémorial, leur palais, ou seulement dans un carrosse bien fermé ; les Conti conservaient dans leurs antichambres les portraits des papes issus de leur maison ; les Gaetani ne se rappelaient pas sans orgueil Boniface VIII, persuadés, et on était disposé à le leur accorder,

(1) *Descrittione delle famiglie nobili Romane*, *MS.* de la bibliothèque Saint-Marc, VI, 237 et 234.

que l'esprit de ce pape reposait sur eux; les Colonna et les Orsini se vantaient que, pendant des siècles, aucun traité de paix n'avait été conclu entre les princes chrétiens, dans lequel ils n'eussent été nominativement compris. Mais quelque puissans qu'ils aient pu être autrefois, ils étaient surtout redevables, sous Clément IX, de la place importante qu'ils occupaient, à leur alliance avec la Cour romaine et les papes. Quoique les Orsini possédassent les plus belles propriétés, qui auraient dû leur rapporter près de 80,000 scudi, ils étaient cependant très déchus, à cause de leur générosité mal calculée, et ils avaient besoin des ressources données par les emplois ecclésiastiques. *Don Filippo Colonna* était parvenu à rétablir sa fortune, grâce seulement à l'autorisation que lui avait accordée Urbain VIII de diminuer les intérêts de sa dette, et aux bénéfices ecclésiastiques auxquels quatre de ses fils avaient été promus par ce pape.

Déjà, depuis long-temps, l'usage s'était établi pour les familles naissantes d'entrer en relation intime avec ces vieilles maisons princières.

Sous Innocent X, il exista, pendant quelques années, pour ainsi dire deux grandes branches de parenté formant deux factions ennemies; les Orsini, les Cesarini, les Borghesi, les Aldo-

brandini, les Ludovisi, les Giustiniani étaient unis avec les Pamfili; les Colonna et les Barberini leur étaient opposés. La réconciliation de donna Olympia avec les Barberini réalisa une alliance générale qui embrassa toutes les familles renommées.

C'est précisément dans cette classe que nous remarquons, à cette époque, un changement. Sous les papes précédens, la famille régnante avait toujours joué le grand rôle, elle avait écarté les membres de la famille du pontife décédé et les avait éclipsés par l'acquisition de richesses encore plus considérables. Aujourd'hui il n'en pouvait plus être ainsi, soit parce que les anciennes familles étaient devenues trop riches par des mariages entre elles ou par une meilleure administration de leur fortune, soit parce que les trésors de la papauté s'épuisèrent insensiblement. Les Chigi, les Rospigliosi étaient bien loin de songer à dépasser leurs prédécesseurs; il leur suffisait de parvenir à être reçus au milieu d'eux.

Chaque société se représente, se reflète, pour ainsi dire, comme dans un miroir, dans quelque production de l'esprit, dans une coutume originale; l'image la plus fidèle de cette société romaine et de sa vie était le cérémonial de la

Cour. Il n'y a jamais eu d'époque où l'on ait tenu plus sévèrement à l'étiquette, ce qui est parfaitement conforme aux tendances aristocratiques de ce siècle. Si le cérémonial a été perfectionné à Rome avec plus d'art et de prédilection, c'est que cette Cour prétendait à la primauté sur toutes les autres, et elle cherchait à exprimer cette prétention par certaines formes extérieures (1); et c'est aussi parce que les ambassadeurs de France et d'Espagne s'étaient disputé de tout temps la prééminence auprès de cette Cour. Il y eut sous ce règne de Clément IX des discussions innombrables pour le rang, entre les ambassadeurs et les hauts fonctionnaires, par exemple, le gouverneur; entre les cardinaux qui siégeaient dans la *Rota* et les autres cardinaux; entre une foule d'autres corporations de fonctionnaires; entre les diverses familles, par exemple, entre les Orsini et les Colonna; c'était en vain que le pape Sixte V avait décidé que l'aîné des deux familles devait toujours avoir le pas; quand un Colonna était l'aîné, les Orsini s'abstenaient de paraître; quand c'était un Orsini, les Colonna se tenaient éloignés; les Conti et les Savelli, de leur côté, cédaient malgré

(1) L'ambassadeur français Béthune se plaint, par exemple, à la date du 23 février 1627, de ces essais d'étiquette, dans Siri: *Memorie rec.* VI, p. 262.

ux et en protestant continuellement, à ces derniers mêmes, le premier rang. Les distinctions taient réglées avec le soin le plus minutieux: n ouvrait, par exemple, les deux battans de la orte pour les parens du pape, lorsque ceux-ci ntraient dans les appartemens pontificaux; les utres barons ou cardinaux devaient se contenter 'un seul battant. Une singulière manière de endre les honneurs s'était introduite : on faisait rrêter son carrosse quand on rencontrait la voiure d'une personne d'un rang supérieur, d'un rotecteur. Le marquis Mattei fut, à ce qu'on rétend, le premier qui rendit cet honneur au ardinal Alessandro Farnèse; ce cardinal fit aussi rrêter son carrosse, et ils échangèrent quelques aroles (1). D'autres suivirent bientôt cet xemple. Les ambassadeurs recevaient ce témoinage de respect de la part de leurs compatriotes; c'était un usage général, malgré toute on incommodité. L'amour-propre s'attache vec force précisément à ce qui est insignifiant, arce qu'on ne peut pardonner aux siens ou à es égaux ce qui paraît un manque de déférence.

Descendons un échelon plus bas.

(1) J'ai vu dans la bibliothèque Barberina un mémoire particuler : *Circa il fermar le carroze per complimento e come s'intro_lusse in uso.*

Au milieu du dix-septième siècle, on comptait à Rome environ cinquante familles nobles qui avaient trois cents ans d'existence, trente-cinq qui en avaient deux cents, et seize qui dataient de cent ans. On ne voulait pas reconnaître celles qui prétendaient remonter au delà, et on leur attribuait une extraction basse. Dans l'origine, une grande partie de ces familles était établie dans la campagne; mais, malheureusement pour elles, elles se déterminèrent, comme nous l'avons déjà vu, à vendre leurs biens aux familles des neveux, et à en placer l'argent dans les *monti*, à une époque où ils rapportaient de forts intérêts. Dans le commencement, ces opérations ne parurent pas désavantageuses; les neveux payaient très largement ces biens, et souvent au dessus de leur valeur; les intérêts des *monti*, que l'on touchait régulièrement et sans se donner aucune peine, s'élevaient plus haut que l'excédant du produit de la culture la plus soignée. Bientôt, cependant, on s'aperçut que l'on avait changé des propriétés solides et assurées contre des capitaux fugitifs. Alexandre VII se vit entraîné à faire des réductions sur les *monti*, réductions qui ébranlèrent le crédit et firent baisser considérablement les valeurs de ces établissemens. Il n'y a point de famille qui n'ait eu des pertes à supporter.

Mais à côté de ces familles, il s'en éleva une foule d'autres. Les cardinaux et les prélats de la Cour suivaient l'exemple des papes, chacun suivant sa fortune. Eux aussi ne négligèrent pas d'enrichir leurs neveux avec l'excédant des revenus ecclésiastiques, et de fonder de nouvelles et puissantes maisons. D'autres familles arrivèrent à une position plus relevée, par des places qu'elles occupèrent dans l'administration de la justice; un grand nombre d'autres encore, par les richesses qu'elles amassèrent, comme banquiers pour les affaires de la Daterie. On comptait, au milieu du dix-septième siècle, quinze familles florentines, onze génoises, neuf portugaises et quatre françaises, qui durent à cette dernière industrie une plus ou moins grande élévation, suivant leur bonheur ou leur habileté; les membres de quelques unes d'entre elles devinrent les rois de l'argent, indépendans de toutes les complications quotidiennes, comme sous Urbain VIII, les Guicciardini, les Doni, auxquels se joignaient les Giustiniani, les Primi, les Pallavicini. Des familles notables, non seulement d'Urbino, de Rieti, de Bologne, mais aussi de Parme et de Florence, venaient s'établir à Rome, attirées par l'institution des *monti* et la vénalité des emplois. Les valeurs des *monti* furent pendant long-temps une possession très recherchée,

surtout celles des *monti vacabili*, qui constituaient une espèce de rente viagère, et rapportaient dix et demi pour cent d'intérêts; non seulement ces valeurs étaient transférées par les plus âgés sur les plus jeunes, mais quand on négligeait l'exécution de cet acte, elles étaient directement transmises par voie de succession : l'administration s'y prêtait sans difficulté. Les choses se passaient de même au sujet des emplois vénaux; à la mort du titulaire, ces emplois auraient dû revenir à la Chambre, et voilà pourquoi le produit était si considérable, relativement au capital primitif; en réalité, ce produit n'était qu'une rente, puisque le titulaire n'avait nullement l'obligation de s'astreindre à aucun des devoirs de sa charge; le transfert de ces fonctions ponvait aussi s'effectuer sans beaucoup de difficultés. Un grand nombre d'emplois sont restés un siècle sans devenir vacans.

La réunion des fonctionnaires et des montistes en colléges leur donna les priviléges d'une certaine représentation, et quoiqu'ils aient été peu à peu troublés dans leurs droits, ils ne cessèrent cependant jamais d'avoir une position indépendante.

La basse classe du peuple s'établit, toujours plus nombreuse, autour de ces famille riches, puissantes et ambitieuses.

Il nous reste des catalogues contenant les chiffres de la population de Rome; en les comparant entre eux, pour diverses années, on arrive à un résultat très remarquable, au sujet de la formation de cette population. On ne peut pas dire qu'elle se soit rapidement augmentée : en l'année 1600, nous trouvons environ 110,000 habitans; cinquante-six ans plus tard, un peu plus de 120,000, et cette augmentation n'a rien d'extraordinaire : mais il est un autre fait digne d'être observé. La population de Rome avait été, dans les siècles précédens, très mobile. Sous Paul IV, elle descendit de 80,000 à 50,000; moins d'un demi-siècle après, elle s'éleva à plus de 100,000. Ces changemens provenaient de ce que ceux qui composaient la Cour étaient pour la plupart des célibataires et n'y avaient point de demeure fixe. Vers la fin du seizième siècle, mais principalement dans la première moitié du dix-septième, l'établissement de nombreuses familles rendit la population plus stable. Rome avait

En l'an	1600	109,729 habitans et	20,019 familles.
	1614	115,643	21,422
	1619	106,050	24,380
	1628	115,374	24,429
	1644	110,608	27,279
	1653	118,882	29,081
	1656	120,596	30,103 (1).

(1) Les catalogues d'où ces chiffres sont extraits se trouvent en



l'accroissement des habi
sente que le même chiffı
taires qui allaient et ven
la masse de la populatio
pour toujours. Elle e
époque dans la même pı
changemens insignifians.

Après le retour des p
du schisme, la ville, c
venir un village, se dé
l'influence de la Cour roı
la richesse des familles
qui n'avait plus à craind
ni ennemis extérieurs,
procurée par la rente q
de l'État ou de l'Église
population, fixée, domi

presque tout entière de parvenus, comme les neveux eux-mêmes.

Jusqu'alors, cette population avait été continuellement augmentée et rajeunie par de nouveaux venus, qui affluaient particulièrement de la patrie de chaque pape; la capitale elle-même de la chrétienté avait été créée, embellie, agrandie, sous l'influence de l'immense action sur le monde que le Saint-Siége avait exercée, grâce à la restauration du catholicisme; mais dès que l'extension de l'empire spirituel s'arrêta, la population cessa aussi de s'accroître.

La ville moderne, telle qu'elle charme encore aujourd'hui l'attention des voyageurs, est l'œuvre, en grande partie, de cette grande époque de la restauration catholique. Jetons un coup d'œil sur ses monumens.

§ VIII.

CONSTRUCTIONS DES PAPES.

Nous avons parlé des constructions grandioses exécutées par Sixte V, et de l'esprit de réaction religieuse qui présida à ses travaux. Son exemple fut suivi par Clément VIII. C'est lui qui a fait élever quelques unes des plus belles chapelles dans San-Giovanni et dans Saint-Pierre; il a fondé la nouvelle résidence dans le Vatican : le pape et le secrétaire d'Etat habitent encore de nos jours les appartemens que Clément VIII a fait construire.

Mais Paul V, surtout, eut l'ambition de rivaliser avec le franciscain (Sixte V). « Dans toute la ville, dit une biographie contemporaine de Paul V, il a aplani des coteaux; partout où il y avait des sinuosités, il a ouvert de larges points de vue, il a construit de grandes places et les a rendues encore plus magnifiques par la construction de nouveaux édifices; l'eau qu'il a

amenée au milieu de la ville n'est plus le simple jeu artificiel de tuyaux; elle jaillit comme un torrent. La variété des jardins qu'il a fait planter rivalise avec la splendeur de ses palais. Dans l'intérieur de ses chapelles privées, tout est resplendissant d'or et d'argent; elles sont non seulement ornées, mais remplies de pierres précieuses. Les chapelles publiques s'élèvent comme des basiliques, les basiliques comme des temples, les temples comme des montagnes de marbre (1). »

Nous voyons que ce n'est pas le beau et l'harmonie des proportions qu'on loue dans ses constructions, mais bien le colossal et le magnifique, ce qui est en effet leur caractère.

Dans *S.-Maria-Maggiore*, il fit ériger, vis-à-vis la chapelle de Sixte V, une chapelle encore plus brillante et tout entière en marbre le plus précieux.

Il conduisit au Janicule, de plus loin encore que Sixte V ne l'avait fait, d'une distance de trente-cinq milles, l'eau qui porte son nom, l'*Aqua Paolina*. Qui n'est pas venu visiter ces antiques et célèbres collines, qui furent atta-

(1) *Vita Pauli V compendiose scripta. MS. Barb.*

quées par Porsenna, et qui aujourd'hui ne sont plus que des vignobles, des vergers et des ruines! du haut de ces collines, on découvre la ville et la campagne jusqu'aux montagnes éloignées que le soir enveloppe d'une vapeur admirablement colorée, comme d'un voile transparent. La solitude est magnifiquement animée par le murmure de l'eau jaillissante. Ce qui distingue Rome parmi toutes les autres villes, c'est l'abondance de l'eau, c'est la quantité de fontaines. L'*Aqua Paolina* contribue sans doute le plus à ce charme tout particulier, c'est elle qui remplit les fontaines incomparables de la place S.-Pierre. Elle est dirigée, par dessous le *Ponte Sisto*, dans la ville proprement dite; les fontaines près du palais Farnèse, et plus loin, plusieurs autres, sont entretenues par cette eau.

Sixte V avait fait élever la coupole de Saint-Pierre, Paul V entreprit d'achever l'église (1). Il exécuta ce travail dans les plus grandes proportions, en se conformant à l'esprit de son époque. De nos jours, nous aimerions mieux que

(1) *Magnificentia Pauli V, seu publicæ utilitatis et splendoris opera a Paulo vel in urbe vel alibi instituta. MS. Unius Pauli jussu impensisque instructa ejus templi pars cum reliquis ab omnibus retro pontificibus extructis partibus merito conferri potest.*

l'on eût suivi le plan primitif de Bramante et de Michel-Ange; le projet de Paul V, au contraire, a parfaitement satisfait le goût du dix-septième et du dix-huitième siècle. Il est vrai que ce sont des dimensions exagérées; qui peut trouver cette façade belle? Mais quel aspect séduisant, grandiose! Le colossal du monument, la place, l'obélisque, tous les édifices environnans produisent l'impression gigantesque que l'on se proposait, et qui vous saisit avec une force irrésistible, indélébile.

Malgré la brièveté du règne des Ludovisi, ils ont cependant élevé à leur mémoire un monument impérissable, *S.-Ignatio*, et leur *villa* située dans l'intérieur de Rome; Nicolo Ludovisio possédait six palais qui tous furent embellis par ses soins.

Urbain VIII s'est survécu, non seulement dans diverses églises — S.-Bibiana, S.-Quirico, S.-Sébastien sur le Palatin, mais surtout dans les palais et dans les fortifications, monumens bien plus conformes à ses goûts. Après avoir entouré le château St.-Ange de fossés et de remparts, après l'avoir armé, fortifié et achevé, comme il s'en vante sur une de ses monnaies, il continua, suivant le plan de l'habile architecte, le cardinal Maculano, la muraille autour du Vatican et

du jardin Belvedere, jusqu'à la porte Cavalleggieri : là commençaient alors d'autres fortifications qui devaient entourer la Lungara, Trastevere et le Janicule, et s'étendre jusqu'au prieuré sur l'Aventin ; la *Porta Portuense* est l'ouvrage d'Urbain VIII. Ce n'est que dans cette enceinte qu'il se sentit en sûreté. Il a rétabli avec soin le pont qui conduit des habitations papales au château St.-Ange (1).

Le pape Innocent X a aussi beaucoup bâti : sur le Capitole, dont il chercha à mettre les deux côtés en harmonie ; dans l'église de Latran où il eut le mérite de respecter les anciennes formes de l'art, beaucoup plus qu'on ne l'avait fait jusqu'à ce jour ; principalement sur la *Piazza Navona.*

On a remarqué que lorsqu'il traversait la place St.-Pierre, il tenait les yeux fixés sur la fontaine de Paul V (2). Il voulait rivaliser avec ce pape, et orner sa place favorite d'une fontaine encore plus belle. Bernini appliqua tout son art à remplir ce but. Un obélisque fut amené du cirque

(1) Extraits du Diario de Giacinto Gigli, qui m'a été malheureusement dérobé pendant mon séjour à Rome. — C'est la principale perte qu'ait éprouvée ma collection. — Cancellieri, *del tarantismo di Roma*, p. 55, a fait imprimer les passages qui se trouvent ici.

(2) *Diario Deone*, 4 *Luglio* 1648.

de Caracalla, on y grava les armes de la famille. Des maisons furent abattues pour donner à la place une forme nouvelle; *S.-Agnete* fut entièrement restaurée; non loin de là, s'éleva le palais Pamfili, richement doté de statues, de peintures et d'un ameublement précieux. Il transforma la vigne que sa famille possédait de l'autre côté du Vatican en une des plus belles villas, renfermant tout ce qui pouvait rendre agréable la vie de la campagne.

Nous observons déjà dans Alexandre VII le goût moderne pour la régularité. Combien de maisons n'a-t-il pas fait abattre afin de rendre les rues droites! il fallut que le palais Salviati tombât pour former la place du *Collegio Romano;* il changea aussi la place Colonna sur laquelle il construisit son palais de famille. Il a restauré la *Sapienza* et la *Propaganda*. Mais son monument le plus remarquable fut sans aucun doute la colonnade dont il entoura la partie supérieure de la place St.-Pierre, ouvrage colossal composé de 281 colonnes et 88 piliers. Quoi qu'on ait pu dire dans le commencement et même plus tard contre ce monument (1), on ne

(1) Les frais s'élevaient déjà sous Alexandre à 900,000 scudi qui furent pris dans la la caisse *della fabrica di S. Pietro.*

peut cependant nier qu'il soit conçu dans une idée d'ensemble, et qu'il contribue pour sa part à l'aspect immense et séduisant de cette place.

C'est ainsi que se forma et s'embellit insensiblement cette ville que depuis cette époque d'innombrables étrangers sont venus visiter. Elle se remplit en même temps de trésors de tous genres. Des bibliothèques nombreuses furent établies dans le Vatican, dans les couvens des augustins, des dominicains, dans les maisons des jésuites et des pères de l'Oratoire; dans les palais, on rivalisait à qui entasserait le plus d'ouvrages imprimés, à qui recueillerait le plus de manuscrits rares. Non pas qu'on se soit livré avec beaucoup d'ardeur à l'étude des sciences; on étudiait, mais à loisir; moins pour faire quelque découverte nouvelle que pour s'approprier et mettre en œuvre celles qui étaient connues. De toutes les académies qui s'élevèrent d'année en année, deux seulement se consacrèrent à l'étude de la nature, mais sans produire aucun travail original (1); toutes les autres, portant les noms les

(1) Je veux parler de l'académie Lincei, fondée en 1603 par Federigo Cesi, qui cependant n'a réellement produit qu'un travail italien sur l'histoire naturelle du Mexique par Hermandez. *Tiraboschi : Storia della letteratura italiana*, VIII, p. 195.

plus bizarres, les *umoristi* (1), les *ordonnées*, les *virginales*, lés *fantastiques*, les *uniformes*, ne s'occupaient que de poésie et d'éloquence, d'exercices de gymnastique intellectuelle, restant stationnaires dans un cercle étroit de pensées, et usant cependant à ce jeu stérile de belles facultés. Les palais devaient être ornés non seulement de livres, mais aussi d'ouvrages d'art de l'antiquité et des temps modernes, de statues, de bas-reliefs et d'inscriptions. A cette époque, les maisons Cesi, Giustiniani, Strozzi, Massimi, les jardins des Mattei étaient les plus célèbres; on exposait à l'admiration des contemporains des collections comme celle de Kircher chez les jésuites. Il y avait encore bien plus de curiosité, d'érudition d'antiquaire dans ce zèle à former des collections, que de goût sérieux pour les belles formes de l'art ou de désir d'acquérir des connaissances plus approfondies. Il est digne d'observer que, dans le fond, on pensait toujours encore sur ce sujet comme Sixte V; on était bien éloigné de consacrer aux restes de l'antiquité l'attention et les soins conservateurs qu'ils ont trouvés plus tard. Que pouvait-on espérer de ces amateurs des beaux-arts, lorsqu'on lisait

(1) *Umoristi*, l'Académie des gens de bonne humeur, Fischer: *Vit Erythaei*, p. L. LI.

parmi les priviléges des Borghèse celui-ci : ils ne doivent être punissables pour aucun genre de destruction. On a de la peine à croire tous les actes de vandalisme commis dans le dix-septième siècle. Les Thermes de Constantin s'étaient toujours conservés assez intacts, à travers tant d'époques et de révolutions ; certainement ils auraient dû être protégés par la reconnaissance pour celui qui avait rendu de si éminens services à l'Eglise chrétienne ; néanmoins ils furent détruits de fond en comble sous Paul V, et selon le goût de cette époque, transformés en palais et en jardins, qui furent ensuite échangés pour la *villa Mondragone* dans Frascati. Le temple de la Paix lui-même, également encore assez bien conservé, ne trouva pas grâce auprès de Paul V. Il conçut l'idée de faire fondre une statue d'airain colossale de la Vierge Marie avec l'enfant Jésus, et de la faire placer si haut, que les regards de Marie, la protectrice de Rome, pussent dominer toute la ville. Il fallait pour cet objet une colonne d'une longueur extraordinaire. Il rencontra enfin cette colonne dans le temple de la Paix ; sans s'inquiéter de la voûte qu'elle soutenait, sans réfléchir que cette colonne étant isolée paraîtrait plus bizarre et plus surprenante que belle et harmonieusement placée, il l'en-

leva et y plaça la statue colossale, telle que nous la voyons encore aujourd'hui.

Quand même tout ce qu'on a dit des Barberini ne serait pas vrai, on ne peut cependant nier qu'en général ils procédèrent dans le même esprit. Sous Urbain VIII, on eut encore une fois l'intention de détruire ce monument incomparable des temps républicains, le seul authentique et bien conservé, le monument de Cécilia Metella, afin d'employer le marbre à la construction de la *Fontana di Trevi*. Le plus célèbre sculpteur et architecte de cette époque, Bernini, qui était chargé de la construction de la fontaine, prépara ce projet, et le pape lui donna par un bref la permission de l'exécuter. On s'était déjà mis à l'œuvre, lorsque le peuple romain, qui aimait ses antiquités, s'y opposa avec énergie. Il sauva ce monument, le plus ancien qui eût survécu ; il fallut renoncer à le détruire, pour ne pas exciter une révolte (1).

Mais tout se tient. Dans la littérature comme dans les arts, la réaction catholique développa ses idées, ses tendances particulières qui aspiraient à la domination exclusive, ne comprenant ni ne reconnaissant ce qui leur était étranger,

(1) Deone en donne un récit détaillé.

et se montrant décidées à le détruire, quand elles ne pouvaient le subjuguer.

Rome n'en était toujours pas moins la capitale de la culture intellectuelle de l'Europe; elle n'avait pas son égale pour l'érudition et pour la pratique des arts, telle que le goût de cette époque la demandait; elle était encore féconde en créations musicales; le style harmonique envahit à cette époque le style de chapelle; les voyageurs étaient ravis : « Il faudrait être disgracié de la nature, s'écrie Spon, qui vint à Rome en 1674, pour ne pas trouver sa satisfaction dans une des mille variétés de cette ville merveilleuse (1). » Il les énumère : les bibliothèques où l'on peut étudier les ouvrages les plus rares, les concerts dans les églises et les palais où l'on peut entendre tous les jours les plus belles voix; tant de collections pour la sculpture et la peinture anciennes et modernes; tant d'édifices magnifiques de tous les temps, des villas entières revêtues de bas-reliefs et d'inscriptions, dont à lui seul il en a copié mille nouvelles; la présence de tant d'étrangers, de tous les pays et de toutes les langues; on y jouit des beautés de la nature dans des jardins semblables à ceux du paradis, et

(1) Spon et Wehler : Voyage d'Italie et de Grèce, I, p. 39.

celui qui aime les pratiques de la piété, ajoute-t-il, trouve tout ce qu'il peut souhaiter, au moyen des églises, des reliques, des processions.

Sans doute, il y eut ailleurs des mouvemens intellectuels encore plus complets et plus originaux; mais les formes achevées et parfaites du monde romain, cette concentration de vie qui ne lui présentait pas de destinée hors de lui-même, cette abondance de richesses, cette jouissance tranquille, jointe à la sécurité et au contentement que l'aspect continuel des objets de leur vénération procurait aux fidèles, exerçaient toujours un attrait irrésistible.

Représentons-nous la magie de cet attrait par l'exemple le plus surprenant, qui, à cette époque, opéra une vive réaction même sur la cour de Rome.

§ IX.

DIGRESSION SUR LA REINE CHRISTINE DE SUÈDE. — SA CONVERSION A LA RELIGION CATHOLIQUE. — SON ABDICATION. — SES VOYAGES. — SON INFLUENCE SUR LES ARTS ET LA LITTÉRATURE DE L'ITALIE.

Nous avons eu déjà souvent l'occasion de diriger nos regards vers la Suède.

Dans ce pays, dont le luthéranisme changea toute la constitution politique, dans lequel la réaction catholique rencontra des représentans et des adversaires parmi les personnes le plus haut placées, qui venait de déterminer la solution décisive de la grande lutte qui agitait l'Europe moderne; précisément dans ce pays, le catholicisme fit, à cette époque, la conquête la plus inattendue. Il attira dans son sein la fille du plus ardent champion des protestans, la reine Christine de Suède. La manière dont s'opéra cette conversion est digne d'être connue.

Commençons par apprécier la position prise par la jeune reine dans son royaume.

Après la mort de Gustave-Adolphe, il fut question, pendant un moment, en Suède, comme en 1619 en Autriche, en 1640 en Portugal, et, à cette époque, dans tant d'autres pays, si on ne devait pas se rendre indépendant du pouvoir royal et se constituer en république (1).

Cette proposition fut, il est vrai, rejetée; on prêta foi et hommage à la fille du roi défunt; mais comme elle n'était qu'une enfant de six ans, et qu'il n'y avait personne de la famille royale qui pût prendre les rênes du gouvernement, il ırriva que le pouvoir tomba entre les mains d'un petit nombre de seigneurs. Les tendances anti-monarchiques trouvaient du retentissement et le l'approbation en Suède; déjà la conduite du ong parlement en Angleterre, et bien plus en-:ore les mouvemens de la Fronde, qui étaient ıien plus décidément aristocratiques, avaient ıgité les esprits. « Je le vois bien, dit un jour

(1) *La vie de la reine Christine faite par elle-même*, dans ırckenholtz, *Mémoires pour servir à l'histoire de Christine*, om. III, p. 41 : On m'a voulu persuader qu'on mit en délibéra-ion en certaines assemblées particulières s'il falloit se mettre en berté, n'ayant qu'un enfant en tête, dont il étoit aisé de se dé-ıire, et de s'ériger en république. Comparez la note d'Arckenoltz.

Christine elle-même, au milieu du sénat, on désire ici que la Suède devienne un royaume électoral ou une aristocratie. »

Mais cette jeune princesse n'était pas disposée à laisser tomber le pouvoir royal en décadence; elle voulut être reine dans toute la force du mot. Elle se consacra avec une ardeur admirable aux affaires, dès le moment où elle s'empara de la direction du gouvernement, en l'année 1644. Jamais elle ne négligeait d'assister à une seule séance du sénat; nous la voyons un jour avec la fièvre, s'étant fait saigner, ce qui ne l'empêcha nullement de suivre les séances. Elle prend soin de s'y préparer de son mieux, lisant des pièces de plusieurs pages de longueur, et s'en appropriant le contenu, méditant les points litigieux, le soir, avant de s'endormir, le matin, de bonne heure, à son réveil (1). Elle sait poser une question avec une grande habileté, ne laissant pas deviner le côté vers lequel elle penche; après avoir entendu tous les membres, elle exprime aussi son opinion qui se trouve toujours très bien motivée, et qui, le plus souvent, est adoptée. Les vieux sénateurs sont tout étonnés de

(1) *Paolo Casati al papa Alessandro VII sopra la regina di Suessia. MS.*

l'autorité qu'elle sait exercer (1). Elle eut personnellement beaucoup de part à la conclusion de la paix de Westphalie : les officiers de l'armée, son ambassadeur au congrès étaient opposés à cette paix; en Suède aussi, il y avait des gens qui n'approuvaient pas les concessions faites aux catholiques, particulièrement au sujet des Etats héréditaires de l'Autriche; mais elle ne voulut pas tenter de nouveau les chances de la fortune. Jamais la Suède n'avait été si glorieuse ni si puissante; elle mit son orgueil à maintenir cette situation, et elle désirait y attacher son nom.

Si elle abaissa, à cette époque, le pouvoir arbitraire de l'aristocratie, celle-ci ne devait pas se flatter davantage de parvenir dans l'avenir à réaliser ses rêves d'indépendance; car, malgré sa jeunesse, Christine se hâta de proposer pour son successeur son oncle, le comte palatin Charles-Gustave. Elle disait que ce prince n'avait jamais osé concevoir un pareil espoir, et qu'elle seule avait fait réussir ce projet, contrairement à la volonté du sénat, qui n'avait pas même voulu

(1) *Mémoires de ce qui s'est passé en Suède, tirez des depesches de M. Chanut*, I, p. 245 (1648, février). Il est incroyable comment elle est puissante dans son conseil, car elle ajoute à la qualité de reine la grâce, le crédit, les bienfaits et la force de persuader.

en délibérer; contrairement à la volonté des États, qui n'y avaient consenti que par égard pour elle : il suffit de dire que cette succession fut irrévocablement établie (1).

Combien n'est-il pas remarquable de la voir, avec cette ardeur pour les affaires, se livrer en même temps, avec une sorte de passion, à l'étude! Dans les années de son enfance, les leçons avaient été son plus grand plaisir. Ce goût si précoce pouvait venir de ce qu'elle habitait avec sa mère qui s'abandonnait entièrement à sa douleur sur la perte de son époux; Christine attendait impatiemment, tous les jours, le moment où elle serait tirée de ces appartemens obscurs et lugubres. Elle possédait pour les langues une facilité extraordinaire; elle raconte qu'elle en a appris un grand nombre, à vrai dire, sans le secours d'aucun maître (2); ce qui est d'autant plus merveilleux, qu'elle avait réellement acquis dans quelques langues toute l'habileté d'une indi-

(1) *Règne de Christine jusqu'à sa résignation*, dans Archenholtz, III, 162, notes.

(2) *La vie de Christine écrite par elle-même*, p. 53. « Je savais à l'âge de quatorze ans toutes les langues, toutes les sciences et tous les exercices dont on voulait m'instruire. Mais depuis j'en ai appris bien d'autres sans le secours d'aucun maître : et il est certain que je n'en eus jamais, ni pour apprendre la langue allemande, la française, l'italienne et l'espagnole. »

gène. A mesure qu'elle grandit, elle fut toujours de plus en plus saisie par le charme des jouissances littéraires. C'était l'époque où la littérature se dégageait insensiblement du cercle des discussions théologiques, et où des réputations généralement reconnues s'élevaient au dessus des deux partis. Elle avait l'ambition d'attirer auprès d'elle les hommes célèbres, de profiter de leur instruction. Quelques philosophes et historiens allemands vinrent d'abord; par exemple, Freinshemius, à la sollicitation duquel elle remit à Ulm, ville natale de ce savant, la plus grande partie des contributions de guerre qui lui avaient été imposées (1); des savans néerlandais arrivèrent ensuite; Isaac Vossius mit en vogue l'étude de la langue grecque; en peu de temps, elle devint très habile dans la lecture des auteurs anciens les plus difficiles et les plus importans : elle se familiarisa même avec les Pères de l'Église. En l'année 1650, parut Salmasius : la reine lui avait fait dire que s'il ne venait pas auprès d'elle, elle serait obligée d'aller le trouver : il habita le palais de Christine pendant une année. Descartes aussi fut enfin déterminé à se rendre auprès d'elle; il avait l'honneur de la voir tous les ma-

(1) Harangue panégyrique de Freinshemius à Christine, 164[illegible]. dans Arckenholtz, II, deuxième appendice, p. 104.

tins, vers cinq heures, dans sa bibliothèque : on prétend qu'elle a su déduire, au grand étonnement de Descartes, des ouvrages de Platon, le système du philosophe français. Il est certain que dans les conférences qu'elle eut avec les savans et dans ses entretiens avec le sénat, elle montra la supériorité de la mémoire la plus heureuse, jointe à une conception prompte et à une grande pénétration. « Son esprit est tout-à-fait extraordinaire, s'écrie avec admiration Naudé; elle a tout vu, elle a tout lu, elle sait tout (1). »

Etonnante création de la nature! Une jeune fille exempte de toute vanité! Christine ne cherche pas à cacher qu'elle a une épaule plus haute que l'autre ; on lui a dit que sa beauté consiste particulièrement dans sa riche chevelure, elle ne lui donne pas même les soins les plus ordinaires; toutes les petites préoccupations de la vie lui sont étrangères ; jamais elle n'a eu de goût pour les plaisirs de la table, elle ne s'est jamais plainte d'un mets, elle ne boit que de l'eau ; le travail de son organisation de

(1) Naudé à Gassendi, 19 oct. 1652. La reine de laquelle je puis dire sans flatterie qu'elle tient mieux sa partie ès conférences qu'elle tient assez souvent avec messieurs Bochart, Bourdelot, du Fresne et moi, qu'aucun de la compagnie, et si je vous dis que son esprit est tout-à-fait extraordinaire, je ne mentirai point, car elle a tout vu, elle a tout lu, elle sait tout.

femme a été un mystère inexplicable pour elle ; elle aime à entendre raconter que, lors de sa naissance, on l'a prise pour un garçon, que dans sa tendre enfance, au lieu de s'effrayer de la détonation du canon, elle battait des mains et se montrait une véritable enfant de soldat; elle monte à cheval avec hardiesse et galope, un seul pied dans l'étrier ; à la chasse, elle abat le gibier du premier coup.

Elle étudie Tacite et Platon, et comprend quelquefois même ces auteurs mieux que des philologues de profession. Surtout elle est profondément pénétrée de la haute importance que lui donne sa naissance, de la nécessité de ne laisser empiéter d'aucune manière sur son autorité. Jamais elle n'eût consenti à ce qu'un ambassadeur se mît directement en relation avec ses ministres ; elle ne voulait pas souffrir qu'aucun de ses sujets portât la décoration d'un ordre étranger, qu'*un membre de son troupeau*, comme elle disait, *se laissât marquer par une main étrangère*; elle savait prendre une attitude devant laquelle les généraux qui avaient fait trembler l'Allemagne restaient immobiles et muets ; si une nouvelle guerre eût éclaté, elle se serait très certainement mise à la tête de ses troupes.

Avec ces sentimens et cette disposition si décidée pour la domination, la pensée de se marier, de donner à un homme des droits sur sa personne, lui était insupportable ; elle se regardait comme dispensée de l'obligation qu'elle pouvait avoir envers son pays de se marier, par l'établissement de l'ordre de succession : après avoir été couronnée, elle déclara qu'elle aimerait mieux mourir que se marier (1).

Une semblable situation pouvait-elle longtemps se soutenir? N'avait-elle pas quelque chose d'extraordinaire, de forcé, de dépourvu de ce calme d'une existence naturelle et satisfaite d'elle-même? Ce n'est point la passion pour les affaires qui pousse Christine à s'y livrer avec ardeur; elle y est excitée par l'ambition et l'orgueil de son rang, mais elle n'y trouve aucun plaisir. Elle n'aime pas non plus sa patrie, ni ses fêtes, ni ses coutumes, ni sa constitution religieuse, ni sa constitution politique ; elle déteste les cérémonies officielles, les longs discours qu'elle est obligée d'écouter, toutes les fonctions où sa présence est nécessaire ; le cercle de culture in-

(1) « Je me serois, dit-elle dans son autobiographie, p. 57, sans doute mariée, si je n'eusse reconnu en moi la force de me passer des plaisirs de l'amour; » et on peut d'autant plus la croire à ce sujet, que cet ouvrage est une espèce de confession.

ɪllectuelle dans lequel vivent ses compatriotes, il paraît méprisable. Si ce trône, elle ne l'avait as possédé dès son enfance, il lui aurait peut-tre apparu comme le but suprême de ses désirs; iais aussi loin que la reportent ses souvenirs, s facultés instinctives de son âme, celles qui ont toute la destinée de l'homme, prirent une irection qui la détourna constamment de son ays. L'amour de l'extraordinaire domine toute vie, lui fait méconnaître les égards que lui npose sa dignité, et l'empêche d'opposer aux npressions du moment cette supériorité d'une ne calme et maîtresse d'elle même; elle posde des sentimens élevés, elle est courageuse, eine d'élan et d'énergie, mais aussi elle est exavagante, violente, cherchant volontairement ne pas paraître femme, ne se montrant ni aiable, ni même respectueuse, non seulement ivers sa mère, mais envers la mémoire de son ire à laquelle elle ne peut sacrifier une réponse ordante; parfois, on croirait qu'elle ne sait is ce qu'elle dit (1). De quelque haut qu'elle irte, une telle conduite ne doit pas manquer enfanter une réaction qui achève d'enlever tout ntentement de soi-même, tout bonheur.

(1) On ne peut conclure autre chose de sa conversation avec sa re, dans Chanut, III, 365, mai 1654.

Souvent il arrive que cette inquiétude, cette agitation de l'esprit et du cœur se portent plus particulièrement vers la religion. Sous ce rapport, voici comment les choses se passèrent pour Christine.

La reine s'arrêtait dans ses souvenirs, avec une prédilection toute spéciale, sur son instituteur, le docteur Jean Matthias, dont l'âme simple, pure et douce la captiva dès le premier jour, et qui devint son meilleur confident, même pour toutes les petites affaires de sa vie (1). Aussitôt qu'on eut vu qu'aucune des Eglises existantes ne songeait à renverser l'autre, le désir de les unir se manifesta dans quelques esprits. C'était aussi le vœu de Matthias : il publia un livre dans lequel il parlait de la réunion des deux Eglises protestantes. La reine alors partageait beaucoup son opinion ; elle conçut la pensée de fonder une académie théologique qui devait travailler à la réunion des deux confessions. Mais le fanatisme indomptable des luthériens inébranlables s'éleva de suite contre ce projet. Un surintendant de Calmar attaqua ce livre avec fureur : les Etats prirent aussi parti contre l'ouvrage. Les

(1) Très capable, dit-elle dans son autobiographie, p. 54, de bien instruire un enfant tel que j'étois, ayant une honnêteté, une discrétion et une douceur qui le faisoient aimer et estimer.

évêques rappelèrent au conseil du royaume qu'il avait à veiller sur la religion du pays; le grand chancelier se rendit auprès de la reine et lui fit des représentations si énergiques que des larmes mouillèrent les yeux de Christine (1).

Il est très possible qu'elle eût clairement remarqué que ce n'était pas un zèle bien pur qui mettait les luthériens en mouvement. Elle pensa qu'on voulait la tromper, en lui donnant une fausse idée de Dieu, seulement pour la conduire vers un but prémédité. La manière dont on lui représentait Dieu ne lui parut pas digne de la divinité que l'homme doit adorer (2).

Les sermons diffus qui l'avaient toujours ennuyée et qu'elle était obligée d'entendre, en vertu des ordonnances du royaume, lui devinrent insupportables : elle en témoignait souvent son impatience, remuant sa chaise, jouant avec sa petite chienne; on s'opiniâtra d'autant plus à l'astreindre sans pitié à ces pratiques.

(1) Lettre de Axel Oxenstierna, du 2 mai 1647, dans Arckenholtz, IV, App. n° 21, et particulièrement du comte Brahe, Arckenholtz, IV, p. 229. — Le livre de Matthias a pour titre : *Idea boni ordinis in ecclesia Christi*.

(2) « Je crus, » dit-elle dans une note communiquée par Galdenblad, « que les hommes vous faisoient parler à leur mode et qu'ils me vouloient tromper et me faire peur pour me gouverner à la leur : » dans Arckenholtz, tom. III, p. 209.

L'arrivée des savans étrangers la fortifia dans les dispositions vers lesquelles elle marchait et qui l'éloignaient intérieurement de la religion de son pays. Quelques uns de ces savans étaient catholiques ; d'autres, par exemple, Isaac Vossius, passaient pour incrédules ; Bourdelot, qui était d'autant plus en faveur qu'il l'avait guérie d'une maladie dangereuse, se moquait de tout, et passait pour un matérialiste.

La jeune princesse tomba insensiblement dans des doutes insolubles. Il lui semblait que toute religion positive était une invention des hommes, que chaque argument valait aussi bien contre l'une que contre l'autre, et qu'après tout, il était indifférent d'appartenir à telle croyance plutôt qu'à telle autre.

Elle n'alla cependant pas jusqu'à l'irréligion proprement dite : elle possédait quelques convictions inébranlables ; dans l'existence isolée qu'elle menait sur le trône, elle n'aurait pu se passer de la croyance en Dieu, elle se regardait presque comme d'un degré plus rapprochée de lui : « Tu sais, s'écrie-t-elle, combien de fois je t'ai prié dans une langue inconnue aux esprits ordinaires, de m'accorder la grâce de m'éclairer, et combien de fois j'ai fait vœu de t'écouter, dussé-je même sacrifier ma vie et mon bonheur! »

Elle rapproche ces élans de son cœur de ses autres idées : « Je renonçais, dit-elle, à tout autre amour et je me vouais à celui-ci. »

Mais se pourrait-il que Dieu eût laissé les hommes sans la véritable religion ? Une sentence de Cicéron, exprimant que l'unité est le caractère nécessaire de la vraie religion, et que toutes les autres devaient être fausses, fit surtout une grande impression sur elle (1).

La question était de savoir quelle était cette véritable religion.

Elle était âgée de neuf ans, lorsqu'on lui donna pour la première fois une exposition des dogmes de l'Église catholique, et qu'on lui apprit entre autres que dans cette église le célibat était regardé comme méritoire : « Ah ! s'écria-t-elle, que cela est beau, je veux embrasser cette religion ! »

On lui reprocha sévèrement cette pensée, mais elle y persévéra avec d'autant plus d'opiniâtreté. D'autres impressions semblables vinrent plus tard encore la frapper : « Quand on est catholique, dit-elle, on a la consolation de croire

(1) *Pallavicini : Vita di Alessandro VII.*

ce que tant de nobles esprits ont cru pendant seize siècles; on possède la gloire d'appartenir à une religion qui est confirmée par des millions de miracles et par des millions de martyrs, une religion enfin, ajoute-t-elle, qui a produit tant de vierges admirables qui ont triomphé des faiblesses de leur sexe et se sont consacrées à Dieu. »

La constitution de la Suède repose sur le protestantisme; la puissance, la position politique de ce pays sont fondées sur cette religion; le protestantisme étant imposé à Christine comme une nécessité, elle résolut de secouer ce joug, et s'en sépara spontanément; elle se sentait irrésistiblement attirée vers cette autre religion dont elle n'avait encore qu'une connaissance imparfaite. Ce qui lui paraissait surtout une institution admirablement appropriée à la bonté de Dieu, c'était l'infaillibilité du pape; elle s'abandonnait de jour en jour à cette croyance avec plus de résolution : on eût dit que par là elle satisfaisait à ce besoin de dévouement qui est dans la nature de la femme; la foi naissait dans son cœur comme l'amour naît dans un autre cœur, un amour pour un être inconnu, un amour condamné par le monde et qui veut rester caché, mais qui ne s'enracine que plus profondément,

un amour dans lequel se complaît un cœur de femme, et pour lequel il est décidé à tout sacrifier.

Christine employa pour se rapprocher de la cour de Rome une ruse mystérieuse, elle noua pour ainsi dire une intrigue afin de se faire catholique.

Le premier auquel elle donna connaissance de ses dispositions, fut le jésuite Antonio Macedo, confesseur de l'ambassadeur portugais Pinto Pereira (1). Pereira ne parlant d'autre langue que la portugaise, employait son confesseur en même temps comme interprète. Un des grands plaisirs de la reine, c'était de faire tomber la conversation avec l'interprète sur des controverses religieuses, dans les audiences qu'elle donnait à l'ambassadeur, pendant que celui-ci croyait qu'elle traitait des affaires d'Etat; et de confier son plus intime secret à un tiers, à Macedo, en présence d'un autre tiers qui n'y comprenait rien.

(1) On a quelquefois prétendu qu'un certain Godefroi Franken était l'auteur de sa conversion. Selon la relation qui existe sur ce sujet dans Arckenholtz, I, 465, la première idée d'envoyer Franken à Stockholm, aurait pris naissance à l'époque du retour de Salmasius, qui eut lieu en 1651. Macedo y était cependant déjà en 1650; ses titres sont incontestables.

Macedo disparut subitement de Stockholm. La reine fit semblant de le faire chercher, mais elle l'avait elle-même envoyé à Rome pour communiquer directement au général des jésuites ses intentions, et lui demander quelques membres de son ordre.

Ceux-ci arrivèrent à Stockholm, au mois de février 1652. Ils se firent présenter comme étant des gentilshommes italiens en voyage, et furent ensuite invités à la table de la reine. Elle devina sur-le-champ qui ils étaient ; lorsqu'ils entrèrent devant elle dans la salle à manger, elle dit tout bas à l'un d'eux : «Vous avez peut-être des lettres pour moi ;» celui-ci lui répondit : « Oui, » sans se détourner ; elle lui recommanda de ne parler avec personne, et envoya après le dîner le serviteur dans lequel elle avait le plus de confiance, Jean Holm, chercher les lettres, et le lendemain elle fit conduire les jésuites eux-mêmes, sous le plus profond secret, dans le palais (1).

Ainsi, dans le palais royal de Gustave-Adolphe, des envoyés de Rome se réunirent avec la fille de ce monarque, le plus zélé défenseur du

(1) *Relatione di Paolo Casati al papa Alessandro VII.*

protestantisme, pour traiter avec elle de sa conversion à l'Eglise catholique !

Les bons jésuites se proposaient, dans le commencement, de suivre l'ordre du catéchisme, ils virent cependant bientôt que cette méthode n'était pas praticable avec Christine. Elle souleva des questions tout autres que celles qui se présentaient dans le catéchisme. Y a-t-il une différence entre le bien et le mal, ou tout dépend-il seulement de l'utilité ou du préjudice qui résultent des œuvres? Comment peut-on lever les doutes qui se présentent contre l'existence de Dieu? L'âme de l'homme est-elle réellement immortelle? N'est-il pas plus prudent de suivre extérieurement la religion de son pays et de vivre selon les lois de la raison? Les jésuites ne rapportent pas les réponses qu'ils ont faites à ces questions : ils croient avoir reçu pendant leurs entretiens avec la reine des inspirations qu'ils n'avaient jamais possédées auparavant et qu'ils ont oubliées ; le Saint-Esprit, disent-ils, a opéré sur le cœur de la reine. Il y avait en effet en elle, comme nous l'avons vu, un penchant décidé qui complétait toutes les preuves et déterminait l'œuvre de la conviction. La discussion revint fréquemment sur ce principe supérieur, que le monde ne peut pas exister sans

la vraie religion ; on rattachait à ce principe cette assertion : que parmi les religions existantes, la religion catholique est la plus raisonnable. « Notre principal but était, disent les jésuites, de démontrer que les dogmes de notre sainte croyance sont au dessus de la raison, mais qu'ils ne sont nullement contraires à la raison. » La plus forte difficulté concerna l'invocation des saints, le culte des images et des reliques. « Mais Sa Majesté saisit, continuent les jésuites, avec un esprit pénétrant, toute la force des preuves que nous lui donnâmes : sans cela, il nous aurait fallu beaucoup de temps. » Elle leur parla aussi des obstacles qu'elle rencontrerait pour effectuer sa conversion, dans le cas où elle se déciderait. Ces obstacles parurent quelquefois insurmontables, et un jour, lorsqu'elle revit les jésuites, elle leur déclara qu'ils pouvaient s'en retourner, que sa conversion était inexécutable, qu'il lui serait toujours bien difficile de devenir complétement catholique de cœur. Les bons pères furent stupéfaits : ils employèrent tous les moyens pour la maintenir dans ses résolutions, ils lui représentèrent Dieu et l'éternité, et déclarèrent que ses doutesétaient une tentation de Satan. Ce qui la caractérise très bien, c'est que dans ce moment même, elle était beaucoup plus déterminée que jamais : « Que diriez-vous, reprit-elle subite-

ment, si j'étais plus près de devenir catholique que vous ne le pensez? » — « Je ne puis décrire le sentiment que nous éprouvâmes, dit le jésuite auteur de cette relation; nous crûmes que nous ressuscitions d'entre les morts. » La reine demanda si le pape ne pouvait pas lui donner l'autorisation de communier une fois tous les ans selon le rit luthérien : « Nous répondîmes, non.» « Alors, dit-elle, il n'y a aucun remède, il faut abdiquer la couronne. »

Ses pensées se dirigeaient de jour en jour davantage vers ce but.

Les affaires du pays n'allaient pas toujours à souhait. La reine, pour contrebalancer la puissante aristocratie qui se tenait étroitement unie, forma un parti, qui était pour ainsi dire considéré comme étranger, car elle le composa des personnages qui l'entouraient et qu'elle avait attirés de tant de pays, du successeur qu'elle avait imposé à la Suède, et du comte Magnus de la Gardie auquel elle donna sa confiance, mais que la vieille noblesse suédoise ne voulait pas reconnaître comme étant de condition noble. Sa libéralité illimitée avait épuisé les finances, et on vit arriver le moment où toutes les ressources seraient absorbées. Elle avait déjà annoncé aux états, au mois d'octobre 1651, son inten-

tion d'abdiquer la couronne. C'était à l'époque où elle avait envoyé Antonio Macedo à Rome. Cependant elle se laissa encore une fois détourner de ce projet. Le chancelier du royaume lui représenta qu'elle ne devait pas se laisser déterminer à cet acte par l'embarras des finances, qu'on aurait soin que la splendeur de la couronne n'en souffrît pas (1). Elle vit que l'action qu'elle préméditait ne paraîtrait pas aussi héroïque au monde qu'elle l'avait d'abord pensé. Lorsque le prince Frédéric de Hesse voulut exécuter une semblable démarche, elle l'en dissuada, non pas précisément par des motifs religieux; elle lui rappela seulement que celui qui change de religion est haï par ceux qu'il abandonne et méprisé par ceux à la religion desquels il se convertit (2). Mais insensiblement ces considérations cessèrent de l'influencer. C'était en vain qu'elle cherchait à se faire, par de nombreuses nominations, un parti dans le conseil du royaume, qu'elle porta de vingt-huit membres à trente-neuf: l'autorité d'Oxenstierna, qui s'était

(1) *Pufendorf, Rerum Suecicarum, lib.* 23, p. 477.

(2) Lettre de Christine au prince Frédéric, landgrave de Hesse, dans Arckenholtz, I, p. 218. « Pouvez-vous ignorer combien ceux qui changent sont haïs de ceux des sentimens desquels ils s'éloignent, et ne saurez-vous pas par tant d'illustres exemples qu'ils sont méprisés de ceux auprès desquels ils se rangent? »

affaiblie pendant quelque temps, se releva par de puissantes alliances de parentés, et par un talent pour ainsi dire héréditaire dans cette famille; la reine n'obtint pas la majorité dans plusieurs questions importantes; par exemple, dans celle de l'accommodement avec le Brandebourg. Le comte Magnus de la Gardie perdit aussi sa faveur. L'argent commença réellement à manquer et ne suffisait pas souvent aux besoins journaliers de la maison royale (1). Ne valait-il pas mieux en effet qu'elle se réservât une rente annuelle, et qu'elle vécût en pays étrangers, suivant ses goûts et les sentimens de son cœur, et sans éprouver tant de contradictions de la part de prédicateurs fanatiques qui ne voyaient dans toutes ses actions qu'une curiosité extravagante, une apostasie de la religion et des mœurs du pays? Elle était dégoûtée des affaires, et malheureuse toutes les fois que ses secrétaires venaient la trouver. Elle ne communiquait déjà plus avec plaisir qu'avec l'ambassadeur espagnol, don Antonio Pimentel, qui prenait part à toutes ses réunions, à toutes ses distractions, aux assemblées de l'ordre des *Amaranthes* qu'elle avait fondé et dont les membres étaient tenus

(1) *Motivi onde si crede la regina di Suezia aver presa la risolutione di rinonciare la corona*, dans Arckenholtz, II, App. n° 47, probablement par Raymond Montecucalli.

de s'engager à une espèce de célibat. Don Antonio connaissait ses projets de conversion ; il en instruisit son maître qui promit de recevoir la princesse dans ses Etats et d'être son patron auprès du pape (1). Les jésuites étaient retournés à Rome et avaient déjà fait quelques préparatifs pour son changement de religion.

Cette fois, il n'y eut aucun moyen de la détourner de son abdication. Sa lettre à l'ambassadeur français Chanut prouve combien elle comptait peu sur l'approbation de sa conduite ; mais elle affirme qu'elle ne ne s'en inquiète pas. Elle sera heureuse, forte de sa conscience, sans crainte devant Dieu et les hommes ; elle verra, calme dans le port, les tourmens de ceux qui sont ballottés par les orages de la vie. Son unique soin fut de s'assurer de sa rente, de manière à ce qu'elle ne pût jamais lui être enlevée.

La cérémonie de l'abdication eut lieu le 24 juin 1654. Malgré les mécontentemens qu'avait soulevés le gouvernement de la reine, grands et petits, tous cependant furent vivement émus de cette renonciation du dernier rejeton des Wasa au trône de leur pays. Le vieux comte Brahe refusa de lui reprendre la couronne qu'il avait

(1) *Pallavicini, Vita di Alessandro VII.*

placée sur sa tête trois années auparavant : il regardait comme indissoluble le lien qui existait entre le prince et le sujet, et cette abdication comme illégitime (1). La reine fut obligée d'enlever elle-même la couronne de dessus sa tête; c'est seulement de ses mains que le comte consentit à la reprendre. Christine, dépouillée des insignes de la royauté, revêtue d'une simple robe blanche, reçut ensuite l'adieu de ses états. Après tous les autres, parut l'orateur de l'état des paysans : il s'agenouilla devant la reine découronnée, lui pressa respectueusement la main et la baisa à différentes reprises; des larmes s'échappaient de ses yeux, il les essuya, se releva sans avoir pu dire un seul mot, et retourna à sa place (2).

Toutes les pensées et tous les désirs de Christine se portaient vers les contrées étrangères : elle ne voulut pas demeurer un moment de plus dans un pays où elle avait abdiqué le pouvoir souverain en faveur d'un autre; déjà elle avait fait partir ses effets les plus précieux.

(1) « Cela est contraire à Dieu, au droit public des peuples, et au serment par lequel elle était engagée envers le royaume de Suède et ses sujets. — Celui qui donne un pareil conseil à Votre Majesté, n'est pas un honnête homme. » Vie du comte Pierre Brahe, dans la biographie suédoise de Schlœgers, II, p. 409.

(2) Récit de Whitelok.

Pendant qu'on équipait la flotte qui devait la conduire à Wismar, Christine, déguisée, et accompagnée d'un petit nombre de serviteurs fidèles, saisit la première occasion favorable pour se délivrer de la surveillance gênante que ses anciens sujets exerçaient sur elle, et pour se rendre à Hambourg.

C'est alors que commença son voyage à travers l'Europe.

Elle embrassa secrètement le catholicisme à Bruxelles, et publiquement à Inspruck; appelée à venir recevoir la bénédiction du pape, elle accourut en Italie; s'étant rendue en pélerinage à Notre-Dame-de-Lorette, elle offrit sa couronne et son sceptre à la Vierge. Les ambassadeurs vénitiens s'étonnaient des préparatifs que l'on faisait dans toutes les villes de l'Etat romain pour l'accueillir avec magnificence; le pape Alexandre, dont l'ambition était flattée de ce qu'une aussi brillante conversion avait eu lieu sous son règne, épuisa la caisse apostolique pour célébrer avec solennité cet événement. Christine fit son entrée à Rome, non en pénitente, mais en triomphatrice.

Dans les premières années, nous la voyons souvent encore en voyage: nous la rencontrons

en Allemagne, deux fois en France, même en Suède. Elle ne resta pas toujours aussi étrangère à la politiqne qu'elle se l'était d'abord proposé. Un jour, elle négocia très sérieusement, et non sans espoir, pour obtenir la couronne de Pologne, où du moins elle aurait pu demeurer catholique; une autre fois, elle fut soupçonnée de vouloir tenter une attaque sur Naples, dans l'intérêt de la France; la nécessité de veiller sur sa pension, dont le paiement était très irrégulier et souvent menacé d'être supprimé, lui laissa rarement une tranquillité complète. Comme elle ne portait plus de couronne, et qu'elle prétendait cependant à la pleine indépendance et aux priviléges d'une tête couronnée, surtout à la manière dont elle l'entendait, cette prétention eut quelquefois des conséquences très graves. Qui pourrait excuser la sentence de mort qu'elle prononça à Fontainebleau sur un membre de sa maison, sur Monaldeschi, et qu'elle fit exécuter par les accusateurs et les ennemis personnels de celui-ci? Elle ne lui donna qu'une heure pour se préparer à la mort; elle regarda comme un crime de lèse-majesté l'infidélité dont le malheureux, dit on, s'était rendu coupable envers elle : elle jugea qu'il était au dessous de sa dignité de le faire traduire devant un tribunal

étranger : « Ne reconnaître personne au dessus de soi, s'écrie-t-elle, cela vaut mieux que de régner sur toute la terre. » Elle méprisait même l'opinion publique. Après cette exécution qui avait excité une répulsion générale, surtout à Rome, où le public connaissait mieux qu'elle-même les querelles qui existaient parmi ses gens, elle retourna dans cette ville. Où d'ailleurs aurait-elle pu vivre aussi bien qu'à Rome? Elle eût été en rivalité permanente avec tout pouvoir temporel qui aurait eu les mêmes prétentions. Souvent elle eut des querelles violentes, même avec les papes, même avec cet Alexandre VII dont elle avait pris le nom à l'époque de sa conversion à la religion catholique.

Mais peu à peu son caractère s'adoucit, sa situation devint plus tranquille; elle parvint à prendre quelque empire sur elle, à se conformer aux usages, aux lois du pays qu'elle habitait; d'ailleurs les souverains pontifes accordaient un vaste essor aux priviléges aristocratiques et à l'indépendance personnelle.

Elle prit chaque jour une plus grande part à la splendeur, aux occupations, à la vie de la

our; elle fit l'acquisition d'un palais, et devint sensiblement un membre intime de la société es pontifes. Elle enrichit avec tant de frais, de oût et de bonheur les collections qu'elle avait pportées de Suède, qu'elle surpassa, sous ce apport, les familles romaines, et sut faire sortir e genre du domaine de la simple curiosité et 'élever à une importance plus grande et plus éconde pour l'érudition et l'art. Des hommes omme Spanheim et Havercamp ont trouvé que es monnaies et ses médailles valaient la peine l'être étudiées; Sante-Bartolo consacra l'habileté de sa main à reproduire ses pierres taillées. Les Corrège de sa collection ont toujours été le plus bel ornement des galeries de tableaux au milieu desquelles ces chefs-d'œuvre ont été placés. Ses manuscrits n'ont pas peu contribué à conserver la célébrité de la bibliothèque du Vatican, dans laquelle ils furent plus tard incorporés. Un tel emploi de sa fortune remplit la vie d'une félicité qui ne laisse jamais de regrets. Elle s'intéressa activement aussi aux travaux scientifiques. Elle mérite une vive reconnaissance pour la protection qu'elle a accordée au pauvre Borelli, exilé, et qui dans un âge avancé se trouvait de nouveau forcé de donner des leçons; elle fit imprimer à ses frais l'ouvrage célèbre et non encore surpassé de ce savant sur le méca-

nisme des mouvemens des animaux, ouvrage qui a été d'une si grande valeur pour le perfectionnement de la physiologie. Ne pouvons-nous pas soutenir, ce me semble, que Christine elle-même, parvenue à toute la maturité de sa belle intelligence, a exercé une influence énergique et impérissable, particulièrement sur la littérature italienne. Tout le monde connaît les habitudes de ce style chargé de figures, prétentieux et insignifiant, qui caractérisait la poésie et l'éloquence italiennes. Christine avait trop de goût et d'esprit pour se laisser entraîner par cette mode; elle l'avait en horreur. En l'année 1680, elle fonda dans sa maison une académie pour les exercices politiques et littéraires; le plus remarquable des articles de son réglement, c'est que l'on s'engage à s'abstenir de la manière moderne, boursoufflée et surchargée de métaphores, et à ne suivre que la saine raison et les modèles des siècles d'Auguste et des Médicis (1). On est sin-

(1) *Constituzioni dell' academia reale*, dans Arckenholtz, IV, p. 28, § 28. Un autre article (II) interdit tous les panégyriques de la reine. On trouve dans le quatrième volume de la Vie d'Urbain VIII par Nicoletti, une description de cette académie, dans laquelle on apprend qu'Angelo della Noce, Giuseppe Suarez, Jean-François Albani (plus tard pape), Etienne Gradi, Ottavio Falconieri, Etienne Pignatelli, étaient ses membres les plus distingués, et logeaient dans la maison du cardinal François Barberine.

ulièrement étonné quand on lit dans la biblio-
ıèque Albani à Rome les travaux de cette aca-
émie, exécutés par des abbés italiens, corrigés
e la main d'une reine du Nord. De cette acadé-
ıie surgirent des hommes comme Alessandro
uidi qui, précédemment, avait suivi le style à
mode, mais qui, depuis qu'il s'était approché
e la reine, y renonça et s'associa avec quelques
nis pour le détruire radicalement, si cela était
ossible. L'*Arcadia*, une académie à laquelle on
tribue le mérite d'avoir accompli cette œuvre,
est formée aussi parmi la société de Christine.
n ne peut nier qu'en général elle conserva une
oble indépendance d'esprit au milieu de tant
impressions diverses qui agissaient sur elle;
le n'était nullement disposée à exagérer, comme
arrive trop souvent aux nouveaux convertis,
piété, et à en faire parade. Malgré la sincé-
té de son catholicisme, quoique souvent elle
moigne de sa conviction sur l'infaillibilité du
ıpe et sûr la nécessité de croire tout ce que
Église commande, elle a néanmoins une véri-
ble aversion pour les bigots fanatiques. Elle
e se prive pas des jouissances du carnaval, des
ncerts, de la comédie, de toutes celles que la
e de Rome peut lui présenter, et surtout elle
cherche le mouvement intime d'une société
irituelle et active. Elle aime la satire, ainsi

qu'elle l'avoue : Pasquino lui fait plaisir. Toujours vous la voyez engagée dans les intrigues de la cour, dans les dissensions des familles papales, dans les factions des cardinaux ; elle est attachée à la faction du *squadrone volante*, dont le chef est son ami Azzolini, homme que d'autres aussi regardent comme le membre le plus spirituel de la cour romaine, mais qu'elle déclare positivement être un homme divin et incomparable, le seul qu'elle croie supérieur à son vieux chancelier Axel Oxenstierna. Elle voulut élever à cet ami un monument dans ses mémoires. Malheureusement une petite partie seulement de ces mémoires a été publiée, mais cette partie décèle une sévérité, une véracité envers elle-même, un esprit libre et solide, qui fait taire toute calomnie. Une production non moins remarquable, ce sont les sentences et pensées diverses que nous possédons comme un travail de ses loisirs (1). Au milieu de tant d'observations fines, d'une si parfaite intelligence du jeu des passions humaines, et d'une si exquise connaissance du monde, vous observez

(1) Nous les possédons dans deux rédactions un peu différentes l'une de l'autre : *Ouvrage de loisir de Christine reine de Suède*, dans l'appendice du deuxième volume d'Arckenholtz, et *Sentimens et dits mémorables de Christine*, dans l'appendice du quatrième volume d'Arckenholtz.

toujours chez elle une direction décidée vers ce qui est essentiel dans la vie, une conviction vive dans la haute destination de l'homme et dans la noblesse de son esprit, une appréciation juste des choses humaines qui n'est ni trop faible ni trop exagérée, et des sentimens qui ne cherchent que la satisfaction de Dieu et de soi-même. Le grand mouvement intellectuel qui se développa vers la fin du dix-septième siècle dans toutes les branches de l'activité humaine et qui ouvrit une ère nouvelle, s'accomplit aussi dans cette princesse. C'est pourquoi le séjour dans un des centres de la civilisation européenne et le loisir de la vie privée lui furent, sinon absolument nécessaires, du moins certainement très favorables. Elle aimait avec passion à se sentir dans ce foyer du travail intellectuel le plus avancé; aussi elle ne croyait pas pouvoir vivre sans respirer l'air de Rome.

§ X.

ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE.

Nulle part ailleurs à cette époque ne se fût rencontré, comme à la cour de Rome, une société aussi cultivée, une activité de production aussi variée dans la littérature et dans l'art, tant de plaisirs intellectuels calmes et vifs à la fois, enfin une existence si remplie de ces intérêts qui occupent l'esprit et lient entre eux tous les membres d'une société dans une même communauté de sentimens. Le pouvoir se faisait peu sentir, il était en réalité partagé entre toutes les familles dominantes; il n'était plus possible de faire exécuter dans toute leur rigueur les prescriptions de la discipline ecclésiastique, déjà elles trouvaient une résistance sensible dans les habitudes et les sentimens du monde. On pourrait dire que les tendances intellectuelles et les individualités puissantes qui avaient surgi dans le cours des siècles se mouvaient alors dans un magnifique équilibre.

Mais il s'agissait de savoir comment, dans cette nouvelle situation, on gouvernerait l'Eglise et l'Etat. La cour ou plutôt la prélature qui seule, à vrai dire, représentait les membres actifs et utiles de la cour romaine, possédait cette administration dans ses mains.

L'institution de la prélature avait déjà acquis sous Alexandre VII ses formes modernes. Pour devenir référendaire *di Segnatura*, fonction dont tout dépendait, il fallait être docteur en droit, avoir travaillé trois ans chez un avocat, avoir atteint un âge déterminé, posséder une fortune dont la valeur était fixée, et avoir une conduite irréprochable. L'âge avait été précédemment réglé à vingt-cinq ans et la fortune à un revenu de 1000 scudi ; Alexandre opéra un changement assez aristocratique, il déclara qu'il suffirait d'avoir vingt-un ans, mais qu'il fallait, au contraire, prouver qu'on possédait un revenu solide de 1500 scudi. Celui qui satisfaisait à ces conditions était installé par le *Prefetto di Segnatura* et chargé du rapport de deux affaires litigieuses devant la *Segnatura* assemblée(1). C'est ainsi qu'il prenait possession, et devenait capable de parvenir à toutes les autres fonctions. De

(1) *Discorso del dominio temporale e spirituale del S. Pontefice Romano*, 1664, *MS.*

gouverneur d'une ville, d'une province, on s'élevait à une nonciature, à une vice-légation; ou bien l'on arrivait à un emploi dans la *Rota*, dans les congrégations; venaient ensuite le cardinalat, la légation. Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel se réunissaient dans les plus hautes fonctions. Quand le légat paraît dans une ville, quelques prérogatives de l'évêque cessent par le fait: le légat donne la bénédiction au peuple, de la même manière que le pape. Les membres de la cour passent constamment des fonctions spirituelles aux fonctions temporelles, et de celles-ci aux premières.

Arrêtons-nous d'abord sur le côté temporel sur l'administration de l'Etat.

Tout dépendait des besoins, des demandes, que l'on faisait aux sujets, de la situation des finances.

Nous avons vu l'état ruineux dans lequel était tombé le crédit sous Urbain VIII, principalement par suite de la guerre de Castro : mais on était encore une fois parvenu à réaliser des emprunts, les *Monti* avaient une valeur très considérable; les papes continuèrent donc à suivre aveuglément la route frayée.

Innocent X trouva en 1644, 182,103 374 de va-

leurs des *monti*, et il en laissa en 1655, 264,129 1/2; de sorte que le capital qui est désigné par ces chiffres, s'était élevé de dix-huit à plus de vingt-huit millions. Quoiqu'il eût payé aussi avec cette somme d'autres dettes, et qu'il eût remboursé des capitaux, il y eut cependant toujours un fort accroissement de la masse totale que l'on évaluait, à sa mort, à quarante-huit millions de scudi. Il avait eu le bonheur de percevoir un excédant du produit des impôts d'Urbain VIII, sur lequel il fonda de nouveaux *Monti*.

Lorsque Alexandre VII vint s'asseoir sur le trône pontifical, on vit bien qu'une augmentation des impôts était impraticable; on avait aussi tellement pris l'habitude de faire des emprunts, que l'on ne pouvait plus s'en passer : Alexandre se décida à se créer une nouvelle ressource par une réduction des intérêts.

Les *Monti Vacabili*, qui rapportaient 10 1/2 pour cent d'intérêts, valaient 150 : il résolut de les rembourser tous. Quoiqu'il les payât suivant le cours, il avait cependant un grand avantage, en ce que la chambre des finances empruntait généralement à 4 pour cent, et que par conséquent, quand même elle remboursait avec de l'argent emprunté, elle n'avait plus besoin de payer à

l'avenir que 6 pour cent d'intérêt, au lieu de 10 1/2.

Le pape Alexandre conçut ensuite le projet de ramener à ce taux de l'intérêt tous les *Monti Nonvacabili* qui payaient plus de 4 pour cent (1). Mais comme ici il ne s'inquiétait pas du cours qui était alors de 116 pour cent, et qu'il remboursa simplement, selon les termes de son engagement, cent par chaque valeur de ces *Monti*, et pas davantage, il réalisa un nouveau profit très considérable. Tous ces intérêts reposaient sur des impôts, comme nous l'avons vu, et il est peut-être possible que dans le commencement on ait eu l'intention de remettre les impôts les plus lourds : mais comme on persévéra dans le même système administratif, on ne put pas réaliser ce projet : une diminution sur le prix du sel fut suivie très promptement d'une augmentation de l'impôt de mouture; tout le bénéfice fut absorbé par le népotisme. On peut évaluer les économies produites par les réductions des intérêts à environ 140,000 scudi, opération qui devait entraîner une augmentation de la dette d'à peu près trois millions.

Clément IX aussi ne savait conduire l'admi-

(1) *Pallavicini : Vita di Alessandro VII.*

nistration de l'état qu'avec de nouveaux emprunts. Mais il se vit entraîné si loin, qu'il finit par être obligé d'entamer les revenus de la *Dataria*, qui, jusqu'à ce jour, avaient été épargnés, et sur lesquels était établi l'entretien journalier de la cour papale. Il a fondé sur ces revenus 13,200 nouveaux placemens de *Monti*. En l'année 1670, les dettes papales pouvaient s'élever à environ cinquante-deux millions de scudi.

Il s'ensuivit qu'avec la meilleure volonté, il ne fut possible de diminuer que passagèrement et d'une manière peu sensible, les charges déjà très lourdes, qui pesaient sur un pays qui ne prenait aucune part au commerce du monde.

On exprimait une autre plainte, c'est que les *Monti* arrivaient aussientre les mains des étrangers, qui profitaient des intérêts sans contribuer aux impôts. On calcula qu'on envoyait tous les ans 600,000 scudi à Gênes; le pays était devenu débiteur d'un pays étranger, ce qui était loin de pouvoir favoriser le développement de sa prospérité.

Une conséquence plus grave encore résulta nécessairement de cette situation : les porteurs des rentes, les possesseurs d'argent obtinrent

une influence très étendue sur l'Etat et sur son administration.

Les grandes maisons de commerce prirent une part directe aux affaires. On adjoignait toujours au trésorier une maison de commerce chez laquelle les fonds étaient reçus et versés : les caisses de l'Etat se trouvaient toujours en réalité entre les mains des marchands. Mais ceux-ci étaient aussi les fermiers des revenus et trésoriers dans les provinces. Il existait une foule d'emplois achetables qu'ils possédaient les moyens d'acquérir. Il fallait d'ailleurs une fortune considérable pour monter dans la hiérarchie romaine. Vers l'an 1665, nous voyons des Génois et des Florentins occuper les emplois les plus importans de l'administration. L'esprit de la cour prit une direction si mercantile, que l'avancement dépendit insensiblement bien moins du mérite que de l'argent. « Un marchand avec sa bourse à la main, s'écrie Grimani, obtient toujours la préférence. La cour se remplit de mercenaires qui ne cherchent que gain, ne possèdent que des sentimens de marchands et nullement d'hommes d'Etat, et n'ont que des pensées basses. »

Le danger de laisser tomber le pouvoir dans de pareilles mains était d'autant plus sérieux, qu'il n'y avait plus aucune indépendance dans le

pays. Bologne seule manifesta quelquefois une résistance énergique, au point qu'à Rome on songea à y construire une citadelle. D'autres communes essayèrent aussi de temps en temps de résister: par exemple, un jour, les habitans de Fermo ne voulurent pas souffrir qu'on exportât de leur territoire les grains dont ils croyaient avoir besoin pour eux-mêmes (1); à Perugia, on refusa de payer des impôts arriérés; mais les commissaires généraux de la cour n'eurent pas de peine à étouffer ces mouvemens qui ne servirent qu'à faire établir une soumission d'autant plus sévère: peu à peu l'administration des biens communaux tomba également dans la dépendance de la cour.

L'institution de l'*Annona* nous donne un exemple remarquable de la marche de cette administration.

Comme au seizième siècle c'était un principe généralement admis qu'il fallait rendre difficile l'exportation des vivres indispensables, de même les papes organisèrent des mesures tendant à ce but, surtout pour prévenir la cherté du pain.

(1) *Memoriale presentato alla S. di N. S. papa Innocentio dalli deputati della città di Fermo per il tumulto ivi seguito alli 6 di Luglio 1648. MS.* Voyez *Bisaccioni, Historia delle guerre civili*, p. 271.

Cependant le *Prefetto dell' Annona*, auquel cette police était confiée, n'avait dans le commencement que des pouvoirs très restreints. Grégoire XIII, le premier, les étendit. Les grains récoltés ne devaient être exportés, sans la permission du *Prefetto*, ni hors du pays, ni même d'un arrondissement pour être transportés dans un autre. L'autorisation n'était accordée que dans le cas où les grains pouvaient être achetés au dessous d'un certain prix, le premier mars. Clément VII fixa ce prix à six, Paul V à cinq scudi et demi pour le *rubbio*. Un tarif particulier pour le pain fut établi, suivant les divers prix du blé (1).

Mais il arriva que les besoins de Rome s'accrurent d'année en année; le nombre des habitans augmenta ; l'agriculture dans la Campagne tomba en décadence. La décadence de la Campagne date principalement de la première moitié du dix-septième siècle. Si je ne me trompe, il faut l'attribuer à deux causes : d'abord à la vente des petites propriétés aux grandes familles ; car cette terre exige la culture la plus soignée, que

(1) On trouve au livre II de l'ouvrage de Nicolò Maria Nicolaj, *Memorie, leggi et osservationi sulle compagnie e sull' annona di Roma*, 1803, la longue série des ordonnances papales sur ces objets.

les petits propriétaires qui en retirent tout leur revenu, ont seuls coutume de pratiquer; ensuite aux progrès de la détérioration de l'air. Grégoire XIII avait cherché à propager la culture des grains, Sixte V à anéantir les repaires des bandits, et c'est ainsi que le premier avait dépouillé de leurs arbres et de leurs bocages les contrées basses situées le long de la mer, et l'autre avait dépouillé les hauteurs de leurs forêts (1). L'*Aria cattiva* s'étendit et contribua à faire de la Campagne une solitude; ses produits diminuèrent d'année en année.

Cette disproportion entre les produits et les besoins engagea le pape Urbain VIII à rendre plus rigoureuse la surveillance et à étendre les droits du *Prefetto*. Il défendit par une de ses premières ordonnances toute exportation des grains, des bestiaux et de l'huile, tant hors de l'Etat romain que d'un territoire dans un autre, et donna au *Prefetto* le pouvoir de fixer le prix des grains à Campofiore, en raison du produit de chaque récolte, et de prescrire aux boulangers le poids du pain, en proportion de ce prix.

Le *Prefetto* devint tout puissant et ne né-

(1) *Relatione dello stato di Roma presente*, ou *Almaden*.

gligea pas d'employer à son profit et à celui de ses amis les droits qui lui étaient accordés. Il concentra dans ses mains le monopole du blé, de l'huile, de la viande et de tous les vivres indispensables. On ne voit pas que cette mesure ait beaucoup contribué à favoriser le bas prix; bientôt on crut s'apercevoir que l'agriculture dépérissait encore davantage (1).

C'est alors que commencent les plaintes sur la décadence générale de l'Etat romain, décadence qui, depuis cette époque, ne s'est jamais arrêtée. «Pendant notre voyage, « disent les ambassadeurs vénitiens de 1621, chez lesquels je rencontre ces premières plaintes, » nous avons remarqué une grande pauvreté parmi les paysans, parmi le bas peuple, et peu d'aisance, pour ne pas dire beaucoup de gêne parmi tous les autres; c'est là le résultat de la manière de gouverner, et surtout de l'absence de commerce. Bologne et Ferrare ont un certain éclat par leurs palais et la noblesse; Ancône n'est pas sans faire quelque commerce avec Raguse et la Turquie; mais toutes les autres villes sont tombées bien bas.» Vers l'an 1650, partout se propagea l'opinion qu'un gouvernement ecclésiastique est rui-

(1) *Pietro Contarini*, 1627.

neux (1). Les habitans aussi commencèrent à se plaindre amèrement. « Les impôts des Barberini, s'écrie une biographie contemporaine, ont épuisé le pays, la cupidité de donna Olympia a aussi épuisé la cour, on espérait quelque amélioration des vertus d'Alexandre VII, mais toute la ville de Sienne s'est répandue dans l'Etat de l'Eglise pour achever d'en tarir toutes les ressources. » Et pendant ce temps, les demandes ne cessèrent jamais.

Un jour, un cardinal compara cette administration à un cheval qui, fatigué de la course, est excité de nouveau et se remet à courir, jusqu'à ce qu'il tombe anéanti. On parut arriver à ce moment fatal d'un épuisement complet.

On vit s'introduire le plus mauvais esprit qui puisse s'emparer d'une administration : chacun regardait les affaires publiques comme un instrument pour son avantage personnel, et souvent pour sa cupidité.

Quels progrès effrayans fit la corruption!

A la cour d'Innocent X, donna Olympia procura des places sous la condition d'une rétribution mensuelle. Et encore si elle avait été la

(1) *Diario Deone*, *tom.* IV, 1649, 21 *Ag.*

seule ! Mais la belle-sœur du dataire Cecchino, donna Clementia, procéda de la même manière. La fête de Noël particulièrement était la grande moisson des cadeaux. Don Camillo Astalli n'ayant pas voulu partager un jour avec donna Olympia, quoiqu'il le lui eût fait espérer, ce refus excita la colère de celle-ci, et fut la cause de la chute d'Astalli. A combien de faux la corruption n'entraîna-t-elle pas Mascambruno ! il ajouta de faux sommaires aux décrets qu'il présentait au pape; comme le pape ne lisait que les sommaires, il signait des choses dont il ne se doutait pas, et qui couvraient d'infamie la cour de Rome ! Rien n'est plus douloureux que le sentiment qu'on éprouve, en lisant que le frère d'Alexandre VII, don Mario, s'est enrichi, entre autres moyens, en administrant la justice dans le *Borgo*.

Car malheureusement l'administration de la justice était aussi attaquée de cette peste.

Nous avons une liste des abus qui s'étaient introduits dans le tribunal de la *Rota*, liste qui a été remise au pape Alexandre par un homme qui avait travaillé durant vingt-huit ans à ce tribunal (1). Il compte qu'il n'y a pas un auditeur

(1) *Disordini che occorrono nel supremo tribunale della Rota nella corte romana e gli ordini con i quali si potrebbe rifer-*

di Rota, qui ne reçoive, à Noël, cinq cents scudi de cadeaux. Celui qui ne pouvait pas approcher de la personne de l'auditeur lui-même, savait approcher de ses parens, de ses amis, de ses domestiques.

Mais les recommandations de la cour ou des grands avaient un effet tout aussi pernicieux. Les juges s'excusaient quelquefois auprès des parties elles-mêmes du jugement inique qu'ils prononçaient, en déclarant qu'on faisait violence à la justice.

Quelle pouvait être, à cette époque, cette administration de la justice? Il y avait quatre mois de vacances; pendant les autres mois, la vie était également dissipée; les jugemens traînaient en longueur d'une manière inconvenante, et finissaient toujours par porter toutes les traces de la précipitation. Il eût été inutile d'appeler de ces jugemens. L'affaire était, à la vérité, transmise à d'autres membres; mais comment ceux-ci ne devaient-ils pas succomber sous les mêmes influences, tout aussi bien que les premiers juges? Ils se sentaient même liés par la décision de ce premier tribunal.

mare, scrittura fatta da un avvocato da presentarsi alla S. di N. S. Alessandro VII. MS. Rang. à Vienne, n° 23.

Ces maux s'étendirent du tribunal suprême à tous les autres tribunaux de Rome, à toutes les provinces.

Le cardinal Sacchetti traça le plus sombre tableau de ces abus dans un écrit adressé au pape Alexandre, écrit qui nous a été conservé : l'oppression du pauvre par les puissans, sans que personne vienne à son secours; la corruption de la justice par l'intervention des cardinaux, des princes et des membres du palais; les affaires qui pouvaient être expédiées en quelques jours, retardées pendant des années et des dixaines d'années; les violences éprouvées par celui qui réclame d'un fonctionnaire inférieur à un fonctionnaire supérieur; les saisies et les exécutions par lesquelles on fait rentrer les impôts, moyens cruels qui ne servent qu'à faire détester le prince et à enrichir ses serviteurs : « Ce sont là des fléaux, très saint Père, s'écrie-t-il, pires que les plaies des Hébreux en Egypte. Des peuples qui n'ont pas été conquis par l'épée, mais qui sont parvenus sous l'autorité du Saint-Siége par des donations de prince ou par une soumission volontaire, sont traités plus inhumainement que les esclaves en Syrie ou en Afrique. Qui peut apprendre ces choses sans verser des larmes (1)! »

(1) Lettre du cardinal Sacchetti écrite, peu avant sa mort, au

Telle était déjà la situation de l'Etat romain au milieu du dix-septième siècle.

Et maintenant, penserait-on que l'administration de l'Eglise eût pu rester exempte de pareils abus? Elle dépendait de la cour et recevait l'impulsion de son esprit, tout aussi bien que l'administration de l'Etat. Il est vrai que certaines limites étaient tracées à son action. En France, la couronne jouissait des prérogatives les plus importantes; en Allemagne, les chapitres maintenaient leur indépendance; en Italie et en Espagne, au contraire, la cour romaine possédait un pouvoir plus étendu et y exerçait largement ses droits lucratifs.

En Espagne, elle avait le droit de nommer à toutes les places et à tous les bénéfices inférieurs, et même aux plus élevés en Italie. On peut à

pape Alexandre VII, en 1663, copie tirée des *Manuscritti della regina di Suezia*, dans Arckenholtz, Mémoires, tom. IV, App. n° XXXII : c'est une pièce très instructive, confirmée par un très grand nombre d'autres, par exemple, une *Scrittura sopra il governo di Roma*, de la même époque (*Bibl. Alt.*).

peine croire quelles sommes énormes affluaient de l'Espagne à la daterie par l'expédition des nominations, par les casuels et les revenus considérables qui étaient versés dans ses caisses pendant les vacances de ces places et bénéfices. Mais l'administration ecclésiastique recueillait peut-être de plus grands avantages des Etats italiens; ses membres profitaient des plus riches évêchés et abbayes, des prieurés, des commanderies et d'une foule d'autres bénéfices.

Et si on s'en était seulement tenu là!

Mais les abus les plus nuisibles se rattachaient à ces droits; je n'en citerai qu'un seul : on introduisit et on mit en grande vogue, au milieu du dix-septième siècle, l'usage de charger d'une pension, en faveur d'un membre de la cour, les bénéfices que l'on conférait.

En Espagne, cette stipulation était formellement défendue. Comme les bénéfices ne pouvaient être donnés qu'à des indigènes, de même aussi les pensions ne devaient être établies qu'en faveur de ceux-ci. Toutefois, à Rome, on savait éluder ces dispositions : la pension était expédiée au nom d'un Espagnol indigène ou naturalisé, mais celui-ci s'engageait, par un contrat civil, à faire payer annuellement, dans une maison de

commerce romaine, une somme déterminée pour un des membres de la Cour. En Italie, on n'avait pas besoin de prendre toutes ces précautions; les évêchés étaient chargés quelquefois d'une manière intolérable. *Monsignor de Angelis*, évêque d'Urbino, se plaignit, en 1663, que de son riche évêché il ne lui restait que soixante scudi à la fin de l'année, qu'il l'avait déjà résigné, et que la Cour ne voulait pas accepter sa démission. Pendant plusieurs années on ne rencontra personne qui consentît à accepter les siéges d'Ancône et de Pesaro, sous les conditions dures qui étaient imposées. En 1667, on comptait à Naples vingt-huit évêques et archevêques qui étaient destitués de leurs fonctions parce qu'ils ne payaient pas leurs pensions. On ne s'en tint pas aux évêchés, on procéda de la même manière avec les cures. Le possesseur de la plus riche cure y trouvait souvent à peine de quoi vivre. Les pauvres curés de campagne virent quelquefois aussi charger leur casuel. Plusieurs se découragèrent et abandonnèrent leurs emplois; cependant il ne manquait jamais de nouveaux compétiteurs qui rivalisaient entre eux pour offrir les plus fortes pensions à la Cour.

Mais quels gens devaient-ils être? Il ne pouvait résulter de ces déplorables abus rien autre chose,

si ce n'est la corruption des curés des campagnes et celle du bas peuple.

Les richesses et les dignités temporelles auxquelles on parvenait furent sans doute une des causes qui décidèrent la haute aristocratie à se vouer au service de l'Eglise; le pape Alexandre avait même pour principe qu'il fallait avancer les gens de bonne famille de préférence à d'autres; il exprimait de plus cette singulière opinion, que, puisqu'il est agréable aux princes de la terre de voir autour d'eux des serviteurs d'une naissance distinguée, il doit aussi être agréable à Dieu de voir son service exécuté par les personnes élevées au dessus des autres. Certes, cette voie n'était pas celle de l'Eglise des premiers siècles; ce n'était pas même celle de la restauration des derniers temps. Les couvens et les congrégations, qui avaient tant contribué à cette restauration du catholicisme, on les laissa tomber dans l'oubli et le dédain. Les neveux ne voulaient avancer personne qui fût lié par des vœux monastiques, par la raison qu'un tel individu ne pouvait pas leur faire une cour aussi assidue. Lorsqu'il y avait concurrence, les prêtres séculiers l'emportaient, quand même ils avaient un mérite ou un savoir inférieurs. « On paraît croire, dit Grimani, que l'évêché ou la pourpre seraient dés-

honorés si on les accordait à un moine. » Il a observé que les moines n'osaient presque plus se montrer à la Cour, parce qu'ils ne s'y attendaient qu'à des railleries et à des offenses ; déjà, dit-il, on voit qu'il n'y a que des gens de la plus basse extraction qui soient disposés à entrer dans les couvens : « même un marchand qui a fait faillite, s'écrie-t-il, trouve indigne de lui de prendre le capuchon. »

Les couvens ayant perdu de leur considération, il ne faut pas s'étonner si déjà on commença à les regarder comme superflus. Cette opinion, chose très remarquable, se manifesta pour la première fois à Rome, où l'on jugea qu'il était nécessaire d'en restreindre le nombre et le recrutement. Innocent X défendit par une bulle, en l'an 1649, toute nouvelle admission dans un ordre régulier, jusqu'à ce qu'on eût fait le compte du revenu des divers couvens et que l'on eût déterminé le nombre des personnes qui pouvaient y vivre. Une autre bulle du 15 octobre 1652 est encore plus importante. Le pape se plaint dans cette bulle de ce qu'il existe une foule de petits couvens dans lesquels on ne célèbre les offices ni le jour ni la nuit, où on ne se livre à aucun exercice spirituel, on n'observe nullement la clôture ; ce sont, dit-il, de véri-

tables asiles de la débauche et du crime ; leur nombre a augmenté hors de toute mesure : il les abolit tous d'un seul coup ; car, ajoute-t-il, il faut séparer l'ivraie du bon grain (1). A cette époque, la Cour de Rome elle-même songea à aider les gouvernemens étrangers dans leurs embarras financiers, par les confiscations non pas seulement de couvens, mais d'Ordres tout entiers. Lorsqu'Alexandre VII fut sollicité par les Vénitiens, peu de temps après son avénement au trône, de les appuyer dans la guerre de Candie contre les Osmanlis, lui-même leur proposa l'abolition de quelques Ordres dans leur pays. Les Vénitiens s'opposaient à cette mesure, parce que ces Ordres étaient une ressource pour les pauvres *Nobili*. Mais le pape parvint à son but. L'existence de ces couvens, dit-il, est plutôt un scandale qu'un sujet d'édification pour les fidèles ; je procède comme un jardinier qui coupe les branches inutiles du cep de vigne pour le rendre d'autant plus fertile (2).

On ne pouvait pas dire qu'il y eût des talens brillans parmi ceux que l'on favorisait.

(1) *Constitutio super extinctione et suppressione parvorum conventuum, eorumque reductione ad statum secularem, et bonorum applicatione et prohibitione erigendi nova loca regularia in Italia et insulis adjacentibus. Idibus Oct.* 1652.

(2) *Relazione de' IV ambasciatori*, 1656.

Au dix-septième siècle, on se plaignait généralement en Italie du manque d'hommes distingués. Quelques uns restaient souvent exclus de la prélature, parce qu'ils étaient trop pauvres pour remplir les conditions de l'admission. L'avancement dépendait beaucoup trop de la faveur des neveux, faveur que l'on n'obtenait que par une souplesse et une soumission qui ne pouvaient être propres au libre développement des nobles facultés de l'âme. Cette situation réagit sur tout le clergé.

Certes, il était surprenant de ne voir se produire presque aucun auteur original dans les sciences théologiques; ni dans l'exégèse, où l'on ne faisait que reproduire les travaux du seizième siècle ; ni dans la morale, quoique celle-ci fût très cultivée ; ni dans le dogme. Au sein des congrégations, des étrangers seulement apparaissent dans la lice au sujet de la polémique sur la *Grâce*; les Italiens ne prennent qu'une faible part aux discussions sur le libre arbitre et sur la foi. Après *Girolamo da Narni* on n'entendit plus aucun prédicateur distingué, même à Rome. On en fait la remarque avec étonnement dans ce *diario* de 1640 à 1650, qui a été rédigé par un catholique si rigide : « Avec le carême, y est-il dit, la comédie cesse dans les salons et les

maisons, et elle commence dans les églises et dans les chaires. La sainte occupation de la prédication sert à satisfaire la soif de célébrité ou la flatterie. On enseigne la métaphysique que le prédicateur comprend peu et que ses auditeurs ne comprennent pas du tout. Au lieu d'instruire, de corriger, on fait retentir les chaires de panégyriques dans le seul but de faire son chemin. Le choix d'un prédicateur ne dépend plus du mérite, mais seulement de la faveur. »

En résumé, cette grande impulsion catholique qui avait dominé la Cour, l'Etat et l'Eglise, et leur avait donné une attitude religieuse austère, s'était éteinte ; c'en était fait des tendances vers la restauration et les conquêtes spirituelles ; à cette époque, d'autres impulsions avaient surgi et entraînaient à se concentrer dans la jouissance du pouvoir et à séculariser de nouveau l'élément spirituel.

La question qui se présente est de savoir quelle direction avait prise, dans ces circonstances, cetto Société si particulièrement fondée sur les principes de la restauration catholique, je veux parler de l'Ordre des jésuites.

§ XI.

LES JÉSUITES AU MILIEU DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Le principal changement qui s'opéra dans l'intérieur de la société de Jésus consista dans l'avénement des profès au pouvoir.

Dans le commencement, il n'y avait qu'un petit nombre de profès qui prononçaient les quatre vœux; écartés des colléges, ne vivant que d'aumônes, ils s'étaient assujétis à n'exercer qu'une autorité spirituelle; les places qui demandaient une activité temporelle, comme celles de recteurs, de provinciaux, et les colléges en général, étaient restées entre les mains des coadjuteurs. Mais, à cette époque, les profès eux-mêmes arrivèrent aux emplois de l'administration, participèrent aux revenus des colléges et devinrent recteurs et provinciaux (1).

(1) Dans une collection *Scritture politiche, morali e satiriche sopra le massime, instituti e governo della compagnia di Gesu* (*MS. Rom.*), se trouve une thèse détaillée d'environ 400 feuilles :

Il s'ensuivit aussitôt que les pratiques sévères de dévotion qui avaient été maintenues principalement par l'éloignement des profès de l'administration, se négligèrent peu à peu ; il n'était déjà plus possible pour les admissions de se montrer aussi rigoureux sur la capacité ascétique : Vitelleschi notamment reçut beaucoup de membres qui étaient sans vocation ; on s'efforçait d'arriver au plus haut grade, parce qu'il procurait en même temps l'autorité spirituelle et la puissance temporelle. Mais ce changement devint funeste sous d'autres rapports encore. Auparavant les coadjuteurs et les profès se surveillaient réciproquement ; maintenant l'autorité temporelle et spirituelle se réunissant dans les mêmes individus. Les plus bornés d'entre eux se regardaient comme de grands esprits, parce que personne n'osait plus les contredire. Possesseurs de la domination exclusive, ils commencèrent à jouir dans l'oisiveté des richesses acquises par les colléges, à ne songer qu'à les augmenter ; ils abandonnèrent aux plus jeunes d'entre eux l'administration dans les écoles et

Discorso sopra la religione de' padri Gesuiti e loro modo di governare, — écrite entre 1681 et 1686 par un homme sans aucun doute profondément initié, d'où l'on a extrait en grande partie les renseignemens suivans.

les églises ; ils prirent aussi une position très indépendante à l'égard de leur général.

La grande importance de cette réforme se fait particulièrement sentir dans le choix et la destinée des généraux.

Quelle différence entre Mutio Vitelleschi, et son prédécesseur, l'absolu, le rusé, l'inébranlable Aquaviva ! Vitelleschi était naturellement doux, indulgent, conciliant; ses amis l'appelaient l'ange de la paix : sur son lit de mort, sa consolation était d'être convaincu qu'il n'avait offensé personne. Excellentes qualités d'un esprit aimable, mais qui ne suffisaient pas pour gouverner un Ordre si vaste, si actif et si puissant. Bien loin de pouvoir résister aux exigences de l'ambition de certains membres, il ne put pas même maintenir la sévérité de la discipline, sous le rapport de l'habillement.

C'est sous son administration, 1615—1645, qu'eut lieu le changement que nous venons d'indiquer.

Ses successeurs gouvernèrent dans le même esprit : Vincenzo Caraffa (1649), un homme qui dédaignait de se faire servir, qui était l'humilité et la piété mêmes (1), mais qui n'eut

(1) *Diario Deone*, 12 *Giugno*, 1649.

aucune autorité, malgré son exemple et ses exhortations; Piccolomini (1651), qui abandonna sa tendance naturelle à prendre des mesures énergiques, et ne chercha qu'à satisfaire les frères de son ordre.

Déjà, il n'était plus prudent de tenter de ramener les jésuites à la vérité de leur institution. Alessandro Gottofredi (janvier jusqu'en mars 1651) eût vivement souhaité y parvenir; il essaya de maintenir dans de certaines bornes les ambitions trop prétentieuses; mais les deux mois de son administration suffirent pour le faire détester; sa mort fut accueillie par l'Ordre comme sa délivrance des mains d'un tyran. Le général qui lui succéda, Goswin Nickel, s'attira une aversion bien plus énergique. On ne peut pas dire qu'il se soit proposé des réformes radicales; après tout, il laissa aller les choses comme auparavant; mais il était habitué à persister avec opiniâtreté dans les opinions qu'il avait une fois adoptées, et il se montrait dur, repoussant, sans égards pour personne; il blessa si vivement et si profondément l'amour-propre de quelques membres puissans de l'Ordre, que la congrégation générale de 1661 prit contre lui des mesures que l'on n'aurait pas dû regarder comme possibles, d'après la nature monarchique de l'institution.

Elle sollicita d'abord du pape Alexandre VII la permission d'adjoindre au général de l'Ordre un vicaire avec le droit de lui succéder. La permission fut obtenue facilement, la cour désigna même un candidat, c'était cet Oliva qui, le premier, avait conseillé d'appeler les neveux, et l'on fut assez complaisant pour élire ce favori du pape. Il s'agissait de décider sous quelle forme on pourrait conférer le pouvoir du général au vicaire. On n'osa pas prononcer le mot de destitution ; mais pour obtenir la chose et éluder le mot, on éleva la question de savoir si le vicaire devait posséder un pouvoir *cumulatif*, c'est-à-dire, en même temps avec le général, ou un pouvoir privé, c'est-à-dire, sans lui. La congrégation décida pour le pouvoir privé ; elle déclara formellement, par suite de cette décision, que le général actuel avait perdu toute son autorité et qu'elle devait être conférée dans sa plénitude au vicaire.

C'est ainsi qu'il arriva que cette Société dont le principe était l'obéissance absolue, éloigna son propre chef, sans que celui-ci se fût rendu coupable d'un délit proprement dit. On voit combien les tendances aristocratiques parvenaient aussi à la domination dans cet Ordre.

Oliva était un homme qui aimait le repos, la

bonne chère et les intrigues politiques ; il possédait non loin d'Albano une villa dans laquelle il cultivait les plantes étrangères les plus rares; quand il était à la ville, il se retirait de temps en temps dans la maison des novices de Saint-André, où il ne donnait audience à personne; on ne servait à sa table que les mets les plus recherchés ; il n'allait jamais à pied ; un raffinement de confortable régnait dans ses appartemens ; il exploitait largement les jouissances de sa position, de son pouvoir : certainement un pareil homme n'était pas destiné à faire revivre l'ancien esprit de l'Ordre.

En effet, il s'éloignait chaque jour de plus en plus des principes sur lesquels il avait été fondé.

N'avait-il pas avant tout pris l'engagement de défendre les intérêts de la cour de Rome, n'avait-il pas été réellement établi dans ce but? Eh bien ! ses relations intimes avec la France et la maison de Bourbon, il les avait cultivées de telle sorte que dans la rivalité des intérêts romains et des intérêts français, il prit presque toujours fait et cause pour ces derniers (1). Des ouvrages des jésuites furent de temps en temps

(1) *Relatione della nuntiatura di mons. Scotti, nunzio alle M. del re*, 1639-1641.

condamnés par l'inquisition de Rome, parce qu'ils défendaient trop vivement les droits de la couronne de France. Les chefs des jésuites français évitaient tout rapport avec le nonce du pape, pour ne pas s'attirer le soupçon d'avoir des sentimens ultramontains. D'ailleurs, la cour de Rome ne pouvait pas vanter l'obéissance de l'Ordre, à cette époque, car les ordonnances papales furent presque toujours méprisées, notamment dans les missions.

Il existait de plus un autre principe fondamental de l'Ordre, c'est qu'il fallait renoncer à toute affection temporelle, et ne se consacrer qu'à ses devoirs spirituels. Avec quelle sévérité on avait exigé autrefois que chaque nouvel initié renonçât à tout ce qu'il possédait! D'abord on commença par différer l'exécution de cette clause; puis on s'y soumit, mais conditionnellement, parce qu'il pouvait arriver qu'on fût exclu; enfin la coutume s'introduisit de donner ses biens à la Société elle-même, cependant bien entendu au collége déterminé dans lequel on entrait, de sorte que l'on conservait encore souvent dans ses mains l'administration de sa fortune, seulement sous un autre titre (1). Quelques membres ayant

(1) *Vincentii Caraffæ epistola de mediis conservandi primævum spiritum Societatis.*

plus de loisir que leurs parens qui vivaient au milieu du monde, administraient les affaires de leurs familles, faisaient la rentrée de leur argent, conduisaient leurs procès (1).

Cet esprit mercantile vint aussi à dominer, non plus seulement dans les membres, mais aussi dans les colléges. On voulait assurer leur prospérité ; comme les grandes donations cessaient, on chercha à les remplacer par les ressources de l'industrie. Les jésuites jugèrent qu'il n'y avait aucune différence entre cultiver les champs, comme l'avaient fait les premiers moines, et se livrer aux affaires, comme eux-mêmes l'essayaient. Le *Collegio Romano* faisait fabriquer du drap à Macerata, uniquement d'abord pour son propre usage, ensuite pour tous les colléges de la province ; on se rendait avec ce drap aux foires pour le vendre. Des affaires de banque s'établirent pour faciliter les intimes relations entre les divers colléges. L'ambassadeur portugais à Rome avait pour sa caisse des assignations sur les jésuites du Portugal. Ils firent des opérations heureuses, surtout dans les colonies ; le vaste réseau des relations de cet Ordre qui avait

(1) *Epistola Goswini Nickel de amore et studio perfectæ paupertatis.*

son centre à Lisbonne, se répandit sur les deux continens.

C'était là un esprit qui devait nécessairement réagir sur toutes les œuvres de la Société.

On respecta toujours le principe de donner l'instruction gratuitement, mais on acceptait des présens pour l'admission des élèves, dans les occasions solennelles, et plusieurs fois dans l'année; on recherchait de préférence des élèves qui eussent de la fortune; il en résulta que ceux-ci se sentirent une certaine indépendance et ne voulurent plus se soumettre à la sévérité de l'ancienne discipline. Un jésuite ayant levé le bâton sur un élève, reçut de celui-ci un coup de poignard; un jeune homme de Gubbio, qui se croyait traité trop durement par un des Pères, le tua. A Rome aussi, les soulèvemens qui éclataient dans le collége des jésuites retentissaient constamment dans la ville et le palais. Une fois, les professeurs furent tenus enfermés pendant un jour par leurs écoliers, et il fallut cependant congédier le recteur, comme ceux-ci l'exigeaient. Ce sont là des symptômes d'une lutte générale entre les anciennes règles et les nouvelles tendances; ces dernières l'emportèrent; il ne fut plus possible aux jésuites de conserver l'influence

dominante qu'ils avaient autrefois exercée sur les esprits.

Ils ne se trouvaient plus entraînés par le désir de conquérir le monde, de propager la foi ; eux-mêmes, au contraire, ils étaient subjugés par le monde, n'ayant qu'un seul but, celui de se rendre indispensables par tous les moyens.

Pour atteindre ce résultat, ils transformèrent non seulement les règles de la Société, mais les dogmes et la morale de la religion elle-même. Ils imprimèrent aux devoirs de la confession qui leur donnait un empire si irrésistible sur les sentimens les plus intimes, une direction bien digne d'être remarquée.

Nous possédons à ce sujet des documens que l'on ne peut révoquer en doute. Ils ont exposé dans de nombreux ouvrages très détaillés, les principes qu'ils suivaient pour la confession et l'absolution ; cherchons à saisir ces principes les plus essentiels.

Dans la confession, tout dépend surtout de l'idée que l'on se fait du péché.

Ils déclarent que le péché est un éloignement volontaire des commandemens de Dieu (1).

(1) Définition de Fr. Toledo : « *voluntarius recessus a regula divina.* »

Et demandons-nous en quoi consiste cet éloignement volontaire ? Ils répondent : dans la connaissance de la faute et dans l'accord parfait de la volonté (1).

Ils adoptent ce principe avec la prétention d'enseigner quelque chose de nouveau et de pouvoir plus facilement s'accommoder aux habitudes de la vie. Ils le développent avec une subtilité scolastique, le pliant, autant que possible, à tous les cas qui peuvent se présenter, et en tirant les conséquences les plus étranges.

Conformément à leur doctrine, il suffit déjà de ne pas désirer le péché ; on peut d'autant plus espérer son pardon qu'on pense moins à Dieu lorsque l'on commet la faute, et que la passion par laquelle on se sent entraîné est plus violente ; l'habitude et même le mauvais exemple, qui enchaînent la liberté de la volonté, servent de justification. Dans ce système, combien le cercle des fautes se trouve rétréci, car jamais personne n'aimera le péché pour le péché même. En outre, ils reconnaissent des motifs d'excuse d'un autre genre. Le duel, par exemple, est sans doute défendu par l'Eglise : les jé-

(1) *Busembaum : Medulla theologiæ moralis*, lib. V, c. II, dub. III.

suites néanmoins trouvent que si, en refusant un duel, on court risque de passer pour un lâche, de perdre une place ou la faveur de son prince, celui qui l'accepte ne doit pas être condamné(1). Prêter un faux serment est un péché grave : mais celui, disent les jésuites, qui ne prête serment qu'extérieurement, sans en avoir intérieurement l'intention, n'est pas lié par ce serment, car il joue, il ne jure pas (2). Cette doctrine se rencontre dans des livres qui la présentent positivement comme étant modérée, sage, raisonnable. Aujourd'hui que les temps sont passés et changés, qui voudrait encore rechercher les autres conséquences erronées d'une subtilité dont le travail tendait à anéantir toute morale ; d'une subtilité dans laquelle chaque docteur voulait surpasser l'autre avec l'ardeur d'une rivalité toute littéraire ? Mais on ne peut nier que les doctrines les plus exagérées de quelques docteurs devinrent très dangereuses par un autre principe des jésuites, par celui sur la *probabilité*. Ils soutenaient que dans les cas douteux on peut suivre une opinion dont on n'est pas soi-même convaincu, si cette opi-

(1) *Privandus alioqui ob suspicionem ignaviæ, dignitate, officio vel favore principis. Busembaum, lib.* III, *tract.* IV, *cap.* I, *dub.* V, *art.* I, *n°* 6.

(2) *Qui exterius tantum juravit, sine animo jurandi, non obligatur, nisi forte ratione scandali, cum non juraverit sed luserit* (*lib.* III, *tract.* II, *cap.* II, *dub.* IV, n° 8).

nion était défendue par un auteur estimé (1) ; ils admettaient qu'il était non seulement permis de suivre les doctrines les plus indulgentes, mais ils conseillaient même de le faire. Il faut mépriser, selon eux, les scrupules de conscience ; le véritable moyen de s'en délivrer c'est de suivre les opinions les plus modérées, quand même elles devraient être moins sûres (2). Avec ces principes, le mystère de la détermination de la volonté humaine devient une affaire uniquement extérieure. Dans les manuels des jésuites, tous les cas possibles de la vie sont traités à peu près dans le sens où ils sont ordinairement appréciés dans les systèmes du droit civil, et examinés selon le degré de leur *excusabilité ;* il suffit de les feuilleter et de se diriger d'après ce qu'ils prescrivent, sans avoir de conviction à soi, et on est sûr de l'absolution devant Dieu et devant l'Eglise. Une légère transformation de la pensée, dans laquelle seule réside le péché, vous décharge de toute culpabilité. Quelquefois les jésuites eux-mêmes s'étonnaient et avaient la conscience

(1) *Em. Sa : Aphorismi Confessariorum s. v. dubium. Potest quis facere quod probabili ratione vel auctoritate putat licere, etiam si oppositum tutius sit : sufficit autem opinio alicujus gravis auctoris.*

(2) *Busembaum, lib.* I, *c.* III : *Remedia conscientiæ scrupulosæ sunt 1° scrupulos contemnere, 4° assuefacere se ad sequendas sententias mitiores et minus etiam certas.*

d'avouer combien leurs doctrines rendaient léger et facile le joug de Jésus-Christ.

---

§ XII.

LES JANSÉNISTES.

Il eût fallu que toute énergie vitale fût éteinte dans l'Église catholique pour qu'une opposition n'éclatât pas, à la même époque, contre des doctrines aussi pernicieuses et contre toutes les conséquences qu'elles entraînaient avec elles.

Déjà la plupart des ordres religieux étaient très irrités contre les jésuites : les dominicains, à cause de la divergence de leurs opinions de celles de saint Thomas d'Aquin ; les franciscains et les capucins, à cause du pouvoir exclusif qu'ils s'arrogeaient dans les missions en Asie ; ils furent quelquefois combattus par les évêques dont ils dimi-

nuaient l'autorité; quelquefois aussi par les curés sur les fonctions desquels ils empiétaient. D'autres adversaires s'élevèrent souvent contre eux au milieu des universités de France et des Pays-Bas; mais ces attaques ne constituaient pas encore une résistance forte, permanente, provenant d'une conviction plus profonde et de principes nouveaux.

Les doctrines morales des jésuites étaient étroitement liées avec leurs idées dogmatiques. Dans les unes et dans les autres ils laissaient un vaste essor au libre arbitre. Ce fut précisément sur cette question que surgit la plus énergique contradiction que les jésuites eussent encore rencontrée. Elle naquit et se développa de la manière suivante.

Dans les années où les discussions sur la *grâce* préoccupaient tout le monde théologique, deux jeunes gens étudiaient à Louvain; c'étaient Cornélius Jansénius de Hollande et Jean Duverger de la Gascogne, qui prirent parti avec une égale conviction pour les doctrines les plus rigoureuses dont l'esprit n'avait jamais péri à Louvain, et conçurent une aversion violente pour les jésuites. Duverger était de plus haute naissance et plus riche; il emmena son ami à Bayonne. Là, ils firent une étude opiniâtre et approfondie des

ouvrages de saint Augustin, et éprouvèrent pour les doctrines de ce Père de l'Eglise, sur la *grâce* et le *libre arbitre*, un enthousiasme qui décida de leur destinée.

Jansénius, qui devint professeur à Louvain et évêque d'Ypres, Duverger qui obtint l'abbaye de Saint-Cyran, suivirent plus exclusivement, l'un la voie théorique, l'autre la route pratique et ascétique pour ressusciter ces doctrines.

Le livre dans lequel Jansénius exposa systématiquement ses convictions, a pour titre : *Augustinus;* il est très important non seulement parce qu'il s'opposa avec tant de hardiesse aux tendances dogmatiques et morales des jésuites, mais parce qu'il développa de nouveau avec vivacité, les formules primitives de *grâce*, de *péché* et de *rémission*.

Jansénius part du principe de la non-liberté de la volonté humaine; elle est enchaînée et tenue en servitude par la concupiscence des choses terrestres; elle ne peut pas sortir de cet état par sa propre force; il faut que la grâce vienne à son secours, la grâce qui n'est pas tant une rémission des péchés que la délivrance de l'âme des liens de la concupiscence (1).

(1) *Corn. Jansenii Augustinus, tom.* III, *lib.* I, *c.* II. Pascal

C'est ici que se présente l'opinion qui distingue son système. Il fait intervenir la grâce par le plaisir plus relevé et plus pur que l'âme éprouve pour les choses divines. La grâce efficace du Sauveur, dit-il, n'est rien autre qu'un délice spirituel par lequel la volonté est déterminée à vouloir et à exécuter ce que Dieu a décidé. Elle est le mouvement involontaire inspiré à la volonté par Dieu, mouvement par lequel l'homme aime le bien et tend vers lui (1). Jansénius ne cesse de répéter que le bien ne doit pas être fait par crainte de la punition, mais par amour pour la justice.

C'est en partant de ce principe qu'il s'élève à la question supérieure : Qu'est-ce que cette justice ?

Il répond : Dieu lui-même.

Car il ne faut pas se représenter Dieu comme ayant un corps, ou sous une forme quelconque, pas même sous celle de la lumière ; il faut le considérer et l'aimer comme la vérité éternelle du sein de laquelle découle toute vérité et toute

entend aussi cette doctrine de cette manière. Dieu change le cœur de l'homme par une douceur céleste qu'il y répand. Les Provinciales, l. XVIII, tom. III, p. 413.

(1) *Tom.* III, *lib.* IV, *c.* I.

sagesse; comme la justice, non pas en tant qu'elle est la qualité d'un esprit, mais en tant qu'elle prédomine en Dieu comme une idée, comme une règle suprême inviolable. Les règles de nos actions dérivent de la loi éternelle; elles sont un éclat réfléchi de sa lumière : celui qui aime la justice, aime Dieu lui-même (1).

L'homme ne devient pas bon, parce qu'il dirige son esprit vers tel ou tel bien, mais parce qu'il fixe ses regards sur le bien souverain qui est immuable et un, lequel est la vérité, lequel est Dieu lui-même. La vertu est l'amour de Dieu.

Et c'est précisément dans cet amour que consiste la délivrance de la volonté; sa douceur inexprimable anéantit le plaisir de la concupiscence, enfante la nécessité volontaire et ineffable de ne pas pécher, mais de vivre en homme juste (2), la vraie volonté libre, c'est-à-dire une volonté délivrée du mal, remplie du bien.

Ce qu'il y a de remarquable dans cet ouvrage, c'est un haut degré d'intelligence philosophique et la clarté des déductions dogmatiques, tout en étant inspiré par l'ardeur d'une discussion hostile; les idées fondamentales en sont à la fois morales

(1) *Tom.* III, *lib.* V, *c.* III.

(2) *Tom.* III, *lib.* VII, *c.* IX : *Voluntas felix, immutabilis et necessaria non peccandi recteque vivendi.*

et religieuses, spéculatives et pratiques; il oppose à cette facilité et à cette indulgence relâchée des jésuites, une conviction austère, l'idéal d'une activité qui se développe dans l'amour de Dieu.

Mais pendant que Jansénius était encore occupé de la composition de son livre, son ami essayait déjà d'en représenter dans sa propre vie et d'en propager autour de lui les idées essentielles.

Saint-Cyran, car c'est ainsi qu'on appelait à cette époque Duverger, s'était créé au milieu de Paris une solitude studieuse et ascétique. Infatigablement livré à l'étude de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise, il cherchait à se pénétrer de leur esprit. Il appliqua au sacrement de la pénitence les doctrines de Jansénius. S'humilier, souffrir, dépendre de Dieu, renoncer complétement au monde (1), se vouer dans toutes ses actions et ses désirs à l'amour de Dieu, voilà quels sont ses préceptes.

Mais suivant lui, la grâce doit précéder la pénitence : « Quand Dieu veut sauver une âme, il commence par agir sur elle intérieurement; quand le cœur est changé, quand il éprouve

(1) S'humilier, souffrir et dépendre de Dieu est toute la vie chrétienne.



la grâce. » Il répète sc
même la voie qui mèr
ché à la contrition, à l
cœur. Il ne communiq
et le faisait chaque foi
de paroles, avec calm
âme était remplie de
tendait toujours l'occa
rieure, tant en lui-m
produisait une impre
teurs se sentaient inv
et les larmes échapp
yeux (1). Quelques l
gnirent promptemen
ciples. Arnauld d'An
intimes avec le cardin
d'Autriche, et qui fu
affaires les plus impor

mier orateur du parlement, devant lequel s'ouvrait la carrière la plus brillante, mais qui se retira dans la solitude près de Paris; Angélique Arnauld et ses religieuses s'attachèrent à St.-Cyran avec ce dévouement absolu que des femmes pieuses éprouvent ordinairement pour celui qu'elles regardent comme leur prophète.

Jansénius mourut avant d'avoir vu son livre imprimé; St.-Cyran fut jeté en prison, immédiatement après ses premières conversions, par Richelieu qui avait une aversion instinctive pour un zèle de ce genre; mais leur doctrine n'en continua pas moins de faire des progrès.

Le livre de Jansénius produisit peu à peu une impression profonde et générale, tant à cause de son mérite que par la hardiesse de sa polémique (1). St.-Cyran ne cessa pas, de l'intérieur de sa prison, d'exercer son prosélytisme. Les souffrances qu'il endurait et supportait avec résignation augmentèrent l'enthousiasme de ses sectateurs; lorsqu'il devint libre, après la mort de Richelieu, il fut regardé par ses disciples

(1) *Gerberon*. Histoire du Jansénisme, I, 63. Les théologiens de Paris s'appliquèrent tellement à l'étude de l'Augustin d'Ypres, où ils reconnoissoient celui d'Hippone, — qu'on commençoit à n'entendre plus parmi ces théologiens que les noms de Jansénius et de saint Augustin.

comme un saint, comme un St. Jean-Baptiste. Il mourut quelques mois après, le 11 octobre 1643; mais il avait fondé une école qui regardait comme son évangile les doctrines de St.-Cyran et de son ami : « Ses disciples, dit l'un d'entre eux, sortent comme de jeunes aigles de dessous ses ailes; héritiers de sa vertu et de sa piété, ils transmettent aux autres ce qu'ils ont reçu de lui. Élie a laissé après lui des Elisées qui continuent ses œuvres. »

Une société nombreuse, professant ces nouveaux principes, se réunit autour de Lemaitre, dans la solitude de Port-Royal-des-Champs.

Dans l'origine, elle fut restreinte à quelques adeptes, composée principalement des membres et des amis de la famille Arnauld. Lemaître seul entraîna quatre de ses frères; leur mère, qui leur avait inspiré leur direction religieuse, était une Arnauld; le plus ancien ami de St.-Cyran, auquel celui-ci légua son cœur, était Arnauld d'Andilly qui finit par entrer dans cette société; son plus jeune frère, Antoine Arnauld, rédigea le premier ouvrage important qui ait été publié en faveur de Port-Royal. Un très grand nombre de parens et d'amis les suivirent. Le couvent de Port-Royal était presque exclusivement entre les mains de cette famille. Andilly rapporte

que sa mère, qui entra aussi dans cette maison, était entourée de douze filles et nièces (1). Nous rappelons ici qu'Antoine Arnauld l'aîné, duquel descendent tous ceux-ci, est le même que celui dont le plaidoyer décida, en l'an 1594, l'éloignement des jésuites de Paris. L'aversion pour cet Ordre était donc, pour ainsi dire, héréditaire dans cette famille.

Mais combien ce cercle étroit s'étendit promptement et avec éclat!

Beaucoup d'autres, attirés par nulle autre parenté que par celle des sentimens, se joignirent plus tard à ce premier noyau du jansénisme. Un prédicateur influent de Paris, nommé Singlin, partisan de St.-Cyran, fut particulièrement plein de zèle pour eux. Singlin avait cette particularité singulière de ne s'exprimer qu'avec difficulté dans la vie ordinaire, mais aussitôt qu'il montait en chaire il déployait une éloquence entraînante (2). Il envoya ceux de ses admirateurs et de ses disciples les plus ardens à Port-Royal où on les recevait avec plaisir : c'étaient de jeunes ecclésiastiques et des savans, des commerçans aisés, des personnages appartenant aux familles les plus considé-

(1) Mémoires d'Arnauld d'Andilly, I, p. 341.

(2) Mémoires de Fontaine, II, p. 283.

rées; des médecins qui avaient déjà une position élevée, des membres de quelques autres ordres religieux, tous entraînés à cette démarche par une énergique impulsion intérieure et par une confraternité décidée de sentimens.

Il y avait un grand nombre de pratiques religieuses dans cette solitude qui était, pour ainsi dire, un couvent libre dans lequel on n'était engagé par aucun vœu à vivre en communauté; on visitait assidûment l'église; on priait beaucoup en commun ou seul; on se livrait aux travaux des champs, quelques uns exerçaient des métiers; mais on se consacra principalement aux occupations littéraires : la société de Port-Royal était en même temps une espèce d'académie.

Les jansénistes commencèrent à traduire l'Ecriture sainte, les Pères de l'Eglise, les livres de prières latins; ils surent éviter avec bonheur ces formes littéraires surannées qui, jusqu'à eux, avaient nui aux travaux de ce genre, et s'exprimer avec une agréable lucidité. Un collége, qu'ils établirent près de Port-Royal, leur donna occasion de composer des livres élémentaires sur les langues anciennes et modernes, sur la logique, la géométrie, livres qui fournirent de nouvelles méthodes dont le mérite était reconnu par tout le monde. Ils produisirent aussi d'autres ouvrages, des écrits

polémiques d'une sagacité et d'une précision qui anéantissaient tous les raisonnemens de leurs adversaires; des œuvres d'une piété profonde, telles que les *Heures de Port-Royal* qui furent accueillies avec enthousiasme, et qui, un siècle après, étaient encore aussi nouvelles et aussi recherchées que les premiers jours. De leur sein surgirent des esprits d'un savoir aussi éminent que celui de Pascal, des maîtres de la poésie française, comme Racine. Elle est incalculable l'influence exercée sur la littérature de la France et de l'Europe par cette réunion d'hommes spirituels, remplis d'excellentes intentions, qui enfantèrent un nouveau perfectionnement de la langue, de la communication de la pensée (1).

Comment l'esprit qui servait de base à toutes ces productions n'eût-il pas pénétré dans la nation? Il rencontra partout des partisans, surtout parmi les curés qui détestaient depuis longtemps le système de la confession jésuitique; même quelquefois, par exemple, sous le cardinal de Retz, dans le haut clergé : quelques membres de Port-Royal furent promus à des places importantes. Nous les voyons puissans, non seulement dans les Pays-Bas et en France, ils avaient

(1) Notice de Petitot, qui précède les mémoires d'Andilly, I.

aussi des protecteurs en Espagne. Sous Innocent X, un docteur janséniste prêchait publiquement à Rome.

Il s'agissait de savoir comment la Cour pontificale envisagerait ces nouvelles opinions.

---

§ XIII.

POSITION DE LA COUR DE ROME A L'ÉGARD DES DEUX PARTIS.

La même lutte sur laquelle, quarante ans auparavant, Clément VIII ni Paul V n'avaient osé prendre une décision, se renouvelait à cette époque, seulement sous des formes un peu différentes (1).

(1) La lutte entre les jésuites et les dominicains. Il y avait, en effet, *un peu de différence* entre les dominicains et les jansénistes. (A. de S.-C.)

J'ignore si Urbain VIII et Innocent X eussent montré plus de résolution que leurs prédécesseurs, s'il ne s'était pas trouvé dans les ouvrages de Jansénius un passage dont la Cour de Rome fut très scandalisée pour divers motifs.

Dans son troisième livre sur l'*état d'innocence*, Jansénius aborde une proposition de saint Augustin qui a été condamnée par la Cour de Rome, ainsi que lui-même ne peut le nier : il paraît un instant embarrassé s'il doit suivre le Père de l'Eglise ou le Pape. Mais après quelques réflexions, il *observe que le Saint-Siége condamne quelquefois une doctrine, uniquement dans l'intérêt de la paix, sans pour cela vouloir déclarer qu'elle est fausse*: il se décide donc pour la doctrine de saint Augustin.

Ses adversaires ne manquèrent pas de profiter de ce passage : ils déclarèrent qu'il attaquait l'infaillibilité du pape ; Urbain VIII fut entraîné à exprimer son blâme sur un ouvrage qui renfermait des propositions tendant à diminuer l'autorité du siége apostolique , propositions déjà condamnées par les papes précédens.

Les doctrines des jansénistes se propagèrent néanmoins avec beaucoup de rapidité; une scission générale s'opéra en France. Les adversaires

de Port-Royal jugèrent qu'il était nécessaire de faire prononcer par le Saint-Siége une autre condamnation encore plus précise. Ils résumèrent en cinq propositions les doctrines fondamentales de Jansénius, telles qu'ils les entendaient, et sommèrent le pape Innocent X de prononcer sur elles un jugement apostolique (1).

En conséquence, la Cour de Rome procéda à un examen solennel. On forma une congrégation composée de quatre cardinaux, sous la surveillance desquels treize conseillers théologiques entreprirent cet examen.

Ces propositions étaient rédigées de manière qu'au premier coup d'œil elles ne renfermaient que des hérésies ; mais considérées de plus près elles pouvaient cependant s'expliquer, du moins en partie, dans un sens orthodoxe (2).

Des opinions diverses se manifestèrent aussitôt au sein de la commission. Quatre de ses membres, deux dominicains, un frère mineur, Lucca Wadding, et le général des augustins trouvèrent qu'il était imprudent de les condamner. Les neuf autres étaient pour la condamna-

(1) *Pallavicini : Vita di Alessandro VII.*
(2) Racine : Abrégé de l'histoire ecclésiastique, t. XI, p. 15.

tion (1). Il s'agissait de savoir si le pape donnerait son approbation à l'avis de la majorité.

Innocent X était très contraire à toute cette question du jansénisme ; naturellement, il n'aimait pas les dissertations sur les questions théologiques délicates, et de plus, il prévoyait que celle-ci, quel que serait d'ailleurs son jugement, n'entraînerait que des suites funestes. Malgré l'opinion d'une si grande majorité, Innocent ne pouvait se décider à prendre une résolution. « Quand il se plaça sur le bord de la fosse, dit Pallavicini, et qu'il mesura des yeux la grandeur de l'espace à franchir, il s'arrêta et on ne put le faire avancer. »

Mais toute la Cour ne partagea pas ces hésitations. Il y avait près de la personne du pape un secrétaire d'Etat, le cardinal Chigi, qui ne cessa de l'exciter. Chigi, étant encore à Cologne, avait vu et lu le livre de Jansénius : le passage en question l'avait, dès cette époque, rempli d'une sainte colère, au point qu'il jeta violemment le livre à terre ; il avait été fortifié dans son indignation par quelques moines allemands. Il prit une part active à la congrégation d'examen et

(1) Pallavicini, qui était lui-même parmi les conseillers, rapporte ces détails. Il dit en parlant du pape : *Il suo intelletto alienissimo delle sottigliezze scolastiche.*

contribua de tout son pouvoir au résultat des délibérations ; il pressa alors le pape de ne point garder le silence : se taire, disait-il, c'était approuver ; il ne lui était pas permis de laisser tomber en discrédit la doctrine de l'infaillibilité du pape, car donner une décision dans les doutes des fidèles, c'est là précisément la principale mission du Siége apostolique (1).

Innocent était, comme nous savons, un homme qui se laissait diriger par des impressions instantanées ; l'idée du danger de l'infaillibilité papale vint subjuguer son esprit, et il regarda d'autant plus cette idée comme une inspiration divine, qu'elle l'illumina le jour même de saint Athanase. Le 1er juin 1653, il publia la bulle par laquelle il condamne les cinq propositions comme hérétiques, blasphématoires, et chargées de malédiction. Il déclara qu'il espérait rétablir la paix dans l'Eglise ; qu'il n'avait rien de plus à cœur que de faire naviguer le vaisseau de l'Eglise dans une mer calme et de le faire arriver au port du salut (2).

Mais combien les effets de ce jugement de-

(1) Relation de Pallavicini.

(2) Dans *Cocquel.*, VI, III, 248. Nous voyons dans Pallavicini qu'elle avait été rédigée par Chigi et principalement par Albizi, assesseur de l'Inquisition.

vaient peu répondre aux espérances et aux désirs du pontife !

Les jansénistes niaient que l'on pût trouver les propositions dans le livre de Jansénius, et bien plus encore que Jansénius les eût entendues dans le sens où on les avait condamnées.

Mais les évêques français insistèrent sur une déclaration portant que ces propositions avaient été condamnées réellement dans le sens de Jansénius. Chigi, qui sur ces entrefaites était monté sur le trône, sous le nom d'Alexandre VII, pouvait d'autant moins refuser cette déclaration, ayant pris lui-même une si grande part à la condamnation : il la prononça formellement et sans détour : « les cinq propositions ont été extraites du livre de Jansénius, et elles ont été condamnées dans le sens de ce même Jansénius (1). »

Les jansénistes s'étaient préparés contre cette attaque. Ils répliquèrent qu'une déclaration de ce genre dépassait les limites du pouvoir papal ; que l'infaillibilité papale ne s'étendait pas à un jugement sur des faits.

(1) Dans *Cocquel.*, VI, IV, 151. *Quinque illas propositiones ex libro præmemorati Cornelii Jansenii episcopi Iprensis cui titulus Augustinus excerptas ac in sensu ab eodem Jansenio intento damnatas fuisse declaramus et definimus.*

C'est ainsi qu'une question sur les limites du pouvoir papal se joignit à la discussion sur le dogme; les jansénistes, dans leur opposition évidente contre le Saint-Siége, cherchaient cependant à se maintenir encore comme bons catholiques.

Il ne fut plus possible de s'entendre avec ce parti. Des arrangemens furent pris par la couronne pour l'amener à se soumettre : on publia des formulaires dans le sens de la bulle de condamnation, qui devaient être signés par tous les ecclésiastiques, même par les maîtres d'école et par les religieuses. Les jansénistes ne refusèrent pas de condamner les cinq propositions, ils se refusèrent seulement à reconnaître et à signer qu'elles fussent contenues dans Jansénius et qu'elles fussent la doctrine de leur maître; on ne put les déterminer par aucune persécution. Leur opiniâtreté, comme il arrive toujours, accrut leur nombre et leur crédit; ils trouvaient des défenseurs de leur opinion même parmi les évêques (1).

(1) Lettre de 19 évêques au pape, 1667, 1er déc. *Novum et inauditum opus nos nonnulli dogma procuderunt, Ecclesiam nempe decretis quibus quotidiana nec revelata divinitus facta deciduntur, certam et infallibilem constare veritatem.* Ceci est cependant, à vrai dire, l'explication admise de la question du droit et du *fait.*

Pour rétablir la tranquillité, du moins extérieurement, Clément IX fut obligé, en 1668, de se déclarer satisfait d'une formule de signature telle qu'un janséniste même pouvait la donner. Il se contenta d'une condamnation des cinq propositions en général, sans insister sur le point de savoir si elles ont été réellement enseignées par Jansénius (1).

C'est depuis cette époque que le parti de St.-Cyran et de Jansénius, toléré par la Cour de Rome, en bonne intelligence avec la Cour de France (le ministre Pomponne était un fils d'Andilly), favorisé par quelques grands seigneurs, s'éleva à une force et à une importance toujours plus considérables. Mais à mesure que ce parti grandit et se fortifia, on vit, en dépit du

(1) La dernière formule d'Alexandre VII (15 février 1665) porte: « Je rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Cornélius Jansénius intitulé Augustinus, et dans le sens du même auteur, comme le saint-siége apostolique les a condamnées par lesdites constitutions. » La déclaration de paix qui est plus détaillée porte : « Vous devez vous obliger à condamner sincèrement, pleinement, sans aucune réserve ni exception, tous les sens que l'Eglise et le pape ont condamnés et condamnent dans les cinq propositions. » Suit un second article : Déclarons que ce serait faire injure à l'Église de comprendre entre les sens condamnés dans ces propositions la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas touchant la grâce efficace par elle-même, nécessaire à toutes les actions de la piété chrétienne, et la prédestination gratuite des élus. »

traité de paix, surgir et se développer une vive opposition contre la cour romaine; les jansénistes savaient très bien qu'ils ne pourraient pas exister, si les affaires allaient suivant les vues de Rome.

§ XIV.

RAPPORTS DE LA PAPAUTÉ AVEC LE POUVOIR TEMPOREL.

Cette autre opposition, au moins aussi dangereuse que celle des sectaires de Port-Royal, s'était déjà manifestée avec une violence toujours croissante.

La Cour de Rome commença au dix-septième siècle à faire valoir ses immunités juridictionnelles, je ne sais si c'est avec plus de vivacité et d'énergie, mais certes plus systématiquement et avec moins de condescendance que jusqu'à ce

jour. Urbain VIII, qui était redevable de son élévation surtout à la considération qu'il s'était acquise comme défenseur zélé de ces prétentions (1), Urbain VIII fonda une congrégation particulière dite des immunités. Il confia, moins à des cardinaux qui avaient ordinairement quelques relations avec les puissances, qu'à de jeunes prélats qui espéraient de l'avancement en proportion du zèle qu'ils montreraient, le soin de veiller constamment sur tous les empiétemens que les princes pourraient faire sur la juridiction spirituelle. Depuis cette époque, la surveillance devint beaucoup plus sévère et plus régulière, et les exhortations plus pressantes ; la cour regardait comme une preuve de piété de défendre avec jalousie chaque article de ces anciens droits (2).

Mais les Etats devaient-ils s'accommoder bénévolement de ce redoublement de surveillance? Le sentiment de l'unité religieuse, réveillé dans la lutte avec le protestantisme, s'était refroidi ; tout tendait de préférence vers l'unité politique : il arriva que la Cour de Rome éprouva d'amères

(1) *Relatione de' IV ambasciatori* 1625.

(2) *Joh. Bap. de Luca S. R. E. Cardinalis : Relatio Curiæ Romanæ* 1683. *Disc.* XVII, p. 109.

contestations avec toutes les puissances catholiques.

Les Espagnols eux-mêmes firent quelquefois des tentatives pour restreindre les influences des souverains pontifes, par exemple, sur Naples, et donner à l'inquisition de cette ville quelques assesseurs dépendans de l'Etat. Le pape hésita à accorder à l'empereur le patriarchat d'Aquilée sur lequel il élevait des prétentions, parce qu'on craignait qu'il ne profitât de cette possession pour acquérir une plus grande indépendance spirituelle. Les diètes allemandes cherchèrent à limiter par des dispositions plus rigoureuses dans les capitulations d'élection de 1654 et 1658, la juridiction des nonces et de la cour romaine. Venise était continuellement en lutte contre les droits réclamés par les papes sur la nomination aux fonctions ecclésiastiques et sur les pensions. Gênes et la Savoie trouvèrent divers motifs pour rappeler de Rome leurs ambassadeurs. Mais l'Eglise de France fit la résistance la plus vive (1). Les nonces ne cessaient de parler des plaintes qu'ils croyaient devoir faire, principalement sur les restrictions qu'éprouvait la juridiction ecclésiastique : on inter-

(1) *Relatione della nuntiatura di Francia di mons. Scotti 1641, 5 Aprile.*

jetait appel, avant même qu'ils n'eussent encore fait une démarche ; on leur retirait les affaires de mariage, sous le prétexte qu'il y avait un enlèvement ; on les excluait des procès criminels ; on exécutait quelquefois un ecclésiastique sans l'avoir préalablement dégradé ; le roi publiait, sans les consulter, des édits sur l'hérésie et la simonie ; les dîmes étaient devenues peu à peu un impôt permanent. Quelques partisans plus décidés de la cour romaine voyaient déjà dans ces usurpations les germes précurseurs d'un schisme.

La position politique prise par la papauté contribua aussi à développer ces nouvelles relations avec la France.

Ni Innocent, ni Alexandre n'osèrent, par égard pour l'Espagne, reconnaître le Portugal qui s'était séparé de cette monarchie, et donner l'institution canonique aux évêques qui y avaient été nommés. Presque tout l'épiscopat du Portugal s'éteignit ; les biens de l'Eglise furent abandonnés en grande partie aux officiers de l'armée ; le roi, le clergé et les laïques perdirent ce dévouement qu'ils éprouvaient auparavant pour le pape.

Mais, du reste, les pontifes qui succédèrent à Urbain VIII penchèrent aussi de nouveau vers le côté hispano-autrichien.

On ne doit pas s'en étonner, puisque la prépondérance de la France paraissait devoir mettre en danger la liberté générale; ajoutez que ces papes étaient redevables de leur nomination à l'influence espagnole, et que tous les deux étaient des adversaires personnels de Mazarin. Cette inimitié se manifesta avec plus d'énergie dans le pape Alexandre : il ne pouvait pardonner au cardinal de s'être allié avec Cromwell et d'avoir empêché long-temps, par des motifs tout individuels, la paix avec l'Espagne.

Il s'ensuivit que l'opposition contre la Cour de Rome s'organisa toujours avec plus de force en France, et qu'elle se manifesta de temps en temps par des violences; combien Alexandre lui-même n'eut-il pas à en souffrir!

Une querelle qui s'éleva à Rome entre la suite de l'ambassadeur français Créquy, et les soldats corses de la ville, querelle dans laquelle Créquy lui-même fut offensé, donna occasion au roi d'intervenir dans les différends qui existaient entre le pape et les maisons d'Este et de Farnèse, et de faire avancer des troupes en Italie. Le pape chercha à se tirer d'embarras par une protestation secrète; mais, dans le traité de Pise, il fut obligé d'accorder publiquement au roi toutes ses demandes. On connaît le goût des papes pour

les inscriptions honorifiques; on disait d'eux qu'ils ne faisaient pas mettre une pierre dans une muraille sans y faire graver leurs noms; Alexandre fut obligé de faire ériger, sur une des places les plus fréquentées de sa capitale, une pyramide dont l'inscription devait éterniser son humiliation.

Cet acte seul suffisait pour diminuer l'autorité de la papauté; vers l'an 1660 cette autorité était déjà en pleine décadence. Le Saint-Siége avait pris la part la plus active à la paix de Vervins, il l'avait favorisée par ses négociations et l'avait fait conclure; ses ambassadeurs avaient été présens à la paix de Westphalie, mais déjà à cette époque il s'était vu contraint de protester contre les conditions sur lesquelles on s'accorda; le Saint-Siége ne prit pas même une part ostensible à la paix des Pyrénées; on évita d'admettre ses envoyés; on y fit à peine mention de lui (1). Bientôt on en vint à faire des traités dans lesquels on disposait de quelques fiefs de la papauté, sans même songer à consulter le pape.

(1) *Galeazzo Gualdo Priorato della pace conclusa fra le due corone* 1664, renferme, p. 120, *Osservationi sopra le cause per le quali si conclude la pace senza intervento del papa.* Nous voyons que la mésintelligence entre le pape et Mazarin était une chose connue, à cette époque.

§ XV.

TRANSITION AUX ÉPOQUES SUIVANTES. — LOUIS XIV ET INNOCENT XI.

Nous sommes parvenus à une phase entièrement nouvelle de l'histoire de la papauté. Les gouvernemens européens ont pris, vis-à-vis d'elle, une position indépendante qui, dans les affaires intérieures, a laissé de moins en moins d'influence à la cour romaine, même dans l'ordre des intérêts ecclésiastiques.

Dans les époques qui suivent, la papauté n'est plus livrée à la spontanéité et à la liberté de ses mouvemens, elle n'est plus occupée, à chaque instant, qu'à se défendre, attaquée qu'elle est tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

C'est la force, dans toute la grandeur et l'énergie de son allure, qui fixe l'attention; aussi il n'entre pas dans le but de ce livre de peindre les dernières périodes de l'histoire de la papauté. Cependant elle présente un drame digne d'être remarqué, et comme nous avons commencé par

un aperçu général des siècles précédens, nous ne pouvons finir notre ouvrage sans essayer de tracer un tableau résumé des époques postérieures à celles qui ont fait le sujet principal de ce livre.

C'est de la part des gouvernemens, avons-nous dit, que la papauté se voit attaquée. Cette hostilité se trouvait étroitement liée à la grande scission du monde catholique en deux partis ennemis, le parti autrichien et le parti français, scission qu'il n'était plus en la puissance des papes de calmer et de dominer. Le dévouement religieux qu'ils rencontrent se trouve maintenant subordonné à la position politique qu'ils adoptent.

Quoique très bon catholique, Louis XIV ne put cependant jamais supporter que la Cour de Rome suivit une politique indépendante et souvent opposée à la sienne propre.

Clément X (1670 jusqu'en 1676) et son neveu Pauluzzi Altieri penchèrent aussi du côté des Espagnols, comme l'avaient fait les papes Innocent et Alexandre, et si Clément IX n'avait pas

partagé cette politique, son entourage du moins était du parti espagnol (1). Louis XIV s'en vengea par des empiétemens non interrompus sur le pouvoir spirituel.

Il confisqua de sa propre autorité des biens ecclésiastiques; il réclama le droit de mettre des pensions militaires à la charge des bénéfices de l'Eglise; il chercha à étendre à des provinces dans lesquelles ce privilége n'avait jamais existé, le droit de jouir des revenus d'un évêché pendant sa vacance, et de conférer les bénéfices qui en dépendaient, droit qui est devenu si célèbre sous le nom de *régale*. Il porta les coups les plus sensibles aux porteurs de rentes romaines en plaçant sous une surveillance restrictive les envois d'argent faits à la Cour de Rome (2).

Il voulut continuer le même système sous Innocent XI, mais il rencontra dans ce pape une résistance inattendue.

Innocent XI, issu d'une famille de la maison Odescalchi de Côme, était venu à Rome à l'âge de vingt-cinq ans, l'épée au côté et le pistolet à la ceinture, pour se consacrer à quelque emploi temporel, peut-être au service militaire dans

(1) *Morosini: Relatione di Francia* 1671.

(2) *Instruzione per mons. arcivescovo di Patrasso* 1674.

Naples. Le conseil d'un cardinal qui devina mieux sa vocation qu'il ne la connaissait lui-même, le détermina à entrer dans la carrière de l'administration romaine. Il déploya tant de dévouement et de zèle, et s'acquit un tel renom de capacité et de sentimens élevés, que le peuple proclama son nom, pendant le conclave, sous le portique de St.-Pierre, et manifesta le plus vif enthousiasme lorsqu'il sortit du conclave, orné de la tiare (29 septembre 1676).

C'était un homme austère, humble, doux et pieux, mais que cette même intégrité sévère qui réglait sa vie privée excita aussi à remplir sans de lâches ménagemens les devoirs de la papauté.

Il attaqua avec force les abus, principalement ceux de l'administration des finances. Les dépenses s'étaient élevées à 2,578,106 scudi 91 baj; les recettes, y compris celles de la daterie et les casuels, ne s'élevaient qu'à 2,408,500 scudi 71 baj.; un si grand déficit annuel de 170,000 scudi menaçait évidemment d'amener une banqueroute (1). Si on n'en vint pas à cette extrémité, on le doit à Innocent XI. Il renonça complétement au népotisme, déclarant qu'il ai-

(1) *Stato della camera nel presente pontificato di Innocenzo XI* MS. (*Bibl. Alb.*)

mait son neveu don Livio, lequel méritait cette affection par sa modestie, mais que c'était à cause de cela même qu'il n'en voulait pas dans son palais. Il confisqua toutes les places et tous les revenus dont les neveux avaient profité jusqu'à ce jour. Il agit de la même manière avec beaucoup d'autres emplois qui étaient plutôt une charge. Il abolit d'innombrables abus et exemptions d'impôts. Comme enfin le cours du prix de l'argent le lui permettait, il se décida à réduire les *Monti* de 4 pour cent à 3 pour cent (1). Après quelques années, il était parvenu à élever de nouveau la recette à un excédant considérable au dessus de la dépense.

Et ce pape répondit avec la même énergie aux attaques de Louis XIV.

Quelques évêques jansénistes qui s'opposaient à l'extension du droit régalien furent persécutés par la cour; l'évêque de Pamiers fut réduit pendant quelque temps à vivre d'aumônes; ils s'a-

(1) Les décrets et brefs relatifs à cet objet se trouvent dans un manuscrit de 763 pages de l'année 1743, *Erettione et aggionte de' monti camerali*. Dans un bref adressé au trésorier Negroni, en 1684, Innocent déclare d'abord son intention *d'andar liberando la camera del frutto di 4 p. c. — che in questi tempi è troppo rigoroso*.

dressèrent au pape : Innocent n'hésita pas à les défendre (1).

Il exhorta plusieurs fois le roi à ne pas écouter les flatteurs, à ne pas porter atteinte aux libertés de l'Eglise : il pourrait être cause que la source de la grâce divine vînt à tarir dans son royaume. Comme il n'en reçut point de réponse, il renouvela ses exhortations pour la troisième fois, ajoutant qu'à présent il n'écrirait plus, il ne s'en tiendrait pas plus long-temps à des avis, mais il se servirait de toutes les manières du pouvoir que Dieu a mis dans ses mains. En agissant ainsi, il ne craindra aucun danger, aucune violence, il plaçait toute sa gloire dans la croix de Jésus-Christ (2).

La cour de France a toujours eu pour principe de limiter l'influence de son clergé par le pouvoir papal et celle du pouvoir papal par le clergé. Jamais prince ne fut plus complétement maître de son clergé que Louis XIV. Les discours qu'on lui adressait dans les occasions solennelles respirent un dévouement sans égal : « nous osons à peine, est-il dit dans un de ces discours (3), faire des demandes dans la crainte de

(1) Racine : Histoire ecclésiastique, X, p. 328.
(2) Bref du 27 décembre 1679.
(3) Remontrance du clergé de France (assemblé à Saint-Ger-

mettre des bornes au zèle de Votre Majesté pour l'Eglise. La triste liberté de porter des plaintes se change aujourd'hui en une douce nécessité de louer notre bienfaiteur. » Le prince de Condé disait que s'il prenait fantaisie au roi d'embrasser le protestantisme, le clergé serait le premier à l'imiter.

L'Eglise de France aida sans scrupule le roi contre le pape ; il publia d'année en année des déclarations de plus en plus décisives en faveur du pouvoir royal. Enfin vint l'assemblée de 1682: « Elle fut convoquée et dissoute, dit un ambassadeur vénitien, suivant les convenances du ministère, et dirigée selon les inspirations de celui-ci (1). »

Les quatre articles qu'elle rédigea ont toujours été regardés comme le manifeste des libertés gallicanes. Les trois premiers renouvellent d'anciennes prétentions : l'indépendance du pouvoir temporel du pouvoir spirituel, la supériorité d'un concile sur le pape, l'inviolabilité des libertés gallicanes. Mais le quatrième est principalement remarquable, parce qu'il restreint aussi

main-en-Laye, en l'année 1680), faite au roi le 10 juillet par l'ill. et rév. J.-Bapt. Adhémar de Monteil de Grignan. Mém. du clergé, tom. XIV, p. 787.

(1) *Foscarini : Relationi di Francia* 1684.

l'autorité spirituelle : « La décision du pape, même en matière de foi, n'est pas infaillible, tant qu'il n'a pas l'assentiment de l'Eglise. » Les deux puissances, comme nous le voyons, se soutenaient mutuellement. Le roi s'émancipa des influences du pouvoir temporel de la Cour de Rome, et le clergé de l'autorité absolue du pouvoir de la papauté. Aux yeux des contemporains, si la France se trouvait encore dans le sein de l'Eglise catholique, elle était cependant déjà sur le seuil pour en sortir. Le roi fit de ces propositions une espèce d'article de foi, de livre symbolique ; l'enseignement dans toutes les écoles devait se faire conformément aux quatre articles, personne ne pouvait obtenir un grade dans la faculté de droit ou de théologie, sans prêter serment sur les quatre articles.

Mais le pape avait encore des armes pour se défendre. Le roi voulait avancer de préférence à tous les autres, dans les fonctions épiscopales, les auteurs de la déclaration, les membres de cette assemblée : Innocent refusa de leur donner l'institution canonique. Ils pouvaient jouir des revenus, mais non recevoir l'ordination, ni exercer aucun acte spirituel de l'épiscopat.

Cette affaire vint se compliquer des actes de Louis XIV à l'égard des huguenots, à la des-

truction violente desquels il procéda, précisément à cette époque, pour prouver sa parfaite orthodoxie. Il crut rendre par là un grand service à l'Eglise catholique. On a prétendu que le pape Innocent avait été d'intelligence avec le roi (1); mais il n'en fut réellement rien. La Cour de Rome ne voulut pas s'associer à une œuvre de conversion exécutée par des apôtres armés: « Jésus-Christ ne s'est pas servi de cette méthode, il faut conduire les hommes dans le temple, et non pas les y traîner (2). »

De nouvelles contestations ne cessèrent de s'élever. L'ambassadeur français fit son entrée à Rome, en l'an 1687, avec une suite si forte, même avec quelques escadrons de cavalerie, qu'on n'aurait pas pu lui disputer le droit d'asile que les ambassadeurs réclamaient, non seulement pour leur palais, mais aussi pour les rues voisines, quoique le pape eût aboli solennellement ce privilége. Il nargua, en quelque sorte, le pape dans sa capitale: « Ils viennent avec des chevaux et des chariots, disait Innocent; mais nous, nous voulons marcher au nom du Sei-

(1) *Bonamici Vita Innocentii* dans Lebret : Magasin VIII, p. 98, la note de Lebret : « On ne peut donc pas contredire, etc. »

(2) *Venier : Relatione di Francia* 1689.

gneur. » Il prononça les censures ecclésiastiques contre l'ambassadeur : l'église de Saint-Louis, dans laquelle celui-ci avait assisté à un service solennel, fut mise en interdit (1).

Le roi prit aussi les mesures les plus extrêmes : il en appela à un concile général, fit occuper Avignon, et enfermer le nonce à Saint-Olon ; on pensait que son intention était de créer patriarche de France monseigneur de Harlay, archevêque de Paris, qui avait approuvé toutes ces mesures, si même il ne les avait pas inspirées.

Les choses en vinrent donc à ce point : l'ambassadeur français à Rome était excommunié, l'ambassadeur du pape était détenu en France, trente-cinq évêques français étaient sans institution canonique, le roi occupait une province papale ; par le fait, le schisme avait éclaté. Néanmoins, Innocent XI ne fit pas une seule concession.

Si nous recherchons sur quoi le pape s'ap-

(1) *Legatio marchionis Lavardini Romani ejusque cum Romano pontifice dissidium* 1697. C'est une réfutation de Lavardin, elle éclaircit cet événement avec beaucoup de calme et d'intelligence ; elle fait partie de la série des excellens écrits des publicistes sur les usurpations de Louis XIV en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Espagne et en Italie.

puyait dans sa résistance opiniâtre au plus puissant monarque de la chrétienté, nous trouverons que ce n'était ni sur une réaction opérée en France par ses censures, ni sur l'autorité de sa haute considération apostolique, mais bien sur cette opposition générale soulevée par les entreprises de Louis XIV qui menaçaient l'Europe dans sa liberté; le pape aussi entra dans cette opposition.

Il aida de toutes ses forces l'Autriche dans la guerre contre les Turcs (1); l'heureuse issue de cette expédition donna un nouvel appui au pape et à tout le parti anti-français.

Il serait difficile de prouver qu'Innocent ait été, comme on l'a dit, en intelligence immédiate avec Guillaume III, et qu'il ait eu connaissance des plans de celui-ci contre l'Angleterre (2). Mais ce qu'il y a d'évident, c'est que

(1) *Relatione di Roma di Giov. Lando* 1689. Les subsides sont évalués ici à deux millions de scudi.

(2) Cette assertion se trouve dans les *Mémoires* sur le règne de Frédéric Ier, roi de Prusse, par le comte de Dohna, p. 78. Les lettres seraient parvenues, y est-il dit, à son père par l'entremise de la reine Christine, « qui les faisait passer par le comté de Lippe, d'où un certain Paget les portait à la Haye. » Malgré ces détails, on est forcé de douter de cette assertion, quand on voit que la reine Christine ne fut pas, durant tout ce temps, en bonne intelligence avec le pape. D'après la nature des relations, telles qu'el-

l'opposition contre la France reposait principalement sur des forces et des impulsions protestantes, et que le pape ne cessa de désapprouver les relations étroites qui existaient entre Jacques II et Louis XIV (1). La résistance d'Innocent au choix du candidat favorisé par la France pour l'archevêché de Cologne, était dans l'intérêt de cette opposition et contribua beaucoup à l'explosion de la guerre, d'une guerre qui réagit aussitôt sur les relations spirituelles. Singulière conséquence des complications politiques de cette époque, les protestans furent obligés, puisqu'ils maintenaient l'équilibre européen contre la puissance prépondérante, de coopérer à ce que cette puissance se pliât aux prétentions religieuses de la papauté !

Innocent XI, à la vérité, ne vécut pas assez long-temps pour voir le triomphe de sa lutte, mais le premier ambassadeur français qui parut à Rome après la mort de ce pape (10 août 1689), renonça au droit d'asile; la position de Louis XIV

les apparaissent dans la correspondance de Christine, je regarde comme impossible que le pape ait dû lui confier un tel secret, à elle dont Innocent disait un jour, en haussant les épaules : « è una donna. »

(1) *Estratti delle lettere di mons. d'Adda nunzio apostolico in Mackintosh : History of the revolution in 1688*, II.

étant changée, il rendit Avignon et commença à négocier.

Cette conduite était d'autant plus nécessaire que le nouveau pape, Alexandre VIII, quoiqu'il s'éloignât beaucoup de la sévérité de son prédécesseur, persista néanmoins sur cette question dans les principes d'Innocent. Alexandre déclara que les ordonnances de 1682 (1) étaient nulles et non avenues, non obligatoires, même quand on les aurait acceptées par serment; il y pensait jour et nuit, le cœur plein d'amertume, et il ne cessait d'élever les yeux au ciel, en versant des larmes et en soupirant.

Après la mort prématurée d'Alexandre VIII, les Français employèrent tous les moyens afin d'obtenir pour pape un homme pacifique et disposé à la réconciliation; leurs vœux furent exaucés dans la personne d'Antonio Pignatelli — Innocent XII — (12 juillet 1691) (2).

(1) *In dictis comitiis anni* 1682 *tam circa extensionem juris regaliæ quam circa declarationem de potestate ecclesiastica actorum ac etiam omnium et singulorum mandatorum, arrestorum, confirmationum, declarationum, epistolarum, edictorum, decretorum quavis auctoritate sive ecclesiastica sive etiam laicali editorum, nec non aliorum quomodolibet præjudicialium præfatorum in regno supradicto quandocunque et a quibusvis et ex quacunque causa et quovis modo factorum et gestorum ac inde secutorum quorumcunque tenores.* 4 *Aug.* 1690. *Cocquel.*, IX, *p.* 38.

(2) *Domenico Contarini* : *Relatione di Roma* 1696.

Ce pape n'avait nullement l'intention de laisser manquer de respect à la papauté, et rien dans les circonstances ne le forçait à plier, puisque les armées alliées occupaient Louis XIV d'une manière si sérieuse et si menaçante.

On négocia pendant deux années. Innocent rejeta plusieurs fois les formules qui lui furent proposées par les ecclésiastiques français. Enfin ils furent cependant obligés de déclarer que tout ce qui avait été délibéré et arrêté dans cette assemblée de 1682, devait être considéré comme nul et non avenu : « Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous avouons notre douleur inexprimable à ce sujet (1). » Innocent ne leur accorda l'institution canonique qu'après une rétractation absolue.

(1) On a prétendu, et entre autres Petitot (notice sur Port-Royal, p. 240) partage l'opinion, que cette lettre a été inventée par les jansénistes, *pour répandre du ridicule et de l'odieux sur les nouveaux évêques;* — mais on n'a jamais produit une autre formule ; celle ci-dessus a toujours été reconnue, du moins indirectement, par les écrivains romains, par exemple, dans Novaes : *Storia de' pontifici, tom.* XI, p. 117 : enfin elle a été généralement admise à cette époque, comme authentique, même à la cour, et sans contradiction. Domenico Contarini dit : *poco dopo fu preso per mano da Francesi il negotio delle chiese di Francia proponendo diverse formule di dichiarazione,—materia ventilata per il corso di due anni e conclusa ed aggiustata con quella lettera scritta da vescovi al papa che si è difusa in ogni parte.* Mais

La paix ne fut rétablie qu'à ces conditions. Louis XIV écrivit au pape qu'il retirait les ordres qu'il avait donnés pour l'exécution des quatre articles. Nous voyons donc que la papauté sut maintenir encore une fois ses prérogatives, même vis-à-vis le roi le plus puissant du monde chrétien.

Mais n'était-ce pas déjà un grand symptôme de décadence que des propositions d'une hostilité aussi décidée eussent réussi, pendant quelque temps, à trouver en France tant d'appui et de sympathie ? Elles avaient été publiées avec solennité et avec bruit, comme des décrets du royaume : elles furent révoquées *privatim*, dans le silence, sous la forme de lettre. Et nous devons faire encore une autre observation : si la Cour de Rome était parvenue à faire respecter ses droits, ce n'était pas de sa propre autorité, mais par l'effet d'une grande combinaison politique, seulement parce que la France avait été rejetée dans des limites plus étroites. Que devait-il arriver, quand il ne se rencontrerait plus personne qui voulût protéger la Cour de Rome contre un parti agresseur (1)?

c'est là précisément cette formule. Aucune autre n'a été publiée. Daunou, *Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, II. p. 196, cite aussi la lettre comme authentique.

(1) La réponse à cette question est à la fin de ce volume, dans

§ XVI.

SUCCESSION D'ESPAGNE.

L'extinction de la ligne espagnole de la maison d'Autriche fut aussi un événement de la plus haute importance pour la papauté.

La liberté du Saint-Siége dépendait, comme celle de toutes les autres puissances, de l'équilibre des deux monarchies espagnole et française; pendant un siècle et demi, l'Etat romain avait vécu dans la paix en suivant les principes de la politique espagnole; quoi qu'il pût arriver, il y avait du danger à voir devenir douteuse une situation à laquelle se rapportaient toutes les habitudes de l'existence.

Mais ce qui était bien plus dangereux encore, c'est qu'il s'élevât un différend sur la succession, différend qui menaçait de dégénérer en une guerre

le récit de la lutte de Pie VII et de Napoléon. Si les princes trahissent souvent la cause de l'Église, Dieu ne l'abandonne jamais.

(A. de S.-C.)

générale, guerre dont l'Italie devait être en grande partie le théâtre. Le pape lui-même pouvait difficilement se soustraire à la nécessité de prendre un parti, sans qu'il lui fût cependant possible de contribuer, d'une manière essentielle, à la victoire du parti qu'il adopterait.

Je lis dans une relation (1), qu'Innocent XII, qui alors était réconcilié avec la France, avait donné à Charles II d'Espagne le conseil d'instituer pour son héritier le prince français, et que ce conseil du Saint-Père avait exercé une influence décisive sur la rédaction de ce testament.

Dans tous les cas, la Cour de Rome abandonna la politique anti-française suivie, presque sans exception, depuis Urbain VIII; elle pouvait regarder comme un changement de peu d'importance que la monarchie espagnole parvînt sans partage entre les mains d'un prince d'une famille qui se montrait, à cette époque, si éminemment catholique. Clément XI, Gianfranc. Albani, élu le 16 novembre 1700, loua publiquement la résolution prise par Louis XIV d'accepter la succession; il écrivit une lettre de félicitations à Philippe V, et lui accorda des subsides provenant

(1) Morosini : *Relatione di Roma* 1707.

des biens du clergé, comme s'il n'existait aucuns doutes sur son droit (1). Clément XI pouvait être considéré comme un élève, comme un fidèle représentant de la Cour de Rome qu'il n'avait jamais quittée; ses mœurs affables, ses talens littéraires, une vie irréprochable lui avaient acquis l'estime générale (2); il avait su conserver l'affection des trois derniers papes, et se rendre nécessaire à eux malgré la différence de leur caractère; il s'éleva, par une habileté exercée, toujours utile, jamais incommode : il dit un jour, que comme cardinal il avait su donner de bons conseils, et que comme pape il ne sut pas se tirer d'affaire. Cet aveu prouve qu'il se sentait plus propre à s'emparer d'une impulsion donnée et à la diriger qu'à choisir spontanément la marche à suivre. En reprenant, dès son avénement, les questions juridictionnelles avec une nouvelle ardeur, il ne fit que se soumettre à l'opinion publique et à l'intérêt de la Cour. C'est ainsi qu'il se montra plein de confiance dans la bonne étoile et la puissance du grand roi. Il ne douta pas que Louis XIV ne dût remporter la victoire dans cette expédition contre Vienne, en l'année 1703, qui paraissait devoir tout terminer; il ne put cacher,

(1) Buder : Vie et actions de Clément XI, tom. Ier, p. 148.
(2) *Erizzo* : *Relatione di Roma* 1702.

comme l'assure l'ambassadeur vénitien, la joie et la satisfaction que lui firent éprouver les progrès des armes françaises.

Mais la fortune changea précisément à cette époque ; ces Allemands et ces Anglais, les ennemis du roi, auxquels Innocent XI s'était associé, et que Clément XI s'était insensiblement aliénés, remportèrent les plus grandes victoires dont ils eussent jamais eu à se glorifier ; les troupes impériales, unies aux troupes prussiennes, se répandirent en Italie : elles n'étaient pas disposées à épargner un pape qui avait manifesté des intentions si équivoques ; les anciennes prétentions de l'empire, oubliées depuis Charles V, se réveillèrent de nouveau.

Nous ne voulons pas mentionner ici tous les différends dans lesquels Clément XI a été impliqué (1) ; enfin, les Impériaux lui fixèrent un délai pour l'acceptation de leurs propositions de paix, parmi lesquelles la plus importante était la re-

(1) Par exemple, au sujet du logement des troupes à Parme et à Plaisance, où les ecclésiastiques furent soumis aux contributions de guerre. *Accord avec les députés du duc et de la ville de Plaisance*, 14 *déc*. 1706, art. IX, que pour soulager l'état tous les particuliers, quoique très privilégiés, contribueroient à la susdite somme. C'est précisément ce que le pape ne voulut pas souffrir. Les prétentions impériales furent en conséquence renouvelées avec énergie. *Contre-déclaration de l'empereur, dans Lamberty*, V, 85.

connaissance du prétendant autrichien. Le pape chercha en vain du secours. Il attendit jusqu'au dernier jour fixé, après l'écoulement duquel les Impériaux avaient menacé d'occuper la ville et l'Etat en ennemis, c'était le 15 janvier 1709 : il ne donna sa signature que dans la dernière heure de ce jour, à onze heures du soir. Il avait précédemment félicité Philippe V; maintenant il se voyait contraint de reconnaître pour roi catholique Charles III, adversaire de ce même Philippe V (1).

Non seulement l'autorité arbitrale de la papauté fut violemment ébranlée par cet acte, mais toute liberté politique lui fut enlevée. L'ambassadeur français quitta Rome en déclarant que cette ville n'était plus le siége de l'Eglise (2).

La situation générale du monde chrétien se trouva également changée. C'était l'Angleterre protestante qui avait décidé de la destinée de la monarchie espagnole et catholique : quelle influence le pape pouvait il donc encore exercer?

A la paix d'Utrecht, des pays qu'il considérait

(1) La clause, tenue secrète dans le commencement, fut connue par une lettre de l'ambassadeur autrichien au duc de Marlborough, dans Lamberty, V, 242.

(2) Lettre du maréchal Tessé au pape, 12 juillet 1709.

comme ses fiefs, la Sicile, la Sardaigne, furent donnés à de nouveaux princes sans qu'on l'eût même consulté (1). La simple convenance des grandes puissances se substitua à la décision infaillible du premier pasteur de l'Eglise.

Le Saint-Siége éprouva même, dans cette circonstance, un malheur qui vint particulièrement le frapper. Dans tous les temps sa politique a eu surtout pour but de conserver de l'influence sur les Etats italiens, et d'exercer autant que possible sur eux une suzeraineté indirecte.

Mais à cette époque, non seulement l'Autriche, presque en lutte ouverte avec le pape, s'était établie en Italie; le duc de Savoie aussi, en conflit avec la cour romaine, parvint au pouvoir royal et à de nouvelles et grandes possessions.

Et les choses allèrent encore plus loin.

Pour terminer le différend entre la maison de Bourbon et l'Autriche, les puissances cédèrent au vœu de la reine d'Espagne qui désirait donner Parme et Plaisance à un de ses fils; depuis deux siècles, la suzeraineté papale sur ce duché n'avait jamais été révoquée en doute : les ducs avaient reçu le fief et payé le tribut; mais comme

(1) Combien la conduite de la Savoie était dangereuse, V. Lafitau, Vie de Clément XI, tom. II, p. 78.

on put prévoir que la descendance masculine de la famille de Farnèse s'éteindrait sous peu, on n'eut plus égard au droit du Saint-Siége; l'empereur donna le pays en fief à un Infant d'Espagne. Il ne resta plus au pape qu'à faire des protestations auxquelles personne ne daigna prêter attention (1).

Mais la paix ne subsista qu'un instant entre les deux familles. En l'année 1733, les Bourbons renouvelèrent leurs prétentions sur Naples qui était entre les mains de l'Autriche : l'ambassadeur espagnol offrit au pape la haquenée et un tribut. Clément XI eût alors volontiers laissé les affaires telles qu'elles étaient : il nomma une commission de cardinaux qui décida en faveur des prétentions impériales, mais cette fois la fortune de la guerre fut contraire aussi au jugement papal : les armes espagnoles remportèrent la victoire. Clément fut obligé de donner l'investiture de Naples et de la Sicile au même Infant qu'il avait vu avec tant de chagrin prendre possession de Parme.

A la vérité, le résultat définitif de toutes ces luttes ne fut pas si complétement différent de

(1) *Protestatio nomine sedis apostolicæ emissa in conventu Cameracensi*, dans Rousset, supplément au Corps diplomat. de Dumont, III, II, p. 173.

celui que la Cour de Rome s'était proposé : la maison de Bourbon régna sur l'Espagne et sur une grande partie de l'Italie ; mais combien ce triomphe fut loin de réaliser les projets que les papes avaient primitivement conçus !

La solution décisive de ce grand débat avait été prononcée par l'Angleterre : les Bourbons avaient pénétré en Italie en état d'opposition déclarée avec le Saint-Siége : la séparation des provinces que l'on voulait éviter, venait d'avoir lieu, et remplit continuellement l'Italie et l'Etat romain d'armées ennemies ; l'autorité temporelle de la papauté se trouvait anéantie jusque dans les Etats les plus voisins d'elle. Une telle situation devait exercer une grande réaction sur les questions controversées de juridiction ecclésiastique, questions qui étaient si intimement liées avec les affaires politiques.

Combien Clément XI n'eut-il pas déjà à subir les conséquences de cette position déchue !

Plusieurs fois son nonce fut éloigné de Naples ; un jour, les ecclésiastiques du parti romain furent enlevés en masse de la Sicile et transportés dans les Etats de l'Eglise (1) ; l'intention de ne laisser

(1) Buder : Vie et actions de Clément XI, tom. III, p. 571.

parvenir aux dignités ecclésiastiques que les indigènes se manifesta dans toute l'Italie; en Espagne, les priviléges de la nonciature furent restreints (1), et Clément XI se crut un jour obligé de faire comparaître devant le tribunal de l'inquisition le ministre dirigeant de l'Espagne, Albéroni.

Ces contestations se multiplièrent d'année en année. La Cour de Rome finit par ne plus posséder même l'énergie nécessaire pour maintenir l'union parmi les fidèles.

« Je ne puis le nier, dit l'ambassadeur vénitien Mocenigo, en 1737, c'est une situation éminemment fausse que celle où tous les gouvernemens catholiques sont impliqués dans de si grands différends avec la Cour de Rome, que l'on ne peut imaginer aucune réconciliation qui ne doive blesser cette cour dans la force vitale de son existence. Que ce soit le résultat d'une plus grande diffusion des lumières, comme tant de gens l'admettent, ou d'un esprit de violence contre le plus faible, il est certain que les princes marchent à grands pas vers la spoliation de tous les droits temporels de la papauté (2). »

(1) San-Felipe, supplémens à l'histoire d'Espagne, III, 214.
(2) *Aluise Mocenigo IV : Relatione di Roma*, 16 *Apr.* 1737.

A Rome, il suffisait de lever les yeux et de regarder autour de soi, pour voir que tout était compromis, si on ne se prêtait pas à la conclusion de la paix.

La mémoire de Benoit XIV —Prospero Lambertini, 1740-1758, —sera à tout jamais bénie, pour avoir fait les concessions indispensables.

On sait combien Benoit XIV se laissa peu éblouir et enorgueillir par la haute importance de sa dignité : parce qu'il était devenu pape, il ne renonça pas à son humeur enjouée et à ses bons mots bolonais ; on le voyait quitter le sujet de ses méditations, s'approcher de son entourage, raconter une saillie qui lui était venue dans l'esprit, et se remettre de nouveau à sa table de travail (1). Il resta toujours supérieur aux affaires qu'il eut à traiter, planant avec un coup d'œil libre sur tous les rapports du Saint-Siége avec les puissances européennes, et apercevant ce que l'on pouvait maintenir, ce qu'il fallait abandonner. Il était trop bon canoniste et trop bon pape pour se laisser aller dans ses concessions, plus loin qu'il ne devait.

L'acte le plus remarquable de son pontificat est peut-être le concordat qu'il fit en 1753 avec

(1) *Relatione di F. Venier di Roma* 1744.

l'Espagne. Il prit sur lui de renoncer au droit de collation des petits bénéfices, droit que la cour romaine possédait toujours en Espagne, non toutefois sans d'énergiques résistances. Mais la cour devait-elle perdre, sans aucune indemnité, la quantité considérable d'argent qu'elle retirait de ces bénéfices? Devait-elle laisser échapper l'influence qu'elle était appelée à exercer sur les personnes? Benoit trouva l'expédient suivant : cinquante-deux de ces bénéfices furent réservés à la collation par le pape, « afin qu'il puisse récompenser ceux des ecclésiastiques espagnols qui auraient acquis quelque droit à ces bénéfices par leur vertu, par la pureté de leurs mœurs, par leur savoir ou par les services qu'ils auraient rendus au Saint-Siége. » La perte éprouvée par la cour romaine fut évaluée en argent : elle se montait à 34,300 scudi. Le roi s'engagea à payer un capital de 1,143,330 scudi, dont les intérêts fixés à trois pour cent pourraient rapporter la somme que la cession faisait perdre au Saint-Siége.

Benoit XIV passa aussi des traités, pleins du même esprit de modération, avec la plupart des autres cours. Le droit de patronage que possédait déjà le roi de Portugal fut étendu, et le titre de *très fidèle* fut encore ajouté aux autres

distinction ecclésiastiques qu'il avait acquises. La cour de Sardaigne très mécontente, parce que les concessions qu'elle avait obtenues lui avaient été retirées sous le dernier pontificat, fut apaisée par les instructions concordatives de 1741 et 1750 (1). A Naples, où une école de droit s'était établie sous la protection du gouvernement impérial, principalement par les soins de Gaëtano Argento, école qui faisait son étude principaledu droit canon et qui opposait une vive résistance aux prétentions papales (2), Benoît XIV souffrit que les priviléges de la nonciature fussent très limités et que les ecclésiastiques fussent astreints à contribuer aux impôts. On accorda à la cour impériale l'abolition de plusieurs jours de fêtes, abolition qui, dans son temps, fit tant de bruit. Le pape s'était contenté d'autoriser le travail durant ces jours fériés, mais la cour impériale n'hésita pas à employer la force pour faire travailler.

Les puissances catholiques se réconcilièrent donc de nouveau avec leur chef spirituel. La paix fut encore une fois rétablie.

(1) *Riposta alle notizie dimandate intorno alla giurisdittione ecclesiastica nello stato di P. S. Turino*, 5 *Marzo* 1816. *Ibid.* p. 250.

(2) *Giannone Storia di Napoli*, VI, 387.

Mais pouvait-on se persuader que tout était définitivement terminé ? Les contestations entre l'Etat et l'Eglise devaient-elles être conciliées par des transactions aussi légères ? Pouvaient-elles avoir une autre valeur que celle de satisfaire à la nécessité momentanée qui les avait produites ? De nouveaux orages, et bien autrement violens, grondaient déjà dans les profondeurs de la société européenne.

---

§ XVIII.

CHANGEMENS DANS LA SITUATION DU MONDE CHRÉTIEN. — FERMENTATIONS INTÉRIEURES. — ABOLITION DE L'ORDRE DES JÉSUITES.

Le plus grand changement s'était accompli non seulement en Italie et dans l'Europe méridionale, mais dans la situation générale des affaires politiques.

Qu'étaient devenus les temps où la papauté pouvait, non sans raison, se bercer de l'espoir de conquérir de nouveau l'Europe et le monde?

Au milieu du dix-huitième siècle, trois puissances non-catholiques s'étaient élevées parmi les cinq puissances qui réglaient les destinées du monde chrétien. Nous avons parlé des tentatives faites par les papes, dans les époques précédentes, pour soumettre à leur autorité spirituelle la Russie, la Prusse et l'Angleterre. Ce furent précisément ces trois puissances qui se partagèrent la domination universelle, et qui même, peut-on dire sans se tromper, arrivèrent à posséder la prépondérance sur la moitié de l'Europe catholique.

Cette situation n'était pas le résultat du triomphe d'un dogme sur un autre, du protestantisme sur le catholicisme; la lutte ne s'agitait plus dans cette sphère; mais le changement s'était introduit par le développement des intérêts nationaux. A cette époque, les Etats non-catholiques se montrèrent généralement supérieurs aux Etats catholiques: les sentimens monarchiques des Russes avaient vaincu l'aristocratie de Pologne qui tombait en décadence; le bon sens pratique, le génie industriel et maritime des Anglais avaient vaincu la nonchalance des Espagnols et la politique va-

cillante des Français ; l'organisation énergique et la discipline militaire de la Prusse avaient triomphé de la monarchie fédérative de l'Autriche.

Quoique cette prépondérance ne fût nullement d'une nature religieuse, elle devait néanmoins exercer une réaction sur les affaires spirituelles, puisque les partis religieux s'étaient fortifiés avec les Etats eux-mêmes. La Russie, par exemple, institua sans hésiter des évêques grecs dans les provinces unies de la Pologne (1) ; l'élévation de la Prusse donna insensiblement aux protestans allemands un nouveau sentiment d'indépendance et de force ; plus la puissance protestante de l'Angleterre parvint à la domination absolue des mers, plus aussi les missions catholiques devaient voir s'arrêter leur progrès.

Ce déplacement dans les rapports des grands Etats européens coïncida avec de grandes fermentations intérieures qui éclatèrent dans le domaine de la foi et au sein du catholicisme.

Les querelles du jansénisme se renouvelèrent avec violence au commencement du dix-huitième siècle. Le confesseur du roi, qui était ordinairement un jésuite, et l'archevêque de Paris, exerçaient la principale influence dans le conseil

(1) Rulhière : Histoire de l'arnarchie de Pologne, I, 181.

ecclésiastique suprême de la France. Le père La Chaise et M. de Harlay, intimement unis, avaient dirigé les entreprises de la couronne contre la papauté. Leurs successeurs, le père Le Tellier et le cardinal de Noailles, ne vécurent pas en aussi bonne intelligence. De légères différences d'opinions contribuèrent sans doute à produire cette séparation : un attachement plus sévère, de la part de l'un, aux idées des jésuites, aux doctrines de Molina : plus de tolérance de la part de l'autre, pour les doctrines des jansénistes ; une division générale éclata, depuis le cabinet du roi jusque dans les rangs de la nation. Non seulement le confesseur réussit à se maintenir au pouvoir, à gagner le roi, mais encore à déterminer le pape à publier la bulle *Unigenitus*, dans laquelle les doctrines des jansénistes sur le *péché*, la *grâce*, la *justification* et l'*Eglise* furent condamnées, même dans leur expression la moins exagérée, littéralement et dans une extension bien plus grande que celle des cinq propositions (1). Ce fut la dernière dé-

(1) Les mémoires secrets sur la bulle *Unigenitus*, I, p. 123, peignent la première impression qu'elle produisit. Les uns publioient qu'on y attaquoit de front les premiers principes de la foi et de la morale ; les autres qu'on y condamnoit les sentimens et les expressions des Saints-Pères; d'autres qu'on y enlevoit à la charité sa prééminence et sa force; d'autres qu'on leur arrachoit

cision sur les anciennes questions de dogme suscitées par Molina ; la Cour de Rome, après de si longues hésitations, se mit enfin ouvertement du côté des jésuites. Par là, elle sut obtenir le dévouement de cet ordre puissant qui, depuis cette époque, défendit avec le plus d'énergie les doctrines ultramontaines, ce qu'il n'avait pas toujours fait, comme nous l'avons vu ; elle réussit aussi à rester en bonne intelligence avec le gouvernement français qui avait provoqué cette décision. On ne donna des emplois qu'à ceux qui se soumettaient à la bulle. Mais l'opposition la plus forte ne tarda pas à s'élever, parmi les savans attachés aux doctrines de saint Augustin, parmi les ordres religieux attachés à celles de saint Thomas d'Aquin, dans les parlemens qui voyaient une violation des libertés gallicanes dans chaque nouvel acte de la Cour de Rome ; enfin les jansénistes prirent sérieusement parti pour ces libertés : ils formulèrent avec une audace qui ne connaissait plus de bornes une doctrine entièrement contraire à celle des jésuites et des souverains pontifes. Ils mirent aussitôt leur système à exécution sous la protection d'un gouvernement protestant : à Utrecht, s'établit une église archiépi-

des mains le pain céleste des écritures ; — les nouveaux réunis à l'Église se disoient trompés, etc., etc.

scopale qui se disait catholique, mais en même temps complétement indépendante de Rome, et qui fit une guerre permanente à la direction jésuitique-ultramontaine.

En France, les jansénistes furent persécutés, exclus des emplois, mais, comme il arrive toujours, ils n'en firent que plus de progrès; à la fin cependant, ils se discréditèrent par leurs extravagances superstitieuses. Nous retrouvons leurs traces à Vienne et à Bruxelles, en Espagne et en Portugal (1), en Italie (2). Leurs doctrines se répandirent dans toute la chrétienté catholique : quelquefois publiquement, le plus souvent secrètement.

Parmi bien d'autres causes, ce fut sans doute aussi cette scission religieuse qui favorisa l'enfantement d'une opinion beaucoup plus dangereuse encore.

C'est un phénomène à jamais remarquable que l'influence produite par les réactions religieuses

(1) On voit dans Llorente, Histoire de l'inquisition, III, 93 jusqu'à 97, combien l'inquisition eut à faire avec de vrais ou de prétendus jansénistes, sous Charles III et sous Charles IV.

(2) Par exemple, à Naples ; on croyait, dès l'année 1715, que la moitié des penseurs à Naples, étaient jansénistes. Keysler, Voyages, p. 780.

de Louis XIV sur l'esprit français, et même sur l'esprit européen. Il avait employé la violence la plus extrême et violé les lois divines et humaines pour détruire le protestantisme et anéantir toutes les opinions dissidentes dans le sein du catholicisme; le but de tous ses efforts avait été de constituer son royaume dans un état de parfaite orthodoxie. Mais à peine avait-il fermé les yeux, que tout changea. Le mouvement intellectuel comprimé s'élança sans frein par dessus toutes les barrières qu'on lui avait opposées.

La haine contre la conduite de Louis XIV contribua précisément à produire cette opinion nouvelle qui déclara la guerre au catholicisme et même à toutes les religions.

D'année en année, elle se fortifia et se propagea, à l'intérieur et à l'extérieur. Les royaumes de l'Europe méridionale étaient fondés sur l'union la plus intime de l'Eglise et de l'Etat; il se forma dans ces pays un parti qui formula sa haine de toute religion en un système qui détruisait toute idée de Dieu, tous les principes essentiels du pouvoir et de la société; une littérature surgit, en hostilité avec l'Eglise et les gouvernemens, attirant à elle les esprits et les enchaînant par des liens indissolubles.

Il est évident que les diverses tendances de cette époque s'accordaient fort peu entre elles: la tendance de la réforme était monarchique de sa nature, ce qu'on ne peut pas dire de la tendance philosophique qui se mit très promptement en opposition avec l'Etat; la tendance janséniste demeura attachée à des opinions qui étaient indifférentes, sinon odieuses, aux uns comme aux autres. Malgré la différence de leurs idées et de leurs sentimens, tous ces partis combinèrent leurs mouvemens. Ils enfantèrent cet esprit d'innovation qui s'étend d'autant plus que son but est moins déterminé, qu'il élève ses prétentions sur un avenir plus ou moins vaste, et qui puise tous les jours de nouvelles forces dans les abus existans. Il s'appuyait, qu'il le sût ou l'ignorât, sur ce qu'on a appelé la philosophie du dix-huitième siècle; les théories des jansénistes lui apportèrent une forme religieuse et plus de consistance. Dans tous les pays, dans toutes les cours, se formèrent deux partis, dont l'un faisait la guerre à la papauté, à l'Eglise, à l'Etat, et dont l'autre cherchait à maintenir les choses telles qu'elles étaient, et à conserver les prérogatives de l'Eglise universelle.

Ce dernier parti était représenté surtout par les jésuites; cet ordre apparut comme le prin-

cipal boulevard des principes ultramontains : c'est contre lui que se dirigea immédiatement l'orage.

Au dix-huitième siècle, les jésuites étaient encore très puissans, principalement parce qu'à cette époque, comme dans les précédentes, ils occupaient les confessionaux des grands et des princes, et dirigeaient l'instruction de la jeunesse. Leurs œuvres soit religieuses, soit commerciales, embrassaient toujours le monde entier. Au milieu des progrès de l'esprit nouveau, ils restèrent inébranlablement attachés aux doctrines de l'orthodoxie et de la soumission à l'Eglise; tout ce qui était opposé à ces doctrines, théories philosophiques, idées jansénistes, croyances protestantes, ils les condamnèrent toutes également.

Ils furent d'abord attaqués dans la sphère des opinions littéraires. On ne peut nier qu'ils se défendirent contre la foule et la force des ennemis qui fondirent sur eux, beaucoup moins avec les véritables armes de l'esprit que par l'inertie d'un attachement immuable aux doctrines qu'ils

avaient embrassées, par leur influence indirecte sur les grands, par une certaine manie de tout condamner. On peut à peine comprendre comment ni eux, ni aucun de leurs partisans ne sont parvenus à produire un seul ouvrage original et utile pour leur défense, tandis que leurs adversaires inondaient le monde d'œuvres pleines de qualités brillantes qui entraînaient la conviction publique.

Mais une fois vaincus dans l'ordre de la doctrine, de la science, de l'esprit, ils ne pouvaient plus se maintenir long-temps en possession du pouvoir.

Pendant le conflit de ces deux tendances ennemies, au milieu du dix-huitième siècle, des ministres réformateurs parvinrent au timon des affaires dans presque tous les états catholiques : Choiseul en France, Wall, Squillace en Espagne, Tanucci à Naples, Carvalho en Portugal; tous des hommes qui avaient couvé pendant toute leur vie la pensée d'étouffer la prépondérance de l'élément ecclésiastique. En eux se fortifia et se personnifia l'opposition contre l'Eglise, opposition sur laquelle reposait leur propre puissance. La lutte était d'autant plus inévitable que les jésuites entravaient tous leurs projets, et par leur

résistance et par leur influence sur les cercles les plus élevés de la société.

La première idée qui se présenta ne fut pas la destruction de cet ordre ; on voulait seulement l'éloigner de la cour, le dépouiller de son crédit, et de ses richesses, si cela était possible. On croyait pouvoir se servir même du Saint-Siége pour parvenir à ce but. La scission qui partageait le monde catholique, avait pénétré aussi, sous un certain rapport, au sein de la cour romaine, où deux partis s'étaient déclarés, l'un plus sévère et l'autre plus modéré : Benoit XIV, qui représentait ce dernier parti, était depuis long-temps mécontent des jésuites ; il avait souvent condamné ouvertement leur conduite dans les missions (1).

Carvalho, au milieu du mouvement des factions qui divisaient la cour de Portugal, étant resté maître du pouvoir et même de la volonté du roi, en dépit des jésuites qui cherchaient à le renverser, demanda au pape une réforme de la Société de Jésus (2). Il insista naturellement sur le côté

(1) Déjà comme prélat Lambertini. Mémoires du père Norbert, II, 20.

(2) Du côté des jésuites, cette lutte des factions est très bien représentée dans une histoire des jésuites en Portugal, traduite d'un manuscrit italien, par Murr.

qui prêtait le plus au blâme, à savoir, la direction mercantile de la Société, direction qui gênait d'ailleurs beaucoup les propres intérêts commerciaux de l'Etat.

Le pape n'hésita pas à donner son consentement, car il avait lui-même en horreur les occupations temporelles de cet Ordre. Conformément à la requête de Carvalho, il chargea un ami de celui-ci, un portugais, le cardinal Saldanha, de faire une inspection de la Société. Peu de temps après, le cardinal rendit un décret dans lequel il réprimandait sévèrement les jésuites pour leurs affaires commerciales, et par lequel il donna plein pouvoir à l'autorité royale de confisquer toutes les marchandises appartenant à l'Ordre.

En France, on avait déjà attaqué la Société pour le même sujet. La banqueroute d'une maison de commerce qui était en relation avec le père Lavalette à la Martinique, et qui entraîna une foule d'autres faillites, donna occasion aux créanciers de porter leurs griefs devant les tribunaux qui prirent chaudement l'affaire à cœur (1).

Si Benoit XIV eût vécu plus long-temps, il

(1) Vie privée de Louis XV, IV, p. 88.

est probable qu'il n'eût peut-être pas aboli cet Ordre, mais il l'aurait peu à peu soumis à une réforme énergique et radicale. Mais, à cette époque, Benoit XIV mourut. Un homme de sentimens tout opposés, Clément XIII, fut élu pape, le 6 juillet 1758.

Clément possédait une âme pure, des intentions droites; il priait beaucoup et ardemment; sa plus grande ambition était d'être canonisé. Il était fermement convaincu que tous les droits de la papauté doivent être sacrés et inviolables; aussi gémissait-il profondément de ce qu'on en avait laissé périmer quelques uns; il était décidé à ne faire aucunes concessions; il était même persuadé qu'on pouvait encore, à force de persévérance, reconquérir tout ce qui avait été perdu, et rétablir la splendeur obscurcie de Rome (1). Il regardait les jésuites comme les défenseurs les plus fidèles du Saint-Siége et de la religion, et trouvait qu'il n'était pas nécessaire de les réformer. Son entourage le fortifia dans toutes ces idées.

(1) Collection des écrits les plus remarquables concernant l'abolition des jésuites, 1773, I, p. 211. On voit, entre autres, par les lettres de Winkelmann, combien l'opinion générale était contraire à cette mesure.

Mais dans la situation présente des affaires, cette conduite de Clément ne put amener d'autre résultat, si ce n'est de rendre les attaques plus violentes et de les diriger même contre le Saint-Siége.

En Portugal, les jésuites furent impliqués, et on ne peut cependant pas dire si ce fut à tort ou à raison, dans les enquêtes faites à propos d'un attentat contre la vie du roi: il s'ensuivit persécutions sur persécutions, et ils finirent par être exilés avec une violence impitoyable, et transportés sur les côtes de l'Etat romain.

Pendant ce temps, ils étaient, à cause du procès dont nous avons parlé plus haut, tombés en France au pouvoir des parlemens dont ils furent toujours profondément haïs. Cette affaire fut traitée avec beaucoup d'éclat; enfin on condamna toute la Société à remplir les engagemens de Lavalette. Mais on ne s'en tint pas là. On fit de nouveau aux jésuites un crime du pouvoir absolu exercé par le général de leur Ordre, pouvoir qui n'était pas conciliable avec les lois du royaume, et on mit en doute la légalité de leur existence.

Louis XV eût volontiers sauvé la Société; il proposa au général de nommer un vicaire en

France (1), non dans l'intention de détruire l'Ordre, mais dans celle de le protéger autant que possible; et s'il consentit à son abolition, ce fut seulement parce qu'il y fut forcé par la voix publique, par le jugement des parlemens, et par la majorité de son conseil.

Si la Société avait eu, à cette époque, à sa tête, un homme comme Aquaviva, elle eût sans aucun doute songé à une transaction; mais elle avait alors le chef le plus inflexible, Lorenzo Ricci, qui ne sentait et ne voyait qu'une chose, le tort qu'on faisait à la Société. Il déclara qu'un changement aussi essentiel que celui qui était demandé, n'était pas en son pouvoir. On s'adressa au pape; Clément XIII répondit que l'organisation de cet Ordre avait été trop clairement approuvée par le saint concile de Trente et par tant de constitutions de ses prédécesseurs, pour qu'il pût la réformer (2). Ils rejetèrent toute espèce de modifications. Toute la pensée de Ricci est dans ces mots : *Sint ut sunt aut non sint.*

La destruction de la Société fut décidée. Le

(1) Lettre de Praslin du 19 janvier 1762, dans Flassan : Histoire de la diplomatie française, VI, 498.

(2) Relation des jésuites, dans Wolf : Histoire des jésuites, III, 365. Ce livre n'est utile à consulter que sur l'abolition de l'Ordre.

parlement de Paris prononça, le 6 août 1762, l'abolition des jésuites en France. Le pape déclara à la vérité, dans un consistoire, que ce décret était nul et non avenu (1); mais les choses en étaient déjà arrivées au point qu'il n'osa pas publier l'allocution dans laquelle il avait fait cette déclaration.

Cette réaction se propagea, sans s'arrêter, dans tous les pays soumis aux Bourbons. On persuada à Charles III d'Espagne, que les jésuites avaient conçu le plan de mettre sur le trône, à sa place, son frère don Louis (2); il fit en conséquence faire tous les préparatifs nécessaires avec cette discrétion qui le caractérisait, et fermer, en un seul et même jour, les maisons des jésuites dans toute l'Espagne. On suivit sans retard cet exemple à Naples et à Parme.

Toutes les exhortations, les prières et les

(1) *Potestatem ipsam Jesu Christi in terris vicario ejus unice tributam sibi temere arrogantes totius societatis compagem in Gallico regno dissolvunt*, etc. Daunou, Essai, II, 207, reproduit cette pièce.

(2) Lettre de l'ambassadeur français qui a été extraite de l'ouvrage italien : *Delle cagioni dell' espulsione de Gesuiti*, et a été insérée dans l'histoire de la bulle *In cœna Domini*, IV, 2.5, par Lebret. Ils avaient mis de côté leur argent et leurs papiers. L'avantage pour la couronne parut si grand à Charles III, qu'il s'écria : « J'ai conquis un nouveau monde. »

supplications du pape furent inutiles; enfin il fit une autre tentative. Lorsque le duc de Parme osa défendre le recours aux tribunaux de Rome, ainsi que la collation des bénéfices du pays à d'autres qu'à des indigènes, le pape s'enhardit à lancer un monitoire, dans lequel il prononça les censures ecclésiastiques contre son vassal (1); mais ce premier essai de défense eut les plus mauvaises suites : le duc répondit comme n'aurait osé le faire dans des siècles précédens le roi le plus puissant; tous les Bourbons prirent fait et cause pour lui; Avignon, Bénévent, Ponte-Corvo furent occupés par ce prince.

L'inimitié des cours bourbonniennes alla encore plus loin; elles passèrent immédiatement de la persécution contre les jésuites à des attaques contre le Saint Siége.

A qui le pape devait-il s'adresser? Tous les états italiens, Gênes, Modène, Venise, avaient pris parti contre lui. Il porta encore une fois ses regards vers l'Autriche : il écrivit à l'impératrice Marie-Thérèse, qu'elle était son unique consolation sur la terre; il la supplia de ne pas souffrir qu'on opprimât sa vieillesse par des violences sacriléges.

(1) *Botta : Storia d'Italia*, tom. XIV, p. 147.

L'impératrice lui répondit comme Urbain VIII avait répondu autrefois à l'empereur Ferdinand, qu'il s'agissait d'une affaire d'état et non de religion, qu'elle aurait tort de s'en mêler.

Clément XIII sentit son courage anéanti. Les ambassadeurs des cours bourbonniennes arrivèrent, au commencement de l'année 1769, l'un après l'autre; d'abord l'ambassadeur napolitain, ensuite celui d'Espagne, enfin celui de France, pour demander l'abolition irrévocable de l'Ordre (1). Le pape convoqua pour le 3 février un consistoire, dans lequel il parut vouloir du moins prendre la chose en considération. Mais ce pieux pontife n'était pas destiné à subir une humiliation aussi profonde. Il fut attaqué la veille de convulsions dont il mourut.

La position prise par les cours était trop menaçante, leur influence trop puissante, pour qu'elles ne fussent pas nécessairement destinées à réussir dans le conclave qui s'ouvrit, et à élever à la triple couronne un homme tel qu'il leur en fallait un.

De tous les cardinaux, Lorenzo Ganganelli était sans doute le plus doux et le plus modéré. Dans sa jeunesse, un de ses instituteurs disait de lui:

(1) *Continuazione degli annali d'Italia di Muratori*, XIV, I, p. 197.

Il n'est pas étonnant qu'il aime la musique, car en lui tout est harmonie (1). Il continua à perfectionner son âme et son esprit dans la retraite, dans des études solitaires qui l'initièrent de plus en plus aux secrets d'une théologie orthodoxe; de même qu'il avait quitté Aristote pour Platon qui satisfaisait davantage son cœur, de même il quitta les scolastiques pour les Pères de l'Eglise, et ceux-ci pour l'Ecriture sainte qu'il étudia avec la ferveur d'une âme profondément convaincue de la révélation du Verbe éternel. Conduit en quelque sorte par la main de Dieu, il se péné-

(1) *Aneddoti riguardanti la famiglia e l'opere di Clemente XIV*, dans les *Lettere ed altre opere di Ganganelli*, *Firenze* 1829. Quant à ce qui concerne ces opuscules et ces lettres mêmes, ils peuvent bien ne pas être authentiques, mais ils le sont, suivant moi, quant aux faits dont il est question : 1° parce que la défense qui s'en trouve dans le *Ringratiamento dell'editore all' autor dell' Anno literario* est très convaincante, quoiqu'on en eût fait avant leur publication un usage nullement justifiable ; 2° parce que des hommes dignes de foi, par exemple, le cardinal Bernis, assuraient en avoir vu les originaux ; celui qui les avait recueillis était le littérateur florentin Lami ; suivant une lettre de l'abbé Bellegarde, qui se trouve dans Potter, *Vie de Ricci*, I, p. 328, ceux qui possédaient les originaux et en avaient fourni les copies, en ont confirmé l'authenticité ; 3° parce qu'ils portent l'empreinte d'une originalité de sentimens particuliers qui ne se démentent jamais dans toutes les situations de la vie ; dans ces opuscules et ces lettres l'homme est vivant. Ils ne peuvent être l'œuvre de Caracciolo ; il suffit de lire sa vie de Clément XIV, pour se convaincre combien ses observations sont au desso de tout ce qui vient de Clément XIV lui même.

tra de ce mysticisme silencieux et pur qui voit Dieu en toutes choses, et qui se voue ardemment au service du prochain. Sa religion n'était ni du fanatisme, ni de la persécution, ni la manie de dominer, ni le besoin de la polémique, mais la paix, l'humilité, l'union. Il détestait de tout son cœur les querelles continuelles du Saint-Siége avec les puissances catholiques, querelles qui troublaient l'Eglise elle-même. Sa modération n'était ni de la faiblesse, ni une nécessité imposée, mais elle était volontaire et innée dans sa nature.

Ganganelli fut donc élu par l'influence des Bourbons, sur la proposition des cardinaux espagnols et français. Il se nomma Clément XIV.

La Cour de Rome était divisée, comme toutes les autres, ainsi que nous l'avons déjà dit, en deux partis : ceux qui cherchaient à maintenir tous les anciens priviléges, et ceux qui voyaient le salut de l'Eglise dans une sage condescendance; ce dernier parti, qui était celui des rois, vint au pouvoir dans la personne de Ganganelli.

Ganganelli commença par ne pas faire lire la bulle *In cœna Domini;* il étendit encore les concessions faites par Benoit XIV au roi de Sardaigne, et que l'on n'avait pas voulu reconnaître;

il déclara, dès le jour de sa prise de possession, qu'il enverrait un nonce en Portugal; il suspendit l'action du monitoire contre Parme; ensuite il s'occupa sérieusement de l'affaire des jésuites. Une commission de cardinaux fut établie, les archives de la Propagande furent fouillées, le pour et le contre fut pesé avec soin. Clément XIV était, à la vérité, défavorablement disposé pour eux. Il appartenait à l'Ordre des Franciscains, qui avait toujours combattu les jésuites, particulièrement dans les Missions; il était attaché aux doctrines de saint Augustin et de saint Thomas, opposées à celles de la Société. Ajoutez à tous ces motifs les diverses accusations dirigées contre les jésuites, et avant tout l'impossibilité de rétablir, autrement que par leur abolition, la paix de l'Eglise. Il prononça sa sentence le 21 juillet 1773: « Inspiré par l'Esprit-Saint, comme nous en avons la conviction, poussé par le devoir de ramener la concorde dans le sein de l'Eglise, convaincu que la Société de Jésus ne peut plus rendre les services pour lesquels elle a été fondée, et déterminé par d'autres motifs de la prudence et de la sagesse gouvernementale que nous tenons renfermés dans notre âme, nous abolissons et nous détruisons la Société de Jésus, ses fonctions, ses maisons, ses instituts (1). »

(1) *Continuazione degli annali, tom.* XIV, *P.* II, p. 107.

La profonde raison, suivant moi, de l'abolition de l'Ordre des jésuites, c'est que les temps de la lutte pour laquelle il avait été établi étaient passés. Cette institution toute militante ne pouvait plus convenir pour la paix. Comme à cette époque elle ne voulait céder en rien, pas même de l'épaisseur d'un cheveu, et qu'elle repoussait opiniâtrément toute réforme, dont elle avait cependant grand besoin sous plusieurs rapports, elle prononça elle-même sa propre condamnation. N'est-il pas d'une haute importance de voir le Saint-Siége qui ne peut maintenir un ordre fondé pour combattre les protestans, et un pape l'abolir par une inspiration spontanée?

L'effet immédiat de cette grande mesure se fit sentir sur les pays catholiques. Les jésuites avaient été persécutés et renversés, surtout parce qu'ils défendaient la doctrine la plus rigoureuse de la suprématie du Saint-Siége; celui-ci, en les laissant tomber, renonça lui-même à cette doctrine et à ses conséquences. L'opposition philosophique et religieuse avait donc remporté la victoire. L'anéantissement de cette Société, d'un seul coup et sans préparation, de cette Société qui avait fait sa principale œuvre de l'instruction de la jeunesse, devait nécessai-

rement ébranler le monde catholique jusque dans ses profondeurs, jusque dans la sphère où se forment les nouvelles générations (1). Les boulevards extérieurs ayant été pris, l'attaque du parti victorieux contre la forteresse intérieure devait commencer avec encore plus d'énergie. Le mouvement révolutionnaire s'accrut de jour en jour, la défection des esprits se propagea avec rapidité; quel espoir restait-il, lorsqu'on vit, à cette époque, la fermentation éclater, même dans l'empire dont l'existence et la puissance étaient le plus intimement liées avec les conquêtes de la restauration catholique, en Autriche? De tels progrès n'étaient-ils pas les symptômes d'un bouleversement général?

(1) Montbarey : Mémoires, I, p. 225.

§ XVIII.

ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE.

Le but de Joseph II était de réunir dans ses mains la direction absolue de toutes les forces de sa monarchie ; comment aurait-il pu tolérer les influences de Rome, les rapports intimes de ses sujets avec le pape? Soit qu'il fût entouré par des jansénistes ou par des incrédules (1) (ici encore, comme dans l'attaque contre les jésuites, ils étaient sans doute coalisés entre eux), il fit une guerre continuelle aux institutions qui tendaient à maintenir l'unité extérieure de l'Eglise. Sur plus de deux mille couvens, il n'en a laissé subsister qu'environ sept cents; quant aux congrégations de religieuses, celles seulement qui étaient d'une utilité immédiate, trouvèrent grâce

(1) L'opinion de van Swieten peut être vraie. La vie de Fesler, entre autres, montre qu'il y avait aussi à Vienne une tendance janséniste très prononcée. Coup d'œil rétrospectif de Fesler sur son pélerinage de soixante-dix ans, p. 74 et 78, et dans d'autres passages. Comparez, Relations officielles de Schlœzer, IX, 33, p. 113.

auprès de lui; et il détacha même de leur union avec Rome celles qu'il épargna. Il regardait les dispenses papales comme des marchandises étrangères, et ne voulut pas laisser sortir du pays l'argent nécessaire pour les payer; il se déclara ouvertement l'administrateur du temporel de l'Eglise.

Le successeur de Ganganelli, Pie VI, vit que l'unique moyen d'empêcher l'empereur d'arriver à prendre des mesures extrêmes, peut-être même sous le rapport du dogme, était l'impression qu'il espérait faire sur lui dans une entrevue personnelle : il se rendit à Vienne, et l'on n'oserait pas dire que la douceur, la noblesse et la séduction des manières du pontife soient restées sans influence. Cependant Joseph continua, sans hésiter, ses principales réformes; il annonça son abolition au couvent dans lequel il avait solennellement pris congé de Pie VI immédiatement après le départ du pape. Pie VI fut forcé de se décider à concéder aussi à l'empereur le droit de conférer les fonctions épiscopales en Italie.

C'est ainsi que les tendances hostiles à la papauté pénétrèrent même en Italie, par l'Autriche. Léopold qui avait, autant que nous pouvons en juger, des opinions jansénistes, réforma l'église de Toscane, sans aucune déférence pour le

Saint-Siége ; non loin de la capitale de la chrétienté, le synode de Pistoja publia dans ses décrets un véritable manifeste de principes jansénistes et gallicans. Naples, qui était intimement unie aussi avec ce parti, par la reine Caroline, abolit les derniers signes de dépendance féodale de la Cour de Rome.

Les réformes de l'empereur exercèrent également une réaction sur l'Eglise d'Allemagne. Les princes électoraux ecclésiastiques, après une union de si longue durée avec le Saint-Siége, commencèrent à se mettre aussi en opposition avec lui. Leur déclaration d'Ems, « écrite avec une plume, dit un prélat romain, qui a été trempée dans le fiel de Paul Sarpi, » ne laissa plus au pape que les droits qu'il avait dans les premiers siècles (1). Les canonistes allemands avaient préparé cette réaction par leurs travaux. A côté de ceux-ci, d'autres jurisconsultes attaquèrent les fondemens de la constitution de l'Eglise catholique en Allemagne (2). Une manie furieuse d'innover s'était emparée des savans

(1) *Bartolommeo Pacca : Memorie storiche sul di lui soggiorno in Germania*, p. 33.

(2) Par exemple, Frédéric de Moser : Du gouvernement des états ecclésiastiques en Allemagne, 1787. Sa proposition principale est, p. 161, que « le prince et l'évêque doivent être séparés de nouveau l'un de l'autre. »

comme des laïques. Le bas clergé et les évêques, les évêques et les archevêques, ceux-ci même et le pape étaient en lutte les uns contre les autres. Tout se disposait à un grand changement.

Mais avant qu'il ne se réalisât, avant que Joseph ne fût parvenu à son but, l'explosion la plus violente des élémens révolutionnaires qui fermentaient dans les entrailles de la société européenne éclata en France.

Il est évident que les querelles intérieures du clergé, la lutte de deux partis hostiles dans toutes les affaires religieuses, l'incapacité du parti dominant de maintenir son influence sur l'opinion et la littérature, la haine générale qu'il s'était attiré, ont extraordinairement contribué à faire surgir l'immense événement qui caractérise les temps modernes de la révolution française. L'esprit d'opposition contre le catholicisme s'était toujours de plus en plus étendu et fortifié ; pendant les orages de 1789, il arriva à la possession du pouvoir, d'un pouvoir qui se croyait appelé à détruire de fond en comble tout

ce qui était ancien, à créer un nouveau monde; au milieu du bouleversement universel qui allait renverser le royaume très chrétien, un des coups les plus violens fut porté à la constitution ecclésiastique.

Tout concourut à produire cet attentat: les besoins des finances, l'intérêt des particuliers et des municipalités, l'indifférence ou la haine contre la religion; enfin un membre du haut clergé fit lui-même la proposition de décréter que la nation, c'est-à-dire, le pouvoir temporel, et par conséquent l'Assemblée nationale, avait le droit de disposer des biens du clergé. Jusqu'à ce jour, ces biens avaient été considérés comme une propriété non seulement de l'Eglise de France, mais de l'Eglise universelle; l'approbation du pape avait été nécessaire pour chaque aliénation. L'Assemblée s'attribua, après une courte discussion, le droit de disposer de ces biens, c'est-à-dire de les aliéner. Mais il était impossible qu'elle pût s'en tenir là. Comme après la confiscation qui fut mise de suite à exécution, les anciennes relations avec le pouvoir spirituel suprême ne pouvaient plus continuer, il fallut procéder sans retard à une nouvelle organisation, telle qu'elle a été établie par la constitution civile du clergé. Le principe révolutionnaire fut appli-

qué aux affaires ecclésiastiques (1): l'élection populaire devait remplacer l'institution fixée par les concordats, et un salaire devait remplacer l'indépendance que donnait la propriété des biens-fonds; tous les diocèses furent changés, les ordres religieux détruits, les vœux abolis, les communications avec Rome interrompues; l'acceptation d'un bref aurait été considérée comme un des plus grands crimes d'Etat. La tentative que fit un chartreux pour sauver la monarchie de la religion catholique n'eut d'autre résultat que d'accélérer ces décrets révolutionnaires. Tout le clergé devait s'engager par des sermens solennels à s'y soumettre.

On ne peut nier que cette œuvre de destruction et d'anarchie s'accomplit avec la coopération des jansénistes français et avec l'assentiment de tous les autres jansénistes étrangers. Ils virent avec joie la puissance de Babel, c'est ainsi qu'ils nommaient dans leur haine la cour romaine, recevoir un coup aussi terrible, le clergé dont ils avaient essuyé tant de persécutions, ruiné, dépossédé de ses honneurs, de son immense pouvoir. Ils allèrent même jusqu'à dire « qu'en dépouillant le clergé de ses richesses on le forçait à acquérir des mérites réels (2). »

(1) Camus : Opinion sur le projet de constitution du clergé, 31 mai 1790.

(2) Lettres de Gianni et de quelques autres abbés, dans Potter,

La Cour de Rome se flattait encore de voir ce mouvement arrêté par une réaction intérieure; le pape ne négligea rien pour la faire naître; il rejeta la nouvelle constitution, condamna les évêques qui avaient prêté serment, chercha à fortifier par des exhortations et par des éloges le parti toujours nombreux qui s'était jeté dans la résistance; enfin il prononça même l'excommunication sur les membres les plus influens et les plus célèbres du clergé constitutionnel.

Mais tout fut inutile, la tendance révolutionnaire remporta la victoire. La papauté avait encore bien d'autres épreuves à subir.

La guerre générale qui devait changer complétement la situation de l'Europe, avait éclaté. La force révolutionnaire se répandit au delà des frontières de la France avec cette fureur irrésistible, avec ce mélange d'enthousiasme, de cupidité et de terreur, qui s'étaient manifestés dans la lutte intérieure.

Elle transforma d'après ses propres principes tout ce qu'elle envahit, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne transrhénane; elle devint maîtresse

Vie de Ricci, II, p. 315. Wolf : Histoire l'Église catholique sous Pie VI, contient au livre VII, p. 32, un chapitre sur la part que les jansénistes ont eue à la nouvelle constitution du clergé.

de l'Italie par la campagne de 1796; des gouvernemens révolutionnaires s'élevèrent partout; elle menaçait déjà le pape dans ses Etats, dans sa capitale.

Le pape, sans prendre une part réellement active à la coalition des souverains, s'était placé de son côté, seulement avec le poids de ses armes spirituelles; mais il fit valoir inutilement cette neutralité (1). Ses provinces furent occupées et excitées à la révolte, des contributions immenses, des cessions considérables lui furent imposées (2). Et tout n'était pas encore fini. Le pape n'était pas un ennemi comme les autres. Il avait eu le courage de rejeter, même au milieu de la guerre, les doctrines jansénistes-gallicanes de Pistoja, par la bulle *Auctorem fidei*. L'inflexibilité qu'il avait déployée, les brefs qui condamnaient ces doctrines, exerçaient toujours une grande influence sur les catholiques de la France. Les républicains français demandèrent, comme prix de la paix, la révocation de cette bulle et

(1) Histoire authentique de la guerre de la révolution française en Italie, 1797. Le pape avait déclaré que la religion défend une résistance qui pourrait occasionner l'effusion du sang.

(2) Dans les Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son pontificat, tome II, la perte des états romains est évaluée à 220 millions de livres.

la reconnaissance de la constitution civile du clergé.

Jamais on ne put déterminer Pie VI à de semblables concessions ; elles auraient été à ses yeux une apostasie, une trahison de ses devoirs (1). Il répondit à ces propositions : « Qu'après avoir invoqué l'assistance de Dieu, et inspiré, comme il le croit, par le Saint-Esprit, il se refuse d'accéder à ces conditions. »

Les pouvoirs révolutionnaires parurent se contenter d'un accommodement qui fut conclu même sans ces concessions, mais ce ne fut que pour un moment. Après le projet de se séparer de la papauté, ils avaient conçu celui de l'anéantir. Le directoire trouvait que le gouvernement des prêtres en Italie était inconciliable avec celui de la France. A la première occasion que fournit une agitation tout accidentelle de la population, Rome fut envahie et le Vatican occupé. Pie VI supplia ses ennemis de le laisser mourir là où il avait vécu, en leur rappelant qu'il avait plus de quatre-vingts ans On lui répondit *qu'il pouvait mourir partout*. On pilla devant lui ses appartemens, on lui enleva les plus petits objets qui

(1) *Memoria diretta al principe della pace* dans *Tavanti* : *Fasti di Pio VI*, tom. III, p. 335.

lui étaient nécessaires ; on arracha de son doigt l'anneau qu'il portait ; enfin, on le conduisit en France, où il mourut au mois d'août 1799.

Ne pouvait-on pas croire que c'en était fait pour toujours de la papauté ?

Des événemens surgirent qui vinrent la sauver.

La révolution n'avait pas encore vaincu toute l'Europe catholique ; la mort du pape arriva précisément à une époque où la coalition remporta de nouvelles victoires. C'est ce qui rendit possible la réunion des cardinaux à S. Georgio, près de Venise, et ce qui leur permit de procéder à l'élection d'un pape, qui fut Pie VII (13 mars 1800).

Après avoir subi tant de métamorphoses, l'esprit révolutionnaire prit une tendance monarchique ; il s'éleva un conquérant qui portait dans sa pensée l'idéal d'un nouvel empire, pour lequel il avait besoin avant tout de l'unité de la religion, de la subordination hiérarchique, ainsi que de tant d'autres formes des vieux Etats. Napoléon étant encore sur le champ de bataille de

Marengo, chargea l'évêque de Vercelli d'entamer avec le pape des négociations au sujet du rétablissement de l'Eglise catholique.

C'était une proposition qui présentait, il est vrai, quelque chose de très séduisant, mais qui n'était cependant pas sans offrir aussi de grands dangers. Le rétablissement de l'Eglise catholique en France et de son union avec le pape ne pouvait être acheté que par des concessions extraordinaires.

Pie VII se décida à faire ces concessions : il reconnut l'aliénation des biens du clergé, une perte de quatre cent millions de francs en biens-fonds ; son motif fut, ainsi qu'il l'a dit, que de nouveaux troubles auraient éclaté s'il eût voulu s'y refuser. Son intention était d'aller aussi loin, dans cette voie, que la religion le lui permettrait ; il consentit à une nouvelle organisation du clergé, qui était payé et nommé, à cette époque, par le gouvernement ; il se montra satisfait de ce qu'on lui rendit le droit de l'institution canonique, dans la même extension et sans la restriction du droit de récusation, tel que l'avaient possédé les papes ses prédécesseurs (1).

(1) *Lettera apostolica in forma di breve* dans *Pistolesi* : *Vita di Pio VII*, tom. I, p. 143.

Le rétablissement du catholicisme en France, une nouvelle soumission du pays à l'autorité ecclésiastique, suivirent en effet ces négociations. Le pape était ravi « de ce que les églises étaient purifiées des profanations, les autels relevés, l'étendard de la croix déployé de nouveau à tous les regards, des pasteurs légitimes placés à la tête du peuple, tant d'âmes égarées du vrai chemin ramenées à l'unité et réconciliées avec elles-mêmes et avec Dieu; combien de motifs, s'écriait-il, de nous livrer à la joie et à la reconnaissance! »

Le restaurateur de l'Eglise catholique en France contribua ensuite à renverser de fond en comble le bel édifice de l'Eglise d'Allemagne. Ses propriétés et ses principautés tombèrent entre les mains des princes temporels, soit protestans, soit catholiques. On en fut doublement consterné à la Cour de Rome. « Suivant les anciennes décrétales, l'hérésie entraînait la perte des biens, maintenant l'Eglise est forcée de voir que ses propres biens sont partagés entre les hérétiques (1). »

On avait également projeté un concordat pour

(1) Instructions données à un nonce à Vienne, — malheureusement sans date, vraisemblablement de 1803, — dans Daunou, Essai, II, p. 318.

l'Italie, dans l'esprit du concordat français; là aussi le pape fut forcé d'approuver la vente des biens du clergé, et d'abandonner au pouvoir temporel la nomination aux fonctions ecclésiastiques: mais on ajouta tant de nouvelles dispositions restrictives, que Pie VII se refusa à publier le concordat (1).

En France, Napoléon fit valoir avec la plus grande ardeur les droits du pouvoir politique vis-à-vis l'Eglise; il considéra la déclaration de 1682 comme une loi fondamentale de l'Empire, et la fit enseigner dans les écoles; il ne voulut pas non plus tolérer ni des vœux, ni des moines; les dispositions législatives qui avaient été adoptées pour son Code civil étaient contraires aux principes catholiques sur le caractère sacramentel du mariage; les articles organiques qu'il ajouta dès le commencement, au concordat, étaient aussi dans un esprit anti-romain.

Lorsque le pape se décida, malgré tout cela, à la prière de l'empereur, à passer les Alpes et à venir le couronner, son principal motif était l'espoir « de réaliser quelque mesure à l'avantage de l'Eglise catholique, et de terminer l'œuvre com-

(1) *Coppi: Annali d'Italia*, tom. III, p. 120.

mencée (1). Il comptait beaucoup sur l'influence de ses entretiens personnels avec Napoléon. Il emporta la lettre de Louis XIV à Innocent XII, afin de convaincre Napoléon que ce monarque avait abandonné la déclaration de 1682.

Mais combien Pie VII se vit trompé dans toutes ses espérances! On remarqua en lui une profonde mélancolie au milieu de la cérémonie du couronnement : il n'obtint pas la moindre chose de tout ce qu'il désirait et se proposait. Ce fut au contraire précisément le moment où les projets de l'empereur se dévoilèrent dans toute leur étendue.

L'Assemblée constituante avait cherché à se détacher du pape ; le Directoire eût désiré l'anéantir ; la pensée de Napoléon était de le conserver, mais en même temps de le subjuguer, d'en faire un instrument de sa toute-puissance.

Il déclara sans ménagemens qu'il était, comme ses prédécesseurs de la seconde et de la troisième race, le fils aîné de l'Eglise, qu'il portait l'épée pour la protéger, et qu'il ne pouvait pas souffrir qu'elle fût en communauté avec des hé-

(1) *Allocutio habita in consistorio secreto 29 oct. 1804.* En italien dans Pistolesi : *Vita di Pio VII*, tom. 1, p. 193.

rétiques ou des schismatiques, comme les Anglais et les Russes. Il aimait particulièrement à se regarder comme le successeur de Charlemagne ; il admettait que l'Etat romain est une donation faite par Charlemagne au pape ; mais c'était précisément pour cette raison que le devoir du pape était de ne pas se séparer de la politique de l'Empire ; lui, d'ailleurs, ne le souffrirait pas (1).

Pie VII se montra très étonné de cette prétention de l'obliger à considérer les ennemis d'un autre comme ses propres ennemis. Il répondit qu'il était le pasteur universel, le père de tous, le serviteur de la paix, qu'une pareille demande le remplissait d'étonnement ; « qu'il devait être Aaron, le prophète de Dieu, et non Ismaël dont la main est contre tout le monde, et la main de tout le monde contre lui. »

Mais Napoléon marcha directement à son but. Il fit occuper Ancône, Urbino, après que son *Ultimatum* dans lequel il réclamait, entre autres choses, la nomination d'un tiers des cardinaux, eut été rejeté ; il fit avancer ses troupes vers Rome, les cardinaux qui n'étaient pas ses partisans fu-

(1) Les Archives historiques et politiques de Schœll II et III, renferment toute la correspondance du gouvernement papal et du gouvernement impérial pendant cette époque.

rent exilés, le secrétaire d'Etat du pape fut chassé. Mais comme toutes ces violences ne produisirent aucun effet sur Pie VII, on n'épargna pas davantage sa personne : lui aussi fut enlevé de son palais et de sa capitale. Un sénatus-consulte prononça la réunion de l'Etat de l'Eglise à l'Empire français. La souveraineté temporelle fut déclarée inconciliable avec l'exercice des droits ecclésiastiques; le pape devait à l'avenir prendre formellement l'engagement de respecter les quatre propositions gallicanes; il aurait seulement à percevoir des revenus de biens-fonds, à peu près comme un vassal de l'Empire : l'Etat voulait se charger des frais du collége des cardinaux (1).

C'était un plan qui, comme on le voit, eût soumis tout le pouvoir de l'Eglise à l'Empire et l'eût exclusivement placé dans les mains de l'empereur.

Mais comment réussir, et cela était indispensable, à déterminer le pape à accepter cette humiliation? Pie VII avait profité de son dernier moment de liberté pour prononcer l'excommunication. Il refusa l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur. Napoléon n'était

(1) Thibaudeau : Histoire de la France et de Napoléon, Empire, tom. V, p. 221.

pas si complétement maître de son clergé, qu'il n'en eût éprouvé de la résistance tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et même du côté de l'Allemagne.

Cette résistance même servit à vaincre, pendant un moment, le pape. Les souffrances endurées par les ministres de la religion étaient bien plus douloureuses pour le chef de la chrétienté qui sympathisait avec la situation intérieure de l'Eglise, que pour le chef temporel aux yeux duquel les affaires ecclésiastiques n'étaient qu'un moyen de pouvoir.

L'on avait transporté le pape à Savone, il était isolé, obligé de se suffire à lui-même, sans conseillers. L'excellent pontife fut réellement déterminé par des représentations énergiques et exagérées sur les troubles que son refus de l'institution des évêques nommés par l'empereur entraînerait dans l'Eglise, à renoncer à ce droit, quoiqu'il le fît avec une douleur amère et avec une vive résistance. Car n'était-ce pas une véritable renonciation que de transporter ce droit aux métropolitains, chaque fois que lui-même tarderait pendant plus de six mois à exécuter l'institution, par un autre motif que celui d'une indignité personnelle. Il abandonna donc un droit qui était en vérité sa dernière arme défensive.

Mais ce n'était pas encore tout ce qu'on voulait de lui. On le conduisit avec une rapidité qui augmenta son état d'extrême faiblesse, à Fontainebleau : là, il eut à subir de nouveaux assauts, les sollicitations les plus pressantes de rétablir complétement la paix de l'Eglise. Enfin le pape céda sur les autres points, sur les points décisifs. Il consentit à résider en France ; il accéda aux dispositions les plus essentielles de ce sénatus-consulte. Le concordat de Fontainebleau — 25 janvier 1813 — est rédigé dans la supposition que le pape ne retournera plus à Rome (1).

Ce que jamais un prince catholique n'avait osé concevoir sérieusement, avait réussi à l'autocrate de la révolution française. Le pape consentit à se soumettre à l'empire français. Son autorité serait devenue à tout jamais un instrument dans la main de cette nouvelle dynastie; elle eût servi à consolider l'obéissance intérieure et la dépendance des Etats non encore subjugués. Ainsi, la papauté serait retombée dans la position où elle avait été sous les empereurs allemands, à l'époque de la plénitude de leur puissance,

(1) *Bart. Pacca : Memorie storiche del ministero de' due viaggi in Francia*, etc., p. 323. Feuille périodique, historique, politique, I, IV, 642. Pour l'histoire des rapports de Pie VII et de Napoléon, lisez surtout la vie de ce pontife, par M. Artaud.

principalement sous l'empereur Henri III. Mais combien les chaînes qu'elle eût été condamnée à porter auraient été plus lourdes! Il y avait dans la puissance qui aurait alors dominé le pape, quelque chose d'essentiellement contraire au principe même de l'Eglise; cette puissance n'était qu'une autre métamorphose de cet esprit d'opposition du dix-huitième siècle contre le catholicisme. La papauté aurait donc été soumise à ce pouvoir hostile et serait devenue sa vassale!

Telle ne devait pas être sa destinée.

Lorsque le pape, dans la solitude de sa captivité, où il ne recevait aucune nouvelle des événemens du monde, se laissa entraîner à fléchir, le puissant empire dont il devait constituer le centre hiérarchique, avait déjà échoué dans sa dernière et sa plus grande expédition contre la Russie, et avait été ébranlé dans ses fondemens par toutes les suites de cette défaite. L'Europe renaquit à l'espoir de s'affranchir. Lorsque le pape, auprès duquel quelques cardinaux purent revenir par suite de sa soumission, fut instruit de

cet état de choses, la confiance se ranima aussi en lui; il respira de nouveau; il sentit que chaque progrès des puissances alliées brisait un anneau de sa chaîne.

Lorsque la Prusse se fut levée, Pie VII s'enhardit à révoquer ce fatal concordat; lorsque le congrès de Prague s'assembla, il osa porter ses regards au delà des frontières de l'empire qui le tenait prisonnier, et rappeler ses droits à l'empereur d'Autriche. Après la bataille de Leipzig, il eut tant d'espoir, qu'il rejeta la proposition qui lui fut faite de lui rendre une partie de son royaume; quand les alliés eurent passé le Rhin, il déclara qu'il ne voulait plus négocier, avant qu'on ne l'eût complétement rétabli dans ses droits. Les événemens marchèrent avec rapidité. Lorsque les alliés se rendirent maîtres de Paris, Pie VII était déjà arrivé aux frontières de l'Etat romain; il rentra dans Rome, le 24 mai 1814. On lui rendit les légations qu'il n'avait jamais possédées; tous les autres princes italiens expulsés rentrèrent dans leurs états; une restauration générale parut s'accomplir.

Mais la fermentation intérieure qui agitait si profondément la société européenne ne put être calmée. Les puissances victorieuses n'avaient ni le désir, ni la faculté d'établir des règles pour

les institutions politiques et bien moins encore pour les institutions religieuses des états rétablis de nouveau. Aussi le monde catholique, à l'exception de quelques principautés de l'Allemagne, est-il resté dans une continuelle fermentation orageuse. Dans la péninsule espagnole et dans ses colonies, en Italie, et même dans l'Etat de l'Eglise, en France, en Belgique, en Irlande, en Pologne, tout a été mis plus d'une fois en question ; et parmi ces mouvemens, il n'y en a pas un seul auquel des impulsions religieuses n'aient pas coopéré. D'un côté, on a cherché à relever de nouveau l'ancienne Eglise avec ses priviléges politiques, à rétablir les jésuites, l'inquisition ; de l'autre, on a commencé par abolir les couvens, à vendre les biens du clergé, à attaquer l'autorité du pape.

Mais où en seraient venues les affaires, si les puissances du Nord n'avaient pas opposé une résistance efficace et n'avaient pas maintenu les relations générales sur lesquelles repose la société européenne ?

Pendant le siècle et demi que nous venons d'embrasser par un coup d'œil rapide, la papauté a été continuellement combattue, assaillie, restreinte dans son pouvoir; elle a été amenée presque jusqu'à un assujétissement complet,

jusqu'à consentir à sa vassalité ; aujourd'hui encore elle est menacée à chaque instant et environnée de dangers. Quels sont ceux qui l'attaquent ? Ce sont les catholiques eux-mêmes et tout seuls (1). Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, une scission a été provoquée dans le sein de l'Eglise, scission qui préoccupe et accable par des explosions réitérées le premier pasteur. Qui, au contraire, a protégé la papauté, qui lui a donné son appui et l'a enfin délivrée d'un servage manifeste ? Une réunion de toutes les confessions protestantes, *réunion provoquée par des considérations politiques, par la haine contre une puissance prépondérante qui mettait en danger la liberté générale.* Nous avons vu avec quels états Innocent XI se lia dans ses différends avec Louis XIV. Lorsque les jésuites furent persécutés et ruinés par les cours bourbonniennes, ils trouvèrent faveur et protection dans le Nord, en Russie et en Prusse; lorsque les cours s'emparèrent en 1758 d'Avignon et de Bénévent, cet acte produisit un mouvement politique en Angleterre. Mais cette observation ne s'est jamais vérifiée d'une ma-

(1) Les puissances protestantes, la Prusse, par exemple, n'attaquent pas personnellement le pape, mais ils attaquent l'Eglise, ce qui *est tout un.*

(A. de S.-C.)

nière plus évidente que dans les derniers événemens. Ce fut l'alliance des quatre grandes puissances, de l'Autriche catholique avec les protestans de la confession germanique et anglicane et les Slaves du rit grec, qui délivra le pape au moment de sa plus grande détresse et le rétablit dans son autorité spirituelle et temporelle.

Terminons par une dernière remarque sur les conséquences du changement introduit dans les rapports de la papauté avec les protestans.

La paix est conclue; après avoir considéré cette lutte sanglante qui a duré des siècles et qui remplit l'âme de douleur, l'âme s'élève aujourd'hui avec bonheur vers l'espoir de la conciliation, de l'union. La polémique violente des temps antérieurs a déserté sinon les écoles, du moins les relations habituelles de la vie. Toutes les inimitiés sont appelées à se réconcilier dans une unité supérieure.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

APPENDICE.

INDICATION DES MANUSCRITS CONSULTÉS PAR L'AUTEUR.

1. Ad S. D. Nostrum Pontificem Maximum Nicolaum V conformatio curie romane loquentis edita per E. S. oratorem Joseph. B. doctorem cum humili semper recommendatione (1453). Bibl. Vatic. n. 3618.

2. Instructiones datæ a Sixto IV RR. PP. D. J. de Agnellis protonotario apostolico et Ant. de Frassis s. palatii causarum auditori ad M. Imperatoris. I Dec. 1478. Bibl. Altieri VII. G. 1. 99.

3. Relatione fatta in pregadi per Polo Capello el cavalier venuto orator di Roma 1500. 28 Sett. Archives de Vienne.

4. Extrait du cinquième livre de Sanuto: Questo è il successo de la morte di papa Alexandro VI.

5. Sommario de la relatione di S. Polo Capello, venuto orator di Roma, fatta in collegio 1510.

6. Sommario di la relatione di Domenego Trivixan, venuto orator di Roma, in pregadi 1510.

7. Sommario de la relatione di S. Martin Zorzi, dotor, venuto orator di corte, fata in pregadi a di 17 Marzo 1517.

8. Sommario di la relatione di Marco Minio, ritornato da corte, 1520 Zugno. Sanuto Tom. XXVIII.

9. Diario de Sebastiano de Branca de Telini. Barber. Bibl. n. 1103.

10. Vita Leonis X Pontificis Maximi per Franciscum Novellum Romanum, J. V. Professorem. Bibl. Barberina.

11. Quædam historica quæ ad notitiam temporum pertinent pontificatuum Leonis X, Adriani VI, Clementis VII. Ex libris notariorum sub iisdem pontificibus. Extrait de Felix Contellorius. Bibl. Barberina.

12. Sommario di la relation fatta in pregadi per S. Aluixe Gradenigo, venuto orator di Roma, 1523 Marzo, dans Sanuto tom. 34.
13. Sommario del viazo di oratori nostri andono a Roma a dar la obedientia a papa Hadriano VI.
14. Clementis VII P. M. conclave et creatio. Bibl. Barb.
15. Instruttione al Card. Rev. di Farnese, che fu poi Paul III, quando andò legato all' Imp. Carlo V doppo il sacco di Roma.
16. Sommario dell' istoria d'Italia dall' anno 1512 insino a 1527 scritto da Francesco Vettori.
17. Sommario di la relatione di S. Marco Foscari venuto orator del sommo pontefice a di 2 Marzo 1526, dans Sanuto, 41 vol.
18. Relatione riferita nel consiglio di pregadi per il clarissimo Gaspar Contarini, ritornato ambasciatore del papa Clemente VII e dal imp. Carlo V, Marzo 1530. Informationi Politiche XXV. Bibl. de Berlin.
19. Instructio data Cæsari a rev. Campeggio in dieta Augustana 1530 (MS. Rom.).
20. Relatio viri nobilis Antonii Suriani doctoris et equitis, qui reversus est orator ex curia Romana, presentata in collegio 18 Julii 1533 (Archivio di Venetia).
21. Relatione di Roma d'Antonio Suriano 1536. MS. Foscar. à Vienne, et bibl. de Saint-Marc, à Venise.
22. Instructio pro causa fidei et concilii data episcopo Mutinæ, Pauli III ad regem Romanorum nuntio destinato. 24 oct. 1536. (MS. Barb. 3007.)
23. Instruttione mandata da Roma per l'elettione del luogo del concilio (1537). Informationi Politt. T. XII.
24. Instruttione data da Paolo III al c. Montepulciano destinato all' imperatore Carlo V sopra le cose della religione in Germania 1539. (Bibl. Corsini nr. 467.)
25. Instructiones pro rev. dom. episcopo Mutinensi apostolico nuntio interfuturo conventui Germanorum Spiræ 12 Maji 1540 celebrando. (Barb. 3007.)
26. Instructio data rev. card. Contareno in Germaniam legato 28 Janv. 1541.
27. 1551 die 20 Junii in senatu Matthæus Dandulus eques ex Roma orator.
28. Vita di Marcello II scritta di propria mano del signor Alex. Cervini suo fratello. (Alb. nr. 157.)
29. Antonio Caracciolo Vita di Papa Paolo IV. (2 Vol. fol.)
30. Relatione di M. Bernardo Navagero alla S. Rep. di Venetia tornando di Roma ambasciatore appresso del pontefice Paolo IV, 1558.
31. Relatione del Cl. M. Aluise Mocenigo Cav. ritornato della corte di Roma 1560. (Arch. Ven.)
32. Relatione del Cl. M. Marchio Michiel K. e Proc. ritornato da Pio IV sommo pontefice, fatta a 8 di Zugno 1560.
33. Dispacci degli ambasciatori Veneti 18 Maggio—21 Sett. 1560. Inform. Polit. Tom. VIII. Ragguagli dell' ambasciatore Veneto in Roma 1561. Inform. Politt. Tom. XXXVII.
34. Extractus processus cardinalis Caraffæ. Inff. tom. II. f. 465 jusqu'à 516, avec l'addition: Hæc copia processus formati contra

cardinalem Caraffam reducta in summam cum imputationibus fisci eorumque reprobationibus perfecta fuit d. XX Nov. 1560.

35. Relatione di Girolamo Soranzo del 1563. Roma. (Arch. Ven.)

36. Instruttione del re cattolico al C. M. d'Alcantara suo ambasciatore di quello ha da trattar in Roma. Madr. 30 Nov. 1562. (MS. Rom.)

37. Instruttione data al s. Carlo Visconti mandato da papa Pio IV al re cattolico per le cose del concilio di Trento. Signée : Carolus Borromæus ultimo oct. 1563.

38. Relatione in scriptis fatta dal Commendone ai s. legati del concilio sopra le cose ritratte dell' imperatore 19 fev. 1563.

39. Relatione sommaria del cardinal Morone sopra la legatione sua 1564 Januario. (Bibl. Altieri VII, F. 3.)

40. Antonio Canossa : de l'attentat contre la vie de Pie IV.

41. Relatione di Roma al tempo di Pio IV e V di Paolo Tiepolo ambasciatore Veneto; trouvée d'abord dans le manuscrit de Gotha, ensuite dans plusieurs autres collections. 1568.

42. Relatione di Roma del Cl. S. Michiel Suriano K. ritornato ambasciatore da N. S. papa Pio V. 1571.

43. Informatione di Pio V. Inform. politt. Bibl. Ambros. F. D. 181.

44. Relatione della corte di Roma nel tempo di Gregorio XIII. (Bibl. Cors. nr. 714.) 20 février 1574.

45. Seconda relatione dell' ambasciatore di Roma, clar. M. Paolo Tiepolo K. 3 Maggio 1576.

46. Commentariorum de rebus Gregorii XIII lib. I et II. (Bibl. Alb.)

47. Relatione di mons. rev. Gio P. Ghisilieri a papa Gregorio XIII, tornando egli dal presidentato della Romagna. I. p. 389.

48. Discorso over ritratto della corte di Roma di mons. ill. Commendone all ill. s. Hier. Savorgnano. (Bibl. Vindob. Codd. Rangon. nr. 18. fol. 278—395.)

BIOGRAPHIES DU PAPE SIXTE V.

Vita di Sisto V pontefice Romano scritta dal signor Geltio Rogeri all' instanza di Gregorio Leti. Losanna 1669.

Storia della vita e geste di papa Sisto V sommo pontefice, scritta dal P. M. Casimiro Tempesti. Roma 1755.

49. (Manuscrits.) Memorie autografe di papa Sisto V. Bibl. Chigi. n. III, 70.

50. De vita Sixti V ipsius manu emendata. Bibl. Altieri.

51. Sixtus V Pontifex Maximus. Bibl. Altieri.

52. Memorie del pontificato di Sisto V. Altieri XIV. a. IV. fol.

53. Sixti V Pontificis Maximi vita a Guido Gualterio Sangenesino descripta. MS. der Bibl. Altieri. VIII. F. I.

54. Galesini Vita Sixti V. Vatic. 5438.

55. Vita Sixti V anonyma. Vatic. n. 5563.

56. Relatione al papa Sisto V.

57. Relatione presentata nell' ecc. collegio dal cl. Sig. Lorenzo Priuli, ritornato di Roma, 1586 2 Luglio.

58. Relatione del cl. sig. Giov. ritornato ambasciatore da Roma anno 1589.

59. Relatione di Roma dell' ambasciatore Badoer K. relata in senato anno 1589.

60. Dispacci Veneti 1573—1590.

61. Relazione all' ill. e rev. cardinale Rusticucci seg. di N. Sig. papa Sisto V delle cose di Polonia intorno alla religione e delle attioni del cardinale Bolognetto in quattro anni ch' egli è stato nuntio in quella provincia, divisa in due parti: nella prima si tratta de' danni che fanno le eresie in tutto quel regno, del termine in che si trova il misero stato ecclesiastico, e delle difficoltà e speranze che si possono avere intorno a rimedii: nella seconda si narrano li modi tenuti dal cardinale Bolognetto per superare quelle difficoltà, et il profitto che fece, et il suo negoziare in tutto il tempo della sua nuntiatura; di Horatio Spannochj, già seg. del detto sig. card. Bolognetto.

62. Discorso del molto illustre e rev. mons. Minuccio Minucci sopra il modo di restituire la religione cattolica in Alemagna. 1588. Conclaves.

63—64. Vita e successi del card. di Santaseverina.

65. Vita et Gesta Clementis VIII. Informatt. Politt. XXIX.

66. Instruttione al S. Bartolommeo Powsinski alla M. del re di Polonia e Suetia. I Aug. 1593.—Ragguaglio della andata del re di Polonia in Suetia 1594.

67. Relatione di Polonia. 1598.

68. Relatione dello stato spirituale e politico del regno di Suezia 1598.

69. Relatione fatta all. ill. sig. card. d'Este al tempo della sua promotione che doveva andar in Roma. (Bibl. in Vindob. Codd. Foscar. n. 169.)

70. Relatione di Roma dell' Ill. Sig. Gioan Delfino K. e Pro. ritornato Ambasciatore sotto il pontificato di Clemente VIII. (1600.)

71. Venier: Relatione di Roma. 1601.

72. Instruttione all' ill. et ecc. marchese di Viglienna ambasciatore cattolico in Roma 1603. (Informatt. politt., n. 26.)

73. Dialogo di mons. Malaspina sopra lo stato spirituale e politico dell' imperio e delle provincie infette d'eresie. (Vallic. n. 17. 142 Bl.)

74. Relatione delle chiese di Sassonia. Felicibus auspiciis ill. comitis Frid. Borromei. 1603. (Bibl. Ambros. H. 179.)

75. Instruttione a V. S. Mons. Barberino arcivescovo di Nazaret destinato nuntio ordinario di N. Sig. al re christianissimo in Francia 1603. (MS. Rom.)

76. Pauli V pontificis maximi vita compendiose scripta. (Bibl. Barb.)

77. Relatione dello stato infelice della Germania cum propositione delli rimedii opportuni, mandata dal nuntio Ferrero vescovo di Vercelli alla S. di N. Sig. papa Paolo V. (Bibl. Barb.)

78. Relatione dell' ill. S. Franc. Molino cav. e pro. ritornato da Roma con l'ill. sig. Giovanni Mocenigo cav., Piero Duodo cav. e Francesco Contarini cav., mandati a Roma congratularsi con papa Paolo V della sua assontione al ponteficato, letta in senato 25 Genn. 1605 (1606).

79. Instruttione a mons. il vescovo di Rimini (C. Gessi) desti-

uato nuntio alla republica di Venetia dalla Santità di N. S. P. Paolo V. 1607 4 Giugno. (Bibl. Alb.)

80. Ragguaglio della dieta imperiale fatta in Ratisbona l'anno del S. 1608, nella quale in luogo dell ecc. e rev. mons. Antonio Gaetano, arcivescovo di Capua, nuntio apostolico, rimasto in Praga appresso la M. Cesarea, fu residente il padre Filippo Milensio maestro Agostino vic. generale sopra le provincie aquilonarie. All' ecc. e rev. sig. e principe il sig. card. Francesco Barberini.

81. Relatione di Roma dell' illustrissimo S. Giovan Mocenigo Kav. Amb. a quella corte l'anno 1612. Inf. Politt. Tom. XV.

82. Relatione della nunziatura de' Suizzeri. Informationi Politt. Tom. IX. fol. 1—137. — Informatione mandata dal S. C. d'Aquino a Mons. Feliciano Silva vescovo di Foligno per il paese di Suizzeri e Grisoni. Ibid. fol. 145—212.

83. Instruttione data a mons. Diotallevi vescovo di S. Angelo destinato dalla S. di N. Sig. papa Paolo V nuntio al re di Polonia 1614.

84. Informatione di Bologna del 1595. (Ambros. Bibl. à Milan. F. D. 181.)

85. Instruttione per un legato di Bologna. (Vallic.)

86. Dichiaratione di tutto quello che pagano i vassalli de baroni Romani al papa e aggravj che pagano ad essi baroni.

87. Nota della entrata di molti signori e duchi Romani.

88. Per sollevare la camera apostolica. Discorso di mons. Malvasia. 1606.

89. Nota di danari officii e mobili donati da papa Paolo V a suoi parenti e concessioni fatteli.

90. Relatione dello stato ecclesiastico dove si contengono molti particolari degni di consideratione. (1611.) Inform. Politt. XI, f. 1 jusqu'à 27.

91. Tarqu. Pitaro sopra la negotiatione maritima. 17 ott. 1612. (Vallic.)

92. Relatione della Romagna. (Alt.)

93. Parole universali dello governo ecclesiastico, per far una greggia et un pastore. Secreto al papa solo. Informatt. XXIV.

94. Relatione delli ecc. S. Hieron. Giustinian K. Proc., Ant. Grimani K., Franc. Contarini Proc., Hieron. Soranzo K., amb. extraord. al sommo pontefice Gregorio XV l'anno 1621 il mese di Maggio.

95. Vita e fatti di Ludovico Ludovisi, di S. R. Ch. vicecanc. nepote di papa Gregorio XV, scritto da Luc. Antonio Giunti suo servitore da Urbino.

96. Instruttione a mons. vescovo d'Aversa, nuntio destinato da N. Sig. alla M. Cesarea di Fernando II Imperatore. Roma 12 Apr. 1621.

97. Instruttione a mons. Sangro, patriarcha d'Alessandria et arcivescovo di Benevento, per andar nunzio di S. S. al re cattolico 1621.

98. Instruttione a V. Sig. M. di Torres, arcivescovo di Antrinopoli, nuntio destinato da N. Sig. in Polonia. 30 Maggio 1621.

99. Instruttione a V. S. M. Lancellotti, vescovo di Nola, destinato da N. S. suo nuntio in Polonia.

100. Relatione fatta alla congregatione de propaganda fide da Dionysio Lazari sopra alcune cose che possono essere di servitio alla santa fede cattolica. 1622.

101. Instruttione al dottor Leone Allatio per andare in Germania per la libreria del Palatino. 1622. (Bibl. de la cour à Vienne, MS. Hohenb.)

102. Instruttione al padre Don Tobia Corona de' chierici regolari mandato da papa Gregorio XV al re di Francia e prima al duca di Savoia per l'impresa della città di Ginevra. 1622. (Bibl. de Francfort-sur-Mein. MS. Glauburg. Tom. 39, n. 1.)

103. Relatione di Roma fatta nel senato Veneto dall' ambasciador Rainiero Zeno alli 22 di Nov. 1623. Informat. Polit. Tom. XVI.

104. Relatione degli ecc. signori amb. straordinarii Corner, Erizzo, Soranzo e Zeno ritornati ultimamente da Roma, letta all' ecc. senato 25 Febr. 1624.

105. Instruttione a M. Sacchetti vescovo di Gravina, nunzio destinato di N. S. per la M. catt. 1624. (Barb. fol.)

106. Instruttione a V. S. arcivescovo di Damiata e chierico di camera per la nuntiatura ordinaria al re christ. 23 Genn. 1624.

107. Instruttione a V. S. mons. Campeggi, vescovo di Cesena, destinato da N. Sig. suo nuntio al S. Sig. duca di Savoia. 1624.

108. Ragguaglio dello stato di religione nel regno di Boemia e sue provincie incorporate. 1624.

109. Relatione alla S. di N. S. papa Urbano VIII delle cose appartenenti alla nuntiatura di Colonia per M. Montorio vescovo di Nicastro ritornato nuntio di quelle parti l'anno di N. S. 1624.

110. Instruttione a V. S. Mons. Carafa vescovo di Tricarico destinato da N. S. suo nuntio in Colonia. 28 Giugno 1624.

111. Relatione dell' ill. et ecc. sig. Pietro Contarini K. ritornato dell' ambasceria ordinaria di Roma, presentata alli 22 Giugno 1627 e letta il medesimo giorno nell' ecc. senato.

112. Relatione dello stato dell' imperio e della Germania da mons. Carafa nel tempo che era nuntio alla corte dell' imperatore l'anno 1628.

113. Relatio status ecclesiae et totius dioecesis Augustanae 1629.

114. Legatio apost. P. Aloys. Carafae episcopi Tricaricensis sedente Urbano VIII Pont. M. ad tractum Rheni et ad prov. inferioris Germaniae obita ab anno 1624 usque ad annum 1634. Ad C. Franc. Barberinum.

115. Relatione della corte di Roma del Sig. K. Aluise Contarini dell' anno 1632 al 1635. (Arch. Ven.)

116. Discorso della malattia e morte del card. Ippolyto Aldobrandino camerlengo di S. Chiesa col fine della grandezza del papa Clemente VIII. 1638.

117. Relatione di q. Zuanne Nani K. Proc. ritornato di ambasciatore extraordinario da Roma 1641 10 Luglio. (Arch. Ven.)

118. Racconto delle cose più considerabili che sono occorse nel governo di Roma in tempo di mons. Gio Batt. Spada.

119. Historica relatione dell' origine e progressi delle rotture

nate tra la casa Barberina et Odoardo Farnese, duca di Parma e Piacenzá. (Bibl. de Vienne. Historia Prof. n. 800.)

120. Della vita di papa Urbano VIII e historia del suo pontificato scritta da Andrea Nicoletti.

121. Relatione della vita del card. Cecchini composta da lui medesimo. (Barb.)

122. Diario veridico e spassionato della città e corte di Roma, dove si legge tutti li successi della suddetta città incominciando dal primo d'Agosto 1640 fino all' ultimo dell' anno 1644, notato e scritto fedelmente da Deone hora Temi Dio, e copiato dal proprio originale. Informatt. Politt. Tom. XL 1642; tom. XLVII 1644; tom. XLII 1645—1647; tom. XLIII 1648—1650.

123. Del stato di Roma presente. (MS. Vindob. Fosc. n. 147.) Aussi sous le titre de Relatione di Roma fatta dall' Almadén.

124. Compendio delli casi più degni e memorandi occorsi nelli pontificati da Gregorio XIII fino alla creatione di Clemente IX.

125. Relatione degli ambasciatori extraordinarj a Roma al sommo pontefice Innocentio X, Pietro Foscarini K., Zuanne Nani K. Proc., Aluise Mocenigo I fu di q. Aluise, e Bertucci Valier K. 1645 3 Ott.

126. Relatione dell' ambasciatore Veneto Aluise Contarini fatta al senato dopo il ritorno della sua ambasceria appresso Innocentio X. 1648.

127. Memoriale presentato alla S. di N. S. papa Innocentio X dai deputati della città di Fermo per il tumulto ivi seguito alli 6 di Luglio 1648.

128. Relatione della corte di Roma del. cav. Giustiniani data in senato l'anno 1652.

129. Relatione dell' ambasceria estraordinaria fatta in Roma alla S. di N. S. Alessandro VII dagli Ecc. SS. Pesaro, Contarini, Valiero e Sagredo per rendere a nome della Ser. Republica di Venetia la solita obedienza al sommo pontefice l'anno 1656.

130. Vita, attioni et operationi di Alessandro VII, opera del c. Pallavicini. (Bibl. Cors.)

131. Paolo Casati ad Alessandro VII sopra la regina di Suecia. (Bibl. Alb.)

132. Relatione della corte Romana del Caval. Corraro 1660.

133. Relatione di Roma dell' eccellent. Sig. Niccolò Sagredo. 1661.

134. Relatione di Roma del K. Pietro Basadona 1663.

135. Vita di Alessandro VII. Con la descrizione delle sue adherenze e governo 1666.

136. Relatione di Roma di Giacomo Quirini K. 1667 (8) 20 Febr.

137. Relatione della corte di Roma al re christianissimo dal S. di Charme 1669.

138. Relatione della corte di Roma del sig. Antonio Grimani, ambasciatore della republica di Venetiá in Roma durante il pontificato di Clemente IX. 1670.

139. Relatione dello stato delle cose di Roma del mese di Sett. 1670. (Alt.)

140. Memorie per descrivere la vita di Clemente X Pontefice

Massime, raccolte da Carlo Cartari Orvietano, decano degli avvocati consistoriali e prefetto dell' archivio apostolico di castello S. Angelo di Roma. (Alt.)

141. Clementis Decimi Pontificis Maximi vita. (Alt.)

142. Nuovo governo di Roma sotto il pontificato di papa Clemente X. (Barb.)

143. Relatione dello stato presente della corte di Roma, fatta all' ecc. principe di Ligni governatore di Milano dall' Ill. S. Feder. Rozzoni inviato straord. da S. E. alla corte appresso Clemente X.

144. Relatione della corte di Roma del N. H. Piero Mocenigo, che fu ambasciatore a papa Clemente X, fatta l'anno 1675.

145. Scrittura sopra il governo di Roma. (MS Rom.)

146: Vita del servo di Dio papa Innocentio XI raccolta in tre libri. (MS, Rom.)

147. Memoriale del 1680 al papa Innocenzo XI concernente il governo e gli aggravj. (Bibl. Vallic.)

148. Ode satirica contra Innocenzo XI. (Bibl. de Francfort-sur-Mein, MS. Glauburg. n. 31.)

149. Discorso sopra la soppressione del collegio de' secretari apostolici fatta per la S. di N. S. Innocenzo XI.

150. Scritture politiche, morali e satiriche sopra le massime, istituto e governo della compagnia di Gesù. (Bibl. Cors.)

151. Relatione di Roma di Gio. Lando K., inviato straordinario per la serm. rep. di Venetia ad Innocentio XI et amb. straord. ad Alessandro VIII in occasione della canonizazione di S. Lorenzo Giustiniani. 1691.

152. Confessione di papa Alessandro VIII fatta al suo confessore il padre Giuseppe Gesuita negli ultimi estremi della sua vita. (MS Rom.)

153. Relatione di Domenico Contarini K. Roma 1696 5 Luglio. (Arch. Ven.)

154. Relazione di Roma di Nicolò Erizzo K. 1702 27 Ottobre.

155. Relatione del N. U. Gio. Franc. Morosini K. fu ambasciatore al sommo pontefice Clemente XI. 1707 17 Dec.

156. Lorenzo Tiepolo K. Proc. Relatione di Roma 1712.

157. Relatione di Andrea Corner K. ritornato dall amb. di Roma 1724 25 Luglio.

158. Relatione del N. H. Pietro Capello K. ritornato d'ambasciator di Roma 1728 6 Marzo.

159. Osservationi della presente situatione dello stato ecclesiastico con alcuni progetti utili al governo civile ed economico per ristabiliere l'erario della rev. camera apostolica dalli passati e correnti suoi discapiti (MS Rom.)

160. Provedimento per lo stato ecclesiastico. (MS. Rom.)

161. Altri provedimenti di commercio. (MS. Rom.)

162. Relazione 28 nov. 1737 del N. U. Aluise Mocenigo IV K. e Proc. ritornato di Roma. (Arch. Ven.)

163. Relazione del N. H. Franc. Venier K, ritornato ambasciat. da Roma 1744 24 Apr.

164. Relazione di Aluise Mocenigo IV Kav. ritornato ambasciat. di Roma 1730 14 Apr.

165. Girolamo Zulian Relazione di Roma 15 Decembre 1783.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIEME VOLUME.

SEPTIEME LIVRE.

CONTRE-RÉFORME.—DEUXIÈME ÉPOQUE.—(1590-1630.) [illegible]

CHAPITRE PREMIER.

PROGRÈS DE LA RESTAURATION CATHOLIQUE. (1590—1617.)

CHAPITRE II.

GUERRE GÉNÉRALE.—VICTOIRES DU CATHOLICISME.—(1617—1625.)

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

HUITIÈME LIVRE.

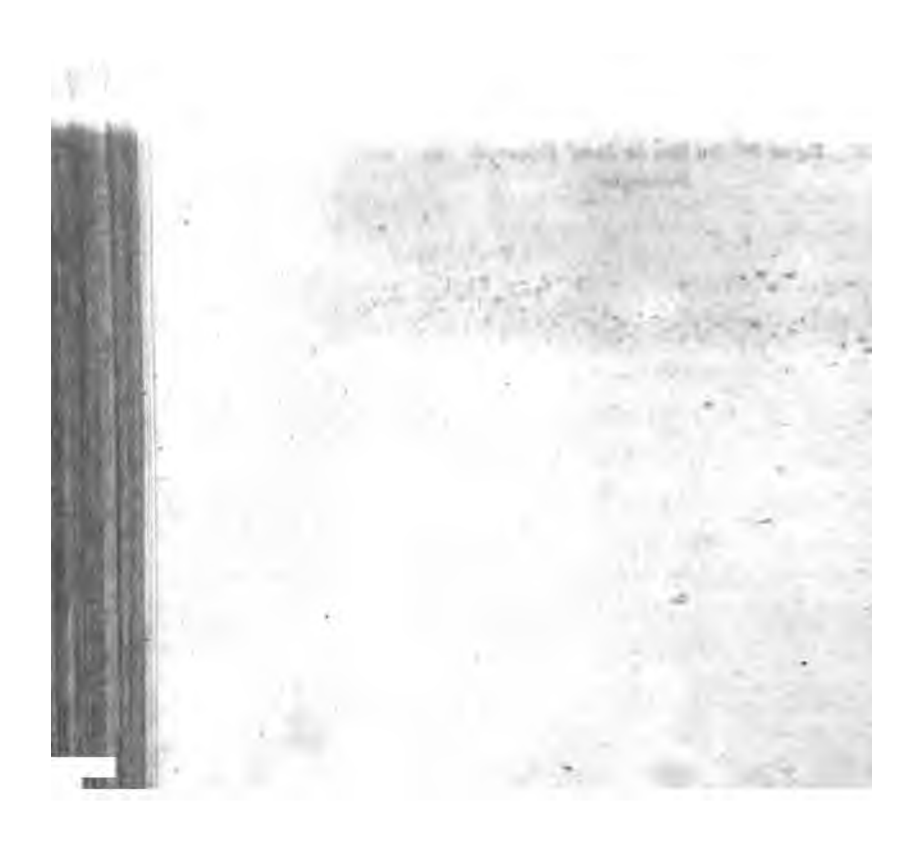
APPENDICE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU QUATRIÈME VOLUME.

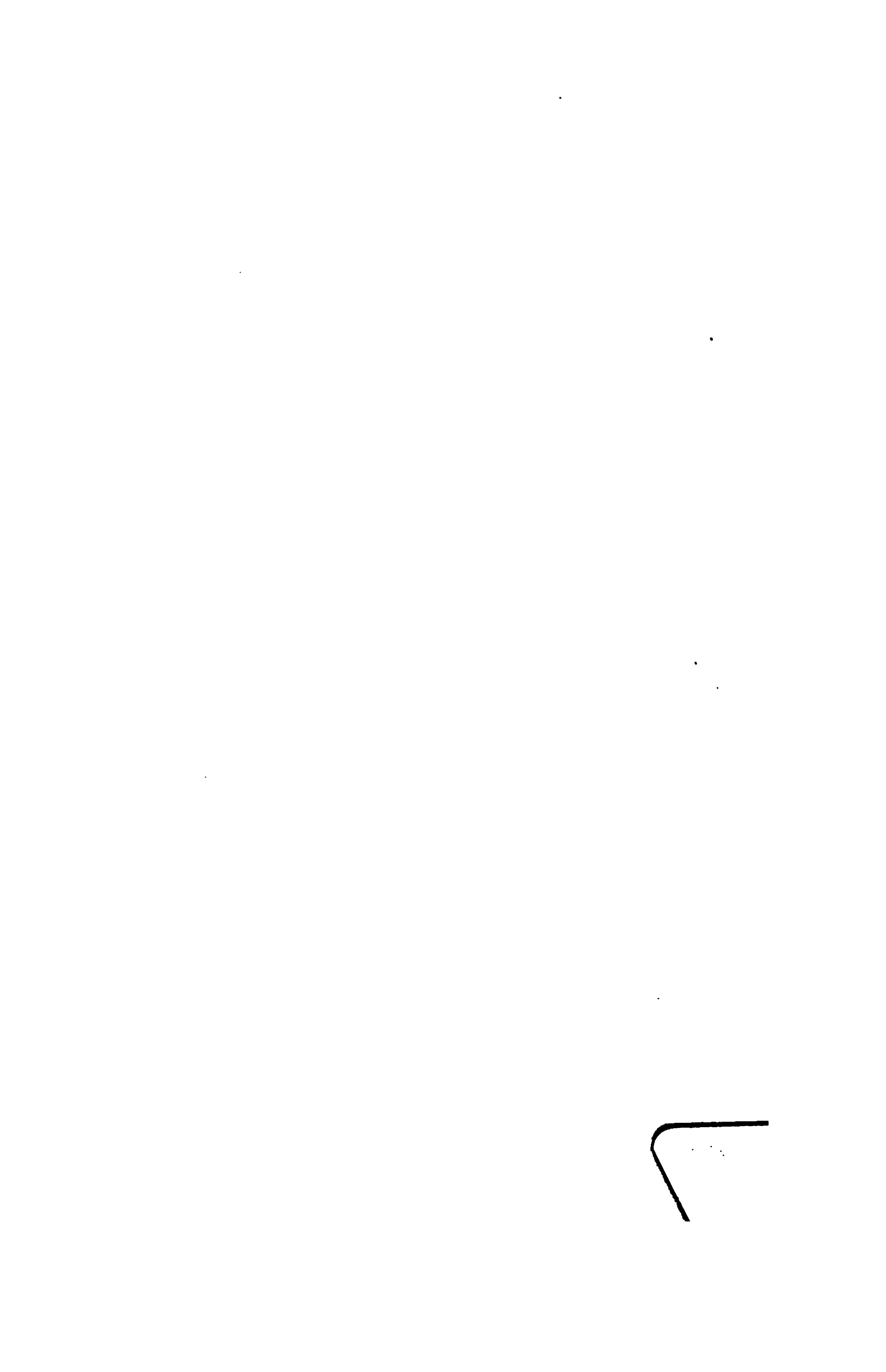


ERRATUM.

Pages 427, ligne 20. Au lieu de *Jean Duverger* lisez *Jean Duvergier.*







ERRATUM.

Pages 427, ligne 20. Au lieu de *Jean Duverger* lisez *Jean Duvergier*.





